

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE



seine · saint · denis
LE DÉPARTEMENT

Bilan d'activité par programme

2022

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

Le mot du Président

Mesdames, messieurs,

Ce Bilan d'activité et le compte administratif qui vous sont présentés simultanément font état des réalisations de l'année 2022 et de l'exécution du budget y afférent au regard des objectifs définis dans notre Projet d'activité pour 2022, présenté lors de la séance du 16 décembre 2021.

Alors que l'année 2021 a été marquée par une forte reprise de la croissance économique et par un impact particulièrement significatif sur les recettes fiscales des collectivités, dont la Seine-Saint-Denis, l'année 2022 s'est caractérisée par un contexte économique dégradé en raison des tensions géopolitiques qui ont débuté en février 2022 et de l'inflation qui en a découlé. Cette inflation, qui pèse sur les finances de la collectivité, touche également les Séquano-Dyonisiens et l'ensemble de nos partenaires. Le Département, après la crise sanitaire, se trouve donc à nouveau en première ligne pour atténuer les conséquences sociales d'une crise d'ampleur internationale.

La section de fonctionnement a été marquée par une augmentation des dépenses d'allocations individuelles de solidarité (APA et PCH) et par la montée en charge de nombreux dispositifs à commencer par les dépenses d'insertion, dans la continuité de la renationalisation du financement du RSA. Le Département a poursuivi ses actions d'accompagnement des personnes fragiles via l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées ou handicapées, la prise en charge des publics protégés au titre de l'aide sociale à l'enfance, l'accueil des publics au sein des centres de protection maternelle ou infantile du territoire, ainsi que des crèches départementales, l'accompagnement social et dans le logement des plus fragiles. L'éducation aura également été une priorité du Département avec la mise en œuvre du PED3 à compter de septembre 2022 et la poursuite de la transformation du modèle de restauration scolaire pour aller vers davantage de qualité (la grille tarifaire a d'ailleurs été gelée pour préserver les familles de l'inflation). D'autres actions ont également été menées dans les domaines culturel et sportif, pour certaines en lien avec les collèges, comme le Pass'sport des élèves de 5^{ème}, le dispositif Agora ou le programme « 130 pays pour 130 collèges » en préparation d'une année 2024 placée sous le signe des Jeux olympiques et paralympiques.

En matière d'équipements publics, le Département aura consacré 382 millions d'euros tous budgets confondus à des projets d'investissement. Ceux-ci ont concerné l'ensemble des compétences de la collectivité. D'abord les collèges avec 78 millions d'euros destinés à offrir les meilleures conditions possibles pour étudier à nos jeunes. Ensuite, le sport et la culture avec 44 millions d'euros dédiés aux équipements sportifs et culturels du territoire, notamment les deux équipements phares que sont la piscine de Marville et le PRISME. L'écologie urbaine s'est traduite, en 2022, par des investissements importants dans nos parcs départementaux, ainsi que dans nos infrastructures de gestion du cycle de l'eau. Les mobilités ne sont pas en reste avec 106 millions d'euros consacrés aux projets de transport en commun, aux mobilités douces, à l'entretien des voiries départementales ainsi qu'à la construction du franchissement entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis. Enfin, les solidarités – rénovation des EHPAD, équipement des crèches, rénovation des bâtiments sociaux – et les services support (sites centraux, systèmes d'information et équipements informatiques) complètent ce panorama de nos réalisations de l'année 2022.

Enfin cette année 2022 est marquée par le lancement du premier budget participatif départemental.

Le présent Bilan d'activité détaille ces réalisations, programme par programme, en y associant les indicateurs d'activités et les moyens financiers qui permettent d'appréhender la richesse, la variété et la qualité de l'action départementale, au service d'une Seine-Saint-Denis solidaire et résiliente.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Stéphane Troussel
Président du conseil départemental

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

Sommaire

Le mot du Président	3
Sommaire	5
Budget et ressources humaines	7
Programmes du Département	15
Enfance et famille	17
Accueil du jeune enfant	18
Aide sociale à l'enfance	26
Protection maternelle et infantile, planification familiale	35
Action sociale, logement et prévention	42
Accompagnement social	43
Droit au logement	51
Prévention et promotion de la santé	58
Lutte contre les violences faites aux femmes	65
Prévention des conduites à risques	70
Autonomie	76
Personnes âgées	77
Personnes handicapées	82
Emploi, insertion et attractivité territoriale	90
Allocation RSA et pilotage des crédits d'intervention	91
Favoriser le développement territorial	96
Sécuriser les parcours vers l'emploi	101
Education et jeunesse	110
Accueil des collégien·ne·s et de la communauté éducative	111
Projet éducatif départemental	121
Restauration scolaire	129
Culture, patrimoine et archives	134
Culture	135
Patrimoine culturel	141
Archives	146
Citoyenneté active et sports	153
Sport et loisirs	154
Promotion de la vie associative et démocratie participative	160
Europe et international	162
Animation territoriale	163
Europe	170
International	175
Réseau routier et mobilité durable	180
Maintenance et modernisation du réseau routier	181
Infrastructures de transports en commun	186
Partage, qualité et usages de l'espace public	190
Développement urbain	197
Développement et coopération territoriale	198
Mobilités métropolitaines	202
Ecologie urbaine	207
Biodiversité et nature en ville	208
Assainissement	215
Qualité de l'environnement urbain	225
Supports internes	227
Bâtiments départementaux	228



Logistique	235
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	244
Secrétariat général	252
Systemes d'information et transformation numérique	255
Transformations numériques	256
Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur	261
Ressources humaines	268
Politique salariale et gestion des carrières	269
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	273
Qualité de vie et des conditions de travail	278
Egalité et diversité	287
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	288
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	291
Modernisation de l'administration	295
Gestion des connaissances	296
Etudes et pilotage de la donnée	301
Transformation de l'administration	306
Innovation territoriale	309
Conduite de l'action départementale	314
Animation de la fonction financière	315
Stratégie budgétaire et financière	318
Qualité comptable	325
Exécution des dépenses et des recettes	330
Conseil et contrôle de gestion	334
Commande publique	337
Information et communication	341
Inspection générale	347
Marketing territorial et mécénat	355
Jeux olympiques et paralympiques	359
Transition écologique	364
Orientation des politiques départementales	370
Assemblée départementale	371
Moyens des groupes politiques	372
Glossaire	373

Budget et ressources humaines

Budget

Le volume des dépenses réalisées en 2022, tous budgets confondus (investissement et fonctionnement, hors résultats reportés), s'est élevé à 2 343,9 millions d'euros dont 2 145,2 millions d'euros en dépenses réelles, se décomposant comme suit :

- 486,9 millions d'euros de dépenses d'investissement (+ 22,0 % par rapport à 2021),
- 1 658,3 millions d'euros de dépenses de fonctionnement (- 20,8 % par rapport à 2021). Toutefois, à périmètre constant (hors allocations RSA, suite à la renationalisation de son financement à compter du 1^{er} janvier 2022 et hors provisions), l'évolution des dépenses de fonctionnement s'établit à + 4,7 %. Ce montant intègre la montée en charge des dépenses d'insertion.

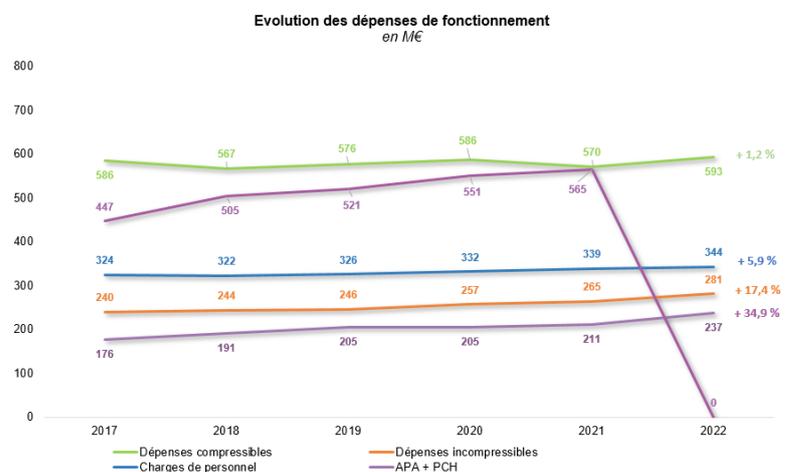
Un renforcement des politiques départementales guidé par des évolutions réglementaires et par des ambitions réaffirmées

En 2022, les dépenses dites « compressibles » consacrées aux politiques publiques départementales se sont élevées à 592,7 millions d'euros. Elles représentent 36,3 % de la section de fonctionnement. Ces dépenses sont en progression de 3,9 % par rapport à 2021 où elles représentaient 570,4 millions d'euros.

Elles ont notamment porté sur :

- La montée en charge des politiques d'insertion, dans la continuité des engagements pris par le Département suite à la renationalisation du financement du RSA : création des agences locales d'insertion (ALI), recrutement de conseillers en insertion, accompagnement vers l'autonomie numérique, marchés « réservés », insertion par l'activité économique, accompagnement à l'entrepreneuriat, etc.
- Des évolutions réglementaires importantes et de nouvelles ambitions dans le domaine des politiques d'autonomie : rehaussement du tarif national à 22 euros pour l'APA et la PCH, soutien aux services d'aide à domicile du secteur associatif en compensant le surcoût lié aux revalorisations salariales, mise en place de la dotation qualité, déploiement de la télégestion et de la télétransmission auprès des 150 services d'aide à domicile, création de places en établissements et en résidences autonomie, etc.
- Des évolutions réglementaires et nouveaux dispositifs en matière d'aide sociale à l'enfance : encadrement de l'hébergement hôtelier durable, augmentation de la rémunération des assistants familiaux, renforcement des ambitions en matière de prise en charge des jeunes majeurs, contractualisation avec l'Etat, plan de lutte contre la prostitution des mineurs, etc.
- De nouvelles ambitions en matière scolaire, culturelle et sportives : amélioration de la qualité de la restauration scolaire, mise en œuvre du PED 3, mise en œuvre du Pass'sport 5ème, du programme « Culture et art au collège », etc.
- La mise en œuvre du premier budget participatif départemental

À côté des crédits consacrés directement aux politiques publiques (catégorie « dépenses compressibles »), la section de fonctionnement est constituée de plusieurs catégories de dépenses de fonctionnement dont l'évolution est la suivante :



Les allocations individuelles de solidarité

Depuis le 1^{er} janvier 2022 et la renationalisation du financement du RSA, les allocations individuelles de solidarité regroupent désormais les dépenses d'APA et de PCH. Elles ont représenté en 2022, un montant total de 237,4 millions d'euros, soit 14,55 % de la section de fonctionnement. Ces deux AIS ont augmenté de 12,3 % par rapport à 2021 où elles représentaient une dépense de 211,4 millions d'euros.

Cette hausse des dépenses s'explique notamment :

- Pour l'APA (+7,4 % en 2022), par la double revalorisation tarifaire et salariale des aides à domicile exerçant dans un service d'aide à domicile associatif ;
- Pour la PCH (+21 % par rapport à 2021), par la montée en charge de la PCH parentalité et de l'amélioration des délais de traitement des dossiers de la MDPH.

Le taux de compensation de ces allocations est de 25,4 % au CA 2022, soit une recette de 60,2 millions d'euros en 2022 via les concours de la CNSA.

Les dépenses de personnel

Il s'agit des rémunérations de l'ensemble des agents du Département, hors rémunération des assistants familiaux. Ces dépenses représentent 343,7 millions d'euros en 2022 soit 21,1 % du budget de fonctionnement au CA 2022. Elles augmentent de 1,4 % par rapport à 2021 (338,9 millions d'euros), essentiellement du fait des revalorisations salariales sectorielles et du dégel du point d'indice sur une demi-année.

Les dépenses sectorielles dites « incompressibles »

Ce sont les dépenses sur lesquelles le Département n'a de marge de manœuvre ni sur l'opportunité, ni sur le niveau. Elles s'élèvent à 281,5 millions d'euros en 2022 et correspondent à 17,25 % des dépenses de fonctionnement.

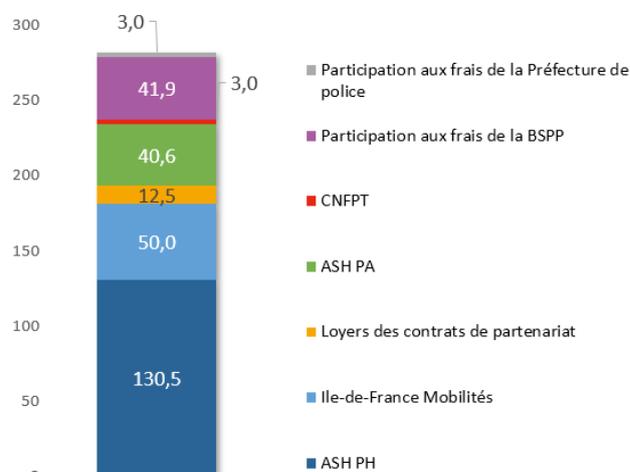
Elles sont réparties, en 2022, selon la ventilation ci-contre.

Ces dépenses ont augmenté de 6,3 % entre 2021 et 2022 avec des évolutions différenciées en fonction du type de dépenses.

La forte croissance des dépenses liées à l'ASH PA-PH observée en 2022 (+ 13,5 M€ par rapport à 2021) s'explique notamment par la mise en œuvre du plan Défi handicap qui a permis l'ouverture de places supplémentaires et qui a induit la revalorisation des personnels des établissements sociaux et médico-sociaux.

Répartition par type de dépenses

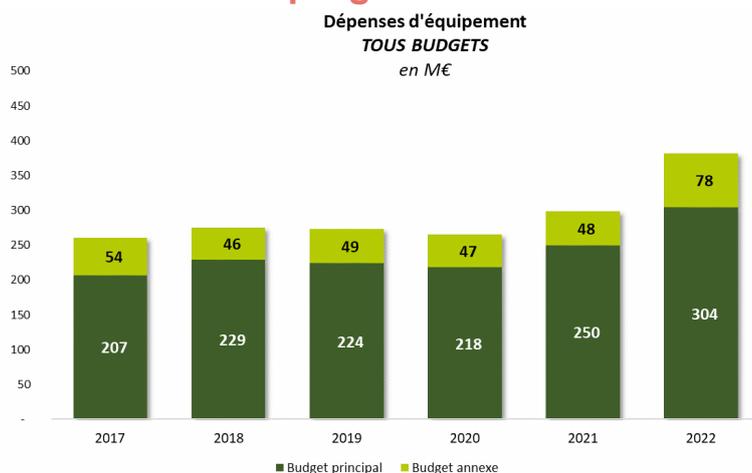
En M€



Les frais financiers, provisions et participations aux fonds de péruation

Cette dernière catégorie de dépenses représente 177,0 millions d'euros au CA 2022, soit 10,84 % du budget de fonctionnement. Elle augmente de 50,4 % par rapport au CA 2021 (117,6 millions d'euros) essentiellement sous l'effet du doublement des provisions qui sont passées de 60 millions d'euros en 2021 à 120 millions en 2022. Hors provisions, l'évolution de ces dépenses représente - 1,2 %.

Des dépenses d'investissement en hausse et couvertes par des recettes en progression



Le compte administratif atteste d'une nouvelle montée en charge des dépenses d'équipement réalisées par le Département et qui se poursuivra en 2023 et 2024. Elles atteignent en 2022 un niveau élevé, à 382 millions d'euros tous budgets confondus (hors FS2i) : 304 millions d'euros ont été investis au titre du budget principal, en hausse de près de 22 % par rapport à l'exercice précédent, tandis que le budget annexe d'assainissement atteint 78 millions d'euros, en hausse de 63 % par rapport à 2021.

L'augmentation importante de l'investissement du Département s'est accompagnée d'une forte progression des recettes sectorielles d'investissement avec 29,6 millions de recettes supplémentaires par rapport à 2021 (+ 54 %) pour atteindre 84,7 millions d'euros en 2022. Ce résultat a été notamment permis par la capacité du Département à rechercher la participation des différents acteurs locaux dans les projets portés par la collectivité et une progression constatée dans la récupération de ces financements, comme l'indique l'amélioration du taux de réalisation de ces recettes qui atteint près de 91 % en 2022 contre 78 % en 2021.

Des recettes générales qui ont permis au Département de consolider ses indicateurs financiers

Une dynamique des recettes portée principalement par la CVAE et la fraction de TVA

L'année 2022 marque la première année de mise en œuvre de l'expérimentation de la renationalisation du financement du RSA qui induit notamment un transfert de ressources vers l'État dans le cadre du « droit à compensation » négocié avec le Département.

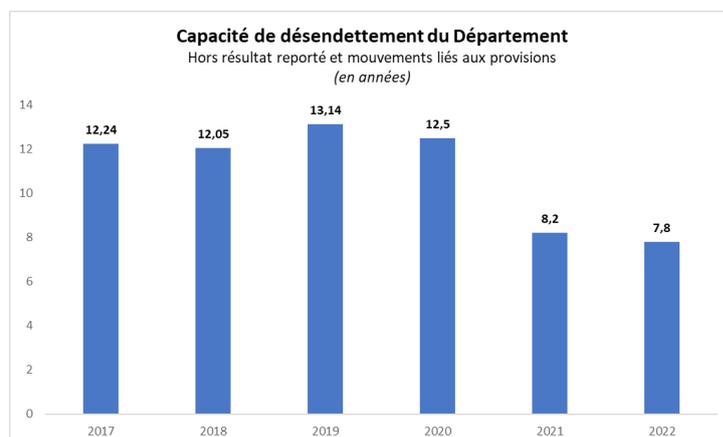
Ainsi, hors ces transferts de ressources à l'État, les recettes générales ont enregistré en 2022 une croissance de 1,2 %, soit + 18,4 millions d'euros par rapport au CA 2021.

Un niveau d'épargne brute maîtrisé

La maîtrise de la croissance des dépenses de fonctionnement grâce, notamment à la renationalisation du financement du RSA, associée à l'augmentation des recettes fiscales, ont permis au Département de maintenir un niveau d'épargne brute satisfaisant et qui permet le financement des dépenses d'investissement à hauteur de 30 %.

Hors provision, cette épargne brute aurait été portée à 208,7 millions d'euros. Toutefois, le choix du Département de provisionner une part conséquente de ses excédents pour assurer un haut niveau d'investissement en pluriannuel conduit à réduire facialement le niveau de l'épargne brute.

Hors résultat reporté et mouvements liés aux provisions, la capacité de désendettement s'établit à 7,8 ans au CA2022, en baisse de 4,9 % par rapport à 2021. Son évolution s'établit comme suit :



La consolidation de l'épargne a permis de poursuivre l'objectif de stabilisation de l'encours de dette

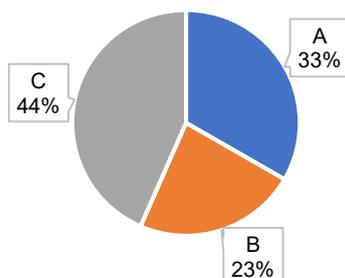
Le Département s'est fixé l'objectif de stabiliser l'encours de dette jusqu'à la fin de la mandature. En 2022, la collectivité aura ainsi emprunté pour un montant de 100 millions d'euros sur le budget principal pour un remboursement en capital de 100,9 millions d'euros (contrats de partenariat compris).

Ainsi, pour la quatrième année consécutive, le département a maintenu la stabilité du stock de dette tout en assurant le financement de la montée en charge de son programme d'investissements. Le montant de l'encours s'établit à 1 619,3 millions d'euros contre 1 620,3 millions au 31 décembre 2021.

Ressources humaines

En 2022, la direction des Ressources humaines a eu la charge de suivre et piloter la masse salariale du budget principal et du budget annexe de la DEA qui s'élève à 343,5 M€ pour le budget principal (en hausse de 1,21 %) et de 12,543 M€ pour la DEA. L'enveloppe du budget principal a été consommée à 96,90%. Le budget annexe a été consommé à hauteur de 87,89%.

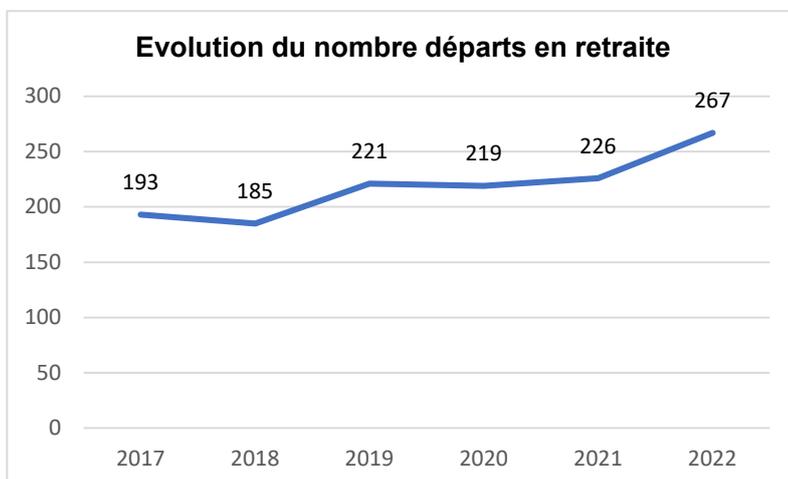
Répartition des agents payés par catégorie au 31/12/2022



L'évolution des dépenses de rémunération s'explique par :

- Des mesures réglementaires :
 - Une revalorisation des grilles pour les auxiliaires de puéricultures, les catégories A de la filière médico-sociale, les sages-femmes, les catégories C et B pour un impact 2022 de 3 158 170 € ;
 - Des revalorisations du SMIC en janvier et mai 2022 pour un impact 2022 de 1 220 117 € ;
 - Le dégel du point d'indice à 3,5% pour un coût 2022 de 4 909 769 € ;
- Des mesures volontaristes :
 - L'application du décret n°2022-728 qui instaure un complément traitement indiciaire (CTI) facultatif jusqu'au mois de novembre 2022 pour certains agents exerçant au sein de services et établissements sociaux et médico-sociaux pour un coût sur l'année d'exercice de 2 440 306 € ;
 - L'extension de cette prime aux agents intervenant dans le secteur médico-social non concerné par le CTI mais que le conseil départemental a souhaité revaloriser via la refonte du régime indemnitaire en deux temps pour un coût sur 2022 de 796 556 € ;
- L'expérimentation de la renationalisation du RSA : L'engagement pris par le conseil départemental de doubler à horizon 2026 le nombre de référents dans les parcours sociaux et socio-professionnels se concrétise, pour l'année 2022, par une masse salariale supplémentaire dédiée de 1 650 312 €.

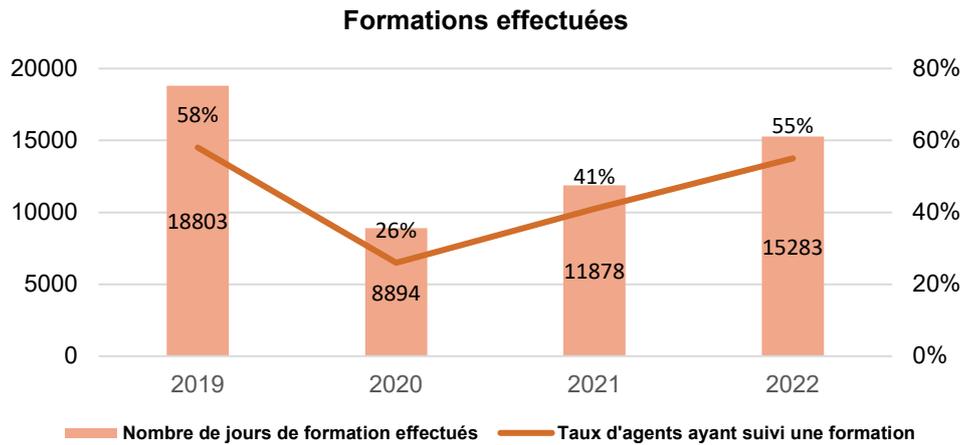
L'année 2022 a été également fortement impactée par de nombreux départs dont une part importante de départs en retraite entraînant un effet Noria estimé à 2 365 018 €.



En 2022, à titre exceptionnel, l'autorité territoriale a décidé de proposer à l'avancement tous les agents promouvables qui avaient un avis favorable de leur hiérarchie. Cette mesure a bénéficié à 257 agents supplémentaires. Au final, 504 agents ont bénéficié d'un avancement au titre de la campagne 2022 dont 161 de catégorie A, 89 de catégorie B et 254 de catégorie C. La proportion femmes/hommes des 504 agents proposés est en parfaite cohérence avec la représentativité femmes/hommes à l'échelle de la collectivité, et illustre le respect de la parité sur lequel s'engage fortement le Département : 121 hommes (soit 24%) et 383 femmes (soit 76%).

L'Ecole des transitions professionnelles a poursuivi son activité avec 60 agents en reclassement suivis par l'ETP au 31 décembre 2022.

Pour ce qui concerne la formation, 15 283 jours ont été effectués en 2022 et 55 % des agents y ont participé. Ces chiffres sont en évolution par rapport à 2020 et 2021, où la crise sanitaire avait marqué un coup d'arrêt des formations, mais restent encore inférieurs à 2019.



L'ensemble des informations RH du conseil départemental et les indicateurs d'activité de la DRH sont détaillés dans le Bilan d'activité de la DRH, pages 268 à 286 du présent document.

Les données RH exhaustives au titre de l'année 2022 seront présentées lors de la séance consacrée à l'examen du Rapport social unique au dernier trimestre 2023.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

Programmes du Département

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

Mission Enfance et famille

PROGRAMME

Accueil du jeune enfant

Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

CONTEXTE

Le département de la Seine-Saint-Denis a compté 26 152 naissances en 2022, et dénombre **près de 80 000 enfants de moins de 3 ans**. La politique d'accueil du jeune enfant y revêt donc une importance toute particulière.

L'offre d'accueil, qu'elle soit collective ou individuelle, reste néanmoins très insuffisante au regard des besoins. Au 31 décembre 2022, le dispositif d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis rassemblait **29 161 places** d'accueil théoriques au total se répartissant ainsi :

- 16 050 places dans 424 crèches et autres structures d'accueil collectif, sous différents types de gestion (structures départementales, municipales, hospitalières, relevant de l'économie sociale et solidaire, privées commerciales), soit une création nette de 352 places sur l'année ;
- 13 111 places en accueil individuel auprès des assistants maternels agréés, soit une diminution de 267 places et une perte de 180 assistants en un an.

La rentrée 2022 a été marquée par une **forte accélération de la crise des métiers de la petite enfance, dont la pénurie croissante porte atteinte à la possibilité de maintenir les places d'accueil existantes** et au développement de nouveaux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). **Selon l'enquête CNAF présentée le 11 juillet 2022, 985 places seraient durablement fermées en crèches collectives en Seine-Saint-Denis**. Le gouvernement a constitué pendant l'été 2022 un « comité de filière », censé apporter des propositions pour endiguer cette crise courant 2023.

Les orientations départementales en matière d'accueil du jeune enfant s'inscrivent par ailleurs dans celles :

- De la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) à travers la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 et de sa déclinaison départementale, ainsi que l'accord-cadre entre le Département et la CAF 2020-2024. Celui-ci porte sur la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation des places de crèches départementales avec l'instauration de la facturation horaire aux familles dès janvier 2022. L'année 2023 verra ce cadre doublement évoluer, avec d'une part, une nouvelle COG pour la branche famille, qui pourrait faire évoluer les modalités de soutien financier aux crèches par les CAF, et d'autre part l'élaboration et la signature d'une convention territoriale globale (CTG) entre la CAF et le Département ;
- De la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, qui prévoit le développement du dispositif AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle) auquel le service des crèches départementales a adhéré avec la labélisation de 3 établissements, et d'un appel à manifestation d'intérêt « Territoire démonstrateur Petite enfance – Accueil pour tous » pour lequel le Département a été retenu. Datée du 31 janvier 2023, une instruction fixe le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). Ces déclinaisons de la stratégie pauvreté 2018-2022 sont ainsi prolongées jusqu'au 31 décembre 2023, dans l'attente des « pactes locaux de solidarités ».

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

En matière de petite enfance, le Département dispose de plusieurs leviers d'intervention :

- **La gestion directe de 51 crèches départementales** (2 crèches fermées en septembre 2022, qui feront l'objet d'un transfert aux villes en 2023 : La Motte à Saint-Ouen et Girardot à Bagnolet ; 2 autres crèches seront transférées à la commune de Saint-Ouen pendant l'été 2023 : Moutier et Bourdarias). Ces établissements représentent 3 055 places agréées au 1^{er} semestre 2022 (3 005 places au 2nd semestre), soit près de 20 % de l'offre d'accueil collectif du territoire ;
- La **délivrance des avis et autorisations de création, d'extension ou de transformation d'établissements**, le contrôle des établissements et de l'agrément, le suivi et de la formation des assistants maternels, missions assurées par le service de PMI ;
- **L'accompagnement technique aux structures gestionnaires de modes d'accueil ;**

- Un **soutien financier aux MAM (aide en investissement)** et aux **structures associatives ou coopératives (aide en fonctionnement)**, soutien aux EAJE qui sera réformé en 2023 par un **appel à projets en faveur de l'accueil de publics en insertion professionnelle dans ces mêmes EAJE.**

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- **Augmenter, diversifier et conforter l'offre d'accueil dans les crèches départementales et en structures collectives** et soutenir les projets d'accueils innovants, portés par tous types de gestionnaires, y compris crèches départementales ;
- **Garantir la sécurité et la qualité de l'accueil en EAJE**, par le renforcement des contrôles et l'accompagnement des gestionnaires ;
- **Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil** (prise en charge des enfants en situation de handicap, adaptation de l'offre aux familles en situation de pauvreté et en insertion) ;
- **Soutenir l'accueil individuel**, par la coopération PMI-villes pour la détection des candidats au métier d'assistant maternel, ainsi que par le soutien à cette profession et à l'exercice regroupé du métier au sein des maisons d'assistants maternels (MAM).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Crèches départementales

Les crèches départementales sont des lieux de vie et de développement qui offrent un cadre sécurisant et qualitatif aux enfants et aux parents. Les enfants sont accueillis par des équipes professionnelles diplômées et formées. Grâce aux projets d'établissements, les structures départementales mènent de nombreuses actions, dans ces structures, sur la promotion des droits de l'enfant, l'égal accès à la culture pour tous les enfants (promotion du livre, actions culturelles et artistiques dans les crèches, ...), l'alimentation des enfants et la lutte contre l'obésité infantile (participation à la semaine du goût, introduction du bio dans les crèches, accompagnement d'une diététicienne, diffusion d'un outil de sensibilisation à l'équilibre alimentaire...) et le lien intergénérationnel. Soucieuses de la relation usagers, les équipes mettent également en place un échange permanent avec les parents notamment dans le cadre des conseils de d'établissement afin d'améliorer le service rendu à partir du recueil de l'avis des familles.

Le service des crèches continue sa démarche d'optimisation des places. 32 crèches ont transformé leur fonctionnement pour favoriser les accueils à temps partiel, admettre plus d'enfants, individualiser les organisations des premiers accueils, accueillir en « hors contrat » et introduire les accueils occasionnels. Une collaboration engagée avec l'ASE a permis de mettre en place des accueils très partiels en complément de la prise en charge des très jeunes enfants placés par des assistants familiaux.

Le recrutement en 2021/2022 de toutes les coordinatrices de groupements de crèches a permis de **mieux accompagner les responsables des crèches** dans la dynamique d'optimisation, tant à travers le suivi des planifications d'admissions que sur l'agilité à mettre en place des fonctionnements transitoires en âge mélangés pour les crèches dont la capacité corrigée est restée très éloignée de leur capacité théorique. En 2023, l'amélioration et la structuration des outils de suivi et de pilotage devrait permettre d'améliorer encore les résultats tout en poursuivant le déploiement des projets d'amélioration de la qualité d'accueil dans les crèches

départementales, (projets culturels et sportifs, commissions menus, projets pédagogiques...).

La réforme des CAMA, levier fort pour améliorer l'occupation des crèches départementales, a été initiée au printemps 2022 par des expérimentations menées dans 5 villes (Aubervilliers, Saint-Denis, Montreuil, Le Bourget et Drancy), pour une mise en œuvre au printemps 2023. Le processus de transformation est pleinement engagé depuis l'adoption de la délibération du 8 décembre 2022 relative à la réforme des modes d'admission, incluant des concertations soutenues avec chaque ville, des informations en direction des services territoriaux rencontrant les familles et des groupes de travail pour finaliser les règlements de fonctionnement des CAMA expertes et généralistes. Dans le cadre de la réforme des CAMA, a été confirmé le principe de réservation de **30 % des places en crèche départementale pour des familles dont la situation est très complexe** et nécessite un accompagnement. Également, **le service étend son adhésion au dispositif AVIP** (crèches à vocation d'insertion professionnelle) avec la labélisation en 2022 d'une troisième crèche (Bernard et Mazoyer à Aubervilliers).

Les **actions culturelles** forment un levier important d'intégration et participent à l'éveil des enfants. La collaboration avec la DCPSL permet de piloter des dispositifs favorisant le travail d'artistes au sein des crèches en direction des enfants et des familles et impliquant les professionnels ou de promouvoir la lecture : 3 crèches ont ainsi bénéficié du dispositif « Courte échelle », 6 crèches de « Hisse Ho » et une de Ciné 93. 9 crèches ont bénéficié du parcours de renouvellement de la boîte à livres. D'autres actions complètent l'offre comme le documentaire sur le jeu, à la crèche Myriam David de Rosny-sous-Bois avec l'association Périphérie, ou la création d'un disque de chants par la crèche Schaeffer à Aubervilliers qui a travaillé avec « Musique en Herbe ».

La **dynamique engagée sur l'éco-responsabilité** s'est prolongée dans les 3 crèches labellisées « éco-lo-

crèche ». Plus largement, le **plan alimentaire « manger sain »** des crèches départementales a progressé dans la meilleure maîtrise des commandes de certains aliments bio, dont la fourniture autant que possible de lait infantile bio, et dans la mise en place à partir de septembre 2022 des **commissions « menus » territorialisées**. Ces nouvelles instances, à l'échelle de chaque groupement de crèches, mobilisent tous les deux mois des professionnels et des

familles pour la constitution d'un plan alimentaire équilibré.

Un effort important a été conduit sur les questions de sécurité alimentaire. D'une part, le processus et les outils de suivi ont été restructurés et d'autre part, les suivis des contrôles et des préconisations des services vétérinaires ont été pris en charge sous la responsabilité de la diététicienne du service.

Accueil collectif de la petite enfance

Les actions réalisées en 2022 sont les suivantes :

- Le Bureau des modes d'accueil du service de PMI propose systématiquement aux **promoteurs de projets de structures d'accueil du jeune enfant** un **accompagnement personnalisé** permettant de sécuriser le projet en termes de locaux (étude de plans), mais également en termes de projection de fonctionnement (ressources humaines, projet pédagogique, etc.). Le Bureau des modes d'accueil organise avec les référents modes d'accueil les visites d'ouverture des nouveaux établissements ainsi que des visites de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- La **sécurisation de la création de nouvelles places**, tant sur le plan technique que financier : en 2022, 384 places ont été créées et 75 places ont été perdues. Le territoire compte ainsi 16 050 places en accueil collectif dans 424 crèches et autres structures d'accueil collectif, sous différents types de gestion (structures départementales, municipales, hospitalières, associatives, privées) ;
- **L'amélioration de la mission de contrôle des EAJE** avec la mise en place, prévue en 2023, d'un plan de suivi, ainsi qu'une réorganisation du bureau des modes d'accueil qui doit permettre d'accroître le volume et la réactivité de ces contrôles ;
- Un **nouveau dispositif** sous forme d'appel à projets est en cours d'élaboration pour le printemps 2023 ; il visera un soutien en fonctionnement aux EAJE relevant de l'ESS, dont le projet d'établissement vise la prise en compte des besoins des familles en parcours d'insertion professionnelle.

Accueil individuel de la petite enfance

Au 31 décembre 2022, le Département compte **4 480 assistants maternels**, avec une capacité d'accueil théorique de **13 111 places** (- 267 places et - 180 assistants maternels par rapport à 2021). Cette diminution résulte en partie d'un nombre important de cessations d'activités (320 assistantes maternelles concernées par la non-demande de renouvellement d'agrément et le départ à la retraite). 189 nouveaux agréments ont été délivrés en 2022 soit environ 378 places en accueil à domicile. La tendance à la baisse se poursuit donc.

Les actions réalisées en 2022 ont été les suivantes :

- La **mise à jour documentaire** à destination des professionnels de PMI mais aussi des assistants maternels pour une démarche de renforcement des connaissances dans un but d'amélioration des pratiques ;
- La poursuite de **l'accompagnement à la création de Maisons d'assistantes maternelles (MAM)** en mobilisant des outils financiers d'incitation (poursuite de l'aide à l'investissement CAF/Département, aide au démarrage de la CAF et mise en place du Plan rebond de la CNAF). Les 7 dernières MAM mobilisent 19 assistantes maternelles (dont 14 bénéficiant d'un double agrément), pour une ouverture de 76 places, dont 30 nouvelles places créées dans l'année (nouveaux agréments ou extension d'agréments). Aucune structure n'est en cessation d'activités. Sur les 7 MAM ouvertes en 2022, 6 ont sollicité les subventions en investissement de la CAF/CD. 4 d'entre elles ont sollicité, en plus, la subvention en investissement « Plan rebond » de la CNAF. Au total, 107 assistantes maternelles sont concernées. Pour 2023, 4 MAM sont en prévision d'ouverture.

En 2022, une action a été conduite en coopération avec l'UFNAFAAM, pour répondre aux situations des équipes des MAM nécessitant une intervention en prévention et médiation/résolution de conflits. Cette action a permis à 5 MAM de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de temps de médiation par l'UFNAFAAM, avec un financement apporté par la CAF.

Enfin, de manière transversale, sont à signaler en 2022 :

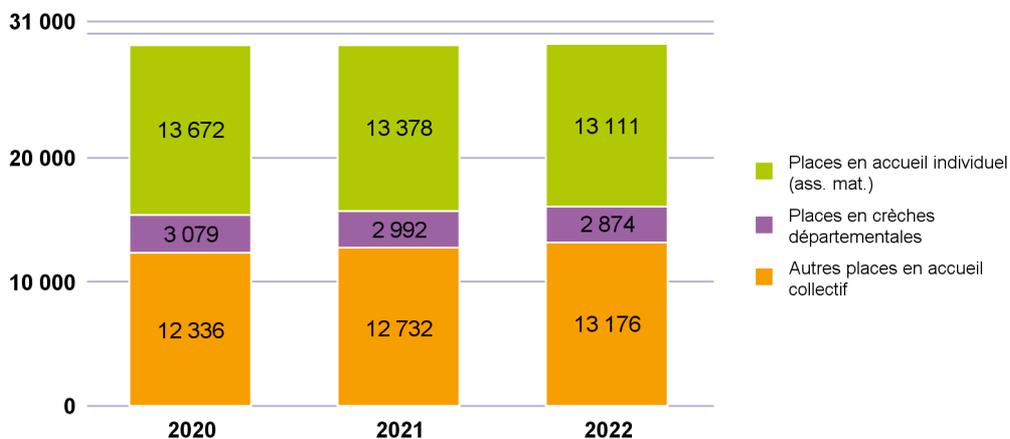
- La préparation de la **transition vers une nouvelle gouvernance des services aux familles**, par le biais du comité départemental des services aux familles (CDSF) et de la mise à jour d'un schéma départemental des services aux familles (SDSF) : la séance d'installation du comité est prévue le 15 mars 2023 ;

- Depuis 2022, le Département de la Seine-Saint-Denis est labélisé **territoire innovant pour la petite enfance – accueil pour tous**, suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancée en 2021 par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et la CNAF. Le pôle innovation petite enfance et parentalité (PIPEP) a mis en œuvre un programme de structuration de projet territorial à travers trois volets : productions de contenus et interventions auprès des professionnels et du public, développement de crèches AVIP, mise en place de ressources, d'études et d'outils concernant la petite enfance, l'insertion et le soutien à la parentalité. Toujours dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le PIPEP a mis en place un programme de formation en direction des professionnels de la petite enfance qui a mobilisé plus de 80 participants.

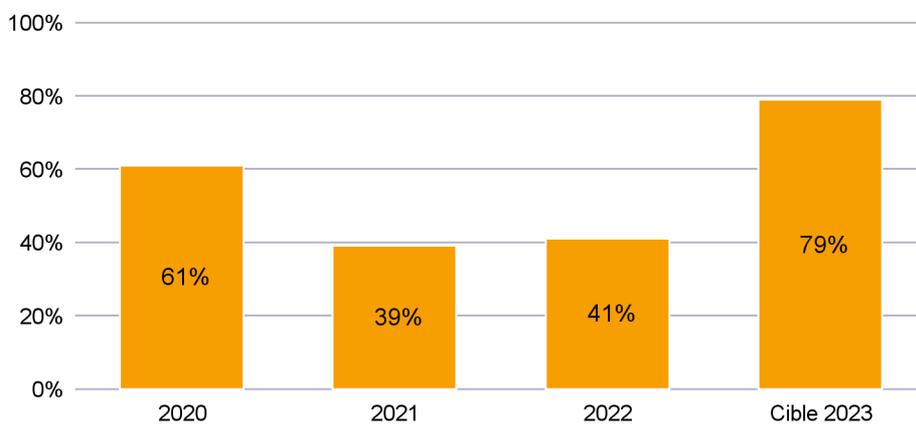
Démographie des enfants de moins de 3 ans en Seine-Saint-Denis



Nombre de places pour les enfants de moins de 3 ans en Seine-Saint-Denis (au 31/12)



Part des crèches ayant un projet éducatif d'établissement



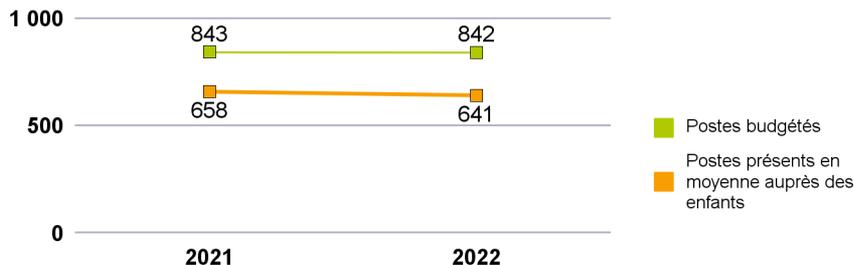


A partir de 2021, a été lancée une campagne de mise à jour des projets d'établissements en suivant le rythme des travaux d'optimisation des places selon le calendrier 2020/2024 indiqué dans la convention cadre du passage à la PSUH.

10 nouveaux projets seront validés au 1er trimestre 2023. Le retard accumulé à la validation est lié à la vacance des postes de coordinatrices de crèches en 2021/2022. Conformément aux engagements de la convention cadre, l'ensemble des établissements auront mis à jour leurs projets d'établissement fin 2024.

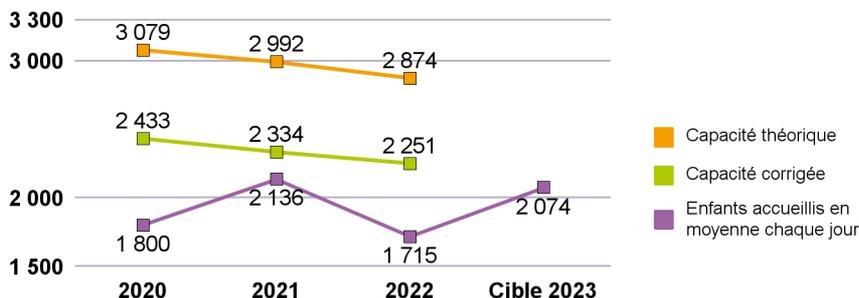
Sont comptabilisés comme personnels des crèches présents auprès des enfants les auxiliaires de puériculture (AP) et les éducateurs de jeunes enfants (EJE), y compris les renforts. La différence entre les postes budgétés et les postes présents est constituée par les postes vacants et les absences longues.

Personnel des crèches départementales



La capacité d'accueil d'une crèche est dite "corrigée" quand elle tient compte du personnel réellement présent pour accueillir les enfants.

Capacités d'accueil des crèches départementales (en places)



Le réalisé est de 1 715 enfants présents en moyenne par jour en 2022 soit 76 % de la capacité corrigée (2 251). Plus de 500 places sont donc non occupées, ce qui montre que toutes les places ne sont pas occupées par un contrat. L'écart avec les 66,3 % de taux d'occupation (graphique ci-dessous), comptabilisé en heures, est dû au fait qu'un enfant considéré présent sur une place ouverte ne l'est pas forcément sur toute l'amplitude horaire de l'ouverture de la place sur une journée.

Le taux d'admission détermine le nombre d'enfants admis par rapport au nombre de places ouvertes. Le taux d'occupation théorique représente le rapport entre les heures de présence des enfants et la capacité d'accueil théorique définie par la PMI (jours d'ouverture x 11h45 x capacité théorique). Le taux corrigé est calculé par rapport à la capacité effective d'accueil des crèches en fonction des ressources humaines disponibles.

Occupation des crèches départementales (en %)



La mise en place de la prestation de service unique horaire nécessite d'admettre 10 à 20 % d'enfants en plus pour compenser les absences potentielles et la baisse de temps moyen d'accueil journaliers (les 10h forfaitaires) consécutive à la facturation horaire des familles à partir du 1er janvier 2022.

L'augmentation réalisée sur le taux d'admission de 4,5 points en 2022 confirme l'effort porté sur les admissions avec le renforcement des accueils à temps partiels. Cependant, la baisse du taux d'occupation de 5,2 points en 2022, comparativement à 2021, s'inscrit dans le contexte du passage progressif à la PSUH pour l'ensemble des crèches départementales et un usage au plus proche des besoins par les familles (adaptation du contrat, télétravail, ...). Le remplacement des absences - en particulier les mercredis - et le développement des accueils inférieurs à 4 jours sont des enjeux forts du changement des pratiques engagées et de la réforme des modes d'admissions (CAMA).

Taux d'encadrement des enfants en crèches départementales

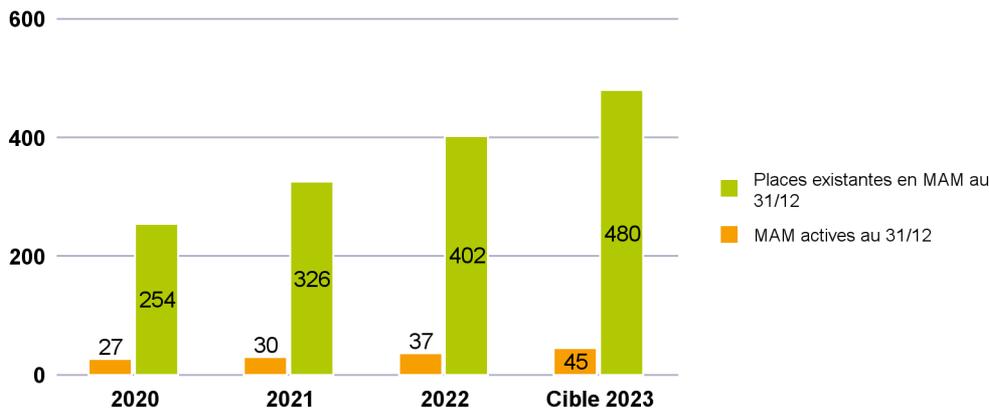


L'article R2324-46-4 du Code de la santé publique qui fixe les règles d'encadrement dans les crèches prévoit que le nombre de professionnels placés auprès d'enfants soit au minimum en moyenne d'un professionnel pour six enfants (ou un pour cinq enfants qui ne marchent pas et huit enfants qui marchent).

Le suivi du taux d'encadrement des enfants n'est comptabilisé que depuis le début de l'année 2021.

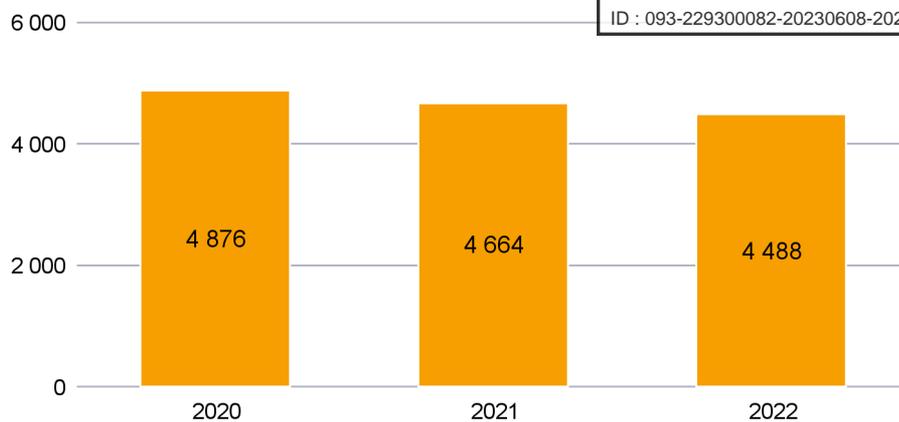
Le taux d'encadrement est une moyenne, écrasant les baisses et pics d'activité sur la journée et dans la semaine. Le niveau d'accueil très bas sur les horaires d'ouverture du matin (7h-8h) conduit notamment à une diminution du taux d'encadrement moyen. La connexion du logiciel de gestion du temps de travail (GTA) sur le système Axel permettra des calculs d'encadrement plus pertinents et précis selon les horaires de la journée et conduira à mobiliser des leviers d'amélioration plus précis.

Développement des Maisons d'assistants maternels (MAM)



L'objectif, pour 2022, de créer 7 MAM supplémentaires a été respecté. Les 7 dernières MAM créées mobilisent 19 assistantes maternelles (dont 14 bénéficiant d'un double agrément), pour 76 nouvelles places.

Assistants maternels en activité



Le nombre d'assistants maternels formés chaque année ne cesse de baisser et ne suffit plus à compenser les cessations d'activité, d'où une poursuite de la baisse du nombre d'assistants en activité pour la quatrième année consécutive. Cela s'explique à la fois par une baisse du nombre de candidats ainsi que par un important taux de rejet des agréments. Le schéma et le plan Petite enfance comportent un important volet de relance de cette activité, avec en particulier le soutien aux MAM et le bus itinérant des

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accueil collectifs de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépense	1,285	1,782	2,378
Accueil individuel de la petite enfance	Dépense	3,746	1,705	0,130
Crèches départementales	Dépense	1,184	1,358	1,507
	Recette	23,665	22,946	22,300
Total	Dépense	6,215	4,846	4,015
	Recette	23,665	22,946	22,300
	Charge nette	17,450	18,100	18,285

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accueil collectifs de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépense	1,733	0,869	1,117
Crèches départementales	Dépense	0,202	0,066	0,088
Total	Dépense	1,935	0,934	1,204
	Recette			
	Charge nette	1,935	0,934	1,204

PROGRAMME

Aide sociale à l'enfance

Ce programme comporte six actions :

- Prévention spécialisée,
- Evaluer pour protéger,
- Accompagnement et soutien à la parentalité,
- Accueil en structures collectives,
- Accueil familial,
- Adoption.

CONTEXTE

Le contexte de mise en œuvre de cette politique publique est caractérisé par :

- La mise en œuvre de la **loi du 7 février 2022** relative à la protection des enfants, qui porte notamment sur le développement de l'appui à l'entourage des enfants, l'**interdiction du recours à l'hôtel pour les mineurs** (à partir de 2024), **amélioration de la rémunération des assistants familiaux** et une prise en charge fortement encouragée des jeunes confiés jusqu'à 21 ans ;
- La signature mi-2022 de la **contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance**, qui contient 10 grands objectifs dont l'amélioration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, le soutien à la diversification de l'offre, le développement de la participation des enfants, des observatoires de protection de l'enfance ainsi que la prévention des sorties sèches de l'ASE ;
- Le déploiement de la feuille de route de **lutte contre la prostitution des mineurs**, qui a fait l'objet d'un soutien financier d'un million d'euros par l'Etat fin 2021, soutien renouvelé fin 2022 pour renforcer le travail engagé par le Département ;
- L'intégration du Département à l'expérimentation « Santé protégée » avec une mise en œuvre à compter de mai 2022, afin d'expérimenter une nouvelle organisation des parcours de soin des enfants pris en charge et de créer de nouveaux partenariats avec des professionnels de santé ;
- Le schéma de prévention et de protection de l'enfance 2018-2022 qui fera l'objet d'un renouvellement en 2023, avec une importante concertation des enfants, jeunes, familles, agents et partenaires de l'ASE. Le conseil des jeunes de la protection de l'enfance s'est notamment réuni pour la première fois en novembre 2022.

En outre, la politique publique est largement impactée par le contexte de difficulté de recrutement sur les métiers du travail social et par le contexte de reprise de l'inflation. Ainsi, des mesures visant à **revaloriser l'attractivité des métiers du social** (**conférence des métiers du social, prime Ségur** en février 2022) au sein des établissements associatifs tarifés par l'ASE ont été déployées. Le contexte de reprise d'inflation a conduit la collectivité à proposer une augmentation générale (taux directeur de 2 %) des budgets des établissements associatifs du champ de l'ASE.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Le programme « Aide sociale à l'enfance » (ASE) a pour **objectif d'assurer la prévention et la protection de l'enfance**, notamment dans le cadre des lois du 5 mars 2007, 14 mars 2016 et 7 février 2022. Les publics visés sont les mineurs et leurs familles, ainsi que les jeunes majeurs de 18 à 21 ans ayant eu un parcours en protection de l'enfance en tant que mineur. L'intervention de l'ASE s'articule autour de trois domaines d'activité majeurs :

- **Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique** tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ;
- La **prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés** dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et l'**accompagnement des familles** ;

- La **prise en charge physique des enfants** en établissement ou famille rencontrent des difficultés éducatives susceptibles de mettre l'enfant en danger. Le programme ASE est caractérisé par la prédominance de cette activité de prise en charge des enfants placés, confiés au Département sur décision judiciaire (plus de 80 % des cas) ou administrative.

Les orientations stratégiques du programme de l'ASE articulent la mise en œuvre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, voté en avril 2019 et renouvelé en 2023, ainsi que des mesures visant la maîtrise des dépenses départementales. Elles visent à :

- **Renforcer l'attractivité des métiers** ;
- Coordonner les **actions de prévention et les adapter aux nouveaux besoins** ;
- Poursuivre la mise en place de la réforme du traitement des informations préoccupantes afin d'améliorer la qualité des évaluations et de garantir le respect des délais et faire évoluer les pratiques d'intervention à domicile ;
- **Adapter l'offre d'accueil** pour répondre aux nouveaux besoins, à l'évolution du contexte et aux exigences de la loi de 2022 (accueil des fratries, accompagnement des tiers dignes de confiance, interdiction de l'hôtel, diminution des placements hors 93), améliorer **l'accueil d'urgence**, renforcer la **qualité des lieux** et prévenir **les ruptures** ;
- Développer **l'accueil familial**, renforcer l'accompagnement des assistants familiaux et leur intégration au travail d'équipe sur les situations ;
- Appuyer le **suivi en santé** physique et mentale et de **prise en charge du handicap** ;
- Renforcer l'offre d'accompagnement pour **les enfants sortants de l'ASE** ;
- Mieux prendre en compte et soutenir le développement des **liens construits avec les enfants** ;
- Prévenir les **violences sexuelles** et accompagner les enfants victimes ;
- Développer **l'information, la participation et l'émancipation** des enfants et parents accompagnés ;
- Développer les **actions visant à l'épanouissement des enfants confiés** (culture, sports, loisirs, bien manger, relations amicales et affectives, scolarité ...), axe proposé comme prioritaire pour le nouveau schéma.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Prévention spécialisée

Cette action vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes et de leurs familles dans les territoires les plus en difficulté, en lien notamment les villes¹. Les éducateurs interviennent auprès des jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation.

En 2022, les **8 associations** autorisées sont intervenues dans 26 villes et 58 quartiers, incluant Romainville qui bénéficie depuis 2020 d'une équipe dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les équipes éducatives des associations Rues et cités et Hors la Rue ont poursuivi leurs maraudes, dans une logique territoriale d'adaptation aux besoins des populations vivant en bidonvilles.

L'effectif total autorisé des 8 services habilités reste stable : il s'élève en 2022 à 271,88 postes en ETP, dont 206,5 ETP éducatifs. 5 860 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement individuel, 7 174 jeunes ont été accompagnés dans le cadre d'actions collectives et 1 546 familles ont bénéficié d'un soutien dans leur fonction parentale.

Les effets de la crise sanitaire traversent durablement les jeunes accompagnés par la prévention spécialisée, en particulier en termes de **santé mentale**. **L'insertion socio-professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire** demeurent des

thématiques prégnantes, mais l'attention portée aux **questions de genre et aux conduites à risque**, en particulier **prostitutionnelles** ou de **violences inter-quartiers**, font également l'objet d'une attention particulière des équipes, en cohérence avec les orientations départementales.

Après une crise sanitaire qui avait freiné les chantiers éducatifs et pédagogiques, 2022 a offert davantage d'opportunités aux associations qu'il s'agira de confirmer. Sur l'année, les associations ont ainsi pu organiser **133 séjours éducatifs** dont ont bénéficié 717 jeunes, **180 chantiers éducatifs et pédagogiques** dont ont bénéficié 746 jeunes. Elles ont aussi proposé des sorties ponctuelles et se sont mobilisées sur les actions de développement local. La construction de projets en lien avec les JOP, l'adaptation à la mobilité des jeunes ainsi que l'accompagnement au numérique restent à développer.

Le déploiement du **nouveau cadre conventionnel** entre les associations, le Département et les villes voté en mars 2021 s'est poursuivi. Les négociations avec les villes ont continué ainsi que le travail d'élaboration du projet pluriannuel d'intervention, outil opérationnel du dispositif. Fin 2022, 7 conventions tripartites étaient signées, 4 villes ne souhaitent pas entrer dans le conventionnement, 9 villes faisant l'objet d'échanges tandis que le positionnement de 5 villes demeurerait incertain.

¹ Art. L. 121-2 et L. 221-1 du Code de l'action sociale et des familles

L'année 2023 sera consacrée à la finalisation du travail de conventionnement et au suivi des projets pluriannuels d'intervention. Le positionnement des villes devrait également permettre de clarifier les futurs

territoires d'implantation aux demandes de créations ou extensions formulées par plusieurs communes.

Evaluer pour protéger

Conformément à la loi, cette action a pour objectif de **garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant**, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant, à travers la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui centralise la réception de toutes les informations préoccupantes (IP) sur le Département. Les IP sont essentiellement signalées par les établissements scolaires, le numéro vert « enfance en danger » (119), les services départementaux et le Parquet suite à des enquêtes de police.

En 2022, **la CRIP du Département a réceptionné 4 251 informations**. L'activité est stable par rapport à 2021. 2 798 dossiers ont été traités uniquement par la CRIP et n'ont pas nécessité la mise en œuvre d'une évaluation partagée. 1 449 situations ont fait l'objet d'une évaluation partagée, réalisée par les services du Département, comme prévu par la loi du 5 mars 2007. 832 ont fait l'objet d'une saisine de l'autorité judiciaire avant évaluation dont 696 pour enquête de police. L'Education nationale reste, comme les années précédentes, la première source d'IP (38 % des IP).

Depuis l'année 2021, la CRIP a été dotée d'un pôle évaluateurs sur le terrain. En 2022, 4 postes de travailleurs sociaux y ont été pérennisés. Leur intervention se détermine en fonction des besoins et au regard de difficultés de respect de délai d'évaluation. 34 situations ont ainsi été évaluées par ce pôle en 2022.

Le travail relatif à la **mise en œuvre du référentiel national de la Haute Autorité de Santé (HAS)** relatif à l'évaluation des IP, débuté en 2021, a été poursuivi en 2022. Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'évaluation, une trame unique d'évaluation des IP, inspirée du référentiel HAS, a été lancée pour expérimentation au sein des équipes évaluatrices du Département. Des journées socle ont permis de réunir l'ensemble des responsables de circonscription ASE-SSD-PMI. Ce chantier se poursuivra en 2023, notamment par l'organisation des journées de formation dédiées à l'ensemble des évaluateurs ASE-SSD-PMI.

Accompagnement et soutien à la parentalité

Cette action vise à **prévenir les difficultés auxquelles les parents et les jeunes peuvent être confrontés**, grâce à la prévention et aux interventions administratives à domicile, avec l'accord des familles, afin de limiter les mesures judiciaires. Elle regroupe :

- Les mesures judiciaires d'assistance éducative à domicile : actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et intensives (AEMOI) ;
- Les aides au domicile de nature administrative : actions éducatives à domicile (AED), techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) et aides financières ;
- Les aides financières (aides éducatives, aides aux jeunes majeurs, allocation d'autonomie jeune majeur) ;
- Les centres mères-enfants, permettant l'accueil physique des mineures enceintes ou avec des jeunes enfants et des jeunes mères avec enfant(s) de moins de 3 ans ;
- Les structures d'accueil sans hébergement à visée préventive : services d'accueil de jour (SAJ) et relais parental ;
- Les autres interventions à visée préventive : interventions éducatives de proximité (IEP) et dispositif Etap' Ados ;
- Les lieux d'accompagnement des jeunes cofinancés par le Département aux côtés d'autres acteurs (points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), Maisons des ados) ;

- Le soutien à la parentalité (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).

Le **service Etap' Ados** a accompagné 401 jeunes (+ 26 % par rapport à 2021). Son intégration au protocole départemental d'accueil d'urgence a favorisé cette hausse et en particulier l'accueil des jeunes de nuit (+ 88 %), nécessitant aussi une adaptation des professionnels et de l'organisation aux profils plus vulnérables. L'association a également développé ses actions au sein des collèges et lycées et poursuit l'objectif d'une plus grande visibilité auprès des jeunes, dans un objectif de renforcement de ses actions de prévention.

Les services d'accueil de jour (SAJ) associatifs (OASIS à Sevran et Ti'SAJ à Villetaneuse) et départementaux (Du Breuil à Bondy et l'Envol à la Courneuve) ont accompagné 164 familles et 330 enfants (en hausse). Cela s'explique par l'élargissement de la tranche d'âge des personnes accueillies et par conséquent des fratries. En 2022, le pilotage du dispositif global est devenu mensuel afin de permettre une meilleure analyse de sa couverture territoriale et des besoins des familles. L'année a aussi été marquée par l'inauguration du projet dit « La Cabane », co-porté par le SAJ Envol, la DCPSL et la DRAC.

Le renforcement des visites à domicile actuellement en cours se poursuivra en 2023.

Le relais parental, géré par la Croix-Rouge française, accueille des enfants de 10 semaines à 17 ans révolus, avec l'accord du parent. Elle vise à éviter toute mesure de placement en proposant un hébergement d'enfants en relais et un soutien aux parents en difficulté. En 2022, ce service a accompagné 253 enfants (+ 3,3 % par rapport à 2021) dont 16 en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement. L'accueil de jour augmente de 55 %. 66 % des enfants accueillis sont âgés de moins de 6 ans. Le relais parental est bien identifié et développe des actions « d'aller vers » telles que les prévoit la contractualisation Taquet (visite à domicile, communication sur le dispositif...).

Concernant les techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF), l'année a été marquée par la liquidation judiciaire de l'association Famille et cité et la reprise de son activité par l'AMFD d'Epinay en juin 2022, sur décision de justice. Les 3 associations intégrées au dispositif ont accompagné en 2022 415 familles (+ 8,3 %) et 1 047 enfants dont 164 enfants porteurs de handicap, soit 15,6 % des enfants suivis et ce malgré les difficultés de recrutement. Dans le cadre de la contractualisation Taquet, les associations de TISF ont bénéficié de fonds complémentaires dédiés à la formation des professionnels sur cette thématique spécifique. Par ailleurs, la concertation des acteurs (PMI, SSD, ASE, associations), en vue d'élaborer un référentiel sur cette modalité d'intervention et la mise à jour de la convention de partenariat entre les associations de TISF et le Département s'est poursuivie en 2022 au travers de groupes de travail. Ce projet devrait aboutir en 2023 et permettre une meilleure compréhension de ce dispositif par les professionnels et meilleure corrélation entre les moyens alloués et les besoins du territoire.

Le **réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP)** vise à soutenir les parents, par la mise en réseau et le financement d'actions municipales ou associatives, à l'échelle locale et départementale. En 2022, le Département a soutenu 27 actions locales (8 municipales, 16 associatives, et 3 actions départementales dans le domaine de l'adoption) pour l'accompagnement de 7 203 parents et 2 301 enfants. Le soutien aux parents d'enfants en situation de handicap ou l'accompagnement des

familles aux enjeux du département sont priorités par le Département.

Les **centres mères-enfants (CME)** permettent l'accueil physique des mineures enceintes ou avec des jeunes enfants et des jeunes mères avec enfant(s) de moins de 3 ans. En 2022, l'animation du réseau des CME a permis d'associer plus étroitement ces établissements à l'accès aux dispositifs de droit commun et à la préparation de la sortie du service.

Enfin, les **mesures d'accompagnement en milieu ouvert (AEMO)** ont connu une augmentation des délais de prise en charge en 2022. Sur un total de mesures autorisées de 2 251, 1 495 mesures étaient en cours d'exercice au 31 décembre 2022 et 610 mesures en attente, dont 299 ordonnées depuis plus de 6 mois. Le délai moyen de prise en charge est de 11 mois. Les difficultés d'exécution de ces mesures sont liées à la part importante de postes éducatifs vacants (un tiers en moyenne en 2022). Pour limiter cette phase d'attente, il a été décidé la mise en place de services d'intervention immédiats dédiés à l'appui des familles et des enfants dont les mesures ordonnées par le tribunal sont en attente.

Les **mesures intensives** connaissent aussi un allongement des délais d'attente. Sur 149 mesures autorisées, 110 mesures étaient en cours d'exercice au 31 décembre 2022, et 89 mesures en attente, dont 49 depuis plus de 6 mois. Le délai moyen de prise en charge est de 11 mois. Le protocole de coopération pour la mise en œuvre des passations des mesures AEMO, AEMO-I et MJIE (mesure judiciaire d'investigation éducative) signé entre les associations en charge des AEMO, le Département, la PJJ et le tribunal pour enfant en 2021 fait l'objet d'un suivi trimestriel en COPIL. S'agissant des mesures de placement à domicile, il y avait fin 2022 173 mesures ADOPHE en attente, pour 329 mesures en cours.

Le soutien à d'autres acteurs intervenant dans le champ de la parentalité et du soutien aux adolescents a été poursuivi (MDA, PAEJ, SAGA, Plateforme de santé mentale...), ainsi que le soutien nouveau au SAMELY, dispositif d'accompagnement situé à Bobigny, dédié spécifiquement aux jeunes femmes enceintes ou mères lycéennes, dans un objectif de lutte contre le décrochage scolaire, de soutien à la parentalité et d'insertion sociale.

Accueil en structures collectives

L'action consiste à **héberger et prendre en charge physiquement les enfants et jeunes dans des établissements** (foyers publics du CDEF, foyers associatifs, et autres, en et hors Seine-Saint-Denis) et à **assurer les visites en présence de tiers**. Cette action vise plusieurs objectifs :

- Garantir la sécurité des enfants confiés à l'ASE et la qualité de leur accueil en établissement ;
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, avec une offre de services qui s'adapte aux publics et une rénovation des pratiques professionnelles au service du parcours de l'enfant et de l'inclusion des familles ;
- Développer des réponses alternatives à l'accueil classique en établissement ;
- Diminuer les accueils en urgence ;
- Augmenter les contrats jeunes majeurs en semi-autonomie ou en autonomie ;
- Piloter le parcours des jeunes confiés à l'ASE, en adaptant le placement et sa nécessité à la situation de l'enfant ;

- Infléchir la répartition entre accueil en établissement et accueil familial et

En 2022, l'objectif d'un **pilotage dynamique des parcours** des jeunes confiés à l'ASE a été poursuivi avec les objectifs ci-dessus (développement des réponses alternatives à l'accueil classique en établissement, diminution des accueils en urgence, augmentation de la part des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur, développement de l'accueil familial, etc.).

L'accueil en structures collectives s'inscrit dans un contexte de stabilisation du nombre d'enfants confiés à l'ASE. Au 31 décembre 2022, 4 182 enfants étaient confiés à l'ASE ou placés directement par un juge.

Parmi les jeunes accueillis à l'ASE (mineurs confiés et jeunes majeurs en accueil provisoire), 3 727 étaient placés en établissements (- 3,9 % sur l'année 2022). 3 041 jeunes étaient accueillis en établissements en Seine-Saint-Denis (+ 3,3 %) et 686 hors Seine-Saint-Denis (- 36 %, qui fait déjà suite à une baisse de - 15 % en 2021). Cette tendance correspond à un objectif du Département de favoriser le placement en Seine-Saint-Denis et à une réduction des propositions de places faites dans les autres départements.

En 2022, l'animation des réseaux d'établissements a permis l'engagement de **plusieurs projets structurants** :

- La signature en décembre 2022 de l'avenant du protocole départemental d'accueil d'urgence ;
- La mise en place progressive dans les services d'AEMO et d'AEMOI de services d'intervention immédiate destinés à garantir un premier contact entre les bénéficiaires des mesures et les services habilités ;
- Le lancement d'une évaluation du dispositif ADOPHE, pour en dresser le bilan 6 ans après sa mise en œuvre et identifier les axes d'évolution de ce mode de prise en charge ;
- L'évolution du dispositif de prise en charge des jeunes dits « en très grande difficulté », afin de faire évoluer l'offre d'accueil des 4 associations gestionnaires pour favoriser les réponses en amont et en aval ;
- La consolidation du réseau des établissements accueillant des MNA (mineurs non accompagnés), avec un travail sur l'articulation CAMNA/établissements et un travail avec l'ensemble des établissements accueillant des jeunes majeurs sur l'harmonisation des aides et participation financières ;
- La mise en œuvre des plans d'actions suite aux inspections. En 2022, une dizaine d'établissements ont fait l'objet d'une inspection.

Face à l'insuffisance de l'offre médico-sociale pour les enfants en situation de handicap, le Département et l'ARS ont lancé en 2019 un appel à projet conjoint pour créer une **structure expérimentale d'accompagnement des enfants avec troubles du spectre autistique ou du neuro-développement** accueillis en protection de l'enfance (19 places), et une équipe mobile d'intervention dans les lieux d'accueil (30 suivis en file active), opérationnelle depuis 2021. 10 places d'internat ont ouvert fin 2022.

Par ailleurs, au printemps 2022, le Département a vu l'ouverture du **premier lieu de vie et d'accueil** (LVA) de Seine-Saint-Denis, le Colibri, avec un projet d'insertion adossé aux Compagnons du devoir.

Accueil familial

L'hébergement et la prise en charge physique des enfants et jeunes au sein de familles d'accueil est réalisée par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de placement familial spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet). Elle s'appuie sur le Bureau de l'accueil familial, service central assurant leur suivi quotidien (rémunération, remboursement de frais, suivi de carrière, accompagnement professionnel...), le financement des placements familiaux spécialisés, ainsi que l'organisation des accueils par des tiers dignes de confiance.

L'objectif stratégique général est adaptation de l'offre d'accueil familial aux besoins des enfants confiés à l'ASE d'un point de vue quantitatif (nombre de places) et

qualitatif (diversification, professionnalisation des assistants familiaux).

L'âge moyen des assistants familiaux reste toujours élevé à 56 ans et 10 mois (contre 56 ans et 9 mois en 2021) ; la moyenne d'âge au recrutement est stable à 47 ans.

Le Bureau de l'accueil familial a reçu **451 demandes** d'accueils préparés à traiter en 2022, contre 485 en 2021 mais après une augmentation de 53 % par rapport à 2020. **52 % de ces demandes ont pu être satisfaites**. A cela se sont ajoutées 468 demandes d'accueil en urgence (contre 424 en 2021), pour lesquelles 216 propositions ont été faites.

Adoption

L'action vise à :

- Apporter une réponse aux demandes d'agrément à l'adoption dans les délais prévus par la loi ;
- Accompagner les parents adoptants, ainsi que les adoptés, dans leurs projets d'adoption et de parrainage ;
- Accompagner les femmes accouchant sous le secret ;

- Permettre aux personnes anciennement prises en charge par l'ASE d'origine.

Cette action est prise en charge au sein de l'ASE par la **Maison départementale de l'adoption, de l'accès aux origines et de la parentalité** (MDAAOP). L'adoption concerne plusieurs publics :

- L'adoption internationale classique, en baisse structurelle et qui représente un très faible nombre d'adoptions ;
- L'adoption internationale par kafala (selon le droit coranique), représentant en Seine-Saint-Denis la majorité des adoptions internationales ;
- L'adoption en France des pupilles de la Nation, qui dépasse en France largement l'adoption internationale ;
- Les enfants placés en vue d'adoption suite à une déclaration judiciaire de délaissement parental.

En 2022, **97 demandes d'agrément** ont été formulées. Sur 38 dossiers présentés en commission d'agrément 31 candidats ont été agréés. Le nombre de demandes accordées chaque année a légèrement diminué mais le nombre total de candidats agréés en vue d'une adoption reste stable à 271.

20 placements en vue d'adoption ont été réalisés en 2022, contre 25 en 2021 et 12 placements en 2020. Ils concernent :

- 11 pupilles en France
- 9 adoptions internationales dont 5 kafalas (4 Algérie et 1 Maroc) et 4 adoptions internationales de droit commun (Thaïlande, Mexique, Sri Lanka et Tunisie).

Le nombre de placements réalisés pour les pupilles est loin de couvrir la totalité du besoin (11 pupilles placées sur 144 enfants). Le constat est que les projets des candidats agréés par la Seine-Saint-Denis concernent les enfants en bas âge sans problème de santé grave. Aussi, les candidatures pour les enfants à particularités sont ouvertes aux parents d'autres départements et un travail spécifique de mise en liens avec ces derniers est mené.

Comme en 2021, une attention particulière a été portée aux projets de vie de ces enfants à particularités : ces derniers sont accompagnés par les travailleurs sociaux et les psychologues de la MDAAOP quand ils sont confiés à une famille domiciliée en Seine-Saint-Denis, tandis qu'une passation est organisée avec les professionnels locaux quand la famille est d'un autre département. Les parents peuvent aussi solliciter la MDAAOP pour une guidance parentale et un soutien à la parentalité après le jugement d'adoption.

Le Département poursuit également ses actions d'accompagnement des femmes confiant leur enfant en vue de l'adoption, et de l'organisation du placement et suivi des enfants adoptés. La demande d'accès aux dossiers aux origines reste importante (environ 120).

Enfin, le Département poursuit son soutien à trois associations intervenant dans le champ de l'adoption ou de la parentalité : Enfance et Familles d'Adoption, Ligare-Arbre vert et Ecole des Parents et des Educateurs.

INDICATEURS DE RESULTATS

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

La prévention spécialisée vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leur famille dans les territoires les plus en difficulté (art. 121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation.

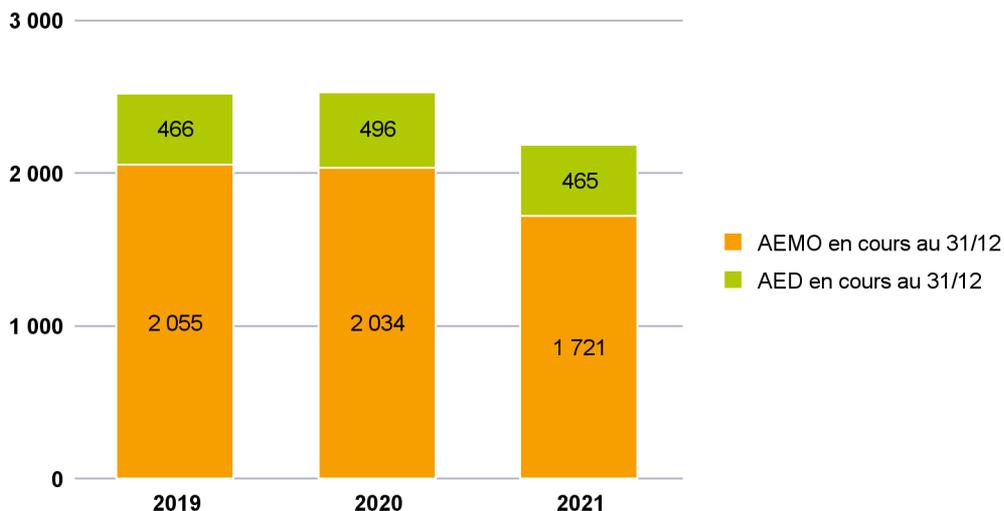
Accroître le nombre de jeunes suivis par la prévention spécialisée



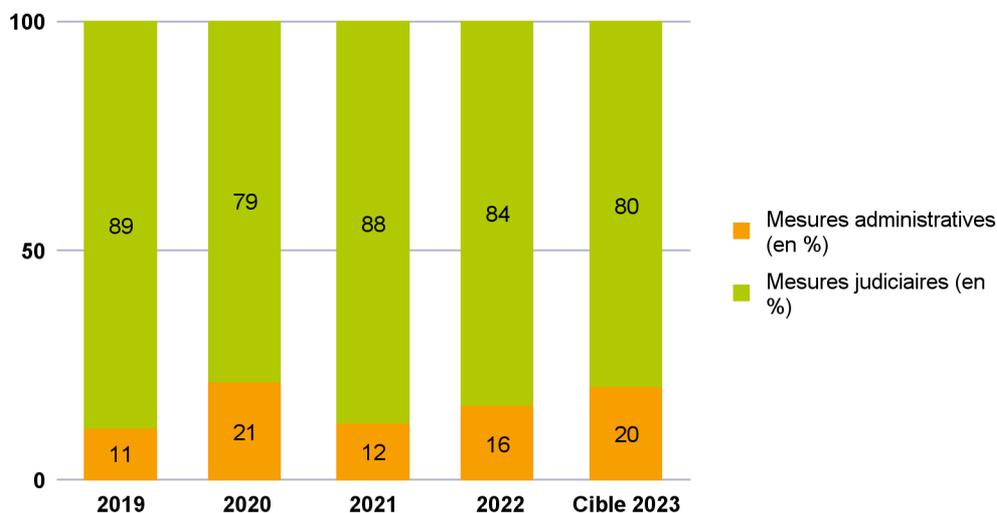
Dans l'attente des éléments des rapports d'activité 2022, il sera proposé aux partenaires d'augmenter leur file active de + 200 jeunes en 2023.

Les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et les actions éducatives à domicile (AED) sont des mesures de protection de l'enfance qui s'effectuent au domicile de la famille. Elle consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social, généralement pour une durée de quelques mois. L'AED est faite avec l'accord des familles tandis que l'AEMO est ordonnée par le juge des enfants.

Actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et à domicile (AED)

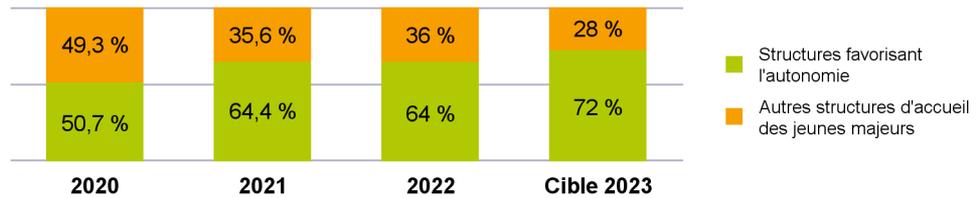


Part des mesures administratives et judiciaires



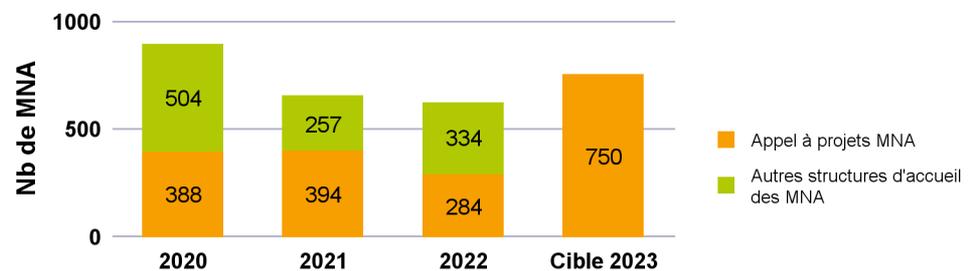
Les mesures administratives comprennent les mesures d'accompagnement éducatif (AED) et les mesures de placement administratif de mineur (AEM) (AED) et les mesures de placement administratif de mineur (AEM) (AED) et les mesures de placement administratif de mineur (AEM).

Lieux de placement des jeunes majeurs



L'objectif est d'augmenter la part des jeunes majeurs accueillis dans des structures favorisant leur autonomie (services d'accompagnement à l'autonomie – SAA, foyers jeunes travailleurs – FJT, et établissements de l'appel à projet pour les MNA devenus majeurs « phase 2 »), en diminuant en parallèle la proportion de jeunes pris en charge dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS). L'appel à projets MNA permet l'ouverture de 334 places dédiées aux MNA devenus majeurs (« phase 2 »).

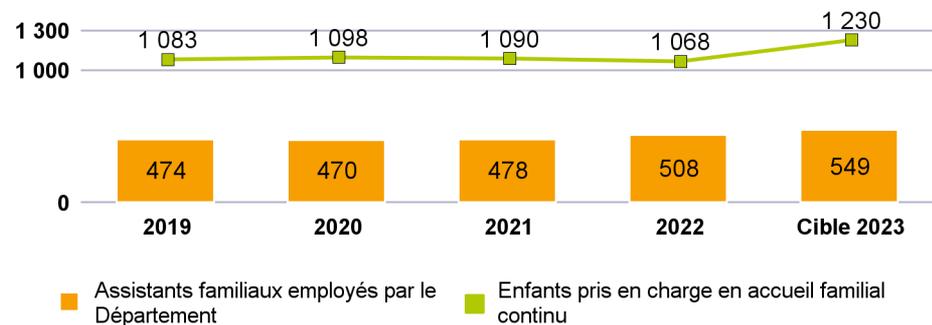
Lieux de prise en charge des MNA



L'objectif est d'augmenter la part des MNA accueillis dans un dispositif adapté (appel à projet spécifique), alors qu'ils étaient jusqu'en 2018 presque exclusivement accueillis dans les structures classiques de placement de l'ASE. L'appel à projets MNA a permis l'ouverture de 580 places dédiées aux MNA mineurs (« phase 1 »).

Il s'agit ici des assistants familiaux employés par le Département en activité au 31 décembre et des enfants pris en charge en accueil familial continu au 31 décembre.

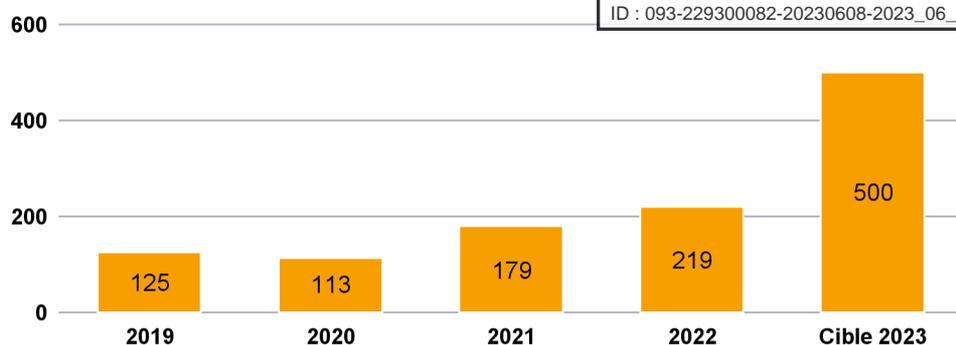
Enfants pris en charge en accueil familial au 31/12



Les assistantes familiales comptabilisées accueillent un ou plusieurs enfant(s) au 31 décembre, en placement continu. Les difficultés de recrutement s'expliquent par une conjonction de facteurs : une pyramide des âges défavorable dans ce métier qui est souvent exercé en seconde partie de carrière, des difficultés d'accès à des logements spacieux en Ile-de-France et des conditions de travail très spécifiques. La loi du 7 février 2022 qui instaure des améliorations dans les conditions d'exercice pourrait contribuer à améliorer le recrutement.

Le parrainage est un soutien volontaire d'un ou plusieurs adultes bénévoles qui souhaitent aider des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance. Il peut s'agir d'un parrainage affectif ou professionnel en complément du soutien apporté par les équipes de protection de l'enfance.

Nombre de jeunes parrainés



Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE



Le déploiement du nombre de mineurs et jeunes majeurs bénéficiant d'un parrainage se poursuit de manière constante, même si l'évolution est plus lente que celle visée initialement. Dans le cadre de la loi du 7 février 2022 et du schéma de prévention et de protection de l'enfance des temps d'actions dédiés à ce dispositif seront mises en œuvre pour accroître le nombre de jeunes bénéficiant d'un parrainage.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépense	47,346	42,377	42,391
	Recette	4,452	1,780	2,756
Accueil en structures collectives	Dépense	173,159	168,959	181,282
	Recette	4,709	4,734	6,822
Accueil familial	Dépense	70,751	69,465	70,200
	Recette	0,034	0,233	0,069
Adoption	Dépense	0,017	0,013	0,007
Evaluer pour protéger	Dépense	0,069	0,058	0,062
Prévention spécialisée	Dépense	13,143	13,580	14,097
Total	Dépense	304,486	294,452	308,040
	Recette	9,196	6,747	9,647
	Charge nette	295,291	287,705	298,392

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépense	0,010	0,000	0,358
Accueil en structures collectives	Recette		0,800	
Total	Dépense	0,010	0,000	0,358
	Recette		0,800	
	Charge nette	0,010	0,800	0,358

PROGRAMME

Protection maternelle et infantile et planification familiale

Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile,
- Planification familiale.

CONTEXTE

Le contexte d'intervention de la protection maternelle et infantile et de la planification familiale (PMI-PF) en Seine-Saint-Denis est marqué par :

- Une population jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans et de femmes de 15 à 49 ans, et une sur-représentation des familles monoparentales par rapport à la moyenne régionale ;
- Des caractéristiques médico-sociales qui restent préoccupantes, avec un nombre élevé de familles non affiliées à la Sécurité sociale et un taux de mortalité infantile supérieur à la moyenne française ;
- Une poursuite de la contraction de l'offre de soins sur le Département. La densité médicale reste inférieure à celle de Paris et des départements de petite couronne. Les difficultés de recrutement des professionnels de santé, médecins de PMI et puéricultrices en particulier, se combinent à une pyramide des

âges des professionnels de PMI qui annonce des départs en retraite massifs dans les dix prochaines années ;

- Une augmentation des pathologies dans le champ de la santé mentale, ce qui alourdit les prises en charge médicales des femmes enceintes et des familles.

Le projet de santé publique du service de PMI est arrivé à son terme fin 2021. Cependant, la crise sanitaire de 2020-2021 et le confinement ayant fortement impacté sa réalisation, la mise en œuvre de certaines priorités s'est poursuivie en 2022 notamment celles qui concernaient le « aller vers », ainsi que les visites à domicile de prévention primaire réalisées par les puéricultrices et les sages-femmes, les actions de dépistage en milieu scolaire (bilans de santé) et les actions d'éducation pour la santé dans le champ de la santé sexuelle hors-les-murs.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Le service de PMI-PF s'inscrit dans une démarche de prévention et de promotion globale de la santé et offre une vaste gamme de services dans le but de maintenir et d'améliorer la santé de ses usagers, de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

En 2022, les actions mises en œuvre étaient les suivantes :

- **En protection maternelle :**
 - La relance des visites à domicile de sages-femmes, après la crise sanitaire ;
 - La généralisation et la standardisation de l'entretien prénatal précoce (EPP) ;
 - La mise en place d'ateliers sur la prévention du diabète gestationnel.
- **En protection infantile :**
 - La reprise et renforcement des bilans de santé en école maternelle (BSEM), après une période d'arrêt liée à la crise sanitaire ;
 - La reprise et le renforcement des visites à domicile (VAD) de prévention primaire ;
 - La mise en place d'ateliers d'éducation pour la santé (alimentation du jeune enfant, accidents de la vie courante...).
- **En planification familiale (PF) une restructuration obtenue grâce à :**
 - La formation des personnels d'accueil en centre de PF (auxiliaires de puériculture et puéricultrices) ;
 - La poursuite de la formation sur l'IVG médicamenteuse ;

- La formation sur l'impact des violences intrafamiliales en par violence faite aux femmes ;
- La poursuite d'élaboration et de diffusion de guides référentiels en matière de santé sexuelle.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Protection maternelle et infantile

Protection maternelle (PM)

En 2022, 46 % des femmes suivies en PMI ont bénéficié d'un **entretien prénatal précoce** (2 750 EPP réalisés sur 5 972 femmes suivies). La cible nationale est de 80 %. Les sages-femmes ont été sensibilisées à l'importance de renseigner les EPP dans NOVA afin d'avoir une traçabilité de cette activité.

S'agissant des actions sur la prévention du **diabète gestationnel**, l'année 2022 a permis de finaliser l'outil d'intervention qui sera mis à disposition des professionnels au 1^{er} semestre 2023 pour la mise en place des premiers ateliers à compter de septembre. Parallèlement, deux autres outils, « le monde des saveurs » et « MIAM » ont été mis à disposition des sages-femmes en 2021, leur permettant ainsi de pouvoir initier des actions de nutrition lors des consultations avec les usagères qui le nécessitent.

8 % des usagères ayant été suivies par une sage-femme ont bénéficié d'une **visite à domicile** au moins une fois au cours de leur parcours (390 femmes ayant eu une VAD sur 4 902).

Concernant l'accès aux droits, l'**équipe mobile « Ouverture des droits »** a poursuivi son activité. En 2022, elle a constitué 1 381 dossiers d'ouverture de droits :

- 85 % de ces patients ont obtenu une couverture santé ;
- Pour 58 % des patients, l'ouverture a été obtenue sous 30 jours (nette progression par rapport à 2021 puisque 65 % des dossiers seulement avaient abouti à une ouverture de droits, dont 42 % en moins de 30 jours pour un total de 484 dossiers déposés).

Protection infantile (PI)

Le Département a conduit une action de reprise et renforcement des **bilans de santé en maternelle** (BSEM) pour atteindre un taux de couverture de 70 % sur son territoire. Un plan d'action sera déployé en 2023 pour renforcer la couverture, avec notamment un binôme renfort qui viendra en appui des équipes en difficulté et des sessions de formation qui seront proposées aux professionnels.

De même, après la période de crise sanitaire, les **visites à domicile de prévention primaire** (VAD) ont perduré, il a été question de les renforcer en 2022 et seront poursuivies en 2023.

Des ateliers d'éducation pour la santé ont été déployés sur l'alimentation du jeune enfant. Par la suite, d'autres ateliers auront lieu pour 2023 sur les accidents de la vie courante.

Un outil de prévention sur le mésusage des écrans a été développé par une éducatrice jeunes enfants (EJE) de PMI et largement diffusé auprès des professionnels du service. En 2023, l'accompagnement à l'utilisation de cet outil sera assuré afin que des actions d'éducation pour la santé sur ce sujet soient développées très largement auprès des familles usagères de la PMI.

Les **consultations de puéricultrices** ont connu un développement sur l'année 2022. Ce dispositif de prévention globale est désormais déployé dans la quasi-totalité des centres (103). L'objectif est quasiment atteint (12 709 enfants vus au moins une fois sur 13 200 prévus). Les familles se sont approprié cette offre de service, puisqu'elles reprennent rendez-vous après une première consultation. Dans le contexte de désertification médicale, l'enjeu actuel est d'articuler ces consultations avec les consultations médicales. Un calendrier de suivi de l'enfant, alternant consultation médicales et consultation de puéricultrice, a été élaboré à cet effet et diffusé aux professionnels.

Planification familiale

L'année 2022 a été consacrée au travail de restructuration de la Planification familiale, appelée Promotion en Santé sexuelle depuis le 7 février 2022. Plusieurs **formations** ont été réalisées :

- La formation des personnels d'accueil aux spécificités de l'accueil en centre de PF (auxiliaires de puériculture (AP) et puéricultrices) ;
- L'organisation de 4 sessions de formation sur « IVG et contraception » ;
- La poursuite de la formation sur l'IVG médicamenteuse. La formation a eu lieu en janvier 2022. 27 professionnels dont 21 sages-femmes ont été formés. A noter que 15 sages-femmes avaient été formés lors des années précédentes portant à 36 sages-femmes formées sur les 39 en postes en 2022 sur la partie théorique ; la partie pratique devant être validée dans un second temps par des stages en établissements hospitalier ;

- La formation sur l'impact des violences intrafamiliales en partenariat a été faite aux femmes. Cette formation n'a pas été relancée en 2022. Cependant, un guide-ressources a été élaboré et mis à la disposition des professionnels ;
- La poursuite de l'élaboration et de la diffusion de guides référentiels en matière de santé sexuelle.

Deux nouveaux outils ont été élaborés et diffusés aux professionnels en 2022 :

- Un **guide pour les conseillères conjugales et familiales** (CCF), qui a vocation à présenter les différentes activités d'une CCF, ses partenariats et ainsi de mieux comprendre son champ d'action, ainsi que les situations où elle peut et doit être sollicitée ;
- Un **guide sur les violences faites aux femmes**, dans lequel sont abordés la définition des violences, la posture professionnelle à adopter et les lieux-ressources vers lesquels orienter les femmes victimes de violences.

Parallèlement à ces activités, la structuration s'est aussi traduite par une **réforme de l'offre de service de promotion en santé sexuelle** : une offre graduée en 3 niveaux de prestations a été formalisée :

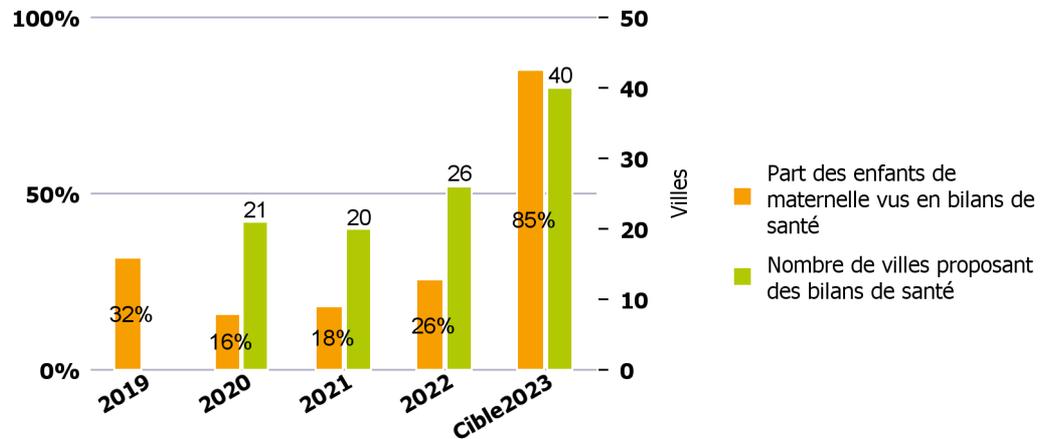
- Le niveau 1 est une prestation offrant des points d'information et d'orientation sur la planification familiale et la promotion de la santé sexuelle. Les points d'accueil sont les premier niveau d'accueil, d'information et d'orientation pour les usagers, assurant un maillage territorial de proximité. Ces points sont notamment situés au sein de centres de protection maternelle et infantile ;
- Les niveaux 2 et 3 sont des prestations offrant des accès différents aux modes de contraception ainsi qu'à l'IVG médicamenteuse. Ils s'inscrivent dans une approche globale de la santé sexuelle. Le niveau 2 permet un accès à cette offre de promotion en planification familiale et santé sexuelle au moins une demi-journée par semaine tandis que le niveau 3 permet un accès à cette offre au moins 8 demi-journées par semaine.

Des conventions-types formalisant cette organisation avec les partenaires de la PMI (villes, hôpitaux et associations) ont été rédigées et adoptées en commission permanente. Elles ont permis de redéfinir le niveau de service attendu de chacun des partenaires du Département en échange des subventions accordées au titre de la planification familiale. Cette refonte du cadre conventionnel, qui doit être finalisée en 2023, va permettre un renforcement du maillage territorial des actions de planification familiale, et la création de plusieurs nouveaux points d'accès à l'IVG sur le territoire.

INDICATEURS DE RESULTATS

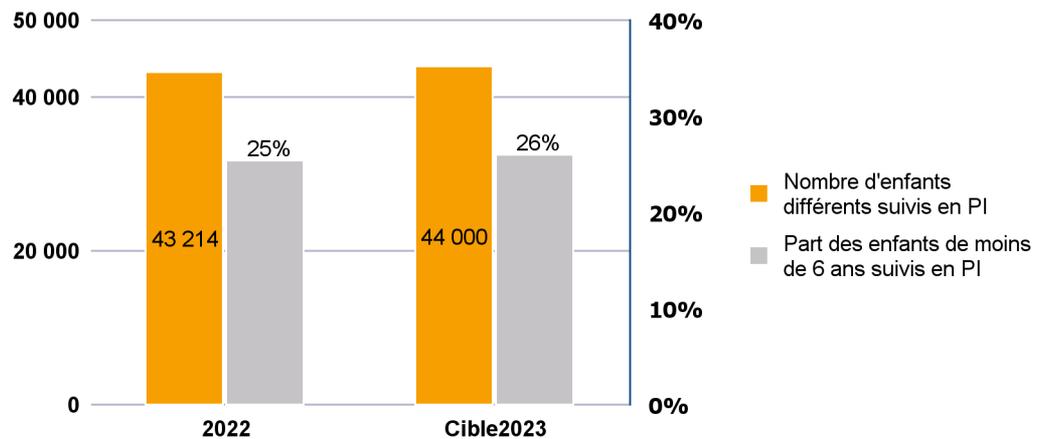
Le bilan de santé permet notamment la surveillance de la croissance staturo-pondérale de l'enfant, celle de son développement physique, psychoaffectif et neuro-développemental, en particulier celle du langage oral, le dépistage des troubles sensoriels, la vérification des vaccinations et la promotion des comportements et environnements favorables à la santé ainsi que le dépistage d'éventuelles contre-indications à la pratique de l'activité physique et sportive.

Augmenter le taux de couverture des bilans de santé en école maternelle (BSEM)



Le nombre d'enfants vus en BSEM après la Covid-19e, n 2022 est passé de 4583 en 2021 à 6341. La reprise de cette activité en post COVID a fait l'objet d'un accompagnement fort des équipes. En 2023, cette action constituera à nouveau un axe fort à développer, avec l'arrivée d'un binôme renfort pour redynamiser l'activité et venir en appui aux équipes en difficulté.

Augmenter la couverture de la population de Seine Saint Denis suivie en Protection Infantile

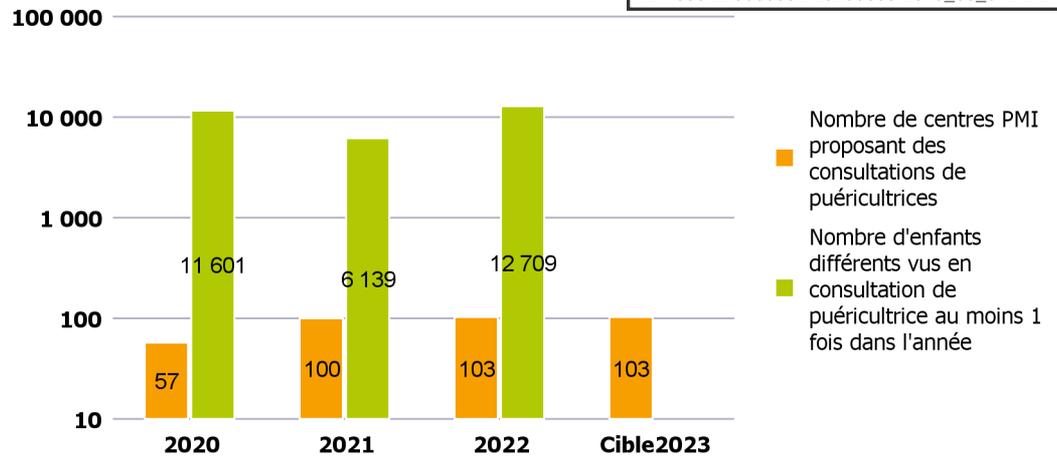


A noter que cet indicateur ne figurait pas au RAP 2021 et précédents. La part d'enfants suivis a été calculée à partir du nombre d'enfants de moins de 6 ans sur le département soit environ 170 000 enfants*. Cet indicateur montre que la PMI est acteur de santé de premier recours fortement utilisé par les familles séquano-dyonisiennes.

*Source INSEE, 2022

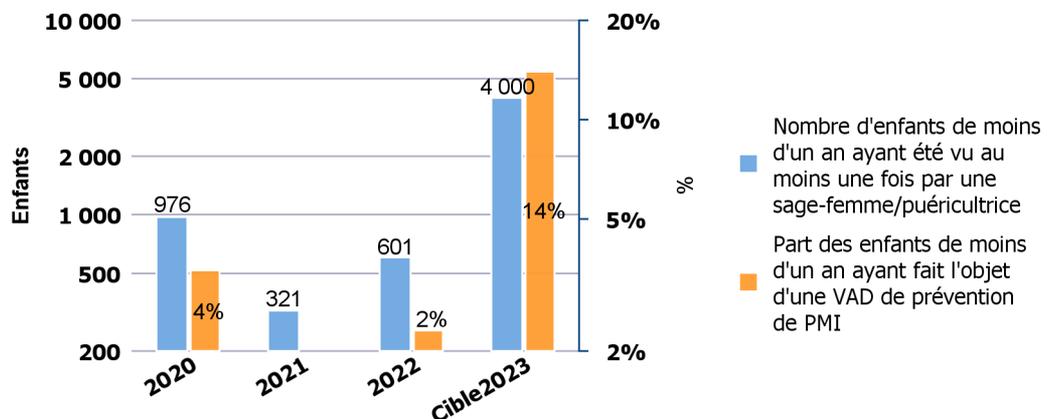
Développer les consultations de puéricultrices

En renforçant le nombre de puéricultrices et leurs formations, l'objectif est d'étendre le nombre d'enfants suivis.



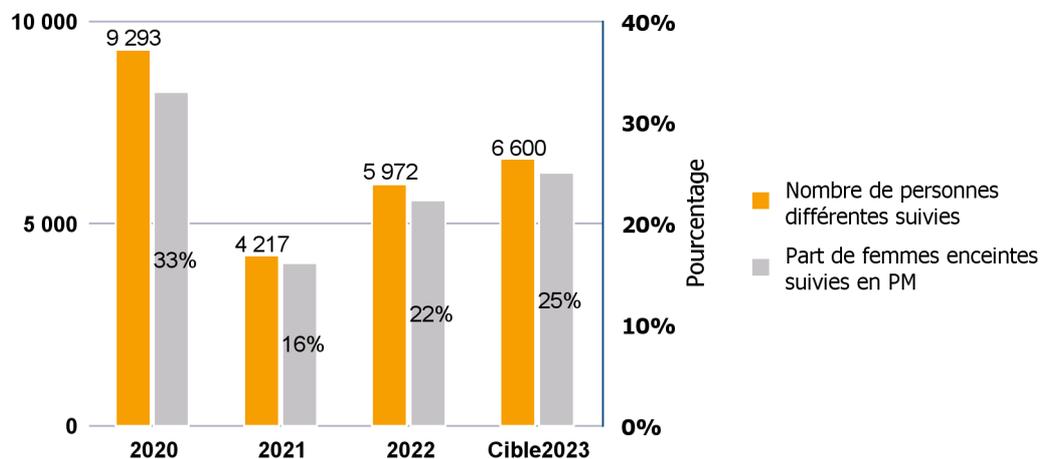
Le déploiement du logiciel Nova s'est terminé en juin 2022. Tous les centres n'ayant pas rempli les formulaires, on peut donc supposer que les chiffres présentés ne sont pas exhaustifs. Pour autant, on peut constater que cette activité a plutôt été bien investie par les puéricultrices (doublement du nombre d'enfants vus). Les professionnels doivent désormais se coordonner avec les médecins pour construire un véritable parcours de santé de l'enfant intra-PMI.

Améliorer le taux de couverture des visites à domicile (VAD) pour les enfants de moins de 1 an suivi en PMI



Tout comme les BSEM, les données ne peuvent rendre compte d'un chiffre réel. Le professionnels n'étant pas accoutumés à cet outil, elle fera l'objet des priorités 2023 pour qu'ils investissent des données.

Développer la couverture de la population suivie en protection maternelle (PM)



La part des femmes enceintes suivies en PMI a été calculée en se basant sur le nombre

de naissances en Seine-Saint-Denis* :

- 27 583 naissances en 2020

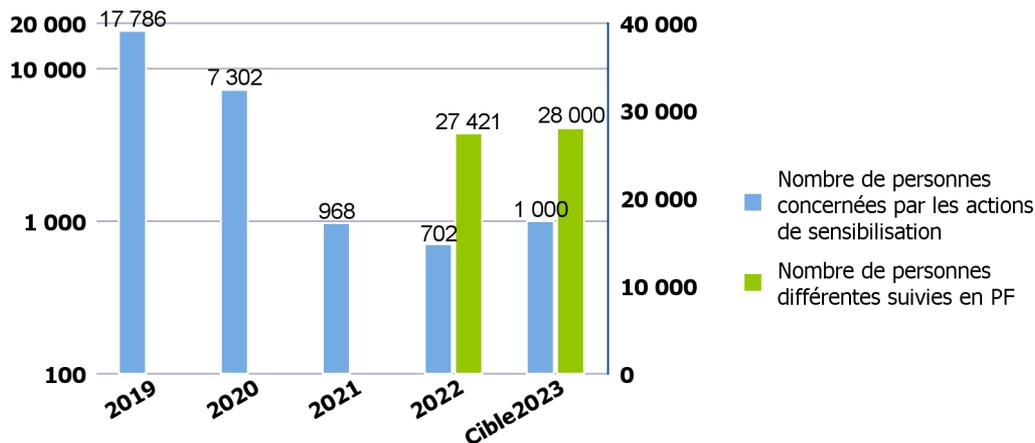
- 26 152 naissances en 2021

- 26 686 naissances en 2022

Cette part a augmenté en 2022. Ce chiffre s'explique sans doute par une meilleure prise en main du logiciel NOVA par les professionnels chargés de saisir les données.

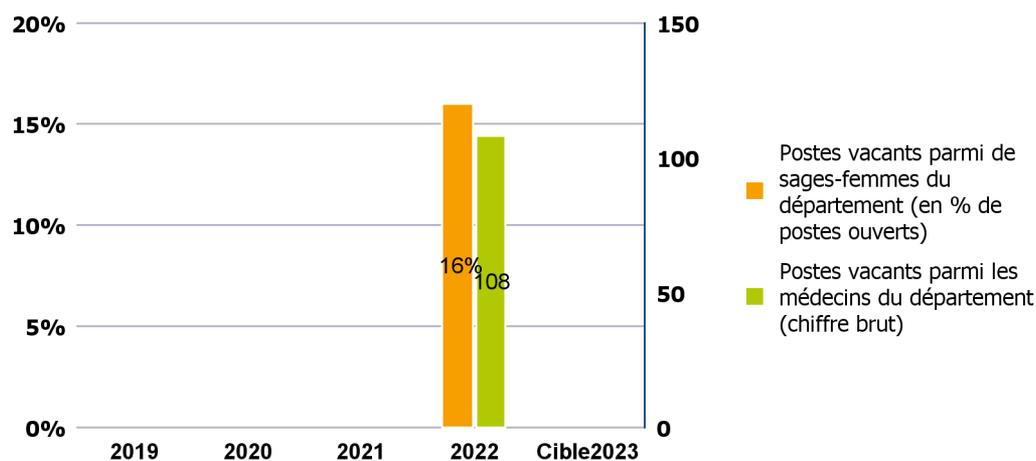
* Source : Insee, statistiques de l'état civil (données provisoires pour 2022)

Personnes concernées par les actions de sensibilisation en Planification Familiale (PF)



La donnée de 2022 du nombre de personnes concernées par les actions de sensibilisation ne concerne que les centres conventionnés qui ont mis en place des actions collectives soit 10 au total. Le recueil sur les centres départementaux devait se faire via Nova mais les données permettant de quantifier le public touché doit encore être solidifié et travailler en lien avec les professionnels.

Limiter les postes vacants du personnel médical



5 postes de sages-femmes sont vacants sur 44 postes ouverts. Depuis 2020, le service fait face à une difficulté de recrutement due à un manque de sages-femmes sur le marché du travail. L'attractivité du métier est travaillée en transversalité avec la DRH et le SAG (voir détail du plan d'action dans la partie « prospectives »).

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Planification familiale	Dépense	4,736	4,365	4,347
	Recette	0,538	0,504	1,090
Protection maternelle et infantile	Dépense	12,782	12,055	10,860
	Recette	4,851	4,800	3,830
Total	Dépense	17,519	16,420	15,207
	Recette	5,389	5,304	4,919
	Charge nette	12,130	11,116	10,288

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Protection maternelle et infantile	Dépense	0,159	0,119	0,218
Total	Dépense	0,159	0,119	0,218
	Recette			
	Charge nette	0,159	0,119	0,218

Mission

Action sociale, logement et prévention

Action sociale, logement, prévention

PROGRAMME

Accompagnement social

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Coordination de l'action sociale,
- Aides financières aux personnes.

CONTEXTE

À travers des missions centrées sur un accueil inconditionnel et un accompagnement généraliste et polyvalent des ménages, le service social contribue à résoudre les difficultés sociales rencontrées par les Séquano-Dionysiens. Le service social polyvalent intervient ainsi dans tous les champs sociaux, et notamment :

- La **protection de l'enfance**, le soutien à la parentalité et l'accompagnement socio-éducatif des familles en collaboration avec les organismes sociaux partenaires ;
- La **prévention des expulsions locatives** à toutes les étapes de la procédure, un appui aux personnes « mal logées » ou en situation d'habitat indigne ;
- Le **soutien dans l'accès au logement** et à l'hébergement, et l'accompagnement des personnes en errance ;
- **L'insertion** socioprofessionnelle ;
- Les problématiques de **santé** et d'autonomie ;
- Les problématiques en matière de **développement social local et numérique**, l'objectif étant de remettre le service social au cœur des interactions partenariales locales (actions collectives, permanences d'aller-vers sur des tiers lieux...).

En termes d'accompagnement social, **le contexte de renationalisation du financement du RSA a demandé une redéfinition de l'offre d'accompagnement du service social auprès des allocataires du RSA**, notamment ceux dont il assure la référence.

Le service social anime 2 schémas pluri-partenariaux :

- Le **schéma départemental d'accessibilité aux services publics (SDAASP)**, en co-pilotage avec la CAF et l'État, qui consiste à proposer des forums thématiques interinstitutionnels à destination des agents,

accompagnants sociaux et bénévoles de l'ensemble de institutions et organismes partenaires pour renforcer leurs informations et leurs expertises.

- Le **schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS)**, qui a pour ambition d'articuler les politiques d'animation de la vie sociale et de développer une synergie entre les différents partenaires y concourant (organismes de sécurité sociale, fédération des centres sociaux, et préfecture notamment).

Le service social est également **impliqué dans de nombreux plans et schémas** pilotés par des directions départementales ou des partenaires : Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2018-2022, Schéma de l'autonomie 2019-2023, Plan d'action et de lutte contre la prostitution des mineurs 2021-2022, Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité 2019-2022, Mission « inclusion numérique » portée par le Département (DEIAT et SSD), Plan départemental de l'Accès au Logement, à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), Charte de la prévention des expulsions locatives (SSOLOG et SSD), Plan de lutte contre l'habitat indigne, Schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage, Schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion, Le projet alimentaire territorial (PAT) piloté par la DTE, La nouvelle donne de l'insertion socio professionnelle (DEIAT).

Enfin, il a bénéficié des **crédits des plans Pauvreté** successifs depuis 2019 visant à financer des actions de remobilisation de publics allocataires du RSA non référencés (avec l'appui de SFMAD) et de remobilisation de publics éloignés de l'emploi par un accompagnement psychologique et social visant la levée des freins à l'emploi (avec l'appui de SAMPS).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

Accueil, prévention et accompagnement social

- S'assurer de l'accessibilité du service et de la lisibilité de l'offre proposée ;
- Favoriser l'accès aux droits des usagers en renforçant le partenariat avec les organismes de sécurité sociale ;
- Renforcer l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle et la levée des freins sociaux à l'emploi ;
- Engager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local ;
- Poursuivre la diversification des compétences et des profils au sein des équipes de terrain.

Coordination de l'action sociale

- Analyser le besoin à l'échelle infra départementale pour adapter l'offre aux caractéristiques du territoire ;
- Porter un pilotage renforcé des associations subventionnées par le service social départemental.

Aides financières aux personnes

- Assurer la fluidité et la rapidité de la réponse, de la demande au versement effectif de l'aide à la personne ;
- Sécuriser et simplifier les procédures internes, notamment par l'évolution du système d'information ;
- Garantir l'équité de la réponse, par l'harmonisation des pratiques ;
- Adapter l'orientation des fonds à l'évolution des besoins des Séquano-Dionysiens.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Accueil, prévention et accompagnement social

En matière d'insertion

Le **contexte de renationalisation du financement du RSA a invité le service social à redéfinir et renforcer son offre d'accompagnement auprès des allocataires du RSA, notamment ceux dont il assure la référence**. Les orientations arrêtées portent sur la proposition d'un diagnostic socio-professionnel systématique ainsi qu'un accompagnement individuel et collectif – notamment sur les champs budgétaire, d'accès aux droits et à la santé, d'aide à la mobilité, d'accès à la culture, au sport et aux loisirs – afin de permettre aux personnes de sortir de leur isolement et de retrouver une insertion sociale ou un emploi. Ceci se traduit par un nombre d'allocataires rencontrés et orientés plus important qu'auparavant, et des modalités de suivi plus précises et mieux tracées pour un parcours plus fluide. Le lancement d'un **appel à projet « insertion »** par le service social au 2^e semestre 2022, et qui doit se renouveler sur plusieurs années, a eu pour objectif d'identifier et de soutenir les partenaires pouvant participer à cette offre revisitée sur ces champs d'activité. A la date du 1^{er} février 2023, **37 associations partenaires** ont été rencontrées et subventionnées. 1 500 places sont identifiées et les actions ont été présentées aux CSS pour un démarrage des orientations des publics le 1^{er} mars 2023 via un circuit harmonisé et sécurisé.

Un second **appel à projet « Cité solidaire »**, en lien avec la DMTM et co-financé avec la Fondation VINCI, a été lancé parallèlement au premier dispositif décrit. Il vise à soutenir les projets innovants en direction des allocataires du RSA sur 3 thématiques : **l'aller vers, l'estime de soi et les nouveaux métiers** en lien avec l'économie circulaire. D'une durée d'un an, il permettra de compléter l'offre renouvelée du service social en matière d'insertion.

En matière de logement

Le service social a mené en 2022, une **expérimentation** transversale avec la DEIAT et le SSOLOG qui vise l'accès au logement des personnes accompagnées et impliquées dans un parcours d'insertion dans le secteur du BTP afin de favoriser des « parcours sans coutures ». En lien avec le SSOLOG et un bailleur impliqué par conventionnement, **14 personnes ont pu accéder au logement** en Seine-Saint-Denis. L'expérimentation a démontré le besoin de sensibiliser les professionnels de l'insertion sur les politiques publiques liées à l'accès au logement.

Au regard du contexte saturé des dispositifs d'accès à l'hébergement et au logement, le service social a renforcé son action pour **faciliter l'accès des publics aux ressources précaires aux dispositifs de logement intermédiaires** mais également pour les **préparer à l'accès au logement**. La formation des travailleurs sociaux a été renforcée pour accompagner les publics vers des solutions intermédiaires à défaut d'accès au logement autonome.

Le service social est également fortement impliqué dans la **prévention des expulsions locatives à tous les stades de la procédure**, appuyé par le service Solidarité Logement. Les deux services, poursuivent les travaux lancés dans le cadre de la révision de la charte départementale et la dynamique de prévention des expulsions en

lien avec les partenaires, ces travaux visent à renforcer la mobilisation et l'accompagnement des personnes concernées. Le SSD renforce également l'accompagnement des CSS afin de favoriser les liens avec les sous-préfectures notamment au stade final de la procédure d'expulsion.

Le service social participe à la feuille de route départementale, en lien avec le SSOLOG, en proposant d'agir, dans un cadre préventif, sur les aux économies d'énergie et de **lutter contre la précarité énergétique**.

Le service social a renforcé son partenariat avec l'ARS et la préfecture qui consiste à former les CSS à la sensibilisation de **lutter contre l'habitat indigne** en vue de faciliter le repérage et le signalement des ménages vulnérables. Une sensibilisation des professionnels sur la lutte contre les punaises de lit a également été réalisée en 2022. Le service assure enfin le suivi des situations de périls ou d'interdiction à l'habitation.

En matière d'enfance et jeunesse

Le service social concourt quotidiennement à la protection de l'enfance par **l'évaluation des informations préoccupantes (IP)** et **l'animation des réunions pluri-professionnelles (RPP)** autour des situations de familles en difficulté. Il mène par ailleurs des actions préventives avec l'ASE, la PMI et l'OVFF.

L'expérimentation, démarrée en 2021, sur **l'accompagnement en co-référence du parcours d'autonomie des jeunes de l'ASE**, avec les circonscriptions ASE, a été poursuivie en 2022 avec l'élargissement à 7 nouvelles circonscriptions (Tremblay/Villepinte, Dugny-le-Bourget/Le Blanc-Mesnil, Montreuil, Aubervilliers, Stains/Pierrefitte, Bondy, Saint-Denis). Ce nouveau mode de fonctionnement permet de croiser le regard éducatif de l'ASE et les compétences d'accompagnement social des circonscriptions de service social, au service de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes placés devenus majeurs.

En dehors de l'évaluation des IP et des RPP, les CSS sont fortement engagées dans **l'accompagnement des femmes victimes de violence et de leurs enfants**. Le SSD a poursuivi en 2022 le développement du **questionnement systématique** en commençant par **la formation des professionnels** sur les modalités de questionnement, les bons réflexes à avoir en la matière et sur les différents dispositifs de protection.

En matière de santé

De par son action quotidienne et les partenariats noués avec la CPAM, la CRAMIF et la CNAV, le service social concourt à la **lutte contre le non recours aux droits** en signalant et dénouant des situations complexes, il s'attache également à faciliter l'accès aux soins par des actions individuelles et collectives préventives.

Sur un **volet plus transversal du pouvoir d'agir**, le service a également à cœur de **valoriser la participation de l'usager** dans l'élaboration de son parcours d'insertion. Deux chantiers expérimentaux sont en cours :

- L'expérimentation de la mise en place de la **référence de parcours dans l'accompagnement des situations complexes** avec le cabinet FORS et les CSS de Noisy-le-Grand, Stains, Epinay et Rosny-sous-Bois ;
- Le **déploiement de comités usagers dans plusieurs CSS**, avec un démarrage courant 2022 dans les CSS de Noisy-le-Sec/Romainville et de Pierrefitte.

En matière de numérique

Après une première année de mise en place du dispositif des **conseillers numériques** et un ajustement de la gouvernance avec l'Etat et les EPT, l'année 2022 a été celle du déploiement concret de ces nouveaux professionnels sur 3 grands axes :

- La présence en circonscription sociale à raison de 2 journées par semaine ;
- La coopération avec la DEIAT sur l'articulation avec les plateformes d'inclusion numérique ;
- La réponse aux besoins des publics, repérés par les autres directions opérationnelles, en mode projet. La coopération transversale de cette équipe avec l'ensemble des directions départementales a désormais trouvé son rythme et semble répondre à un certain nombre de besoins.

En 2022, 9,5 postes de conseillers numériques et 0,5 ETP de coordination ont été pourvus. 284 ateliers ont été réalisés (929 usagers reçus dans ce cadre au moins une fois chacun). Des interventions sur des publics de tous âges (13 % de 60 ans et plus, 78% de 35-60 ans, 5% de 18-35 ans) ont été mises en œuvre.

Coordination de l'action sociale

Dans la perspective continue de l'amélioration du service rendu aux usagers, le SSD a poursuivi en 2022 la coordination de son action avec les différents partenaires qui maillent le territoire, notamment par :

- **Le renforcement des liens avec les CCAS, les maisons France Service, les agences Pôle emploi** et tout autre acteur local impliqué auprès des publics précaires ;
- **Le pilotage et la participation des CSS aux instances de coordination locale** : RESAD/RESPAD, CLS, CLSM, CLIL, COMEX, Com FSL, RPP, CLIP, ICAG, ICL, etc. ;
- **L'implication dans les projets territoriaux en cours** : PTSM, stratégie départementale sur le soutien à la parentalité, Projet Alimentaire Territorial, etc. ;
- **La poursuite des travaux engagés dans le cadre de la démarche de territorialisation** du pôle Solidarités : le déploiement des maisons départementales des solidarités, la mise en place d'actions collectives pour leurs publics communs, l'accompagnement conjoint pour certaines situations le nécessitant, le déploiement d'échanges de pratiques entre les équipes et l'harmonisation des outils de communication. Des formations communes aux 3 équipes ont été organisées sur l'évaluation des informations préoccupantes.

Le **soutien financier aux associations** qui œuvrent dans le champ d'activité du service est un autre levier à la main du SSD participant de la coordination de l'action sociale. Ce pilotage partenarial se poursuit avec l'appel à projets Agir In qui a permis en 2022 de soutenir 28 associations, auquel s'ajoute le déploiement de l'appel à projets « insertion » qui a permis de créer des partenariats avec 37 nouveaux acteurs locaux.

Aides financières aux personnes

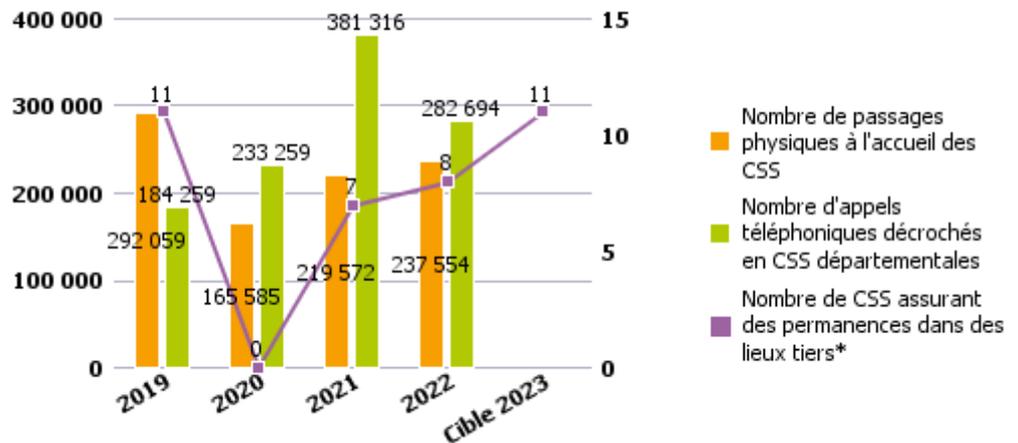
L'année 2022 a été marquée par un retour aux enveloppes budgétaires du fond d'aide généraliste (FAG) et du fond d'aide aux jeunes (FAJ) d'avant crise covid, et à la fin de l'élargissement des critères d'intervention à l'exception des aspects qui avaient été votés de manière pérenne dans ces règlements.

L'évolution du SI des aides financières pour le FAG (Iodas) en juin 2022 a impliqué un ajustement des

pratiques par les équipes (CSS et Bureau des aides financières) et permis un **suivi des demandes et de leur mise en œuvre plus fin**, une organisation de travail par espace professionnel, un suivi détaillé de l'activité des acteurs pour le Bureau des aides financières, un lien direct avec la future GED, et une première étape de passage au zéro cash avec la mise en place des chèques d'accompagnement personnalisé pour les personnes isolées.

Les circonscriptions de service social (CSS) sont des lieux permettant aux usagers de rencontrer des professionnels (assistants sociaux, conseillers en insertion...). Ce sont des espaces d'écoute et de parole dans lesquels les professionnels informent, orientent, conseillent et accompagnent les usagers dans leur accès aux droits et la résolution de difficultés personnelles.

Assurer l'accessibilité du service et la lisibilité de l'offre proposée



* Le choix d'ouvrir des permanences dans des lieux tiers se fait en fonction de plusieurs facteurs, dont le niveau de besoins identifiés sur le territoire et la localisation de la CSS au sein de la commune (si le site est excentré, il convient d'accueillir le public dans un site plus central et mieux desservi) ou absence de lieu d'accueil sur une ou plusieurs communes. Au 1er janvier 2023, des discussions sont en cours pour que onze permanences supplémentaires se mettent en place sur les territoires de : Neuilly-Plaisance, Gagny (x2), La Courneuve, Sevran, L'Ile-Saint-Denis, Noisy-le-Sec, Bondy, Dugny, Le Blanc-Mesnil et Villemomble.

Plus globalement au sujet de l'accessibilité du service, et faisant suite à un diagnostic mené en 2022 par la DBL, un plan d'action global démarrera en 2023 et dans les années suivantes afin de mener des travaux d'aménagement des CSS qui doivent améliorer l'accueil du public. Ce plan d'action prévoit également l'actualisation et l'harmonisation de la signalétique afin que les CSS soient mieux identifiées au sein des territoires, et donc plus accessibles vis-à-vis du public.

Favoriser l'accès aux droits des personnes en renforçant le partenariat avec les organismes de sécurité sociale					
	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Traitement de dossiers complexes CNAV* (fiches de liaison transmises à la CNAV dans le cadre du circuit protocolaire)		649	415	475	
Traitement de dossiers complexes CPAM par rendez-vous téléphoniques	1	228	93	66	
Nombre de dossiers transmis à la CPAM dans le cadre du partenariat, Missions accompagnement santé (MAS) comprises**		190	406	300	
Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics (SDAASP) : nombre annuel de forums inter institutionnels d'accès aux droits	1	1	3	2	2
Nombre de permanences CAF/ CRAMIF en CSS***			28	25	33

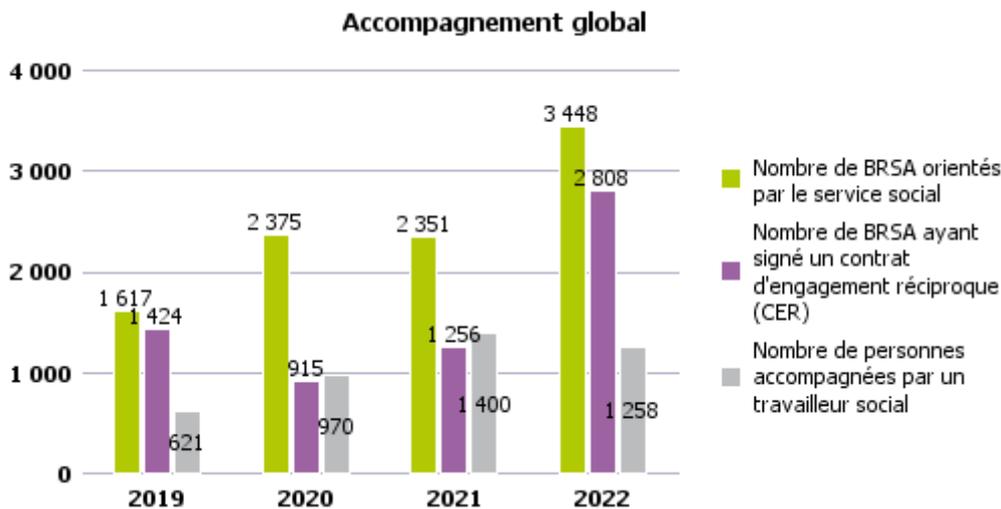
* Fiches navettes adressées en direct des CSS à la CNAV pour signaler les dossiers bloqués ou complexes. Des partenariats sont déployés à partir du 1er mars 2023 avec l'Union nationale des retraités et des personnes âgées (UNRPA) pour proposer des permanences d'information et de complétude de dossiers, sur les droits « retraite » au sein des CSS.

** Ces indicateurs concernent uniquement les 5 CSS sur 23 inscrites dans l'expérimentation du partenariat avec la CPAM qui a pris fin en novembre 2022. L'objectif pour 2023 est d'étendre le partenariat avec l'ensemble des CSS départementales en intégrant la plateforme partenaires solidaires. Celle-ci sera opérationnelle au 15 mars 2023.

*** Idéalement 1 permanence par semaine et par site pour chaque organisme, mais le contexte de retrait unilatéral des travailleurs sociaux CAF des CSS à compter de juillet 2022 n'a pas permis d'atteindre ce chiffre.

Renforcer l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle et l'emploi					
	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Nombre de demandeurs d'emploi en portefeuille (cible)	935	1 275	1 400	1 540	
Nombre de demandeurs d'emploi en portefeuille	832	891	1 030	1 139	1 729
Nombre de conseillers dédiés en ETP (Pôle emploi)	11	15	20	24,7	
Part de sorties positives		43,0%	48,40%	49,10%	50,0%

Les bénéficiaires du RSA (BRSA) sont soumis à des droits et des devoirs, ils bénéficient d'un accompagnement dans leur parcours d'insertion professionnelle prenant en compte leurs difficultés sociales. L'objectif étant de retrouver un emploi durable.



Engager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local					
	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Nombre d'actions collectives, partenariales et de prévention	102	29	18	97	100
Accès aux vacances solidaires : nombre de personnes touchées (colos apprenantes)*	164	543	882	293	
Aide alimentaire : subvention aux associations**	322 140	302 000		315 000	
Nombre d'usagers reçus dans le cadre des ateliers numériques***				929	1 000

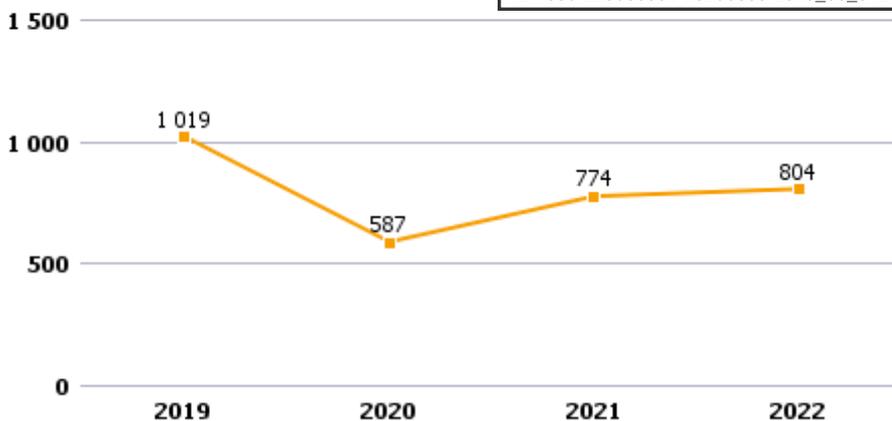
* Le coût global de l'opération « colos apprenantes » s'élève à 264.818 euros co-financé par l'Etat et le Département (dont 104.818 euros par le CD)

** Les 4 associations têtes de réseaux bénéficiaires de subventions de fonctionnement pour leurs actions en matière d'aide alimentaire sont : le Secours populaire 93, le secours catholique 93, les Restos du cœur 93, et la Banque alimentaire d'IDF (BAPIF).

*** Les ateliers numériques ont débuté en 2022 avec l'arrivée des 10 conseillers numériques déployés sur le territoire afin de lutter contre la fracture numérique des usagers.

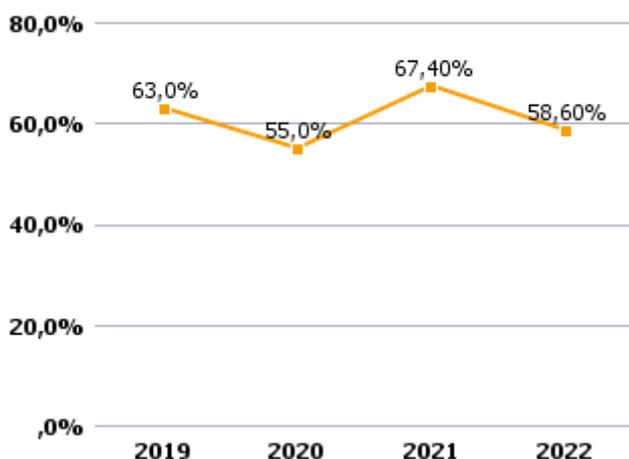
Le service social concourt quotidiennement à la protection de l'enfance par l'évaluation des informations préoccupantes (IP) et l'animation des réunions pluri-professionnelles (RPP). Il mène par ailleurs des actions préventives avec l'ASE, la PMI et l'OVFF.

Nombre de situations examinées en réunions pluri-professionnelles

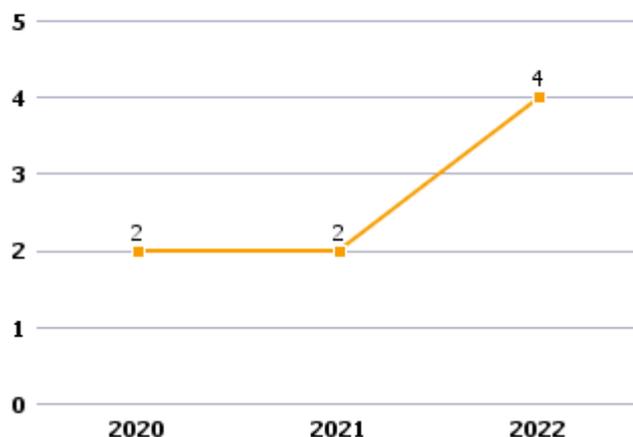


1 888 enfants étaient concernés par les 804 situations familiales examinées en réunions pluri-professionnelles en 2022 par les CSS.

Part d'évaluation d'IP impliquant les CSS



Lutte contre la prostitution - Nombre de sites formés par an



Assurer la fluidité et la rapidité des réponses aux demandes de versement effectif des aides à la personne

	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
FAG - Nombre d'accords par an	11 280	11 842	12 015	11 935	
FAG - Délai moyen de traitement de l'aide sans complément d'informations (CI)	33	9	15	15	12
Délai de traitement de la demande d'urgence sans CI			2	9,5	2
FAG - Taux de refus		14,50%	16,85%	14,20%	
FAG - Taux de virements		63,80%	71,60%	72,10%	
FAJ - Nombre d'accords par an	1 550	1 823	1 074	739	

En 2022, la demande d'aide financière a été intégrée dans un flux de travail informatisé qui prend désormais sa source dans les CSS. Le calcul des délais moyens de traitement n'est plus comparable avec les années précédentes. Les chiffres indiqués pour 2022 sont ceux entre le délai d'instruction de l'aide en CSS et la mise en œuvre de la décision au BAFI. Ces chiffres font désormais ressortir les proportions de demandes de compléments d'informations adressées en retour au CSS. Il n'incluent pas les délais de paiement (virement ou régie ou TP). Pour l'année 2022, le délai moyen de traitement de l'aide avec CI était de 54 jours et pour la demande d'urgence de 41 jours.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépense	6,352	7,576	6,987
	Recette	0,367	0,321	0,006
Aide financière aux personnes	Dépense	4,828	4,644	3,857
	Recette	0,034	0,220	0,046
Coordination de l'action sociale	Dépense	0,021	0,000	0,005
Total	Dépense	11,201	12,219	10,849
	Recette	0,401	0,542	0,052
	Charge nette	10,800	11,677	10,796

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépense	0,627	0,210	0,000
	Recette	0,300		
Total	Dépense	0,627	0,210	0,000
	Recette	0,300		
	Charge nette	0,327	0,210	0,000

Action sociale, logement, prévention

PROGRAMME

Droit au logement

Ce programme comporte cinq actions :

- Mise à l'abri par l'hébergement,
- Insertion par le logement,
- Maintien et accès dans le logement,
- Lutte contre la précarité énergétique,
- Partenariats avec les acteurs du logement.

CONTEXTE

Les actions développées dans ce programme s'inscrivent dans un cadre partenarial riche et formalisés dans plusieurs documents stratégiques :

- Le **plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**, piloté par l'Etat et le conseil départemental, définit pour 2019-2025 la politique territoriale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des publics défavorisés, de l'hébergement et du logement accompagné en faveur des personnes sans abri, mal logées ou inaptes à occuper un logement autonome.
- **La charte de prévention des expulsions**, révisée en 2022, a pour objectif de mobiliser et de coordonner les acteurs institutionnels et associatifs de la prévention des expulsions.

L'année 2022 a été marquée par un contexte inflationniste important, et par le retrait définitif des dispositifs contra-cycliques déployés pendant la crise sanitaire – même si des boucliers tarifaires permettent encore en 2022 de contenir pour partie la hausse des prix de l'énergie.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- **Améliorer la pertinence et l'articulation des dispositifs d'hébergement**, de la mise à l'abri au logement intermédiaire et pérenne, pour construire des parcours résidentiels répondant aux besoins des personnes ;
- **S'inscrire dans une logique de démarche résolument préventive** en développant des actions de sensibilisation en lien avec le service social ;
- **Assurer le bon fonctionnement des dispositifs curatifs** en matière de lutte contre l'expulsion locative ou la précarité énergétique ;
- Proposer une expertise tant structurelle que conjoncturelle en matière de logement-hébergement ;
- **Assurer la représentation du Département dans les instances de planification** en matière d'hébergement et de logement ;
- **Collaborer avec les acteurs locaux** (services déconcentrés de l'Etat, EPT, communes, bailleurs, CAF, associations) dans une logique de partage de savoirs et d'harmonisation des actions déployées pour favoriser l'accès au logement des publics vulnérables et les y maintenir.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Mise à l'abri par l'hébergement

La politique de mise à l'abri du conseil départemental a visé, depuis la structuration du SSOLOG en 2018 :

- La consolidation du suivi des familles (ASE ou DPAS) hébergées à l'hôtel et la mise en place de procédures partagées pour maintenir un niveau de qualité de parc hôtelier et de prise en charge ;
- Le pilotage de l'activité dans un contexte budgétaire contraint et une situation sociale dégradée ;
- La construction de parcours résidentiels qualitatifs alternatifs afin de faire l'hôtel un sas temporaire permettant l'orientation des ménages favorisant leur insertion socio-professionnelle.

L'année 2022 s'est traduite par une baisse considérable du nombre de sorties, en comparaison de 2021 soit respectivement 339 contre 455.

On comptabilise 229 sorties sur l'année 2022 contre 165 entrées et au moins **47 % de ces sorties sont dites positives** :

- 12 % d'accès au logement pérenne (Action logement, Logement d'abord, parc social ou privé) ;
- 12 % d'accès au logement intermédiaire (hébergement alternatif à l'hôtel, SOLIBAIL) ;
- 10 % d'accès aux résidences sociales ;
- 13 % d'accès à des structures d'hébergement.

On observe également un effet positif sur la **résorption des délais de séjours** : entre 2020 et 2022, la part des ménages sortis concernés par un séjour très court (inférieur à 3 mois) a augmenté de 16 points de pourcentage pour atteindre 46 % et la part des ménages sortis concernés par un séjour long voire très long (supérieur ou égal à 1 an) s'est réduite à 35 %.

Au total, au 31 décembre 2022, on dénombrait 36 ménages de l'ASE et 74 ménages du SSOLOG soit 110 ménages, un des niveaux le plus bas depuis 2018.

Comme réponse à une montée des coûts de prise en charge hôtelière et dans l'optique de soutenir la construction d'un parcours plus qualitatif des ménages en rupture de logement, **le déploiement de l'hébergement alternatif à la prise en charge hôtelière a permis d'accompagner 115 familles en 2022** (soit 164 ménages depuis le début du dispositif en 2018). En 2022, 27 ménages sont sortis du dispositif et ont été relogés dans un logement pérenne. Avec 28 entrées en 2022, le taux de rotation – soit le renouvellement de l'effectif de ménages accompagnés – s'établit à 24 %. Par ailleurs, le dispositif continue à renforcer son partenariat avec les acteurs associatifs et c'est Habitat et Humanisme qui s'y joint en 2022 pour déployer le dispositif sur le parc privé.

En parallèle, **l'hébergement alternatif au bénéfice des jeunes de l'ASE** via le renforcement du partenariat avec l'Association pour le Logement des jeunes a permis d'accompagner 14 nouveaux entrants.

Enfin, le pilotage du conventionnement de **deux centres d'hébergement d'urgences** et de **deux accueils de jour**, moyennant la possibilité d'orienter 22 ménages sur ces dispositifs, s'est poursuivi en 2022.

Insertion par le logement

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat pour une politique du logement d'abord entre 2019 et 2022, 239 ménages ont été accompagnés, auxquels s'ajoutent 10 ménages doublement accompagnés dans le cadre du SOLIBAIL et 3 ménages en procédure expérimentale pour leur maintien dans leur logement (sauvegardes de baux, partenariat Seine-Saint-Denis Habitat).

Parmi les 239 ménages accompagnés, 27 % ont bénéficié d'un accompagnement « renforcé », 44 % d'un accompagnement « moyen » et 28 % de mesures dites « légères ». La durée moyenne d'accompagnement des ménages sortis en fin 2022 était de 13 mois.

L'expérimentation du Logement d'abord a clairement relevé le défi de loger des ménages éloignés de la rue : 23 % sortaient de l'hôtel, 14 % sortaient de la rue ou de squats, 33 % de l'hébergement d'urgence, 15 % étaient hébergés par un tiers avant l'entrée dans le Logement d'abord. Les profils sont également marqués du côté des compositions familiales, avec 29 % d'hommes seuls ou 38 % de familles monoparentales.

Plus digne pour les ménages, l'entrée d'emblée dans le logement pérenne permet d'éviter les ruptures multiples, y compris territoriales, pour un coût trois fois moins élevé que l'hôtel.

Maintien et accès dans le logement

Le nombre de dossiers étudiés par le Département au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) a considérablement baissé en 2022 : 504 bénéficiaires du FSL « maintien » contre 713 en 2021 avec un montant moyen d'aide qui s'élève à 2 546 € (+ 23 % par rapport à 2020). En « accès », la baisse est plus marginale : 1 216 en 2022 contre 1 257 en 2021 pour un montant moyen d'aide à hauteur de 472 € (+ 20 % depuis 2020). Cela semble traduire une dégradation économique de la situation des locataires, qui, trop fragiles pour se maintenir durablement dans leur logement, ne peuvent donc pas prétendre au FSL.

Le pilotage du FSL avec la CAF, qui mandate les dépenses pour le compte du Département, a fait l'objet de nouveaux ateliers de travaux, concernant notamment le renforcement du partage des données, dans l'optique **d'optimiser la chaîne d'instruction des demandes** et de raccourcir les délais de l'instruction.

En cette troisième année de **partenariat avec Emmaüs Défi** dans la mise en œuvre de la stratégie départementale, il est à souligner que le nombre de primo-accédants au logement bénéficiant d'une offre de gros équipements neufs à bas coûts, a continué d'augmenter : 114 en 2022 pour un montant moyen de 545 € contre 84 en 2021.

En matière d'accompagnement social lié au logement

Dans le cadre de **l'accompagnement social généraliste lié au logement**, deux volets sont essentiellement travaillés par nos opérateurs associatifs et municipaux : **le maintien dans une optique préventive** pour stabiliser les impayés de loyer afin d'éviter l'expulsion locative et **l'accès au logement** afin de mieux accompagner l'entrée dans les lieux des ménages et de sécuriser ce moment clef dans le parcours locatif. En 2022, environ 800 ménages ont bénéficié d'une ASLL Généraliste « maintien dans le logement » et 500 d'une ASLL Généraliste « accès au logement ».

Dans le cadre de **l'accompagnement social en résidence sociale conventionnée**, environ 695 ménages ont été accompagnés. Pour certains d'entre eux, la durée de séjour est plus longue que les 24 mois conventionnés compte tenu de la saturation de l'offre de logements à loyer modéré sur le territoire.

Dans la perspective de renforcer l'impact positif du FSL, de nombreuses démarches ont été entamées en 2022, telles que des groupes de travail et de concertation pour améliorer les outils et les délais avec l'ensemble des acteurs impliqués ou encore les travaux consistant à améliorer les outils métier et de pilotage tant informatique que technique.

En matière de prévention des expulsions

Le dispositif relatif à la réalisation de **diagnostic sociaux et financiers** (DSF) a fait l'objet d'une **modernisation des outils métier et de pilotage**, avec une livraison prévue pour mars 2023. Le **déploiement de l'équipe mobile de prévention des expulsions locatives**, qui se rend au domicile des ménages assignés du parc privé qui ne répondraient pas au premier courrier du Département, cofinancée par l'Etat et le Département, s'est concrétisé en 2022. 27 % des ménages assignés dans le parc privé et signalés à l'UDAF ont fait l'objet d'un DSF (contre environ 15 % les années précédentes avant la mise en place de l'équipe mobile). Sur l'ensemble des locataires du parc privé et du parc social confondus, on observe un infléchissement du nombre de réalisation de DSF soit 860 contre 599 en 2021. Les travailleurs sociaux continuent cependant à se heurter à de nombreux écueils (défaut d'adressage, non-retour des ménages, non compréhension des courriers, des procédures par les ménages...).

Dans une logique préventive, le service a déployé en 2022 les actions suivantes :

- Le maintien des outils de formation à destination des professionnels locaux (information dispositifs échange de l'hébergement au logement (IDEHAL)) ;
- La mise en place de permanences sociojuridiques au tribunal par mise à disposition d'une assistante sociale du service et d'un juriste de l'ADIL à raison d'une fois par mois au tribunal de Bobigny, et le cofinancement d'une permanence à Saint-Denis pilotée par Interlogement 93 et cofinancée par la Fondation Abbé Pierre ;
- La distribution d'un outil de communication à destination des professionnels et des ménages sur l'ensemble des étapes d'une procédure d'expulsion et d'un fascicule explicatif sur les démarches à avoir à chaque étape du contentieux, pour sensibiliser le grand public.

Enfin, un troisième axe de notre action a visé au renforcement des outils existants en matière de lutte contre les expulsions locatives.

A l'issue des **commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)**, 141 dossiers individuels ont été étudiés, près d'un tiers des ménages étaient connus du service social.

L'année 2022 est aussi marquée par le travail de révision de la **Charte des préventions des expulsions locatives**. Ce travail a permis de réviser la précédente charte au regard des besoins du territoire, de mettre à jour des outils et de définir de nouveaux objectifs en organisant des groupes de travail avec l'ensemble des acteurs locaux. Sa révision a fait l'objet d'une rédaction d'un bilan, de 5 ateliers thématiques de concertation et de plusieurs temps de restitution.

Fin 2022 on comptait **29 villes couvertes par une commission locale d'impayés de loyer (CLIL)** sur le territoire, et 3 CLIL en projet – contre 14 en 2021 et 25 en 2019. Un travail d'accompagnement de ces CLIL a été engagé, il vise en particulier à consolider les éléments de bilan permettant de dégager, dès 2023, une vision territoriale départementale harmonisée de cette instance territoriale de prévention précoce des expulsions locatives. Dans le cadre des **mesures d'accompagnement social et individualisé**, environ 922 mois mesures ont été réalisés par nos deux opérateurs conventionnés. Globalement, l'activité reste constante d'une année sur l'autre.

Au global, ces actions ont participé de la réduction de 63 % des expulsions locatives entre 2022 et 2019 avec concours de la force publique (810 contre 2 192). Le nombre de ménages assignés a quant à lui diminué de près de 10 %.

Lutte contre la précarité énergétique

En septembre 2022, les élus de la collectivité ont approuvé de **nouvelles orientations pour le renouvellement de la politique de lutte contre la précarité énergétique**.

A ce titre, **le lancement d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) départemental** a nécessité une large concertation avec les acteurs en 2022. Son lancement est prévu pour juillet 2023.

Pour le **fonds de solidarité énergie**, qui vise à soutenir les ménages éprouvant des difficultés à s'acquitter de leurs factures d'énergie, l'année 2022 a été marquée par une contribution financière exceptionnelle pour deux des quatre fournisseurs qui cotisent au fonds. La recette nette de 1,8 million d'euros engendrée a ainsi permis de délivrer **une aide moyenne de 270 € à 5 595 ménages**.

Le projet **EcEAUnome**, portée avec la DEA, qui s'articule autour d'une sensibilisation des ménages aux éco-gestes et la remise d'un kit comprenant une douchette d'eau et deux aérateurs s'est poursuivi en 2022. Depuis son lancement en 2019, **40 000 visites** ont ainsi été réalisées par les huit ambassadeurs mobilisés pour le déploiement de ce dispositif, ce qui a permis aux ménages qui ont pu profiter d'EcEAUnome de réaliser en moyenne **jusqu'à 140 € d'économie annuelle** sur leur consommation d'eau.

Initiée en 2022, **l'expérimentation de lutte contre les punaises de lits** repose sur le prêt de matériels nécessaires à l'éradication de punaises de lit et sur la sensibilisation des ménages aux bons gestes. Trois associations sont conventionnées pour un montant total de 70 000 € de subventions. Le retour sur expérience est attendu pour juin 2023.

Partenariats avec les acteurs du logement

Avec l'expertise technique du pôle Assistantes sociales, le SSOLOG a développé **une offre de formation hébergement-logement à destination des travailleurs sociaux sur le territoire** (service social, aide sociale à l'enfance, chargés d'insertion, bailleurs sociaux, etc.). L'objectif est de mieux faire connaître les dispositifs de droit commun en matière d'accès à l'hébergement, de logement et de maintien dans le logement (9 modules de formation tenus en 2022 contre 2 en 2021 pour **400 professionnels formés dont 46 % des travailleurs sociaux en circonscriptions et 14 % des CESF chez les bailleurs**).

Le Département continue de soutenir **les associations œuvrant dans le domaine du logement et représentant des locataires**. En 2022, les trois associations conventionnées ont été soutenues à hauteur de 133 190 €.

L'année 2022 est également marquée par **l'initiation de la révision du Schéma départemental des gens du voyage** : un marché de trois ans est conclu avec le prestataire Cadres en mission. L'objectif est de réaliser un diagnostic du schéma précédant et d'évaluer les besoins des gens du voyage et des capacités du territoire à répondre à ces besoins.

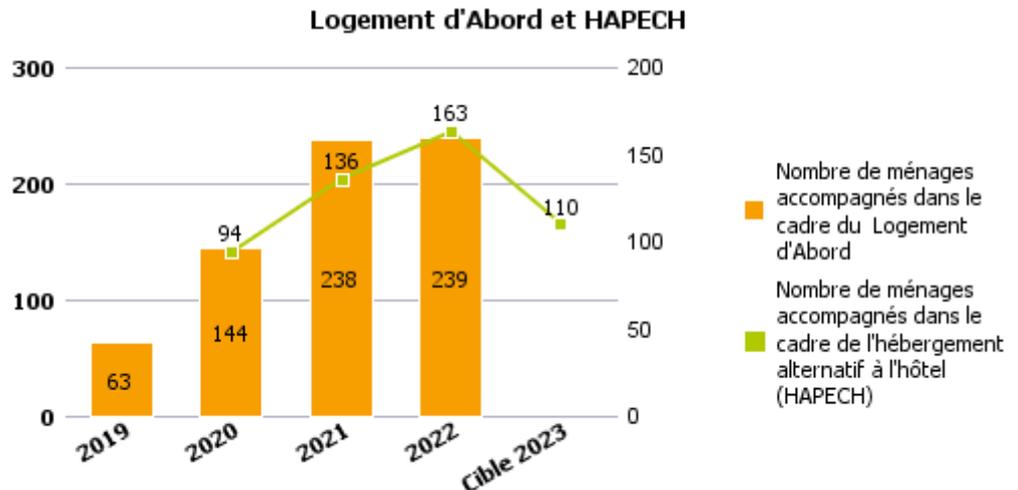
La **convention cadre avec Seine-Saint-Denis Habitat** se poursuit et 3 millions d'euros ont été alloués en 2022 conformément à l'échéancier pluriannuel.

Enfin, dans le cadre de la stratégie bailleurs – pour laquelle le Département a conventionné avec les 10 plus importants bailleurs du territoire depuis 2019 – la captation de logements pour les publics accompagnés par le Département s'est traduite en 2022 par :

- HAPECH : 42 logements captés en 2022 soit au total 159 logements captés depuis le début du dispositif (baux associatifs et directs) ;
- LDA : 238 logements depuis le début du dispositif (baux glissants et directs) ;
- Un Toit pour elle : 35 logements captés en 2022 soit 86 logements depuis le début du dispositif (dans le cadre du partenariat uniquement avec Seine-Saint-Denis Habitat) ;
- Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) : 11 logements en 2022 ;
- Agents départementaux : 13 logements captés en 2022 soit 61 logements depuis 2019 ;
- Sorties pérennes pour les résidences sociales conventionnées au FSL : 16 logements en 2022.

L'ensemble de ces captations permet aux services du Département (SSOLOG, SSD, ASE, OFVV, DEIAT, DRH) qui interviennent dans l'accompagnement de publics en difficulté, de travailler un parcours résidentiel adapté aux besoins des ménages (sortants d'hôtels, d'ASE, publics en insertion, femmes victimes de violence...).

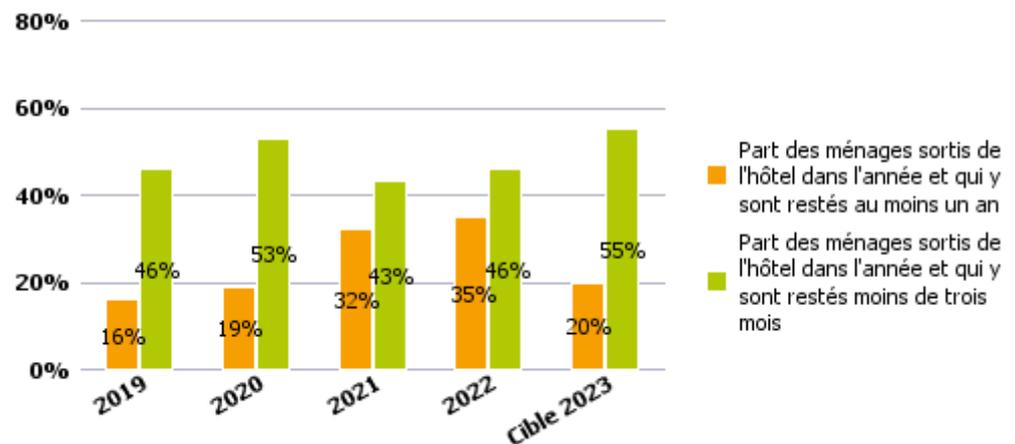
Le Logement d'Abord est un dispositif permettant aux personnes en grande précarité d'avoir accès à un logement pérenne et de s'éloigner du système d'urgence, il a été mis en oeuvre en 2018 pour une expérimentation de quatre ans et devrait être revu pour l'année 2023.



239 ménages auront été accompagnés sur la totalité du dispositif Logement d'abord. Fin 2022, date visée pour la clôture de l'expérimentation, on comptait encore 22 ménages accompagnés par Interlogement-93 (baux glissants à débloquer, relais tardifs...). Le projet du Logement d'Abord sera revu en 2023 et ciblé sur les sortants d'hôtel ainsi que les jeunes sortants d'ASE dans une logique de prévention des ruptures.

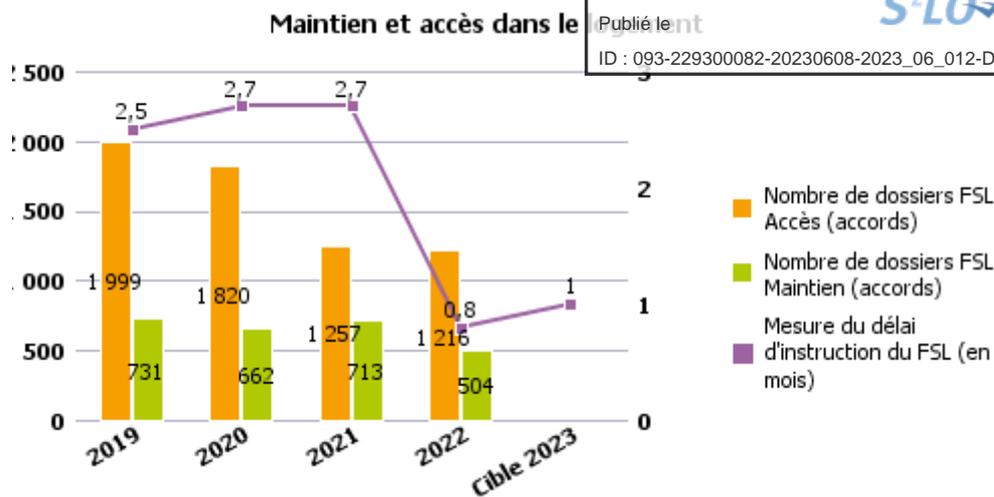
Dans le dispositif HAPECH, en rythme de croisière, nous comptons désormais 110 logements – soit pour 163 ménages un taux de rotation satisfaisant de 1,5 % – pour une durée moyenne d'accompagnement de 18 mois comme initialement fixé.

Mesurer la durée de prise en charge des ménages hébergés



L'objectif est de limiter la durée de l'hébergement à l'hôtel en raison des dégradations entraînées par un séjour prolongé (perte d'autonomie dans la vie quotidienne, développement possible de troubles, ...) et de lui conférer un rôle de « sas temporaire » permettant l'évaluation et l'orientation vers des solutions plus pérennes. En revanche, la part des ménages sans droits ni titre pris en charge (de 40 à 50 % du public) ne peut prétendre à la construction d'un parcours résidentiel dans le logement.

Le Fonds de solidarité logement (FSL) est un dispositif d'accès et de maintien dans le logement ouvrant le droit à des aides financières et/ou un accompagnement social pour les ménages rencontrant des difficultés. Il accorde deux formes d'aides : une subvention ou un prêt (à rembourser) permettant de payer les dépenses liées à l'entrée dans le logement ou de payer les dépenses permettant de s'y maintenir. C'est un des premiers outils de lutte contre les expulsions locatives puisqu'il permet aussi de solder l'endettement locatif des foyers en contrepartie de l'arrêt des procédures d'expulsion.



L'année 2022 marque une nette diminution du nombre de demandes de dossiers FSL, qu'on peut traduire par une dégradation de la situation économique des ménages accompagnés – les travailleurs sociaux renonçant à faire une demande de FSL lorsque le locataire n'est pas susceptible de se maintenir dans le logement. L'indicateur mesurant les délais d'instruction du FSL a été corrigé (non prise en compte des dossiers ajournés) et permet de rendre compte d'une amélioration de la chaîne de traitement.

Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en SSD					
	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Nombre de DSF réalisés		660	599	860	2 200
Pourcentage de diagnostics sociaux réalisés / assignments		15%		27%	55%

Nos deux opérateurs conventionnés ont réalisé au total 428 Diagnostics sociaux financiers (DSF) dans le parc privé (soit un ménage sur trois dans le parc privé fait l'objet d'un DSF). L'UDAF a par ailleurs réalisé 432 DSF dans le parc public. Nos objectifs continuent de se heurter à la difficile mobilisation des ménages au stade de l'assignation. Le déploiement d'une équipe mobile cofinancée par l'Etat et le Département pour aller vers les ménages assignés du parc privé a ainsi permis d'augmenter le taux de réalisation des DSF au global de 15 % à 27 %.

CHEC 93



Le Chèque habitat et citoyen (CHEC) est un des engagements adoptés par le Département dans le cadre du plan d'action pour la transition écologique qui est porté par la DTCM. Son but est de faciliter l'émergence de démarches novatrices d'intégration du développement durable dans l'habitat (jardins partagés, abri vélo, borne de recharge pour véhicules électriques).

La fin du CHEC dans sa première forme ayant été annoncée, un nombre croissant de projets a été déposé au cours du second semestre 2021 essentiellement dans l'habitat privé. Ces dossiers ont tous été délibérés lors d'une seule commission permanente qui s'est tenue le 24 mars 2022 (51 projets pour un montant total de 360 776,49 €). Au fil des trois années de plein exercice du dispositif, ce sont au total 166 projets qui ont été adoptés dont 120 dans le parc privé et 46 dans le parc social, pour un montant délibéré de 1 035 095€. Lors de la séance du 30 septembre 2022 un nouveau dispositif a été adopté. Celui-ci, ajusté aux orientations et aux plans nouveaux du Département.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU F

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Insertion par le logement	Dépense	0,334	0,214	0,015
	Recette	0,139		
Lutte contre la précarité énergétique	Dépense	1,590	1,628	1,647
	Recette	1,785	1,699	2,000
Maintenance et accès dans le logement	Dépense	8,925	6,984	7,048
	Recette	0,812	1,071	1,698
Mise à l'abri par l'hébergement	Dépense	4,083	4,004	2,733
Partenariats avec les acteurs du logement	Dépense	0,134	0,125	0,144
	Recette			0,043
Total	Dépense	15,066	12,956	11,587
	Recette	2,736	2,770	3,741
	Charge nette	12,330	10,186	7,846

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Lutte contre la précarité énergétique	Dépense	0,403	0,205	0,313
Maintenance et accès dans le logement	Dépense	2,000	2,000	3,000
Partenariats avec les acteurs du logement	Dépense	0,337	0,380	0,376
Total	Dépense	2,739	2,585	3,689
	Recette			
	Charge nette	2,739	2,585	3,689

PROGRAMME

Prévention et promotion de la santé

Ce programme comporte trois actions :

- Actions de santé publique transversales,
- Lutte contre les maladies infectieuses,
- Santé bucco-dentaire.

CONTEXTE

Le programme Prévention et promotion de la santé vise à contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il porte sur le périmètre des programmes de santé publique relevant des activités habilitées par l'ARS au titre de la lutte contre la tuberculose (CLAT) et du centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), des actions relevant des Actions de Santé Recentrées par délégation de l'Etat (vaccinations et dépistage organisé des cancers), ainsi que sur des actions conduites de manière volontariste par le Département au titre de la prévention bucco-dentaire et de l'éducation en santé.

Plus largement, le Département contribue à la mobilisation et au soutien des différents acteurs du territoire afin de promouvoir la santé en privilégiant une approche globale et polyvalente et une démarche « d'aller vers » les publics les plus vulnérables ou éloignés du système de santé.

L'année 2022 a été particulièrement marquée par :

- Un **recentrage sur les activités habilitées et conventionnées** après une forte mobilisation du service dans la lutte contre le covid-19 depuis 2021, le dernier centre de vaccination contre le covid-19 ayant fermé ses portes fin février 2022 ; le Département s'étant toutefois mobilisé courant 2022 dans le suivi de l'épidémie de variole du singe (Monkeypox), et dans l'organisation d'une activité de vaccination dédiée au sein du CeGIDD ;
- Une évolution des modalités de notre intervention en matière de lutte **contre la tuberculose**, en raison de l'évolution de notre habilitation ARS intervenue en juillet 2021 ;
- La tenue du **Congrès de la société française de lutte contre le sida (SFLS)** sur le VIH et la santé sexuelle en novembre 2022 ;
- Un niveau de **consultations** stable après une reprise importante en 2021, l'activité étant toutefois pénalisée par des vacances de poste et des difficultés de recrutement qui touchent l'ensemble des acteurs de la santé en Ile-de-France. Ces difficultés ont motivé d'importantes revalorisations salariales pour le personnel et médecins : augmentation moyenne de 230 € brut par mois et la possibilité d'avoir accès à des tickets restaurants), amplifié par des mesures volontaristes du Département (pour les secrétaires médico-sociales, médiateurs et cadres administratifs du service) ;
- La structuration d'un **pôle d'éducation à la santé** avec une seconde promotion de l'Académie populaire de la santé et le démarrage du projet d'Ado Académie, qui repose sur les mêmes principes mais cible plus spécifiquement les enjeux de nutrition ;
- Un essor important des **actions d'aller vers** avec le dispositif des accueils santé et la participation des équipes aux forums santé locaux, ainsi que la montée en charge des actions de prévention bucco-dentaire du centre de santé dentaire mobile inauguré en mars 2020.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Développer la littératie en santé ;
- Diminuer la transmission de maladies infectieuses (tuberculose, infections sexuellement transmissibles) et déployer la lutte contre le VIH avec le plan « Vers une Seine-Saint-Denis sans sida » ;
- Promouvoir la vaccination ;
- Soutenir l'offre de soin ;

- Améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Actions de santé publique transversales

Dans le cadre de l'appel à projets Agir In, 23 associations lauréates ont été soutenues sur la thématique des réductions des inégalités de santé pour plus de 280 000 €. A cela, s'ajoutent 8 associations soutenues à hauteur de 218 000 € dans le cadre de la lutte contre le sida. L'ensemble de ces associations constituent des partenaires réguliers et se mobilisent fortement dans le cadre des réflexions et actions initiées par le service.

S'agissant des **contrats locaux de santé, dont le Département est signataire**, 25 villes ont adopté, depuis 2020 un contrat local de santé dit de troisième génération, 3 sont en écriture. Des partenariats se construisent également avec **les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)**, qui ont vocation à regrouper l'ensemble des professionnels de santé d'un territoire donné, pour mieux se coordonner et élaborer un projet de conventionnement afin notamment d'améliorer l'accès aux soins et le parcours des soins des patients, d'organiser l'accès aux soins non programmés, de développer la prévention ou encore d'accompagner les professionnels de santé sur le territoire. 12 CPTS sont déjà effectives et sept autres CPTS sont en projet sur le Département.

L'Académie populaire de la santé a poursuivi son activité avec une deuxième promotion de 21 habitants de la Seine-Saint-Denis. Ceux-ci ont pu bénéficier d'apport de connaissances et acquis des techniques d'animation collective lors de huit différentes sessions thématiques annuelles sur le parcours de santé, les conduites à risque, l'adolescence et les parentalités, la santé et la nutrition ou comment vivre avec son handicap. Ces ambassadeurs de la santé ont par la suite développé des projets de promotion de la santé souvent

en association avec d'autres acteurs associatifs ou municipaux.

Ainsi, des ambassadrices ont pu organiser un stand d'information sur la santé des femmes à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes au forum de la ville de Bondy, réaliser une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein avec des bénéficiaires de l'association La Marmite ou encore animer des ateliers de cuisine et de sensibilisation à la nutrition auprès de bénéficiaires du Secours populaire à Stains.

Une association a par ailleurs été constituée par d'anciens ambassadeurs pour poursuivre les actions de promotion de la santé et d'accompagnement des personnes les plus éloignées des soins en Seine-Saint-Denis.

Actions soutenues par la Fondation BNP Paribas – qui a renouvelé son soutien sur trois ans – ainsi que par l'ARS dans le cadre d'un appel à projets sur les inégalités sociales de santé, les **médiations en santé** ont été poursuivies en lien avec des associations partenaires auprès de la PADA à Aubervilliers ainsi qu'en pied d'immeuble, depuis mai 2022, en collaboration avec Seine-Saint-Denis Habitat, dans des quartiers prioritaires de quatre villes (La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Bobigny et Clichy-sous-Bois). En partenariat avec ces associations, des médiateurs informent les habitants des dispositifs de santé pouvant être mobilisés et portent des messages de prévention. Plus de 1 600 personnes ont été vues dans ce cadre et ont pu se voir orientées vers des structures de soins et de dépistage, des services sociaux ou vers l'Assurance Maladie.

Lutte contre les maladies infectieuses

Depuis avril 2019, la lutte contre les maladies infectieuses repose sur **deux centres départementaux de prévention santé (CDPS)** situés à Montreuil et Saint-Denis (avec des antennes et consultations extérieures respectivement à Aulnay-sous-Bois, Montfermeil et au CASO de Médecins du Monde à Saint-Denis), qui sont également des antennes du CeGIDD, **et le site principal du CeGIDD départemental** à Bobigny.

L'année 2022 a constitué pour le **CLAT**, une **année de développement des nouvelles missions résultant de l'habilitation** : renforcement des visites au lit du malade, mise en œuvre de nouveaux partenariats avec les hôpitaux et renforcement des liens avec les hôpitaux déclarants, développement des actions hors les murs, initiation des premiers dépistages de la tuberculose auprès des classes UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants), mise en place de consultations de psychologues à Montreuil et Saint-Denis. D'autres axes restent cependant à développer. Dans un contexte de pénurie des personnels de santé, le recours à l'intérim a été sollicité afin de lever un frein important à l'activité. L'objectif reste de réduire durablement l'incidence de la maladie liée aux inégalités de santé sur le territoire.

Dans un contexte national de développement **des dépistages des infections sexuellement transmissibles et du VIH**, le CeGIDD a connu un niveau d'activité stable sans revenir au niveau de fréquentation de 2019. Les taux de positivité sont globalement stables pour l'ensemble des IST. Avec la survenue d'une **épidémie de variole**

du singe (monkeypox) en France et un pic de contaminations fin juin-début juillet ont été mobilisées sur la prévention de cette maladie, qui affecte majoritairement des personnes HSH (Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes), en assurant la vaccination, ainsi que l'accueil et l'orientation des personnes malades. Une action « d'aller vers » de vaccination contre le monkeypox a été réalisée en collaboration avec les associations partenaires au Village des Fiertés de Saint-Denis.

Les actions d'aller vers ont pour leur part été beaucoup plus nombreuses avec près de 40 actions relevant de la thématique CeGIDD. Parallèlement, le déploiement de la prévention diversifiée, déjà mise en œuvre dans les structures départementales, s'est poursuivie. La proposition de PrEP, levier majeur de prévention du VIH, s'est encore accrue. Les études nationales soulignent pourtant qu'elle pourrait être davantage promue. Elle n'est que peu proposée aux femmes et aux hommes hétérosexuels migrants car elle nécessite de s'appuyer sur les acteurs du soin primaire, les associations communautaires, les actions de médiation de santé et se coordonner avec les nouveaux centres de santé sexuelle. Cette problématique a été abordée lors **du Congrès de la société française de lutte contre le sida** qui avait pour thème « VIH et santé sexuelle au-delà des frontières » avec une mise à l'honneur du département de la Seine-Saint-Denis.

L'appel à projets « Promotion de la santé sexuelle et vie affective » organisé en lien avec l'ASE et bénéficiant d'un soutien de la Fondation Crédit agricole a été lancé avec cinq associations retenues. Des actions collectives destinées aux jeunes pris en charge par l'ASE et aux professionnels en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle pourront être dans ce cadre organisées dans les structures d'accueil. La consultation de sexologie assurée par une IDE (infirmière diplômée d'Etat) au Tête à Tête pourra être relancée en 2023.

Suite à la réforme de la biologie médicale opérée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013, le laboratoire départemental qui réalise les analyses liées aux dépistages du VIH, des hépatites et IST ainsi que la recherche d'infections tuberculeuses latentes, a été soumis à une accréditation obligatoire. Déjà accrédité pour l'ensemble des analyses en novembre 2021, le laboratoire départemental a vu sa certification renouvelée au premier trimestre 2023. En termes d'activité, le laboratoire a réalisé près de 45 000 examens en 2022 en léger recul par rapport à 2021 (- 2 %).

Concernant les actions hors les murs, une dynamique a été retrouvée après deux années contrariées par l'épidémie de covid-19. Près de 50 actions ont été menées et plus de 1 600 personnes dépistées dans le cadre de la stratégie de dépistage actif.

Le partenariat dans le cadre du **plan d'action « Pour une Seine-Saint-Denis sans sida »** s'est poursuivi avec l'association Vers Paris sans sida. Après le recul du dépistage, les enjeux restent de généraliser le dépistage sous ces différentes formes en allant vers les différents publics, promouvoir le recours à la PrEP comme outils de prévention en plus du préservatif et du traitement post-exposition, tout en luttant contre les discriminations à l'échelle du Département qui reste le deuxième département de France métropolitaine le plus touché par l'épidémie de VIH après Paris. L'association permet de disposer de ressources et de promouvoir l'innovation tant en matière de dispositifs que de communication en santé publique.

Engagé depuis 2021, le dialogue de gestion avec les villes partenaires organisant les séances publiques de vaccination s'est poursuivi dans un objectif **de redynamiser et renforcer le pilotage de programme de vaccination**. L'activité de vaccination a poursuivi sa progression entamée en 2021 avec plus de 20 500 vaccinations réalisées. Sur le territoire départemental, 26 villes proposent une séance publique et/ou une offre de vaccination en CDPS-CeGIDD.

Santé bucco-dentaire

Dans le cadre d'un **programme bucco-dentaire** profondément renouvelé depuis 2020, le Département a accru ses interventions directes avec son centre départemental de santé dentaire composé d'un bus dentaire et d'unités dentaires portables malgré les contraintes dues au contexte épidémique. Le contexte d'offre de soins dentaires sur le Département reste toujours marqué par une offre déficitaire et par des inégalités territoriales et sociales. Le programme historique de soutien aux actions de villes s'est poursuivi en partenariat avec une vingtaine de villes (soutien financier, formation des équipes, mise à disposition de matériel, passage du bus dentaire et mobilisation des professionnels).

Les **principaux résultats du programme bucco-dentaire sur 2022 pour les actions menées par**

les équipes techniques locales montrent un plus grand nombre de villes participantes avec 26 villes ayant mené une action. On note une augmentation des villes impliquées dans des actions en direction des personnes âgées ou handicapés et une reprise très nette en termes de publics bénéficiaires : **22 villes sont engagées dans la pratique effective du brossage en milieu scolaire** dont 8 villes supplémentaires participantes et une augmentation de 69 % des effectifs. 2 villes viennent également s'ajouter au 8 villes pratiquant le dépistage bucco-dentaire auprès d'enfants (3 240 enfants, + 137 %), actions qui peuvent être menées avec du personnel mis à disposition par le Département. 57 % de ces dépistages sont réalisés par un dentiste.

S'agissant du **centre de santé dentaire** du Département, qui a la caractéristique d'être mobile,

l'expérience acquise depuis 2020 a permis d'augmenter quantitativement les actions et le nombre de bénéficiaires en 2021 : **31 villes sont concernées** par le passage du bus ou d'une action avec les unités dentaires mobiles en 2022 et **145 actions ont été réalisées**. La pertinence de ces actions de prévention est confirmée avec 64 % de la file active nécessitant des soins et une grande diversité des structures bénéficiaires : milieu scolaire, structures d'hébergement pour les publics vulnérables, associations, structures d'hébergement pour personnes âgées et structures pour personnes handicapées, services départementaux ou municipaux...

S'agissant de l'action de l'équipe bucco-dentaire, **38 actions collectives de formations de relais et d'actions de sensibilisations** ont été réalisées qui

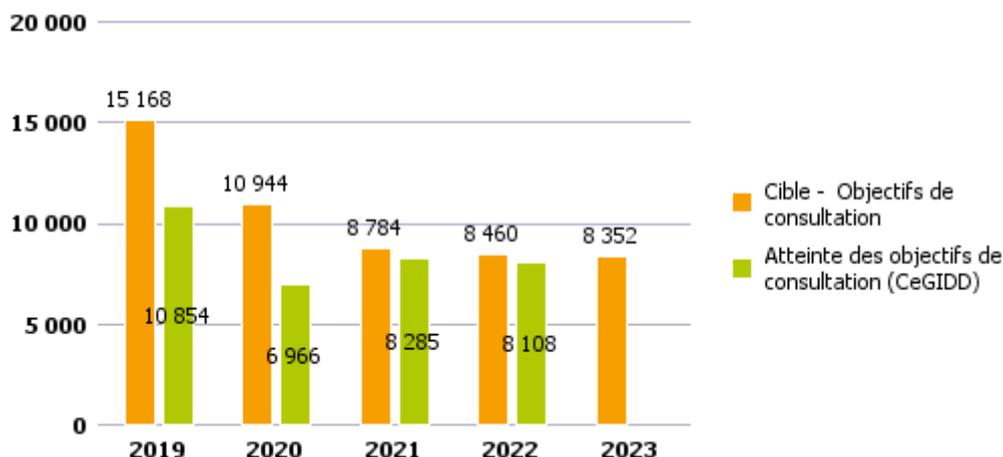
ont bénéficié à 1 124 personnes (soit plus de 10 fois plus de bénéficiaires par rapport à 2021) principalement du fait de la participation à 6 forums de santé organisés par les villes, d'actions de formation auprès d'étudiants, d'assistants dentaires/animateurs de prévention mais également auprès d'associations, d'étudiants, d'actions de sensibilisation en écoles élémentaires, crèches ou ITEP.

L'animation du réseau partenarial s'est poursuivie avec des relations nourries avec les villes, la formation des nouveaux arrivants des équipes techniques locales et la mise à disposition de matériel bucco-dentaire avec la délivrance de plus de 20 000 brosses à dents, de près de 2 400 brosses ou trousseaux pour personnes âgées ou handicapées et de plus de 19 000 dentifrices.

INDICATEURS DE RESULTATS

Le CeGIDD, constitué d'un site principal et de quatre antennes (Montreuil, Aulnay-sous-Bois, Pleyel et Montfermeil) a été habilité par l'Agence régionale de santé pour une période de cinq ans (2019-2023) avec de nouvelles orientations (PrEP, planification familiale, traitement post-exposition, développement des tests rapides d'orientation diagnostique et des autotests). Des consultations pour la prophylaxie pré-exposition (PrEP) sont effectives depuis 2018 sur l'ensemble des sites.

Atteinte des objectifs de consultation (CeGIDD)



	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Cible - Objectifs d'actions hors les murs				17	18
Atteinte des objectifs d'actions hors les murs (CeGIDD)		22	18	39	

Des consultations pour traitement post-exposition (TPE), le dépistage des infections à papillomavirus humain (HPV) ainsi qu'une offre de consultation de psycho-sexologie et de victimologie doivent se mettre en place à moyen terme. Une offre de consultation de psycho-sexologie et de victimologie est proposée au sein du CeGIDD, des consultations de psycho-trauma seront prochainement mises en place. Une consultation de sexologie, destinée notamment aux jeunes de l'aide sociale à l'enfance, est également relancée en partenariat avec le Tête à Tête à Rosny-sous-Bois. Le renforcement du partenariat avec la médecine de ville sur la PrEP (sensibilisation et orientation) et la transformation des centres de planification familiale en centre de santé sexuelle et la mise en place de coopérations médecin/infirmier diplômé d'Etat en santé sexuelle constituent également d'autres enjeux.

Comme pour l'ensemble des autres activités, la crise sanitaire a pesé sur l'activité 2020 et 2021, particulièrement pour les actions hors les murs qui permettent d'aller vers les publics prioritaires. Avec la « normalisation » du Covid sur l'année 2022, les équipes ont pu reprendre pleinement leurs actions hors les murs avec près de 40 actions sur la thématique CeGIDD de janvier à décembre 2022. Les consultations, après une baisse importante en 2020 due au fort impact de la première vague de covid-19, sont en léger recul par rapport à 2021 (- 2 %). Comme pour la tuberculose, les vacances de postes et les difficultés de recrutement ont affecté les équipes. Dans le contexte de l'épidémie de monkeypox, une offre de vaccination spécifique contre cette maladie virale a été proposée. Le niveau de financement notifié par l'agence régionale de santé conduit à un reste à charge financier qui s'établit à 0,301 M€ en 2022 (0,414 M€ en 2021). 2023 constituera la dernière année d'habilitation de la structure avant le renouvellement de l'habilitation prévue le 31/12/2023.

Nombre de consultations Tuberculose



La lutte contre la tuberculose est désormais une activité habilitée depuis 2021 par l'agence régionale de santé. Depuis l'habilitation, plusieurs mesures ont été engagées comme un renforcement du lien avec les services de soins de suite et de réhabilitation (visites au lit du malade qui concerne près de 40% des cas index en 2022), le renforcement des équipes de soins de suite et de réhabilitation hospitaliers pour la prise en charge pédiatrique, le séquençage des souches et l'étude de la cohorte tuberculose avec Avicenne, avec l'Education nationale pour la mise en place de dépistages dans les classes UPE2A, avec les services inter universitaires de médecine prévention et de promotion de la santé (SIUMPPS) pour la mise en place de dépistage à l'université, l'équipe mobile de lutte contre la tuberculose pour le suivi des cas index et des sujets contacts ...) et l'introduction de consultations de psychologues en septembre 2022. L'offre de soins devrait s'élargir en 2023 avec la mise en place de consultations de tabacologie.

Les objectifs définis par le Haut Conseil de la Santé publique sont respectés (taux d'enquêtes débutées, taux de personnes explorées, taux de tuberculose et d'ITL découvertes) et le dépistage ciblé des populations les plus à risques de tuberculose a retrouvé une dynamique avec 1612 personnes dépistées en 2022 (+ 21 %).

La base de financement pluriannuel déterminée lors de l'habilitation (3,845 M€) est revue annuellement en fonction du niveau de réalisation financière et du budget prévisionnel soumis lors du dialogue de gestion avec l'ARS. Le niveau de réalisation constaté sur l'exercice 2021 a ainsi conduit à une reprise sur le budget de 2022 de 0,833 M€ en partie compensée par la proposition de dépenses nouvelles (financement de nouveaux partenariats, travaux sur les locaux, communication et journées sur la tuberculose, aide au recrutement de professionnels de santé, prise en charge hôtelière des patients sans domicile ou avec une domiciliation précaire...) et de provisions pour 0,417 M€. L'enjeu de montée en charge de l'activité et des dépenses relevant de la tuberculose reste toutefois important avec un excédent de financement encore persistant en 2022.

Depuis 2019, le programme de vaccination (hors Covid) a été recentré sur le réseau constitué de séances publiques de vaccination, des centres départementaux de prévention santé CDPS et du CeGIDD départemental et des autres partenaires (Université, maison d'arrêt de Villepinte, centre d'examen de santé de l'Assurance maladie, associations partenaires).

Nombre de vaccins réalisés



Au total, 20 508 vaccins (hors covid) ont été réalisés en 2022 dans 26 villes du Département. Après un net recul des vaccinations durant l'épidémie de covid, l'activité de vaccination a repris (+ 13 %) sans retrouver les niveaux d'avant-crise. Un enjeu fort est de rattraper ces retards de vaccination pour la population au risque de voir la couverture vaccinale se dégrader.

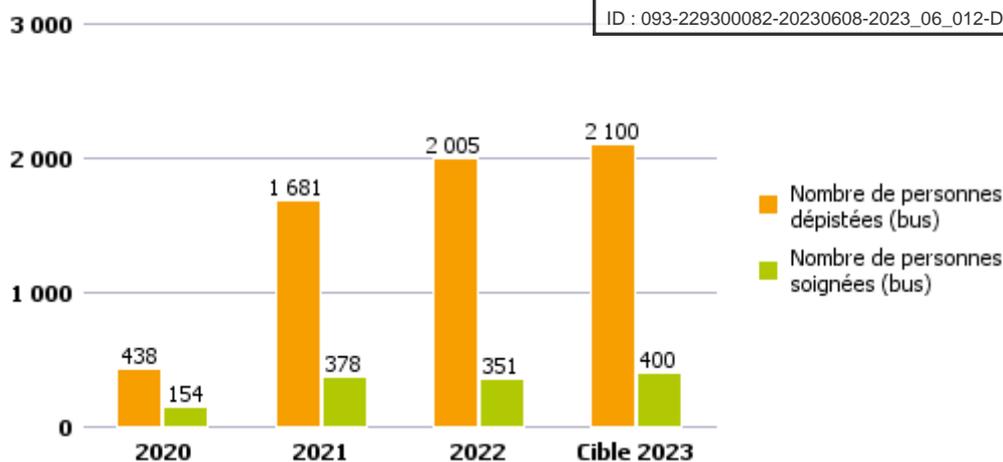
D'un point de vue opérationnel, l'ensemble des villes ont été rencontrées dans le cadre de dialogues de gestion en 2022 en rappelant notamment à celles-ci la nécessité de recentrer les mises à disposition de vaccins sur les seules séances publiques et de réduire la porosité avec les consultations en centre médico-social (CMS). Ont également été définies les modalités de prise en charge des enfants de moins de 6 ans (subsidaire à la PMI), l'organisation de séances dédiées pour la vaccination BCG, contre la grippe ou la vaccination HPV. Trois villes n'ont pas souhaité renouveler leur conventionnement (Le Bourget, Epinay-sur-Seine et Les Pavillons-sous-Bois en 2022, Villepinte en 2023). Fin 2022, 24 villes ont déjà renouvelé leur convention de vaccination, 4 sont engagées dans un processus de renouvellement ou de lancement d'une séance publique, une ville (Villepinte) a formulé la demande de déconventionnement début 2023. Une conférence sur la vaccination abordant les évolutions des recommandations vaccinales (femmes enceintes, Méningo B), réunissant les partenaires du programme de vaccination départemental (séances publiques, CDPS, CeGIDD, PMI) a été organisée mi-2022.

De nouveaux vaccins ont été inscrits au calendrier vaccinal en 2022, mais ils ne sont pour l'heure pas mis à disposition des séances publiques (vaccin Bexsero protégeant contre les infections invasives méningococciques de type B depuis avril 2022, vaccin rotarix pour la prévention des gastro-entérites du nourrisson dues à une infection à rotavirus depuis juin 2022). La promotion de la vaccination HPV, selon les recommandations d'élargissement formulées par la HAS et les dernières annonces du Président de la République, ce vaccin devrait être proposés à l'ensemble des collégiens de 11 à 14 ans à la rentrée 2023 et pourrait également être étudiée dans la perspective d'une habilitation de l'activité vaccination. A noter la contribution du SPAS au projet de sensibilisation et de vaccination contre les HPV dans 2 collèges pantinois débuté fin 2022.

La mise en service du centre de santé dentaire mobile (constitué d'un bus dentaire et d'unités dentaires mobiles) en mars 2020 a permis de redynamiser le programme départemental bucco-dentaire en développant une offre départementale de dépistage suivie le cas échéant de premiers soins. Le bus complète les actions historiques d'animation et d'intervention en éducation pour la santé bucco-dentaire portées par les équipes techniques locales des villes auprès des enfants, personnes handicapées et personnes âgées.

Programme bucco-dentaire

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
 Reçu en préfecture le 16/06/2023
 Publié le
 ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE



	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Prévention bucco-dentaire - Nombre de villes participantes	27	27	23	26	26

La montée en charge de ces actions, engagées depuis 2021, se poursuit tant sur le nombre d'actions réalisées que sur le nombre de personnes dépistées. Hors la participation à 7 forums santé, les équipes départementales sont intervenues dans 31 villes sur l'année 2022. Le projet de partenariat avec le centre d'accès au soins et d'orientation (CASO) de Médecins du Monde à Saint-Denis (300 personnes prévues en année pleine) n'a pu se mettre en place faute de financement complémentaire de l'ARS mais sera mis en œuvre en 2023.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Actions de santé publique transversales	Dépense	0,070	0,060	0,138
	Recette			0,000
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépense	2,238	2,208	1,716
	Recette	2,221	1,951	12,174
Santé bucco-dentaire	Dépense	0,185	0,171	0,184
	Recette	0,100	0,069	0,266
Total	Dépense	2,493	2,439	2,038
	Recette	2,321	2,020	12,440
	Charge nette	0,172	0,420	10,401

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Actions de santé publique transversales	Dépense	0,020	0,000	0,010
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépense	0,016	0,006	0,019
Total	Dépense	0,036	0,006	0,029
	Recette			
	Charge nette	0,036	0,006	0,029

PROGRAMME

Lutte contre les violences faites aux femmes

Ce programme comporte trois actions :

- Observation et études,
- Actions de sensibilisation et de formation,
- Protection et accompagnement des femmes victimes de violences.

CONTEXTE

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'informations, et un laboratoire d'innovations. Il est engagé dans une démarche de partenariat avec les services du département, de l'Etat, des villes, des hôpitaux et des associations.

Depuis 2017, on enregistre en Seine-Saint-Denis une augmentation constante et significative des plaintes pour **violences conjugales**, le nombre de faits constatés ayant été multiplié par plus de deux en 6 ans. En **2022**, cette **hausse est de 21 %** par rapport à 2021. Ce constat ne signifie pas qu'il y a davantage de violences mais que les différents partenaires institutionnels et associatifs travaillent mieux à la protection des femmes.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- **Observer et rendre visibles** les violences envers les femmes en améliorant la connaissance et la compréhension de ces phénomènes ;
- **Former et accompagner les professionnels, sensibiliser les jeunes et la population** avec le soutien d'actions de communication et de création d'outils de connaissance, ayant une fonction d'alerte auprès de ces différents publics ;
- Initier et **mettre en place l'expérimentation de dispositifs innovants pour améliorer la protection et l'accompagnement des femmes victimes** de violences et leurs enfants, avec la construction de nouvelles alternatives et outils en termes de prévention, d'accompagnement et de protection ;
- Sensibiliser et essaimer au niveau international au travers du projet FICOL intitulé : **Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences**.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Observation et études

Les études réalisées sont les suivantes :

- **Ampleur des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis** : l'Observatoire a poursuivi et renforcé la collecte annuelle des données auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs pour réaliser un état des lieux de l'ampleur des violences faites aux femmes et des ressources existantes sur le territoire. En Seine-Saint-Denis, on estime à environ **162 628 le nombre de femmes victimes de violences psychologiques** par leur partenaire ou ex-partenaire, soit 27 % de la population féminine âgée de 18 à 74 ans. Parmi elles, **96 972 sont également victimes de violences physiques et/ou sexuelles**, avec une surreprésentation des femmes de moins de 30 ans ;
- **Evaluation des dispositifs de protection et d'accompagnement** : du Téléphone Grave Danger (TGD), de la Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP) et de l'Espace Rencontre Protégé (ERP), du dispositif de relogement (Un toit pour elle) avec les différents partenaires ;
- **Etude approfondie sur 150 mesures d'accompagnement protégé ordonnées entre 2012 et 2021** ;

- **Les violences sexuelles faites aux enfants** : une étude menée, en partenariat avec le service de la protection de l'enfance, sur 100 dossiers issus de leur service. Elle sera présentée à l'occasion de la 21^{ème} Rencontre de l'Observatoire le 9 mars 2023.

Actions de sensibilisation et de formation

Former et sensibiliser les professionnels

L'Observatoire a reconduit l'ensemble de ses événements annuels. Se sont donc tenues en 2022 :

- **La 20^{ème} Rencontre de l'Observatoire** (9 mars 2022) qui avait pour thème « Les violences sexistes et sexuelles dans le sport ». Proposée en présentiel et retransmise en direct, la journée a rassemblé **463 personnes**, dont 35,2 % du Département, 27,6 % des autres administrations (police, Education nationale, hôpitaux, villes...) et 31,3 % divers (associations, clubs sportifs, journalistes, avocates...). 35 villes de Seine-Saint-Denis étaient représentées. 21 départements de la France métropolitaine et d'outre-mer étaient connectés ainsi que 3 pays d'Afrique (la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger) ;
- **La 18^{ème} Rencontre Femmes du monde en Seine-Saint-Denis** (10 novembre 2022) « Contre les violences faites aux femmes avec l'Observatoire ». **715 professionnels** se sont retrouvés à la MC 93, malgré l'absence de transports en commun pour fêter les 20 ans de l'Observatoire (30,35 % d'agents du Département, 36,8 % des autres administrations (Education nationale, hôpitaux, villes...)) ;
- **La 13^{ème} Rencontre des Jeunes contre le sexisme** (9 juin 2022) a rassemblé au cinéma Le Méliès **165 jeunes et 74 adultes** venus de 18 collèges du Département. Cet événement festif a été l'occasion d'inaugurer le premier brevet de lutte contre les comportements sexistes et violents. **920 lauréats** ont fêté leur réussite.

Plusieurs autres formations ont été organisées par l'Observatoire à destination des professionnels :

- 30 professionnels des hôtels sociaux départementaux ont été formés aux violences conjugales ;
- Un ciné-débat a été organisé en mars 2022, réunissant 40 personnes ;
- 20 personnes de l'association CERAF Médiation se sont réunies à l'occasion d'une formation « Violences faites aux femmes, mieux protéger c'est possible » ;
- 60 professionnels de l'ASE ont été formés au questionnement systématique ;
- 70 professionnels ont suivi la formation sur les conséquences psychotraumatologiques des violences sur les enfants ;
- 59 professionnels de la DA ont été formés aux violences faites aux femmes en situation de handicap ;
- 99 professionnels des collèges ont été formés à la thématique « Jeunes contre le sexisme » ;
- 80 professionnels de la ville de Bobigny ont suivi une formation s'intitulant « Les violences conjugales : de quoi parle-t-on ? ».

L'Observatoire intervient également dans le cadre de formations extérieures. De par le rayonnement de ses actions et de la multiplicité de ses partenaires, l'Observatoire départemental des violences envers les femmes est amené à intervenir régulièrement auprès de la gendarmerie nationale, du ministère des Armées, de l'Ecole nationale de la magistrature, des Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) ou encore des hôpitaux. Ainsi, au cours de l'année 2022, **29 interventions** ont été organisées et ont rassemblé **2 285 professionnels**.

Une convention signée entre le conseil départemental et l'Université Paris 8 permet aux étudiants qui le souhaitent d'obtenir un **diplôme universitaire sur les violences faites aux femmes**. Depuis 2015, 271 étudiantes et étudiants ont ainsi été formés. La convention a été reconduite en janvier 2023. De mars 2022 à mars 2023, **57 étudiantes et étudiants**, dont 3 agents du conseil départemental, ont pu ainsi suivre cette formation qualifiante et diplômante.

Au total, 1252 professionnels ont été formés dans le cadre des événements annuels de l'Observatoire – 515 dans le cadre de formations organisées et 2285 en dehors des formations de l'Observatoire.

Sensibiliser les collégiens

En 2021-2022, **29 collèges (soit 4 200 élèves et 293 adultes)** ont participé au dispositif de lutte contre les comportements sexistes et violents « **Jeunes contre le sexisme** ». Parmi ces 4 200 élèves, 3 905 ont pu bénéficier de temps de sensibilisation obligatoire et 311 des 25 ateliers proposés.

Au cours de cette année le **1^{er} brevet de lutte contre les comportements sexistes et violents** a été inauguré. Il a pour objectif de valoriser l'implication et les acquis des élèves tant au niveau de l'éducation au respect que du savoir être dans les relations filles/garçons. 12 collèges ont pris part à cette première édition et **920 lauréats** ont brillamment réussi l'épreuve.

Sensibiliser et informer les habitants de la Seine-Saint-Denis

Durant quinze jours, des événements festifs ont été organisés dans les 27 villes partenaires de l'Observatoire. Ils ont rassemblé **1 959 personnes dont 293 jeunes, 949 professionnels et 717 habitants**.

Le dispositif « Un Bus, une tournée, 5 marchés », initié par l'Observatoire, a sillonné le Département à la rencontre des femmes. Pour répondre à leurs questions, les associations spécialisées de proximité, les services départementaux et municipaux étaient présents et une animation d'aller-vers par la compagnie Féminismes Enjeux a été réalisée.

Des **outils d'information et de communication** sont mis à la disposition du public :

- **Renforcement du déploiement des outils** : entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2022, **12 231 personnes** sont venues consulter les documents de l'Observatoire, soit 40 visites par jour sur 10 mois ;
- **Diffusion des outils de prévention** : **45 309 documents** distribués aux professionnels institutionnels, aux associations et aux habitants. ;
- **Création de nouvelles brochures et d'une vidéo** :
 - La brochure du 10 mars 2022 : « **Violences sexistes et sexuelles dans le sport** » ;
 - « **Les études de l'Observatoire des violences envers les femmes (2007-2022)** » ;
 - **Le livret de présentation de l'Observatoire** ;
 - La brochure du 10 novembre 2022 : « **Contre les violences faites aux femmes avec l'Observatoire (20 ans de luttes !)** » ;
 - Le court-métrage réalisé par Johanna Bedeau : « **Les 20 ans de l'Observatoire des violences envers les femmes, une histoire collective** ».

Sensibiliser et essayer à l'international

Le programme « **Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences** » est un projet de coopération entre plusieurs collectivités territoriales sur quatre années. Il est cofinancé à hauteur de 1,5 millions d'euros par l'Agence française du Développement (AFD). Il a trois objectifs : créer des observatoires de lutte contre les violences faites aux femmes partout dans le monde, contribuer à l'émergence d'un réseau mondial de collectivités territoriales impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et sensibiliser les habitants.

En octobre 2022, l'Observatoire international et des membres de la DEI ont participé au **Forum mondial des villes pour des droits humains** à Gwangju ainsi qu'au **Congrès mondial de Cités et gouvernements unis locaux (CGLU)** à Daejeon (Corée du Sud). L'Observatoire est intervenu sur plusieurs ateliers pour présenter le projet mais aussi pour éclairer les débats entre les questions de changement climatique, problématique principale du Forum, et son impact sur les violences faites aux femmes.

En novembre 2022, **l'Observatoire a accueilli deux délégations palestinienne et comorienne** pour une semaine d'échanges et de formations. Durant 9 jours, elles et ils ont pu :

- **Rencontrer et échanger** avec les professionnels de l'accueil de jour Pow'Her pour les jeunes filles victimes de violences sexistes et sexuelles, de l'unité spécialisée dans l'accompagnement du psycho-traumatisme (USAP) de l'hôpital Ballanger et des écoutantes du Collectif féministe contre le viol (CFCV) ;
- **Intervenir** à l'occasion de la 18^{ème} rencontre « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis » ;
- **Etre formés** sur la question des violences sexuelles faites aux femmes et aux filles et des mariages forcés.

Protection et accompagnement des femmes victimes de violences

Des dispositifs sont mis en œuvre pour assurer un véritable parcours de sortie des violences pour les femmes victimes et leurs enfants.

Le Téléphone Grave Danger est un dispositif de protection pour les femmes victimes de violences conjugales ou de viol en très grand danger remis par le Procureur. **Depuis 2009, 1 192 personnes** soit 464 femmes et 728 enfants ont bénéficié de ce dispositif. **En 2022, 63 femmes et 103 enfants ont été protégés**.

L'ordonnance de protection permet aux juges aux affaires familiales de décider en urgence certaines mesures de protection pour les femmes victimes de

violences et leurs enfants. En 2022, 276 décisions ont été rendues : **186 ordonnances de protection (67 % contre 59 % en 2021)** ont été accordées par les juges aux affaires familiales. 87 requêtes ont été rejetées (**32 % contre 37 % en 2021**) et **3** requêtes ont donné lieu à une décision d'incompétence territoriale ou une modification des modalités de l'ordonnance de protection (contre 16 en 2021). Dans **92 % des ordonnances de protection accordées**, les JAF attribuent exclusivement **l'autorité parentale à la mère victime**.

La mesure d'accompagnement protégé (MAP) lancée en 2013 est en voie de généralisation (dans la Marne, le Val-de-Marne, la Creuse, la Seine-Maritime,

l'Ardèche, l'Hérault et le Gard). Prévoyant l'accompagnement des enfants par une personne morale qualifiée, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père agresseur, la MAP permet d'éviter tout contact entre la mère et le père et le risque de nouvelles violences. Depuis sa mise en œuvre en 2013, 186 mesures ont été prononcées pour l'accompagnement de 328 enfants. En **2022, 24 mesures** concernant 43 enfants ont été mises en place.

L'espace de rencontre protégé (ERP), mis en place en 2018, a pour objectif d'accueillir les pères agresseurs et leurs enfants dans un lieu dédié, d'organiser et de médiatiser leurs rencontres, en privilégiant l'intérêt et la sécurité de l'enfant, mais aussi la protection de la mère victime de violences accompagnant l'enfant. Depuis mars 2018, **102 mesures d'ERP** ont été prononcées par les juges aux affaires familiales de Seine-Saint-Denis, pour l'accompagnement protégé de 205 enfants dont **25 mesures pour 47 enfants en 2022**.

Le protocole féminicide est un dispositif expérimental qui prévoit, suite à un féminicide/homicide ou une tentative de féminicide/homicide, la prise en charge en urgence des enfants confiés sur décision du procureur de la République par le biais d'une ordonnance de placement provisoire (OPP) à l'hôpital. Depuis 2015, **43 enfants ont été concernés**, dont **1 enfant en 2022**.

Le dispositif « Un toit pour elle » a pour objectif de faciliter **l'accès pérenne aux logements sociaux** des femmes victimes de violences hébergées dans les associations spécialisées ou en danger repérées par la justice. 26 villes, 10 institutions et bailleurs du Département (la CAF, la DRIHL via la préfecture, Seine-Saint-Denis Habitat, Plaine Commune Habitat, Seqens, 1001 Vies habitats, IRP, LOGIREP, RATP Habitat, Immobilière 3F) se sont engagés auprès des femmes victimes de violences pour leur proposer, chaque année, des logements. Depuis le 1^{er} janvier 2010, 999 personnes ont été protégées en accédant à un logement pérenne, dont **368 femmes** et **631 enfants**. En **2022, 49 relogements ont été effectués** dont 77,5 % par le biais des bailleurs sociaux.

Le Département propose également des consultations de victimologie. 23 consultations de

psychotraumatologie (1 consultation) sont à disposition de la population de la Seine-Saint-Denis. Elles sont cofinancées par le Département, l'État via le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) et les villes. Elles sont implantées dans 12 villes : Aubervilliers, Bagnole, Bobigny, Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Montreuil, Noisy-le-Grand, Pierrefitte, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis et Saint-Ouen. **Au cours de l'année 2022, 435 personnes** ont bénéficié de cette prise en charge dont **308 femmes, 94 enfants** et **31 hommes** (2 personnes dont le sexe n'a pas été renseigné).

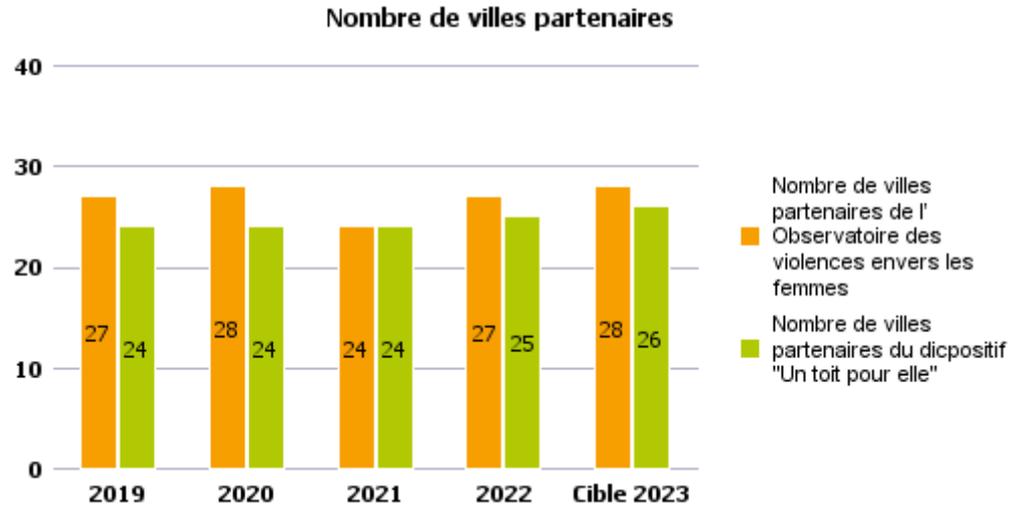
Le dispositif des bons taxis consiste à faciliter le déplacement des femmes victimes de violences en grande difficulté du commissariat après le dépôt de plainte jusqu'aux unités médico-judiciaires (UMJ). 9 commissariats participent à ce dispositif : Aubervilliers, Clichy-sous-Bois/Montfermeil, La Courneuve, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Grand, Saint-Denis, Saint-Ouen et Sevran. **En 2022, 66 bons taxis ont été remis (576 bons taxis** délivrés depuis décembre 2009, date de sa mise en œuvre).

La lutte contre les mariages forcés a continué à travers la poursuite des actions menées, en partenariat avec le service de l'ASE, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale et les associations LAO-FIT de Bagnole et Voix de femmes.

Le Lieu d'accueil de jour et d'orientation des filles et jeunes femmes (LAO-Pow'her), pour les jeunes femmes de 15 à 25 ans victimes de toutes formes de violences résidant en Seine-Saint-Denis ou à Paris (XIX^e et XX^e arrondissements), est porté par l'association « FIT - Une femme un toit » sur l'impulsion du Département, des délégations départementale et régionale aux droits des femmes, des villes de Paris et Bagnole ainsi que d'Est Ensemble. Ce dispositif réunit sur un même site tous les acteurs permettant aux jeunes femmes un accompagnement global (social, juridique, psychologique...). Lancé en 2019 pour une période expérimentale de trois ans (2019/2021), ce lieu a été pérennisé et renforcé en 2022. Depuis novembre 2020, le LAO a ouvert 49 places d'hébergement en CHU. En 2022, **190 jeunes femmes** ont été accompagnées par l'équipe du LAO, dont 63 étaient nouvellement arrivées depuis septembre 2022. **53 % résident en Seine-Saint-Denis**.

INDICATEURS DE RESULTATS

Depuis 2007, l'objectif est d'inciter les villes à devenir partenaires de l'Observatoire et à nommer un référent « Violences faites aux femmes ». Cela permet ensuite de développer avec les municipalités, les dispositifs « Un toit pour elle » « Jeunes contre le sexisme », à co-organiser les Rencontres « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis » et à construire des réseaux de proximité de lutte contre les violences faites aux femmes.



En 2022, l'objectif a été de consolider et pérenniser l'engagement des villes en matière de lutte contre les violences faites aux femmes en les encourageant à créer des observatoires locaux. Dans le cadre de ce nouveau projet, Livry-Gargan a ouvert officiellement son observatoire le 30 novembre 2022 et Bobigny le fera en mars 2023.

En 2022, la ville des Lilas a signé pour la première fois le 30 novembre 2022, la convention « Un toit pour elle » et Livry-Gargan a renouvelé sa convention pour y intégrer de nouveaux bailleurs. Cela devrait se poursuivre en 2023, avec le renouvellement de conventions. Au cours de l'année 2022, le partenariat avec le SSOLOG s'est encore renforcé, avec une croissance importante de propositions de logements de la part des bailleurs.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Protection et accompagnement des femmes victimes de violences	Dépense	0,130	0,172	0,215
Total	Dépense	0,130	0,172	0,215
	Recette			
	Charge nette	0,130	0,172	0,215

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former sur les conduites à risque et les stratégies de prévention,
- Espace de prévention « Tête à tête ».

CONTEXTE

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, qui associe la ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis, a pour objectif de prévenir les conduites à risques. Pour cela, elle s'attache d'une part à comprendre les processus conduisant aux pratiques à risque et d'autre part à identifier et promouvoir des principes, expériences et leviers de prévention pour que

les acteurs de la Seine-Saint-Denis et de Paris puissent y répondre.

La mission, au titre du Département de la Seine-Saint-Denis, intervient également en prévention, auprès des jeunes, dans le cadre du Tête à Tête, espace d'accueil, d'information et de sensibilisation.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- **Le soutien aux acteurs de prévention professionnels** (institutions publiques et associations) avec le Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, par la contribution à la connaissance, à l'évaluation et à la formation en prévention des conduites à risques (Action 1).
- **L'accueil et l'information en direction des jeunes du département** avec le Tête à Tête proposant un espace d'écoute, de dialogue et d'information capable de répondre à leurs questions sur la sexualité et l'usage de substances psychoactives situé dans le centre commercial Rosny 2 (Action 2).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Connaître, évaluer, former sur les conduites à risque et les stratégies de prévention

L'espace accueil-outils, situé dans les locaux de la MMPCR à Pantin, constitue une ressource à destination des professionnels de l'éducation, du social, de la santé, de l'insertion qui permet de proposer des outils de prévention globale pour développer et renforcer les compétences psychosociales des publics et des outils de prévention spécifiques : pour aborder les produits et leurs usages, les risques liés à la sexualité, aux abus d'écrans, le soutien à la parentalité.

Le développement des compétences psycho-sociales (CPS) se fait à travers plusieurs actions :

- Une **formation-expérimentation aux « ateliers de l'esprit critique »** destinés aux collectifs de professionnels leur permettant de déployer des ateliers en direction d'adolescents et de jeunes adultes (13 au total) ;
- Une **démarche de renforcement des compétences psycho-sociales des enfants** par la formation des enseignants : trois temps de formation ont été prévus dont 2 réalisés en 2022. Par ailleurs, le projet d'un jeu vidéo à visée pédagogique permettant de renforcer les CPS des adolescents a également été travaillé en 2022 et devrait aboutir en 2023;
- Le projet dit « **mission Papillagou** » qui consiste à accompagner le développement des CPS auprès des collégiens en formant des professionnels : au premier semestre 2022, 11 professionnels et 73 étudiants ont été formés bénéficiant à 1950 jeunes au total ;
- Enfin, **la conférence santé mentale des étudiants** qui a permis la restitution d'une étude qui avait pour objectif de mettre en

lumière les difficultés rencontrées par les étudiants (usages de drogues, vie sociale et sexuelle durant le covid-19) et les stratégies mises en place afin que la jeunesse se construise.

Au sujet du **phénomène des rixes**, une enquête a été réalisée, en lien avec l'Observatoire de la MMPCR, auprès des professionnels des territoires parisien et séquan-dyonisien afin de repérer les actions de prévention des rixes développées sur le territoire. Les résultats de cette enquête ont été rapportés lors d'un focus groupe au mois d'octobre 2022 et une synthèse a été réalisée par la MMPCR. En 2023, un travail de capitalisation d'expérience, selon la méthodologie élaborée pour la capitalisation des expériences en promotion de la santé est prévu par la MMPCR.

Concernant **la question de la prévention des drogues**, plusieurs sujets ont été traités :

- De nouvelles actions de prévention auprès du **public ayant l'habitude de pratiquer le « chemsex », c'est-à-dire de combiner pratiques sexuelles et consommation de drogues**, ont été envisagées : des groupes de travail pluridisciplinaires ont été mis en place afin de réfléchir à de nouvelles actions de prévention, un questionnaire a été envoyé à différentes structures dans l'objectif de mieux comprendre les besoins des professionnels et une formation doit être mise en œuvre en 2023 ;
- La MMPCR a également participé à différentes réunions concernant **la situation du crack** en 2022 ;
- Dans le cadre du partenariat avec l'ARS, des réunions ont repris avec l'ARS 93 et les CAARUD 93 en évoquant un certain nombre de sujets communs (projet Aurore, scène festive...).

Le **volet 3 de l'étude exploratoire sur la scène festive départementale** a été entamé en collaboration avec l'association Oppélia-Charonne et fait état de la scène festive post crise sanitaire. Enfin, un **diagnostic local sur les pratiques d'usages de drogues dans l'espace public** autour du CAARUD Aurore a commencé en 2022 (entretiens avec des professionnels et des usagers).

En matière de **prévention 2.0**, un atelier intitulé « Le numérique, un support de médiation culturelle » a été mis en place par la MMPCR en partenariat avec l'APSAJ pour permettre aux professionnels d'aborder le numérique comme un outil pouvant être mis au service de l'éducation et pour renforcer notre capacité à accompagner les jeunes dans un usage responsable du numérique. Cet atelier a pris fin en mars 2022 et a

abouti à la création d'un jeu et d'un livret conseil destinés aux parents et éducateurs. L'objectif pour 2023 est de réaliser une centaine d'exemplaires du jeu et de livrets et de l'expérimenter en partenariat avec divers acteurs. Aussi la MMPCR a apporté son soutien au Forum « santé & numérique » sous forme de deux temps de sensibilisation sur la question du mésusage du numérique.

Pour ce qui concerne la **prévention des conduites à risques**, une formation-action a été mise en place en novembre et décembre 2022 « sur site » sur le territoire de Rosny-sous-Bois, en partenariat avec la ville, réunissant une vingtaine de professionnels sur quatre journées. Une restitution auprès de cadres et d'élus est prévue en avril 2023. La MMPCR participe également au CoPil d'une étude sur les parcours de ruptures des jeunes suivis par l'ASE, portée par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance.

La MMPCR a aussi instauré la **Démarche foyers** en partenariat avec l'ASE et les centres d'accueil de la protection de l'enfance de la Seine-Saint-Denis. Ce dispositif a pour objectif de pérenniser des interventions de consultations jeunes consommateurs (CJC), ou d'autres associations qualifiées, sur les foyers, sous la forme de sensibilisation des professionnels aux conduites addictives, d'animations de prévention auprès des jeunes et/ou des parents et de consultations avancées. Le premier trimestre a été consacré à la mise en lien de cinq associations retenues pour les interventions et de 16 services de 7 associations gestionnaires de centres d'accueil de la protection de l'enfance qui ont manifestés leur intérêt pour la Démarche foyers. Le deuxième trimestre a vu débuter les premières actions. Le projet est coordonné dans le cadre du CoPil « Démarche foyers » 93-75 pour favoriser des échanges d'expériences.

Sur **l'éducation à la vie relationnelle et sexuelle**, une formation-expérimentation sur la santé sexuelle des jeunes reconnus MNA a été sollicitée par l'association Aurore, l'association ayant identifié un besoin de formations des équipes sur ces questions. En 2021, deux journées de formation ont eu lieu. Dans la continuité de ces formations, quatre séances de partage d'expériences ont eu lieu entre janvier et juin 2022, permettant d'accompagner le groupe de 14 professionnels (éducatrices, infirmières, psychologues) dans la mise en œuvre d'outils au quotidien et dans le cadre d'actions collectives, et d'expérimenter de nouveaux outils. L'ensemble de l'action a donné lieu à un rapport de synthèse disponible sur le site internet de la MMPCR.

Aussi dans le cadre de la **prévention des conduites pré-prostitutionnelles et prostitutionnelles**, la MMPCR participe au CoPil sur la prostitution des mineurs animé par la préfecture de Seine-Saint-Denis et au CoPil

départemental animé par la Direction sociale de territoire et au groupe de travail « Feuille de route ASE ». Cinq journées de sensibilisation ont eu lieu en 2022. La MMPCR a également apporté son soutien dans le cadre de différents projets tel que : la réalisation et l'organisation de l'avant-première du film de prévention « plan sous », le site internet ParentsVSprostitution permettant aux parents de mineurs en situation de prostitution de trouver des informations et de s'apporter un soutien mutuel, la participation aux groupes de travail « Prostitution » ville de Paris – ville de Saint-Denis, la rédaction d'un article sur le thème « Trois expériences de prévention en Seine-Saint-Denis » qui a été publié en novembre dans le second volet du dossier « Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution », sollicité par l'observatoire national de la protection de l'enfance, la mise en œuvre d'interventions sur ces thématiques et des temps de sensibilisation pour les agents de certains CCAS.

Au cours de l'année 2022, la MMPCR a ouvert une réflexion autour des **jeux d'argent et de hasard**, en particulier les paris sportifs et notamment chez les jeunes, une campagne d'information et de communication pilotée par le cabinet a ainsi été élaborée et diffusée à l'approche de la Coupe du Monde

Espace de prévention « Tête à Tête »

Dans le cadre de la prévention des conduites à risques, le Tête à Tête vient renforcer et compléter l'offre des dispositifs existants en direction de la jeunesse. Son objectif premier est de permettre à tous les jeunes du département de trouver, dans la permanence et la durée, un espace d'information facile d'accès et capable de répondre à leurs préoccupations concernant la vie affective et sexuelle, les produits psychoactifs/addictions, l'usage problématique des écrans, le bien-être/mal-être et les violences.

Le Tête à Tête accompagne les 13-25 ans et se caractérise par :

- Un service départemental atypique dans des locaux inhabituels à l'exercice de service public,
- Une approche innovante de la prévention,
- L'adaptation constante destinée à favoriser un lien de confiance avec le public.

L'année 2022 constitue la première année de plein exercice dans le **nouveau local** situé porte 7. Ce nouveau lieu permet de mieux distinguer les différents espaces d'accueil, d'exposition, d'animation et dispose d'un vrai espace confidentiel pour les entretiens qui permettra d'accueillir à partir d'avril 2023 la consultation Blablasexo. Elle accueillera notamment les jeunes pris en charge par l'ASE.

Ce nouveau lieu a également permis de mettre en place le **Team Tête à Tête**. Il s'agit de jeunes habitués du lieu et volontaires ayant pour objectif de faire rayonner

2022 pour laquelle la sollicitée. Un projet d'étude permettant de quantifier le phénomène chez les jeunes séquano-dyonisiens et leurs motivations à jouer, pourra être déployé en 2023, accompagné d'une conférence-débat sur le sujet.

En **matière de communication**, la MMPCR a mis en place une newsletter qui met en valeur les productions de la Mission et propose une sélection de ressources (11 newsletters en 2022).

La MMPCR a également accompagné la ré-adhésion du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis au **Forum français pour la sécurité urbaine**, laquelle doit faciliter l'accès, pour les différents services de la collectivité, ainsi que pour les élus, aux ressources proposées sur les thématiques telles que les violences envers les femmes, la prostitution des mineurs, les MNA, les usages du numérique, la prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics, les rixes, la réduction des risques en matière de consommation de produits licites et illicites.

le Tête à Tête auprès de leurs amis en les incitant à rendre visite à l'équipe. En 2022, le Tête à Tête a participé aux Jeux des collèges au parc de La Courneuve en partenariat avec la DCPSL. Durant la journée, le stand du Tête à Tête a réuni 407 collégiens et leurs professeurs de sports autour de différents ateliers dont l'objectif était de s'initier à des jeux de coopération et de respect de l'autre.

Notons que la présence du Tête à Tête sur les **réseaux sociaux** permet de garder le lien avec le public, depuis la création du compte Instagram, l'audience continue d'augmenter de manière constante. Cette année, ce compte a atteint les 1 000 abonnés. La tranche d'âge la plus représentée est : 18-24 ans à 24 % au dernier recensement. Ce qui correspond en partie au cœur de la structure. Contrairement au lieu, le compte Instagram du Tête à Tête est fréquenté par un public majoritairement (à 68 %) féminin.

En 2022, **12 540 visiteurs** ont été reçus soit 5 481 visiteurs de plus qu'en 2021. Malgré la crise sanitaire, l'accueil sans condition demeure le mode de fréquentation le plus important. En effet, 83 % du public s'est rendu au Tête à Tête de manière spontanée (soit 7 078 visiteurs spontanés de moins de 25 ans et 3 354 partenaires ou entourages). En 2022, on observe que les visiteurs de passage au Tête à Tête restent plus d'une heure dans l'espace dans 34,3 % de cas, les 13-15 ans représentaient 26 %, les 16-20 ans 33 %, les 21-25 ans 9 % et les plus de 25 ans 32 %. Comme pour les années précédentes, les garçons sont plus nombreux

(55 %) que les filles. Selon les données collectées en 2021, le dispositif a accueilli **40 % de collégiens et 16 % de lycéens**. L'accueil de jeunes collégiens a augmenté par rapport à 2021. Cette année, les occasionnels et les habitués vivent à 80 % en Seine-Saint-Denis. Ils viennent de 30 villes sur les 40 que compte le Département. Le recueil de données permet également de constater que 73,7 % de visiteurs découvraient le Tête à Tête pour la première fois, ce qui indique que **le public se renouvelle** permettant ainsi à une nouvelle génération de découvrir l'espace. Les habitués connaissent bien le lieu et ont des rapports privilégiés avec les intervenants, ils constituent des relais incontestables auprès de leurs pairs. Leur faire présenter le lieu à leurs amis est alors un outil intéressant de valorisation et d'estime de soi.

En parallèle de l'activité d'accueil, d'écoute et d'information, l'équipe du Tête à Tête diffuse de manière significative du matériel de prévention et met à disposition des plaquettes d'informations.

Depuis 2019, le Tête à Tête fait partie les **points Accueil et écoute jeunes** (PAEJ) de Seine-Saint-Denis. Le PAEJ du Tête à Tête vise à renforcer son pôle écoute sur les conduites à risque des jeunes de 13 à 25 ans tout en accentuant les temps d'accueil individuels. Il s'agit de proposer une écoute, une orientation et un accompagnement individualisé, si besoin, vers des structures spécialisées et d'adhérer au réseau PAEJ afin de développer le partenariat avec les autres structures d'écoute de Seine-Saint-Denis. En 2022, **127 entretiens individuels ont été réalisés**, une augmentation par rapport à 2021.

Les **animations thématiques de groupes** agissent en complémentarité de l'accueil sans condition. L'accueil de groupes représente 17 % de public accueilli en 2022.

2 108 jeunes ont assisté à des ateliers de prévention et de sensibilisation. En 2022, l'équipe a réalisé 249 animations de groupes en direction d'adolescents et de jeunes adultes venus avec une structure scolaire ou hors scolaire. Cependant les animations n'ont pas encore repris comme avant la crise sanitaire. Les structures ont plus de mal à se déplacer actuellement.

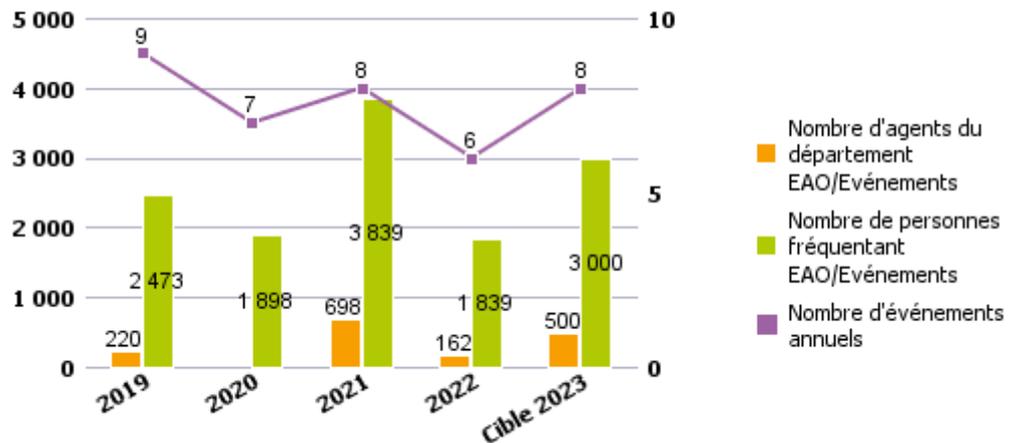
Les **événements thématiques** ont pour ambition de créer une actualité au Tête à Tête et le faire connaître à de nouveaux publics. Avec l'exposition « **L'attraction des risques : Comment faire face aux tentations ?** », le visiteur était confronté à différentes opportunités, à de nouvelles expériences, à des plaisirs qui donnent envie de recommencer et à certains comportements à risques, mais l'expérience lui permettait de découvrir ses forces, ses potentiels et son pouvoir de décision. En 2022, **59 visites guidées ont été réalisées**. Cette exposition a bien fonctionné auprès du public cible et des partenaires. 7 rendez-vous jeunes ont été réalisés à raison d'un mercredi par mois.

En 2022, **la campagne de sensibilisation sur le VIH/sida digitale** a été réalisée sur le stand, situé en place centrale du centre commercial. Le message principal était : « Le préservatif, un bon réflexe pour se protéger du VIH/Sida ! » L'équipe a également diffusé des rubans aux commerçants de la place centrale afin de présenter l'initiative du jour.

Le 1^{er} décembre, **une journée a été organisée en partenariat avec l'équipe Checkpoint** de Paris. À cette occasion, des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) ont été proposés aux visiteurs de plus de 18 ans désireux de connaître leur statut sérologique. Lors de cette journée de sensibilisation sur les problématiques liées au VIH-SIDA, 500 visiteurs sont passés sur le stand et au Tête à Tête pour participer aux ateliers proposés.

INDICATEURS DE RESULTATS

Accompagnement des professionnels (formations, conférences, outils)

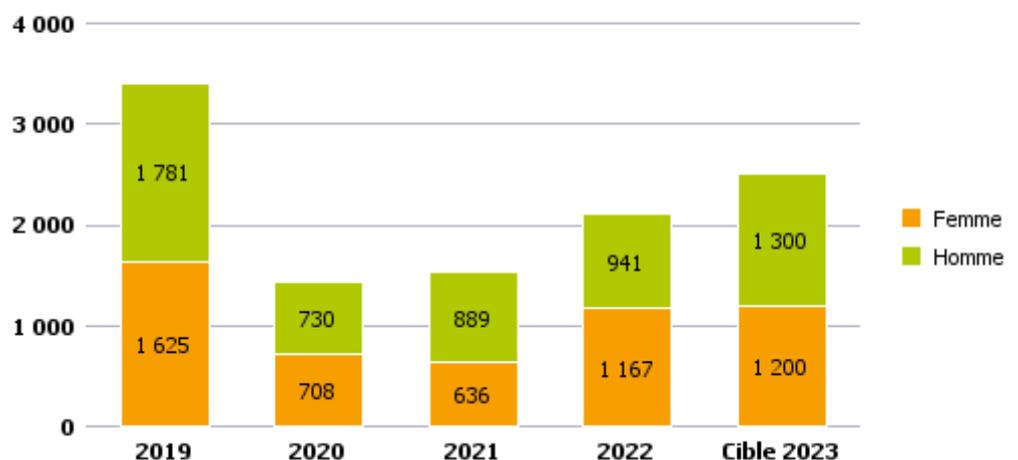


	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Part du budget d'actions mutualisé Seine-Saint-Denis/Paris	69%	39%	50%		50%

Proposer des actions collectives de prévention en direction des structures scolaires et hors scolaires					
	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Nombre total de séances collectives réalisées	349	156	219	249	300
Nombre de type de structures partenaires ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions	157	82	120	160	200

Nombre total de bénéficiaires des séances collectives répartis par sexe

Les animations thématiques de groupes agissent en complémentarité de l'accueil sans condition. Informer, réajuster les connaissances et engager le dialogue avec le public sont les objectifs principaux de cet accueil de groupes. Il s'agit également de faire découvrir le lieu au public pour qu'il puisse éventuellement revenir.

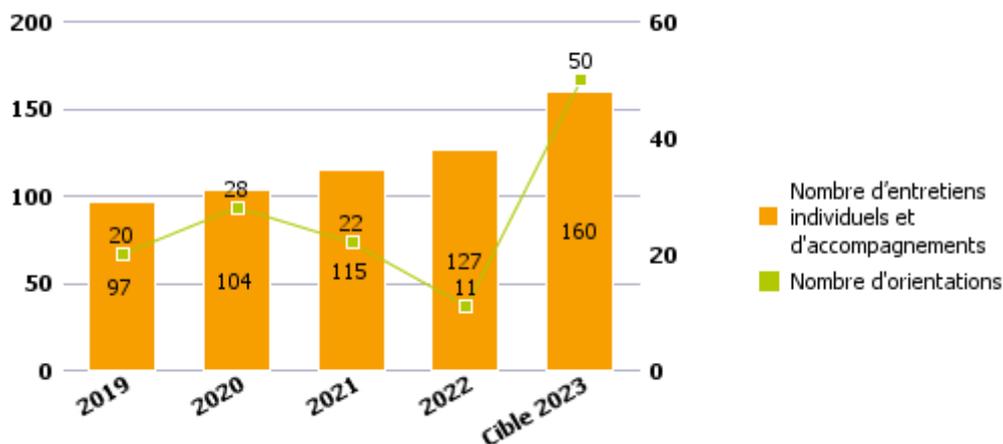


Le nombre total de bénéficiaires des séances collectives est de 2 108 en 2022, en hausse de 38 % (1 525 en 2021).

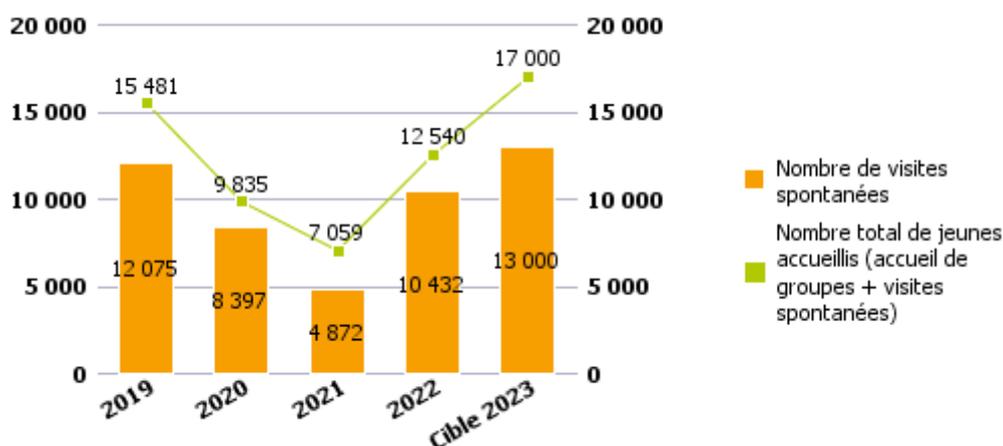
Proposer un accueil, une écoute et une orientation en matière de prévention, de sexualité, de drogues, de mal-être et de violence

	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Fréquentation journalière du Tête-à-tête en moyenne	50	25	20	50	70
Taux de satisfaction des jeunes	76%	77%	75%	75%	78%

Accompagnement et nombre d'orientations



Nombre de visites et jeunes accueillis



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Connaître, évaluer, former	Dépense	0,145	0,218	0,250
	Recette	0,089	0,096	0,157
Espace de prévention "Tête à tête"	Dépense	0,102	0,128	0,139
	Recette	0,120	0,159	0,306
Total	Dépense	0,247	0,346	0,389
	Recette	0,209	0,255	0,463
	Charge nette	0,038	0,090	0,074

Mission Autonomie

PROGRAMME

Personnes âgées

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil des personnes âgées en établissement,
- Accompagnement des personnes âgées à domicile,
- Coordination gérontologique.

CONTEXTE

Malgré l'absence de grande loi dédiée, le champ de l'autonomie a été marqué en 2022, par des évolutions importantes, concourant au :

Renforcement du soutien du secteur du domicile

La loi de financement de la Sécurité sociale de 2022 a rehaussé le tarif national à 22 € pour l'APA et la PCH. L'application de ce tarif permet de mieux solvabiliser les services et d'attendre une meilleure qualité du service à l'utilisateur.

Par ailleurs, le Département soutient depuis le dernier trimestre 2021 les services d'aide à domicile du secteur associatif, en compensant le surcoût lié à une revalorisation salariale prévu par un accord de branche (avenant 43). Cette dépense, d'un montant estimé en 2022 à hauteur de 4,5 millions d'euros, est compensée théoriquement à hauteur de 50 % par la CNSA. En 2022, un soutien à la revalorisation du personnel des SAAD publics a également été mis en place avec le même niveau de compensation.

Enfin, en 2022 le décret relatif à la mise en place de la dotation qualité a été publié et permet de préciser le cadre d'intervention pour une nouvelle politique de contractualisation avec les services d'aide à domicile.

Parallèlement, le Département a engagé un chantier de modernisation essentiel avec **le déploiement de la télégestion et de la télétransmission auprès des 150 services d'aide à domicile** autorisés par le Département. Pour les usagers, c'est une simplification et une sécurisation par rapport au système des CESU papier, et l'assurance d'une facturation plus juste des interventions.

Développement d'une offre en établissement plus ouverte et plus inclusive

Afin de répondre au défi du vieillissement de la population du territoire, le Département poursuit ses efforts pour inventer le modèle d'inclusion de demain, adapté aux caractéristiques de la Seine-Saint-Denis. Aux côtés de l'ARS d'un côté, et des acteurs de l'habitat et du logement de l'autre, il s'agit d'adapter en profondeur les quartiers, les habitations, les services de proximité, spécialisés ou non, pour créer un contexte favorable au maintien au domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions.

Cette réflexion conduit également à **travailler avec les EHPAD et les résidences autonomie du territoire, pour accompagner d'une part, les efforts de restructuration** et de rénovation des structures pour une meilleure qualité de vie de nos aînés **et d'autre part, pour renforcer l'attractivité des métiers du lien**. Ces évolutions positives sont soutenues conjointement par le Département et l'Etat dans le cadre des plans pluriannuels d'investissement et de la mise en œuvre des revalorisations salariales, mais aussi pour repenser leurs rôles auprès de la population, au-delà de leurs seuls résidents.

L'année 2022 a également été celle de **la rénovation du cadre partenarial sur la coordination gérontologique**, avec la **signature du protocole pour un guichet intégré seniors** avec les acteurs institutionnels. En lien étroit avec les villes et les associations, le Département a lancé la démarche de guichet intégré pour les seniors, destinée à assurer un accès plus facile et plus homogène à l'information des familles concernées par la perte d'autonomie d'un proche, mais aussi à renforcer les modalités de repérage des fragilités et d'accompagnement des personnes qui le nécessitent.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme personnes âgées sont les suivants :

- Améliorer la coordination des interventions auprès des personnes âgées pour **permettre « un droit au parcours »** ;
- Améliorer la qualité et la sécurisation de la gestion des prestations par une **organisation interne plus efficiente**, améliorer les délais de délivrance des prestations ;

- **Adapter l'offre**, tant à domicile qu'en établissement, à l'évolution des besoins et des services d'aide et d'accompagnement à domicile) et **développer les projets d'habitat inclusif**.

Pour l'année 2022, les objectifs opérationnels étaient les suivants :

- **Sur le volet prestations**, il s'agit d'accompagner financièrement les revalorisations annoncées dans le secteur du domicile, de renforcer l'accès aux prestations à domicile (sécurisation des procédures et recherche d'efficacité pour garantir des délais de délivrance des prestations satisfaisants) et de renforcer le lien avec les services d'aide à domicile (vérifier la qualité des services et de l'accompagnement auprès des personnes âgées) ;
- **Sur le volet structures**, il s'agit de développer et adapter l'offre d'équipement et de renouveler le dialogue de gestion avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux (via les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens). Il s'agit également de veiller à un meilleur équilibre financier des établissements pouvant durablement être impactés par l'inflation (préserver l'utilisateur d'une évolution marquée des tarifs), de favoriser la bienveillance des personnes âgées à domicile et en établissement, et enfin, de porter une politique de soutien ambitieuse et concrète des établissements, services et autres acteurs locaux, notamment en mobilisant à leur niveau optimal les moyens issus de la CNSA (la conférence des financeurs, les expérimentations, les dispositifs spécifiques liés à la crise sanitaire, les revalorisations salariales...).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Accueil des personnes âgées en établissement

L'année 2022 a été marquée par les conséquences de l'affaire ORPEA révélée par le livre *Les Fossoyeurs* de Victor Castanet sur des situations graves de **maltraitance** dans certains EHPAD. Le Département s'est mobilisé aux côtés de l'ARS pour réaliser des **inspections d'EHPAD** plus nombreuses et plus poussées qu'auparavant. Une de ces inspections a mené à la fermeture d'un EHPAD, une situation inédite en France.

En parallèle, des projets visant à **l'amélioration de la qualité** de l'accompagnement en EHPAD et en résidences autonomie ont été lancés comme : l'organisation d'actions d'accès aux soins bucco-dentaires pour les résidents, l'appui à l'analyse des pratiques professionnelles en établissement et la formation des personnels (notamment sur la **prévention de la maltraitance**). Les inspections et contrôles réalisés par l'ARS et le Département ont d'ailleurs amené les établissements à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'actions dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Les **projets de reconstruction de deux grands EHPAD** du territoire ont été confirmés, avec l'ambition

d'en faire des centres de ressources ouverts sur l'extérieur pour favoriser l'accompagnement des personnes âgées dans une logique de parcours entre leur domicile et les établissements.

L'animation du réseau des résidences-autonomie a été renforcée, avec le lancement de l'élaboration d'un guide pour les professionnels des résidences et la programmation pour 2023 de groupes de travail réguliers sur les thématiques qui préoccupent les gestionnaires (évaluation de la perte d'autonomie des résidents, lutte contre leur isolement, santé mentale...).

Enfin, du **point de vue financier**, le développement d'outils d'**analyse financière** de la situation des établissements a favorisé l'anticipation des besoins financiers liés à **l'inflation** pour les structures habilitées à l'aide sociale. Le lancement d'un **plan pluriannuel d'investissement 2022-2025 a permis de financer des travaux de rénovation dans 17 établissements en 2022**. La récupération de ressources par la notification aux établissements des sommes dues a été consolidée et la mise en œuvre du prélèvement automatique des obligés alimentaires s'est poursuivie.

Accompagnement des personnes âgées à domicile

L'année 2022 a été marquée par la signature du **protocole institutionnel pour un guichet intégré à destination des seniors** : un guichet pour améliorer la prise en charge et le repérage des personnes âgées à domicile. Cette année a également été marquée par le renforcement des actions de prévention de la perte d'autonomie, à travers la Conférence des financeurs et par le lancement d'un plan d'action ambitieux en faveur des aidants.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Améliorer l'analyse des besoins et la **qualité de service rendu** aux usagers via les prestations ;
- Construire une organisation interne fluide et efficiente permettant de **garantir les délais** de délivrance des prestations de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile ;
- Soutenir une offre d'aide à domicile de qualité, à travers un **partenariat renforcé avec les services d'aide à domicile**. En 2022, la structuration du secteur de l'aide à domicile s'est accélérée, du fait de plusieurs évolutions : le déploiement rapide du projet de télégestion-télétransmission (transformant les relations financières entre les services d'aide à domicile et le Département, avec la mise en place d'une facturation sur la base des interventions réalisées au domicile, mettant fin aux chèques CESU) ; la poursuite du soutien financier dans le cadre des revalorisations salariales dans le secteur associatif et public ; la parution en juin 2022 du décret précisant les modalités de contractualisation entre le Département et les SAAD (et qui fera l'objet d'un appel en candidature au 1^{er} semestre 2023) ;
- Soutenir les projets d'habitat inclusif. Un appel à projets a été lancé en décembre 2021, pour soutenir en ingénierie ou en investissement des porteurs de projets qui souhaitent **développer des solutions d'habitat inclusif**. 545 000 € d'aides ont été accordés, permettant de soutenir 17 acteurs différents. Ce soutien en amont a permis de consolider une programmation pour l'aide à la vie partagée. Cette programmation intègre 29 habitats inclusifs conventionnés. D'ici 2026, 124 personnes âgées et 94 personnes en situation de handicap, seront bénéficiaires de cette nouvelle prestation sociale, dont le montant moyen s'établit à environ 7 000 € par an et par habitant ;
- Un deuxième appel à projets a été lancé en mai 2022 pour **accroître le réseau de tiers-lieux « autonomie dans mon quartier »**. 5 nouveaux porteurs de projets ont été sélectionnés, portant à 11 le nombre de tiers-lieux autonomie soutenus. 290 000 € d'aides à l'investissement ont été versées pour ces nouveaux projets, en complément du soutien en fonctionnement, de 500 000 € au total en 2022, qui a vocation à financer l'animation des tiers-lieux. L'objectif est de développer des espaces ressources pour les personnes âgées et handicapées vivant à domicile (accès à des activités culturelles et sportives, accès au droit.).

Coordination gériatrique

Cette action associe l'activité et le budget dédiés aux fonctions spécifiques de coordination gériatrique et l'activité et le budget dédiés à la lutte contre la maltraitance, la médiation et le soutien psychologique nécessaires à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

L'enjeu pour le Département est d'impulser une coordination auprès des personnes âgées dans le cadre d'un « **droit au parcours** » qui associe de façon performante les différents acteurs gériatriques, qu'ils relèvent du domaine sanitaire, médico-social et social. Il s'agit également de **renforcer le repérage des situations de fragilité** pour mettre en place un parcours adapté le plus en amont possible. Enfin, cette coordination doit aussi permettre de faire face à

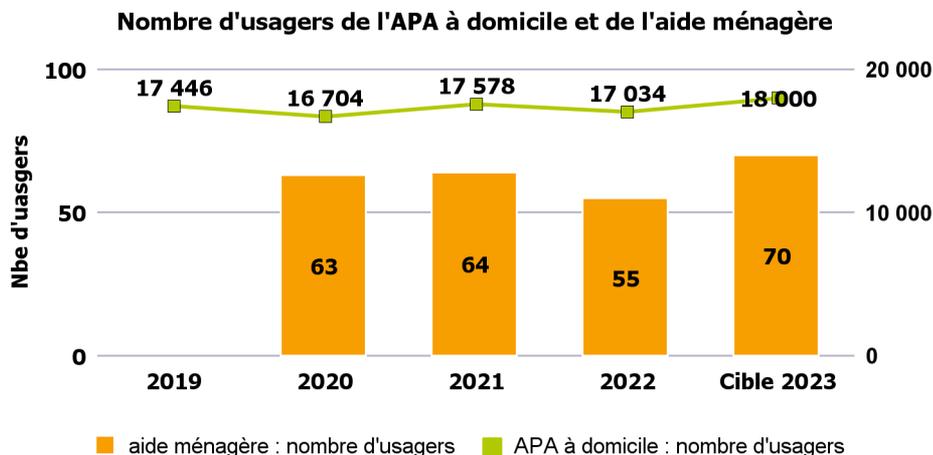
l'urgence de situations parfois complexes qui impliquent de multiples acteurs.

C'est l'objet du **projet de protocole de coordination « pour un guichet intégré pour les seniors »** signé en 2022 avec les différentes institutions parties prenantes : l'ARS et les dispositifs d'appui à la coordination (DAC), la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF),... En 2022, la démarche a été lancée avec 17 communes (diagnostic sur besoin, visite à domicile et outils).

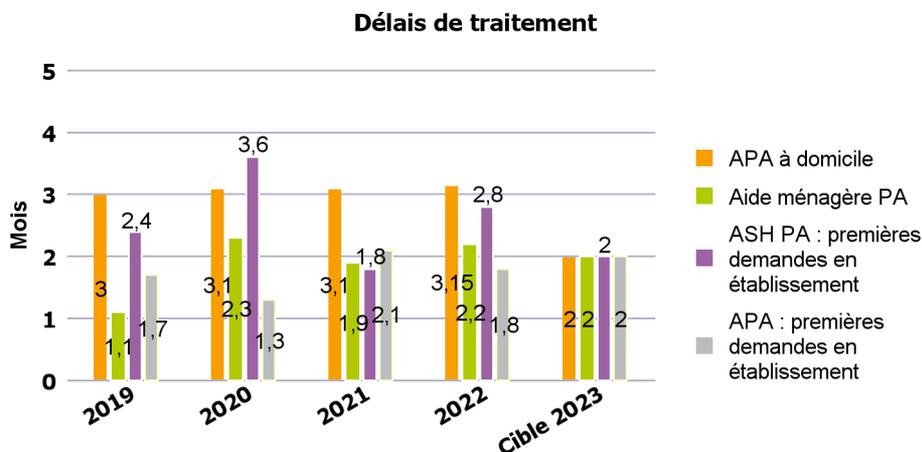
Des groupes de travail ont également été mis en place pour finaliser les parcours de formation sur le guichet intégré, auprès des agents d'accueil des villes.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

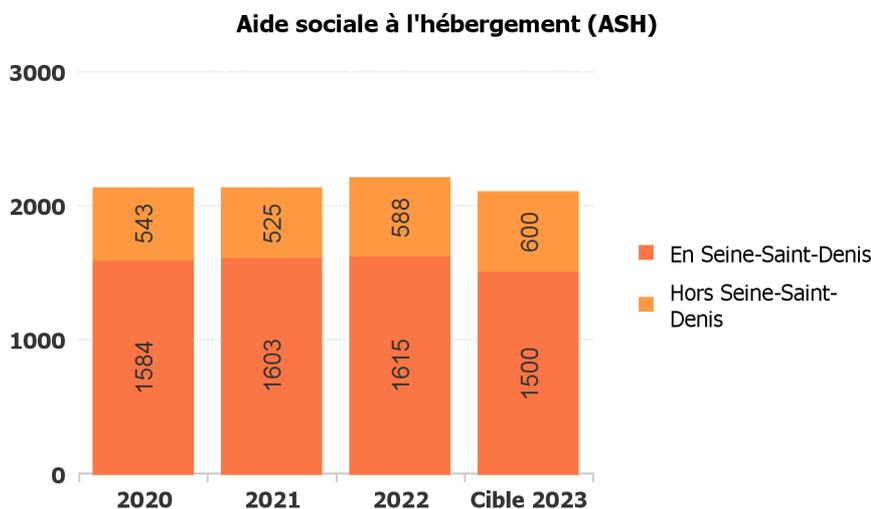
L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.



L'aide ménagère a pour objectif de permettre aux personnes âgées peu dépendantes disposant de faibles revenus de bénéficier d'une aide de services ménagers.

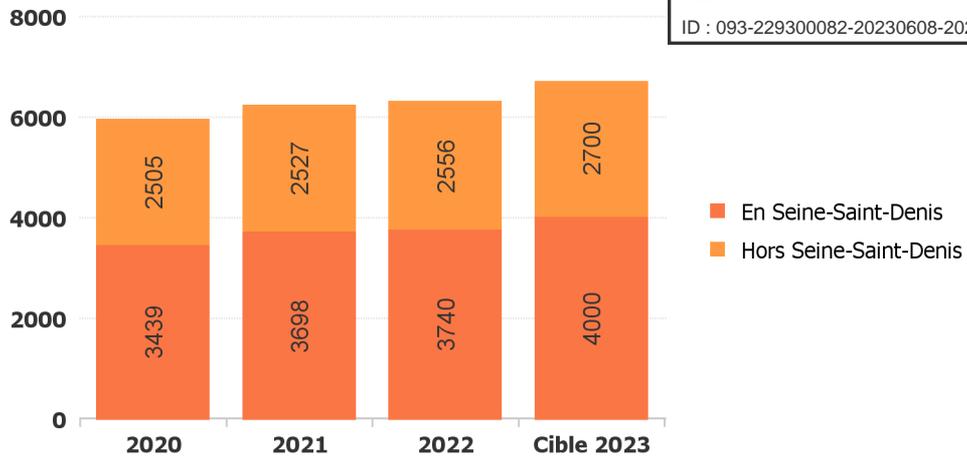


Pour rappel, le délai légal de traitement pour la carte Améthyste et pour les premières demandes APA en établissement est de 2 mois.

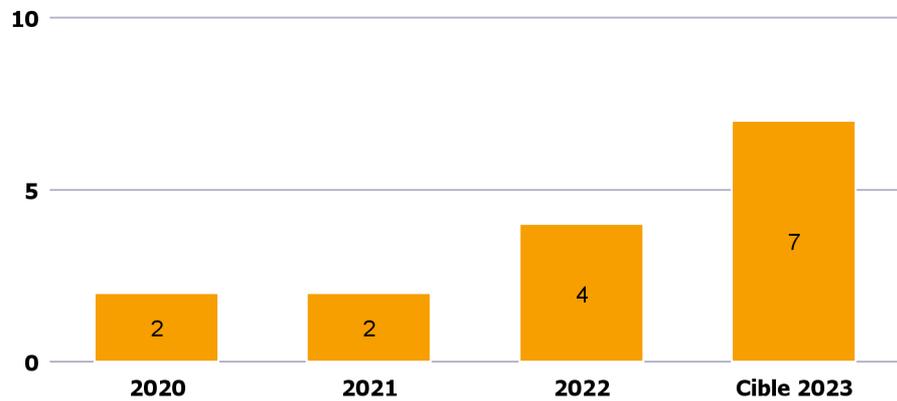


L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil des établissements et l'amélioration des conditions d'accueil.



Nombre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens en établissements PA



RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépense	136,157	132,095	142,168
	Recette	57,366	66,495	76,755
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépense	70,020	68,049	70,413
	Recette	8,456	9,134	6,151
Coordination gérontologique	Dépense	0,200	0,240	0,550
Total	Dépense	206,377	200,384	213,131
	Recette	65,823	75,629	82,906
	Charge nette	140,554	124,755	130,225

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépense	0,371	0,271	0,791
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépense	2,301	0,844	3,059
Total	Dépense	2,672	1,115	3,850
	Recette			
	Charge nette	2,672	1,115	3,850

PROGRAMME

Personnes handicapées

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil des personnes handicapées en établissement,
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile,
- Démarches transversales et qualité,
- Maison départementale des personnes handicapées.

CONTEXTE

Le taux moyen d'équipement global en Seine-Saint-Denis est près de trois fois inférieur à la moyenne nationale (1,6 contre 4,2 équipements pour 1 000 habitants). Plus de 2 400 personnes sont en recherche d'une solution adaptée ; une situation accentuée par le moratoire sur les places de foyers d'accueil spécialisé et les maisons d'accueil spécialisé en Belgique.

Le Département a hérité d'un retard important qu'il s'est engagé à compenser, en lien étroit avec l'ARS, à travers la **montée en charge du Plan Défi Handicap**. Ce dernier s'appuie également sur des enveloppes ARS dans le cadre du plan de prévention des départs en Belgique. Le Département s'est également engagé sur le développement de la qualité de la prise en charge, corollaire indispensable au développement de l'offre.

Au-delà du développement de l'offre en établissement, les **revalorisations salariales** de la filière paramédicale et de la filière socio-éducative issues de la loi de financement de la sécurité sociale et des accords dits « Castex » ont permis en 2022 d'engager une politique de soutien aux professionnels du secteur.

Enfin, **le nombre de bénéficiaires de la PCH continue d'augmenter fortement** (près de 10 % d'augmentation des demandes adressées à la MDPH entre 2021 et 2022). Ceci a un impact budgétaire très important et implique de renforcer l'accompagnement des services d'aide à domicile qui interviennent sur le champ du handicap (formation des professionnels, qualité de service...).

Les objectifs stratégiques de la MDPH s'inscrivent pleinement dans le cadre de la **feuille de route « MDPH 2022 »**, co-portée par l'État et l'Assemblée des départements de France. La commission exécutive de la MDPH a retenu quatre axes de cette feuille de route, suivis de manière prioritaire :

- Mieux connaître les publics, les besoins et l'offre de services,
- Mieux coordonner les acteurs dans les territoires pour renforcer l'accompagnement personnalisé,
- Mobiliser les acteurs locaux pour garantir un accueil de proximité et l'accès aux droits,
- Assurer une « garantie délai » sans perdre en qualité des réponses.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme Personnes handicapées sont les suivants :

- Maîtriser les **délais de traitement des prestations à domicile** et en établissement ;
- Mettre en œuvre la nouvelle réglementation (PCH parentalité en 2021) ;
- Développer et **moderniser l'offre médico-sociale** et poursuivre le développement de l'offre au travers du Plan Défi Handicap ;
- Poursuivre le **développement de l'accueil familial** et renforcer sa professionnalisation ;
- Accompagner la modernisation et la **structuration du secteur de l'aide à domicile** ;
- Impulser une **animation territoriale** lisible, vers un département 100 % inclusif.

S'agissant de la maison départementale des personnes handicapées, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Assurer un traitement des demandes dans des **délais raisonnables**, afin de parvenir progressivement à un délai moyen de 4 mois ;
- Garantir un accueil de qualité et faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap en réduisant leurs démarches administratives et en agissant pour résoudre les situations complexes.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Accueil des personnes handicapées en établissement

Le développement de l'offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap s'est poursuivi en 2022 avec la **création de 200 nouvelles places d'établissements et services** dans le cadre du Plan Défi Handicap 2016-2024 (extensions de structures existantes et ouvertures de nouveaux établissements).

L'évolution de l'offre pour les personnes en situation de handicap se traduit aussi par le soutien apporté à la diversification des modalités d'accueil en établissement, notamment par la **levée des freins à l'accueil temporaire** en établissements.

Le renforcement de la qualité d'accueil en établissement et les attentes du Département en matière de soutien au développement de l'autonomie des personnes en situation de handicap ont été retranscrits dans les **7 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** nouvellement contractés avec les associations gestionnaires. Comme pour les établissements accueillant des personnes âgées, les formations en

matière de **prévention de la maltraitance** ont été renforcées.

Concernant **l'accueil familial**, qui touche en majorité des personnes en situation de handicap, un plan de professionnalisation des accueillants a été lancé avec le déploiement d'un plan de formation continue et l'élaboration d'un guide de l'accueil familial à destination des accueillants.

Le lancement d'un **plan pluriannuel d'investissement 2022-2025** a permis de financer des travaux de rénovation et de création de places dans 14 établissements.

En 2022, les délais d'instruction de **l'aide sociale à l'hébergement** pour les personnes en situation de handicap se sont légèrement réduits (de 15 jours en 2021 à 13 jours en 2022). Le traitement des dossiers peut être retardé par des difficultés de renouvellement des droits par la MDPH.

Accompagnement des personnes handicapées à domicile

Cette action a donné lieu à plusieurs réalisations en 2022 :

- Poursuivre la **réduction des délais de paiement des prestations**, spécialement de la PCH ;
- Développer les **collaborations avec les services d'aide à domicile** et favoriser l'émergence des solutions d'habitat inclusif ;
- Impulser une **animation territoriale** lisible, vers un département 100 % inclusif, et poursuivre les efforts de mise en réseau territorialisé (autour des territoires 100 % inclusifs) ;
- **Accompagner les acteurs inclusifs du territoire**, en particulier dans le cadre de l'Appel à agir In Seine-Saint-Denis et des clubs sportifs (incluant les projets sport, culture et loisirs) ;
- Déployer le **plan de mobilisation JOP 2024** :
 - Développer le réseau des clubs para-accueillants en lien avec la DéJOP et déployer l'implantation d'écoles multisports accessibles aux personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire,
 - Organiser des événements mettant en lumière la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap (journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre),
 - Développer en partenariat avec le Comité paralympique sportif français (CPSF) le dispositif ESMS/Clubs pour la mise en place de temps de pratique sportive réguliers,
 - Développer les actions Ludo aquatiques à destination des personnes en situation de handicap en ESMS,
 - Travailler la mise en lien entre les ESMS et le PRISMe.

Démarches transversales et qualité

Une démarche pour des « quartiers inclusifs en Seine-Saint-Denis » a été initiée en novembre 2021 par la signature d'une charte multipartenariale. Elle a permis de déployer dès mars 2022 des assistances à maîtrise d'ouvrage dans 12 quartiers en renouvellement urbain. Les assistances à maîtrise d'ouvrage aboutiront en 2023 sur la production de plans d'action adaptés aux spécificités de chaque quartier, dans l'objectif de les rendre plus inclusifs pour les habitants âgés ou en situation de handicap. En complément, une démarche participative est en cours sur un quartier pour co-construire avec les habitants des solutions concrètes adaptées à leurs usages. Le Département s'est engagé en 2022 dans le renforcement des activités sportives, les loisirs et les activités favorisant **l'inclusion et la participation à la vie sociale** des personnes en situation de handicap, à la fois par le soutien aux associations mobilisés sur ces sujets via les appels à projets départementaux et par la mobilisation de nouveaux acteurs tels que les clubs de sport municipaux dans le **développement du sport adapté** aux besoins de chacun.

En 2022, la DBL et la MDPH et la DA ont participé aux travaux relatifs à la programmation fonctionnelle d'une Maison de l'autonomie et des aidants (MDAA), en organisant notamment la mobilisation des agents de la direction.

Maison départementale des personnes handicapées

Améliorer les délais et la qualité des décisions

En 2022, la MDPH a reçu environ 40 000 dossiers (- 5 % par rapport à 2021 année de rattrapage post-covid-19) et **190 750 décisions** (+ 38 %) ont été rendues, dont 154 000 décisions pour les adultes (+ 60 %), **concernant 52 200 usagers** (+ 32 %). **18 500 dossiers étaient en stock fin 2022** (30 000 fin 2021).

Dans le cadre de la convention signée entre l'État, le Département et la MDPH, le 20 juillet 2021, la MDPH a engagé un **plan d'action et de transformation** important visant à répondre au double objectif d'amélioration des délais et de la qualité des réponses. Ce plan, dont la première étape a été engagée en septembre 2021, avec la mise en place d'un **nouveau processus de traitement des dossiers des adultes**, a permis de faire baisser le nombre de dossiers en stock de plus de 40 % en 2022 au global et de 70 % sur les plus vieux dossiers. Toutefois, le plan d'action n'a pas permis de recruter tous les professionnels en renfort (notamment médecins, infirmiers et assistants sociaux), dont le financement est porté par l'État. Il est à noter que pour les dossiers des enfants, la situation est aujourd'hui très satisfaisante avec un traitement à jour et un délai moyen en-deçà des 4 mois légaux.

La seconde étape du plan de transformation est entrée en vigueur en octobre 2022. **Articulée autour de la création du nouveau métier de référent, cette étape permet d'approfondir les transferts de tâches administratives de l'évaluation vers l'instruction, recentrant ainsi davantage les évaluateurs sur leur cœur de métier.** Surtout, les référents auront pour mission de mener des **contacts pro-actifs** avec les usagers, en appui de l'évaluation, et d'explicitation des décisions auprès des usagers et des partenaires de la MDPH.

L'attribution de droits sans limitation de durée, qui permet de limiter les démarches administratives et de diminuer le nombre de nouvelles demandes, **continue à monter en puissance.** En outre, le renouvellement de certains droits à vie sans dépôt de dossier de renouvellement par les usagers a pu être expérimenté et sera généralisé en 2023.

Améliorer la relation usagers, pour faciliter l'accès aux droits et renforcer le rôle des usagers dans les décisions les concernant

En 2022, près de **46 000 usagers ont été reçus à la MDPH, soit environ 185 par jour d'ouverture.**

La démarche de territorialisation de la MDPH s'est poursuivie avec la pérennisation de la **permanence autonomie, à Montreuil**, ouverte cinq jours par semaine, permettant d'accueillir environ 750 usagers. Les travaux ont également été menés en 2022 pour préparer l'ouverture, au 1^{er} janvier 2023, d'une nouvelle permanence à Saint-Denis avec notamment une expérimentation entre septembre et décembre. Cette nouvelle permanence sera également ouverte cinq jours par semaine. Cette démarche de territorialisation s'est aussi matérialisée par le renforcement des actions de formation et d'information sur les droits handicapés à destination des acteurs qui accompagnent les usagers (CCAS, CSS, missions handicaps...).

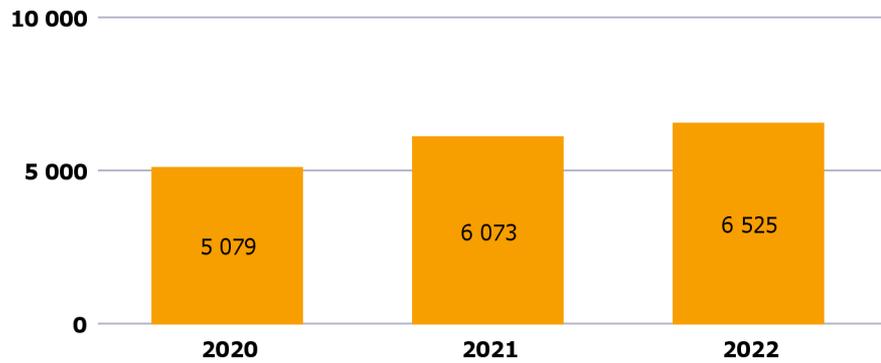
En moyenne, **12,4 % des usagers ont déposé leur demande de compensation du handicap sur « mdphenligne »** en 2022, avec un taux en augmentation continue (15 % sur la fin de l'année). La réponse téléphonique, assurée par le centre de contact du Département, reste encore à améliorer pour la MDPH avec un **taux de décroché de 22%** sur 2022. Une réponse est en revanche apportée à l'ensemble des mails et courriers en moins d'une semaine en moyenne.

Renforcer le partenariat territorial pour améliorer l'accompagnement global des usagers et faire de la MDPH un observatoire du handicap sur le territoire de la Seine-Saint-Denis

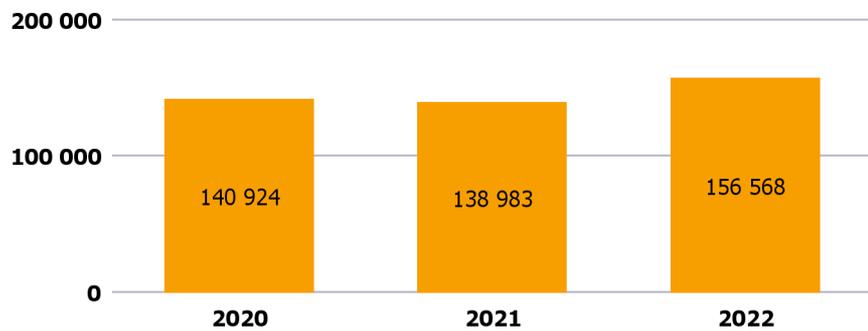
En 2022, la MDPH a poursuivi la démarche de **fiabilisation des données de l'outil ViaTrajectoire, qui permet de suivre les admissions en établissement médico-social** avec la participation de l'ARS, ce qui a permis de fiabiliser le nombre de places vacantes (inférieur à 1 %) et les listes d'attente des ESMS. Ainsi au 31 décembre 2022, 7 750 usagers étaient en recherche active dans VT (6 665 en 2021). Ils représentent 92 % de la capacité d'accueil pour les adultes (hors ESAT) et 220 % de la capacité d'accueil pour les enfants (dont 2 000 enfants en attente d'une place en IME, et 4 300 d'un SESSAD). Selon la DREES, le territoire est celui de France métropolitaine qui est les moins bien doté en termes d'ESMS, rapportés au nombre d'habitants.

INDICATEURS DE RESULTATS

Bénéficiaires de la PCH

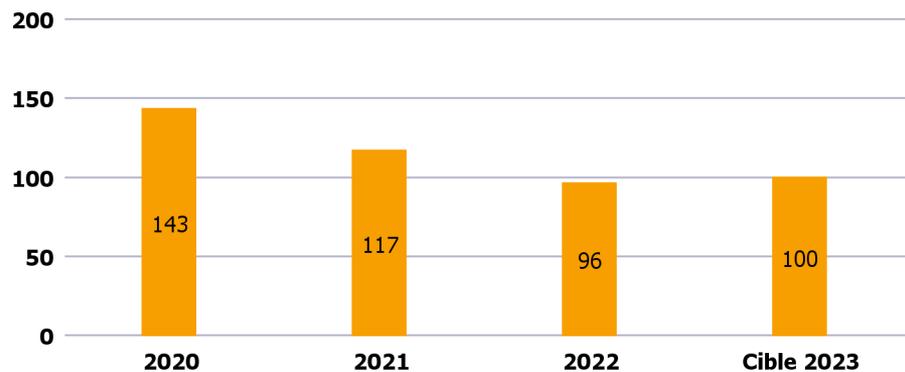


Nombre de personnes (enfants/adultes) ayant un droit à compensation du handicap ouvert (MDPH)

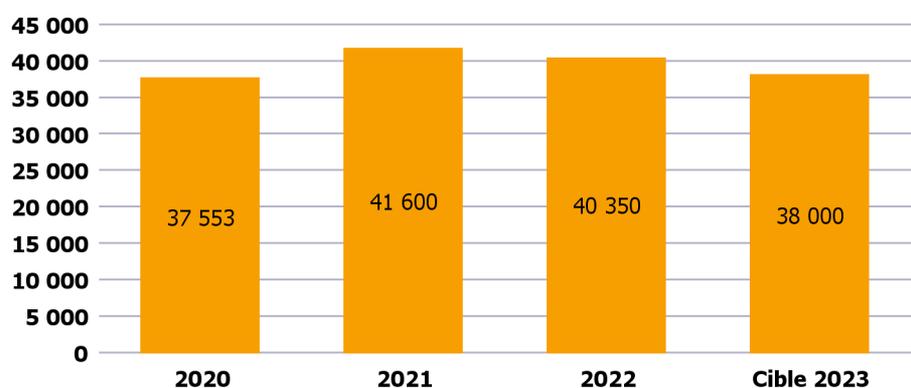


L'aide ménagère contribue au maintien à domicile des personnes handicapées en prenant en charge tout ou partie des frais occasionnés par l'intervention d'une aide ménagère à domicile.

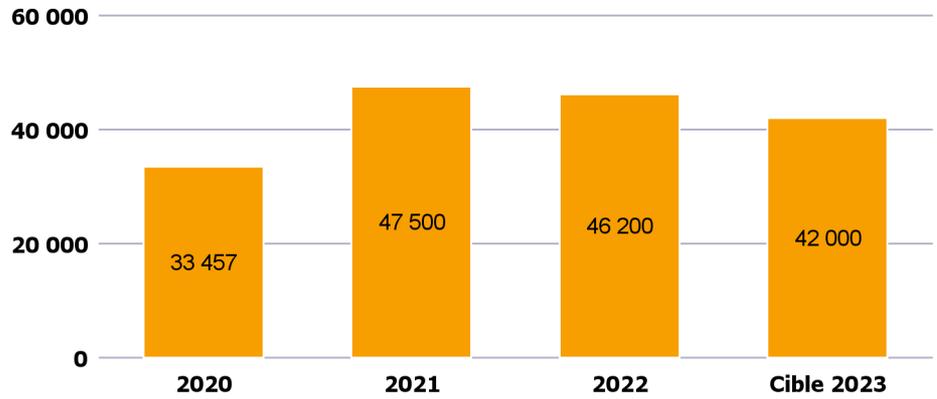
Nombre d'usagers de l'aide ménagère



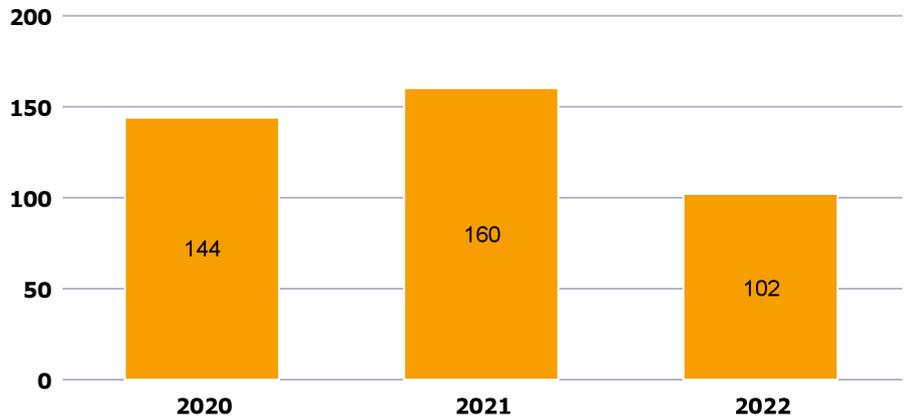
Nombre de dossiers reçus par la MDPH (enfants et adultes)



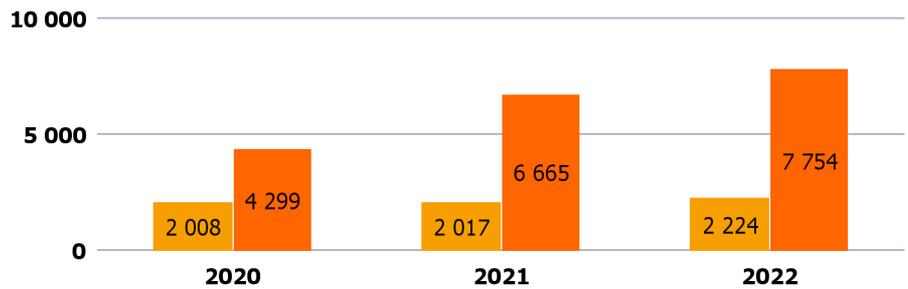
Nombre de personnes accueillies



Nombre de dossiers complexes traités (MDPH)



Accueil en établissement



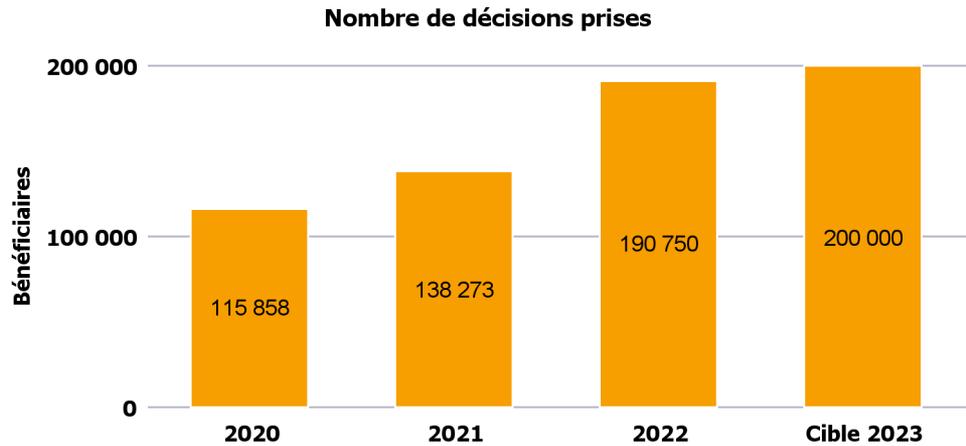
■ Nombre de places en établissement et services relevant de la compétence du Département
 ■ Nombre de personnes en recherche active d'admission en établissement médico-social

	2020	2021	2022	Cible 2023
Nb de CPOM	0	7	6	6
Places vacantes en établissement médico-social	2 %	<1%	2 %	2 %

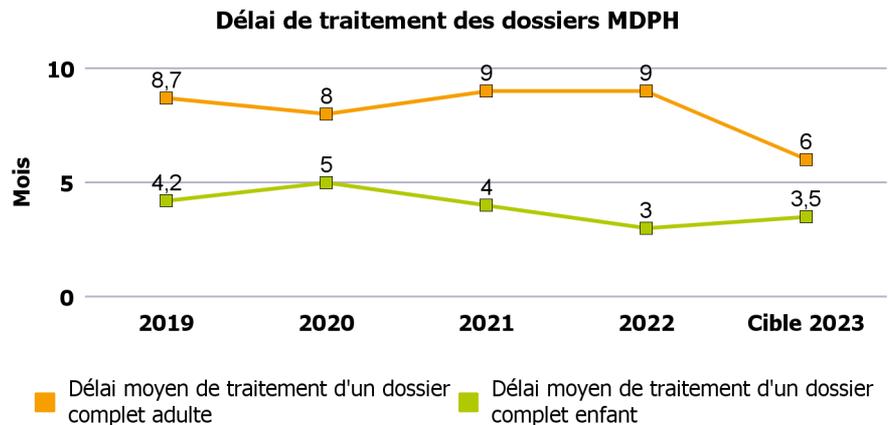
Au total, en 2022 13 CPOM couvrant 25 EHPAD ont été signés, soit 40 % des EHPAD du territoire. D'ici la fin de l'année 2023, l'objectif est de signer 6 CPOM supplémentaires couvrant 43 EHPAD, soit 70 % des établissements du territoire.

	2020	2021	2022
Nombre de solutions habitat inclusif	2	8	12
Nombre de tiers lieux		7	10

En 2022, on comptait déjà 10 tiers-lieux Autonomie à Aubervilliers, Rosny-Sous-Bois, Noisy-le-Sec, Drancy, Le Blanc-Mesnil, etc. Ils ont pour but de faciliter l'accès aux actions de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagner les personnes âgées sur des prestations sociales, médico-sociales et sanitaires.



Délai moyen de traitement d'un dossier (global, adultes, enfants) de la complétude à la décision CDAPH



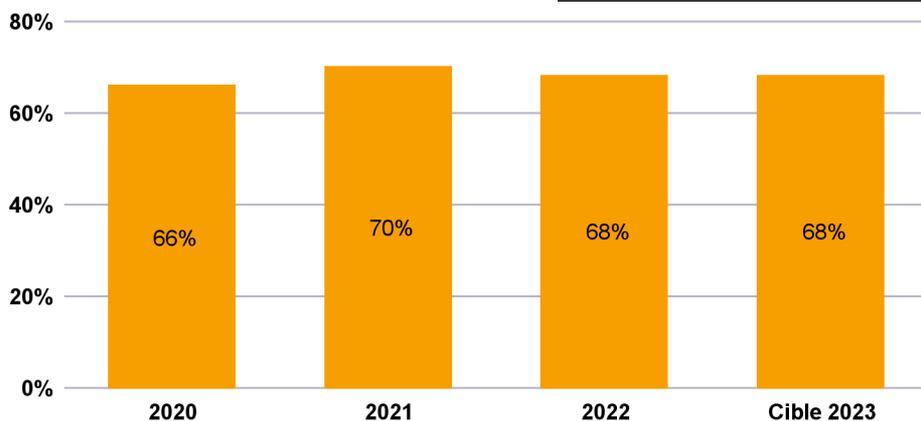
Le délai légal de traitement du dossier enfant est de 4 mois.

	2020	2021	2022	Cible 2023
Part des dossiers déposés en ligne		8,50%	12,40%	18,00%

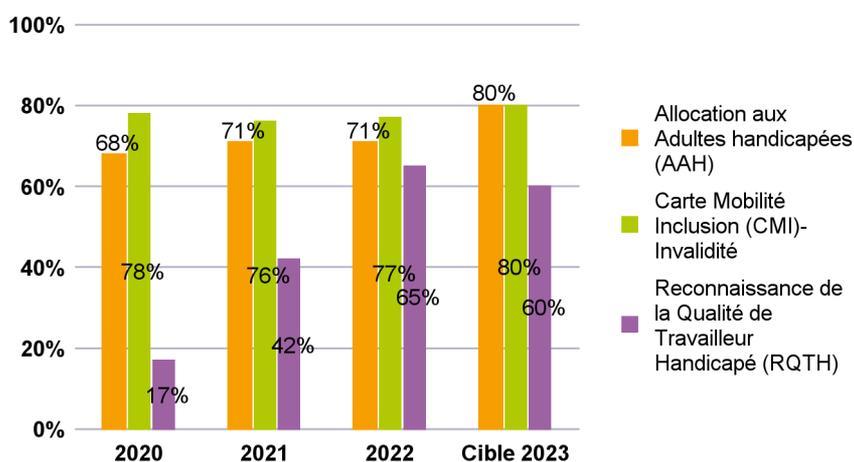
Entre 2021 et 2022, la part des dossiers déposés en ligne a augmenté de près de 4 points.

La Commission des droits et de l'autonomie statue sur les demandes des personnes handicapées et prend les décisions d'ouverture des droits.

Taux d'accord de l'AAH

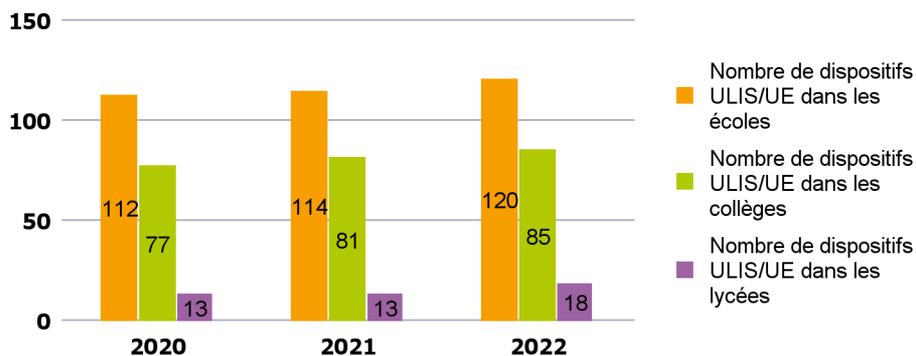


Part des droits octroyés sans limitation de durée (AAH 1, CMI, RQTH)



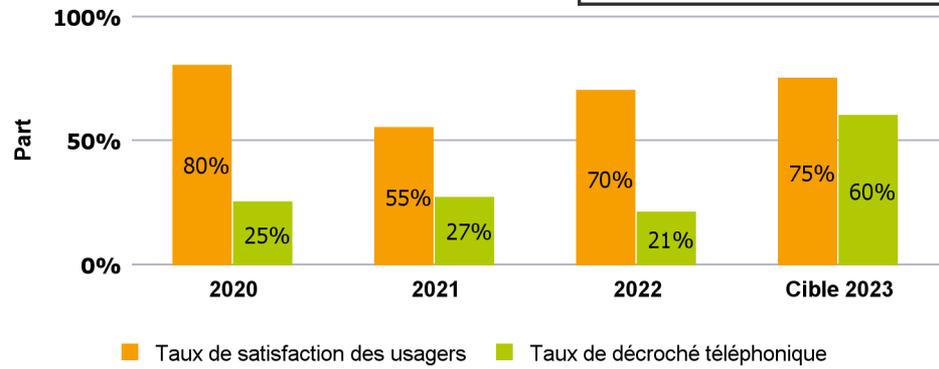
Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Dispositifs ULIS/UE



La cible est en hausse pour l'année 2023.

Taux de satisfaction des usagers MDPH et taux de décroché téléphonique



Le taux de satisfaction est réalisé chaque année par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Entre 2021 et 2022 le taux de satisfaction des usagers a augmenté de 15 points. En revanche, sur la même période le taux de décroché téléphonique a diminué de 6 points.

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Moyens financiers	Dépense	198,171	216,924	244,767
Moyens financiers	Recette	23,530	26,551	31,647
Total	Dépense	198,171	216,924	244,767
	Recette	23,530	26,551	31,647
	Charge nette	174,641	190,373	213,120

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Moyens financiers	Dépense	2,332	0,366	2,030
Moyens financiers	Recette	0,000	0,000	
Total	Dépense	2,332	0,366	2,030
	Recette	0,000	0,000	
	Charge nette	2,332	0,366	2,030

Mission Emploi, insertion et attractivité territoriale

Emploi, insertion et attractivité territoriale

PROGRAMME

Allocation RSA et pilotage des crédits d'intervention

Ce programme comporte deux actions :

- Accès au RSA,
- Pilotage des crédits d'intervention.

CONTEXTE

Ce programme permet – bien que la gestion des actes individuels liés au RSA et que le paiement de l'allocation aient été recentralisés au 1^{er} janvier 2022 – de donner une **vision quantitative** du nombre d'allocataires du RSA en Seine-Saint-Denis **et qualitative** sur les relations entre la CAF et le Conseil départemental – et les avancées qu'elles permettent pour les usagers. Il permet aussi de retracer l'activité liée à la gestion des indus et des contentieux générés avant la décision de recentralisation et dont la résolution incombe toujours aux services en charge du RSA et au Médiateur.

Dans le cadre de l'accord de renationalisation avec l'Etat, et en tant que chef de file réaffirmé de l'insertion des allocataires du RSA, le Département a pu, en 2022, mettre en œuvre des actions inédites, au premier rang desquelles la **fermeture progressive des projets insertion emploi (PIE) au profil de nouvelles agences locales d'insertion (ALI)**, décrites dans le

programme « Sécuriser les parcours vers l'emploi », grâce aux 10 millions d'euros supplémentaires dédiés aux politiques d'insertion ; et continuer de travailler en lien étroit avec l'Etat pour la dernière année de conventionnement au titre de la stratégie pauvreté.

Enfin, 2022 marque le conventionnement d'actions au titre du **programme REACT EU** et la clôture des contrôles pour la programmation FSE 2014-2020.

L'année 2022, première marche de la montée en charge des politiques d'insertion et d'emploi prévue dans l'accord de renationalisation, aura aussi été une année de réflexion sur l'horizon à cinq ans de nos politiques publiques, et sur les modalités d'association des partenaires du service public de l'emploi et associatifs. Le début de l'année 2023 sera donc l'année du vote du **nouveau programme départemental d'insertion et d'emploi 2023-2027**.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme fixés dans le PABP 2022 étaient les suivants :

- Expérimenter la renationalisation du RSA en Seine Saint Denis ;
- Maintenir une politique volontariste d'accès aux droits et améliorer la qualité des parcours en :
 - Poursuivant la mise en œuvre de la contractualisation Plan pauvreté Etat/Département,
 - Pilotant le déploiement d'agences locales d'insertion sur le territoire en accompagnant la transformation du dispositif PIE, dans la continuité des travaux visant à rénover la référence RSA sur le territoire,
 - Développant notre démarche usagers pour se rapprocher des allocataires ;
- Préparer la future programmation FSE 2022-2027 et optimiser l'utilisation des crédits européens dédiés au soutien des politiques d'insertion, pour développer les effets leviers du financement départemental.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Accès au RSA

Les **échanges avec la CAF** se sont poursuivis à échéance régulière afin d'ajuster les procédures de gestion au contexte de renationalisation du financement du RSA et éviter toute rupture dans les réponses apportées à l'utilisateur en 2022, notamment concernant les propositions de décision d'opportunité (PDO). Pour cela, ont été mis en place :

- Une messagerie dédiée ;
- Un tableau bi-hebdomadaire de remontée des situations à traiter conjointement ;

- Une commission mensuelle dédiée à l'examen de situations complexes.

La CAF et le Département ont articulé leur **communication** en direction des allocataires en deux temps :

- 1^{er} semestre : disparition des courriers de la mention du Département dans les courriers de la CAF ;
- 2^{ème} semestre : transmission à la CAF des sollicitations parvenant au Département sans traitement préalable, excepté pour les situations complexes.

Les sollicitations des usagers envers le Département ont donc fortement décru, mais restent encore présentes, et concernent tous les types de demandes (information, recours administratifs préalables obligatoires sur l'ouverture du droit, le montant perçu, la suspension du droit à la suite d'un changement de situation...). Celles-ci ont, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2022 expérimentant la recentralisation du financement du RSA, été traitées par la CAF.

Toujours compétent pour traiter des indus et contentieux générés avant la renationalisation du financement du RSA, le Département a réalisé, en 2022, **107 remises gracieuses et 37 annulations/réductions de titres**. Les demandes et contestations sur ces dettes anciennes continuent de rester fortes, conduisant le Département à penser un accueil physique temporaire pour permettre aux allocataires de venir présenter leurs dossiers.

La recentralisation du financement du RSA n'a pas pour autant remis en cause le rôle du Département en tant que pilote des parcours des allocataires. Il reste, bien sûr, compétent pour orienter les allocataires vers un des trois services d'accompagnement – professionnel, socio-professionnel et social – ainsi que pour assurer une continuité dans ces parcours (signature des contrats d'engagement réciproques, réorientations, passages en équipes pluridisciplinaires...).

Sur l'orientation

L'orientation a été marquée par la **fermeture des ¾ des projets insertion emploi (PIE)** en fin d'année 2022 et l'arrêt progressif des orientations vers ces structures au 3^{ème} trimestre 2022 au profit de Pôle emploi de façon temporaire et dans l'attente de l'ouverture opérationnelle des futures agences locales d'insertion.

21 837 nouveaux bénéficiaires ont été orientés selon la procédure mensuelle automatique d'orientation des nouveaux entrants (contre 23 381 en 2021 soit une baisse de 7 %) :

- 31 % vers les PIE (48 % en 2021) ;
- 41 % vers Pôle emploi (31 % en 2021) ;
- 16 % vers les missions locales (expérimentation dédiée aux nouveaux allocataires de moins de 30 ans et financée par la Stratégie pauvreté) (10 % en 2021) ;
- 12 % vers le service social (11 % en 2021).

Les travaux autour de l'outil SI **Web-RSA** sur la refonte de l'orientation des bénéficiaires se sont poursuivis, permettant de mieux se baser sur la nouvelle télé-procédure de demande de RSA mise en place par la CAF, et de prendre en compte l'émergence des nouvelles agences locales d'insertion.

Sur la gestion des parcours

16 970 contrats d'engagement réciproque (CER) ont été signés par les services d'accompagnement, soit une activité en baisse par rapport à 2021 (24 171). Par ailleurs, **neuf équipes pluridisciplinaires (EP) RSA** se sont tenues et 533 dossiers d'allocataires ne répondant plus à leur obligation d'accompagnement ont été examinés (soit 60 par commission). Nous constatons un taux de remobilisation de 25 % suite à la convocation à l'EP (par une réinscription à Pôle emploi) et 47 % de sanctions effectivement prononcées. 714 réorientations en cours de parcours ont été validées, contre 962 en 2021.

L'accent a été mis également sur la remobilisation des publics d'allocataires du RSA les plus anciens dans le dispositif. Une action de remobilisation a été reconduite en 2022, avec l'association SFM-AD, et a été réalisée à Drancy, Clichy sous-Bois, Montfermeil et Noisy-le-Grand. En quatre mois :

- Nombre de contacts établis par téléphone ou par mail par SFM AD : 1 504 ;
- Nombre d'allocataires rencontrés : 605 ;
- Nombre de rendez-vous non honorés : 512 ;
- Nombre d'orientés vers Pôle emploi : 182 soit 30 % ;
- Nombre d'orientés vers un PIE : 84 soit 14 % ;
- Nombre d'orientés vers le SSD : 339 soit 56 %. Parmi ces 339 personnes, 276 ont été orientées vers un droit plus favorable à savoir la retraite (90), l'ASPA (33) et les allocations handicap (41).

Pilotage des crédits d'intervention

Au titre du fonds social européen

L'année 2022 a été marquée d'une part par la nécessité de clôturer les contrôles des opérations liées à la programmation FSE 2014-2020 (étendue à 2021). Cette activité, qui doit se poursuivre en 2023, a généré en 2022 4 millions d'euros de recettes (soit 33 opérations contrôlées conformes). Par ailleurs, en 2022, **l'Union européenne a mis à disposition du Département près de 9 millions d'euros au titre des crédits React-EU**, qui ont permis de continuer à financer les opérations traditionnellement financées via le FSE (PIE, clauses sociales, C2DI 93...). La notification par l'Etat de l'enveloppe départementale pour le FSE + étant intervenue en 2022, le Département a pu commencer à

travailler au montage de nouveaux projets FSE pour l'année 2023.

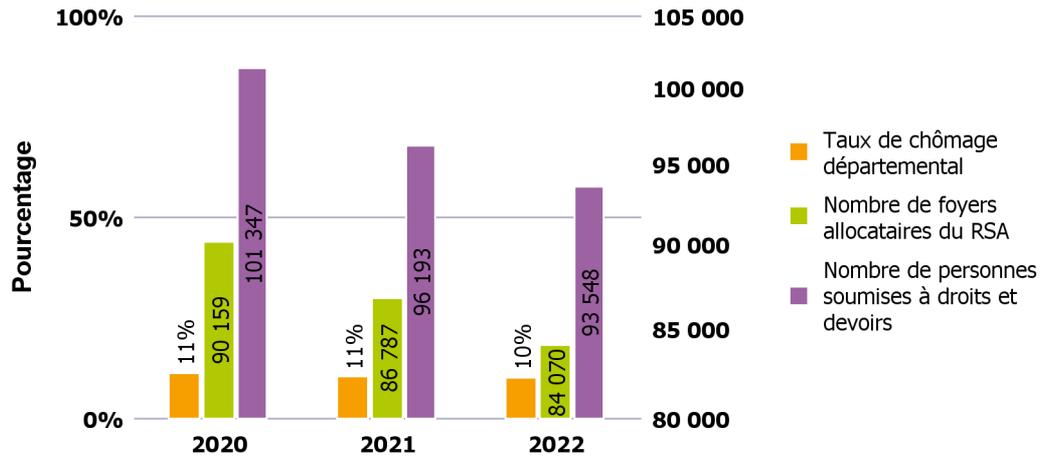
Au titre du plan pauvreté

L'année 2022 est la dernière année de contractualisation avec l'Etat au titre de la stratégie pauvreté, ce dernier souhaitant rénover sa stratégie pour les années à venir. Elle a permis de financer, pour l'année 2022-2023, près de 7 millions d'euros de projets dédiés à l'insertion des allocataires du RSA, parmi lesquels deux nouveautés : les plateformes linguistiques et le déploiement du dispositif premières heures à Saint-Denis. L'ensemble de ces projets se retrouve décrit dans le programme « Sécuriser les parcours », en cohérence avec la politique publique menée.

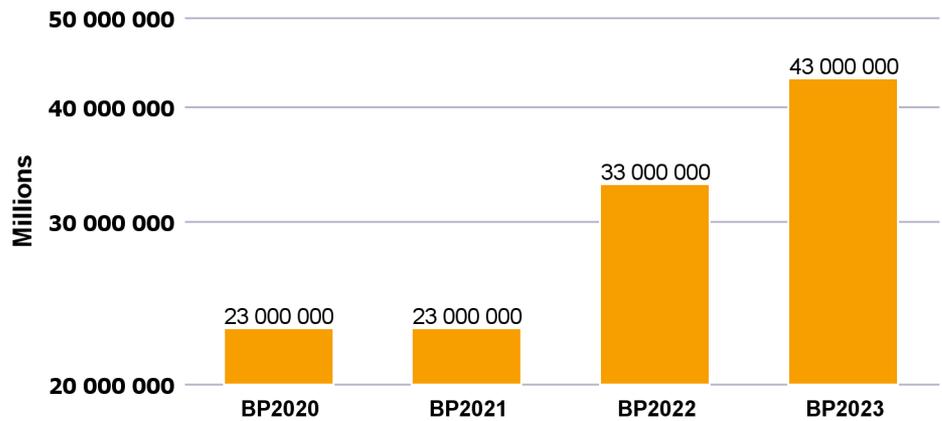
INDICATEURS DE RÉSULTATS

Mesurer l'insertion professionnelle des Séquano-Dyonisiens

Le RSA permet à l'allocataire d'avoir un minimum de revenus; d'avoir des droits complémentaires comme la santé, la mobilité, un accompagnement dans les démarches et de bénéficier de la formation. Tout en respectant des devoirs à s'engager pour des démarches d'insertion sociale et professionnelle ainsi que d'être suivi par un référent unique.



Budget d'insertion



RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accès au RSA	Dépense	551,270	565,214	0,367
	Recette	3,934	16,122	1,611
Pilotage des crédits d'intervention	Dépense	4,945	5,528	4,634
	Recette	11,902	6,216	13,306
Total	Dépense	556,214	570,742	5,002
	Recette	15,835	22,338	14,917
	Charge nette	540,379	548,404	9,916

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Pilotage des crédits d'intervention	Dépense	3,011	1,107	0,200
Total	Dépense	3,011	1,107	0,200
	Recette			
	Charge nette	3,011	1,107	0,200

Emploi, insertion et attractivité territoriale

PROGRAMME

Favoriser le développement territorial inclusif

Ce programme comporte quatre actions :

- Structuration et projets de l'économie sociale et solidaire (ESS),
- Appui au développement des économies nouvelles,
- Attractivité économique territoriale et développement touristique,
- Développement des clauses sociales et des achats responsables.

CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par trois évolutions majeures :

La création de la Délégation à l'attractivité territoriale, au sein de la DEIAT, qui sert à mieux structurer et rendre plus visibles les actions en matière d'attractivité économique et de développement touristique. L'idée est de mettre ces actions, notamment celles en lien avec les entreprises, à profit des besoins d'emploi des allocataires du RSA.

Le renforcement significatif des achats responsables au sein du Département (+ 1 M€ de marchés réservés au secteur de l'insertion par l'activité économique) et du soutien aux territoires qui sert à

investir ces questions (augmentation du cofinancement des postes de facilitateurs de clauses dans les communes, EPT et associations porteuses).

La refonte du barème de soutien aux structures d'insertion par l'activité économique et la pérennisation de l'enveloppe budgétaire qui leur était dédiée (2,5 millions d'euros).

Par ailleurs, les actions liées au développement des économies nouvelles, directement (par l'appel à agir) ou indirectement (par le soutien aux grands réseaux d'accompagnement : Inser Eco, la FOL 93 et France Active Métropole) se sont poursuivies, dans la continuité des plans de rebond.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- **Développer le secteur de l'économie sociale et solidaire** (ESS), dont les SIAE, par le soutien aux initiatives locales favorisant la création d'emplois locaux accessibles aux Séquano-Dionysiens ;
- **Poursuivre les objectifs du plan de rebond**, en continuant :
 - L'aide au développement et à la pérennisation de filières prioritaires,
 - L'accompagnement de la montée en puissance des économies nouvelles, telles que l'économie circulaire, le numérique, l'agriculture urbaine, les nouvelles formes d'emploi (espace de co-working, télétravail, fablab, tiers lieux...) en lien avec les acteurs de l'ESS et les partenaires économiques.
- **Accompagner le développement des clauses et dispositions sociales dans la commande publique du Département ;**
- **Animer la coordination départementale des clauses sociales** pour assurer une équité territoriale dans les retombées emplois des investissements en Seine-Saint-Denis et accompagner les grands donneurs d'ordres, notamment pour les grands projets de transformation du territoire comme les JOP en premier lieu, le NPNRU, le GPE, l'implantation du CHU Grand Paris Nord, etc. ;
- **Poursuivre le cofinancement de la facilitation sur le territoire.**

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Structuration et projets de l'économie sociale et solidaire (ESS)

A travers l'axe 1 de l'appel à projets Agir In Seine-Saint-Denis « Innovation sociale et inclusion » et la thématique « Une approche alternative de l'économie favorisant l'emploi et l'insertion », **48 projets structurants ont pu être soutenus** pour un budget total de 355 000 € dont 150 000 € en investissement et 205 000 € en fonctionnement. 30 % des projets retenus ont été proposés par des SIAE agréées ou en cours d'agrément. Une attention particulière a été portée aux projets ciblant le secteur de l'alimentation et/ou de la restauration, du textile et de la couture, de l'économie circulaire (recyclage de matériaux, réemploi...).

Appui au développement des économies nouvelles

Développer l'offre d'accompagnement des structures de l'ESS et des territoires

Le Département finance France Active Métropole et le Dispositif local d'accompagnement (DLA) afin d'accompagner les structures de l'ESS nécessitant un accompagnement et/ou un dispositif de finance solidaire. En 2022 :

- France Active Métropole a accompagné 126 structures de l'ESS. Parmi celles-ci, 32 structures, dont 10 SIAE, ont pu bénéficier d'un dispositif de finance solidaire (FAR ou PRS dont le département avait abondé l'enveloppe en 2020) ;
- Le DLA, mis en œuvre par La FOL 93 a accompagné 70 structures de l'ESS dont 9 structures IAE.

2022 a aussi été l'année de la conclusion d'une nouvelle convention avec la chambre régionale de l'ESS d'Ile-de-France (CRESS IDF). A leurs côtés, une démarche visant à favoriser l'émergence de nouvelles structures d'ESS sur les EPT de Paris Terre d'Envol et de Grand Paris Grand Est, territoires moins pourvus en ce type de structures, a été engagée.

Innovation sociale dans la politique d'insertion : le dispositif Premières heures (DPH) et le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

Le DPH est un dispositif amené à se développer en Seine-Saint-Denis sous l'impulsion de la DGEFP et de Convergence France. Son objectif est de répondre aux problématiques des publics en grande difficulté ne disposant pas des prérequis pour accéder directement à l'IAE. Expérimenté à Est Ensemble dès 2019 (par Emmaüs alternative), le dispositif s'est essaimé en 2021 (pour un démarrage début 2022) à Plaine Commune (porté par la régie de quartier de Saint Denis).

Dans la continuité de l'avis favorable rendu par le Département le 16 décembre 2021 pour la candidature de l'EPT Est Ensemble à l'expérimentation du dispositif TZCLD sur les communes de Pantin et Bagnolet, l'année 2022 s'est traduite par l'accompagnement de ce projet et l'agrément des deux futures entreprises à but d'emploi pour une ouverture prévisionnelle en 2023.

Attractivité économique territoriale et développement touristique

L'année 2022 a été marquée par le démarrage de la Délégation à l'attractivité territoriale (DATE) et l'engagement de différentes initiatives et projets pour promouvoir l'attractivité économique et soutenir le développement touristique en Seine-Saint-Denis.

Animation du dialogue économique et institutionnel, appui et valorisation des dynamiques locales

Cette activité s'est déclinée à travers les réalisations suivantes :

- Les **échanges et rencontres avec les clubs économiques locaux et les chambres consulaires** en perspective d'actions coordonnées pour promouvoir le tissu économique du Département et mettre en avant les opportunités et atouts du territoire. Ces échanges ont permis de diagnostiquer la diversité des mouvements d'entreprises de Seine-Saint-Denis et de préciser les conditions d'une meilleure coordination de mise en réseau ;
- La **contribution active à l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028**. De même qu'une participation à l'organisation de la conférence départementale de la Seine-Saint-Denis du 14 mars 2022 avec la région Ile-de-France s'est mise en place et qui a rassemblé les acteurs économiques locaux et régionaux pour évoquer les enjeux spécifiques de la Seine-Saint-Denis ;
- Dans le cadre de la coordination mise en place par la DTCM en vue de l'élaboration du **futur schéma directeur de la région Ile-de-France – Environnement (SDRIF-E)**, la DATE a porté les enjeux liés à l'attractivité économique de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la planification régionale, autour des mobilités, des besoins de formation ou d'implantation de nouvelles activités productives ;

- La DATE a également contribué aux **réflexions sur les problématiques** stratégie foncière départementale, dans les groupes de travail SSD Habitat et CRESS ;
- En parallèle de ces actions, la DATE a représenté le Département au **comité de revitalisation** piloté par la préfecture, afin de participer à la sélection des projets économiques soutenus dans le cadre des conventions de revitalisation des entreprises ayant engagé des plans sociaux ;
- En partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI 93), la **nouvelle formule du forum « Réussir en Seine-Saint-Denis »** a été organisée le 1^{er} décembre 2022. Le forum permis de réunir les acteurs de la création et de présenter l'offre départementale en matière d'accompagnement des personnes en insertion. Dans ce cadre, une refonte des **trophées des espoirs de l'économie** a eu lieu, afin de mieux valoriser les entreprises émergentes et innovantes de la Seine-Saint-Denis. De plus afin d'œuvrer pour l'égalité homme-femmes, les trophées sont devenus paritaires.

Pilotage et coordination de la politique départementale de développement touristique

Après la crise sanitaire et à l'approche des JOP 2024, la séquence 2022-2024 est importante pour la mise en tourisme et l'attractivité du territoire. La **convention d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2024** avec l'agence de développement touristique du Département « **Seine-Saint-Denis Tourisme** » a été élaborée en intégrant les enjeux spécifiques de cette séquence et le développement de nouvelles offres touristiques.

Le projet d'achat et d'exploitation du **bateau Pierre-Simon Girard** a permis de préserver l'organisation de croisières sur la section à petit gabarit du canal de l'Ourcq. Ce bateau de type « demi-flûte » est spécialement adapté au petit gabarit du canal. Il sera utilisé par Seine-Saint-Denis Tourisme pour ses croisières découvertes et par le Département, pour ses propres initiatives. En parallèle, le bateau est rénové et adapté pour devenir un espace d'accueil et de visite modulable. Ce projet transversal a été mené avec le concours de plusieurs directions : DAJIA, DCAP, DMTM.

La DATE, toujours en lien avec Seine-Saint-Denis Tourisme, a contribué à l'élaboration du **schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2022-2028**, en mettant en avant les attentes en matière de tourisme durable et de découverte du patrimoine de proximité.

Développement des clauses sociales et des achats responsables

La DEIAT travaille activement au **développement des dispositions sociales dans la commande publique** départementale. En 2022, ce sont ainsi plus de **122 000 heures d'insertion** qui ont pu être effectuées au travers de 50 marchés du Département. Ce sont donc **687 personnes** qui ont pu bénéficier d'un emploi de transition grâce à la commande publique départementale. Au sein de ces opérations, les **marchés réservés** représentent 60 000 heures d'insertion pour 269 bénéficiaires. Ce chiffre a été permis par l'augmentation du budget alloué aux marchés réservés du fait de la nouvelle donne des politiques d'insertion.

L'année 2022 s'est traduite par la **poursuite du plan d'actions impulsé en 2020-2021 avec l'État**, dans un contexte marqué par un taux de remplacement des facilitateurs assez élevé et une dynamique des clauses toujours plus importante (environ 1 500 000 heures d'insertion et 3 500 participants en 2021 à l'échelle du territoire) comme :

- Le pilotage des groupes de travail à fréquence mensuelle avec les facilitateurs pour favoriser la montée en compétences et l'harmonisation des pratiques relatives aux achats socialement responsables ;
- La coopération tout au long de l'année avec les réseaux IAE et STPA (Inser'éco, GESAT et UNEA) pour favoriser le rapprochement des structures sur les secteurs d'activités ciblés prioritairement par les réseaux (espaces verts, restauration, nettoyage, numérique, logistique) ;
- Et la coopération avec les donneurs d'ordres pour maximiser les effets des achats socialement responsables sur le territoire, dont les projets structurants NPNRU et JOP avec formalisation d'une feuille de route.

Par ailleurs, le Département a lancé **deux appels à projets** pour cofinancer les postes de facilitateurs :

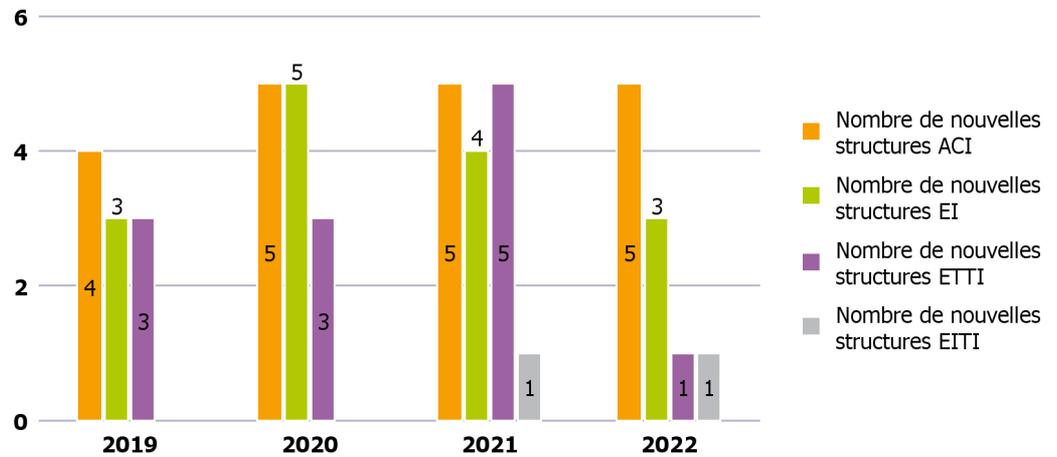
- FSE (REACT UE) : l'appel à projets a été lancé pour un an et a vu 3 EPT candidater et être retenus, pour un montant d'environ 250 000 euros ;
- Crédits départementaux : l'appel à projets a été lancé pour la période 2022-2024 et 13 communes ou structures communales ont candidaté et été retenues, pour un montant annuel maximal de 30 000 euros par poste. Cela représente un doublement des crédits consacrés par le Département à la facilitation des clauses sociales.

Ces deux appels à projets permettent d'assurer une couverture territoriale efficiente et complète en Seine-Saint-Denis (nonobstant le territoire de Grand Paris Grand Est qui doit poursuivre le déploiement de nouveaux postes de facilitateurs). L'augmentation de cette aide aux postes pour les structures porteuses des postes de facilitateurs est conditionnée à l'atteinte de nouveaux objectifs quantitatifs et qualitatifs.

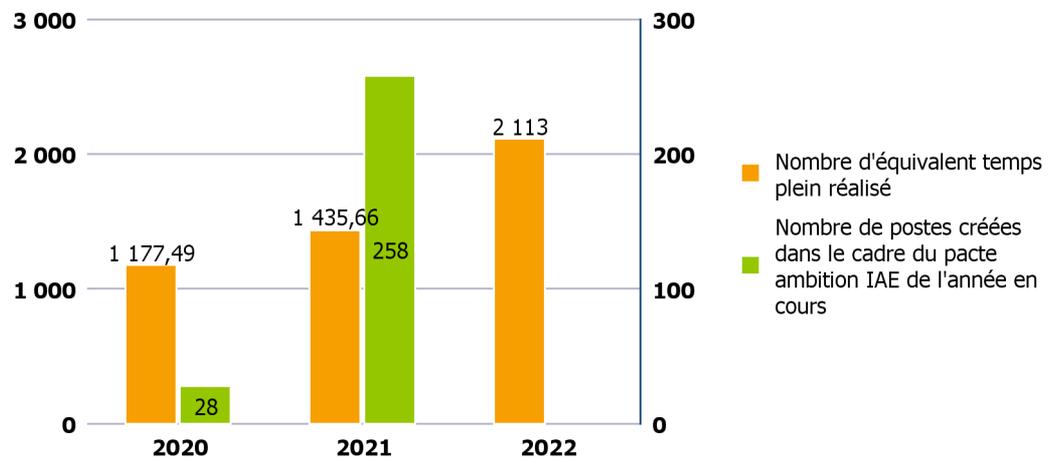
INDICATEURS DE RÉSULTATS

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Ce parcours est proposé par plusieurs structures. Les structures sont composées d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI), d'entreprises d'insertion (EI), d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et enfin d'entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI)

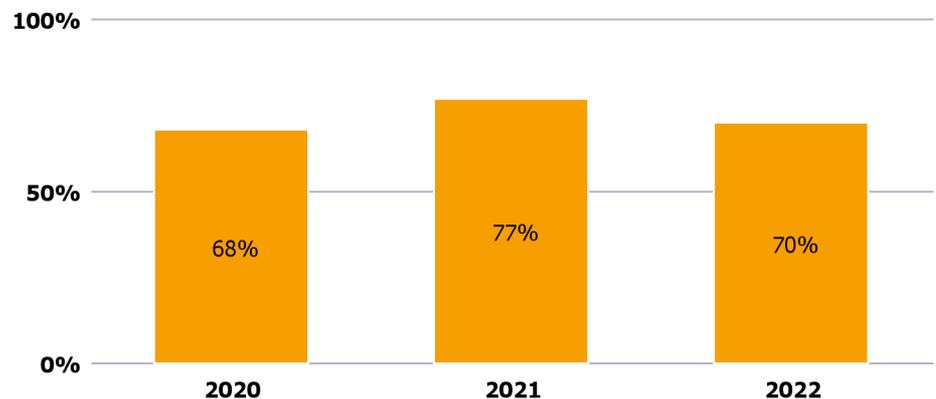
Nombre de nouvelles structures d'IAE par typologie



Favoriser l'insertion par l'activité économique



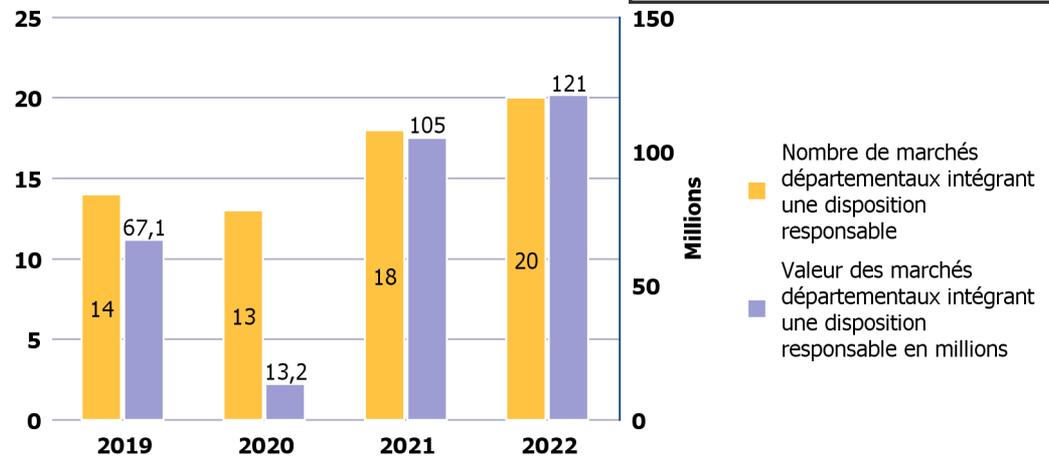
Nombre de structures ESS ayant bénéficié d'un accompagnement par le Département



Le DLA (dispositif local d'accompagnement) est le premier dispositif d'accompagnement public de l'économie sociale et solidaire.

Cela concerne les structures qui ont reçu un accompagnement financier par le Département comme FOL93, pacte relance transition et Garantie.

Intégrer des dispositions responsables aux marchés départementaux



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS PAR PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Appui au développement des économies nouvelles	Dépense	1,568	1,461	1,600
	Recette	0,000		
Développement des clauses sociales et des achats responsables	Dépense	0,408	0,382	0,713
	Recette	0,020	0,000	0,060
Structuration et projets de l'ESS	Dépense	0,294	0,336	0,195
Total	Dépense	2,270	2,178	2,508
	Recette	0,020	0,000	0,060
	Charge nette	2,250	2,178	2,448

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Appui au développement des économies nouvelles	Dépense	0,030	0,160	0,115
	Recette			0,008
Structuration et projets de l'ESS	Dépense	0,198	0,150	0,171
Total	Dépense	0,228	0,310	0,286
	Recette			0,008
	Charge nette	0,228	0,310	0,278

Emploi, insertion et attractivité territoriale

PROGRAMME

Sécuriser les parcours vers l'emploi

Ce programme comporte six actions :

- Insertion des jeunes,
- Actions directes vers l'emploi,
- Mobilisation et compétences,
- Accompagnement territorialisé,
- Emplois aidés,
- Entrepreneuriat.

CONTEXTE

En 2022, le Département a, à la faveur des crédits supplémentaires liés à l'accord sur la renationalisation du financement du RSA, pensé sa « nouvelle donne des politiques d'insertion ».

Elle a permis de poursuivre et amplifier les actions à destination des allocataires du RSA et des « publics spécifiques », destinées à leur assurer une entrée rapide dans les parcours d'accompagnement, et leur proposer une offre d'insertion riche, diversifiée et adaptée à leurs besoins respectifs. Une attention particulière a dans ce cadre été portée aux enjeux autour du BTP, des services à la personne et des métiers des JOP, trois filières particulièrement pourvoyeuses d'emplois dans les années à venir en Seine-Saint-Denis.

Parmi les faits marquants de l'année 2022, on retrouve :

- Des difficultés à recruter du public sur les actions de formation, de remobilisation etc. ;
- Un partenariat renforcé avec Pôle emploi, la Région et l'Etat local, notamment sur la démarche filières ;
- La refonte de l'IFE, pour intégrer un volet « filières »
- L'émergence d'une nouvelle offre d'accompagnement socio-professionnelle : les agences locales d'insertion ; et la décrue progressive de l'activité des projets insertion emploi (PIE) ;
- La structuration d'un nouveau mode de financement de l'insertion par l'activité économique, et la pérennisation des moyens financiers alloués au secteur ;
- L'augmentation du nombre de places dans l'appel à projets entrepreneuriat.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- **Renforcer et réécrire l'animation du dispositif RSA** avec le territoire en travaillant davantage avec l'ensemble des partenaires parties-prenantes sur le territoire, et en favorisant des synergies ;
- **Renforcer nos actions en matière de levée des freins périphériques** (linguistique, mobilité, numérique) ;
- **Proposer des dispositifs d'accompagnement** de qualité, concertés avec les opérateurs et en lien avec les besoins identifiés sur le territoire (nouvel appel à projets IFE, mise en place des nouvelles agences locales de l'insertion...) ;
- **Travailler sur l'emploi de publics spécifiques** (jeunes, personnes en situation de handicap...) ;
- **S'inscrire dans les grandes expérimentations nationales** (SPIE...) ;
- **Proposer une stratégie nouvelle en matière d'insertion par l'activité économique** en lien avec les moyens dédiés du Plan pauvreté et les objectifs propres poursuivis par le Département ;
- **Développer les emplois de transition pour sécuriser les parcours vers l'emploi durable ;**
- **Accompagner de manière renforcée les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)** vers l'entrepreneuriat dans le cadre de l'offre d'insertion du futur PDIE.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Insertion des jeunes

L'année 2022 aura permis de focaliser plus particulièrement les actions d'insertion sur **l'accès à l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE**. A ce titre, un important travail de rapprochement des acteurs de l'insertion et de l'ASE a été fait, dans la droite ligne de la loi Taquet, afin d'investir dans la mobilisation des acteurs du droit commun en faveur de ces jeunes. D'autres actions spécifiques dédiées à ces jeunes ont été poursuivies (« Déclic pro » avec Emmaüs alternative a accompagné 25 MNA) et de la documentation a été créée pour les travailleurs sociaux de l'ASE.

De plus, et notamment grâce au soutien renouvelé du plan pauvreté, le Département a pu :

- **Renouveler son soutien aux structures d'insertion professionnelle des publics jeunes** (13 missions locales, espaces dynamiques d'insertion et l'Ecole de la 2^{ème} chance) dans un contexte de désengagement massif de la Région entre la fin 2022 et le début 2023 ;
- **Poursuivre le partenariat avec « Nos Quartiers ont du talent »** (NQT) pour les jeunes diplômés (plus de 687 jeunes mentorés dont 140 jeunes diplômés au RSA, 340 sortis du dispositif en avril 2022 dont 60 % en sortie emploi) ;
- **Co-financer une action de développement de l'apprentissage porté par Convergence 93** (46 actions qui ont bénéficié à minima à 1844 jeunes pour un total de 165 contrats d'apprentissage signés) ;
- **Entamer une deuxième année d'expérimentation de la plateforme d'accueil et de diagnostic à destination des allocataires du RSA** de moins de 30 ans portée par Convergence 93.

Actions directes vers l'emploi

En termes d'emploi, l'année a été marquée par des **difficultés de recrutement dans les métiers en tension** (SAP, construction, sécurité, ...) dans un contexte marqué par un rebond des offres d'emploi. Le Département a fait le choix de se rapprocher significativement des acteurs économiques (opérateurs de compétences, entreprises) et de ses partenaires institutionnels (Etat, consulaires, Pôle emploi, Région...) pour mener ses actions et mutualiser les forces et besoins.

On notera, en 2022 :

- 23 sessions de **passerelles emploi-entreprises** sur des métiers divers (ambulancier, chauffeur poids lourd, technicien SI...)
- Six **actions « directes »** vers l'emploi qui ont touché près de 600 personnes (exemples : Handi-jobdating, les recrutements d'AESH avec l'Education nationale, les Cafés Contact de l'Emploi qui ont attiré 288 personnes...)
- 13 actions spécifiques pour favoriser **l'égalité professionnelle femmes-hommes** ;
- L'organisation dans chaque EPT d'actions spécifiques de mobilisation des allocataires dans le cadre des métiers des **services à la personne** avec l'appui d'une fédération patronale (FEDESAP) ;
- La poursuite et montée en charge des actions liées au **développement des métiers générés par les JOP 2024** (métiers de la restauration, accompagnement dans l'emploi de jeunes sportifs par Impulsion 75, participation au forum des métiers de la sécurité de la CCI et montage de passerelles emplois spécifiques dans ce secteur, mallette des métiers de la construction pour sensibiliser et former les prescripteurs à ces métiers) ;
- La poursuite des **actions phare du plan pauvreté** (DAVID, passerelles emplois, club mixité, Evolia, Handi-jobdating).

2022 a aussi été l'année de conclusion du **service public de l'insertion et d'emploi (SPIE)** qui a concerné 683 personnes et qui a permis à 472 personnes d'entrer dans un parcours (dont 111 en 2022). Parmi les innovations permises par le SPIE en 2022, on notera :

- L'animation d'une communauté de 100 référents en présentiel et par l'intermédiaire d'un site collaboratif ;
- L'utilisation du passeport « Je bâtis mon emploi » pour accompagner chaque candidat durant son parcours ;
- Les actions de recrutement/formation : (cafés de l'emploi, rencontres avec les entreprises de travail temporaire, participation au forum emploi de la Solidéo...)
- Une campagne téléphonique auprès des participants, qui a permis de constater que sur les 236 répondants, 100 sont sortis en emploi (40 dans le BTP, 22 en formation, 101 en recherche d'emploi, 8 en recherche de formation, 5 dans une autre démarche).

Mobilisation et compétences

Concernant l'inclusion numérique

A l'échelle de chaque EPT, le Département a souhaité apporter une réponse d'ampleur aux besoins d'accompagnement vers l'autonomie numérique. En ce sens, les **4 plateformes territoriales d'inclusion numérique** portées par ADFSAP, Emmaüs Connect, Convergence Entrepreneurs et le Pole S ont démarré leur activité en 2022.

Les personnes orientées vers un de ces quatre consortiums peuvent avoir accès à : un diagnostic de leurs besoins et niveau de maîtrise du numérique ; un équipement et/ou une connexion gratuite ; une orientation vers une certification ou une formation en fonction de leurs projets. **1000 personnes** ont déjà été accompagnées en 2022 (allocataires du RSA, salariés en insertion, jeunes majeurs accompagnés par l'ASE...).

Parallèlement, les expérimentations financées par le plan pauvreté se sont poursuivies en 2022 avec :

- ICI (pour accompagner l'usage autonome des outils numériques),
- Cité Tech (actions d'aller-vers),
- Pimms médiation (médiation numérique mobile),
- Hub francilin (kit d'accompagnement à l'inclusion numérique).

Concernant l'appel à projets Insertion Emploi Formation

En 2022, l'IFE a permis de financer **89 actions proposées par 53 structures**. Ce sont au total **2098 places** qui ont été retenues et proposées aux allocataires du RSA. Cet appel à projets, qui permet de conventionner des actions de formation, de remobilisation notamment a cherché à :

- Se rendre complémentaire de l'offre de droit commun (Région, Pôle emploi) et associer les partenaires à la sélection pour rendre cette complémentarité réelle ;
- Sélectionner des projets présentant une approche pédagogique respectant l'autonomie et valorisant le « bagage » existant des allocataires du RSA ;
- Viser l'équité territoriale.

En plus des actions « classiques » de l'IFE, une **démarche par filière** a été lancée en son sein. A ce titre, **29 actions** – de 674 places au total - ont été proposées dans la construction, les métiers du « care », la sécurité et le transport logistique.

Toutes ces offres conventionnées ont été présentées à 1500 allocataires le 20 juin 2022 au Dock Eiffel.

Concernant les politiques linguistiques

Le Département a fait le choix de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour créer des plateformes linguistiques territorialisées à l'été 2022. **Trois porteurs de projets** ont pu être conventionnés en fin d'année pour un lancement de l'activité en 2023 : Habitat Cité (Est ensemble), Instep Leo Lagrange (Paris Terre d'Envol) et SFM-AD (Plaine Commune).

Ce dispositif a trois missions :

- L'animation et la coordination des acteurs dispensant des cours de français mais aussi les professionnels de l'accompagnement ;
- La mise en œuvre de permanence d'accueil, évaluation, orientation et suivi vers de cours de français ;
- Une mission d'observatoire qui permettra d'identifier les éventuels besoins non couverts.

L'objectif fixé à chaque plateforme est de réaliser **2000 accueils-diagnostic par an**. Le quatrième territoire, Grand Paris Grand Est, a été couvert début 2023 par l'opérateur Astrolabe.

Concernant les actions de mobilité

Le Département a souhaité reconduire ses actions de **financement des permis de conduire** pour les allocataires du RSA en parcours d'insertion. A ce titre, **sept structures** dispensant un accompagnement renforcé à l'obtention du code et du permis de conduire ont été conventionnées.

Accompagnement territorialisé

Montée en charges des agences locales d'insertion (ALI)

L'année 2022 a été fortement marquée par l'instruction et l'accompagnement des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en décembre 2021 visant à faire émerger de nouvelles ALI proposant un accompagnement socioprofessionnel intensif, par et dans l'emploi, d'une durée maximale de 24 mois.

31 dossiers ont été reçus et déclarés éligibles, en provenance de 18 porteurs différents. La désignation des lauréats s'est déroulée de la façon suivante :

- L'instruction par une « task force » transversale à la DEIAT ;
- 2 commissions techniques pour donner un avis sur l'ensemble des candidatures éligibles :
 - Une commission interne (DEIAT, DPAS, DEF et animateurs sociaux de territoire) ;
 - Un comité des partenaires présidé par la vice-présidente Mélissa Youssouf et composé de la vice-présidente Magalie Thibaut, de l'Etat, de Pôle emploi, de la Région, d'Insereco, de la ville de Paris, de la CCI, de SNC et de deux chercheurs ;
- Un jury d'allocataires du RSA.

Dix porteurs de projet ont été choisis en fin d'année 2022, pour couvrir treize territoires à partir du premier trimestre 2023.

Fermeture progressive des projets insertion emploi (PIE)

Parallèlement, dans un contexte de transition, **l'appel à projets FSE/Département PIE 2022 a été lancé** et l'ensemble des conventions approuvées par commission. A noter que le contexte de fermeture progressive des PIE a entraîné une forte diminution de l'activité en 2022 (données Web-RSA au 23 février 2023) :

- 12 441 allocataires du RSA accompagnés en 2022 par les PIE (contre 18 164 en 2021, soit une diminution de 31 %, et 17 683 en 2020) ;
- 20 765 entretiens réalisés par les PIE (hors contacts à distance, téléphone, mail, sms) (32 436 en 2021 et 30 192 en 2020).

En termes de résultats, cette période de transition s'illustre aussi à travers les **indicateurs de sortie des allocataires** : seuls 61 % des allocataires ont poursuivi leur accompagnement (73 % en 2021), 8 % ont été réorientés (en forte augmentation par rapport à 2021, où les réorientations représentaient 3 % des situations), 7 % ont évolué vers l'emploi ou la formation (9 % en 2021), 5 % ont changé de situation administrative (8 % en 2021) et 3 % ont accédé à un autre droit (4 % en 2021). 0,6 % ont été signalés en abandon de parcours (0,5 % en 2021).

Parmi les **817 allocataires qui attestent une sortie positive** en 2022 (1721 en 2021) :

- 256 déclarent l'accès à un CDI (523 en 2021) ;
- 253 à un contrat de plus de 6 mois (523 en 2021) ;
- 130 à un contrat de moins de 6 mois (332 en 2021) ;
- 61 à une formation rémunérée (74 en 2021) ;
- 42 à un emploi en SIAE (75 en 2021) ;
- 3 à un contrat aidé (15 en 2021) ;
- 5 sont retournés vers une formation scolaire (6 en 2021) ;
- 67 ont créé une activité (164 en 2021).

Du fait de la période de transition, les PIE n'ont pas été soumis à des objectifs de résultats en 2022.

Le dernier trimestre 2022 a été consacré au travail conjoint avec Pôle emploi et le service social départemental pour la reprise de la file active des PIE fermant le 31 décembre 2022 soit **11 135 personnes concernées**. Par service référent, il y a eu :

- 4747 réorientés vers Pôle emploi ;
- 3358 réorientés vers le service social départemental ;
- 3030 réorientés vers les ALI.

En 3 vagues mensuelles, cela a concerné :

- Fin décembre 2022 : 3 968 personnes réorientées ;
- Début février 2023 : 3 566 personnes réorientées ;
- Fin février 2023 : 3 601 personnes réorientées.

Dans ce cadre, des mesures exceptionnelles renforcées ont été prises pour assurer la continuité de l'information du public et les rassurer (campagnes de courriers et de sms, mise en place d'une plateforme d'appels téléphoniques avec un référent par territoire).

Intervention auprès des publics dits « spécifiques »

Le Département a par ailleurs réaffirmé sa volonté de prendre en compte la diversité des publics en insertion, en adaptant ses modalités d'intervention aux publics dits « spécifiques ».

Le dialogue avec les trois associations référentes (Emmaüs Alternatives, Adept 93 et Faire) s'est approfondi et un nouvel appel à projets visant à soutenir les associations intervenant en faveur des publics aux besoins spécifiques, vulnérables et très éloignés de l'emploi, sera déployé en 2023.

Emplois aidés

Dans le contexte de la déclinaison territoriale du Pacte ambition IAE adopté en 2019, le budget départemental alloué à l'IAE a triplé en passant de 750 000 € à 2,5 millions en 2022.

En 2022, l'appel à demande de subventions rénové a été lancé auprès des SIAE du territoire pour soutenir l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA recrutés au sein de ces structures. L'objectif de cette réforme est de permettre d'augmenter le nombre d'allocataires du RSA parmi les salariés en insertion.

Ce programme de soutien a bénéficié aux **88 dispositifs d'IAE** qui en ont fait la demande répartis ainsi :

- 47 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ;
- 27 entreprises d'insertion (EI) dont des régies de quartier (RQ) ;
- 3 associations intermédiaires (AI) ;
- 11 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

L'année 2022 s'est traduite par important travail commun avec l'Etat pour la construction de la feuille de route départementale IAE et par l'avènement d'une nouvelle organisation interne par territoire, pour permettre à chaque structure d'avoir un référent désigné.

Entrepreneuriat

Accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA vers l'entrepreneuriat

L'année 2022 s'est traduit par une **forte augmentation du nombre de places proposées au public** de 438 à 725 et par une nouvelle offre d'accompagnement à destination des travailleurs indépendants ne parvenant pas à l'autonomie financière.

11 partenaires ont proposé 18 actions. L'analyse du bilan intermédiaire a permis d'établir que 596 bénéficiaires ont intégré les actions, 756 entretiens individuels et 56 participations à des ateliers ont été assurés avec une durée moyenne d'accompagnement de 3,5 mois.

Le profil des personnes accompagnées est bien celui visé puisque 51 % sont des femmes, la moyenne d'âge est de 40 ans, 45 % ont un niveau infra-bac, 62 % ont une situation familiale isolée, 77 % perçoivent un RSA socle ou majoré, 86 % ont moins de 3 ans d'ancienneté dans le dispositif RSA et 60 % ont signalé leur situation auprès de Pôle emploi.

Les principaux secteurs d'activité souhaités sont le commerce (33 %), le service aux particuliers (18 %), la restauration (11 %) et les transports (11 %).

Soutien à l'insertion par l'entrepreneuriat des femmes

En complément de l'appel à projets « Accompagnement renforcé vers l'entrepreneuriat » où le public féminin est majoritaire à hauteur de 51%, 5 autres actions ont été réalisées par 5 associations :

- Le programme « **Les Essentielles** » porté par la Maison d'initiative économique locale (la Miel) consiste en du mentorat. Ainsi, 25 femmes ont pu développer leur savoir-être entrepreneurial, pérenniser leur activité et atteindre l'émancipation économique ;
- Le programme d'**accompagnement, de valorisation et de sensibilisation de l'entrepreneuriat féminin** organisé par le Réseau Initiative Seine-Saint-Denis permet la mise en place d'actions de sensibilisation (350 femmes visées) et de valorisation de l'entrepreneuriat féminin en Seine-Saint-Denis (événements dédiés et déclinaison départementale du concours « Créatrice d'Avenir »), des outils d'accompagnement en faveur des femmes entrepreneures, des actions de suivi/parrainage et d'immersion en entreprise ;
- Le programme « **Lead'Her Days** » porté par l'association Mieux entreprendre 93 (ME 93) propose 10 « Masterclass » (des activités de co-développement, immersions collectives et mentoring collectif) pour

renforcer l'accompagnement des porteuses de projet. Le programme a été rendu effective de leur activité et la consolidation de 24 activités portées par des femmes ;

- Le programme « **Start'Her** » porté par l'association France active métropole Seine-Saint-Denis (FAM 93) vise à sensibiliser les femmes à la création d'entreprise dans un parcours combinant apports méthodologiques, partages d'expériences, coaching collectif et événements autour de l'entrepreneuriat féminin. L'objectif est d'accompagner 40 participantes ;
- **La Boutique-École d'Epinay-sur-Seine** a accompagné 12 femmes en parcours d'insertion. Elles ont pu apprendre le métier de commerçante en boutique et y vendre leurs produits. La Boutique-École répond à la fois à des enjeux d'emploi, d'évolution des parcours socio-professionnels, de revitalisation commerciale et d'accompagnement à la création de commerces. La Boutique-École offre aux bénéficiaires un dispositif proposant de l'immersion apprenante, des formations collectives et de l'accompagnement individuel.

Soutien à l'officialisation des activités génératrice de revenus via un partenariat avec l'ADIE

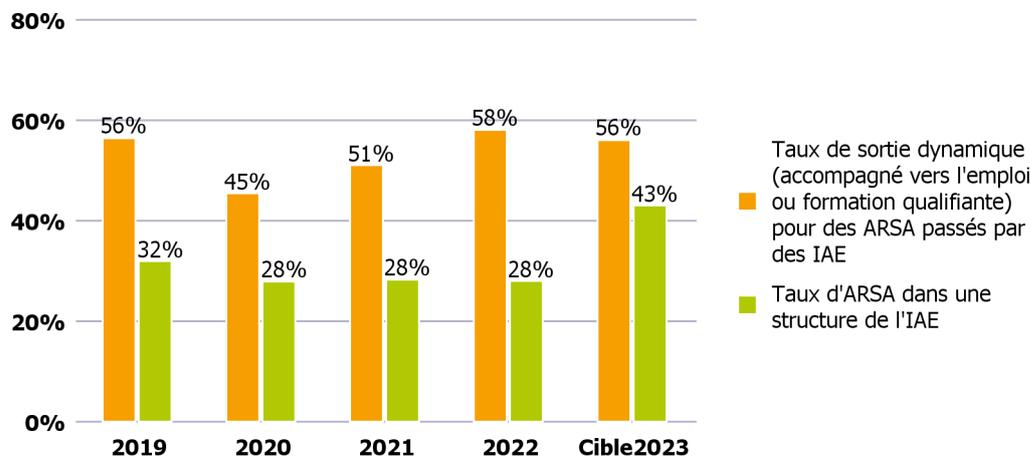
Le dispositif **TREMPLIN !** porté par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) vise à accompagner des personnes ayant des activités de subsistance non déclarées et potentiellement génératrices de revenus vers la création de leur propre emploi. L'accompagnement leur permet de se projeter vers une activité « formalisée », de développer leurs compétences, de prendre conscience des avantages et devoirs de l'immatriculation puis de s'immatriculer. Suite à l'identification de personnes concernées, l'accompagnement progressif et individualisé propose un diagnostic de l'activité, une acquisition de compétences (notions de gestion et développement de compétences commerciales), une préparation à l'immatriculation et une aide aux premières démarches.

67 personnes ont intégré le dispositif. Il a permis 39 créations effectives dont 40% dans le secteur du commerce (vêtements, accessoires, chaussures...) et des activités de restauration, d'esthétique et bien-être.

INDICATEURS DE RESULTATS

Favoriser l'insertion par l'activité économique

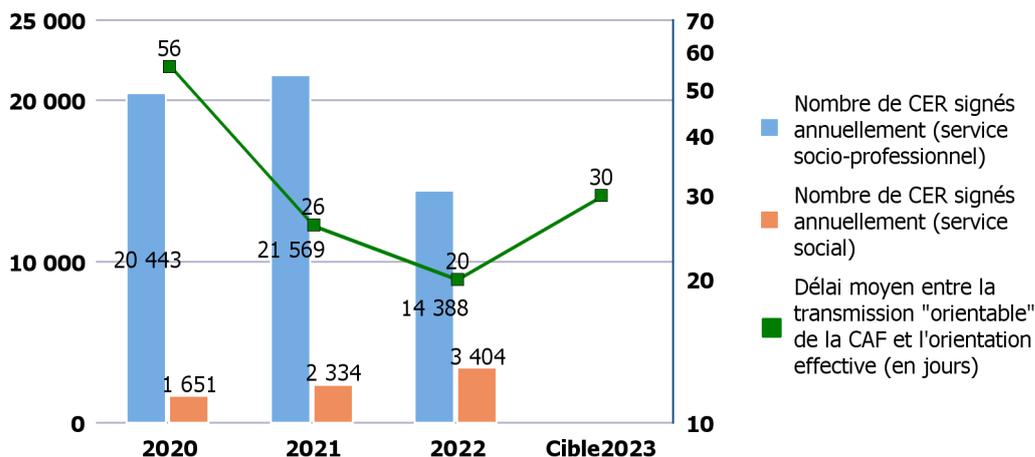
Les allocataires des revenus de solidarité active (ARSA), bénéficient d'un dispositif d'accompagnement à travers les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE)



Les données IAE ne seront consolidées par la DRIEETS qu'au mois de mai. Le taux d'ARSA est stable, et reste inférieur à la moyenne régionale qui est de 32%.

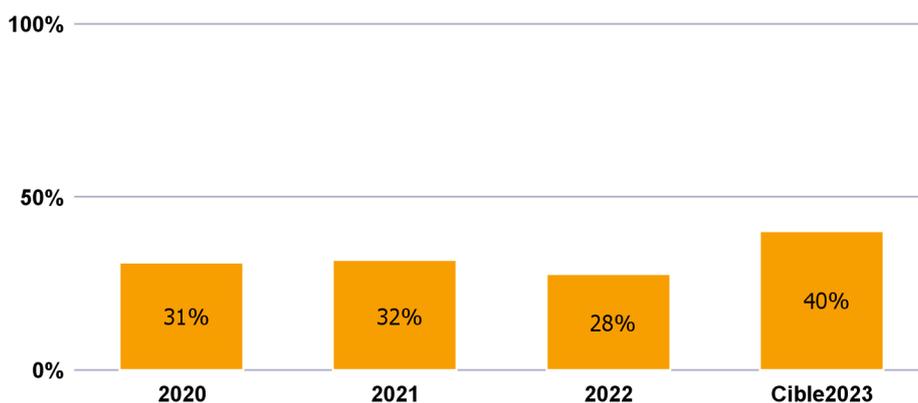
Rendre plus réactif l'accompagnement

Le contrat d'engagement réciproque (CER) est un document qui formalise l'ensemble des actions et démarches que le bénéficiaire du RSA doit mettre en œuvre en "échange" de l'aide. Plus concrètement, le contrat d'engagement réciproque correspond au projet personnalisé d'accès.



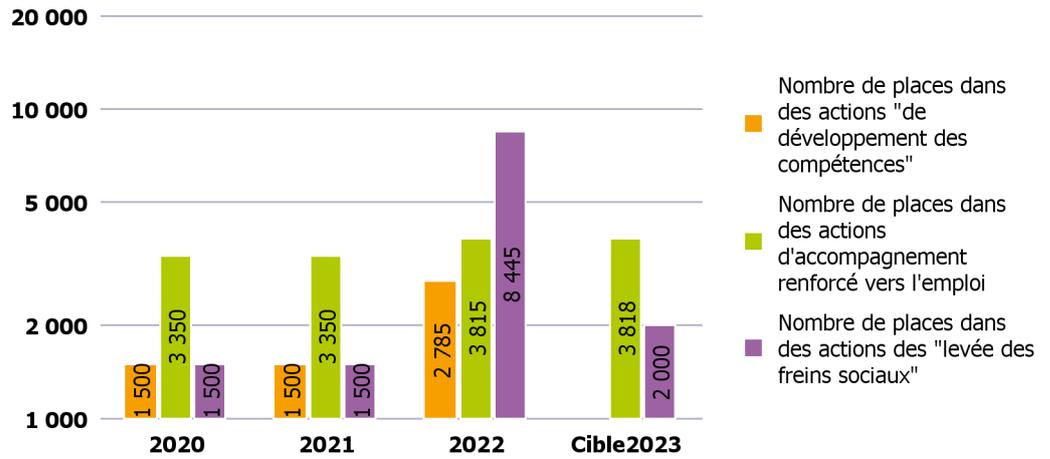
Les données du Service social sont remontés par la DPAS et les données de la direction concernant les CER de la DEAIT proviennent du service socio-professionnel en charge de l'insertion socio-professionnel.

Part des personnes orientées dans les 12 derniers mois qui ont signé leur CER



Nombre de solutions d'accompagnement au PDIE

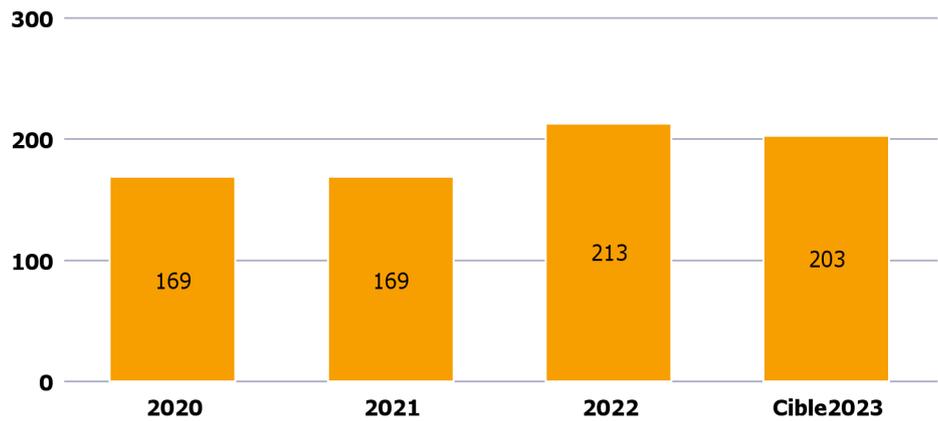
Le PDIE investit des ressources afin de mobiliser des acteurs éloignés de l'emploi (comme les allocataires du RSA). Chaque année il organise la politique d'accompagnement social et professionnel, et mobilise acteurs et dispositifs qui favorisent l'insertion professionnelle des publics vulnérables.



On prend en compte le nombre de places conventionnées en 2022

Nombre de bénéficiaires relevant des droits et obligations

Les allocataires du RSA ont le droit d'être accompagné par un référent unique, d'avoir une complémentaire santé et l'obligation d'avoir des démarches d'insertion.



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagnement territorialisé	Dépense	11,408	11,000	14,154
	Recette		0,569	
Actions directes vers l'emploi	Dépense	1,283	1,125	1,487
	Recette	0,180	0,173	0,000
Emplois aidés	Dépense	1,743	0,963	1,596
Entreprenariat	Dépense	0,338	0,330	0,630
Insertion des jeunes	Dépense	1,242	1,272	1,167
Mobilisation et compétences	Dépense	3,844	4,243	4,977
	Recette	0,022	0,013	0,001
Total	Dépense	19,857	18,933	24,012
	Recette	0,202	0,754	0,001
	Charge nette	19,655	18,179	24,011

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagnement territorialisé	Dépense			0,600
Mobilisation et compétences	Dépense			0,346
Total	Dépense			0,946
	Recette			
	Charge nette			0,946

Mission Education et jeunesse

PROGRAMME

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Ce programme comporte cinq actions :

- Constructions neuves, rénovations, extensions,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Stratégie numérique des collèges,
- Entretien des locaux.

CONTEXTE

Le Département se caractérise par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, la population scolaire du second degré était en augmentation continue depuis 2009. Depuis deux rentrées scolaires consécutives, **une stabilisation voire une très légère baisse des effectifs collégiens est constatée**. L'étude à moyen long terme de la démographie scolaire est engagée entre la DEJ et la MEPD et doit permettre de déterminer les impacts conjoncturels de la pandémie et d'éventuels facteurs plus structurels de baisse qui pourrait impacter la programmation du plan Eco-collège dans sa seconde partie.

Pour rappel, **40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989**, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la

performance énergétique. Depuis, de nombreux collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015 et du plan Ambition collèges (PAC) 2015-2020. L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du nouveau plan Eco-collège ou plan pour la résilience écologique des collèges (PREC), qui prévoit les travaux de construction, reconstruction, rénovation et gros entretien maintenance pour la période 2021-2030.

Sur un plan conjoncturel, l'année 2022 s'est caractérisée par une **inflation** particulièrement sensible des fluides, qui se poursuivra en 2023 et qui explique les évolutions très fortes du budget de ce programme marqué par ailleurs par des prises en charge directes de dépenses jusqu'alors réalisées par les établissements et financées par la dotation du Département, notamment les dépenses de gaz.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Le programme « Accueil des collégiens » correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- La construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance, l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges ;
- L'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels techniques et d'entretien, ainsi que la compétence de sectorisation ;
- La maintenance informatique, depuis la loi de 2013.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- Mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers ;
- Répondre de manière optimisée à l'évolution des effectifs collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire et dans le cadre des plans exceptionnels d'investissement ;
- Moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs ;
- Optimiser l'usage des ressources allouées aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges) ;
- Optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale ;

- Adapter le patrimoine collégien aux enjeux de résilience du territoire ;
- Améliorer la connaissance du patrimoine, des capacités d'accueil en tenant compte des demandes des collèges.

Ces principaux objectifs stratégiques trouvent leur traduction opérationnelle dans la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement et de maintenance 2021-2031 (PPM), dans la politique de maintenance des collèges, dans la politique de dotations et d'analyse budgétaire des établissements et à travers le plan d'actions d'amélioration des conditions de travail des agents techniques des collèges. Dans un contexte de forte inflation des dépenses de fluides, ce programme est marqué par l'impératif d'accélération des mesures de transition écologique et par les enjeux de sobriété.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Constructions neuves, rénovations, extensions

L'action Constructions neuves, rénovations, extensions a pour objectifs de :

- Piloter la politique d'investissement dans les collèges, par une approche pluriannuelle, reposant sur une programmation des collèges à construire, reconstruire ou rénover en fonction de l'état du bâti et des prévisions de démographie scolaire ;
- Programmer les besoins de création de place dans les 10 prochaines années pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire ;
- Enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux nouvelles technologies, aux enjeux environnementaux et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme, en actualisant le référentiel de construction et de rénovation des collèges ;
- Réaliser les opérations prévues au plan pluriannuel d'investissement de la collectivité, en optimisant les délais de réalisation au sein de l'administration départementale, le travail de programmation et en anticipant les recherches foncières pour les nouvelles opérations.

Ces objectifs stratégiques s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel pour la résilience écologique des collèges (PREC) 2021-2030, prévoyant sur la période 13 opérations de rénovation avec extension de capacité, 9 collèges reconstruits, 8 établissements créés, la rénovation partielle de 16 collèges et des 5 cités mixtes.

L'année 2022 a donné lieu à plusieurs réalisations.

Achèvement des opérations du plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015

Les travaux de **reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin, y compris sa nouvelle cour Oasis** ont débuté en février 2020 – peu avant le premier confinement – en prévision d'une mise en service en septembre 2021. Au total, la crise sanitaire a entraîné un retard de 6 mois. La mise en service a eu lieu le 7 mars 2022.

Poursuite des opérations du PAC 2015-2020

Les opérations du **PAC 2015-2020** qui n'étaient pas achevées lors de l'approbation du **PREC 2021-2030** ont été poursuivies dans le cadre du nouveau plan d'investissement (PREC) :

- Les travaux de rénovation (phase 1) du **collège Lenain De Tillemont à Montreuil** ont débuté le 12 juin 2020. Des locaux provisoires ont été mis en service en septembre 2020 et le nouveau restaurant a été mis en service le 18 mai 2021. Le bâtiment C rénové et le nouveau parvis ont été mis en service en janvier 2022 et l'opération s'achèvera à l'été 2023 par la mise en service du bâtiment A rénové ;
- Les études de conception du **collège Pierre Séward à Bobigny** (reconstruction) se sont achevées en mai 2021 et l'appel d'offres du marché de travaux a été publié le 22 juin 2021. Les lots 1 à 3 ont été attribués en décembre 2021 et les lots 4 à 16 en février 2022. Le chantier est ouvert depuis le 20 janvier 2022 et débute par des travaux préparatoires (dépollution et consolidation des sols). Le gros œuvre est actuellement en cours avec une livraison prévue au deuxième trimestre 2024 ;
- Dans l'attente de la reconstruction complète du **collège Brossolette à Bondy**, inscrite au PREC 2021-2030 après abandon du projet d'extension (restaurant, internat, pôle sportif), la réalisation d'une demi-pension provisoire a été lancée au second semestre 2021 puis mise en service le 7 mars 2022. La consultation de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du collège est en cours et le lauréat devrait être notifié fin 2023 ;
- Les études de conception du **collège Marie Curie aux Lilas** (rénovation) se sont achevées en janvier 2021 et l'appel d'offre des travaux a été publié le 4 mars 2021. Les marchés de travaux ont été attribués en juin 2021 et le chantier est ouvert depuis le 2 juillet 2021 pour une durée de 27 mois. La phase 1 (restaurant reconstruit) a été mise en service en janvier 2023, la phase 2 (bâtiment A rénové) et les nouveaux accès et aménagements extérieurs (parvis déplacé, accès de service définitif et cour Oasis) seront achevés en septembre 2023 ;

- Les travaux de rénovation lourde du **collège Alfred Sisley à L'Ile-Saint-Eustache** ont été achevés en 2021, par l'installation d'un collège provisoire (450 élèves) qui a été mis en service le 3 janvier 2022 afin de libérer les bâtiments à rénover. L'achèvement complet des travaux de rénovation est prévu à l'été 2023 ;
- Les études de conception du **collège Sellier à Bondy** se sont achevées en 2021, la consultation des entreprises a eu lieu en 2022. La phase « analyse des offres – marchés de travaux » est actuellement en cours ;
- Les études de conception du **collège Galois à Epinay-sur-Seine** (rénovations avec extensions) sont achevées. Le dossier de consultation est finalisé et l'appel d'offre va être mis en ligne au deuxième trimestre 2023. Un démarrage des travaux est prévu cette année en fonction du retour de l'appel d'offres travaux ;
- Suite à l'approbation, au premier semestre 2021, du programme modifié du **nouveau collège de La Courneuve** (600 collégiens) le dossier esquisse (ESQ) a été remis au dernier trimestre 2021. Les études de conception se sont achevées au cours de l'été 2022. La consultation des entreprises a eu lieu au second semestre 2022 et les marchés de travaux ont été notifiés en février 2023. La livraison du nouveau collège est prévue fin 2024 ;
- Suite à l'approbation du programme de reconstruction du **collège Honoré de Balzac à Neuilly-sur-Marne**, avec une capacité de 864 élèves, le 15 avril 2021, la maîtrise d'œuvre a été désignée en septembre 2022. Les études ont commencé, en prévision d'une fin d'opération en 2027 ;
- La commune de Bagnolet a donné son accord, à l'issue d'une consultation citoyenne, pour la reconstruction du **collège Langevin-Travail à Bagnolet** sur le stade communal de la Briqueterie, mais ne s'est pas prononcée sur le calendrier de libération et de mise à disposition du terrain. Son engagement est attendu en 2023.

Lancement des nouvelles opérations inscrites au PREC 2021-2030

Suite à l'approbation de la création d'un nouveau collège dans la ZAC des Docks de Saint-Ouen, avec une capacité de 782 élèves, le 15 avril 2021, le marché de maîtrise d'œuvre a été publié le 30 septembre 2021 et attribué en septembre 2022, en prévision d'une fin d'opération en septembre 2026.

L'année 2022 a été consacrée la **poursuite des études préliminaires** (diagnostics, faisabilité, programmation) des opérations suivantes :

- La reconstruction du collège Brossolette à Bondy (capacité portée à 732 collégiens) en procédure de maîtrise d'ouvrage publique (MOP) ;
- La rénovation avec extension du collège Antoine de Saint-Exupéry à Noisy-le-Grand (capacité portée à 782 collégiens) en MOP ;
- La rénovation avec extension du collège Albert Camus à Rosny-sous-Bois (capacité portée à 732 collégiens) en procédure de marché global de performance (MGP) ;
- La rénovation avec extension du collège Jean Jaurès à Montfermeil (capacité portée à 848 collégiens) en procédure MGP ;
- La rénovation énergétique en procédure de marché global de performance énergétique (MGPE) regroupant 5 collèges : Jean Zay à Bondy, Langevin-Wallon à Rosny-sous-Bois, Eugène Carrière à Gournay-sur-Marne, Pablo Neruda à Pierrefitte-sur-Seine et René Descartes au Blanc-Mesnil.

Le travail sur l'identification des fonciers pour les nouveaux collèges inscrits au PREC se poursuit.

Maintenance des collèges

L'intervention du Département s'articule autour des objectifs stratégiques suivants :

- Poursuivre une politique de maintenance en donnant la priorité à la sécurité (incendie, sanitaire...), la transition écologique et l'accessibilité ;
- Améliorer la programmation des opérations de maintenance dans le cadre du PPM 2021-2031 et sur la base d'une meilleure connaissance du patrimoine bâti (notamment par la mise à jour des carnets d'établissement) ;
- Mettre en œuvre la nouvelle organisation de la chaîne de maintenance par le rattachement des agents de maintenance aux équipes techniques pour mieux responsabiliser les différents acteurs de la chaîne en particulier sur la maintenance préventive.

Le programme de travaux 2022 du PPM a représenté un investissement global de 19,4 M€, y compris le solde d'opérations des années antérieures. Cet investissement se décline selon la répartition suivante :

- **Travaux de modernisation** : 5,3 M€ déclinés sur les axes suivants :
 - Améliorer les conditions de travail (locaux personnel, équipements) : 105 K€,
 - Créer les conditions d'une véritable pause méridienne et d'une restauration durable : 2,6 M€,
 - Renforcer les capacités d'accueil (espaces partagés, enseignement, logements, sport) : 2,6 M€,
- **Gros entretien et renouvellement** (GER) : 13,5 M€ déclinés sur les axes suivants :

- Améliorer les conditions sanitaires : 952 K€,
 - Aménager les espaces extérieurs (végétalisation, sécurité et plateaux sportifs) : 2,9 M€,
 - Aménager les intérieurs (sols, murs, plafonds) : 457 K€,
 - Développer le confort thermique (clos couvert) : 3,9 M€,
 - Garantir la conformité des équipements de restauration durable : 677 K€,
 - Garantir la sécurité (sécurité incendie, sûreté) : 1,4 M€,
 - Mettre en œuvre l'agenda d'Accessibilité programmée : 1,1 M€,
 - Prévenir le risque amiante (recouvrement, retrait) : 829 K€,
 - Rénover énergétiquement pour des bâtiments durables (chauffage, eau, CTA) : 1,1 M€,
- **Autres** (reliquats années antérieures) : 644 K€.

Quelques opérations ont été décalées pour des motifs opérationnels ou liés aux procédures d'achat et sont reprogrammées en 2023. Des lettres travaux présentant le bilan détaillé des actions menées en 2022 ont été transmises aux établissements au cours du premier trimestre 2023.

Le travail de réalisation et de mise à jour des carnets d'établissement s'est poursuivi en 2022, ce qui permet une meilleure connaissance de l'état du patrimoine et une meilleure programmation des actions de maintenance.

Le **nouveau marché de chauffage ventilation et climatisation (CVC)** – comprenant l'exploitation, la maintenance, le gros entretien et travaux de rénovation des installations – a été attribué au deuxième trimestre 2022, avec un début de prestations à l'été. Ce nouveau marché, d'une durée de 10 ans, comprend des **clauses d'intéressement**, afin d'inciter financièrement le prestataire à atteindre les objectifs de baisse des consommations énergétiques et des émissions de CO₂, tout en garantissant la fiabilité des équipements, le confort durable des occupants, et la maîtrise des coûts de maintenance. Il constitue une étape importante dans notre volonté de maîtrise et de contrôle de notre empreinte énergétique.

Enfin, le Département a poursuivi sa politique de création de cours durables et écologiques avec l'aménagement de **5 nouvelles cours Oasis** en 2022.

Moyens de fonctionnement des collèges

L'action Moyens de fonctionnement des collèges regroupe les différentes dotations et aides attribuées par le Département, afin de permettre un fonctionnement au quotidien des collèges dans des conditions satisfaisantes. Ces moyens comprennent pour l'essentiel les dotations de fonctionnement et de renouvellement du mobilier prévues par la loi, ainsi qu'une aide aux transports destinée à favoriser la pratique sportive des collégiens. Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques et matériels des établissements, ainsi que des évolutions des principaux postes de coût (énergie, contrats de maintenance...). Les moyens alloués sous forme de dotations de fonctionnement conditionnent le vote des budgets par les conseils d'administration des collèges. Les objectifs sont de :

- Maîtriser et optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements,
- Améliorer la connaissance et l'accompagnement budgétaire et financier des établissements,
- Optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale.

En 2023, les dépenses de gaz, de chauffage urbain, de maintenance des installations de chaufferie et des ascenseurs ont été retirées du périmètre de la dotation générale de fonctionnement (DGF). Toutes ces dépenses ont été reprises directement par le Département : ainsi 4 M€ ont été déduits de la DGF des établissements en 2023. Cette « recentralisation » permet notamment d'assumer le risque inflationniste au bon niveau (départemental et non pas EPLE), de massifier les achats énergétiques, et de globaliser les objectifs de maîtrise des consommations.

Par ailleurs, le plafond d'écurement des fonds de roulement des collèges a été abaissé en 2023 à 40 % du besoin en DGF alors qu'il était jusqu'alors à 50 % de ce même besoin. Un montant total de réfaction de 1,4 M€ a ainsi pu être appliqué en 2023. Enfin, le changement de périmètre de la DGF 2023 a permis un abaissement des seuils prudentiels des fonds de roulement des collèges (20 % du besoin en DGF). Cet abaissement des seuils prudentiels a permis un montant de 0,78 M€ de réfections. Les réfections appliquées aux collèges en 2023 atteignent donc au total 2,18 M€.

Stratégie numérique des collèges

Faire entrer l'école dans l'ère numérique est une ambition majeure pour le Département. La stratégie pour le numérique éducatif a été ajustée en 2020 pour quatre années et la convention de gestion avec le rectorat a posé le cadre de la gouvernance entre le Département et l'Education nationale pour sa mise en

œuvre. Les mesures regroupées dans cette stratégie concernent les infrastructures, les équipements, les usages et l'accompagnement des communautés éducatives. L'année 2022 a permis d'engager les nouveaux titulaires de l'accord-cadre de maintenance et de modernisation des équipements numériques des

collèges et de relancer le plan de modernisation engagé en 2021.

D'un point de vue technique, les objectifs de l'année 2022 étaient doubles puisque le Département ambitionnait à la fois d'**améliorer sa démarche usagers**, en rendant plus efficace la maintenance en condition opérationnelle, et de **travailler à la conception d'une architecture cible** afin poursuivre l'effort de modernisation entrepris en 2021. Cette

ambition a été co-portée par le Département, en suite au renouvellement des marchés « Prestations d'intégration, de déploiement, de maintenance et d'hébergement des solutions numériques » et « Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et le suivi du numérique éducatif », qui a eu lieu entre septembre 2021 et janvier 2022. **14 collèges** ont ainsi pu être modernisés sur la base de ces marchés, dont 1 collège sur la base de l'architecture cible.

Entretien des locaux

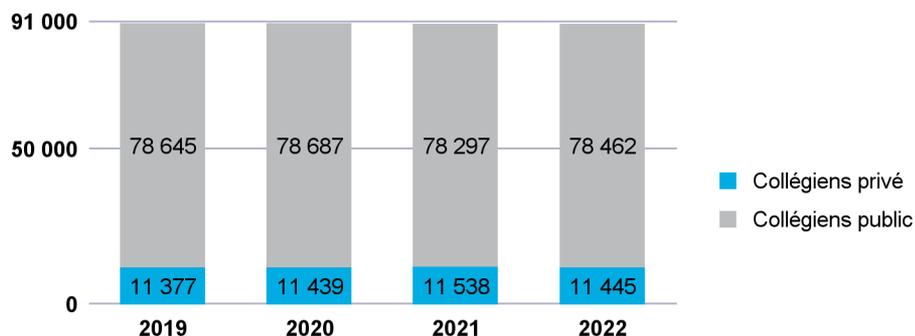
Les questions d'entretien des locaux ont pris une importance particulière dans le contexte de crise sanitaire et de mise en œuvre des protocoles successifs élaborés dans le cadre de la lutte contre la propagation du covid-19. Cette crise a démontré le caractère essentiel de ce service public et la qualité de l'engagement des quelques 1 300 agents qui permettent que, quotidiennement, les collèges puissent accueillir les élèves dans les conditions sanitaires nécessaires. Ces actions sont sous la responsabilité du service de l'accueil, de la restauration durable, et de l'entretien des collèges (SARDEC).

Les chantiers de ce nouveau service engagés en contexte de crise, ont vu leurs actions renforcées en 2022, en particulier :

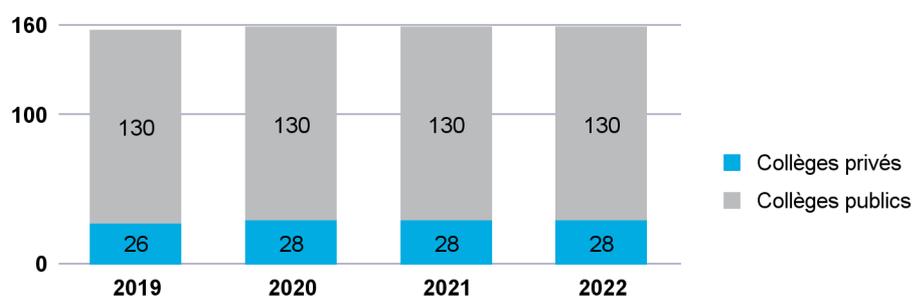
- La formalisation des **actions d'audit de l'entretien des collèges**, au rythme d'un établissement visité chaque année, et les mesures d'accompagnement associées auprès des personnels concernés ;
- La poursuite du travail de **dotations des équipes d'entretien en matériel de nettoyage**. En 2022, ont été commandés 98 auto-laveuses, 110 chariots de lavage par pré-imprégnation, 48 monobrosses et 10 balayeuses. 70 % des collèges des Départements sont ainsi équipés en matériel de pré-imprégnation. Il est prévu de monter ce ratio à 80 % en 2023 ;
- La poursuite du travail sur la **stratégie de recrutement et de formation**. L'espace des pratiques et des savoirs faire (EPSF) a été inauguré en avril 2022 et a développé ses offres de service : 8 ateliers dédiés à l'entretien des collèges ont permis de former 63 agents.



Elèves scolarisés en collège (public et privé sous contrat, toutes classes)

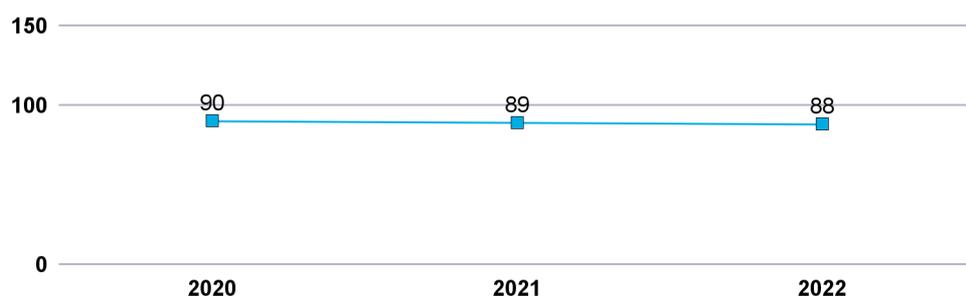


Nombre de collèges (publics et privés sous contrat)



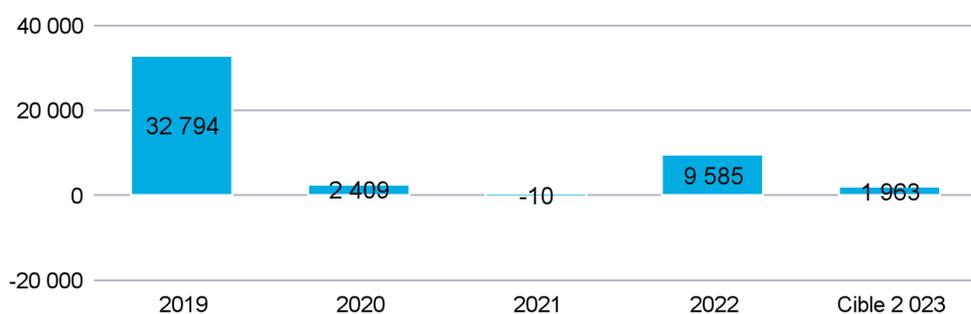
Le taux d'occupation en nombre de divisions (nombre de classes) correspond au rapport entre le nombre de divisions ouvertes à une rentrée et la capacité d'accueil optimale en divisions d'un établissement. La capacité en nombre de divisions rend mieux compte de l'occupation d'un collège que le nombre d'élèves puisqu'elle reflète davantage la capacité d'occupation des salles en fonction des heures d'enseignement.

Taux d'occupation des collèges publics en divisions (en %)

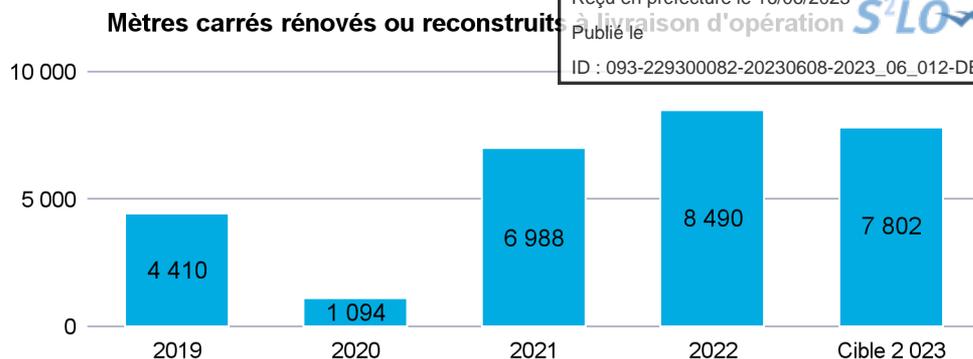


Le taux d'occupation peut évoluer en fonction de la démographie, du repère du nombre d'élèves par classe décidé par la DSDEN ou encore des campagnes de révision de la sectorisation. La baisse du taux d'occupation depuis la rentrée 2020 résulte de ces 3 facteurs.

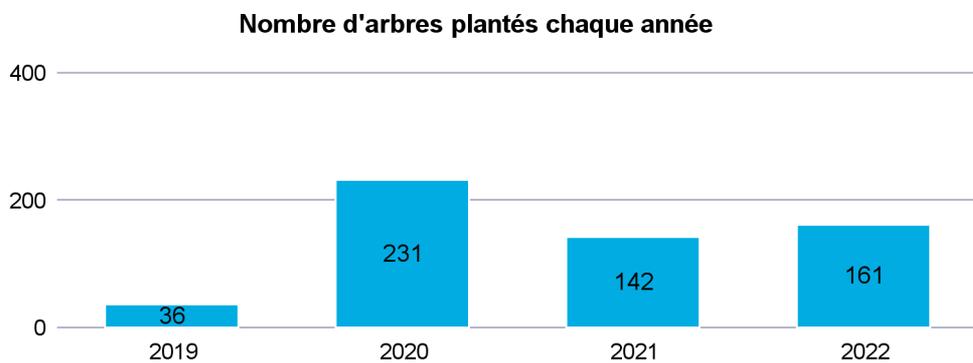
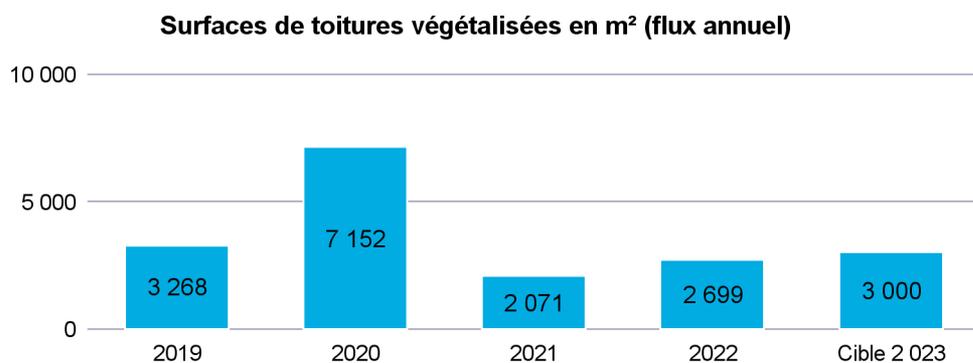
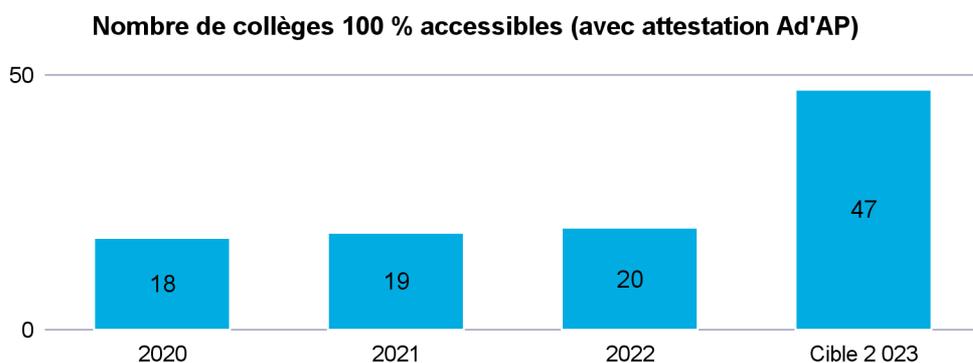
Mètres carrés créés à livraison d'opération

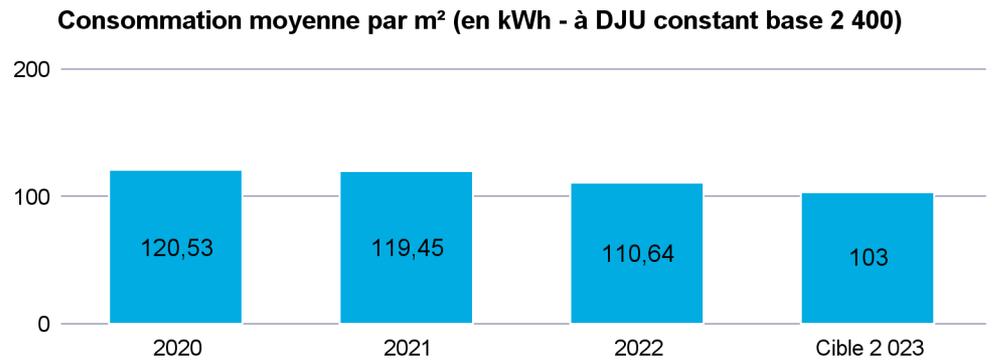
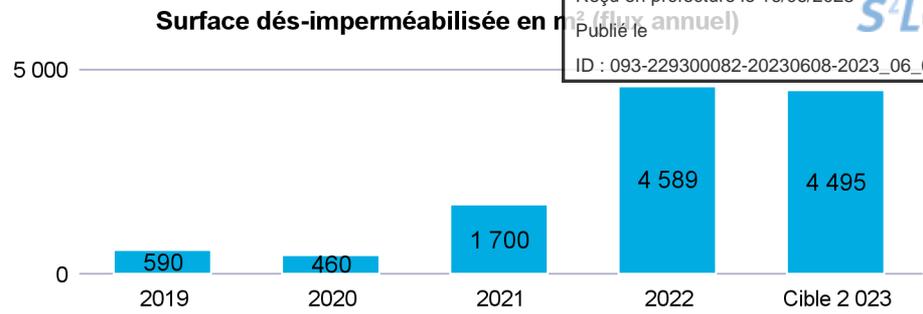


En 2022, le Département a créé 9 585 m² de surface supplémentaire à destination des collégiens. Cette surface correspond au collège Jean Lolive de Pantin.

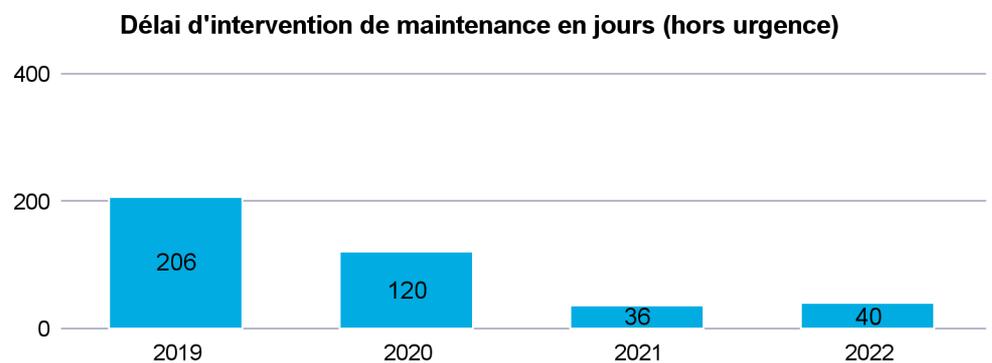
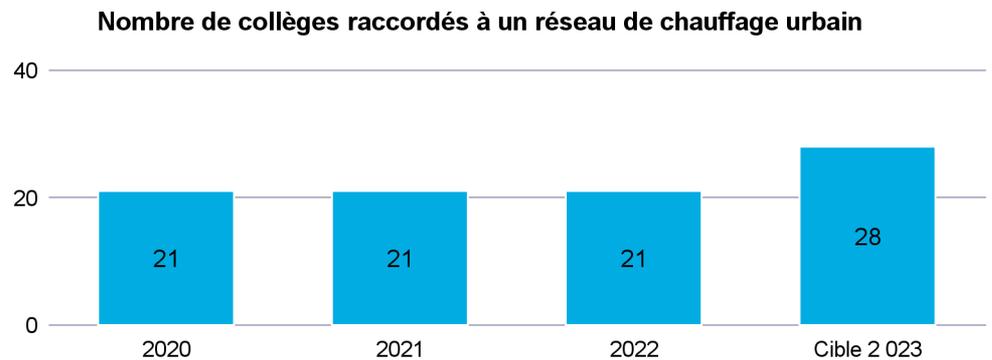


Pour le réalisé 2022 et la cible 2023 il s'agit des surfaces des collèges Tillemont à Montreuil, Sisley à L'île Saint-Denis et Marie Curie aux Lilas.

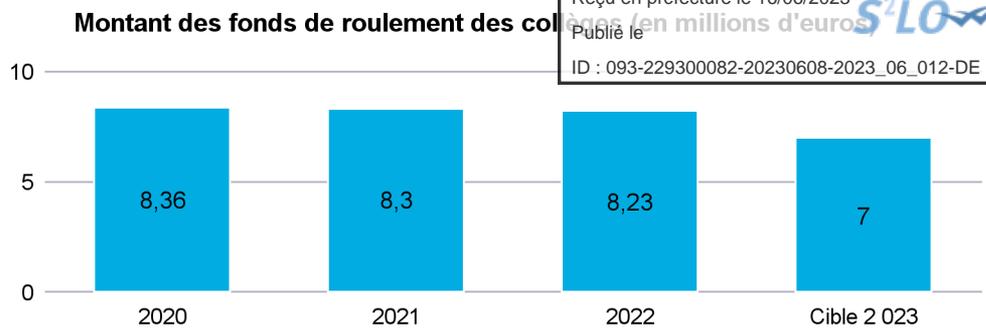




Une baisse de 7 % des consommations a été constatée sur l'année 2022.
L'objectif est de baisser les consommations de chauffage de 10 % et d'électricité de 3 %.



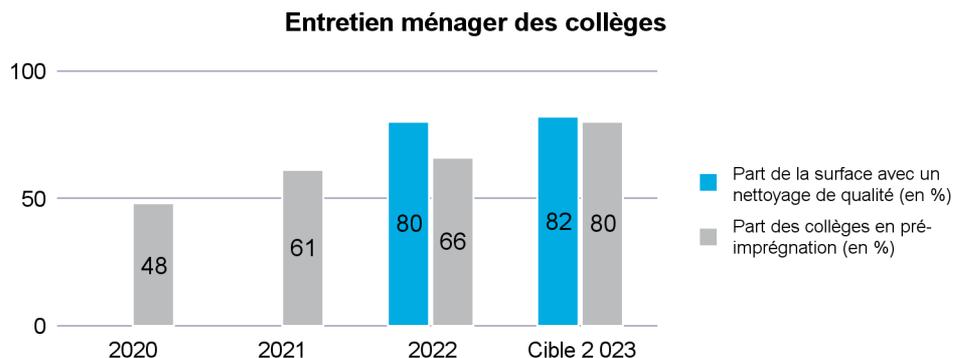
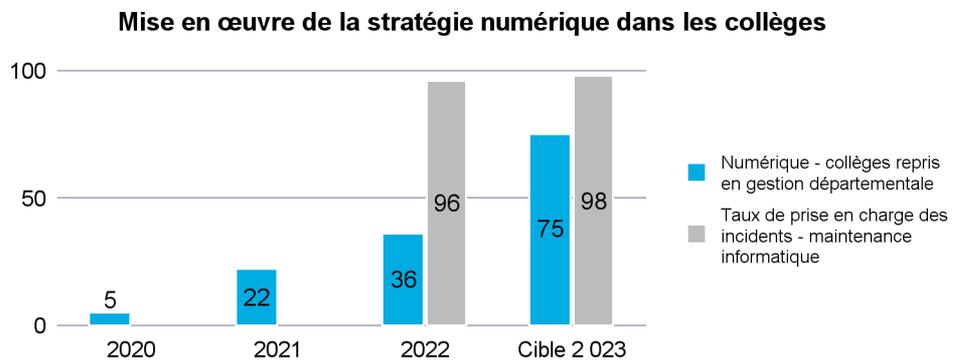
En 2021, le mode de calcul des délais d'intervention a été modifié et de nombreuses demandes sont devenues caduques, d'où la baisse affichée ci-dessus. Ces indicateurs seront retravaillés en 2023 avec un ajustement du logiciel Omere.



Les effets des décisions prises en octobre de l'année n sont constatés en juin de l'année n+2. L'effet des réfections sur la DGF 2022 (1,1 M€) votée en octobre 2021 sera constaté à réception des comptes financiers 2022 en juin 2023, idem pour les réfections sur la DGF 2023 (2,2 M€) qui seront constatées sur les comptes 2023 en juin 2024.

Par ailleurs, dès 2022 le recentrage sur la denrée de la charge assumée par les collèges pour la restauration devrait tarir la possibilité qu'avaient les établissements de générer du fonds de roulement. Une première étape (viabilisation retranchée en 2022) sera constatée sur les comptes 2022 et la seconde (maintenance retranchée en 2023) le sera sur les comptes 2023.

Depuis 2013, la compétence d'acquisition et maintenance des équipements informatiques des collèges a été transférée aux Départements, d'où une reprise en gestion progressive des infrastructures et de la maintenance informatique par le Département.



L'indicateur de qualité de l'entretien correspond à la part de la surface avec un nettoyage de qualité, dans le cadre des audits de qualité de l'entretien des collèges, pour 93 collèges audités en 2022.

Le deuxième indicateur représente la part des collèges équipés de chariot de pré-imprégnation, matériel ergonomique de nettoyage des sols permettant une limitation du port de charge et de manutention pour les agents, et plus économe en eau et produits. Au 31/12/2022, 83 collèges sur 126 (4 collèges mixtes non concernés) ont des équipes ayant au moins 5 chariots fournis. Le renouvellement du marché équipement intègre désormais ces chariots dans le bordereau de prix, ce qui permet de viser la cible de 80 % en 2023.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépense	14,167	12,044	12,961
	Recette	0,000	0,559	0,002
Entretien des locaux	Dépense	0,552	0,471	0,608
Maintenance des collègues	Dépense	5,746	6,532	8,453
	Recette	0,081	0,368	0,101
Moyens de fonctionnement des collègues	Dépense	21,841	21,652	22,055
Stratégie numérique des collègues	Dépense	1,903	1,317	2,367
Total	Dépense	44,210	42,016	46,443
	Recette	0,081	0,927	0,103
	Charge nette	44,129	41,089	46,341

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépense	52,703	45,975	51,530
	Recette	1,424	2,110	1,713
Entretien des locaux	Dépense	0,200	0,185	0,367
Maintenance des collègues	Dépense	21,227	20,572	20,766
	Recette	8,030	8,109	8,060
Moyens de fonctionnement des collègues	Dépense	0,787	0,324	0,943
	Recette	0,000		
Stratégie numérique des collègues	Dépense	4,219	4,140	4,517
	Recette	0,000	0,163	0,000
Total	Dépense	79,135	71,197	78,123
	Recette	9,455	10,381	9,773
	Charge nette	69,680	60,816	68,350

PROGRAMME

Projet éducatif départemental

Ce programme comporte cinq actions :

- Sensibilisation et formation à la transition écologique dans les collèges,
- Projet olympique et paralympique dans les collèges,
- Santé des collégiens,
- Qualité de vie dans les collèges,
- Emancipation des collégiens.

CONTEXTE

En Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements :

- **Un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme.** L'Education nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs » du système scolaire,
- **À l'entrée en 6^{ème}, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants** en français et mathématiques,
- Les **taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points** en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale.
- Sur le plan scolaire, **près d'un jeune sur trois arrête ses études sans avoir obtenu**

de diplôme qualifiant (20 % en moyenne en France), soit 55 000 jeunes de 15 à 29 ans. L'accès à l'emploi reste une difficulté majeure, 22 % des jeunes de Seine-Saint-Denis étant sans emploi.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 et la réforme du collège encouragent certains modes d'intervention déjà mis en place par le Département : projets éducatifs territoriaux (PET), lutte contre le décrochage scolaire, parcours d'orientation, parcours d'éducation artistique et culturelle et scolarité des enfants handicapés.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Depuis 10 ans, le Département de la Seine-Saint-Denis mène une politique éducative volontariste et ambitieuse.

En 2012, le Département a voté son premier projet éducatif départemental (PED) qui s'articulait autour de 3 axes : **se former, s'engager, se construire**. L'évaluation de ce PED avait souligné la pertinence, la qualité et la richesse des actions et des dispositifs éducatifs du Département.

Un deuxième projet éducatif départemental 2016-2020 (PED II), a été voté le 20 octobre 2016. Il s'inscrivait dans un nouveau contexte marqué par un renouvellement du système éducatif avec la mise en œuvre de la loi de refondation de l'école de la République et le renforcement de la territorialisation de l'action publique (loi NOTRe).

Enfin, un nouveau et troisième projet éducatif a été voté par l'assemblée départementale le 18 novembre 2021, avec un budget renforcé et de nouvelles orientations. Ce nouveau PED 2022-2027 qui répond aux évolutions de la société et aux grands défis du territoire se décline en 5 axes :

- Axe 1 : **La transition écologique au cœur de nos collèges** : construire des réponses pour la résilience en Seine-Saint-Denis,
- Axe 2 : **Le projet olympique et paralympique**, un levier pour développer les pratiques sportives et les valeurs de l'olympisme : pratiquer le sport par toutes et tous, partout et tout le temps,
- Axe 3 : **Œuvrer pour améliorer la santé des collégiens** : un droit fondamental,
- Axe 4 : **Améliorer la qualité de vie dans les collèges** : renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire de tous les élèves et des valeurs de solidarité et du « care »,
- Axe 5 : **Promouvoir l'émancipation des collégiens**.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sensibilisation et formation à la transition écologique dans les collèges

Cet axe se décline sur les thématiques de l'alimentation durable, la biodiversité urbaine, le changement climatique, la gestion des déchets, la mobilité douce, l'énergie et la qualité de l'air.

Les actions mises en œuvre sont :

- **Le programme Eco-collège.** La promotion de ce programme en partenariat avec l'association Teragir a permis d'inscrire 70 collèges dans la démarche, dont 20 avec un accompagnement renforcé. Le Séminaire éco-collège 2022, organisé le 17 juin au parc de la Poudrerie a réuni 110 collégiens et 17 collèges ont reçu une labellisation ;
- **La sensibilisation au vélo et aux mobilités durables.** Le parcours éducatif clé en main « vélo en ville » a débuté au printemps 2021. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 6 établissements ont bénéficié d'ateliers sur le vélo : prise en main, balades sur le territoire, ateliers de réparation dans le cadre du parcours. Au total 62 élèves ont bénéficié des ateliers ;
- **La sensibilisation aux consommations énergétiques :** 4 collèges ont participé au challenge CUBE.S durant l'année scolaire 2021-2022. Ces collèges ont bénéficié d'un accompagnement rapproché du CEREMA pour accompagner les porteurs de projet à mener des actions auprès de leurs élèves sur la sensibilisation aux écogestes ;
- Les actions en faveur de **l'alimentation durable**, qui a bénéficié à 15 collèges. Deux temps forts composent le parcours : premièrement une projection-débat sur le film « Sur le champ ! » suivie d'ateliers sur le bien manger et l'alimentation locale. La seconde partie du parcours consiste à faire découvrir aux collégiens les lieux proches de chez eux qui travaillent sur la thématique de l'alimentation durable et/ou locale (fermes urbaines, associations locales, pépinières...) ;
- **L'appel à projet pédagogique** a permis de soutenir 72 projets pour une somme de 100 000 €, ce qui représente une moyenne de 1400 € par projet ;
- Les interventions de volontaires en **services civiques** dans 10 collèges, qui ont permis de faire bénéficier à 1 000 collégiens d'ateliers de sensibilisations sur le tri et la lutte contre le gaspillage alimentaire et énergétique ;
- Le **programme pédagogique** : les interventions des différentes associations de sensibilisation à l'environnement dans le cadre du programme pédagogique adossé au programme exceptionnel d'investissement continuent de permettre à 19 collèges de s'approprier les différents supports pédagogiques mis à leur disposition (ruches, mares pédagogiques, jardins et potagers...) ;
- **Le développement de l'éco-pâturage.** Dans ce cadre expérimental, 1 collège a accueilli pendant 3 mois des moutons dans sa cour et a bénéficié d'un atelier sur la laine et la biodiversité ;
- 15 collèges ont participé aux **parcours clés en main autour de la biodiversité urbaine**, dans leurs murs ou dans les parcs départementaux. Ces parcours ont bénéficié à 513 collégiens ;
- 11 collèges participent chaque année au **parcours « Des ruches dans mon collège »** et 7 collèges ont participé au concours du meilleur miel au parc Georges Valbon en octobre 2022.

Projet olympique et paralympique dans les collèges

Cette action se décline sur plusieurs dispositifs :

- Le dispositif 130 pays dans 130 collèges ;
- La poursuite du soutien financier aux projets des collèges en lien avec l'olympisme via l'appel à projet pédagogique ;
- Le projet Urbanités numériques en Jeux ;
- Le développement du para-sport et des pratiques partagées au collège ;
- La mise en place du projet de simulation ONU Trêve olympique.

En 2022, le service projets éducatifs et jeunesse (SPEJ) a continué à promouvoir les JOP de 2024 dans les collèges publics du territoire, en développant plusieurs projets :

- Le déploiement du dispositif **130 pays dans 130 collèges** : dispositif transversal proposant aux collèges du territoire d'orienter un projet pédagogique autour de la découverte d'un pays participant aux Jeux, à travers trois volets : pratique sportive et para-sportive, culture olympique, ouverture sur le monde. 34 collèges sont inscrits dans la démarche en 2022 dont 24 situés en réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+). En parallèle :
 - Le Département a été lauréat du fonds de dotation Impact 2024 de Paris 2024 sur l'axe 2 avec ce projet « 130 pays dans 130 collèges », obtenant un co-financement à hauteur de 100 000 € ;
 - Le Département a également obtenu une accréditation Erasmus+ permettant de faciliter le développement de mobilités apprenantes des collèges au sein de l'Union européenne.

- La poursuite **du soutien aux projets des collèges en lien avec l'olympisme via l'appel à projet pédagogique**. 35 projets ont été soutenus en 2022, pour 31 collèges pour un montant de 85 280 € ;
- De **l'événementiel**, avec :
 - La mise en place d'événements dans les collèges, en lien avec la Semaine olympique et paralympique 2022, la journée olympique 2022 et la journée internationale du handicap ;
 - L'organisation d'un premier événement « 130 pays dans 130 collèges » en novembre 2022 ayant rassemblé 125 élèves à la Maison du projet du village olympique.
- Le déploiement du **projet Urbanités numériques en Jeux (UNEJ)** par l'Institut de recherche et d'innovation du Centre Pompidou dans 8 collèges, afin de développer des ateliers de modélisation et de concertation autour de la reconversion des espaces du village olympique ou d'ouvrages olympiques ;
- La poursuite du projet de **simulation ONU sur la Trêve olympique**, porté par Paris 2024, en collaboration avec le Département, la ville de Paris, les académies de Paris et de Créteil ainsi que l'AFD avec 20 classes de Seine-Saint-Denis (11 collèges) et 20 classes de la ville de Paris ;
- Le développement d'une stratégie paralympique dans les collèges avec l'expérimentation d'une extension du programme « Clubs inclusifs » du CPSF aux associations sportives des collèges (AS) visant à former les professeurs d'EPS à l'accueil d'élèves en situation de handicap.

Santé des collégiens

Cette thématique est nouvelle dans le PED III. Elle recouvre en particulier :

- **L'éducation à la santé** : 9 actions, dont 5 nouvelles, avec des projets portant sur la santé alimentaire et nutritionnelle, la santé sexuelle, le sport-santé, la santé mentale et le dépistage bucco-dentaire et oculaire,
- **L'inclusion des élèves en situation de handicap** : 11 actions dont 4 nouvelles.

Deux actions principales ont été mises en œuvre en 2022 :

- 13 collèges ont été dotés de distributeurs de protections périodiques ;
- Le kit d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour tous les professionnels du territoire accompagnant des jeunes de 11 à 15 ans sera bientôt finalisé. Il est en relecture chez les partenaires européens du Département.

Qualité de vie dans les collèges

Cette action intervient sur les thématiques suivantes :

- **La lutte contre le décrochage scolaire et la promotion de l'excellence scolaire** : 20 actions dont 5 nouvelles, cette thématique devant être fortement renouvelée avec un renforcement des projets de remobilisation scolaire ;
- **La lutte contre les discriminations** : 27 actions dont 4 nouvelles, comme l'expérimentation de cours non genrés ou des parcours de sensibilisation aux corps normés ;
- **La prévention des violences scolaires** : 20 actions dont 4 nouvelles : le plan d'action issu du travail de recherche sur les rixes inter-quartiers, un plan de prévention des agressions verbales (récurrentes en collège), un appel à projets « mobilier modulaire et innovant » pour renforcer le bien-être à l'école et faciliter l'appropriation du bâti scolaire et les pédagogies innovantes, et enfin la mise en place de comités d'élèves usagers dans les collèges ;
- **Le partage des valeurs de la société du « care » avec les collégiens** : 21 actions dont 7 nouvelles, allant du développement d'alternatives à la sanction au renforcement des actions intergénérationnelles au sein des collèges.

En 2022, fidèle à ses objectifs historiques de mener une veille sur les problématiques de violences scolaires et de répondre aux besoins des collèges visant à améliorer les relations entre élèves, la mission climat scolaire a orienté son activité vers :

- **L'instruction et le conseil aux collèges sollicitant un financement dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques**. La mission climat scolaire est destinataire d'une grande partie des projets à instruire. Les 2 sessions de l'appel à projets pédagogiques de l'année civile 2022 ont validé et financé 226 projets pour améliorer la qualité de vie dans les collèges pour un montant de 352 384 euros ;
- **L'accompagnement de collèges dans la proximité**. Le choix de ces collèges est fait à partir d'une interpellation par le service relations des collèges (SRC), le collège lui-même ou un choix des chargées de mission de faire monter en qualité des projets impulsés par ces collèges via l'appel à projets pédagogiques ;
- **La prévention des violences scolaires** avec :
 - La contribution au plan de repérage, prévention et traitement du **harcèlement scolaire** avec l'Education nationale. 8 collèges se sont positionnés pour en bénéficier ;

- Le plan d'actions contre le virilisme, avec 16 collèges positionnés d'intérêt. Ce plan d'actions va s'adosser aux travaux de la doctorante qui travaille sur les affrontements honorifiques entre jeunes garçons.
- **La lutte contre le décrochage scolaire, avec l'accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE)**, son dispositif majeur, qui a poursuivi son développement. Ce sont 30 dispositifs sur 28 villes qui ont accueilli des collégiens temporairement exclus issus de 107 collèges du département. Au total, ce sont **1 656 collégiens qui ont été accueillis** pour une durée variant entre 2 à 8 journées. Les motifs d'exclusion prépondérants restent semblables aux années précédentes (insolence envers l'adulte, comportements perturbateurs et agressions physiques entre élèves). Les dispositifs rendent compte d'une augmentation des faits de violence et de sa banalisation chez les élèves. Cela est sans doute à rapprocher d'un phénomène de plus en plus prégnant concernant les **risques liés aux écrans**. En effet, certains dispositifs alertent sur l'impact des écrans sur les élèves, tant dans les motifs d'exclusion (alimentation des conflits via les réseaux sociaux, cyber-harcèlement, diminution de l'empathie entraînant une banalisation de la violence physique et verbale, etc.) qu'en termes d'addiction, phénomène accru par le covid-19, notamment sur les capacités d'apprentissage des élèves (baisse de la concentration, augmentation des troubles de l'attention, manque de sommeil, etc.). Par ailleurs, des projets se sont mis en place :
 - La mission a organisé 2 temps de formation à destination des intervenants socio-éducatifs : « formation à l'utilisation pédagogique des jeux de rôle et du théâtre forum » par l'Institut pour une alternative non violente et « Participer au cybersexisme, interroger le rôle des outils numériques » par la sociologue Sigolene Couchot Schiex ;
 - Le Département a proposé d'expérimenter le dépôt d'un projet sous forme de consortium auprès du dernier **appel à projets du fonds social européen (FSE) dans le cadre du programme REACT-EU**. Ainsi, en octobre 2021, une demande de subvention du FSE a été formulée par le Département, dans le cadre d'un consortium regroupant trois associations (l'AFPAD, intervenant à Pierrefitte et Villetaneuse, l'APCIS, intervenant à Bagnolet, Stains et Epinay, et P2I à Noisy-le-Grand) et 10 communes (Aubervilliers, Gagny, Les Lilas, Rosny-sous-Bois, Villepinte, Dugny, Noisy-le-Sec, Tremblay en France, Livry-Gargan) ;
- **La lutte contre les discriminations**. Le partenariat développé avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a abouti à la création d'un parcours « Histoire et mémoires de l'esclavage », expérimenté dans 2 collèges en 2020-2021. En 2021-2022, il a concerné 3 collèges (Triolet à Saint-Denis, Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois et Louise Michel à Clichy-sous-Bois). 3 nouveaux collèges se sont engagés en 2022/2023 : Descartes à Tremblay en France ; Jean-Jacques Rousseau au Pré-Saint-Gervais et Paul Eluard à Montreuil ;
- **La découverte des métiers**. Il s'agit de favoriser la découverte de filières de métiers en impliquant les jeunes des classes de Segpa dans une démarche d'exploration professionnelle, via les rencontres, les expériences, en améliorant l'information et l'accompagnement des collégiens, des parents d'élèves et du personnel de l'Éducation nationale. Cet axe reprend plusieurs actions existantes du précédent PED :
 - Le site internet pour les stages de troisième (monstagede3e.seine-saint-denis.fr),
 - Le partenariat avec les associations et les entreprises permettant aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir (aérien, métiers scientifiques, industrie et savoir-faire, mode et luxe, alimentaire, banque et assurance, eau, ville en mouvement, entreprendre pour apprendre, transport en commun, transition écologique, numérique),
 - La prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien ou scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération wi-filles),
 - La participation des parents à travers les forums de métiers,
 - La mise en lumière des acteurs de la formation du territoire, notamment la valorisation des filières d'apprentissage et des formations techniques.
- **La plateforme des stages de 3^{ème}**. La plateforme a poursuivi en 2022 son évolution technique et l'amélioration de ses outils de communication. L'année scolaire 2021-2022 est marquée par une reprise en terme de nombre de stagiaires accueillis et de propositions d'offres de stages, en particulier :
 - 92 stages au Département. Ce sont notamment les directions départementales de la DEF (PMI), DINSI, DNPB (parcs), DirCom, DSA, DCPSL (archéologie), DEI, DVD, DRH...) qui ont proposé des stages ;
 - 10 stages auprès des partenaires : LCP, BNP Paribas, Adim Ile-de-France, La Nef, Mamform, Société du Grand Paris, Entreprendre pour Apprendre, Rencontre chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis.
- **La culture scientifique**, avec deux nouveaux projets:
 - Un projet portant sur les sols, leur qualité et la manière dont scientifiquement le sol évolue ;
 - Un projet sur une invention scientifique dans le domaine de la spectroscopie.

Emancipation des collégiens

Cette action recouvre :

- L'éducation aux médias et à la liberté d'expression (programme Agora en lien avec la DCPSL) ;
- La mobilité des collégiens de Seine-Saint-Denis, avec notamment le programme Odyssée Jeunes ;
- L'éducation artistique et culturelle ;
- La transformation du territoire (patrimoine et développement territorial) ;
- Une offre hors temps scolaire.

Les actions mises en œuvre en 2022 ont concerné :

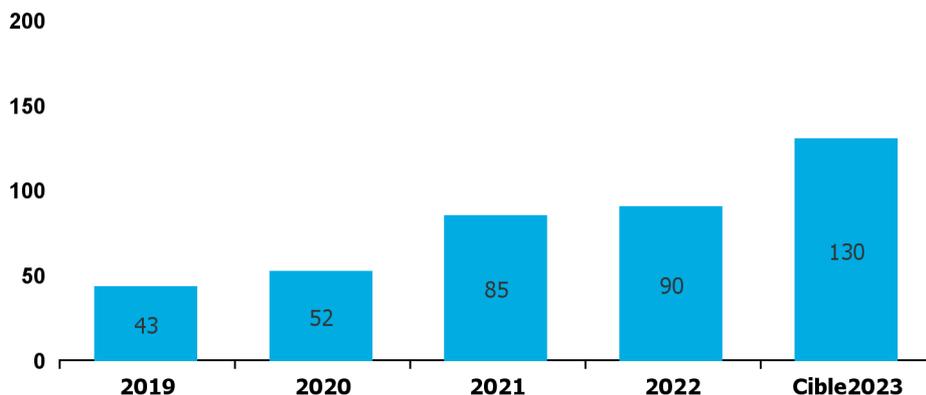
- **L'éducation aux médias**, selon 3 axes :
 - La proposition d'outils concrets aux collèves, par exemple un abonnement à l'outil numérique Madmagz, pour que les élèves puissent se mettre dans la peau de jeunes reporters ;
 - Le financement d'ateliers médias au sein des collèves, en particulier de web radios ;
 - Le parcours « Cartooning for peace » : 10 collèves ont ainsi pu bénéficier d'une exposition de l'association Cartooning for peace, de 2 ateliers avec des dessinateurs étrangers, des enseignants ont assisté à une formation sur la liberté de la presse et le dessin de presse.
- **Les voyages scolaires**. Dans le cadre du programme Odyssée Jeunes, 79 projets ont reçu une subvention pour un voyage en France (38 projets) ou à l'étranger (41 projets). Ces voyages se déroulent au cours de l'année scolaire 2022-2023. Ils portent sur les thématiques suivantes : éducation au développement durable, apprentissage d'une langue étrangère, découverte des sciences, éducation à la citoyenneté, découverte des lieux de mémoire et historiques, éducation artistique et patrimoine, découverte de l'économie et des métiers et Jeux olympiques et paralympiques. De plus, le Département de Seine-Saint-Denis a obtenu une accréditation Erasmus+ 2022-2027 à destination des collèves du territoire, permettant de piloter un consortium de mobilités.

Par ailleurs, en dehors des 5 axes du PED, les actions ont également concerné des **thématiques transversales** :

- La **coéducation**, qui se formalise en une participation de tous à l'éducation des élèves au sein du collège (parents, structures de proximité, personnes âgées...). Sur l'année scolaire 2021/2022 : 6 projets en faveur de la coéducation ont été financés. Les projets sont portés, sous la responsabilité des chefs d'établissement, par un ou plusieurs membres de la communauté éducative et notamment par les parents d'élèves ;
- L'ouverture des collèges sur leur territoire et le soutien à la **place des parents dans les projets éducatifs** qui se met en place, parents qui seront systématiquement associés ;
- Le **soutien aux équipes** des collèves se met également en place ;
- L'accompagnement des **parcours professionnels des équipes enseignantes**, en leur faisant découvrir les ressources du territoire (ressources pédagogiques, historiques, culturelles, touristiques, économiques...).

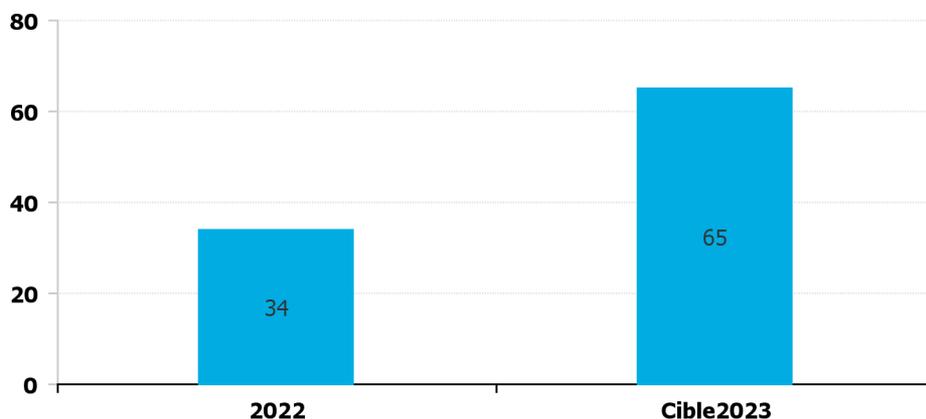
Nombre de collèges avec accompagnement en éducation pour le développement durable

L'éducation pour le développement durable dans les collèges fait partie du projet de transition écologique au cœur des collèges. Cela passe par une sensibilisation aux mobilités, à l'alimentation, à la consommation énergétiques. Ainsi que de l'éco-collège et des actions d'éco-pâturages.



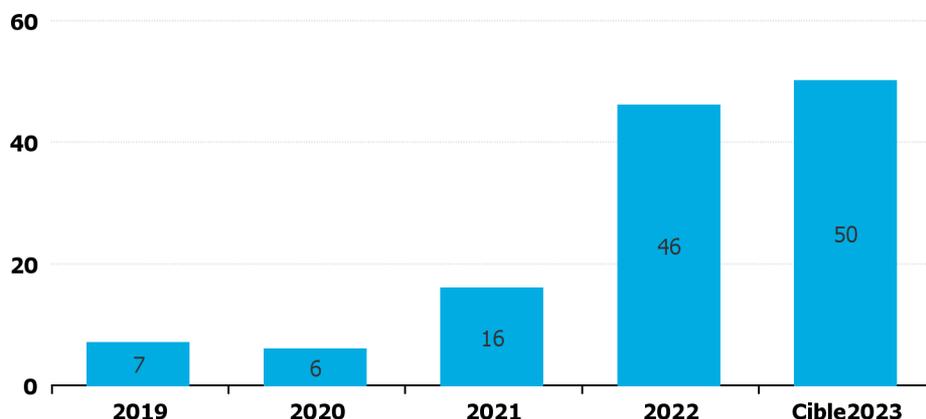
Nombre de collèges inscrits dans 130 pays pour 130 collèges

Ce dispositif d'ampleur vise à mobiliser les plus jeunes autour des Jeux de 2024, en permettant aux 130 collèges de la Seine-Saint-Denis de représenter chacun un des 205 pays qui participeront à la prochaine olympiade.

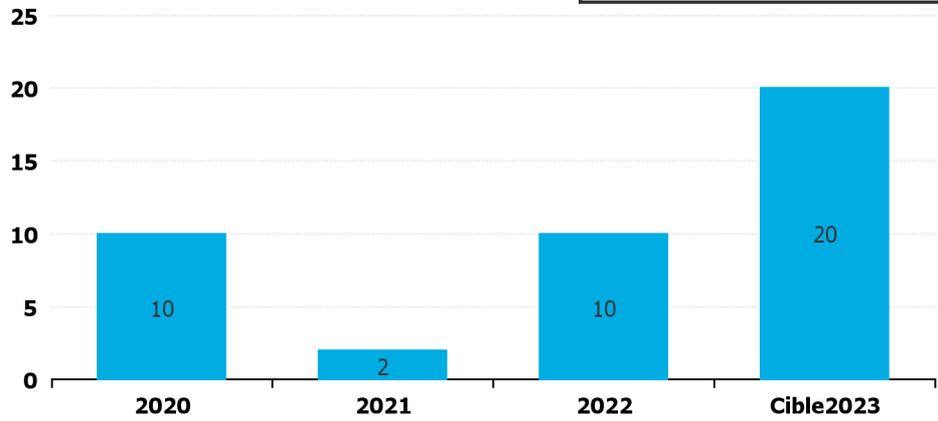


Nombre de collèges avec accompagnement en santé

Le Département entre dans une nouvelle phase axée sur des actions de santé pour les collégiens. Au travers des formations pour les intervenants socio-éducatifs dans les collèges, équipements favorisant l'inclusion des élèves, la prévention et le renforcement de la mise à disposition de protections périodiques.



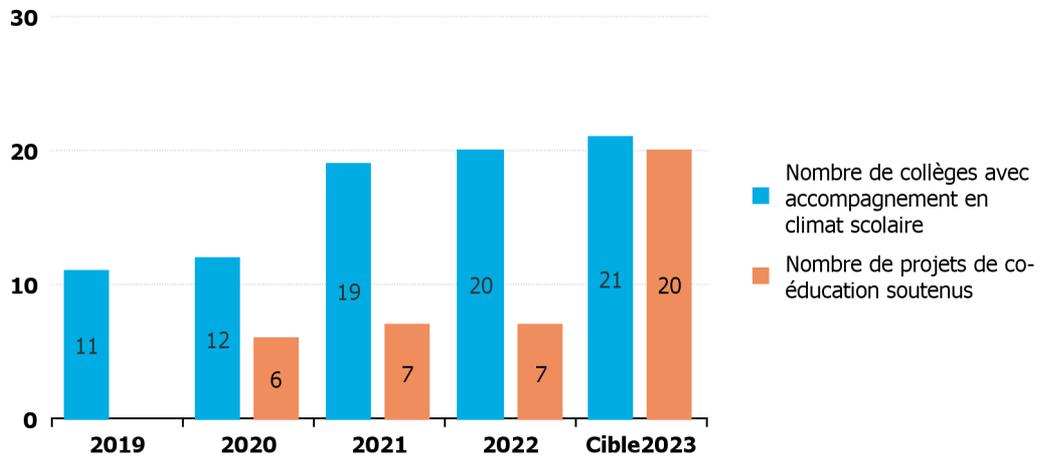
Nombre de projets d'inclusion



Une reprise des projets soutenus est constaté, après une baisse importante en 2021 avec la Covid. Le département porte le projet "territoires 100 % inclusifs" et les classes de 6ème à la 3ème peuvent proposer des projets, des équipements collectifs favorisant l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Améliorer la qualité de vie dans les collèges

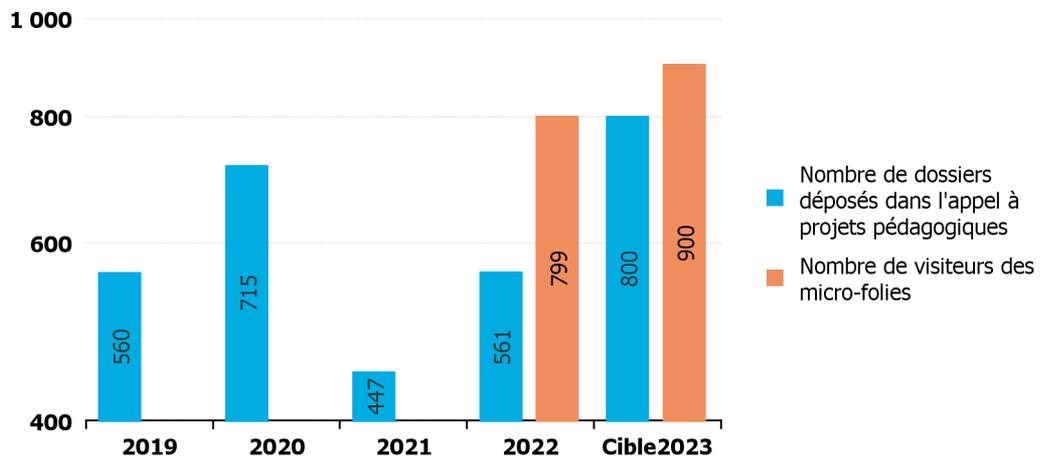
Un projet de co-éducation a pour objectif de soutenir les parents et collégiens à une plus grande participation au sein du collège. Les parents deviennent des acteurs en proposant des projets devant un conseil d'administration qui peut amener à un financement du projet.



Le nombre de projets de co-éducation soutenus connaît une augmentation sensible par rapport à 2021

Améliorer la qualité de vie dans les collèges

La Micro-Folie Seine-Saint-Denis est un projet culturel dans un collège qui propose une programmation mensuelle d'ateliers numériques, artistiques et culturels.



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME



Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Engagement citoyen des jeunes	Dépense	0,113	0,120	0,121
Santé des collégiens.ne.s	Dépense	3,783		
Sensibilisation formation à la transition écologiques dans les collègues	Dépense	0,785	3,387	3,534
	Recette	0,000	0,034	0,000
Soutenir un climat scolaire serein	Dépense	0,227	1,359	1,538
	Recette		0,068	0,005
Total	Dépense	4,908	4,866	5,194
	Recette	0,000	0,102	0,005
	Charge nette	4,908	4,764	5,189

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Sensibilisation formation à la transition écologiques dans les collègues	Dépense	0,147		
Soutenir un climat scolaire serein	Dépense		0,078	
Total	Dépense	0,147	0,078	
	Recette			
	Charge nette	0,147	0,078	

PROGRAMME

Restauration scolaire

Ce programme comporte deux actions :

- Cuisines centrales et logistique liée aux repas,
- Tarification sociale de la restauration.

CONTEXTE

Depuis le transfert de la compétence de restauration scolaire des collèges au Département (loi du 13 août 2004), celui-ci a développé une politique d'accès à la restauration par la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics.

De nouvelles obligations réglementaires apparaissent, avec l'application progressive de la loi Egalim (Etats généraux de l'alimentation) de 2018 :

- **La réduction du gaspillage alimentaire**, avec de nouvelles obligations réglementaires en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 ;
- **L'intégration depuis 2022 de 50 % de produits dits « de qualité », venant des circuits courts**, respectant l'environnement ou issus de labels, dont 25 % issus de l'agriculture biologique ;
- **L'interdiction des contenants en plastique** pour la cuisson, la réchauffe et le service à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le travail pour répondre à ces obligations a été lancé dès 2019 (renforcement de la présence du bio dans l'assiette, labellisation par Ecocert, valorisation des circuits courts, végétalisation des menus, lutte contre le gaspillage...) mais il doit être amplifié dans les mois et années à venir, d'autant plus que l'ambition du Département en matière de service public de restauration scolaire de qualité est de dépasser les obligations légales, notamment en matière de taux de présence du bio dans l'assiette.

L'année 2022 a vu se renforcer les tensions inflationnistes sur les prix des denrées alimentaires amorcées fin 2021. Avec des fluctuations très importantes en fonction des mois et des produits, certaines denrées ont pu connaître des augmentations de plus de 20 % sur un seul mois. Sur l'année, et toutes denrées confondues, cette hausse des prix est située aux alentours de 15 %. Cette tension devrait perdurer en 2023 et nécessiter un ajustement à la hausse du budget alloué à l'achat des denrées alimentaires.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Le projet de transformation du modèle de restauration en une restauration durable est porteur d'enjeux importants en termes d'éducation, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- **Augmenter la fréquentation de la restauration en demi-pension**, notamment chez les élèves les plus défavorisés (de moins de 25 % en 2004, elle a beaucoup chuté dans le cadre de la pandémie après avoir approché 50 %) ;
- **Améliorer la qualité des plats proposés** tant du point de vue de leur composition que du point de vue organoleptique ;
- Construire un modèle d'approvisionnement des cuisines départementales avec un **recours accru aux produits bio, labellisés et aux circuits courts** ;
- Renforcer la **politique d'éducation au goût**, et d'éducation à la santé par l'assiette ;
- Réduire fortement le **gaspillage alimentaire**, en lien avec les nouvelles obligations réglementaires ;
- Sortir le plastique du **fonctionnement** des 7 cuisines centrales et de la restauration scolaire en général ;
- **Améliorer les conditions d'accueil** des collégiens et les conditions de travail des agents techniques au sein des collèges et des cuisines centrales ;
- **Simplifier le parcours usager** pour l'inscription, le suivi et la gestion de la restauration scolaire.

Pour porter ces transformations, le service de la restauration a lancé 9 chantiers de transformation et structuré de nouveaux outils :

- Le lancement d'un laboratoire d'innovation interne (cuisine de campagne) ;
- La création d'une démarche de suivi qualité avec planification d'audits et scoring ;
- La création d'une école interne des métiers de la restauration et de l'entretien des collèges (EPSF) ;
- Le lancement d'une démarche de refonte de l'ensemble des marchés d'approvisionnement, avec notamment l'expérimentation de la sortie du plastique pour la cuisine centrale de Clichy-sous-Bois.

Il s'agit, pour l'année 2023 de projets qui vont se déployer pleinement en lien avec cette démarche de transformation du modèle de restauration selon des objectifs d'innovation, de recherche d'un nouveau modèle économique et d'amélioration de la qualité des repas.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Cuisines centrales et logistique liée aux repas

L'action Cuisines centrales et logistique liée aux repas a pour objectifs opérationnels :

- D'optimiser le fonctionnement des cuisines centrales pour produire des repas de qualité et répondant aux enjeux de durabilité et de transition écologique ;
- D'assurer le suivi des cuisines de production et des offices de réchauffage d'un point de vue nutritionnel et en matière de sécurité sanitaire ;
- D'accompagner les équipes de production, de livraison et de service pour améliorer les organisations et les conditions de travail. Cette action est aujourd'hui rapprochée de celle relative à l'entretien des locaux dans le cadre de la réorganisation ce qui va notamment se traduire par un renforcement de la fluidité des parcours professionnels entre métiers de l'entretien et de la restauration.

Pour rappel, le Département dispose à ce jour de 7 cuisines centrales, comprenant plus de 70 agents, entièrement gérées en régie et qui livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, ces cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5, et depuis 2020 elles ont obtenu le label Ecocert, renouvelé en 2022.

En 2022, **le projet global de transformation du modèle de restauration s'est accéléré**, à la sortie d'une année 2021 impactée par la crise covid, et qui n'a vu aucune cuisine centrale être fermée.

Le travail s'est poursuivi autour de 7 chantiers structurants :

- **Le chantier approvisionnement.** Dans un contexte de forte augmentation du taux d'inflation (autour de 15 %), l'augmentation du coût des denrées et les ruptures d'approvisionnement ont nécessité des crédits supplémentaires en 2022 qui ont été un frein à l'augmentation de la part des produits bio. Ce contexte a néanmoins permis d'orienter les critères du nouveau marché d'alimentation lancé avec le concours de l'AMO. Une grande opération de recherche de fournisseurs a été menée au Stade de France en novembre, et le futur marché de denrées connaît une importante transformation dans sa structure avec 28 lots territorialisés (contre 9 avec l'ancien marché) et une large part aux producteurs de proximité et de qualité. L'incitation des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) au recours au groupement de commandes est un levier d'optimisation de ce marché, et à ce jour 27 collèges en cuisine de production ont adhéré à ce groupement ;
- **Le chantier « Systèmes d'information de la restauration ».** Une nouvelle version du logiciel de gestion de production des repas a été mise en place en juin 2022, et nouveau marché de gestion des approvisionnements a été publié, pour une mise en œuvre à la rentrée 2023 ;
- **Le chantier « expérimentations et invention du modèle ».** Le laboratoire interne au SARDEC, nommé « cuisine de campagne », a engagé son action et organisé des ateliers autour de la fin des fonds de sauce et de la végétalisation de la restauration ;
- **Le chantier « ressources métier »**, espace des pratiques et des savoirs faire, inauguré en avril 2022 ;
- **Le chantier « sortie du plastique ».** Le service a adhéré au groupement de commande « tremplins » pour les bacs en inox et réalisé un travail de conviction auprès de l'équipe de la cuisine centrale de Clichy-sous-Bois qui expérimentera en 2023 leur déploiement ;
- **Le chantier « culture et éducation alimentaire et de santé »**, qui réunit un ensemble de projets portés par le SPEJ en lien avec le SARDEC, déployés en 2022 avec en particulier le parcours alimentation durable ;
- **Le chantier « lutte contre le gaspillage alimentaire »**, fortement réévalué en 2022. Le passage à 4 composantes au lieu de 5 sur les menus a été testé et sera déployé. Le « mois super qualité » organisé en mars 2022 a permis de mesurer les conditions du gaspillage (sur les entrées et les produits laitiers) et de préfigurer le nouveau marché d'approvisionnement.

Tarifification sociale de la restauration

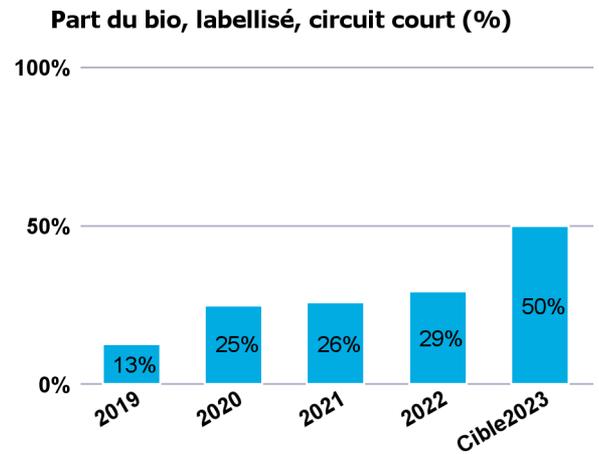
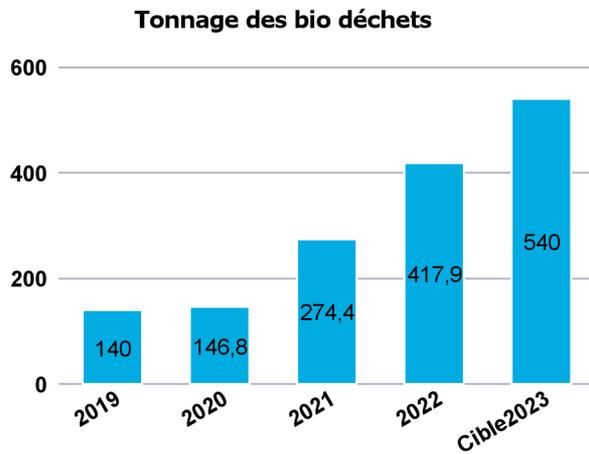
L'action **Tarifification sociale de la restauration**, qui se traduit par une grille tarifaire en fonction des ressources des familles vise à la fois l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires, l'équité dans les taux d'effort des bénéficiaires par tranches de quotient familial et la simplification des flux financiers entre Département et les collèges.

Pour rappel, la refonte de la grille tarifaire a été actée par la délibération du 14 juin 2023 (passage de 14 tranches, mise en place d'une évolution annuelle des tarifs en fonction de l'évolution du coût de la vie). Cette nouvelle tarification, appliquée depuis la rentrée 2019, tient davantage compte des capacités financières des familles et s'applique de façon homogène pour l'ensemble des commensaux.

Le **prix du repas assumé par les familles**, quelle que soit leur tranche de quotient familial, reste **nettement en dessous de son coût réel**. Les tarifs des repas appliqués aux familles vont de 0,32 € à 6,30 € pour un coût réel qui dépasserait les 12 € (si les coûts de personnel, de foncier et d'investissement étaient pris en compte).

La grille tarifaire, prévue pour être révisée annuellement en fonction du coût de la vie, **a été exceptionnellement gelée en 2023 afin de préserver les familles d'une hausse des prix** sur la demi-pension.

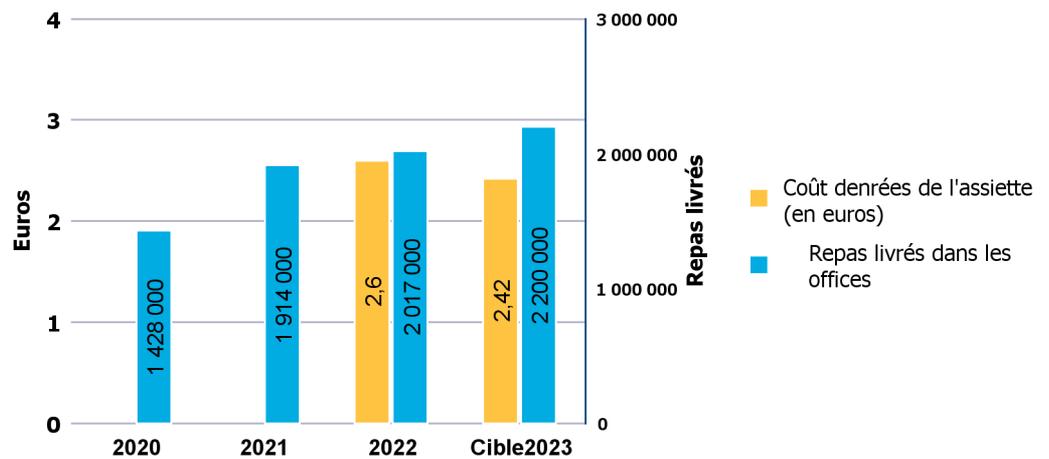
INDICATEURS DE RESULTATS



L'augmentation très significative du tonnage de bio-déchet collectés s'explique par le déploiement massif des tables de tri (43 collèges collectés en 2020, 81 collèges collectés en 2022) et par l'augmentation de la qualité des collectes (meilleure organisation de la collecte). En 2023 plus de 100 collèges seront équipés en tables de tri pour cette collecte ce qui permet d'afficher un objectif ambitieux.

L'objectif ambitieux de 2022 de 50% n'a pas pu être atteint en raison d'une part de l'impossibilité pour les fournisseurs des marchés de denrées du département de répondre à la demande et d'autre part des coûts très importants de ces produits, alors qu'il a fallu maîtriser les dépenses pour tenir le budget alloué.

Coût denrées de l'assiette en cuisine centrale et effectifs des offices livrés



Objectif de maîtrise du coût des denrées, tout en s'assurant qu'il permette de tenir les objectifs d'une restauration de qualité

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Cuisines centrales et logistique liée aux repas	Dépense	5,394	5,368	6,436
	Recette	5,154	5,261	4,756
Tarification sociale restauration	Dépense	4,150	4,290	4,438
	Recette	0,000	1,927	1,760
Total	Dépense	9,544	9,658	10,874
	Recette	5,154	7,188	6,515
	Charge nette	4,390	2,470	4,359

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Cuisines centrales et logistique liée aux repas	Dépense	0,055	0,037	0,362
Total	Dépense	0,055	0,037	0,362
	Recette			
	Charge nette	0,055	0,037	0,362

Mission Culture, patrimoine et archives

PROGRAMME

Culture

Ce programme comporte trois actions :

- Soutenir la rencontre entre création et habitants,
- Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitants,
- Co-construire des projets culturels territoriaux.

CONTEXTE

Le programme Culture vise à impulser, accompagner, coordonner ou réinventer une action publique conjuguant la perpétuation de l'héritage d'un « territoire de la création » et la mise en œuvre d'ambitions nouvelles, notamment en matière d'inclusion et d'émancipation des habitants, dans le cadre d'un dialogue réinventé avec le(s) territoire(s) et ses (leurs) acteurs.

Repensés à l'aune de la stratégie usagers de la collectivité, ces objectifs sont, depuis 2021, encore davantage réaffirmés du fait de la crise sanitaire et des

effets qu'elle produit. 2022 aura représenté le premier exercice entier pour les lieux culturels depuis 2019 et été en ce sens une année de reprise contrastée pour les acteurs artistiques et culturels. La vie culturelle n'a en effet pas véritablement repris « comme avant », du fait non seulement de l'écart entre une offre culturelle foisonnante et un retour parfois difficile des publics dans les lieux de culture, mais aussi de la volonté des acteurs culturels de poursuivre et d'amplifier les démarches du « aller vers » (offre hors-les-murs ou diffusion numérique).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Trois principaux objectifs stratégiques avaient été identifiés pour 2022 :

- **Déployer des nouvelles mesures et actions** au regard des objectifs de la mandature, telles les **stratégies Art dans l'espace public, l'Olympiade culturelle ou encore le plan pluriannuel d'investissement** ;
- **Accompagner les dynamiques et mutations artistiques et culturelles** du territoire en refondant la coopération territoriale pour affirmer la capacité du Département à être non seulement un financeur public d'importance, mais surtout un acteur porteur d'une stratégie territoriale forte ;
- **Transformer les dispositifs départementaux pour réaffirmer leur dimension inclusive** afin que ceux-ci profitent pleinement aux habitants.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Soutenir la rencontre entre création et habitants

L'action concerne l'appropriation par les habitants des propositions artistiques et culturelles existantes sur le territoire. Elle vise à assurer une présence artistique et culturelle équilibrée sur l'ensemble du territoire, qui prenne en compte la diversité et la richesse des disciplines et esthétiques, la variété de typologies d'acteurs culturels et des mutations sectorielles à l'œuvre.

La saison 2021/2022 aura été marquée par la densité inédite des propositions de programmation portées par les partenaires. Elle s'illustre particulièrement dans les lieux labellisés ou conventionnés par le ministère de la Culture qui, en accord avec l'État, ont réinvesti les aides exceptionnelles accordées durant la crise dans le soutien aux artistes, afin de contribuer à une **relance**

forte du secteur. Pour exemple, les centres dramatiques nationaux (CDN) de Seine-Saint-Denis ont ainsi vu leurs moyens de production et leur programmation augmenter pour certains de plus d'un tiers, dans un effet de rattrapage lié aux fermetures de 2020 et 2021.

Or, malgré sa densité et sa qualité, cette offre n'aura pas toujours su rencontrer les publics, avec notamment une vraie difficulté à réunir des spectateurs autour d'artistes émergents ou en début de carrière. En outre, des évolutions ont pu être notées dans les **pratiques des publics**, qui réservent souvent leur spectacle à la dernière minute. Ces évolutions, constatées au niveau national, s'expriment différemment selon les secteurs et les institutions.

- Ainsi, le secteur du cinéma subit le plus durement une forme de désaffection, avec des taux de fréquentation qui, s'ils sont meilleurs qu'à l'échelle nationale, peuvent atteindre une baisse de 20 % dans les salles de cinéma public de notre département ;
- À l'inverse et pour exemple, l'arrivée d'une nouvelle direction au Théâtre public de Montreuil aura créé un nouvel élan et une fréquentation en hausse.

Par ailleurs, l'année 2022 aura également vu un engagement croissant des partenaires dans des projets liés à **l'Olympiade culturelle** : la clarification des objectifs et le déblocage de moyens par Paris 2024 auront permis d'impliquer 25 partenaires du Département dans autant de projets. Au-delà du nombre de projets, c'est aussi leur qualité qui a été soulignée, tant par Paris 2024 qui cite notre territoire en exemple de ses ambitions, que par le ministère de la Culture qui, lors du dernier Conseil national des territoires pour la culture, a cité comme projet emblématique, celui porté par le collectif La Beauté du Geste en Seine-Saint-Denis.

Cet engagement dans la dynamique des grands événements qui traverse le territoire s'est aussi manifesté dans la participation de nombreux acteurs culturels à la phase d'élaboration de la candidature commune de Saint-Denis, Plaine-Commune et du Département au titre de **capitale européenne de la culture pour 2028**. Cette candidature a été portée par l'association Périféeries, soutenue par le Département.

Au-delà, l'année 2022 aura été également celle de la poursuite de l'implication du Département dans l'écriture du **schéma d'orientation et de développement des arts visuels (SODAVI)** porté par la DRAC d'Île-de-France, avec la signature d'un protocole d'accord 2021-2023, et d'un contrat de filière fin 2022 faisant de la Seine-Saint-Denis le premier territoire d'expérimentation de la démarche, avec une dotation de l'État de 200 000 €.

Enfin, le Département a, dans le même temps, voté un **programme d'art dans l'espace public** dont les premières réalisations verront le jour courant 2023.

Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitants

L'action vise à offrir la possibilité pour chaque habitant de bénéficier d'un parcours artistique et culturel qui s'appuie sur l'ensemble des ressources culturelles du territoire. Elle soutient les politiques de développement et de diversification des publics menées par les différents partenaires, mais également développe de nouvelles formes d'action culturelle en direction de publics peu familiarisés avec ce type de propositions, en lien avec les ressources départementales notamment ou par le biais de dispositifs.

Après la période de crise, les dispositifs ont retrouvé progressivement leur « rythme de croisière » : cette action a d'autant plus d'importance car elle permet de pour maintenir le lien social dans une période encore marquée « post-covid ».

L'année 2022 (année scolaire 2022/2023) a permis de **confirmer l'ambition départementale en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)** qui se formalise avec :

- Les **résidences In Situ** au nombre de 10 (dont 8 sur des crédits 2022) davantage en phase avec les enjeux d'aujourd'hui (expérimentations autour de l'inter-degrés, renforcement des coopérations avec les villes, augmentation des résidences autour des JOP, travail mémoriel...);
- Le **parcours CAC en évolution** (jumelages, prise en compte d'enjeux forts du territoire dans le cahier des charges, chantier sur l'éditorialisation des parcours et la prise en compte de l'inflation, accompagnement renforcé des collègues et des partenaires...).

Sur l'année scolaire 2022/2023 (crédits 2022), 252 parcours CAC se déploient, portés par 98 structures culturelles et scientifiques au sein de 116 collèges du territoire et destinés à près de 6 500 collégiens de Seine-Saint-Denis dans toutes les villes du Département, excepté Coubron qui ne compte aucun collège sur son territoire. Ce qui correspond à 71 parcours CAC (28,2 %) qui s'adressent actuellement :

- Aux collégiens de classes relais (2) ;
- Segpa (19) ;
- Ulis (26) ;
- UPEAA (23) ;
- Découverte professionnelle (1), témoignant de l'action volontariste menée en faveur de l'inclusion par le Département.

15 nouvelles structures ont intégré en 2022 le dispositif et ont ainsi élargi le réseau de partenaires du Département, preuve du rayonnement, de l'attractivité et de la reconnaissance de notre programme.

À cet égard, la recherche de financements s'initie (participation de villes aux résidences, participation du rectorat sur des projets en collèges en lien avec la collection départementale d'art contemporain) et restera à développer dans les années à venir.

En matière d'**éducation aux médias et à l'information** (EMI), le programme A de mener 91 projets dans 70 collèges de 32 villes du département.

De même, on compte sur l'année 2022, 43 parcours AGORA (5 de plus qu'en 2021). Ils s'inscrivent au sein de 26 villes et de 39 collèges du territoire (dont 4 bénéficient par ailleurs de résidences AGORA). Ces parcours AGORA sont portés par 13 structures (dont 5 nouvelles : Chronos & Kairos, la ZEP, Making Waves, Radio Campus Paris, Banlieues Bleues).

Par ailleurs, **9 résidences** (une de plus qu'en 2021) se déroulent dans 9 collèges de 7 villes, portées par 5 partenaires : Citoyenneté Jeunesse, transonore, Transmission, Radio France et le Mag de la SSD. La dernière est menée par l'équipe du Mag pour diffuser un numéro du journal en juin 2023 entièrement réalisé par des élèves de Seine-Saint-Denis dans une dimension participative et inclusive. La labellisation d'un collège AGORA a par ailleurs été maintenue.

Un travail est en cours pour tisser des partenariats avec de grands médias et structurer l'offre d'EMI proposée ou proposable par ces acteurs sur le territoire.

Enfin, la politique culturelle départementale s'est orientée en 2022 vers une articulation de plus en plus étroite avec les **enjeux de l'inclusion** tels que sont les différents dispositifs :

- Parcours Autonomie-Culture-Sport dans des EHPAD et résidences autonomie ;
- Parcours Culture et art pour la résilience (avec une finalisation de la mise en œuvre pour certains projets en 2022) ;
- Appel à agir Culture et handicap ;
- « Parcours ASE », etc.

Cette dynamique se poursuivra avec l'élaboration d'un **schéma culture et inclusion**.

Co-construire des projets culturels territoriaux

L'attractivité, la redynamisation et le rayonnement du territoire départemental passent par une co-construction de projets culturels territoriaux d'ampleur avec les collectivités mais également avec les acteurs dont l'activité dépasse ses frontières.

L'année 2022, a permis une refonte du dispositif de coopération avec les communes et EPT, et de mettre au jour le **schéma départemental de coopération culturelle et patrimoniale** voté à l'automne.

Le Département fait évoluer sa politique en la matière afin de mieux partager ses priorités et répondre aux grands enjeux sociétaux (transition écologique, développement durable, égalité femmes-hommes...) et sociaux (inclusion sociale, droits culturels...), aux mutations métropolitaines, aux évolutions de

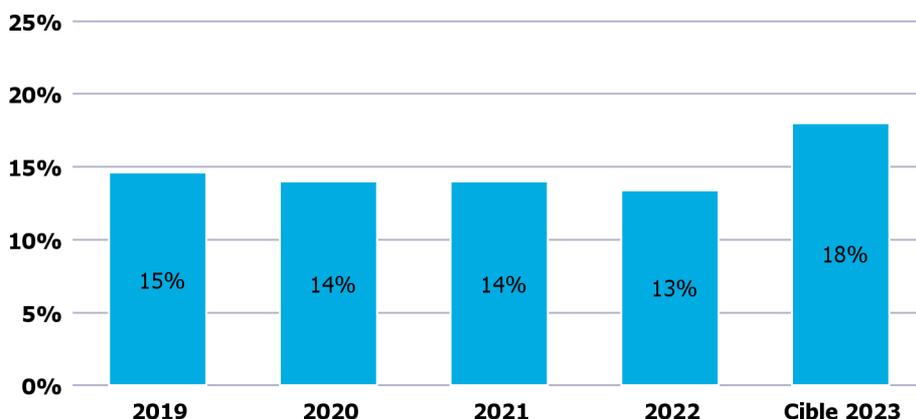
l'écosystème artistique et culturel (nouveaux lieux hybrides pérennes ou éphémères, installation de nombreux artistes...), ainsi qu'à l'accueil de grands événements à rayonnement mondial (France 2023, JOP 2024) ou européen (candidature à la capitale européenne de la culture 2028). Quatre nouveaux programmes sont proposés : « Éducation artistique et culturelle (EAC) et pratiques amateurs », « Priorité Développement culturel », « Priorité Patrimoine » et « Fabrique de projets en réseaux ».

En 2022, ce sont 13 communes dont 5 nouvelles villes (Aulnay-sous-Bois, Montfermeil, Noisy-le-Sec, Sevrans, Villepinte) et 2 EPT (Plaine Commune, et Est Ensemble pour la poursuite du Contrat territoire lecture) qui se sont mobilisés dans cette nouvelle dynamique de coopération culturelle territoriale.

INDICATEURS DE RESULTATS

Part des disciplines fragiles dans les subventions de fonctionnement

Les disciplines dites "fragiles" englobent ici : les arts visuels, les arts de la rue, les musiques urbaines et de chanson. Cette qualification sous-entend que le montant des subventions et/ou le nombre de partenaires est moindre que celui observé dans d'autres disciplines (théâtre, autres types de musiques actuelles, etc...)



L'indicateur vise à objectiver la part des subventions de fonctionnement global (et des résidences artistiques) du service culture, art et territoire fléchée vers des disciplines artistiques dites "fragiles".

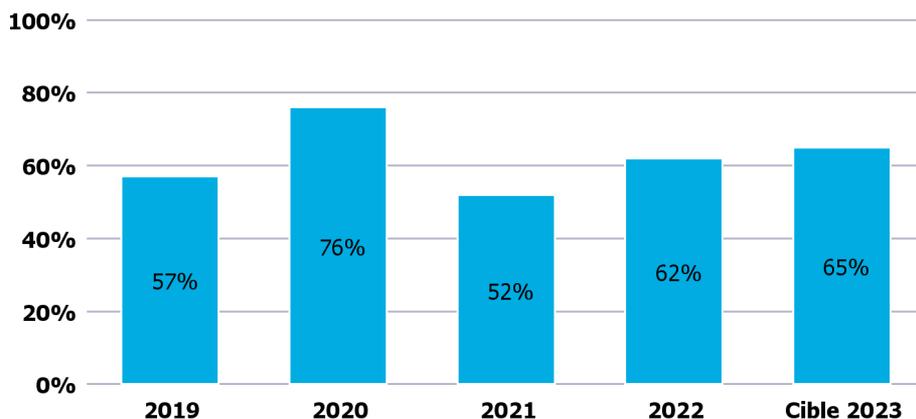
À l'exception des résidences artistiques, les subventions dites de "projets" (ex : Culture et arts au collège) ne sont ici pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur.

La part des subventions de fonctionnement global (dont résidences artistiques) accordées à ces disciplines est relativement stable depuis 2018 bien qu'une baisse sensible soit enregistrée entre 2021 et 2022. Celle-ci s'explique par les diminutions conjuguées du nombre de résidences « musiques urbaines/chanson » (1 en 2022 contre 4 en 2021) et du montant des subventions de fonctionnement global alloué aux partenaires « Arts visuels » (-35k€ entre 2021 et 2022). Cela étant, une augmentation devrait être constatée en 2023.

Au regard des impacts recherchés par le projet de direction de la DCPSL (inclusion sociale, émancipation des individus), l'objectif de cet indicateur est d'identifier la part des résidences artistiques intégrant des actions à destination des publics du champ social, relevant de manière générale des compétences du Département :

- personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle, notamment bénéficiaires de minimas sociaux,
- jeunes faisant l'objet d'un suivi particulier (relevant notamment de l'ASE),
- personnes âgées (EPHAD, maison des « aînés », etc.),
- personnes en situation de handicap (Foyers de vie, mais également IME, service hospitalier, de psychiatrie, etc.),
- futurs parents et enfants (PMI, etc.).

Part des résidences artistiques intégrant des actions dans le champ social



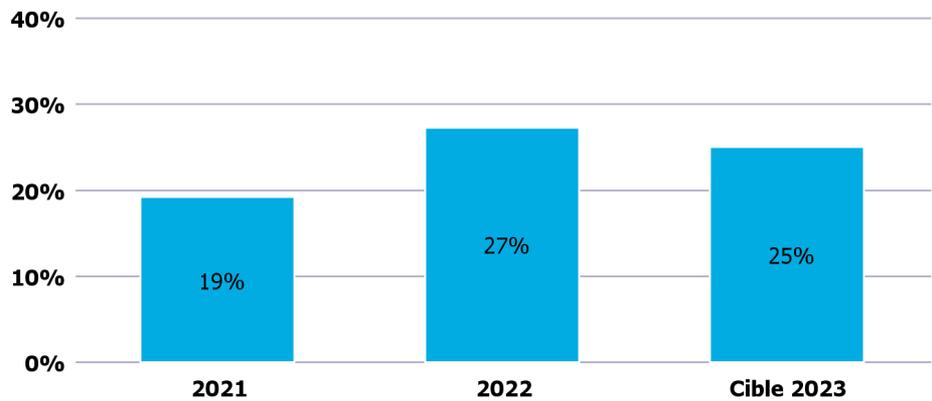
Entre 2020 et 2021, la part des résidences incluant des actions à destination des publics du champ social diminue sensiblement, pour rejoindre les ratios observés en 2018 (56 %) et 2019 (57 %). Cette diminution concerne, à des degrés différents, la quasi-totalité des disciplines artistiques mobilisées, et est davantage marquée sur les résidences "livres et lecture publique" et "SPV-théâtre" c'est-à-dire du spectacle vivant.

Entre 2021 et 2022, cette part augmente à nouveau, et est à l'inverse de 2021 davantage « visible » sur les résidences "livres et lecture publique" (3 résidences en 2022 contre 1 en 2021).

Il semble important de mentionner que le nombre total de résidences (incluant ou non des actions à destinations du champ social) a continuellement baissé depuis 2018 : 57 en 2018, 47 en 2019, 46 en 2020, 42 en 2021 et 39 en 2022.

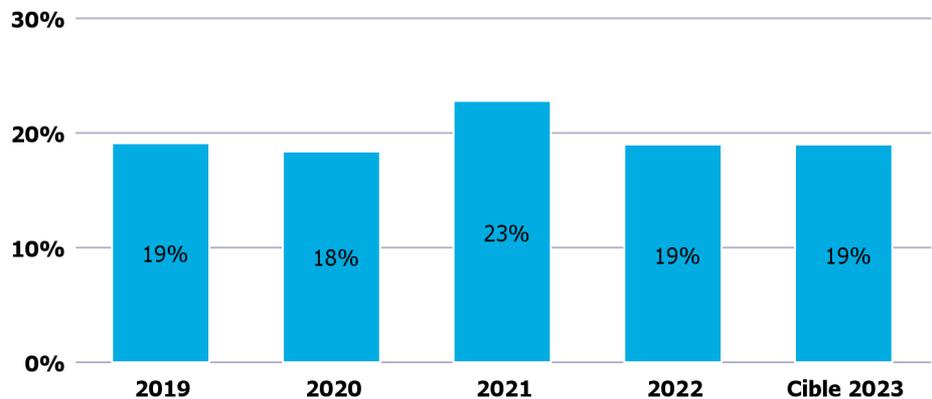
L'objectif de l'indicateur est d'appréhender le dynamisme partenarial de la démarche de l'Olympiade culturelle (OC).

Part des partenaires soutenus en fonctionnement dans un programme liés à l'Olympiade culturelle



Avec 21 partenaires intégrés dans une des actions de l'OC sur les 77 partenaires culturels soutenus au fonctionnement global en 2022 (27,3 %), ce chiffre est en augmentation par rapport à 2021 (15 partenaires sur les 78 soutenus au fonctionnement global) et confirme la montée en puissance de l'Olympiade culturelle.

Part des collégiens bénéficiant d'un dispositif d'EAC porté par le Département

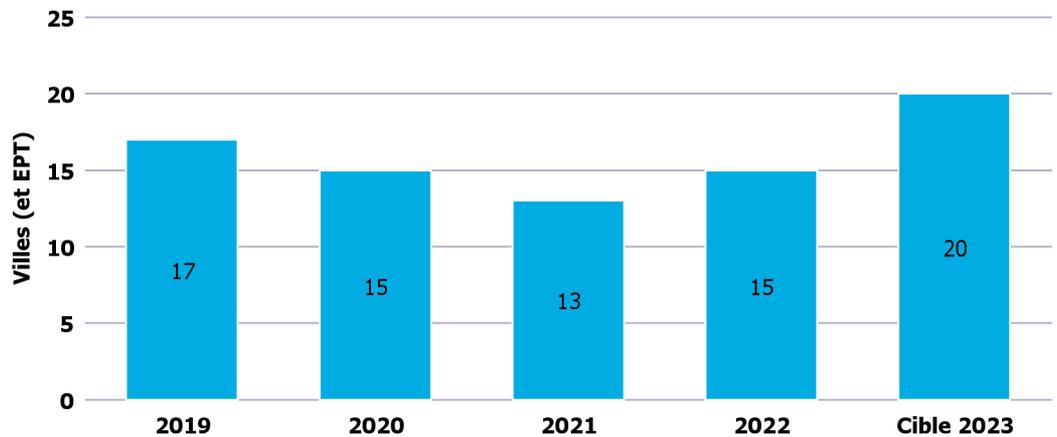


Au regard des impacts recherchés par le projet de direction de la DCPSL et avec la volonté de permettre aux collégiens du territoire de s'initier à différentes formes de pratiques, qu'elles soient artistiques, culturelles, et/ou scientifiques et techniques, l'objectif de cet indicateur est d'identifier le nombre de collégiens du secteur public touchés par un dispositif relevant de l'éducation artistique et culturelle (EAC) au titre de la politique culturelle départementale. Les dispositifs EAC comptabilisés sont les suivants :

- Culture et art au collège (CAC)
- In Situ
- Parcours d'éducation au regard (PER)
- Résidence de journalisme
- Agora
- Collèges au cinéma (consolidation des données à poursuivre)

Nombre des villes (et EPT) séquano-dionysiennes engagées dans un projet culturel du territoire

L'objectif de l'indicateur est d'appréhender la dynamique partenariale autour de la politique culturelle départementale. Sont ici comptabilisés les projets menés dans le cadre de conventions de coopérations et de contrats territoriaux de lecture.



En 2022, le nombre de villes et EPT engagés dans un projet culturel de territoire augmente légèrement, après une année 2021 de transition. En effet, le nouveau cadre de la coopération territoriale culturelle et patrimoniale, adopté en 2022 par le Département, a amorcé une dynamique nouvelle qui devrait se concrétiser dans les années à venir par un nombre inédit de projets culturels de territoire.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s	Dépense	5,720	4,048	3,879
co-construire des projets culturels territoriaux	Dépense	1,826	3,385	3,851
soutenir la rencontre entre la création et habitant.e.s	Dépense	10,538	10,214	9,743
	Recette	0,030	0,313	0,038
Total	Dépense	18,084	17,646	17,473
	Recette	0,030	0,313	0,038
	Charge nette	18,054	17,333	17,436

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s	Dépense	0,134	0,005	0,188
co-construire des projets culturels territoriaux	Dépense	0,050	0,197	0,360
soutenir la rencontre entre la création et habitant.e.s	Dépense	0,903	0,536	0,020
	Recette	0,000	0,000	0,150
Total	Dépense	1,087	0,738	0,568
	Recette	0,000	0,000	0,150
	Charge nette	1,087	0,738	0,418

PROGRAMME

Patrimoine culturel

Ce programme comporte deux actions :

- Développer la connaissance du territoire,
- Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs.

CONTEXTE

Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une politique publique initiée en 1991, avec une première prise de compétence du Département en matière d'étude, de **protection et de valorisation du patrimoine**

archéologique, étendue en 2001 **au patrimoine architectural et urbain**, dans le cadre d'un protocole de décentralisation signé avec le ministère de la Culture.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de contribuer à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine de la Seine-Saint-Denis, tant d'un point de vue archéologique qu'architectural. Fondé sur la mise en œuvre de démarches scientifiques, il vise, à travers notamment une démarche d'éducation au patrimoine, à favoriser l'appropriation du territoire par ses usagers et ses habitants.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- **Mener des recherches ciblées sur le territoire afin de favoriser un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental ;**
- **Consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à un public large ;**
- **Structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de valoriser le message patrimonial.**

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Développer la connaissance du territoire

Cette action recouvre les opérations de fouille archéologique et d'inventaire du patrimoine contemporain. Les objectifs sont :

- **De poursuivre l'identification du patrimoine** archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain ;
- **D'offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision** pertinents et optimisés pour étayer leurs projets d'aménagement par des éléments de connaissance historique et architecturale et, ainsi, contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

En 2018-2019, s'est opéré un repositionnement du Département sur sa politique archéologique, se traduisant par une concentration de l'action opérationnelle de fouille sur les projets d'aménagement du Département. Un repositionnement inscrit dans une intense séquence d'aménagement ou sur lesquels il est largement investi (basilique), et l'affirmation d'un positionnement en tant qu'ensemblier de l'action conduite sur le territoire par les différents acteurs de l'archéologie.

En 2022, l'activité a ainsi été marquée par la **poursuite ou la préparation d'opérations archéologiques** inscrites notamment dans le contexte des **JOP 2024** :

- Le début du post-fouille de l'opération à Bobigny-parc des sports de La Motte : emprise « PRISME » ;
- Le début du post-fouille de l'opération de La Courneuve-Marville : bassins d'entraînement centre aquatique ;
- Montage de la fouille préventive prescrite par la DRAC subséquemment au diagnostic d'archéologie préventive de Bobigny-parc des sports de La Motte : emprise « Handilab ». Cette opération n'a néanmoins pas démarré en 2022 comme prévue initialement.

Par ailleurs, le Département est le mandataire d'un **groupement d'opérateurs d'archéologie préventive** l'associant à la ville de Saint-Denis et à l'Inrap sur le thème de la fouille préventive prescrite dans la perspective du remontage de la flèche de la basilique de Saint-Denis. L'opération, débutée en juin 2022, devrait se terminer en mai 2023.

Conformément au projet scientifique sous-tendant l'habilitation du bureau du patrimoine archéologique en tant qu'opérateur habilité d'archéologie préventive, **deux axes de recherche** ont par ailleurs continué à être investis :

- L'étude, sous le régime juridique de la fouille programmée annuelle, de l'ancienne ferme seigneuriale de Tremblay-en-France, qui a fait l'objet d'une troisième campagne de recherche ;
- Le projet collectif de recherche (PCR) consacré aux sites du début du Moyen Âge à Tremblay-en-France et agréant des chercheurs issus du Département, de l'Inrap, de plusieurs opérateurs privés d'archéologie préventive et de plusieurs services territoriaux d'archéologie, 2022 constituant sa quatrième et dernière année.

La **recherche en matière de patrimoine contemporain** s'est, elle aussi, poursuivie. Un important travail a été conduit sur la ville de Neuilly-sur-Marne, suivi de la contribution à l'ouvrage « Neuilly-sur-Marne 1850-1950 Art Nouveau Art Déco », tandis que l'étude et le travail partenarial de recherche s'amorçait sur de nouveaux sites patrimoniaux majeurs : plateforme aéroportuaire du Bourget, usine Piver à Aubervilliers, parc Georges Valbon, etc.

Le service a continué à participer aux comités scientifiques et techniques visant à renforcer les volets patrimoniaux intégrés aux **PLUi** (plans locaux d'urbanisme intercommunaux), en appui aux EPT engagés dans ce processus (Est Ensemble et Plaine Commune). Cette intervention s'échelonne sur plusieurs années et a vocation à être également engagée auprès des 2 autres EPT du Département. Elle est étayée par les diagnostics conduits depuis plus de 20 ans, en coopération avec un grand nombre de villes du territoire.

L'appui aux collectivités du territoire s'est également poursuivi en matière de conduites des travaux sur le patrimoine protégé au titre des monuments historiques, labellisé, ou simplement identifié pour ses qualités architecturales et urbaines ce sont :

- Le parc Georges Valbon et le parc des sports de Marville ;
- Le site classé du parc de la Poudrerie ;
- Les opérations de réhabilitation des cités de l'Abreuvoir à Bobigny-Drancy ou de la Muette à Drancy ou de la Maladrerie à Aubervilliers, l'ancien siège de *L'Humanité* d'Oscar Niemeyer à Saint-Denis ;
- L'aménagement de l'ancienne gare de déportation de Bobigny ou du fort de Romainville

Les derniers sites ont vocation à s'insérer à moyen terme dans un réseau des lieux de mémoire de résistance et de la déportation.

Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs

Des journées portes-ouvertes et des visites hebdomadaires ont été mises en place pour la valorisation de la fouille de la basilique à Saint-Denis ; des expositions photographiques ont notamment été constituées à cet effet.

Dans la perspective des grands événements à venir sur le territoire (JOP 2024...), le service a engagé la production d'une première série de huit capsules-vidéos dédiées au patrimoine le plus emblématique de la Seine-Saint-Denis. **Dans la continuité de l'ouvrage « Architectures en Seine-Saint-Denis »** co-produit en 2021, un cycle de visites ouvertes au public a été organisé et a permis la réalisation avec une entreprise spécialisée de courtes vidéos animées par des intervenants scientifiques ou techniques ayant vocation à présenter l'histoire et l'intérêt patrimonial d'édifices ou de sites divers. Cette série est depuis mise en ligne sur les sites internet et réseaux sociaux et continue à être diffusée progressivement en direction des scolaires, des collectivités ou des institutions intéressées.

Après deux saisons soumises aux contraintes sanitaires, **l'archéosite** a ouvert de mai à octobre 2022 dans le

cadre d'une programmation désormais fortement structurée par l'apport de l'archéologie à la compréhension d'enjeux contemporains que sont :

- La réaction des milieux naturels aux transformations climatiques et à l'activité humaine ;
- Les conditions de développement de systèmes agraires durables ;
- La place de l'éco-construction dans les opérations d'aménagement ;
- Et la place des femmes dans les sociétés du passé.

C'est en outre à l'archéosite que plusieurs parcours CAC, co-animés avec F93 à partir de recommandations du Département afin qu'ils soient pleinement conformes aux axes de programmation précités, ont fait l'objet de restitutions finales.

Parallèlement, les **parcours d'éducation à la ville**, dont la vocation est de permettre une meilleure interprétation de l'histoire urbaine récente et du patrimoine de proximité par les collégiens, ont pu se poursuivre en s'intéressant à des thématiques d'actualité : les équipements liés aux JOP, la

reconversion du patrimoine industriel sur le site de Babcock à La Courneuve, ou encore la découverte intergénérationnelle (associant des seniors) de la plateforme aéroportuaire du Bourget et de son histoire.

La démarche de valorisation du patrimoine s'est également, comme c'est l'usage, clairement inscrite dans la programmation des **manifestations d'envergures nationale et européenne** : Journées européennes de l'archéologie (avec une « projection » hors de l'archéosite, au musée national d'archéologie de Saint-Germain-en-Laye), Fête de la science, Journées nationales de l'architecture. Les Journées européennes du patrimoine ont fait l'objet d'une proposition intégrée du service du patrimoine culturel au parc des sports de Marville, et au parc Georges Valbon. Contribuant à offrir une image renouvelée du Département, cette participation aura permis d'assurer la formation de guides-conférenciers, en lien avec Seine-Saint-Denis tourisme, et des agents (animateurs des parcs départementaux, notamment).

Pour sa troisième et dernière édition, **le dispositif d'inventaire participatif** « (En)quête de patrimoine. Qui a bâti le Grand Paris ? » a fait l'objet d'une forte activité sur l'ensemble du territoire (balades urbaines et animations dans les villes partenaires, création de plusieurs jeux de piste...).

Enfin, l'enrichissement et l'éditorialisation des contenus proposés sur **l'atlas de l'architecture et du patrimoine** du Département se sont poursuivis, avec la poursuite du travail spécifique sur l'atlas des collèges, intégré à ce dernier.

Cette action vise par ailleurs à qualifier les partenariats existants (musées et établissements publics, service régional de l'inventaire, services déconcentrés de l'État) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques.

L'année 2022 a été marquée par une reprise forte des actions et projets **permettant d'augmenter**

l'accessibilité du patrimoine (musées, sites, parcs du champ social...), aux établissements muséaux du territoire (mémorial de la Shoah, musée d'art et d'histoire Paul Eluard de Saint-Denis, musée d'histoire vivante de Montreuil...) comme à ceux portant des thématiques citoyennes fortes (musée de la Résistance nationale, musée national d'histoire de l'immigration).

Le partenariat initié en 2020 avec le **musée de l'air et de l'espace**, plus grand établissement muséographique du territoire avec près de 300 000 visiteurs par an, a continué à porter ses fruits avec la mise en place de plusieurs projets conjoints de recherche et de valorisation du site et d'accueil des publics.

De son côté, l'association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France, dont le Département est membre fondateur, a élargi son action sur cette forme originale d'habitat en organisant un colloque international en juin 2022, à la suite des animations et visites publiques du Printemps des cités-jardins.

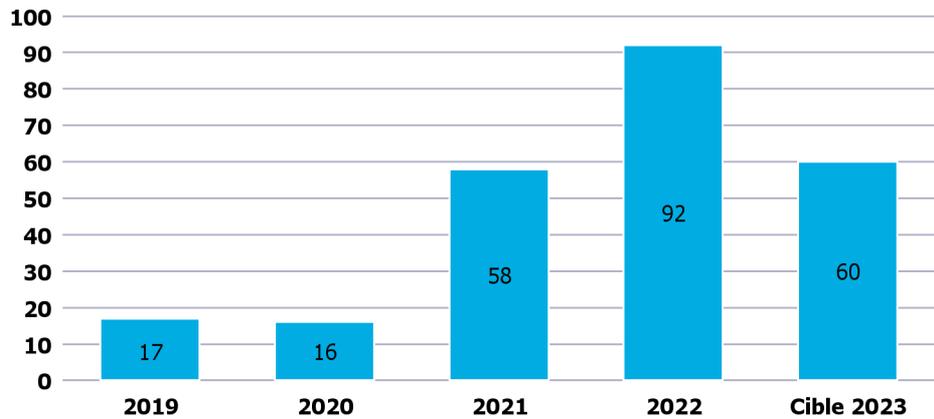
Dans la continuité de l'exposition temporaire proposée jusqu'en juillet 2022 par le collectif de l'AMuLop (association pour un musée du logement populaire), le Département a souhaité s'engager dans le soutien à la création d'un lieu d'exposition et de projets pérenne autour de ce sujet. Une nouvelle convention de partenariat a été établie en ce sens, afin d'accompagner au mieux la préfiguration du projet et d'en assurer l'implantation sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Enfin, les relations partenariales soutenues par le service se sont poursuivies dans un certain nombre de domaines, avec la participation à **l'animation d'un réseau scientifique et culturel sur le patrimoine**, maintenue à un niveau significatif : participation à des comités scientifiques ou des bureaux d'associations, interventions dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'architecture ou d'urbanisme...).

INDICATEURS DE RESULTATS

Les parcours d'éducation à la ville (PEV) portés par le bureau du patrimoine contemporain et les parcours EAC archéologie portés par le bureau du patrimoine archéologique ont vocation à diffuser une culture scientifique en direction des collégiens dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire, de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine, comme des dimensions techniques qui y sont associées (photographie, cartographie, techniques de fouilles...).

Nombre de démarches d'EAC archéologie (Education artistique et culturelle)

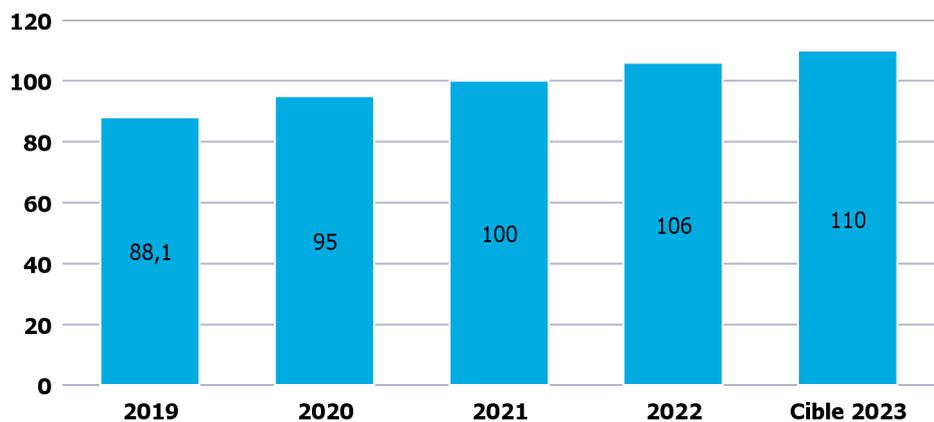


L'importante augmentation relevée en 2022 entre la cible et le réalisé s'explique par une forte augmentation, sous-évaluée en 2021 de la capacité à accueillir à l'archéosite de la Haute-Île des actions relevant de l'EAC (éducation artistique et culturelle).

Cela étant, il conviendra prochainement de consolider la finalité et la méthodologie de cet indicateur, qui n'apparaît plus nécessairement pertinent dans sa forme actuelle, et ce afin de mesurer plus efficacement l'impact des actions d'EAC et de valorisation portés par le Service du patrimoine culturel.

L'objectif de l'indicateur est de mesurer la fréquentation de l'archéosite de la Haute-Île, que cela soit par le grand public, les publics scolaires ou les groupes dits « constitués » (associations, etc.). Celle-ci n'est pas calculée sur le nombre brut de visiteurs, mais sur le nombre de visiteurs rapporté au nombre de jours d'ouverture (afférents à l'enveloppe RH allouée au recrutement d'animateurs-vacataires), selon un indice base 100 (année 2018 de référence : 3 330 visiteurs toutes catégories de publics confondus pour 45 jours d'ouverture).

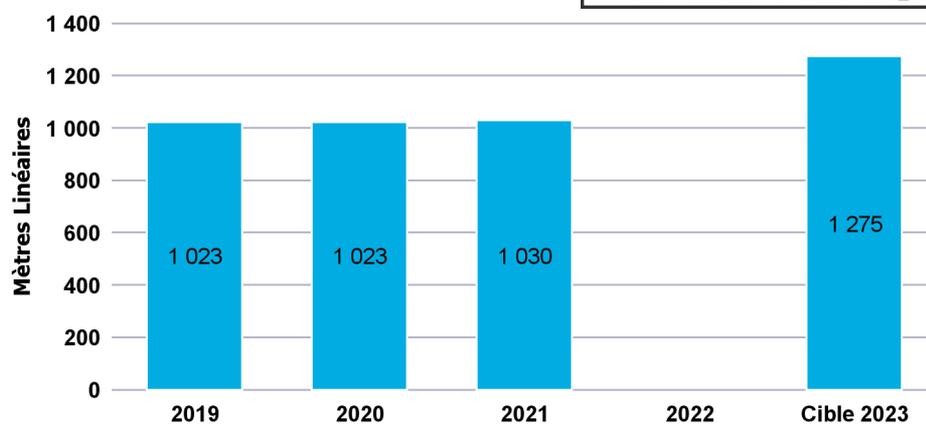
Fréquentation de l'archéosite (indice base 100 année 2018)



Après une année 2021 durant laquelle la fréquentation de l'équipement avait augmenté par rapport à 2020 et retrouvé le « niveau » de fréquentation de 2018, avec un plus grand nombre brut de visiteurs mais également davantage de journées d'ouverture (5 597 visiteurs toutes catégories de publics confondus pour 76 jours d'ouverture), l'année 2022 conforte cette dynamique ; En effet, le nombre de visiteurs brut n'a jamais été aussi important (6 719 visiteurs toutes catégories de publics confondus), tout comme celui de jours d'ouverture (86).

Cette augmentation globale de la fréquentation entre 2021 et 2022 n'est pas uniforme selon les catégories de publics étudiées. En effet, si l'indice de fréquentation de la catégorie des « groupes constitués » diminue (- 16 pts), ceux de la fréquentation du grand public (+ 31 pts) et des publics scolaires (+ 6 pts) augmentent sensiblement.

Volume des collections archéologiques



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Développer la connaissance du territoire	Dépense	0,212	0,305	0,199
	Recette	0,013	0,173	0,133
Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs	Dépense	0,300	0,272	0,378
	Total			
	Dépense	0,512	0,577	0,578
	Recette	0,013	0,173	0,133
	Charge nette	0,499	0,404	0,445

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Développer la connaissance du territoire	Dépense	0,017	3,634	3,521
Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs	Dépense	0,009	0,012	0,020
	Recette	0,000	0,134	
Total	Dépense	0,025	3,647	3,541
	Recette	0,000	0,134	
	Charge nette	0,025	3,513	3,541

PROGRAMME

Archives

Ce programme comporte deux actions :

- Collecte, conservation et traitement des archives,
- Communication, valorisation et parcours éducatifs.

CONTEXTE

Les Archives départementales ont pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives constitués dans le ressort du Département quels qu'en soient l'âge (du Moyen Age à nos jours), la provenance (publique ou privée) et le support matériel (papier, photographies, affiches, cartes et plans, documents audiovisuels, numériques et électroniques...).

Cette vocation patrimoniale – la mieux identifiée – ne serait pas possible sans une seconde compétence : la

gestion de l'information. Les Archives assurent le traitement des documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, à l'exception des villes qui conservent leurs propres archives. Elles garantissent aussi l'accès des citoyens aux documents produits par ces services, pour leur valeur de preuve et leur intérêt historique.

Les grandes orientations et projets du programme sont décrits dans le projet scientifique, culturel et éducatif 2023-2027 de la direction.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les grandes orientations du programme s'appliquent au patrimoine archivistique et documentaire du Département, et également à la culture historique et mémorielle. Il s'agit de :

- **Collecter, préserver, classer et décrire les archives pour les rendre accessibles ;**
- **Communiquer et valoriser les archives conservées**, via la salle de lecture, les recherches à distance, les actions culturelles et éducatives ;
- **Soutenir et mettre en réseau les acteurs de la mémoire** en Seine-Saint-Denis (sociétés historiques, associations de mémoire, partenariats scientifiques).

Collecte, conservation, traitement et communication des archives (action 1 et partie de l'action 2) correspondent à une compétence obligatoire de la collectivité, au titre des articles L. 212-6 à 10 du Code du patrimoine. Le soutien aux associations relève d'une politique volontaire de la collectivité.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Le programme d'actions de la DSA est planifié dans un **projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2023-2027** qui a été élaboré en concertation au sein du service.

Collecte, conservation et traitement des archives

En **espaces supplémentaires de conservation**, l'année 2022 a permis des avancées notamment dues aux changements des deux annexes :

- Dans l'annexe de Pantin : une nef supplémentaire par rapport aux deux déjà existantes (et saturées) est louée depuis 2018. En 2021-2022 cette nef a été équipée de rayonnages offrant une capacité de 4,2 kilomètres linéaires (km.l.). En conséquence, les versements ont pu reprendre : 1300 m.l. ont été collectés en 2022, correspondant à un important arriéré

d'archivage remontant à 2017 qui proviennent à 80 % du tribunal judiciaire de Bobigny.

- Dans l'annexe de Saint-Denis : promise par la préfecture pour 2022, la livraison de cette annexe a connu un retard de livraison dû à la découverte d'une pollution au plomb. Le chantier devrait se terminer en 2023, il restera à conclure une convention de mise à disposition et à équiper les espaces en rayonnages pour une capacité estimée à 4,5 km.l.

En **traitement d'archives privées et publiques**, l'année 2022 a été une année de réévaluation de fonds d'archives (tri, éliminations, classement), équivalents à 100 m.l. et de mise à jour d'inventaires.

Pour ce qui est du **système d'archivage électronique (SAE)**, un outil – As@lae – a été déployé. Le premier flux a été opéré avec succès en septembre 2021. Le premier flux automatique des actes du Département a été déposé dans l'espace sécurisé de la GED et sera versé en 2023 dans le SAE. Des versements manuels en préparation y seront également transférés.

Concernant **l'amiante dans les archives sur support papier**, des mesures sont prises pour éviter que des fonds d'archives contaminés soient collectés (demande systématique des DTA des organismes d'origine des archives entrantes). Par ailleurs des campagnes de détection sont conduites annuellement dans les fonds déjà conservés dans nos locaux. Etant

donné la nouveauté de ce système, son utilisation est encore évolutive.

La **numérisation** a concerné des fonds audiovisuels provenant pour l'essentiel des services communication des communes, dont elle a permis la sauvegarde.

En **documents figurés**, un traitement (description, nettoyage, reconditionnement, numérisations en petit nombre) a été fait sur des fonds photo du journal *L'Humanité* et de celui dit du *Matin*.

Concernant le **site internet (dit « portail de valorisation »)**, un important travail de prospection pour changer l'outil support a été mené, sanctionné par un comité de pilotage en novembre 2022. Un passage de Mnesys à Ligéo est prévu en 2023. En parallèle, important chantier interne d'évolution en profondeur du contenu de notre portail de valorisation : le rendre plus lisible, plus facile d'utilisation, accroître les ressources proposées.

Communication, valorisation et parcours éducatifs

Le service Valorisation a déployé plusieurs projets :

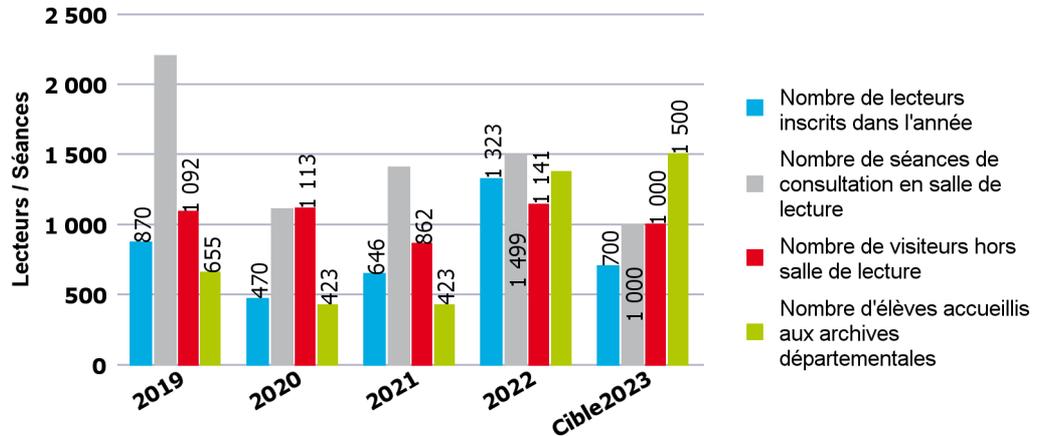
- **Une exposition « Histoire des collègues »** entre novembre 2021 et septembre 2022. Cette exposition a fait l'objet d'une déclinaison itinérante en 12 panneaux et d'un dispositif de classe médiatrice au sein des collègues. A cet égard, une classe est formée pour devenir médiatrice de l'exposition vis-à-vis des autres classes de son collège ;
- **Une autre exposition itinérante mise au point selon le même principe, « Le sport en Seine-Saint-Denis »** en 14 panneaux : 120 élèves ont visité l'exposition en 2022, guidés soit par leurs camarades, soit par leurs professeurs de sport ;
- En plus, se sont poursuivis les **ateliers de généalogie, aide à la recherche, paléographie**, « séance de 12 h 32 » (archives audiovisuelles), visites guidées des expositions (dont certaines réservées aux agents du Département) ;
- **Des tables rondes et journées d'étude** dont celles qui ont eu le plus de succès sur le canal de l'Ourcq, sur l'association Zebrook et sur la manifestation du 17 octobre 1961 ;
- **Un séminaire « Région parisienne, territoire et culture »** tenu aux Archives de Paris en multi-partenariat ;
- 4 Ballades urbaines durant l'été, au sein du dispositif « **Bel été solidaire et olympique** » ;
- **Une participation aux JEP** (15-16 septembre 2022) ;
- **Une préparation de l'exposition 2023** (« Femmes en lutte ! »).

Le service éducatif a également poursuivi les **parcours Archives-histoire-citoyenneté** en partenariat avec les Archives nationales (Pierrefitte) et **les Archives diplomatiques** (3 parcours d'une journée et demie chacun).

INDICATEURS DE RÉSULTATS

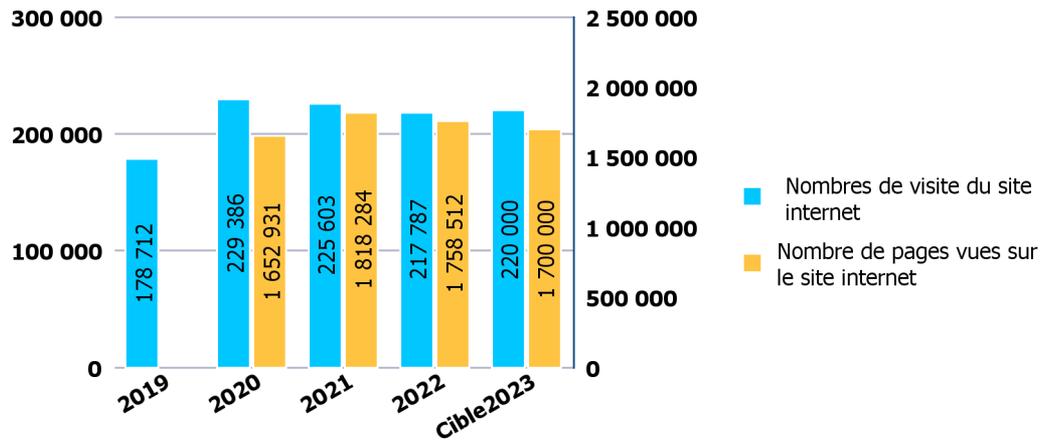
L'activité pour la salle de lecture a été fortement éprouvée par la Covid. La DSA s'est investie dans une reprise plus favorable aux publics.

Fréquentation de la salle de lecture

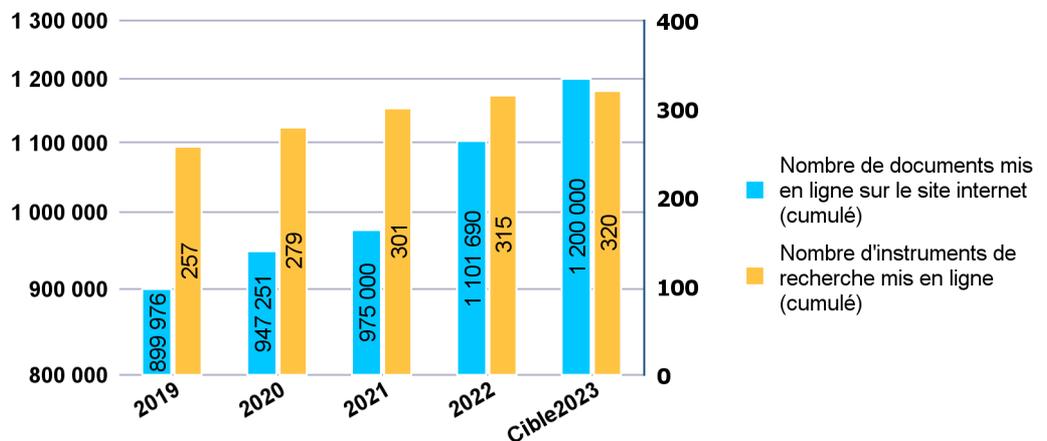


Le chiffre du nombre de lecteurs inscrits semble en forte augmentation entre 2021 et 2022. En réalité le calcul des données de notre SI Archives a été revu et le nouveau chiffre est certainement bien plus proche de la réalité ; du même coup, on peut dire que les données des années précédentes pour cet indicateur étaient certainement fortement sous-évaluées. Une nette reprise est constatée dans la réponse à nos propositions culturelles et éducatives, correspondant à une offre renforcée et au recrutement d'une médiatrice du patrimoine en plus du médiateur déjà présent.

Fréquentation du site internet des Archives

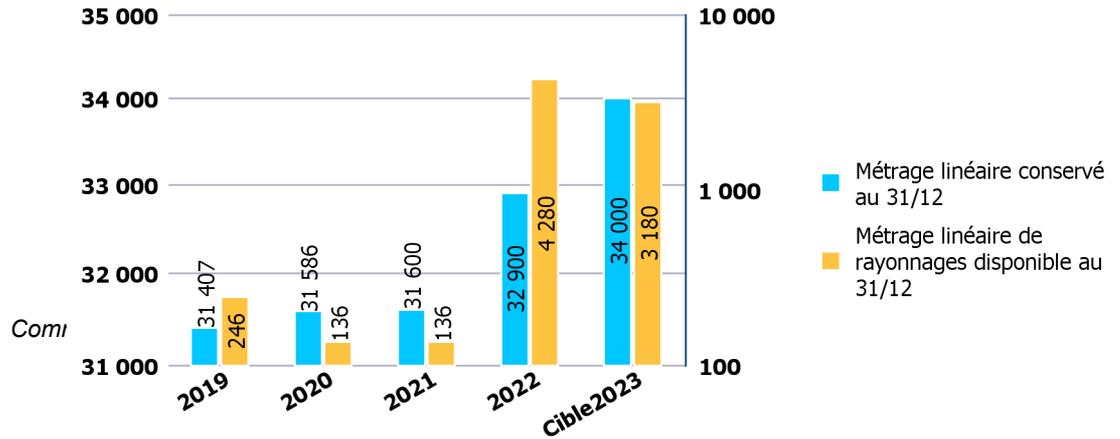


Développement de l'usage d'internet



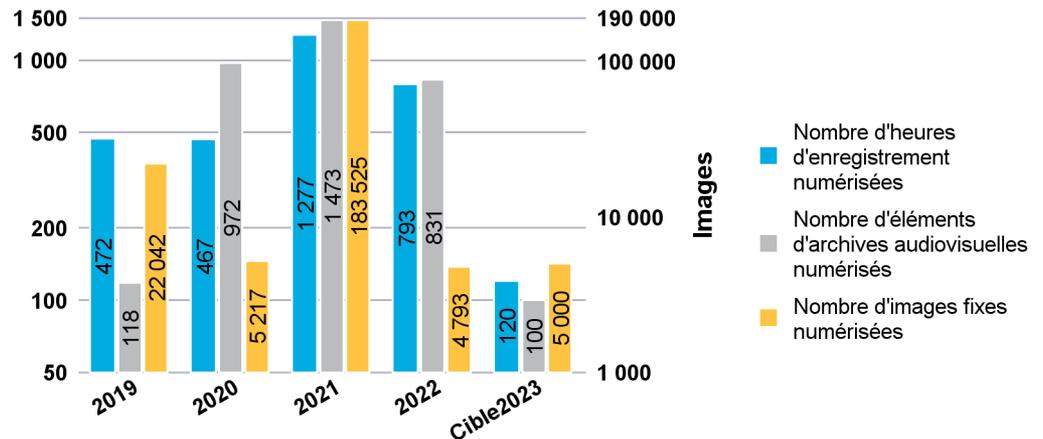
La mise en ligne de nouvelles ressources archivistiques attendues du public (instruments de recherche et archives numérisées) a été poursuivie sur le site actuel. En 2022, le projet de nouveau portail de valorisation des archives (changement d'outil) a été finalisé et sera mis en œuvre en 2023 en intégrant de nouvelles ressources et de nouveaux services à l'utilisateur.

Maitriser l'accroissement des fonds papier



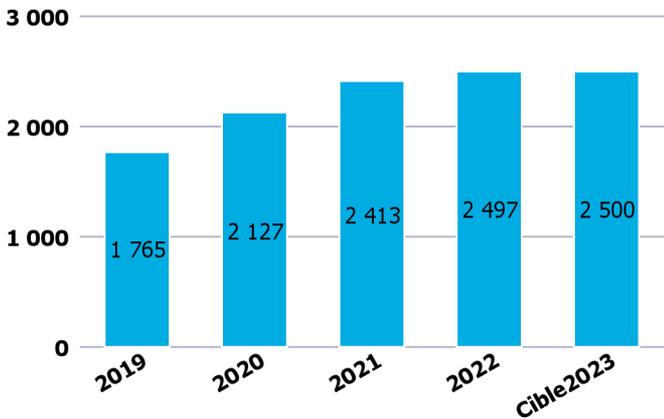
Après quelques années de suspension des versements en raison du manque d'espace, l'année 2023 sera encore une année de rattrapages en matière de collecte puisque le site de Pantin a bénéficié d'un nouvel équipement de rayonnages à hauteur de 4000 m.l.

Numérisation des documents d'archives

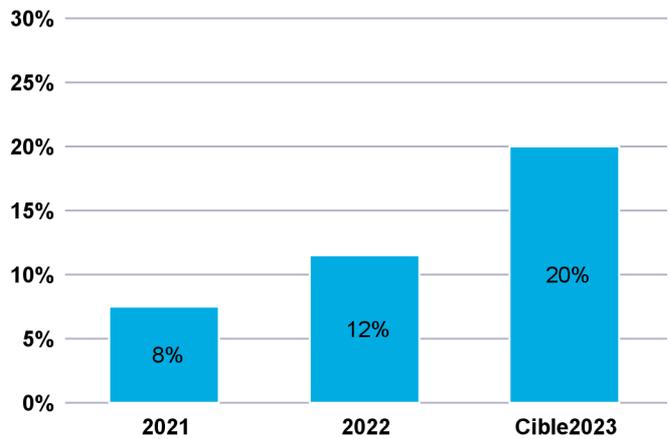


La numérisation à des fins de conservation et de valorisation a été poursuivie notamment sur les archives audiovisuelles. Un plan de numérisation est en cours d'élaboration et des marchés pluriannuels associés sont en préparation pour la période 2023-2027.

Nombre de recherches effectuées par les agents des archives pour les usagers



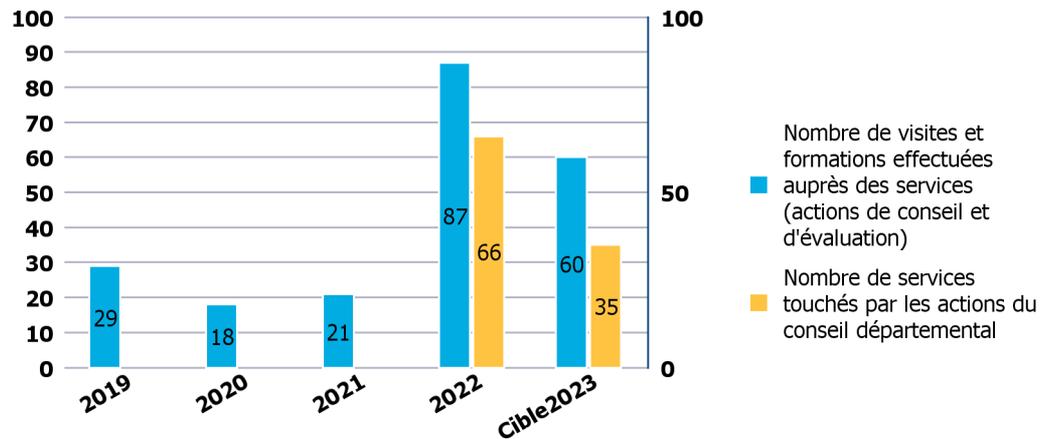
Part des mètres linéaires couverts par des tests d'amiante



La tendance à la hausse des recherches à distance se confirme depuis plusieurs années, notamment les recherches dans le cadre de démarches administratives.

L'année de référence pour les mètres linéaires conservés est 2020, soit 31 586 ml. En effet, depuis cette date, toute nouvelle entrée fait l'objet d'une évaluation du risque amiante via l'analyse des DTA des locaux de conservation.

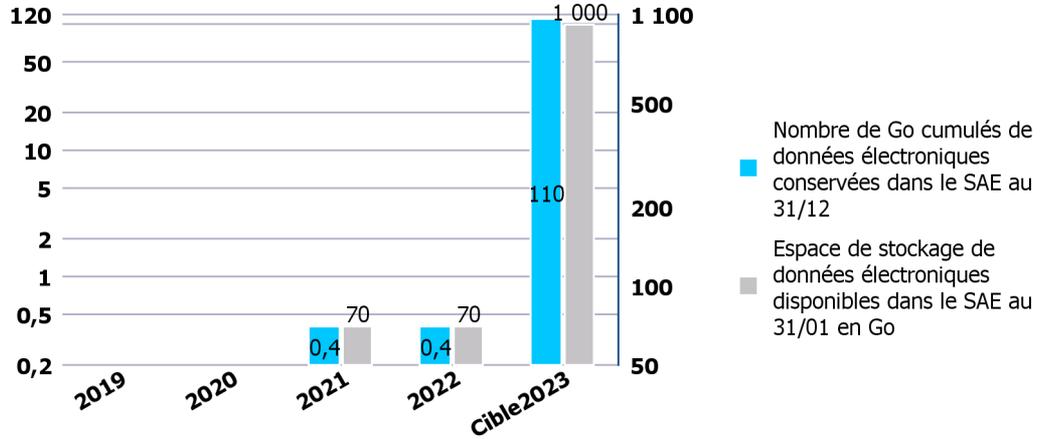
Aider au développement de la fonction publique dans les services publics



En 2022, l'équipe du secteur des archives publiques était au complet, ce qui a permis d'assurer un grand nombre de visites d'évaluation et de conseils.

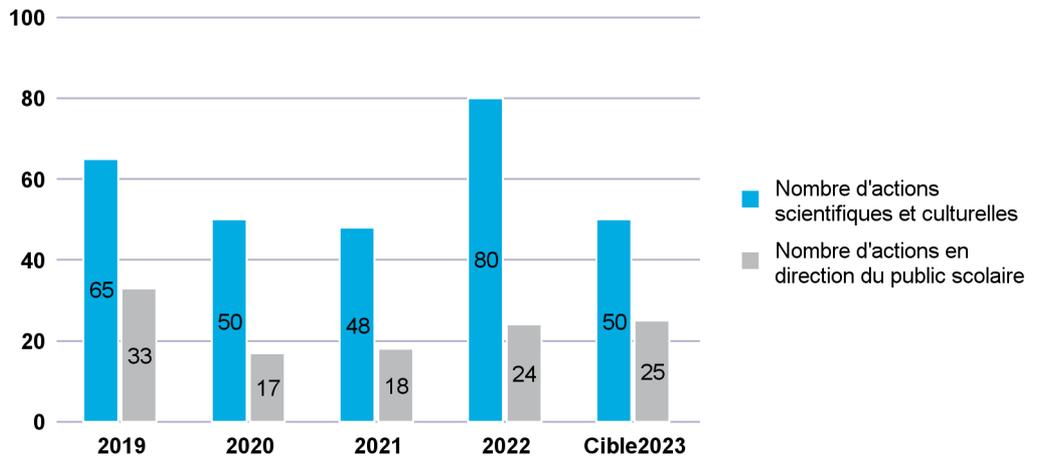
Le Système d'Archives Electronique permet l'intégrité des données. Il permet la conservation des données sans modification ni destruction. Il suit des règles précises d'archivages aux normes ISO.

Stocker électroniquement les données



L'effort a porté en 2022 sur l'archivage intermédiaire des actes dans la GED du Département. Ces données seront versées dans le SAE en 2023 ainsi qu'une partie des fichiers d'archives électroniques conservées actuellement hors SAE.

Offre éducative, scientifique et culturelle



Le recrutement d'une médiatrice du patrimoine (poste vacant depuis 2017) à partir d'octobre 2022 a permis de conforter et de renforcer l'offre culturelle et éducative.

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME



Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépense	0,010	0,019	0,013
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépense	0,079	0,089	0,152
	Recette	0,020	0,016	0,076
Total	Dépense	0,088	0,107	0,165
	Recette	0,020	0,016	0,076
	Charge nette	0,068	0,092	0,089

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépense	0,056	0,166	0,101
Total	Dépense	0,056	0,166	0,101
	Recette			
	Charge nette	0,056	0,166	0,101

Mission

Citoyenneté

active et sports

PROGRAMME

Sport et loisirs

Ce programme comporte trois actions :

- Accompagner la structuration du mouvement sportif,
- Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive,
- Soutenir des actions émancipatrices et inclusives.

CONTEXTE

Le Département est engagé dans la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et la construction de leur héritage. L'enjeu est en effet de faire de la Seine-Saint-Denis un territoire sportif permettant à chaque individu de se construire, de s'engager dans le parcours de son choix, de poursuivre ses objectifs : santé, bien-être, convivialité, échanges, loisir, jeu, compétition, performance dans le cadre qui lui sied, en club, à l'école, ou de manière autonome.

La crise sanitaire a par ailleurs confirmé la nécessité de renforcer le sport et les loisirs comme facteurs de bien-être, de lien social et de santé. À cet égard, la pandémie a fait sentir ses effets jusqu'à la saison sportive 2021-2022 : équipements sportifs partiellement ouverts, protocoles sanitaires fluctuants et lourds à mettre en

place, compétitions et manifestations sportives suspendues. Autant d'éléments nécessitant une adaptation forte des acteurs et des équipements, qu'il a fallu accompagner tout en développant de nouvelles actions, notamment inclusives et émancipatrices. À la rentrée de septembre 2022, l'activité des clubs a pu reprendre pleinement, même si le nombre de licenciés et de bénévoles reste inférieur à ce qu'il était en 2019.

Parallèlement, les pouvoirs publics ont déployé de nouveaux dispositifs et appels à projets comme Impact 2024 ou le plan « 5000 équipements sportifs de proximité », auxquels le Département a apporté sa contribution en négociant des mécanismes de surdotation pour le territoire de la Seine-Saint-Denis.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs de la politique sportive départementale se déclinent autour de trois axes complémentaires :

- Promouvoir **un sport et des loisirs solidaires et citoyens** : les personnes qui pratiquent un sport sont très majoritairement celles qui ont commencé depuis leur plus jeune âge. Derrière cet enjeu éducatif se profile également un enjeu social : le déterminant le plus important de la pratique sportive est socio-économique. Le Département, du fait de ses compétences, apparaît comme un acteur central pour relever ce défi, en agissant sur plusieurs leviers : l'éducation, en misant notamment sur le sport scolaire et le jeu, qui permet de privilégier une approche décalée et originale ; une action coordonnée des acteurs du sport ; et l'action sociale, en s'appuyant sur des réseaux et des partenaires directement impliqués dans la relation avec les publics aujourd'hui éloignés de la pratique sportive ;
- **Aménager des espaces de sport et de loisirs durables et cohérents** dans l'espace urbain : le schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), adopté en 2013 par le Département, a mis à cet égard en avant la nécessité d'aménager la ville pour favoriser la pratique sportive. En adoptant un PPI ambitieux en 2022 (équipements sportifs départementaux - Marville, plan piscines 2 et stratégie Sport dans l'espace public), le Département a réaffirmé son engagement sur cet axe d'intervention ;
- **Accompagner et structurer le mouvement associatif** du territoire : la politique sportive du Département s'appuie sur la richesse et la vitalité du mouvement sportif organisé sur son territoire. Avec près de 1 600 clubs, notre territoire dispose en effet d'un vivier divers, engagé et dynamique. La politique sportive départementale s'attache à structurer cette offre sportive associative en s'appuyant sur un outil original, propre à la Seine-Saint-Denis et construit dans le dialogue avec le mouvement sportif : « le projet de territoire ». Cette volonté de mutualiser, de coordonner, d'assembler les différents acteurs d'une même famille sportive permet d'œuvrer au développement des disciplines, sous toutes les formes de pratique, pour un public de plus en plus diversifié.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Accompagner la structuration du mouvement sportif

Les axes de la politique sportive (structuration de la discipline, haut niveau, inclusion sociale par le sport, éducation par le sport, animation du territoire et promotion de la discipline) sont désormais généralisés dans le cadre des conventions d'objectifs conclues avec les clubs et comités sportifs. De fait, ces acteurs sont mobilisés et mobilisables sur le volet promotion d'un sport solidaire et citoyen.

Génération Jeux, dispositif créé spécifiquement pour soutenir de jeunes athlètes inscrits sur les listes ministérielles du haut niveau, a été reconduit pour sa cinquième édition. 32 jeunes ont à nouveau pu bénéficier de cette aide : 14 filles et 18 garçons de 12 disciplines sportives. À noter que le bon niveau des jeunes sportifs de Seine-Saint-Denis a conduit le Département à dégager des moyens pour deux athlètes supplémentaires par rapport à l'enveloppe initiale.

En septembre 2021, le Département a adopté son plan d'accompagnement de la **Coupe du monde masculine de rugby** organisée en France à l'automne 2023. Dans ce cadre, 18 projets portés par les acteurs du rugby (comité départemental et clubs) et du sport scolaire (UNSS, USEP et AS de collèges) et à destination des différents publics ciblés (mouvement sportif, publics scolaires et publics prioritaires) ont bénéficié d'une aide financière en 2022, pour un montant total de 141 000 €. Une enveloppe de 150 000 € sera reconduite en 2023 pour financer de nouveaux projets d'accompagnement.

Plusieurs dispositifs ont connu des réformes ou de nouveaux cadrages en 2022 :

- L'aide à la mobilité des clubs et des collèges permettant de soutenir des séjours à vocation sportive ;
- Les résidences sportives (nouveau dispositif intégré au PED 3 et contribuant à diffuser la culture sportive au sein des collèges) ;
- L'aide au BAFA désormais concentrée sur le dernier stage afin d'encourager les bénéficiaires à terminer leur parcours de formation ;
- Le dispositif « collègues en jeu » permettant de soutenir les porteurs de projets d'ateliers jeu au sein des collèges.

Ce travail se poursuivra en 2023 afin de rendre à la fois plus lisible et plus visible le parcours partenarial des clubs et comités départementaux.

Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive

En 2022, le Département a adopté un plan pluriannuel d'investissement afin de pouvoir **renover les espaces et améliorer la qualité du service public rendu sur le parc départemental des sports de Marville**. Les travaux se sont poursuivis avec la rénovation d'un terrain synthétique supplémentaire. Par ailleurs, le Département a poursuivi son projet de réouverture du stand de tir avec l'établissement d'un programme et la mise en route de la procédure du marché de réalisation des travaux. Les travaux du futur centre aquatique ont démarré au printemps et se poursuivent pour une livraison attendue en janvier 2024. Parallèlement, le Département a confié une mission à un AMO quant au choix des modalités de gestion du futur équipement.

Prises en charge jusqu'en 2021 via une convention d'objectifs, les animations éducatives de **la base de Champs** sont encadrées depuis le printemps 2022 par un marché dont le titulaire est l'UFOLEP. La DEA ayant inscrit le lac de Champs dans son plan investissement bassin, elle a pu élaborer un scénario d'aménagement du lac afin d'en améliorer durablement la qualité des eaux. La réalisation de ces travaux reste soumise à des autorisations environnementales d'autant plus complexe à obtenir que le site est situé à l'intersection

de nombreux plans de protection. La fréquentation pour l'année 2022 a été stable avec 23 558 usagers par journée.

Les projets portés par la FFR et NGE pour le **stade Raoul Montbrand** et encadrés par la CODP adoptée en mars 2021 sont soumis à des clauses suspensives, notamment l'obtention des permis de construire. Les porteurs de projets ont ainsi poursuivi leurs diagnostics préalables et le dépôt des permis de construire a pu avoir lieu en fin d'année 2022 pour NGE et début 2023 pour la FFR. Une fois les délais de recours purgés, un acte complémentaire devrait être adopté au printemps 2023 qui permettra de lancer les travaux d'aménagement. En attendant, depuis le départ de l'ASPTT en juin 2021, le site est géré via une convention d'occupation et d'objectifs confiée au comité départemental de rugby qui prendra fin une fois l'acte complémentaire adopté.

Le stade de La Motte a vu son environnement évoluer fortement avec l'arrivée de plusieurs projets d'aménagement structurants qui ont conduit à court terme à la diminution des terrains de grands jeux disponibles. **Le projet du PRISMe a connu de**

grandes avancées avec le début des travaux. La réflexion sur le projet Handilab/Fiminco et les aménagements au sein du stade (mail piéton notamment) s'est poursuivie sans aboutir encore à un scénario stabilisé permettant de mieux appréhender l'avenir du site. Concernant **le stade Marcel Cerdan**, les contraintes d'urbanisme réglementaires et de servitudes ont été analysées, un permis de construire a été déposé fin 2022 en vue de pouvoir délibérer un projet de convention d'occupation du domaine public en 2023.

S'agissant des **équipements sportifs gérés en DSP**, le partenariat avec l'UCPA se poursuit avec des changements à la tête des directions des sites, et des sujets importants à analyser comme les conséquences de la crise sanitaire, aspect pour lequel l'UCPA a de nouveau sollicité le Département en 2022 via le médiateur. Suite à des changements de la réglementation en matière urbanistique, les travaux du poney club sont repoussés après les JOP 2024.

En 2022, le Département a délibéré un **plan piscines 2** qui intègre le bilan du précédent. Ce second plan, voté en septembre 2022, a adopté les principes

d'intervention et de soins appliqués jusqu'en 2028. Il a en outre intégré un système de bonification des subventions en prenant en compte les zones de carence en bassins, les objectifs énergétiques et environnementaux, les objectifs d'accessibilité universelle et les équipements aquatiques facilitant l'accoutumance à l'eau. Doté d'une enveloppe de 35 millions d'euros, ce plan est en partie financé par une dotation de 15 millions d'euros de la Solidéo pour les projets réalisés avant 2024 et qui feront héritage. Par ailleurs, en maîtrise d'ouvrage départementale, la piscine de Pierrefitte-sur-Seine a été livrée au printemps 2022.

Un autre axe ambitieux du PPI sport a été élaboré et acté fin 2022 afin d'affirmer une **nouvelle stratégie de sport dans l'espace public**. Elle se décline en deux axes : le soutien aux collectivités territoriales en abondant le plan national « équipements sportifs de proximité » porté par l'Agence nationale du sport, et en maîtrise d'ouvrage départementale en portant des aménagements sur le foncier départemental. L'année 2023 verra son démarrage, avec la signature de la convention avec l'ANS et le début des études de faisabilité sur les parcelles identifiées.

Soutenir des actions émancipatrices et inclusives

Depuis septembre 2022 deux projets ont émergé :

- Une dizaine de nouvelles **résidences sportives** ont été initiées et dix autres projets de résidences présentent un potentiel à développer. L'année 2022 a permis de formaliser et d'organiser ces expérimentations autour d'un cadre d'intervention validé en juillet 2022 ;
- Le lancement du **pass sport 5^{ème}**, nouvelle aide destinée à encourager l'inscription en clubs des élèves de 5^{ème}. Au terme de la première campagne, le taux de recours s'établit à 31 % des élèves de la classe d'âge. Avec 3 300 pass effectivement consommés, 17 % des élèves de 5^{ème} ont pu bénéficier de ce dispositif.

En amont, une **étude sur les pratiques sportives des jeunes** en âge d'être au collège avait été engagée avec la MEPD en février 2022, auprès de plus de 5 000 collégiennes et collégiens, en partenariat avec la DSDEN. Elle a révélé, entre autres, l'impact important de la crise sanitaire sur les pratiques sportives des adolescents.

Pour conforter la politique départementale autour du **jeu** et pour la rendre plus lisible, un travail de diagnostic et de formalisation a été élaboré et un cadrage de l'intervention départementale, tant au niveau des ludothèques à rayonnement départemental que du dispositif « **Collèges en Jeu** » a été adopté en 2022.

De même, de nouvelles modalités d'intervention pour le dispositif d'aide aux **séjours sportifs**, ont été adoptées en 2022, afin de prendre en compte à la fois les voyages sportifs proposés par les collèges et les clubs.

Préfiguré à la fin de l'été 2020, le **dispositif « 24 sites pour 2024 »** s'est déployé sur une année pleine en 2022. Près de 80 animations menées dans l'espace public, en concertation avec 20 communes volontaires, ont démontré la pertinence de cette initiative qui permet de mobiliser aussi bien le tissu sportif local que les partenaires départementaux. Plus de 5 000 participants ont été dénombrés.

Pour ce qui concerne les personnes handicapées, un dispositif de **clubs para-accueillants** a été initié en partenariat avec le CPSF et les têtes de réseau handisport et sport adapté du territoire. 8 clubs « valides » ont été formés en 2021-2022, suite au travail de « recrutement » mené en 2021.

En **partenariat avec la DEF**, la définition d'une coopération autour d'une dizaine de structures de l'ASE a abouti à l'accompagnement d'un parcours pour deux structures de l'ASE, une MECS et un foyer gérés par l'association AEF à Montreuil, autour du jeu en 2022. Ce projet permet la rencontre des ludothécaires de l'association « À l'adresse du jeu » avec les éducateurs, les enfants et les jeunes filles au sein de la ludothèque durant une année entière.

Débuté fin 2022, il aboutira en 2023 et s'organise en ateliers privilégiés au sein de groupes d'enfants de la MECS et de jeunes filles du foyer.

La coopération avec Gongle, tête du réseau Art-sport sur le territoire, a été prolongée dans le cadre d'un nouveau projet « **Tous terrains** » : recherche action art-sport et handicap sur la ville de Sevran, en lien avec le Golf. Ce travail a débouché **sur la réalisation d'un guide méthodologique**.

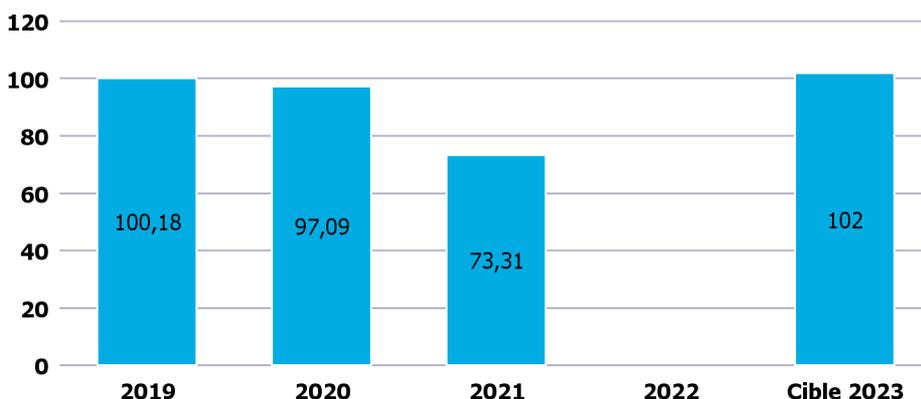
Les animations estivales ont été reconduites dans le format des années précédentes (sport mécanique-kart, forêt de Bondy, Playa à Marville, Activ'été aux parcs de La Poudrerie et Georges Valbon). L'appel à projets départemental, « **Bel été solidaire et olympique** », a été renouvelé en 2022 afin d'augmenter l'offre d'activités lors de la période estivale.

Le COJO Paris 2024 a relancé son appel à projets « **Impact 2024 /Axe 3** » autour de l'innovation par le sport pour les publics éloignés, en reconduisant la sur-dotation de 200 000 € pour les projets séquano-dionysiens, co-financée à parité par le COJO et le Département. En 2023, le montant de la sur-dotation est porté à 300 000 € selon les mêmes modalités de co-financement. Cet appel à projets a permis de soutenir 72 projets en Seine-Saint-Denis dont 32 par le Département via la sur-dotation. Au regard de ces éléments, la fiche sport et inclusion a été retirée de l'**appel à agir** en 2022, mais une fiche « sport santé » et une fiche « sport et handicap » étaient proposées auxquelles le service du sport et des loisirs a contribué tant dans l'instruction que dans le financement.



Evolution du nombre de licenciés des disciplines sportives structurées en projets de territoire (indice base 100 année 2017)

L'objectif de l'indicateur est de mesurer la pertinence des disciplines structurées en projets de territoires, en mesurant l'évolution de leur nombre de licenciés.



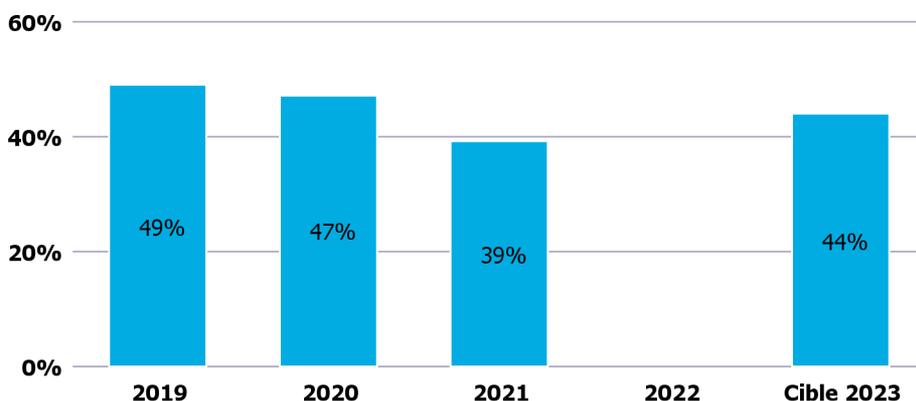
Les données ici présentées ont été agrégées sous la forme d'un indice base 100 (année 2017), à partir des données du ministère des Sports, collectées en année n pour n-1. En 2021, 9 disciplines étaient en projet de territoire, dont 8 sont ici comptabilisées (badminton, gymnastique, handball, judo et disciplines associées, karaté et disciplines associées, roller sports, rugby et tennis). Les données de la 9ème discipline, le water-polo, ne peuvent pas être incorporées (car non dissociées des chiffres globaux de la fédération française de natation).

En Seine-Saint-Denis, en raison de l'impact de la crise sanitaire, le nombre de licenciés des disciplines en projet de territoire diminue très fortement entre 2020 et 2021 (- 23 points) et ce comme annoncé dans le projet d'activité 2023. Sur la même période, une diminution du nombre de licenciés de ces mêmes 8 disciplines est également constatée sur les départements de petite couronne (hors Seine-Saint-Denis), grande couronne et Île-de-France (hors Seine-Saint-Denis), dans des proportions encore plus importantes (- 27 points dans chaque cas).

Un éventuel « dynamisme séquano-dionysien » en termes de nombre de licenciés continue toujours d'être écarté par l'analyse de l'évolution du nombre de licenciés de 6 disciplines n'étant pas structurées en projet de territoire (athlétisme, basketball, boxe, cyclisme, football et tennis de table). En effet, la baisse de leur nombre de licenciés, en forte diminution entre 2020 et 2021 sur tous les territoires étudiés, connaît la même intensité en SSD et dans les départements de petite couronne (- 18 points).

Part du budget du service du sport et des loisirs (SSL) fléché vers la pratique de haut niveau

L'objectif est ici d'objectiver la part du budget du service du sport et des loisirs fléché vers la pratique de haut niveau, notamment au regard de la volonté de soutenir des actions sportives émancipatrices et inclusives.

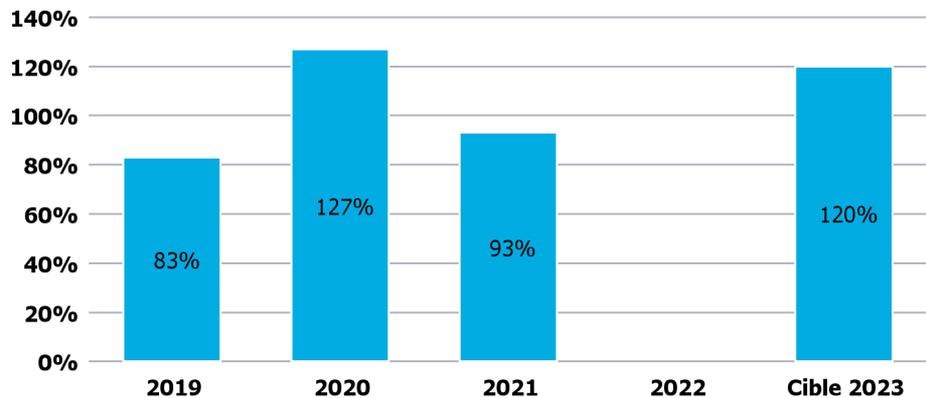


Les dépenses mandatées suivantes ont été prises en compte comme étant fléchées vers le haut niveau :

- une partie de l'activité des partenaires sportifs conventionnés du Département, via l'analyse détaillée de chacune des conventions,
- le dispositif Génération Jeux,
- le dispositif CNN-CNI (Club de niveau national / international),
- les manifestations sportives fléchées vers le haut-niveau (catégories 1 et 2).

Part des subventions fléchées vers les équipes cadre du dispositif CNN-CNI

L'objectif est de mesurer les effets de la réforme du dispositif « club de niveau national – club de niveau international » (CNN-CNI) adoptée en 2020, devant favoriser la pratique féminine.



Ont ici été comptabilisées les subventions CNN-CNI fléchées vers l'ensemble des athlètes femmes (+ de 21 ans ; - de 21 ans). Les données sont ici présentées sous la forme d'un indice base 100 (année 2018).

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagner la structuration du mouvement sportif	Dépense	8,040	8,275	7,925
Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive	Dépense	0,806	1,201	1,314
	Recette	0,078	0,064	0,115
Soutenir des actions émancipatrices et inclusives	Dépense	0,983	0,950	1,269
	Recette	0,005	0,008	
Total	Dépense	9,828	10,427	10,508
	Recette	0,083	0,072	0,115
	Charge nette	9,745	10,355	10,393

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagner la structuration du mouvement sportif	Dépense	0,132	0,178	
Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive	Dépense	9,505	21,055	39,951
	Recette	1,169	3,081	14,487
Total	Dépense	9,636	21,233	39,951
	Recette	1,169	3,081	14,487
	Charge nette	8,468	18,151	25,464

PROGRAMME

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Ce programme comporte deux actions :

- Accompagnement de la vie associative et promotion du bénévolat,
- Démocratie participative.

CONTEXTE

La délégation à la vie associative articule ses missions autour de trois axes principaux :

- **L'amélioration du pilotage global des subventions** au sein de la collectivité, **et le renforcement du contrôle** de l'utilisation des subventions ;
- L'accompagnement et la formation des acteurs associatifs ;
- Le développement de la **participation citoyenne**.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Assurer un appui méthodologique aux directions sur les procédures de subvention au sein de la collectivité, et améliorer l'ensemble de ces procédures pour une démarche usagers renforcée ;
- Renforcer la relation entre le Département et les associations, en développant une offre d'accompagnement et de formation des partenaires associatifs ;
- Valoriser l'engagement citoyen (éducation populaire, démocratie participative).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

L'année 2022 aura vu plusieurs projets structurants se mettre en œuvre : la refonte du site des demandes de subventions et l'amélioration du pilotage global des subventions, le déploiement de la première édition du budget participatif départemental, ou encore l'expérimentation d'une offre de service en matière d'accompagnement et de formation des partenaires associatifs.

Accompagnement de la vie associative et promotion du bénévolat

Amélioration du pilotage des subventions

En 2021, un important chantier de refonte de la plateforme de gestion et d'instruction des subventions a été entrepris. Dans cette perspective, la DVAEP, avec l'appui de la DirFi et accompagnée de la DINSI en AMOA, a conduit plusieurs cycles d'ateliers avec l'ensemble des directions de la collectivité pour réaliser un état des lieux exhaustif des dispositifs de subvention en vigueur au sein de la collectivité, et de leurs procédures d'instruction. Cette démarche, qui a mis en évidence une très grande hétérogénéité des pratiques a pour objectif d'une part **d'harmoniser et de simplifier les demandes de financements** pour les usagers, et d'autre part de **sécuriser l'attribution des subventions** au sein de la collectivité.

Courant 2022, la refonte du SI subventions a été conduite, pour un premier déploiement expérimental à

l'automne 2022. La généralisation de cette nouvelle plateforme est prévue pour le premier trimestre 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau SI, la DVAEP a assuré l'accompagnement des directions (formations à la prise en main de l'outil – DIRFI), webinaires à destination des agents instructeurs et séances d'accompagnement, webinaires et accompagnement sur site des partenaires associatifs.

Accompagnement et formation des associations

En 2022, la DVAEP a poursuivi l'expérimentation d'une offre de services à destination des acteurs associatifs du territoire. Celle-ci repose sur deux axes principaux :

- **L'accompagnement des associations :** L'accompagnement des associations est un enjeu très fort sur le territoire, même si le premier interlocuteur d'une structure reste la

commune. Si les structures déjà partenaires du Département peuvent trouver un appui méthodologique auprès des directions métiers auxquelles elles sont rattachées, un grand nombre de structures n'accède pas encore à cet accompagnement, ce qui complique l'accessibilité à nos financements. Depuis début 2021, la DVAEP expérimente un premier niveau d'accompagnement, ouvert à tous types de structures, afin de permettre une orientation pertinente vers les financements du Département et un appui méthodologique à la constitution des demandes. L'objectif est de parvenir à une **plus grande équité dans l'accès aux subventions départementales**, tout en améliorant la qualité des dossiers reçus, et donc leur instruction. Ce sont au total près de 50 structures qui ont été accompagnées en 2022, sur un temps particulièrement contraint compte-tenu de la mobilisation de l'équipe sur le budget participatif et la refonte du SI subventions ;

- **La formation des associations :** En complément des offres de formations spécifiques déjà proposées par certaines directions (notamment aux acteurs de la solidarité internationale), la DVAEP a entrepris depuis fin 2021 la mise en place d'une offre de

formations de **14 sessions de formation** qui ont été organisées en 2022, autour des thématiques suivantes : lutte contre les discriminations et lutte contre les LGBTIphobies (en lien avec la MEDI) ; formation aux outils numériques (collecte de dons, gestion des adhésions en ligne), formation à la communication (gestion des réseaux sociaux). Ce plan de formation a vocation à se renforcer dès 2023, avec de nouvelles sessions et des thématiques encore plus larges. Plus de 170 partenaires ont ainsi bénéficié d'une formation sur l'année 2022.

Concernant **l'accompagnement de la vie associative**, 13 sessions de formations ont été organisées à destination des partenaires associatifs, 171 structures ont été formées et 50 structures ont reçu un accompagnement spécifique (amélioration du projet associatif, statuts, gouvernance).

Concernant **la valorisation et la promotion de l'engagement et du bénévolat associatif**, le dispositif « Agents solidaires » fait état de 71 demandes de volontariat validées dans 11 structures différentes.

Démocratie participative

L'année 2022 a été principalement consacrée au déploiement du **premier budget participatif départemental**. Cette première édition aura permis de recueillir plus de 500 projets sur l'ensemble des cantons, et d'élire **106 projets lauréats**, dont la réalisation interviendra entre 2023 et 2024.

La mise en œuvre de ce dispositif en 2022 aura permis d'amorcer une réflexion structurante sur le rôle de l'échelon départemental dans les démarches de démocratie participative, et de mettre en exergue les enjeux spécifiques de telles démarches sur notre territoire. L'évaluation qui sera faite du dispositif permettra de définir l'ambition du Département en 2023 en matière de participation citoyenne, et les différentes briques d'une future stratégie globale.

Les indicateurs de la première édition du budget participatif :

- 576 projets déposés ;
- 181 projets soumis au vote ;
- 7400 votants (soit environ 22 200 votes) ;
- 106 projets lauréats ;
- Actions de valorisation et démarche d'aller-vers en phase de dépôt : près de 80 temps dédiés (réunions publiques, ateliers), plus de 1500 habitants accompagnés au dépôt ;
- Actions de communication en phase de vote : une **tournée** de 51 étapes dans les 21 cantons, 40 villes traversées, deux **émissions de radio** avec Making Waves, une **campagne des porteurs** de projets.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Education populaire et démocratie participative	Dépense	0,185	0,085	0,468
Relations avec les associations	Dépense	0,042	0,055	0,058
Total	Dépense	0,227	0,140	0,526
	Recette			
	Charge nette	0,227	0,140	0,526

Mission Europe et international

PROGRAMME

Animation territoriale

Ce programme comporte quatre actions :

- Jeunesse,
- Soutien au tissu associatif,
- Sensibilisation à la citoyenneté européenne et mondiale,
- Valorisation des migrations et promotion d'une culture d'accueil.

CONTEXTE

La politique d'action extérieure du Département s'inscrit dans une réalité territoriale fortement marquée par un engagement international et européen des citoyens. La DEI soutient et anime cette communauté d'acteurs et de citoyens du territoire : les organisations de solidarité internationale issues des migrations, les acteurs de l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale, les professionnels de la jeunesse actifs en faveur de la mobilité des jeunes et les jeunes séquano-dyonisiens de 16 à 30 ans.

La DEI pilote **des actions transversales et d'animation territoriale à destination de ces publics** :

- Une politique volontariste et ambitieuse en faveur de la **mobilité** européenne et internationale des jeunes ;
- Des **actions éducatives et de sensibilisation** à la citoyenneté européenne, mondiale, à l'interculturalité et à la culture de paix à destination des collégiens, des acteurs associatifs et du grand public ;

- Une offre de service d'**accompagnement du tissu associatif local** engagé dans les questions européennes et internationales : accompagnement personnalisé au montage de projets, de formations et de micro-rencontres, de financement de projet de mobilité de jeunes, de solidarité internationale et de citoyenneté européenne et mondiale via le dispositif Appel à agir ;
- Un **réseau des villes et des EPT** du Département capable de réunir les collectivités de la Seine-Saint-Denis désireuses de partager leurs expériences européennes et internationales et leurs relations partenariales ;
- Un travail de **coordination des politiques publiques** liées aux migrations et la **valorisation des populations et mémoires immigrées** en Seine-Saint-Denis, renforcé depuis 2022 dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme se déclinent comme suit :

- Accompagner les acteurs du territoire pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif, en lien avec leurs partenaires européens et internationaux ;
- Cultiver et contribuer à la promotion de la citoyenneté européenne et mondiale et à l'interculturalité et soutenir l'engagement ici et là-bas ;
- Innover, promouvoir et s'inspirer de l'engagement et de l'expertise des acteurs de la solidarité, du Département et des partenaires étrangers.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Jeunesse

Dans l'objectif d'augmenter dans les années à venir le nombre de jeunes bénéficiant de mobilités à l'international tout en diversifiant leur profil, une dynamique a été relancée en 2022 en matière de partage d'information, de sensibilisation, de coordination des acteurs dans les territoires et d'accompagnement des jeunes et des structures de jeunesse afin de lever les obstacles et susciter l'intérêt pour la mobilité. Ce travail s'est concentré autour de deux axes principaux :

- **L'harmonisation et la coordination de l'information sur la mobilité européenne et internationale des jeunes** : la diffusion de la plaquette de la mobilité, les réunions d'information dans

les villes sur le volet mobilité jeunesse de l'appel à agir et sur les dispositifs de soutien à la création d'un COPIL jeunesse associant les acteurs institutionnels et les principales structures jeunesse, organisation des rencontres de la mobilité le 14 décembre à Bobigny (70 acteurs jeunesse réunis pendant une journée) ;

- **Le soutien à des projets structurant favorisant la mobilité des jeunes** : promotion de l'Appel à agir volet mobilité des jeunes, le lancement du dispositif TEVO pour permettre l'envoi de volontaires à l'international, la candidature à une accréditation Erasmus Plus Jeunesse pour faciliter le départ de groupes de jeunes en Europe.

Soutien au tissu associatif

Pour faire émerger et accompagner les projets innovants, la DEI mobilise une **série de ressources** : l'appui méthodologique au montage de projet, la formation collective et les micro-rencontres, l'organisation de conférences, la mise en place de ressources numériques et de lettres d'information, la mise en place d'initiatives de valorisation des projets.

Pour soutenir financièrement les projets associatifs, la DEI intervient au titre du dispositif « **Appel à agir** », **autour de trois axes** : Promouvoir la citoyenneté européenne et mondiale ; Accompagner les associations de solidarité internationale dans leur action locale et internationale ; Renforcer la mobilité européenne et internationale des jeunes et les échanges interculturels.

En 2022, la DEI a initié un travail transversal inter-directions sur ses actions de formation et d'accompagnement. Avec la DVAEP, un travail d'articulation des programmes de formation a été engagé, afin de proposer une offre de formation plus

variée et répondant aux besoins des acteurs associatifs. Des formations co-organisées à plusieurs directions ont été expérimentées (OVF, DTE, DEJ...) afin de traiter de thématiques à enjeux à la fois locaux et internationaux. Enfin, la co-instruction des dossiers de subvention a été systématisée à l'ensemble des projets. Des commissions d'instruction pluri-acteurs ont permis d'impliquer des partenaires externes et des services départementaux. Jugée pertinente par toutes les parties prenantes, la collaboration inter-directions sur les actions d'accompagnement sera poursuivie et approfondie en 2023, notamment avec la DVAEP afin de renforcer la **complémentarité des offres de service**.

En 2022, des collaborations avec des dispositifs d'accompagnement et de financement régionaux ou nationaux (Agence du Micro-projets, FORIM, PSeau) ou l'Observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes ont permis d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé.

Sensibilisation à la citoyenneté européenne et mondiale

Action structurante et transversale pour la DEI, la promotion d'une citoyenneté européenne et mondiale s'articule en 2022 autour de 3 axes :

- **Sensibiliser le grand public**, en s'appuyant sur les techniques d'éducation non formelle et sur des réseaux d'acteurs associatifs engagés : Festival Alimentterre, Quinzaine du commerce équitable, Fête de l'Europe, contribution à la candidature de la ville de Saint-Denis à la Capitale Européenne de la Culture 2028. Comme chaque année, à l'occasion du mois de l'Europe (mai), le service Europe a organisé un événement grand public de valorisation de la citoyenneté européenne et des actions de l'UE au local dans un parc départemental,
- **Sensibiliser les collégiennes et collégiens aux grands enjeux du développement durable et de la citoyenneté mondiale** à travers la poursuite de plusieurs parcours éducatifs :
 - Le **parcours éducatif « Alimentation durable »** (reconduit, en partenariat avec la DEJ et la DTE) qui s'appuie sur le festival Alimentterre, porté par l'ONG « Collectif français pour la solidarité internationale » et l'implication d'acteurs locaux de la transition écologique (ferme urbaine, tiers lieux sur l'alimentation durable, etc.) ;
 - Le **nouveau parcours éducatif « ODD Migration et Territoire »** auprès de 10 collèges, en lien avec le projet ODDyssée porté par un consortium d'acteurs et financé par l'Agence française de Développement.
- Utiliser les JOP 2024 et les valeurs de l'olympisme pour renforcer l'ouverture sur l'Europe et le monde à travers le dispositif « **130 pays dans 130 collèges** ». L'année 2022, année du lancement, a été consacrée à :
 - L'accompagnement des collèges, en particulier ceux prévoyant une mobilité : dépôt d'une accréditation Erasmus + pour financer des mobilités, aide dans la préparation au départ ;
 - L'élaboration d'un cadre pour l'intervention de la DEI avec la préparation d'un parcours pédagogique autour des valeurs de paix et de la découverte d'autres cultures et la mobilisation du réseau associatif de la DEI pour de futures interventions dans les collèges (lien avec les pays de coopération décentralisée, avec les diasporas présentes en SSD, avec les partenaires du Département).

Valorisation des migrations et promotion d'une culture d'accueil

Fin 2022, la DEI a commencé la préparation d'une **candidature au programme européen URBACT**, afin de soutenir la conception d'un plan d'actions départemental sur l'accueil et l'inclusion des personnes migrantes. Ce projet permettra de soutenir une dynamique de travail transversal à l'ensemble des directions du Département sur ces questions, ainsi que la création d'un réseau des acteurs locaux. Cela permettra par ailleurs de s'inspirer de bonnes pratiques européennes et de mettre en valeur celles développées en Seine-Saint-Denis auprès d'autres collectivités européennes. La candidature au programme URBACT sera déposée en mars 2023.

Par ailleurs, le Département a organisé en décembre 2022, avec le soutien de l'ANVITA, un **atelier de travail sur l'accueil des personnes migrantes**. Cet atelier a réuni 4 collectivités adhérentes de l'ANVITA (le Département, Bagnolet, Montreuil, et Saint-Denis) et Bobigny qui souhaite y adhérer. Il a permis d'entamer une réflexion sur le long terme pour construire une politique d'accueil digne et cohérente des primo-arrivants sur le territoire. Cela conduira à impulser à

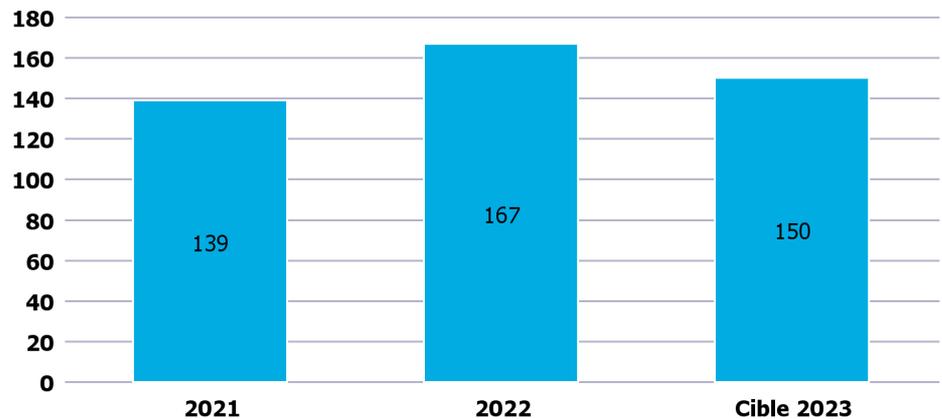
partir de 2023 une coopération entre collectivités séquan-dyonisiennes sur le sujet.

Suite au déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022, le Département a initié une collaboration avec les services de l'Etat afin **d'héberger des réfugiés ukrainiens** arrivés en Île-de-France. Des places d'hébergement dans le centre pour sportifs du stade de La Motte ont ainsi été mises à disposition par la préfecture d'avril à octobre 2022. En fin d'année, une collaboration a débuté avec la DRIHL afin de mettre à disposition 4 logements de fonction vacants dans les collèges à partir de mars 2023, dans le cadre du dispositif d'hébergement des bénéficiaires de la protection temporaire. Par ailleurs, une subvention a été versée à l'association Habitat Cité pour permettre l'accompagnement d'exilés ukrainiens en situation de précarité en Seine-Saint-Denis.

De plus, le Département a également adhéré à la plateforme des collectivités solidaires avec l'association **SOS méditerranée** et a versé une subvention de soutien à l'association pour qu'elle puisse poursuivre ses actions de sauvetage en mer.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

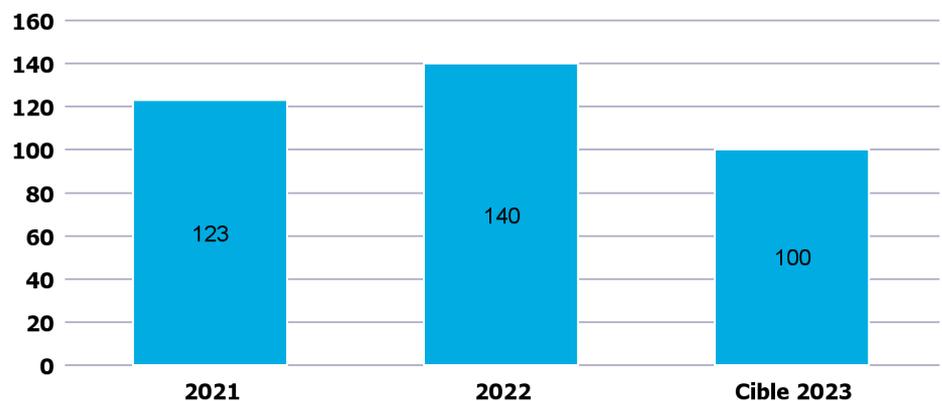
Nombre de jeunes bénéficiaires d'une expérience de mobilité



167 jeunes (dont 50 % de filles) ont pu partir en mobilité en 2022 grâce au soutien de l'Appel à Agir. Seule la mobilité de groupes de jeunes est concernée par le dispositif Agir, celui-ci ne permettant pas de soutenir les départs individuels (volontaires, étudiants, etc.). L'augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires par rapport à 2021 s'explique par la fin des contraintes sanitaires du début de l'année 2022.

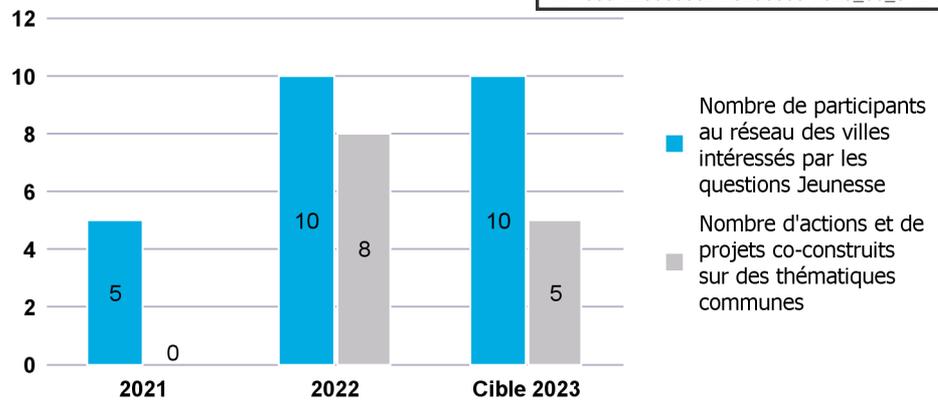
Les acteurs jeunesse comptabilisés dans cet indicateur sont les organisations de l'éducation formelle ou informelle qui accompagnent directement ou indirectement les jeunes : organismes de mobilité et têtes de réseaux, missions locales, centres sociaux, services jeunesse des villes, etc.

Nombre d'acteurs jeunesse sensibilisés à la mobilité internationale et européenne



Parmi les axes du plan d'action jeunesse (porté par la DEI et la DEJ), la création et l'animation d'un réseau d'acteurs jeunesse du territoire actifs sur la mobilité a été une priorité en 2022, après 2 ans d'arrêt des activités de mobilité suite à la crise sanitaire. Les 140 acteurs jeunesse touchés ont été comptabilisés à partir du nombre de participants aux COPIL du réseau, aux participants des formations et aux événements (Rencontres de la mobilité de décembre 2022).

Développer des actions communes entre le réseau des villes et les EPT grâce à la S²LO



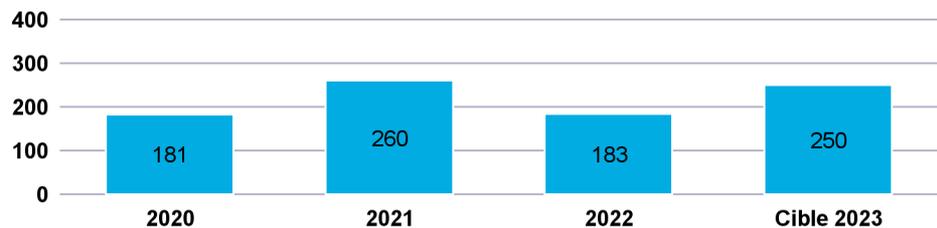
Début 2022, 6 réunions publiques ont été organisées dans les villes du Département par la DEI sur les questions de jeunesse et de mobilité. Cette action, aussi appelée « Caravane de la mobilité » a rassemblé les acteurs de la jeunesse (associations, centres sociaux, services jeunesse) dans les villes de Bobigny, Villepinte, Noisy le Grand, Stains, Saint-Denis et Clichy-sous-Bois afin de faire connaître les actions du Département et les dispositifs européens et internationaux en faveur de la mobilité des jeunes.

En décembre 2022, un Forum de la mobilité a rassemblé les acteurs jeunesse au niveau départemental (dont 10 villes) dans une dynamique de mise en réseau des professionnels de jeunesse dans le domaine de la mobilité.

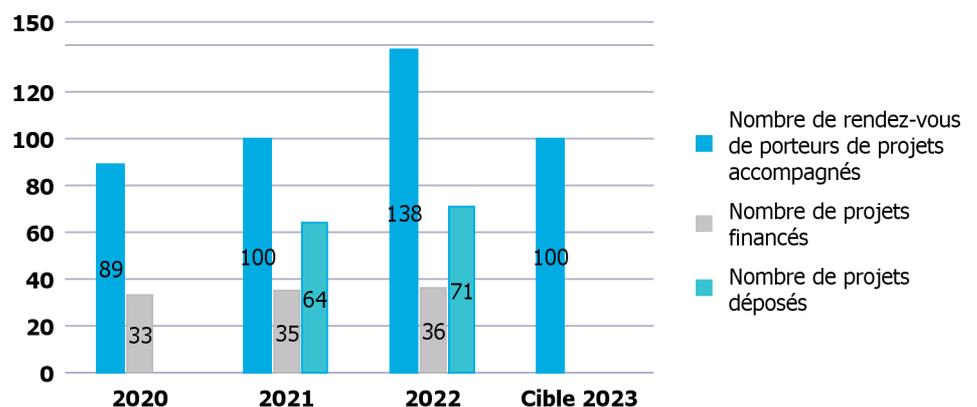
Enfin, dans le cadre du développement d'une politique d'accueil des personnes migrantes, le Département est à l'initiative d'une journée d'échange et de mise en réseau avec les élus de 6 villes du Département.

L'accompagnement des acteurs associatifs passe par des conseils méthodologiques et un éventuel soutien financier. Les formations portent essentiellement sur le montage des projets internationaux l'analyse et diagnostics, la planification au montage budgétaire et la recherche de financements.

Nombre de participants aux formations

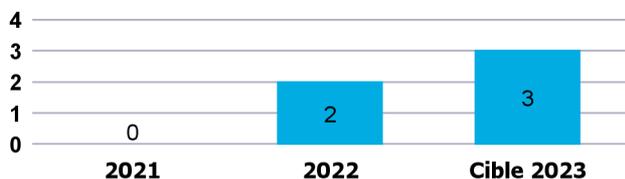


Accompagner et soutenir le tissu associatif

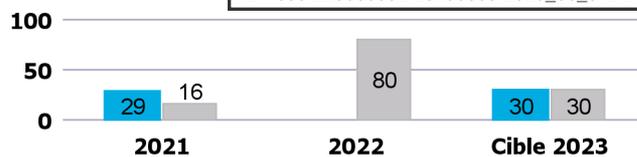


La DEI participe au renforcement des compétences des associations et structures "jeunesse" en montage de projets à l'international.

Nombre de projets communs inter-directions



Nombre de nouvelles associations accompagnées et financées



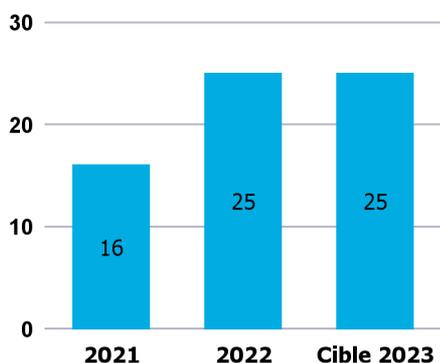
Les indicateurs de résultat relatifs à l'activité de formation, d'accompagnement et de financement sont rassemblés dans l'objectif « Accompagner et soutenir le tissu associatif local en Seine-Saint-Denis », s'appuyant notamment (mais pas seulement) sur le dispositif Appel à Agir.

En 2022, 2 projets ont fait l'objet d'un co-financement inter-directions, mais l'ensemble des projets lauréats ont été discutés collectivement lors de commissions d'instruction rassemblant des agents d'autres directions départementales et des partenaires externes, mobilisés à l'occasion pour apporter un avis technique et enrichir l'instruction et l'accompagnement.

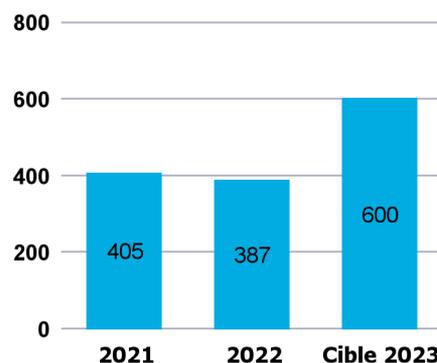
Sur les 138 associations accompagnées, il n'a pas été possible de comptabiliser le nombre de nouvelles associations. Ce manquement dans la collecte et le suivi des indicateurs sera rectifié en 2023.

La DEI propose aux enseignants et aux éducateurs des ressources et des compétences pour construire des parcours pédagogiques sur les questions de développement et de solidarité internationale à destination des scolaires.

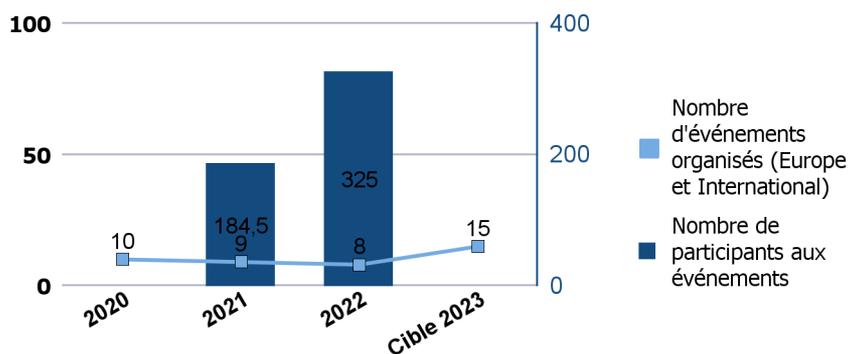
Nombre de partenaires éducatifs sensibilisés



Nombre de jeunes touchés par les actions éducatives



Nombre d'événements et de participants (agrégation Europe et International)



Sur l'année scolaire 2021/2022, la DEI a proposé deux parcours éducatifs aux collégiens. «Alimenterre», en partenariat avec la DEJ et la DTE autour de l'alimentation durable, et «ODD migrations et territoires» en expérimentation dans 3 collèges du Département et qui a été déployé à 10 autres collèges sur l'année scolaire 2022-2023.

Cinq événements (Atelier ANVITA, Rencontres de la mobilité, Conférence sur la Palestine avec l'IREMMO, Quinzaine du commerce équitable et Joli Mois de l'Europe sur la citoyenneté européenne) et trois micro-rencontres (Sénégal, Alimenterre et Eau et Assainissement) ont été organisés en 2023.

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
 Reçu en préfecture le 16/06/2023
 Publié le
 ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Jeunesse	Dépense	0,021	0,113	0,019
	Recette	0,031	0,000	
Sensibilisation à la citoyenneté européenne et mondiale	Dépense	0,013	0,029	0,024
Soutien au tissu associatif	Dépense	0,152	0,148	0,138
	Recette	0,065	0,040	
Total	Dépense	0,186	0,289	0,181
	Recette	0,096	0,040	
	Charge nette	0,090	0,249	0,181

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Jeunesse	Dépense		0,005	
Total	Dépense		0,005	
	Recette			
	Charge nette		0,005	

PROGRAMME

Europe

Ce programme comporte deux actions :

- Gestion des cofinancements européens,
- La Seine-Saint-Denis en Europe.

CONTEXTE

L'ouverture à l'Europe présente le double avantage de solliciter des financements européens pour contribuer au financement des politiques publiques départementales mais aussi de s'inspirer de bonnes pratiques innovantes pour renforcer l'impact de l'action publique du Département.

Le Département, dans le cadre du **FSE**, bénéficie d'une subvention globale déléguée par les services de l'Etat. L'enjeu est de réussir la **jonction entre les programmations** dans un contexte de crise sanitaire :

- Pour 2014-2020, il s'agit de finir les contrôles d'opérations et de programmer des opérations

pour lutter contre la covid-19 (redéploiements de crédits et programme REACT EU),

- Pour 2021-2027, il s'agira d'assurer la transition dans un contexte où le montant des enveloppes et du taux de cofinancement vont baisser.

Outre le FSE, le Département explore les possibilités de financement et de coopération via les **fonds européens** (FEDER, Interreg, Life etc.) pour financer des politiques innovantes, au service des habitants du territoire.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques s'articulent autour de plusieurs axes :

- Optimiser la **gestion déléguée de subvention globale**, que ce soit pour finaliser la programmation 2014-2020 ou bien la prochaine 2021-2027 ;
- Améliorer et **diversifier les dispositifs cofinancés** par les subventions globales ;
- Permettre à davantage de directions départementales de **déposer des projets** auprès de fonds et programmes européens, notamment de coopération européenne sur l'action et l'innovation sociale, l'éducation ainsi que la transition écologique et le développement durable.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Gestion des cofinancements européens

Pour 2022, les **négociations pour les enveloppes des subventions globales FSE+ 2021-2027** ont eu lieu. Les montants par organisme intermédiaire ont été communiqués, et une coordination avec les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi de Seine-Saint-Denis a eu lieu pour les actions à mettre en place. La stratégie de programmation départementale dépend en grande partie de la nouvelle donne de l'insertion mise en place par la collectivité. **La disparition progressive des projets insertion emploi (PIE), l'arrivée des agences locales d'insertion et la reprise du suivi des allocataires du RSA par le service social départemental ont réorienté grandement la composition de la programmation FSE+.** Dans le même temps, l'ouverture du FSE+ sur les aspects plus sociaux et sur la jeunesse poussent la collectivité à trouver de nouveaux dispositifs.

L'autre grand enjeu de 2022 sur la subvention globale FSE était **de clôturer la programmation 2014-2020, notamment avec les crédits supplémentaires REACT EU.** Suite aux différents redéploiements, le Département a obtenu plus de 9 millions d'euros à programmer avant la fin de l'année civile. Le choix a été fait de mettre l'intégralité de ce financement sur les PIE dont c'était la dernière année de fonctionnement afin que le coût pour les collectivités soit le plus faible possible. Toutes les opérations ont été programmées avant le 31 décembre 2022. Dans le même temps, le rattrapage des contrôles de service fait a commencé afin de solder la convention de subvention globale. Courant 2022, il est apparu qu'il fallait récupérer au total 23 millions d'euros pour solder la période 2014-2020, avec un retard chronique sur les contrôles depuis 2016.

Pour les **autres financements**, le Département a obtenu plusieurs nouvelles opérations. Fin 2022, deux opérations ont été validées par les services du Conseil régional. Une première opération REACT EU concerne les **mobilités douces**, en partenariat avec Plaine Commune et la ville de Pantin, pour un montant de 1,6 million d'euros de FEDER. Une autre opération sur le **décrochage scolaire**, en lien avec les dispositifs d'accueil de collégiens temporairement exclus (ACTE) a été validée, pour un montant de 600 000 €. Sur ces deux opérations, le Département est chef de file et récipiendaire de la subvention et doit reverser aux partenaires les subventions en fonction du degré de réalisation.

En octobre 2022, la collectivité a déposé également **deux accréditations Erasmus +**. La première porte sur les **mobilités scolaires**, dans le cadre du dispositif « 130 pays dans 130 collèges », afin de faire partir des collégiens rencontrer leurs homologues européens. La seconde concerne les **mobilités de jeunes, hors temps scolaires**, de 13 à 30 ans pour des projets de groupes avec des vis-à-vis européens. Ces deux accréditations ont été obtenues début 2023.

Enfin, la collectivité est inscrite dans des **partenariats européens**, tel qu'Horizon Europe et Interreg. Ainsi le Département est partenaire dans un consortium sur un projet avec pour thématique le micro-crédit.

La Seine-Saint-Denis en Europe

Le Département continue de s'impliquer dans les **réseaux** tels que **l'association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)**. Toutefois, ce réseau spécifique ne donne pas accès à toutes les institutions européennes, même si les formations dispensées et les échanges entre collectivité sont fructueux. Une réflexion est en cours pour pouvoir adhérer de nouveau à Ile-de-France Europe, la représentation de la région à Bruxelles, afin de pouvoir accéder à de nouveaux outils de plaidoyer. La collectivité est dans une dynamique d'implication dans des partenariats européens, et cela se traduit par le nombre de partenariats noués depuis quelques années.

A ce travail d'action à un niveau européen, s'ajoute l'action au niveau local. Le 26 mai 2022, le Département a contribué au **Joli mois de l'Europe**, après plusieurs années d'absence, en faisant un événement autour de l'Europe et la jeunesse. Cette première édition donnera lieu pour les années suivantes à des événements plus ambitieux.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

	2014-2020	2021-2027
Montant du FSE accordé et réalisé au CD 93	24,7 M€	35 M€
Contexte : montant des enveloppes FSE+ régionales Programme national	ND	304 M€
Contexte : montant de l'enveloppe FSE du Conseil régional	ND	286 M€

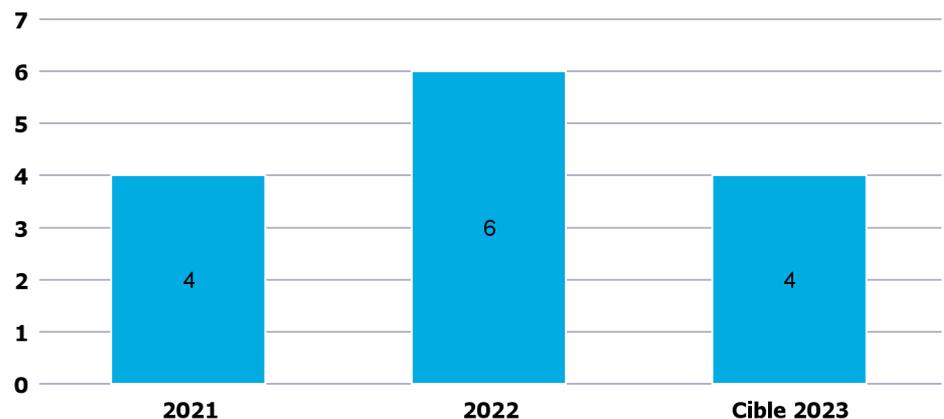
Entre 2014 et 2020, l'Union européenne a consacré environ un tiers de son budget à la réduction des écarts de développement entre les régions de son territoire : c'est la politique de cohésion. Cette politique est notamment soutenue par le fonds social européen (FSE). Ce fonds vient soutenir des projets, en complément d'aides nationales, régionales et locales, afin de produire un effet de levier et une synergie entre les financements.

Suite aux différents redéploiements de crédits des services de l'Etat, le Département a vu sa subvention globale passer de 37 M € en 2014 à près de 56 M € en fin de programmation. Ces redéploiements successifs depuis 2019 ont été accordés suite à la bonne atteinte des cibles du cadre de performance et du bon taux de programmation de la collectivité et aux crédits supplémentaires sur le plan de relance européen REACT-EU. En 2020, 2 M€ ont été prévus pour programmer des opérations de lutte contre la crise sanitaire (achat de masque et gel, matériel informatique...). En 2021-2022, l'Etat a redéployé plus de 9,8 M€ pour pouvoir programmer jusqu'en 2023 des projets insertion emploi notamment dans le cadre du plan de relance européen.

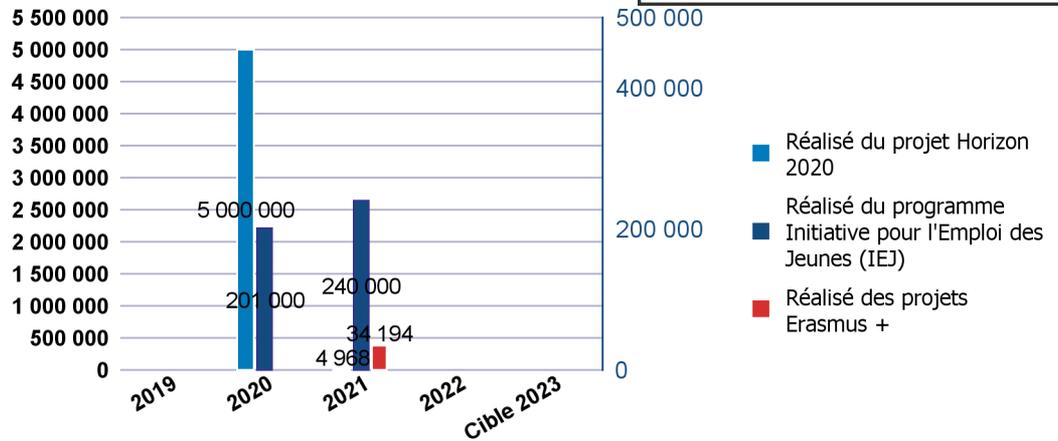
Pour la programmation 2021-2027, une baisse de 11% est prévue pour l'Ile-de-France, ce qui impacte l'enveloppe pour le territoire qui ne sera que de 59 millions € à répartir avec l'autre organisme intermédiaire, l'OI pivot des PLIE de Seine-Saint-Denis. Cela est inférieur à la programmation précédente, mais reste à nuancer car avec le retard sur le démarrage, les crédits sont à utiliser sur une année en moins.

Il s'agit d'indicateurs de contexte, qui sont fixes pour une période de 7 ans. Il y a une transition entre les programmations 2014-2020 et 2021-2027, avec des montants fixés par les différentes institutions. Il ne peut pas y avoir de cible et de réalisé puisqu'il s'agit de montants fixés à un niveau régional et national, et qui n'impliquent donc pas seulement la Seine-Saint-Denis.

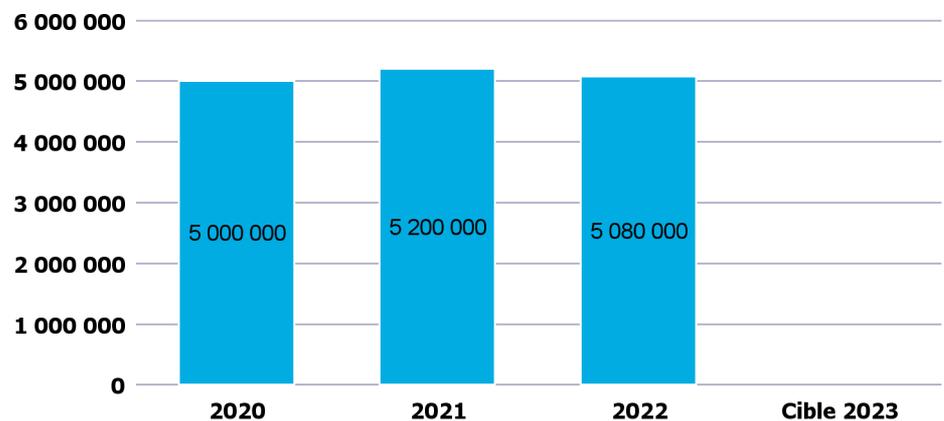
Nombre de projets hors FSE



Recettes réalisées hors FSE



Recettes FSE subvention globale



Pour la subvention globale FSE, le Département doit clôturer la programmation 2014-2020 et doit donc accélérer son rythme de contrôle, afin de récupérer la totalité des crédits FSE avancés et finaliser les opérations programmées avec des crédits REACT EU. En 2022, seulement 5,08 millions € ont été récupérés sur les 6 millions prévus, et donc la différence sera reportée en 2023. L'administration est en train d'estimer le total des crédits à contrôler, et les services de l'Etat imposent à ce stade une remontée de l'ensemble des contrôles de service fait pour septembre 2023.

En 2021, le Département a déposé plusieurs projets hors subvention globale FSE. Suite à un appel à projet du Conseil régional REACT EU sur les reliquats FSE et FEDER, le Département a déposé deux dossiers : un projet FEDER sur la réalisation de pistes cyclables (Mobilités douces en SSD) et un projet FSE de lutte contre le décrochage scolaire (Préludes). Ces deux projets ont été programmés début 2022.

Deux projets initiés en 2020 se sont poursuivis en 2022 : un projet Erasmus + d'éducation à la vie sexuelle et affective (EVAS) des collégiens en lien avec la DEJ et un partenariat sur un projet Horizon 2020 (avec la DNPB). Les bilans devront être déposés début 2023 pour Erasmus+ et en 2024 pour Horizon 2020.

En 2022, un projet Interreg a été déposé en tant que partenaire sur le thème de la microfinance (avec la DEIAT). Le projet débutera au printemps 2023 et une recette sera perçue en 2024. Deux demandes d'accréditation Erasmus+ ont été déposées en 2022 (Education et Jeunesse), ce qui permettra dès 2023 d'obtenir des subventions pour des projets de mobilité. Ces accréditations permettront de couvrir l'ensemble des frais relatifs aux mobilités : frais de voyages des participants, contribution aux frais de séjours, les coûts directement liés à la réalisation des activités mobilité et les coûts exceptionnels et de visites préparatoires.

La participation à des programmes comme Erasmus+ ou Interreg permet de plus, au Département d'être davantage identifié comme un acteur dans le domaine de la coopération européenne, et donc d'être plus souvent sollicité comme partenaire dans le cadre de consortium sur des projets européens. De plus, le Département montre sa capacité de gestion de fonds européens d'une part avec la gestion d'une subvention globale FSE+, mais également sur des projets en consortium, tel que le projet Mobilités douces (FEDER) ou EVAS (Erasmus +), sur lesquels il a été chef de file. La plupart des projets en consortium ont également permis de renforcer les partenariats avec nos partenaires locaux (EPT, villes, associations du territoire) et d'accroître ses contacts en Europe. Les projets FSE financent du fonctionnement et, exceptionnellement des grands projets structurants, ils portent donc sur des montants relativement faibles. Les projets FEDER, plus ponctuels, concernent l'investissement et peuvent atteindre des montants de plusieurs millions d'euros.

RÉCAPITULATIFS DES MOYENS FINANCIERS DU

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le **PROGRAMME S²LO**
ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Gestion des cofinancements européens	Dépense	0,001	0,002	0,007
	Recette	0,003		0,023
La Seine-Saint-Denis en Europe	Dépense	0,011	0,011	0,012
Total	Dépense	0,012	0,013	0,018
	Recette	0,003		0,023
	Charge nette	0,008	0,013	0,004

PROGRAMME

International

Ce programme comporte deux actions :

- Coopération internationale,
- La Seine-Saint-Denis dans le monde.

CONTEXTE

L'année 2022 représente un tournant stratégique majeur, avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a provoqué une grave crise géopolitique, couplée à une crise de l'énergie et une crise économique. Mais cette guerre n'a pas pour autant éclipsé les autres enjeux internationaux : la crise climatique, les vagues de contestation contre les mouvements autoritaires, notamment en Iran, la rivalité sino-américaine, la persistance de conflits en Syrie, au Yémen, au Mali, dans les Territoires palestiniens, ou encore en République démocratique du Congo. Cette juxtaposition d'épreuves mondiales a accentué les fragilités et les déséquilibres, au moment où le monde post-covid commence à se rétablir. Dans ce contexte, des alliances et coopérations sont à rechercher pour résister et agir.

En Seine-Saint-Denis, une pluralité d'acteurs sont engagés, aux côtés du Département, pour un monde de

justice, de paix et écologiquement responsable. Une variété de projets a été mise en œuvre en 2022, autour de la solidarité climatique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de lutte contre les violences faites aux femmes, de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes à travers la mobilité ou encore pour l'accompagnement et l'accueil digne des migrants.

Des projets à double dimension, locale et internationale, qui favorisent les échanges, reposent sur du partenariat et surtout remettent en relation les individus d'ici et d'ailleurs.

Toutes ces initiatives contribuent ainsi aux objectifs de développement durable et sont une réponse apportée par les Séquano-Dionysiens aux défis globaux de l'humanité.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme s'articulent autour de deux orientations :

- Développer des **projets partagés avec d'autres territoires dans le monde**, en privilégiant les coopérations thématiques autour d'enjeux communs : jeunesse et citoyenneté, migrations, changement et solidarité climatiques, inégalités urbaines et lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Favoriser la **dimension internationale des politiques publiques** du Département et permettre le rayonnement international et l'échange d'expériences avec d'autres territoires dans le monde, en s'appuyant sur les réseaux internationaux.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Coopération internationale

Mise en œuvre du programme « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence »

Lancé en 2021, le programme « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence » copiloté par l'Observatoire des violences faites aux femmes et la DEI a amplifié ses activités en 2022. Des missions de la DEI et de l'Observatoire ont eu lieu dans chacun des territoires-pilotes : en mai en Palestine et en juin aux Comores (pour une mission de soutien à la mise en place de l'Observatoire de Ngazidj). Les équipes des territoires ont été reçues pour une semaine de formation en Seine-Saint-Denis en novembre.

Aides d'urgence

Dans un contexte de crises, le Département a déployé des aides d'urgence et de solidarité :

- **Ukraine** : Un rapport et une délibération ont été votés en commission permanente le 24 mars 2022 sur le soutien aux personnes déplacées par le conflit en Ukraine. 15 000 € ont été affectés au fonds d'urgence

de Cités unies France, dédié à la crise ukrainienne, et 15 000 € ont été

Cité, en charge d'accueillir et loger des familles ukrainiennes en Seine-Saint-Denis.

- **SOS Méditerranée** : Afin de marquer sa solidarité et son engagement pour le respect des droits humains, le Département a soutenu l'action de l'association SOS Méditerranée dans sa mission de sauvetage en mer par une subvention de 5 000€.

Autres projets de coopération décentralisée

Les projets au long cours avec les partenaires de coopération décentralisée se sont poursuivis malgré les difficultés persistantes pour se déplacer :

- **En Palestine**, la FSGT 93 (Fédération Sportive et Gymnique de Travail) a poursuivi ses **formations d'animateurs sportifs** dans les trois villes partenaires de Cisjordanie : Qalquilya, Tulkarem et Djénine. En outre, le Département a renouvelé son **appui au centre social et culturel Al Bustan** pour un second triennal 2022-2024 à travers le versement d'une subvention de 5 000 € au réseau de coopération décentralisée pour la Palestine. Dans ce cadre, une délégation du Département s'est rendue à Jérusalem Est, en février 2022, pour évaluer le bilan du premier triennal du programme Jer'Est et travailler au second. La délégation a également pu se rendre à Djenine et à Saint-Jean d'Acres (Akko) pour rencontrer les partenaires engagés dans le programme « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences », et de mieux appréhender l'ampleur et les caractéristiques des violences faites aux femmes ;
- **En Algérie**, en raison de la non-délivrance des visas, la délégation algérienne n'a pu se rendre en Seine-Saint-Denis en juin 2022. En dépit d'un contexte difficile pour les relations entre l'Algérie et la France, une délégation conduite par son Président s'est rendue en Algérie (à Bejaïa et à Tizi Ouzou) en octobre 2022. Ce déplacement a permis de réaffirmer la volonté de **développer des partenariats dans les domaines de la jeunesse, mais aussi du sport inclusif**, à l'aube des JOP 2024. Le Bondy Cecifoot Club a, par ailleurs, participé à la 5^{ème} édition du tournoi international de foot-salle féminin organisé à Akbou, dans la Wilaya de Bejaïa en octobre 2022, avec le soutien du Département ;
- **Au Vietnam**, s'est tenu à Hanoï le séminaire de capitalisation de la phase III du programme Action Vietnam eau et renforcement des compétences (AVEC), en présence des collectivités françaises et vietnamiennes impliquées ;
- **Aux Comores**, un travail d'actualisation et de finalisation des documents techniques du projet de construction d'une station d'épuration par filtre planté végétal à l'hôpital de Mitsamiouli a été mené et l'appel d'offres lancé en fin d'année.

Deux formations à destination des associations de diasporas se sont tenues en novembre et décembre 2022, afin d'accompagner le dépôt de projets pour l'Appel à agir. Une session de présentation du projet a eu lieu lors du forum des partenaires de la PFAC 93.

La Seine-Saint-Denis dans le monde

La participation du Département aux réseaux internationaux de collectivités locales a permis à notre territoire de pouvoir s'engager au sein de projets collectifs pour échanger des pratiques et de rayonner à l'international en contribuant à l'affirmation de messages de paix et de défense des droits.

Ainsi, la participation du Département à l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) a permis de mobiliser d'autres directions autour de réflexions et d'échanges de pratiques, notamment sur l'hébergement d'urgence. Par ailleurs, le Département a organisé en décembre 2022, avec le soutien de l'ANVITA, un atelier de travail sur l'accueil des personnes migrantes. Cet atelier a réuni 4 collectivités adhérentes de l'ANVITA (le Département, Bagnolet, Montreuil, Saint-Denis) et Bobigny qui souhaite y adhérer. Il a permis **d'entamer une réflexion sur le long terme pour construire une politique d'accueil digne et cohérente des primo-arrivants** sur le territoire.

Les enjeux de la mondialité ont aussi été portés dans le cadre de l'adhésion du Département à Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), notamment via la réalisation d'une mission en Corée du Sud du 9 au 15

octobre 2022. Ceci afin de participer à deux événements internationaux majeurs pour les collectivités locales : le 7^{ème} Congrès mondial de CGLU à Daejeon et la 12^{ème} édition du forum mondial des villes pour les droits humains, qui a lieu tous les ans à Gwangju. Le mandat pour mener cette délégation Département avait été donné à Mme Pascale Labbé, vice-présidente à l'égalité femmes-hommes et à l'Observatoire des violences faites aux femmes. Cette mission a permis plusieurs réalisations :

- L'information des autres collectivités et parties prenantes des orientations de la Seine-Saint-Denis en matière de politique européenne et internationale et la prise de contact de partenaires pour établir de nouvelles coopérations ;
- Le soutien à l'action de l'Observatoire et la consolidation du réseau mondial du programme FICOL « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences » ;
- La consolidation des pistes évoquées avec la ville de Gwangju et le centre international de Gwangju lors de précédents échanges ;
- Le dialogue avec les autres co-présidents de la Commission inclusion sociale démocratie

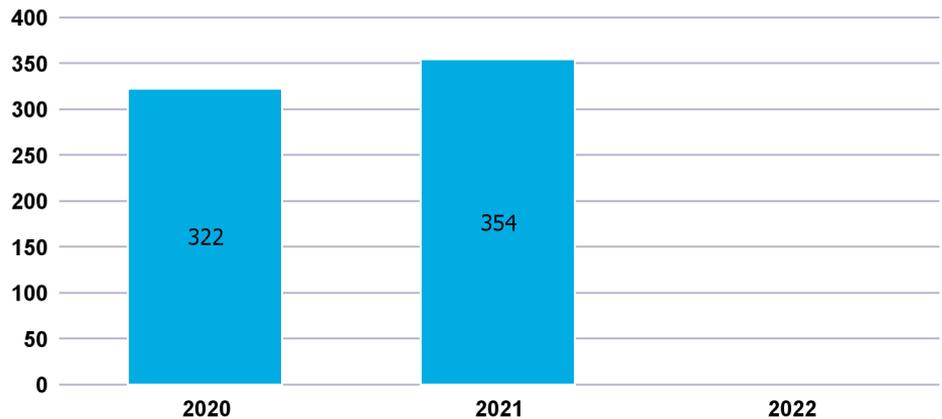
participative et droits humains (CISDPDH) de CGLU et le renforcement de la position du Département dans les activités de la commission.

A travers son adhésion à Cités unies France, la Seine-Saint-Denis a participé aux groupes pays Comores, Vietnam, ainsi que les groupes Afrique du nord, Corée du Sud et les groupes thématiques Egalité femmes-hommes, Jeunesse-ECSI afin de renforcer ses connaissances de ces zones d'intervention et de ces thématiques, et de faciliter la mutualisation entre différentes collectivités.

Enfin, à travers le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine, le Département a pu contribuer au projet de centre social et culturel Al Bustan. De plus, l'équipe du RCDP basée à Ramallah constitue un soutien important pour le montage du projet de lutte contre les violences faites aux femmes, en assurant les liens et les traductions avec la municipalité de Djénine. Le RCDP est signataire de l'acte de rétrocession avec la Palestine, et à ce titre reçoit des fonds pour poursuivre son intermédiation dans ce programme.

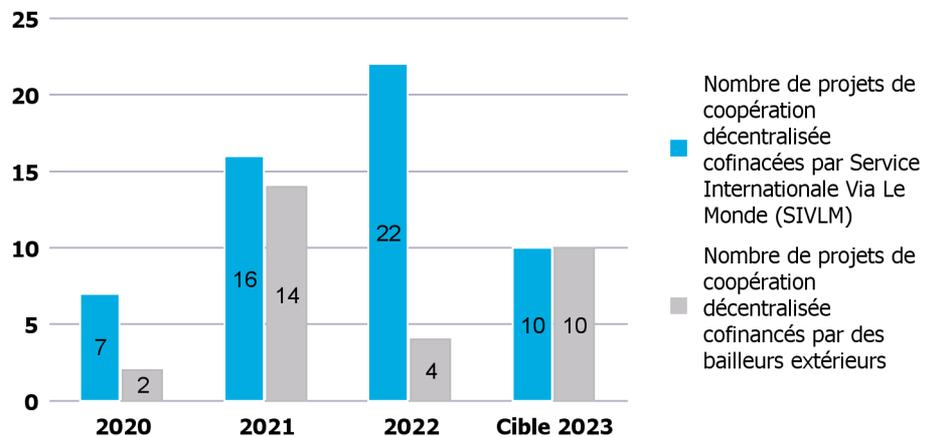
INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'associations internationales créées



Le recensement des nouvelles associations internationales créées sur le territoire n'a pas été effectué en 2022, du fait de problématiques RH.

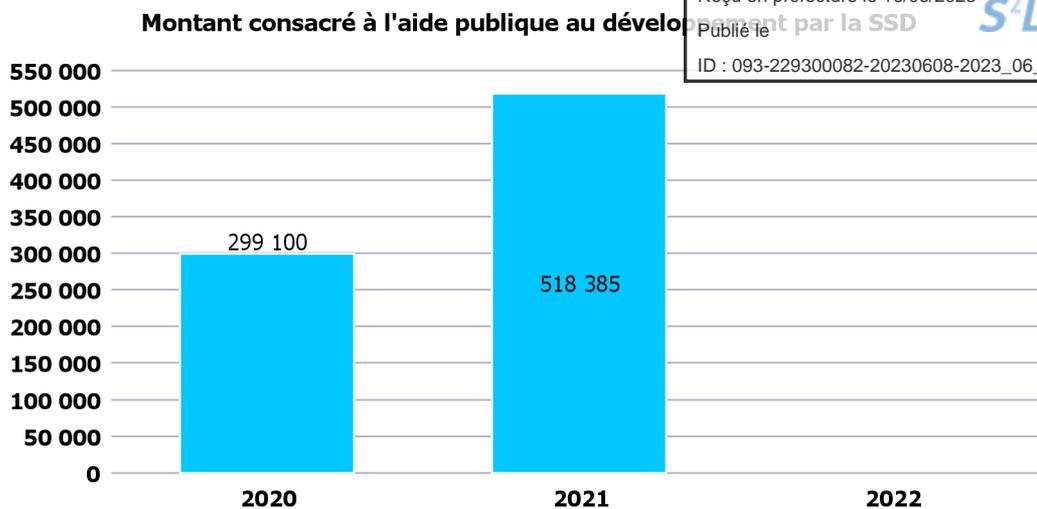
Développer des projets partagés avec des collectivités du monde autour d'enjeux communs



Le premier indicateur comptabilise l'ensemble des projets mis en œuvre chaque année par le Département dont les bénéficiaires se situent dans les territoires de coopération décentralisée. Cela inclut :

- Les projets solidarité internationale de l'Appel à agir : la quasi-totalité sont mis en œuvre sur le continent africain.
- Les projets portés par le Département comme le projet de la FGST93 en Palestine de formation d'animateurs sportifs pour la pratique inclusive ou la participation du Bondy Cecifoot Club au tournoi international de foot salle à Akbou.
- Les projets issus de l'appel à projets de solidarité avec l'Algérie lancé en octobre 2021, qui a permis de cofinancer 6 projets de solidarité avec les régions touchées par les incendies.

Le deuxième indicateur reflète le nombre de cofinancements obtenus par des bailleurs extérieurs : MEAE – DAECT, AFD, SIAAP (pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence en Palestine et aux Comores ; projet de station d'épuration à l'hôpital de Mitsamiouli aux Comores ; ...).



Le montant versé par l'ensemble des collectivités françaises au titre de l'APD s'élève à environ 125 millions d'euros.

	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Montant des APD CD93/habitant (en €)		0,18	0,31		

Les montants APD sont déclarés en mai de l'année n+1, ce qui ne permet pas de renseigner l'indicateur pour 2022. Le rapport annuel de l'APD des collectivités sort au mois de septembre de l'année n+1, ce qui ne permet pas de connaître le montant national APD des collectivités.

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Coopération internationale	Dépense	0,125	0,544	0,176
	Recette		1,200	
La Seine-Saint-Denis dans le Monde	Dépense			0,014
Total	Dépense	0,125	0,544	0,190
	Recette		1,200	
	Charge nette	0,125	0,656	0,190

Mission

Réseau routier

et mobilité

durable

PROGRAMME

Maintenance et modernisation du réseau routier

Ce programme comporte une action :

- Mise en sécurité du réseau.

CONTEXTE

La maintenance du domaine public routier départemental consiste à garantir la pérennité du patrimoine et du niveau de service pour l'utilisateur, ce, aussi bien sur les aspects d'entretien que de modernisation technique et fonctionnelle. L'exploitation permet à l'ouvrage de remplir les fonctions qui lui sont attribuées, conformément à sa destination en assurant la coordination et la cohérence de l'ensemble des usages.

Le Département réaffirme depuis plusieurs années sa volonté de répondre aux enjeux et aux besoins

croissants des Séquano-Dyonisiens. Des enjeux visant les déplacements quotidiens des usagers (sécurité, accessibilité), des enjeux de transition écologique et de résilience (réduction de la pollution, aménagements d'espaces publics supports alternatifs à la voiture et vie urbaine) et enfin des enjeux relatifs à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques qui demandent une forte mobilité pour les prochaines années.

Enfin, l'entretien et la maintenance du patrimoine, doit permettre de garantir le niveau de sécurité minimal des infrastructures dont le Département à la charge.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de l'action de mise en sécurité du réseau se traduisent ainsi :

- **Moderniser le patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et développer les mesures innovantes pour le réseau**, qui se traduit en objectifs opérationnels par :
 - Le renforcement de l'intégration de toutes les dimensions du déplacement dans l'espace public (handicap, confort, sécurité, etc.) ;
 - Le développement des initiatives innovantes sur le patrimoine routier ;
 - Le développement d'une grille d'analyse des projets d'aménagement d'espaces publics prenant en compte les dimensions environnementales et la capacité de résilience des espaces publics (traitement qualitatif et paysager des projets, mise en œuvre de techniques d'assainissement alternatif, etc.), le développement des déplacements doux et la sécurité routière.
- **Assurer le maintien d'un niveau de service et de sécurité du patrimoine routier départemental conforme à ses usages actuels et futurs**, qui se traduit en objectifs opérationnels par :
 - La garantie de la pérennité du patrimoine routier, des ouvrages d'art et du parc de candélabres et portiques ;
 - L'accompagnement des opérations de création des gares du réseau du Grand Paris Express.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Mise en sécurité du réseau

L'objectif pérenne d'assurer une maintenance régulière du patrimoine afin de garantir la sécurité du réseau routier départemental a été poursuivi.

Une attention particulière a été apportée en 2022 sur la coordination entre les travaux de grosses réparations de voirie et les aménagements cyclables complémentaires, transitoires comme définitifs, qui peuvent être intégrés le périmètre des opérations.

Dans le cadre du programme de grosses réparations de voirie, de signalisation directionnelle et d'ouvrages d'art, les inspections détaillées des ouvrages d'art et des PPHM (portiques, potences et hauts mâts) ainsi que les contrôles de stabilité des candélabres ont été poursuivis.

En termes d'action spécifique, les travaux engagés en 2021 de traitement des risques liés à la présence d'anciennes carrières en coordination et partenariat avec la ville de Pantin ont été poursuivis et achevés en 2022. Cette action a contribué à assurer la sécurité des usagers et également la pérennité du patrimoine routier.

En matière de rénovation de l'éclairage public, la réflexion sur une stratégie départementale d'éclairage public a été poursuivie en 2022, dans l'optique d'élaborer un nouveau plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public, consistant en un changement des sources lumineuses au profit de la LED. Ce PPI devra s'accompagner d'une stratégie mise en œuvre. Les conditions d'accompagnement des communes devront notamment être établies et précisées dans le cadre d'un plan de financement qui devra intégrer en plus des villes ou EPT, l'ensemble des partenaires potentiels (Etat, MGP, syndicats d'énergie).

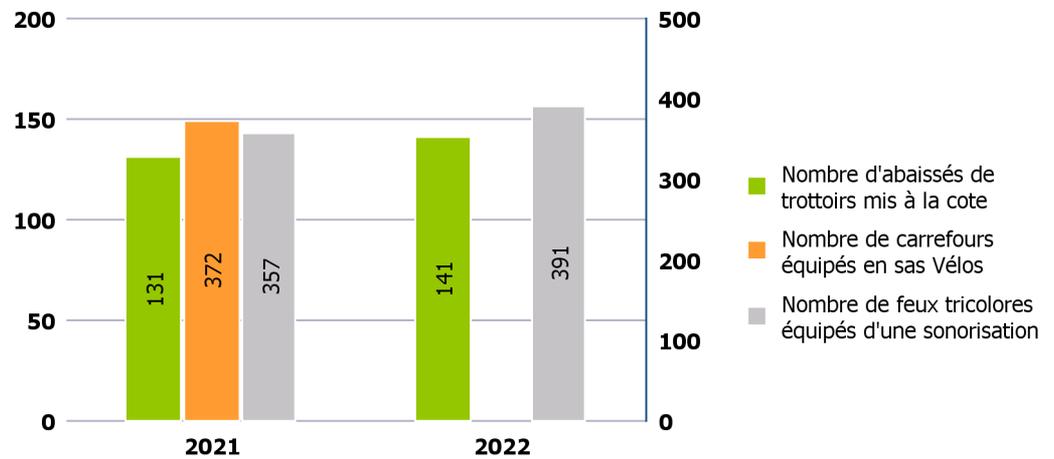


Nombre de carrefours raccordés au réseau Gerfaut 2

Gerfaut 2 est le système intelligent de gestion et de régulation des feux automatisés du 93.

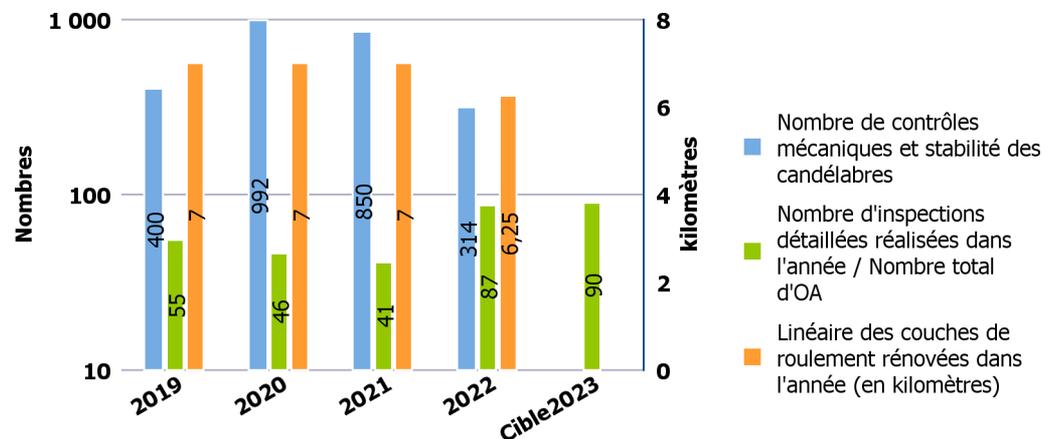


Améliorer les équipements routiers pour une meilleure circulation de tous



Contrôler la sécurité du réseau

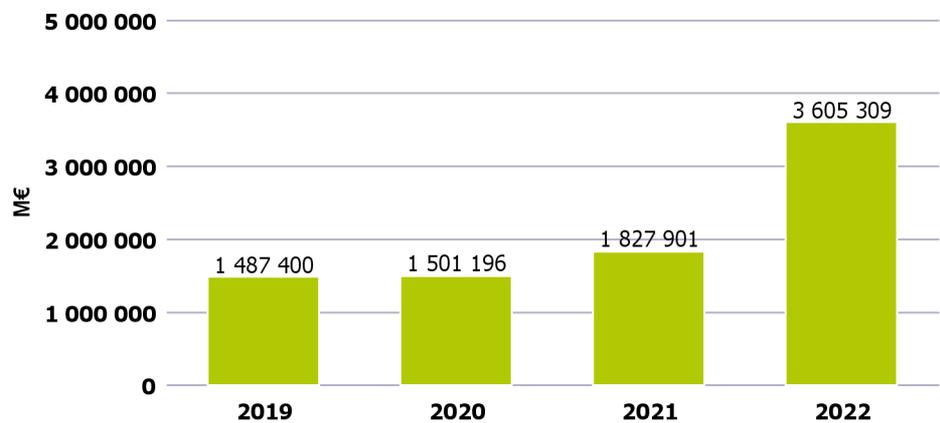
Les OA sont les ouvrages d'arts fait dans le Département constitué de murs et de ponts.



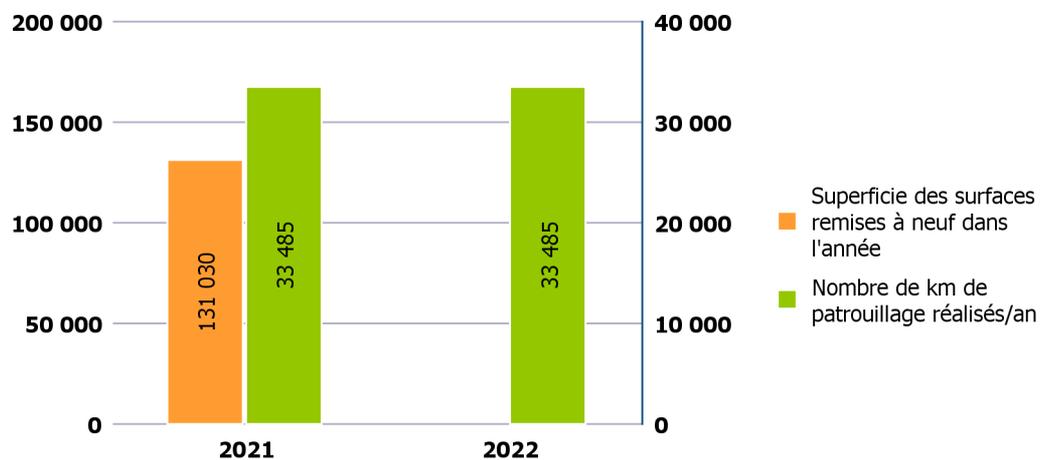
Valoriser l'espace public du réseau routier départemental



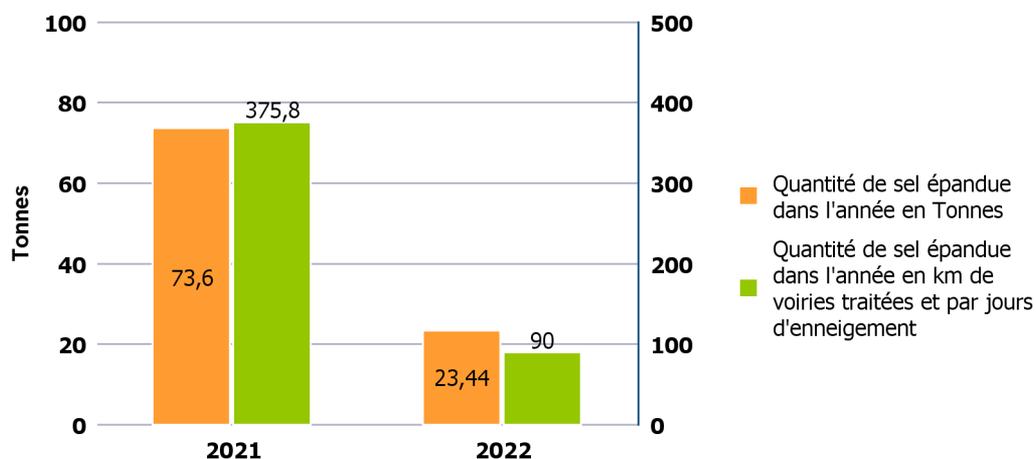
Montant des redevances d'occupation du domaine public (ODP) titrés



Sécuriser le réseau en cas d'intempéries



Sécuriser le réseau en cas d'intempéries



RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Mise en sécurité du réseau	Dépense	4,187	3,952	3,641
	Recette	2,692	2,231	3,293
Total	Dépense	4,187	3,952	3,641
	Recette	2,692	2,231	3,293
	Charge nette	1,495	1,721	0,348

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Mise en sécurité du réseau	Dépense	8,856	9,215	9,948
	Recette	0,084	0,004	0,508
Total	Dépense	8,856	9,215	9,948
	Recette	0,084	0,004	0,508
	Charge nette	8,772	9,211	9,440

PROGRAMME

Infrastructures de transport en commun

Ce programme comporte trois actions :

- Réalisation des infrastructures de tramways et bus à haut niveau de service (BHNS),
- Amélioration de la circulation des bus,
- Franchissements.

CONTEXTE

Rééquilibrer l'utilisation des différents modes de transport, en donnant à chacun d'eux les moyens de jouer un rôle social et économique plus efficace, est réaffirmé.

Dans le cadre des projets portés par le Département, il s'agit de veiller au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et en accordant une place accrue aux modes de déplacement actifs (marche, vélo...) afin de limiter l'usage de la voiture particulière, du fait des encombrements et de la pollution qu'elle provoque.

Le Département est également très fortement marqué par la préparation du territoire aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Dans ce cadre, il porte directement plusieurs opérations structurantes de desserte et d'aménagement des sites dédiés au déroulement des Jeux, notamment le franchissement de

Seine entre Saint-Denis et L'Ile-Saint-Denis qui reliera les deux parties du futur Village olympique.

Dans le cadre du programme Infrastructures de transport en commun, les actions portées par le Département sont relatives :

- À la création ou à l'accompagnement au développement d'une nouvelle offre de transport en commun, tramways et transports en commun en site propre ;
- À l'amélioration de la circulation des lignes de transport en commun actuelles ;
- Aux aménagements connexes réalisés dans le cadre des opérations de transport, et notamment des aménagements autour des nouvelles gares des futures lignes de métro du Grand Paris et des aménagements de rabattement vers les pôles de transport en commun.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- En matière **d'infrastructures de tramways et BHNS** :
 - Améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département, à travers les projets de prolongement du T1 vers Val-de-Fontenay en travaux et de TZen3 sur la RD 933 en phase d'études ;
 - Donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du Département.
- En matière **d'amélioration de la circulation des bus** :
 - Assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements.
- En matière de **franchissements** :
 - La fin des travaux de l'opération de franchissement de la Seine entre Saint-Denis et L'Ile-Saint-Denis (FRISD), qui s'inscrit dans le cadre de l'accueil des JOP 2024. Réservé aux transports collectifs et aux modes actifs, il reliera les deux parties du Village des Athlètes puis à terme le nouvel éco-quartier fluvial de l'Ile Saint-Denis et le futur quartier Universeine de Saint-Denis.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Réalisation des infrastructures de tramways et bus à haut niveau de service (BHNS)

Le Département est maître d'ouvrage des aménagements urbains prévus pour les différents tramways et **transports collectifs en site propre** (TCSP).

Aménagements Tramway

En ce qui concerne le **T1 Val-de-Fontenay**, l'année 2022 a été marquée par la poursuite des travaux d'insertion urbaine sur l'ensemble des secteurs de la tranche 1 (Montreuil, Romainville, Noisy-le-Sec), en coordination avec le co-maitre d'ouvrage RATP qui assure le système de transport. Une première tranche de réalisation de Bobigny à la rue de Rosny à Montreuil a été financée dans le cadre du CPER 2015-2020. Sur cette première tranche, les acquisitions foncières, les relogements des occupants expropriés, les travaux de libération des emprises se sont poursuivis en 2022.

En ce qui concerne le **T Zen 3**, les actions menées ont concerné :

- La poursuite des travaux de déviation des réseaux concessionnaires démarrés en septembre 2019 ;
- La poursuite et la fin des travaux préparatoires de comblement des passages souterrains à gabarit réduit (PSGR) des Limites démarrés en novembre 2021, faisant partie d'une première tranche de réalisation approuvée par les financeurs ;
- Un nouveau cycle d'études, engagé en 2021, a été poursuivi en 2022 afin de répondre à une meilleure prise en compte des déplacements cyclables, la préservation des alignement d'arbres existants et l'apaisement de la circulation automobile. Une modification de programme et un calendrier seront validés début 2023 en CoPil.

Sécurisation Tramway

Le Département a également poursuivi le **programme PACT T1** d'adaptation des quais et la sécurisation de la ligne T1 sur le tronçon historique entre Saint-Denis et Bobigny, en partenariat avec la RATP. 979 000 € y ont été consacrés en 2022.

Aménagements connexes et autres projets « démarche circulation »

En matière d'**aménagement connexes** dans le cadre des opérations de transport, le Département a poursuivi en 2022 les **études menées en prévision des chantiers du Grand Paris Express**. Il s'agit notamment d'intégrer les enjeux d'intermodalités aux aménagements liés à l'émergence des futures gares sur le réseau de voirie départemental dans le cadre des schémas de référence des pôles du Grand Paris.

En 2022, les études suivantes ont été poursuivies : la RD 410 à Saint-Ouen (en lien avec le M14), la RD 901 à Aubervilliers (en lien avec le M12) et les RD 41 et 117 à Montreuil et aux Lilas (en lien avec le M11). Les études de réaménagement du carrefour des 6 Routes à la Courneuve ont également été poursuivies (en lien avec le pôle gare des futures lignes M16-17), de même que celles de la RD 932 (en lien avec les futurs schémas de référence des pôles du Fort d'Aubervilliers (M 15^F), du Bourget RER (M16-17) et du Bourget aéroport (M17)).

En prévision de l'accumulation de chantiers d'ici 2024, le territoire accueille et va accueillir de nombreux projets d'aménagements urbains et de transport dont une démarche, nommée « **démarche circulation** » sous l'égide du président du conseil départemental et du préfet de Seine-Saint-Denis.

Il s'agit de **donner à voir** et de **partager l'ensemble des projets menés en Seine-Saint-Denis sous maîtrises d'ouvrage diverses** (Département, EPT, communes, aménageurs, Solidéo, SGP, Etat...), de pouvoir évaluer les impacts de ces différents projets sur la circulation des transports en commun pour ensuite aboutir sur la proposition collective de mesures d'accompagnement de ces perturbations. Au regard de la répartition des chantiers sur le territoire, le Département a défini des **secteurs d'accumulation de chantiers**. La mise en œuvre d'une méthodologie commune permettra d'analyser, au besoin, leurs interactions et de construire une vision élargie sur trois périmètres :

- Sur le périmètre du « **Grand Pleyel** », la démarche partenariale s'est structurée avec les services de l'Etat, Plaine commune et la Solidéo. Un premier phasage des travaux sur la période 2020-2024 a été construit et les analyses d'impact sur la circulation routière et sur les modes de déplacement transport en commun et modes actifs ont été réalisées. Des points durs de mobilité ont été identifiés à court et moyen termes et font l'objet d'études de circulation et/ou de mise en place de dispositifs d'accompagnement. Ainsi, un nouveau plan de circulation, élaboré avec la Solidéo, l'EPT Plaine commune et les villes a été mis en œuvre en octobre 2022 afin de gérer les flux de transit en déviation des zones de chantiers du Village olympique sur la RD 1 notamment, ainsi que des emprises DIRIF de l'échangeur Pleyel. Les réunions des

instances techniques se sont poursuivies en 2022 pour informer les parties

les coordinations des différents chantiers ainsi que leurs impacts sur le trafic ;

- Le Département a élargi la coordination des chantiers au secteur **Dugny-Le Bourget-La Courneuve** à partir du premier trimestre 2022. Des premières réunions techniques ont été montées avec les différents partenaires pour présenter la démarche et organiser la mise à jour des données de chantier sur le secteur afin d'accompagner les grands chantiers en cours et à venir dont notamment les chantiers olympiques (Cluster des médias, sites olympiques) et les grands projets départementaux (réaménagement de la RD 932, Terrain des essences...) ;
- Un premier recueil de données est en cours de réalisation sur le **périmètre Est Ensemble** pour disposer d'une vision précise des différents chantiers à horizons 2023, 2024 et après. Il permettra d'identifier les éventuels points durs et points de vigilance du secteur pour préparer le lancement de la coordination en 2024.

Amélioration de la circulation des bus

Dans l'objectif d'améliorer la circulation des bus, le Département cible ses efforts sur des actions en faveur des bus sur des tronçons et carrefours identifiés. Le programme a pour objectif **d'améliorer la performance du service public de transport** assuré par les bus.

L'année 2022 a été consacrée à la poursuite d'études en vue **d'élaborer un programme pluriannuel de travaux relatif à la résorption des points durs bus**, dont l'objectif est d'améliorer la performance du service public de transport assuré par les bus, au travers d'aménagements types de voirie en faveur des bus (sas d'accès aux feux, couloirs d'approche ou de franchissement des carrefours saturés en heure de pointe, reconfigurations de voirie permettant de mieux organiser le stationnement et/ou de créer des voies réservées aux bus).

Cela a été notamment le cas de la RD 40 à Tremblay-en-France et Villepinte à l'approche de la gare du Vert Galant qui a fait l'objet d'études plus approfondies. La RD 986 à Bobigny a fait l'objet de travaux de voirie et SLT de traitement de points durs au niveau de l'accès à la gare routière et la branche sud de l'avenue Paul Vaillant-Couturier.

L'accessibilité des transports publics de surface pour les personnes à mobilité réduite est un

objectif départemental important qui s'inscrit dans l'esprit la loi de 2005 sur le handicap et l'égalité des chances et pour lequel le Département a un rôle à jouer en matière d'aménagement des points d'arrêt de bus situés sur son domaine de voirie. En matière d'accessibilité des transports, l'objectif de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des arrêts de bus, a été poursuivi. Ces arrêts sont au nombre de 1 398 sur le réseau départemental et environ 300 arrêts restent à mettre en accessibilité. En 2022, les études relatives à la mise en accessibilité des arrêts bus ont été poursuivies pour présenter en 2023 l'adoption un **programme de travaux de mise aux normes** d'une quarantaine d'arrêts pour 1,16 M€, dont la réalisation sera étalée sur les prochains exercices en fonction des disponibilités de crédits.

Certains arrêts ont également fait l'objet d'une mise en accessibilité dans le cadre de travaux d'opérations plus globales d'aménagement ou de requalification de voirie, comme sur les RD 932 et RD 410. Le Département opte en effet de manière plus systématique pour un traitement global des cheminements piétons et l'accessibilité aux points d'arrêts dans un rayon plus large que le point d'arrêt et son périmètre immédiat, afin d'accroître l'efficacité et la cohérence de l'action départementale en matière d'accessibilité, ce qui réduit le volume du programme dédié uniquement aux travaux de mise en accessibilité des arrêts.

Franchissements

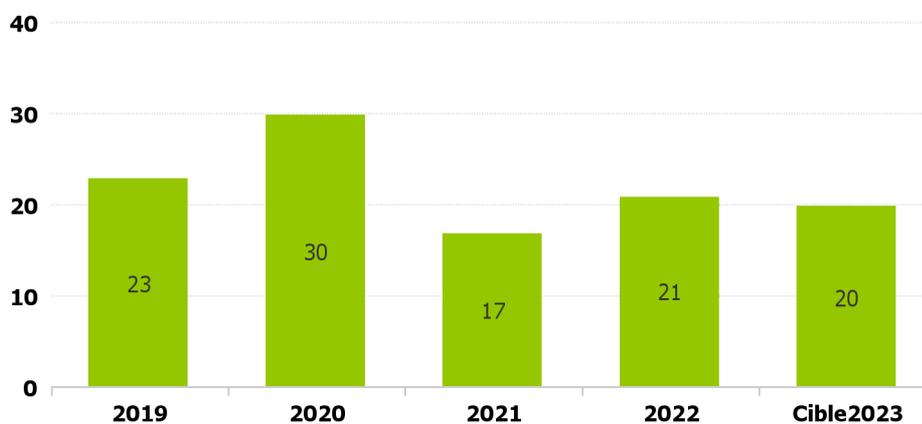
Cette action vise à traiter de manière cohérente les coupures urbaines touchant particulièrement les déplacements des piétons et des cycles, et des transports. Elle est exclusivement centrée sur le projet de franchissement entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis.

Le **franchissement de la Seine entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis**, permettant d'assurer la desserte du futur éco-quartier sur le territoire de L'Île-Saint-Denis, s'inscrit dans le cadre de l'accueil des JOP 2024.

Suite au lancement des appels d'offres travaux en 2020, les travaux du franchissement et de la réhabilitation des berges se sont poursuivis en 2022 pour une fin de travaux prévue mi 2023.

La réalisation de cet ouvrage appelle un **réaménagement plus global de la RD 1 bis** du pont de Saint-Ouen au pont de L'Île-Saint-Denis. Le tracé de la RD 1 bis a été localement rehaussé de près de 2m pour se raccorder au nouvel ouvrage de franchissement de la Seine. Ce réaménagement améliorera également les **conditions de déplacements des modes actifs** : création d'aménagements cyclables, aménagement de trottoirs intégrant des dispositifs de repérage et de guidage à destination des personnes aveugles et malvoyantes et participant à l'accessibilité universelle des espaces publics requalifiés.

Nombre d'arrêts mis aux normes Utilisateurs Fauteuils



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Franchisements	Dépense	0,007	0,002	0,000
	Recette		0,000	0,000
Réalisation des infrastructures de tramways de BHNS	Dépense	0,163	0,240	0,403
	Recette	0,083	0,047	0,077
Total	Dépense	0,170	0,241	0,403
	Recette	0,083	0,047	0,077
	Charge nette	0,087	0,194	0,326

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Amélioration de la circulation des bus	Dépense	0,420	0,030	0,367
	Recette	0,167	0,077	0,103
Franchisements	Dépense	0,554	14,012	20,167
	Recette	1,924	10,716	11,911
Réalisation des infrastructures de tramways de BHNS	Dépense	27,019	31,794	43,369
	Recette	15,007	23,622	34,345
Total	Dépense	27,993	45,836	63,903
	Recette	17,099	34,415	46,359
	Charge nette	10,894	11,421	17,544

PROGRAMME

Partage, qualité et usages de l'espace public

Ce programme comporte six actions :

- Développement des modes actifs,
- Accompagnement des grands projets urbains,
- Sécurité routière et accompagnement à l'accès aux collèges,
- Maîtrise des déplacements,
- Etudes prospectives d'aménagement et de transformation des espaces publics,
- Projets démonstrateurs de la stratégie espace public (urbanisme transitoire, concertation et expérimentation).

CONTEXTE

L'attractivité du territoire départemental passe par **l'amélioration du cadre de vie**. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets.

La stratégie de transformation de l'espace public en Seine-Saint-Denis vise à valoriser l'espace public départemental, notamment au niveau des centres-villes, des gares, des parvis de collèges, des parcs et équipements départementaux, des quartiers politique de la ville, des lieux de patrimoine..., à construire un espace public rafraîchi et résilient, qui soit accueillant pour toutes et tous.

Sur le plan opérationnel, des projets d'urbanisme transitoire concertés et co-construits avec les villes, les territoires, les acteurs locaux et les habitants, recouvrent des démarches sur l'espace public qui visent à renforcer la cohésion sociale et l'attractivité de l'espace public, d'embellir le cadre de vie et de développer des nouveaux usages dans l'espace public.

Le Département a engagé une politique de transformation et d'embellissement de l'espace public,

qui place l'habitant et l'environnement au cœur de ses politiques publiques.

L'année 2022 a ainsi été marquée par la rédaction d'une stratégie de l'espace public, adoptée le 15 décembre 2022 par l'assemblée départementale. Construite autour de six axes opérationnels et de plusieurs chantiers clés, son ambition est de construire, avec l'ensemble des acteurs, un espace public résilient et inclusif au service d'une Seine-Saint-Denis plus attractive.

La Délégation à l'espace public a pour feuille de route la conduite et la mise en œuvre de cette stratégie à court et long terme, dans une approche transversale des actions du Département. Pour cela, elle doit poursuivre ses réflexions prospectives sur la reconquête de l'espace public, mais aussi impulser de nouvelles manières de faire avec les directions, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels et les collectivités locales. Au travers de projets dits « démonstrateurs » et d'un ensemble d'outils opérationnels, il s'agit de couvrir l'ensemble des champs qui concernent l'espace public : la voirie, l'aménagement urbain, l'environnement, le social, la culture, l'art, l'éducation ou le sport...

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ainsi les objectifs stratégiques sont :

- Mettre en œuvre la **stratégie vélo vers un territoire 100% cyclable** ;
- Accompagner les **mutations du territoire liées à l'émergence de grands projets urbains** ;
- **Diminuer l'accidentologie** sur le réseau de voirie départemental et **sécuriser les cheminements** à proximité des établissements scolaires ;
- Accompagner **les nouveaux usages de la voirie par la régulation des déplacements**.

Dans le cadre de la **stratégie sur l'espace public** les objectifs sont :

- Des **expérimentations et des démarches d'urbanisme transitoire** menées avec les habitants et les partenaires qui ont vocation à tester de nouveaux usages et aménagements de l'espace public. Une

concertation et co-construction avec les habitants, en particulier avec les personnes âgées, les personnes handicapées (handicapés, seniors, PMR...), avec pour objectifs : le renforcement de la cohésion sociale, le déploiement d'une politique du « aller vers » des services départementaux et l'embellissement par des actions rapides ;

- **L'organisation de lieux et temps d'échanges avec les directions et les partenaires** sur des questions de mobilité, d'usages, de riveraineté, d'environnement et de paysages afin de construire une culture commune et partagée de l'espace public. La DEP apporte son expertise sur différents projets menés par les autres directions (études et réflexions prospectives).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Développement des modes actifs

Objectifs opérationnels en faveur de la marche et du développement de la pratique cyclable

Les travaux d'amélioration et la sécurisation des déplacements piétons (trottoirs, passages piétons) est étudiée dans chacun des projets. Une des priorités la « stratégie vélo ». L'objectif de la « **Stratégie vélo en faveur d'un territoire 100% cyclable** » est d'augmenter la part modale du vélo afin de promouvoir un mode de déplacement alternatif à la voiture, de lutter contre la pollution et l'encombrement des voies, et d'inciter à l'activité physique via le déploiement d'un réseau continu et sécurisé sur le réseau départemental, de développer des services et une culture vélo au sein de la population. Cet engagement prévoit, entre autres actions, de relever le niveau d'ambition de la politique vélo départementale, et fixe comme objectif prioritaire d'adapter 100 % des voies départementales à la pratique du vélo et d'équiper 100 % des sites départementaux en stationnement vélo.

Entretien et poursuite du développement du réseau de pistes cyclables de transition

La crise sanitaire liée à la covid-19 a conduit le Département à réaliser un **réseau d'aménagements cyclables de transition (ACT)** pour permettre une alternative aux transports en commun et à la voiture individuelle.

Ce réseau a été complété par les villes et EPT sur les voiries départementales pour atteindre près d'une centaine de kilomètres. La pérennisation de ces aménagements et leur entretien ont été poursuivis en 2022, notamment sur les RD410 (Saint-Ouen, Saint-Denis), RD30 (Saint-Denis), RD933 et RD115 (Pantin), RD970 (Livry-Gargan), RD986 (Bobigny) et RD29 (Stains). 1,690 millions d'euros y ont été consacrés en 2022.

Des **études** ont été consacrées aux aménagements cyclables menées en 2022 (334 000 €), préfigurant les programmes d'opérations à venir sur 21 routes départementales.

6,950 millions d'euros (hors ACT) ont été réalisés au titre des travaux d'aménagements d'itinéraires cyclables en 2022 pour des actions spécifiques en faveur du vélo. Environ sur 9 routes sont concernées dont la RD88 (Tremblay et Villepinte) et la RD914 (Epinay Foch) qui sont à l'étude.

Poursuivre les autres actions en termes d'infrastructures

La réalisation d'aménagements cyclables n'est pas la seule action en termes d'infrastructures. Aussi en 2022, les actions suivantes ont été reconduites :

- **L'ouverture des couloirs de bus aux vélos** est une réponse technique au développement des aménagements cyclables sur le réseau de voirie départemental. A ce jour, 32 km de couloirs de bus sont existants sur la rue départementale. Environ 6 km sont déjà ouverts aux cycles, principalement sur des linéaires courts ;
- La généralisation des **sas vélos** et de **panonceaux « cédez-le-passage Vélos »** (type M12) sont des leviers importants de sécurisation des déplacements à vélo. De plus ils permettent de souligner aux autres usagers la présence de vélos aux carrefours. Les sas vélos sont réalisés à l'occasion des travaux de réfection de marquage ;
- **La piste cyclable située le long du canal de l'Ourcq** est la piste la plus fréquentée en France (périurbain) et a nécessité des réparations fréquentes (racines d'arbres qui dégradent le revêtement notamment). 404 000 € y ont été consacrés ;
- L'accélération du déploiement d'aménagements cyclables passe également, dès que c'est possible, par leur **intégration systématique dans les interventions de grosses réparations de voiries** ;
- Le Département soutient les **associations locales de vélo** avec des aides en fonctionnement accordées notamment dans le cadre d'appel à projets pour la réalisation d'ateliers d'auto-réparation, de vélo-école (ateliers de mise en selle pour enfants et adultes), d'animations... visant à promouvoir et développer l'usage du vélo. Cela a notamment été poursuivi dans le cadre de l'Appel à agir avec des subventions en fonctionnement et investissement.

Accompagnement des grands projets urbains

La volonté du Département de renforcer son action sur son réseau routier pour faire face aux enjeux de déplacements et de mobilité s'affirme, et s'est traduite par une montée en charge des investissements accompagnant l'émergence de grands projets urbains et par le développement d'aménagements d'itinéraires cyclables sur le territoire.

La Seine-Saint-Denis est profondément transformée du fait de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 avec **l'implantation d'infrastructures olympiques** (village des athlètes à Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Île-Saint-Denis, centre aquatique à Saint-Denis, cluster des médias à Dugny, Le Bourget et La Courneuve) ainsi qu'avec des acteurs locaux, la SOLIDEO et Paris 2024 sur les nouveaux quartiers. L'insertion de ces projets s'inscrit dans un développement durable et équilibré de l'ensemble du territoire.

L'accueil des athlètes et des visiteurs du monde entier en Seine-Saint-Denis en 2024 s'accompagne d'une grande ambition au service de l'amélioration du cadre de vie de nos habitants, du développement et de l'attractivité et de la transformation écologique de la Seine-Saint-Denis.

L'inscription d'études et de travaux sur de nombreux axes structurants à proximité des sites olympiques traduit cet engagement pris dès la candidature. Ainsi une requalification et un réaménagement permettant un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives a été étudiés sur plusieurs secteurs :

- **Au Bourget et à Dugny**, en articulation avec le **Cluster des Médias**, à travers un programme de requalification de la RD 932, de requalification de la RD 30 (entre la RD 932 et la RD 32), de transformation et de requalification de la RD 50 entre la RD 932 et le rond-point de la Luzernière, l'ensemble de ces projets faisant l'objet d'une convention de financement avec la SOLIDEO. En 2022, les travaux de réaménagement de la section Division Leclerc de la RD 932 au Bourget ont été lancés et les études de la RD 50 poursuivies, le réaménagement de la RD 30 ayant été achevé en 2021.
- **A Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Île-Saint-Denis**, en articulation avec le **Village olympique et paralympique** : création du franchissement de Seine entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis, requalification de la RD 1 bis jusqu'au pont de Saint-Ouen, requalification de la RD 1 dans la ZAC Village olympique et paralympique (dans le cadre de la ZAC, sous maîtrise d'ouvrage SOLIDEO) et prolongements de cet aménagement au nord et au sud (du pont de Saint-Ouen à l'avenue de la Libération), seul le projet de franchissement faisant d'un conventionnement avec la SOLIDEO ;
- **A La Courneuve**, en cohérence avec la création de la **piscine de Marville**, le projet d'aménagement prévoit une requalification de la RD 901 intégrant la création d'aménagements cyclables et d'espaces publics accessibles entre la future gare des 6 Routes et le parc de Marville (convention SOLIDEO). Les travaux de réaménagement de l'axe ont été engagés en 2022 ;
- Les études liées aux conditions d'accès au futur équipement sportif inclusif **PRISMe** (Pôle de référence inclusif sportif métropolitain) sur le stade de La Motte à **Bobigny** ont également été engagées.

Par ailleurs, les études ont été poursuivies en 2022 sur les voiries suivantes :

- RD 40 à Bobigny en lien avec la ZAC Cœur de Ville et l'implantation d'un nouveau collège ;
- RD 1 à Saint-Ouen en lien avec la restructuration et l'agrandissement du SycTom ;
- RD 932 Aubervilliers Pantin, sur les Sections Emile Dubois d'une part, 4 Chemins d'autre part.

Les travaux d'aménagement de la RD 1 bis à L'Île-Saint-Denis, du sud du FRISD à la RD 20, engagés en 2021 ont également été poursuivis en 2022.

Sécurité routière et accompagnement à l'accès aux collèges

Le programme de sécurité routière consiste à traiter des lieux d'accumulation d'accidents recensés et des abords d'établissements scolaires qui ne sont pas intégrés dans des projets d'aménagements plus globaux.

Il s'agit de privilégier une redéfinition du partage de l'espace public, par l'élargissement des trottoirs, la réduction du nombre et de la largeur des voies de circulation, la création de passages piétons, la création d'aménagements cyclables, la création de plateaux traversants, la plantation d'espaces végétalisés. Ces aménagements visent à **réduire les vitesses de manière significative**.

A ce titre, le Département veille à :

- Rendre possible et sûre la pratique des modes doux, adaptés aux déplacements courts domicile/collège ;
- Améliorer la sécurité des déplacements autour des collèges : aménagement en faveur de la pacification de la circulation (réduction des vitesses), limitation des manœuvres liées à la dépose des élèves, du stationnement illicite... ;
- Améliorer le cadre de vie et la sécurité aux abords des collèges : qualité de l'espace public.

De nombreuses études ont été menées au cours de ces 5 dernières années et **la plupart des travaux de sécurisation des routes départementales sont désormais sécurisés.**

En 2022, 180 000 € ont été consacrés aux **études**, notamment afin d'intégrer le géo-référencement des accidents, donnée essentielle pour le Département afin de qualifier le caractère accidentogène d'un site. Ce travail est ensuite mis en partage avec les communes et les services de l'Etat.

En 2022, les travaux de sécurisation de la RD 10 E, route de Neuilly, à Villemomble (1^{ère} phase) ont été engagés.

Par ailleurs, une enveloppe de 862 000 € a servi à répondre aux **travaux imprévisibles de sécurité**, permettant de garder une réactivité face à des demandes de sécurisation de sites (installation et/ou mises aux normes de plateaux traversants, coussins, sécurisation de trottoirs, marquage...) : ils ont notamment concerné les voiries suivantes : RD 35 ter à Pantin, RD 933 à Noisy-le-Sec et Bobigny, RD 934 Gournay, RD 40 Bobigny, RD 901 Pierrefitte, RD 27 Pantin, RD 914 Saint-Denis.

Maîtrise des déplacements

Le Département met en œuvre une politique de maîtrise des déplacements qui s'est incarnée dans le projet GERFAUT II de 2010-2017. Depuis, les actions menées ont permis à l'outil d'évoluer pour continuer à s'adapter aux nouveaux enjeux de régulation des déplacements.

Aussi, les objectifs sont :

- De développer les interfaces de diffusion d'informations qualifiées notamment avec les systèmes de régulation des autres gestionnaires (ville de Paris, DIRIF et départements voisins),
- D'identifier les axes départementaux à intégrer dans le réseau à contrôler au PCRD (axes limitrophes à Paris) et qui doivent faire l'objet de déploiements complémentaires,
- De développer de nouvelles fonctionnalités de stratégies de régulation,
- De mettre en œuvre des mesures innovantes pour accompagner le potentiel technologique des infrastructures et équipements de GERFAUT II.

La poursuite du déploiement du réseau de carrefours raccordés au poste central

Cet objectif a consisté, pour 2022 au déploiement sur les secteurs suivants :

- RD 22 Saint-Ouen,
- RD 111 Saint-Ouen,
- RD 40 Villepinte et Tremblay
- RD 970 Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand
- Secteur Pleyel en accompagnement des aménagements JOP et échangeur A 86.

Le déploiement 3G pour le raccordement de carrefours isolés

Le coût d'un raccordement par fibre optique au poste central de régulation des déplacements de carrefours aujourd'hui « isolés » serait très important. C'est pourquoi il est envisagé d'utiliser d'autres solutions, non filaires, pour permettre néanmoins la télésurveillance de ces équipements. En 2022, des premiers essais ont été réalisés sur le terrain.

Le développement et la mise en œuvre de mesures innovantes

Dans le domaine de la mobilité intelligente, de nouveaux produits sont développés régulièrement. En 2022, les recherches de diversification des capteurs utilisés sur le terrain, se sont poursuivies. Les travaux de 2022 se sont notamment centrés sur les capteurs en faveur des piétons.

Aussi, les objectifs demeurent :

- La poursuite de l'expérimentation d'une gestion centralisée des actions de régulation en faveur des bus ;
- L'exploitation des données issues de caméras de comptages.

Etudes prospectives d'aménagement et de transformation des espaces publics

Le second semestre de l'année 2022 a été à la rédaction **d'une stratégie départementale sur l'espace public**, rédigée avec l'ensemble des pôles du Département. Le texte s'est accompagné de l'élaboration d'un cahier de références richement illustré permettant de montrer des réalisations exemplaires et de mettre en avant les chantiers clés imaginés. La stratégie a été adoptée en décembre 2022 après une première phase de concertation avec les villes et les territoires. La suite sera dédiée à la tenue d'ateliers de l'espace public avec les villes et les territoires ainsi qu'à la réalisation d'un récolement des projets du pôle Aménagement et développement durables (PADD), en

vue d'élaborer un outil d'aide à la décision en interne (datas SIG) et une cartographie engagés par le Département.

Concernant la **démarche voirie durable**, un groupe de travail sur la RD 29 a été mis en place au sein du PADD afin de porter un projet de paysage et de gestion des eaux pluviales innovant, au niveau de la RD 29 entre Saint-Denis Université et le carrefour des Globes. En articulation avec le projet de piste vélo prévu à court terme et en lien avec les études de faisabilité d'un TCSP pilotées par Plaine Commune

La démarche **stratégie de design actif dans le cadre des JOP 2024** s'est poursuivie en 2022 par la préparation d'une mission d'AMO pour l'élaboration d'une stratégie de design actif à l'échelle du Département, avec les 8 villes et les 3 territoires.

Enfin, le **travail sur les « Revêtements de sol »** avec la DVD et la DTE est poursuivi.

Projets démonstrateurs de la stratégie espace public (urbanisme transitoire, concertation et expérimentation)

La poursuite des démarches engagées en 2021 a permis de mener une petite dizaine de projets dits « démonstrateurs » de la nouvelle stratégie de l'espace public. En 2022, sept projets « démonstrateurs » ont été engagés par la MTEP et concernent 4 territoires.

Concernant les projets principalement pilotés avec les directions du PADD :

- **Concertation et expérimentation sur les futurs usages de la RD 932, séquence Aubervilliers-Pantin-4 Chemins (achevé en octobre 2022) :** marches exploratoires, « ateliers flash » de concertation à Aubervilliers et Pantin, conception et installation de bancs à assises isolées pour tester du mobilier urbain, rédaction d'un cahier de recommandations sur les aménagements futurs de la bande active dans le cadre du projet de réaménagement de la RD932 conduit par la DVD ;
- **Aménagement transitoire du carrefour des Limites sur la RD 933 (projet en cours)** afin de valoriser le site dès à présent suite au comblement de la trémie en vue du TZen3, les études de benchmarck et de programmation se sont poursuivies en 2022. Elles ont permis d'identifier 2 types d'actions : le déploiement de marquages artistiques au sol et la recherche d'une association pour végétaliser les emprises des anciennes trémies, donnant lieu à la publication d'un AMIC en concertation étroite avec les villes et Est ensemble. Une demande subvention de 200 000 € a été déposée à la Région, qui n'a pas été lauréate ;
- **Aménagement transitoire des anciennes bandes de stationnement le long du parc Stalingrad sur la RD 933 à Pantin (projet revu) :** une subvention de 100 000 € de la Région a été obtenue en co-pilotage avec la ville (dont 39 000 € fléchés sur le projet du parc Stalingrad) donnant lieu à la signature d'une convention de groupement de commande, mais qui n'a pas abouti au lancement du projet ;
- **« La RD22 de demain » : Aménagements transitoires de la RD 22 à Saint-Ouen, rue Dhalenne et rue du docteur Bauer (projet engagé) :** une subvention de 165 000 € de la Région a été obtenue en co-pilotage avec la ville et Plaine commune, donnant lieu à la signature d'une convention de groupement de commande. Un marché a été publié en fin d'année en vue d'une expérimentation sur la fermeture et la semi-piétonisation du barreau sud de la rue du docteur Bauer et des abords de la patinoire ;
- **Etude de requalification transitoire du pont de Bondy (projet engagé) :** engagement des réflexions avec la DVD, Bondy et Est Ensemble afin d'avoir des actions rapides de prolongement de l'ACT vélo, de requalification des trottoirs et des stations bus, des sous-faces et des délaissés des bretelles et autoroutes.

Concernant les projets principalement pilotés avec la DNPB, la DCPSL, la DéJOP :

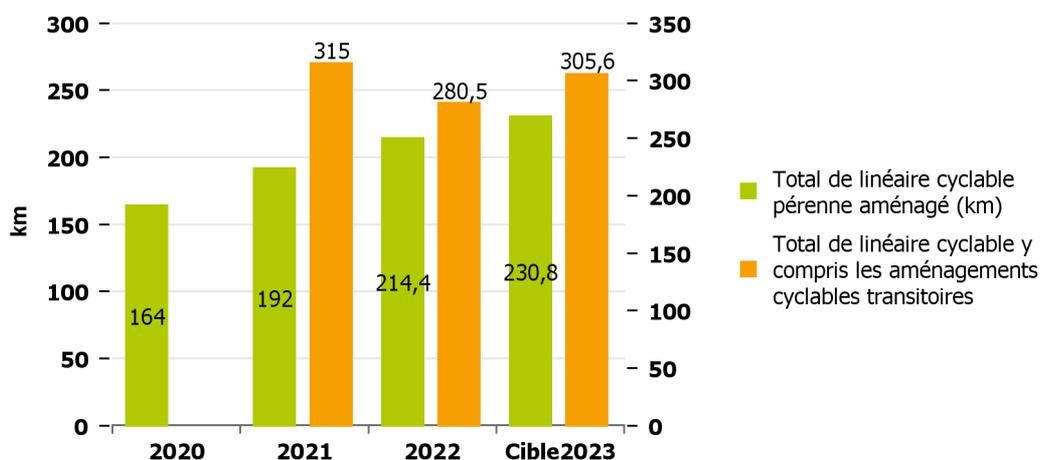
- **Valorisation et reconquête des berges du canal de l'Ourcq sur la séquence du parc de la Bergère, dans le cadre de la Stratégie de design actif (projet achevé).** L'année 2022 s'est traduite par le déploiement de mobilier urbain, sportif et ludique sur la frange du parc de Bergère longeant le canal. Ce mobilier a rencontré son public, et permis de redonner une attractivité aux terrains de baskets, de proposer une promenade le long de l'eau avec des agrès sportifs « grand public », approprié par les enfants, les jeunes, les femmes et les seniors.

Concernant le projet principalement piloté avec la DEF :

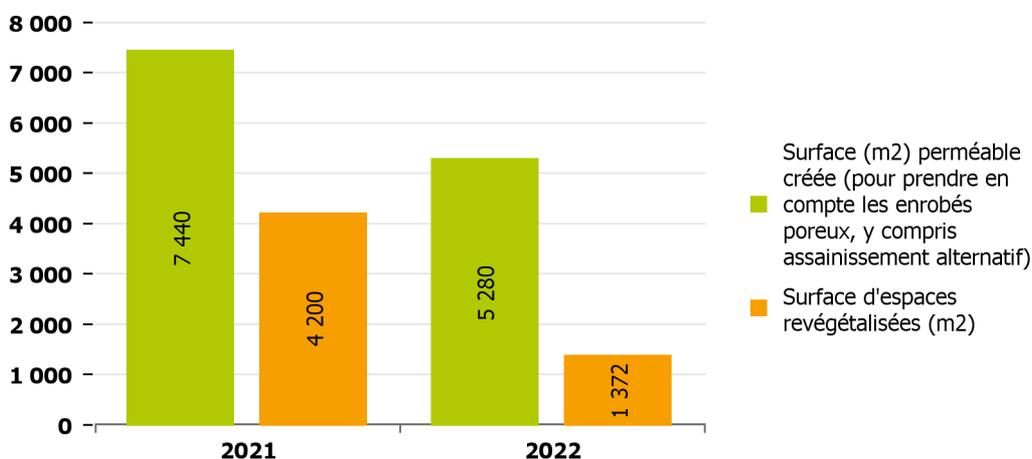
- **Réflexions sur le projet de « cabane des 1000 premiers jours »** dans ses liens à l'espace public en vue d'un démonstrateur à l'été 2023 à La Courneuve et aux Lilas.



Favoriser l'usage du vélo

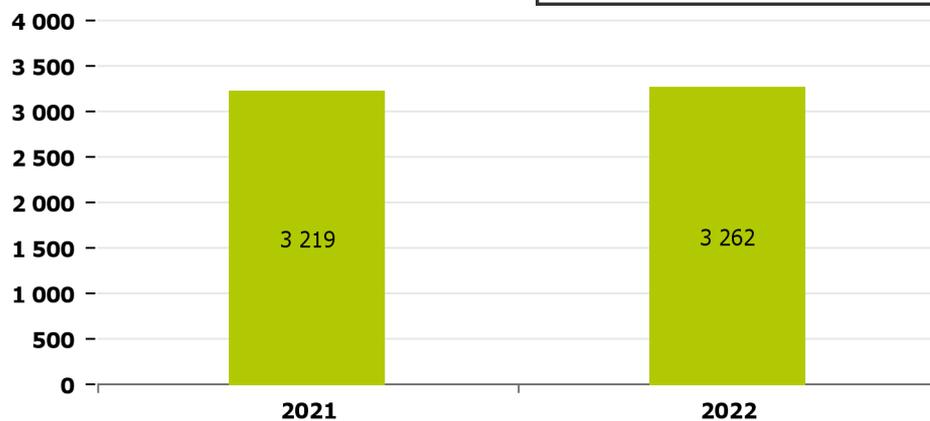


Améliorer les équipements routiers pour une meilleure circulation de tous



	2021	2022
Pourcentage de matériaux issus du réemploi, réutilisation ou recyclage dans les opérations de voirie	20	20
Pourcentage de matériaux issus du réemploi, réutilisation ou recyclage dans les opérations de voirie en graves	18	18

Nombre de traversées piétonnes



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accompagnement des grands projets urbains	Dépense	9,017	5,064	11,094
	Recette	1,870	1,863	2,498
Développement des modes actifs	Dépense	7,224	11,106	8,204
	Recette	0,681	2,015	2,582
Etudes prospectives d'aménagement et projets de transformation des espaces publics	Dépense			0,000
Maîtrise des déplacements	Dépense	0,663	0,426	0,414
	Recette	0,365	0,165	0,132
Projets d'urbanisme transitoire, de concertation locale et d'expérimentations dans l'espace public	Dépense			0,194
Sécurité routière et accompagnement accès collèges	Dépense	2,484	1,165	1,472
	Recette	0,795	0,138	0,276
Total	Dépense	19,387	17,760	21,378
	Recette	3,710	4,182	5,488
	Charge nette	15,677	13,578	15,890

Mission

Développement

urbain

PROGRAMME

Développement et coopération territoriale

Ce programme comporte trois actions :

- Aménagement et renouvellement urbain,
- Coopération territoriale,
- Géoportail et géomatique.

CONTEXTE

Les activités relevant de ce programme sont en lien avec les grandes mutations urbaines qui vont marquer le territoire au cours des prochaines années (Jeux olympiques et paralympiques de 2024, Grand Paris Express) ainsi que la refonte des grands documents de

planification urbaine tels que les SCOT et SDRIF qui devront anticiper et intégrer la transformation progressive du modèle de développement économique et social lié à la transition écologique.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

En matière d'**aménagement urbain**, les objectifs stratégiques sont de :

- Engager plus avant la Seine-Saint-Denis dans la transition écologique et dans la réduction des inégalités territoriales ;
- Définir une stratégie d'appropriation des travaux issus de la consultation Seine-Saint-Denis 2024-2030 et donner plus de visibilité au projet de « Département-territoire ».

En matière de **renouvellement urbain**, les objectifs portent sur les actions menées dans le cadre des politiques de droit commun (contrat de ville) et sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

En matière de **coopération et de relations avec les territoires**, les objectifs sont de :

- Organiser les outils, les partenariats et les relations avec les partenaires contribuant à la dynamique des projets ;
- Améliorer les connaissances sur les territoires et communiquer sur les politiques et les projets du Département dans la perspective d'entraîner une adhésion plus large des territoires aux ambitions du Département.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Aménagement et renouvellement urbain

La mission du bureau du développement consiste principalement à appuyer les Directions dans les phases amont de la mise en œuvre de leurs projets. Cela se traduit par une démarche de contextualisation grâce au suivi des projets portés par les différents acteurs du territoire, le pilotage d'études urbaines et diverses contributions en termes de prospectives urbaines. Plus ponctuellement, Il participe également à l'émergence de projets « démonstrateurs » dans la suite, notamment, de Seine-Saint-Denis 2030.

Plusieurs études urbaines ont été réalisées :

- **Secteur Schuman (Aulnay-Sevran) :** le marché a été attribué en janvier 2023. Son enjeu est de permettre l'insertion urbaine d'un TCSP sur la RD 115 à la croisée de quartiers en renouvellement urbain et à proximité d'une future gare de Grand Paris ;
- **Délaissés du T1 :** cette étude achevée a permis d'objectiver les coûts de cession du foncier départemental. Le BDT poursuivra en 2023 le suivi de la mise en place opérationnelle du projet par Est Ensemble ;

- **Aménagement des espaces publics du stade départemental de l'agence Babylone**, cette mission a permis de définir le plan et les modalités de traitement des espaces publics. Récemment déléguée à la SPL Séquano aménagement, un scénario d'aménagement est en cours de définition pour la période des JOP. Le suivi du projet se poursuivra durant l'année 2023, le projet Handilab porté un opérateur privé n'étant pas finalisé.

En matière de **prospective urbaine et projet démonstrateurs**, le BDT a assuré la rédaction de l'avis du Département sur le SCOT métropolitain et participe activement aux côtés du BRT à celui du futur SDRIF-E. Dans la continuité de la consultation Seine-Saint-Denis 2030, le BDT a monté le dossier de candidature d'un appel à projet régional « urbanisme transitoire » dans l'optique de réaliser un espace démonstrateur de la transition écologique sur l'emprise du collège de la Courtille à Saint-Denis. Le projet porté par l'Atelier d'Architecture Autogérée a été sélectionné en novembre et sera développé durant l'année 2023.

En termes de **renouvellement urbain**, le conseil départemental est sollicité par les partenaires sur la problématique d'aménagement des voiries départementales ou encore, sur les rénovations ou reconstructions des équipements « petite enfance » lorsque ceux-ci sont impactés par les programmes ANRU (Drancy, Saint-Ouen, Epinay, Noisy-le-Sec). La Direction joue le rôle d'interface et de coordination entre l'ANRU, les partenaires locaux et les directions internes impliquées.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a souhaité se saisir de l'opportunité de la transformation des quartiers en renouvellement urbain pour tenter d'anticiper les évolutions démographiques de sa population, et en particulier son vieillissement. Cela a donné lieu en 2022 à l'accompagnement, dans le cadre d'un binôme de pilotage DTCM/DA, de 12 communes sur les 4 EPT au travers d'une assistance à maîtrise d'ouvrage « quartiers inclusifs » achevée au premier trimestre 2023 et à la réalisation d'une mission de co-design à Saint-Ouen visant à concevoir de nouveaux usages pour améliorer le quotidien des personnes en perte d'autonomie. La direction a dans ce cadre coordonné l'interface avec les villes.

Coopération territoriale

Sans se substituer au travail sectoriel, la coopération territoriale s'appuie sur une veille de l'activité départementale dans les territoires, afin de dégager une vision territorialisée mettant en relief les priorités, les alertes et les propositions pour mieux faire avancer les projets du Département.

Un travail a été engagé avec la métropole du Grand Paris début 2022 pour préciser les contours d'une convention de coopération adoptée en séance du conseil départemental le 21 octobre 2022. Depuis, les échanges se poursuivent avec la métropole sur les propositions de projets départementaux à faire subventionner en 2023.

Partenariat institutionnel et appui aux directions

Une offre de service à la DEJ et à la MEPD a été proposée afin de consolider le partenariat entre le Département, les EPT et les communes de Seine-Saint-Denis sur les sujets de **perspectives démographiques**. Ce partenariat a pour vocation de permettre au Département de recenser les programmations récentes ou futures de logements par typologie dont les communes et les 4 EPT disposent. La consolidation des données a vocation à permettre d'établir un modèle de projection à privilégier pour chaque commune et à terme, permettre à l'ensemble des directions départementales de disposer de ces données fiabilisées avec une meilleure prévision des besoins en équipement.

L'année 2022 a été en outre, marquée par un rythme soutenu de préparation de dossiers (32), en collaboration avec la Direction générale, les directions et les partenaires pour organiser des rencontres pour la Présidence et la Direction générale.

Projet de territoire

Le travail de recensement et d'appui des directions, engagé fin 2020, a été amplifié dans le but de répondre aux appels à projets du Plan France Relance. Au total, plus de 200 dispositifs ont été recensés, le Département ayant déposé des projets sur plus d'une vingtaine de dispositifs pour obtenir 19 millions d'euros de recettes.

Le Bureau des relations avec les territoires (BRT) s'est par ailleurs mobilisé pour accompagner la révision du SDRIF-E. Un travail de pilotage et d'animation de la démarche a été réalisé par le bureau afin de mobiliser les directions départementales sous l'angle de 3 ateliers : « Cohésion sociale, solidarité régionale et rééquilibrage territorial », « Stratégies de transition et de résilience » et « Déplacements et nouvelles mobilités ». Les directions départementales se sont impliquées dans la réflexion permettant de recueillir leur avis sur les politiques publiques en amont des ateliers avec les territoires et les élus prévus en 2023, afin de constituer l'avis du département sur le SDRIF-E avec un passage en séance attendu pour l'automne.

Géoportail et géomatique

2022 a été l'occasion de renforcer la coopération territoriale sur les données de références auprès des EPT du Département (échange de données, diffusion des données cadastrales, de l'Orthopho 15 cm de l'IGN) et des partenaires régionaux (Région, métropole du Grand Paris en particulier). Avec ces derniers, le service de la Géomatique a activement participé à la structuration d'un **projet régional d'acquisition de photo aérienne de haute résolution** (5 cm) très attendu par les territoires du Département et qui devrait se formaliser en 2023.

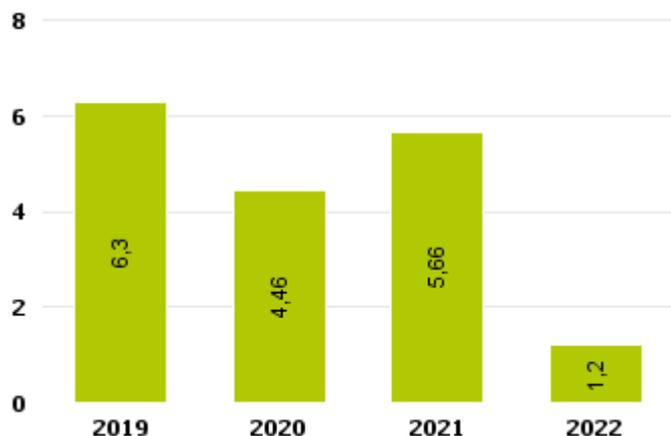
Le Géoportail93 a quant à lui été enrichi en d'une **nouvelle application « Mode engagé »** faisant partie des GéoApplications mises en place pour la marque IN Seine-Saint-Denis.

Un profonde rénovation et modernisation des outils SIG a été lancée. Elle débouchera en 2023 sur l'utilisation d'un **nouveau portail Cartographique** qui sera progressivement ouvert aux partenaires et usagers. Cette nouvelle plateforme permettra d'adresser de nouveaux usages en termes de cartographie dynamique et de systèmes d'information géographiques : Cartes dynamiques, SIG en Mobilités, Tableaux de bord cartographiques, Récits cartographiques etc.

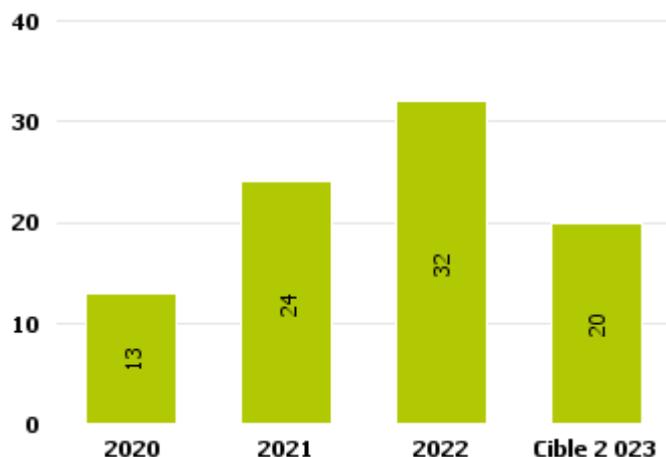
Outre les productions classiques proposées dans son offre de service, le service de la Géomatique et de l'Information géographique a travaillé à la réalisation de projets spécifiques en coopération avec des Directions. A titre d'exemple, une application cartographique a été réalisée avec la DTE pour définir des indicateurs et une application cartographique relative aux vulnérabilités. Adossées au nouveau portail cartographique ces réalisations s'inscriront dans une démarche de coopération et de suivi de thématiques telles que l'occupation du sol, les mobilités, etc.

INDICATEURS DE RESULTATS

Montant total des recettes prévues dans les conventions Société du Grand Paris délibérées



Nombre de collectivités rencontrées



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Aménagement et renouvellement urbain	Dépense	1,046	0,926	1,272
coopération territoriale	Dépense	0,004	0,004	0,015
	Recette	0,052	0,000	
Total	Dépense	1,050	0,930	1,286
	Recette	0,052	0,000	
	Charge nette	0,998	0,930	1,286

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Aménagement et renouvellement urbain	Dépense	0,962	0,120	0,271
coopération territoriale	Dépense	0,000	0,000	0,023
Total	Dépense	0,962	0,120	0,294
	Recette			
	Charge nette	0,962	0,120	0,294

PROGRAMME

Mobilités métropolitaines

Ce programme comporte trois actions :

- Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité,
- Logistique innovante,
- Prestations de mobilité.

CONTEXTE

Le programme a pour but d'aider les élus, notamment par la réalisation d'études, à décider des projets les plus pertinents à réaliser du point de vue de l'amélioration de la mobilité des Séquano-Dionysiens (usagers de transports en commun, piétons, cyclistes) et de

l'intégration des projets dans leur environnement, puis de suivre leur réalisation afin que les politiques publiques du Département soient toujours bien prises en compte.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Permettre aux Séquano-Dionysiens de disposer d'une alternative robuste, efficace, économique et écologique à l'usage de la voiture pour effectuer leurs déplacements.
- Favoriser le développement d'une logistique urbaine durable en préconisant le report modal vers le ferroviaire, la voie d'eau et le « verdissement » du transport de marchandises.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité

La direction est l'interlocuteur des partenaires institutionnels (Région, Départements, Etat, Ile-de-France Mobilités [IDFM], EPT, communes, transporteurs) pour **développer le réseau de transports en commun** (RER, métro, transport en commun en site propre [TCSP], bus) et de la Société du Grand Paris pour la réalisation du Grand Paris Express (GPE) et des aménagements intermodaux autour des futures gares. Dans ce contexte, les réalisations de l'année 2022 ont porté sur la mise en service de la totalité du prolongement de la ligne 12 à Mairie d'Aubervilliers le 31 mai 2022 et la poursuite des travaux sur les prolongements de la ligne 11 du métro à Rosny Bois Perrier. Pour cela, des **conventions de financement** ont été élaborées puis approuvées en Commission permanente.

En ce qui concerne les TCSP, plusieurs projets ont été développés et d'autres se sont poursuivis :

- La réalisation des études de schéma de principe du **T8 Sud** ;
- L'élaboration du schéma de principe du **projet « Bus Bords de Marne »** ;
- Le lancement des études techniques préliminaires du schéma de principe afin de préparer le dossier d'enquête publique du projet de **TCSP Aulnay-Sevrans-Villepinte-Tremblay** (sur les RD 40 et 115) ;

- La poursuite des projets de **TCSP Grand Roissy** (entre le Val d'Oise et le secteur de Villepinte) et **TCSP RD 901 / RD 29**.

En ce qui concerne le **Grand Paris Express**, plusieurs pôles ont validé leur schéma de référence. C'est notamment le cas pour la gare de Saint-Denis-Pleyel. Le Département, propriétaire de nombreuses voiries impactées, sera maître d'ouvrage sur un certain nombre d'actions ou participera à leur financement, pour un montant total aujourd'hui estimé à 14 millions d'euros. Par ailleurs, la SGP a présenté au Département les propositions d'aménagement des gares dans le cadre du marché de conception-réalisation de la ligne 15 Est.

En ce qui concerne l'étude du pôle de la **gare « Villepinte – Parc du Sausset »**, l'année 2022 a permis de définir une répartition des financements, des maîtrises d'ouvrage, notamment avec la SNCF (accord sur la cession du foncier) et l'EPT Paris Terres d'Envol et d'identifier les futurs gestionnaires des différents espaces. Cette proposition fait l'objet de discussions entre les parties qui devraient aboutir en 2023 pour passer à la phase opérationnelle du projet.

D'autres études de pôles ont été suivies pour le compte du Département, notamment l'étude de pôle de la gare

de Pantin et la partie sud de celle de la gare Le Bourget-Drancy. Concernant celle de la gare de Pantin, elle s'inscrit dans le cadre du projet de la création de la ZAC Eco-quartier située au nord de la gare qui verra l'augmentation du nombre de voyageurs. L'étude en cours doit aboutir sur la validation d'un schéma de référence pour 2023 qui pourrait avoir un impact important sur la RD 20. L'étude de la partie sud du pôle de la gare RER Le Bourget-Drancy en est au stade DOCP qui devrait être adopté en 2023. Dans le cadre de cette étude, le Département a souhaité que soit favorisé un rabattement en transports en commun et en modes actifs plutôt qu'en véhicule personnel.

En ce qui concerne les **réseaux de bus**, l'année 2022 a été marquée par la modification de 10 lignes. Les services ont également travaillé avec IDFM sur la restructuration du réseau de bus qui accompagnera la mise en service du prolongement de ligne 11 du métro. Par ailleurs, la conversion des dépôts au GNV ou à l'électrique se poursuit, de même que la mise en concurrence des réseaux avec la définition des lots pour le réseau RATP (6 lots sur le territoire séquanodionysien) ouvert à la concurrence au 1^{er} janvier 2025 et l'attribution à Transdev de la DSP 7 qui dessert le nord du Département. Suite à l'étude réalisée en 2021 sur l'usage du bus en Seine-Saint-Denis et ses perspectives d'évolution d'ici 2030 et qui a démontré que ce mode occupe une place prépondérante dans les déplacements des Séquanodionysiens, une démarche bus a officiellement été lancée avec les 4 territoires afin

définir ensemble les modalités d'engagement pour améliorer et adapter les réseaux aux besoins de la population.

Une **étude stratégique de réaménagement de la porte Chaumont** a également été lancée dans le cadre de la coopération avec la ville de Paris, ainsi qu'une réflexion sur la marchabilité afin d'aboutir à la rédaction d'un « plan Marche » départemental visant à favoriser le développement de l'usage de ce mode de déplacement vertueux.

L'année 2023 a aussi vu la finalisation de l'étude réalisée par Vedecom dans le cadre du partenariat entre cette structure et le Département de la Seine-Saint-Denis. Cette étude portait sur les solutions alternatives qui pourraient exister à l'offre PAM. Elle a été co-accompagnée par le Bureau des transports et des mobilités et le Bureau des Prestations de mobilité.

Enfin le Bureau des Transports et des Mobilités a contribué à la **note « Doctrine Mobilités »** visant à définir une hiérarchisation des projets d'infrastructures en cours et à venir en fonction de leur intérêt pour le Département en matière d'accompagnement du développement territorial, de désenclavement des quartiers prioritaires, d'amélioration de l'interconnexion ou de l'intermodalité. Cette doctrine a pour but d'aider la Direction générale et les élus à choisir les projets que le Département doit soutenir en priorité, notamment afin qu'ils intègrent le volet Mobilités du prochain CPER.

Logistique innovante

Le Département a poursuivi ses actions en faveur d'une logistique urbaine plus durable en contribuant et partageant ses positions au sein des réseaux d'acteurs institutionnels de la filière.

En tant qu'actionnaire de Sogaris, le Département participe aux réunions du comité technique et siège au conseil d'administration. La fin de l'année a été marquée par la reprise des échanges en vue de l'établissement d'une convention de partenariat. Celle-ci devrait être validée à horizon du dernier trimestre 2023.

Prestations de mobilité

Les collégiens, les lycéens et les étudiants demeurant dans le département sont amenés à se déplacer sur des distances plus ou moins importantes entre leur lieu de résidence et leur établissement. De plus, ce sont des populations très mobiles pour leurs loisirs. Mais, dans la mesure où ils ne possèdent que très rarement un véhicule personnel, ils sont « captifs » des transports en commun. Afin de leur permettre d'accéder aux formations ou aux activités et en même temps de développer l'usage des transports en commun, le Département a décidé depuis la rentrée 2010-2011, de **prendre en charge 50 % du coût de la carte imagine R pour les collégiens boursiers** ainsi que, depuis la rentrée 2011-2012, **pour les demi-pensionnaires des collèges publics départementaux, se situant dans les tranches de quotient familial CAF inférieures ou égales à 1600 €**. De plus, les élèves abonnés à la carte Imagine R collégiens non boursiers, scolarisés en classe de 3^{ème}, et ce quel que soit le collège choisi et les ressources de la famille, bénéficient toujours d'une **aide de 25 % à**

l'achat de leur carte. L'aide dite « subvention sociale » à tous les abonnés boursiers, collégiens et lycéens, participe également de cette démarche. Rappelons que le Département, depuis 2017-2018, participe au financement de la subvention sociale des collégiens boursiers à hauteur de 50 % et pour celle des lycéens boursiers à hauteur de 36 %.

Une **étude traitant de « la mobilité des jeunes en âge d'être au collège »** a été lancée en juin 2022, dans le but de mieux connaître les mobilités des jeunes et de réinterroger nos politiques d'aide en la matière. Cela se justifie par le fait qu'elles sont anciennes et que les mobilités évoluent rapidement (évolutions des aides de la Région, arrivée du GPE, développement des modes actifs...). L'objectif est de suivre et d'interpréter l'évolution des pratiques de mobilité afin de conforter et/ou d'adapter les actions déjà en place. L'analyse permettra aussi de proposer un bouquet de solutions et des préconisations dans le cadre d'un continuum éducatif des mobilités.

La DTCM a poursuivi son accompagnement de la DPAPH dans les relations du Département avec Ile-de-France Mobilités et Comutitres pour ce qui concerne les tarifications sociales du forfait Améthyste et Améthyste+ et la **mise en place d'un nouveau support billettique « Liberté+ toutes zones »**. Le BPM a en charge le suivi des marchés d'exploitation et de contrôle du dispositif de transport pour personnes handicapées PAM 93. Il s'attache également à rechercher de nouvelles offres de mobilité, ou encore des solutions d'accompagnement pour les personnes handicapées susceptibles d'utiliser les transports en commun.

Pour le **PAM 93**, les principaux projets et actions ont été de :

- Suivre les conventions et les échanges avec IDFM, en soutien auprès de la DPAPH ;
- Piloter les deux marchés de transport et de contrôle du service PAM, suivre leur exécution dans la limite budgétaire allouée, y compris pour les trois travailleurs en ESAT transportés exceptionnellement dans le cadre d'un avenant au contrat passé avec FlexCité 93. Au total, en 2022, 57 158 courses ont été effectuées (de décembre 2021 à novembre 2022) ;

- Finaliser le recouvrement des impayés PAM 93 ;
- Rechercher de nouvelles offres de mobilité, avec le BTM, notamment dans le cadre de l'accord de coopération avec VEDECOM ;
- Travailler sur la procédure d'indemnisation de l'opérateur suite à la crise sanitaire de 2020 ;
- Participer à la gouvernance et représenter le Département dans les groupes de travail PAM animés par Ile-de-France Mobilités ;
- Faire avancer les travaux relatifs à la régionalisation des PAM avec Ile-de-France Mobilités.

En 2022, les dépenses (exploitation + contrôle) sont d'environ 3,2 millions d'euros. Les recettes sont d'environ 2,6 millions d'euros. Les subventions RIF et IDFM sont versées en décalage, deux fois par an. Les sommes perçues en 2022 correspondent à des courses réalisées en 2021 et partiellement sur l'année 2022. Il y a aussi une récupération de la TVA sur la partie exploitation. Pour les courses liées à la vaccination covid, le remboursement de la part usager est intégralement pris en charge par IDFM.

Les recettes encaissées sur 2022 dans le cadre du recouvrement de ces impayés sont d'environ 40 000 €.

INDICATEURS DE RESULTATS

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

Depuis 2012, le Département prend en charge le coût de la carte Imagine R à hauteur de 50 % pour les collégiens boursiers, à hauteur de 25 % pour les élèves entrant en classe de 3ème non boursiers, et à hauteur de 50 % pour les collégiens non boursiers demi-pensionnaires bénéficiaires de l'aide à la restauration du Département.

Carte Imagine R



	2019	2020	2021	2022	Cible 2 023
Montant alloué à ces aides	986 000	975 000	860 000	845 000	960 000

Le nombre de scolaires boursiers subventionnés est passé de 6 327 en 2021 à 6 247 en 2022, pour un montant de subventions de 563 561 € au lieu de 549 546 € en 2021. On constate une légère baisse du nombre de lycéens boursiers, mais une légère hausse de collégiens boursiers. En 2022, on compte 2 030 collégiens boursiers, au lieu de 1 875 collégiens boursiers en 2021 (un chiffre encore inférieur à celui de 2019 : 2 302; et de 2020 : 2 219) qui ont pu bénéficier de l'aide sociale "complémentaire" pour l'achat de leur carte Imagine R.

Le versement de la subvention de 25 % à 2 826 élèves de 3ème (au lieu de 3 023 élèves de 3ème en 2021 et de 3 349 en 2020) a été réalisé pour un montant de 241 623 € (au lieu de 258 467 € en 2021 et de 294 890 € en 2020). L'aide à l'achat de la carte Imagine R gérée en interne a bénéficié à 258 abonnés au lieu de 276 abonnés en 2021 (328 en 2020 et 368 en 2019) et a représenté une dépense de 40 100 € au lieu de 41 638 € en 2021. Le nombre total d'abonnés Imagine R bénéficiaires des aides du Département en 2022 a été de 9 284, dont 5 065 collégiens. Le budget total des aides Imagine R 2022 a été de 845 284 €.

Transport spécialisé PAM 93



PAM 93 est un service public de transport à la demande adapté pour les personnes handicapées dans toute la région Île-de-France.

	2019	2020	2021	2022
PAM 93 - Montant des dépenses réalisées/an (en M€)	3,5	2,75	3,2	3,17

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU P

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Logistique innovante	Dépense	0,003	0,000	
Prestations de mobilité	Dépense	0,972	0,851	0,845
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépense	49,804	49,292	49,982
Total	Dépense	50,779	50,142	50,827
	Recette			
	Charge nette	50,779	50,142	50,827

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Logistique innovante	Dépense	0,063	0,063	0,000
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépense	13,868	10,065	10,283
	Recette	0,000	0,030	0,000
Total	Dépense	13,931	10,128	10,283
	Recette	0,000	0,030	0,000
	Charge nette	13,931	10,098	10,283

Mission Ecologie urbaine

PROGRAMME

Biodiversité et nature en ville

Ce programme comporte trois actions :

- Reconquérir la nature en ville,
- Accueillir toujours plus et mieux dans les parcs départementaux,
- Innover et mobiliser les publics autour des sujets Nature, Biodiversité et Paysages.

CONTEXTE

Le Département de la Seine-Saint-Denis est un acteur engagé de longue date dans la **création d'espaces verts** sur le territoire et dans la mise en œuvre du concept dit de **gestion harmonique dans les parcs départementaux** pour concilier accueil du grand public et actions de gestion écologique. Véritable précurseur, il fera du sujet de la biodiversité et notamment de la biodiversité en ville, un axe fort de sensibilisation du grand public, avant de porter de nombreuses expérimentations en matière de génie végétal.

En 2016, le département impulse avec le **programme « A vos parcs »** une nouvelle dynamique pour mieux intégrer les parcs à la ville et aussi y diversifier les activités proposées pour plus de culture, de nature, de

loisirs et de sport pour tous dans les parcs départementaux.

En 2020, il adopte le **plan Canopée** qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants par la présence plus massive d'arbres et de forêts urbaines en ville mais aussi à augmenter la captation carbone du territoire avec l'engagement de planter 30 000 arbres. Ce plan marque par ailleurs, la volonté du Département de se positionner en tant qu'animateur sur le territoire des actions de reconquête de la nature en ville.

L'année 2022 aura été marquée par l'achèvement dans les délais des travaux de dépollution du terrain des essences (opération JOP 2024).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs principaux se rapportent :

- Pour les dépenses d'investissement à :
 - Des travaux de dépollution et de mise en état pour l'épreuve de tir dans le cadre des JOP 2024 (terrain des essences) ;
 - Des projets d'extension et de rénovation des parcs (Fosse Maussoin, Bergère, Poudrerie...) ;
 - Des travaux de très grosses réparations (TGR) avec des enveloppes revues à la baisse notamment en termes d'acquisition de nouveaux équipements étant entendu que le niveau d'équipements de nos parcs est déjà conséquent ;
 - Des projets de déploiement du plan Canopée et de renaturation des espaces extérieurs des bâtiments départementaux ;
 - De l'acquisition de matériel (renouvellements de véhicules...).
- Pour les dépenses de fonctionnement à :
 - L'animation et à la communication, dont les enveloppes ont été revues à la baisse ;
 - L'entretien du nouveau patrimoine départemental (Fosse Maussoin et nord du terrain des essences) ;
 - L'entretien des parcs (nettoyage...) avec le maintien de nos dépenses de nettoyage mais des enveloppes revues à la baisse pour l'entretien des milieux naturels.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Reconquérir la nature en ville

Le déploiement opérationnel du programme Canopée

Les projets déployés ont un impact direct sur l'indice de canopée mais aussi sur la qualité de nos espaces publics en venant arborer des rues jusque-là dépourvues d'arbres et d'ombrages. Il s'agira par ailleurs, pour certains de ces projets, d'expérimenter des nouvelles techniques de plantation, de fosse ou d'amendement. **En 2022, ce sont près de 255 arbres qui ont été plantés le long des routes départementales.** Ces plantations s'inscrivent dans le cadre de projets mettant en œuvre des techniques innovantes comme : la désimperméabilisation des sols (près de 3200 m² désimperméabilisés en 2022), la gestion des eaux pluviales, la reconstitution de sols fertiles, la diversification des espèces, la végétalisation des pieds d'arbre, etc.

La déclinaison opérationnelle du programme Canopée s'est poursuivie en 2022, il a été consacré :

- Aux **études de faisabilité** pour réaliser des travaux en 2023 ;
- À des opérations de **création d'alignements** (4 nouveaux alignements réalisés) :
 - o RD 39 à Bagnolet ;
 - o RD 78 boulevard de Paris à Pavillon-sous-Bois ;
 - o RD 78 Bondy Avenue Andréi Sakharov ;
 - o RD 928 Epinay-sur-Seine Route de Saint Leu.
- À **l'accompagnement des projets** sous maîtrise d'ouvrage de la DVD :
 - o RD 78 rond-point du verger à Bondy ;
 - o RD 30 boulevard Jean Jaurès au Bourget ;
 - o RD 20 avenue Stalingrad à Bagnolet.
- À des opérations de **reconstitution d'alignements mités** avec une campagne de plantations ponctuelles. Ces opérations consistent à replanter des alignements mités avec le temps. 15 communes ont bénéficié de ces plantations ponctuelles en 2022.
- À des opérations de **forêts urbaines**. En 2022, une première édition d'un appel à projets forêts urbaines a été réalisée au bénéfice des collectivités. Cet appel à projets vise à accompagner techniquement et financièrement les collectivités. Ce sont 3 projets qui ont pu bénéficier d'un accompagnement par le Département : la ville de Livry-Gargan, la ville de Stains et l'EPT Plaine Commune sur la commune d'Aubervilliers. Par ailleurs, grâce à l'Appel à agir, 3 projets associatifs en 2022 ont pu être accompagnés : « Fruits défendus » pour la création d'un sentier pédagogique au sein de la forêt fruitière des murs à pêches ; « Vergers urbains » pour un verger école dans la cour jardinée du collège Jean-Moulin à Aubervilliers.
- Des opérations de **valorisation des boisements des parcs départementaux**. En 2022, le parc de la Poudrerie a été confrontée à la propagation de la maladie de la suie de l'érable qui nous a amené à devoir abattre en urgence les sujets morts tout en travaillant parallèlement sur un plan de prévention de la maladie. Une étude a été menée, mais la maladie reste mal connue et liée à la fragilisation des boisements soumis au stress hydrique. Aujourd'hui aucune solution curative ne semble exister.

Les programmes éco-paysagers dans les espaces extérieurs dont les cours Oasis

Les travaux dans les cours de collège sont. En 2022, ce sont 5 cours qui ont été aménagées (des travaux inscrits dans les crédits de la DEJ).

L'entretien des alignements et des espaces extérieurs

Enfin, des actions d'entretien des alignements et des espaces extérieurs ont été réalisés afin de maintenir à niveau notre patrimoine.

Accueillir toujours plus et mieux dans les parcs départementaux

Les projets d'extension et de modernisation

Les **travaux d'extension du parc Georges Valbon**, héritage des JOP 2024, se sont poursuivis avec l'achèvement dans les délais des travaux de dépollution du terrain des essences. Les études de conception de la phase de renaturation ont été finalisées et validées par les parties prenantes. Cela a permis d'enclencher la publicité du marché de travaux en fin d'année 2022. Par ailleurs, en partenariat avec la DEA, une étude a été

réalisée sur le périmètre du parc Georges Valbon afin de définir un plan d'actions pour tendre vers le zéro rejet.

Le parc de la Fosse-Maussoin a fait l'objet de travaux pour permettre la réunion des nouvelles surfaces aménagées avec la partie plus ancienne boisée. **Une nouvelle aire non genrée de fitness a été implantée.**

Le **projet d'avenir de la Poudrerie** s'est poursuivi avec le déploiement du programme pluriannuel de

reprise des voiries (voies aire de jeux du renard, en cœur de boisement, porte de la Marine...), et le lancement d'une étude de programmation pour renouveler le projet d'avenir.

Concernant le **parc de la Bergère**, une concertation a été menée avec le soutien de la MIT sur deux espaces de parc dont un dit de « convivialité » et une « aire sportive » et un marché de MOE a été publié fin 2022 sur le secteur de l'entrée Préfecture. Une concertation réussie a été menée sur le site de l'Aire des vents, plus de 550 usagers ont ainsi été contactés dans ce cadre pour penser l'avenir du parc.

Les programmes d'amélioration des conditions d'accueil dans les parcs

Les enveloppes dédiées aux très grosses opérations pour l'accueil du public, la sécurité des usagers et de génie écologique ont été utilisées pour proposer de **nouveaux équipements** : une aire de fitness à Jean-Moulin-Les-Guilands, l'évolution de modules de jeux pour des jeux plus inclusifs mais aussi la reprise du platelage du Grand Lac au parc Georges Valbon (dans le cadre d'un programme d'embellissement du parc dans la perspective de l'accueil des JOP2024).

Par ailleurs, une campagne de **déploiement/redéploiement d'éco-compteurs** a eu lieu en début d'année 2022 sur les parcs Georges Valbon, le Sausset et la Poudrière afin de rendre compte de leur fréquentation. Ce nouvel outil nous permet de capitaliser des données sur une année mais aussi d'avoir des éléments d'analyse de la fréquentation des parcs par saison.

La programmation événementielle dans les parcs

La programmation d'animations naturalistes, culturelles, sportives ou de loisirs a été de nouveau intense au cours de l'été 2022 avec **plus de 800 activités proposées dans les parcs départementaux** cette année. Des programmes classiques et récurrents auront lieu comme

Innovier et mobiliser les publics autour des sujets Nature, Biodiversité et Paysages

L'amélioration de nos connaissances

L'amélioration des connaissances sur **l'état des espèces Natura 2000** dans nos parcs, mais aussi sur les milieux que nous gérons, s'inscrit dans la durée et dans le cadre de partenariats avec des associations. Un travail d'actualisation du plan de gestion du parc départemental du Sausset a été engagé 2022.

L'étude Sésame permettant d'identifier une palette d'essences d'arbres plus adaptée aux enjeux d'un projet s'est achevée en 2022 avec la création d'un outil d'aide à la décision qui sera diffusé aux partenaires du Département en 2023.

Une **étude sur la maladie de la suie** dans les boisements d'érables a été réalisée et a permis d'ébaucher quelques pistes en matière de prévention en

par exemple, la piscine **par exemple, la piscine** sa nocturne, les nouveaux Jeux olympiques au Sausset, le festival 1,9,3 soleil dans tous nos parcs... Mais aussi pour la première année, un festival hip hop à Jean-Moulin-Les-Guilands, le Festi'vent sur l'aire des vents, un espace de découverte des pratiques sportives olympiques au parc Georges Valbon... L'accueil de Fratellini en escale à Georges Valbon pendant plusieurs semaines a permis de renforcer la programmation des arts de la rue, des arts du cirque au sein du parc. Cette proposition avec des ateliers, des représentations a largement rencontré son public. Ainsi sur la haute saison 2022 (1^{er} juin au 2^{er} octobre), sur les seules activités menées par la DNPB dans ses parcs, ce sont **environ 63 000 personnes qui ont été accueillies** dont environ 7 000 personnes dans le cadre des activités et événements financés grâce au dispositif BESO et programmation augmentée.

La communication dédiée aux activités dans les parcs

La communication 2022 a été résolument numérique avec un renforcement de la place du site <https://parcsinfo.seinesaintdenis.fr/> dont la fréquentation a fortement augmenté avec les inscriptions en ligne du bel été solidaire puis du bel été solidaire et olympique. Le site a fait l'objet d'une analyse et de propositions d'évolution en 2022 par un bureau d'études afin de le rendre encore plus serviciel et faciliter la découverte des programmes proposées. Parallèlement, une étude a été confiée à Harris afin de mieux comprendre l'efficacité de nos outils de communication. L'affichage dans les parcs mais aussi les informations via parcsinfos sont nos deux canaux de communication.

L'entretien au quotidien

Le nettoyage des parcs a été assuré. L'ensemble des interventions de la régie ont été maintenues voire renforcées l'été, afin que les conditions techniques du BESO puissent être mises en œuvre.

travaillant notamment à la baisse du stress hydrique de certaines stations dans nos boisements.

Les expérimentations et les innovations

Plusieurs expérimentations ont été réalisées dans le cadre du plan Canopée, comme le dispositif « arbres de pluie » à Bagnole ou bien des tests de pavage en coquillage, ou encore de fosses Stockholm. Les expérimentations de reconstitution de sols sur le site de Lil'O seront poursuivies dans le cadre de notre partenariat avec Halage mais aussi l'IRD de Bondy.

Afin d'accompagner l'augmentation du troupeau de l'association Clinamen sur le parc Georges Valbon, une **étude du pâturage** accompagne la mise en place de pratiques collaboratives adaptées aux enjeux multiples du site, à la fois support de biodiversité et d'usages

récréatifs mais également source d'alimentation pour les brebis.

En termes de **communication auprès du grand public**, un dispositif issu du partenariat autour du design des politiques publiques avec l'ANCT a été engagé : la création de promenades découvertes via Explorama, une application qui propose des parcours de découverte dans de nombreux domaines. Un premier parcours a été réalisé au parc du Sausset, un second devrait être livré en 2023 pour le parc de la Poudrerie et un dernier en 2024 au parc Georges Valbon.

La mobilisation des partenaires et des publics

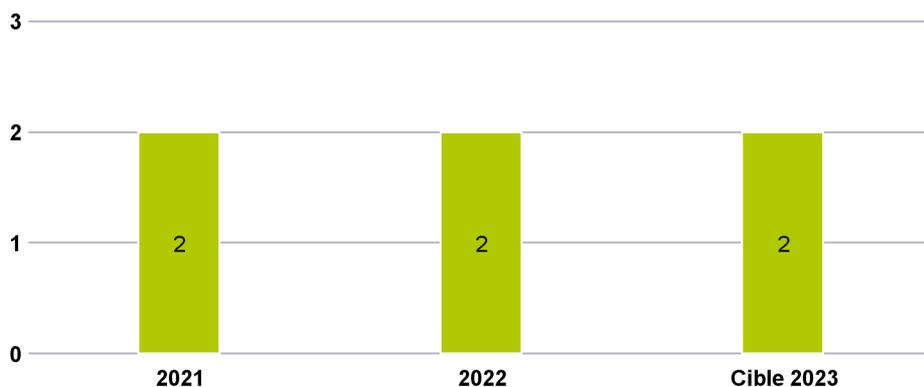
Le dispositif **Appel à agir** a été reconduit avec une aide visant à la création de forêts urbaines et ou de forêts comestibles sur le territoire. Parallèlement, un appel à

projets auprès des collèges pour les forêts urbaines a été réalisé et sera relancé en 2023. 3 projets ont été retenus et ont pu bénéficier d'un soutien du Département.

Par ailleurs, des **plantations collectives** ont été organisées avec le grand public dans le cadre du dispositif « Une naissance, un arbre ».

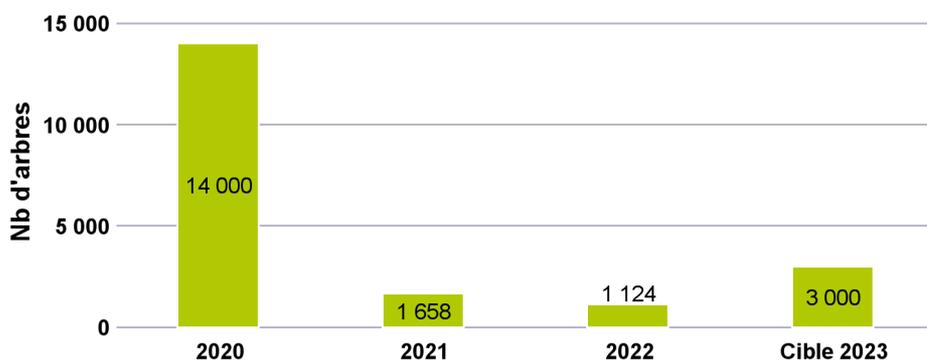
Enfin, les **parcours biodiversité des collégiens** ont été maintenus avec un nouveau parcours sur la découverte des métiers de l'environnement. Plus de 630 élèves ont pu bénéficier de ces parcours. Des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des centres de loisirs et des scolaires seront réalisées comme tous les ans, dans les parcs par les chargés d'animation.

Espaces verts ouverts au public (hors parcs)



En 2022, 2 nouvelles forêts urbaines ont été ouvertes au public. Au total 6 Forêts Urbaines ont été aménagées par des lauréats de l'appel à projets In Seine-Saint-Denis ou lauréats du premier appel à projets auprès des collectivités territoriales.

Nombre d'arbres plantés (parcs et alignement)



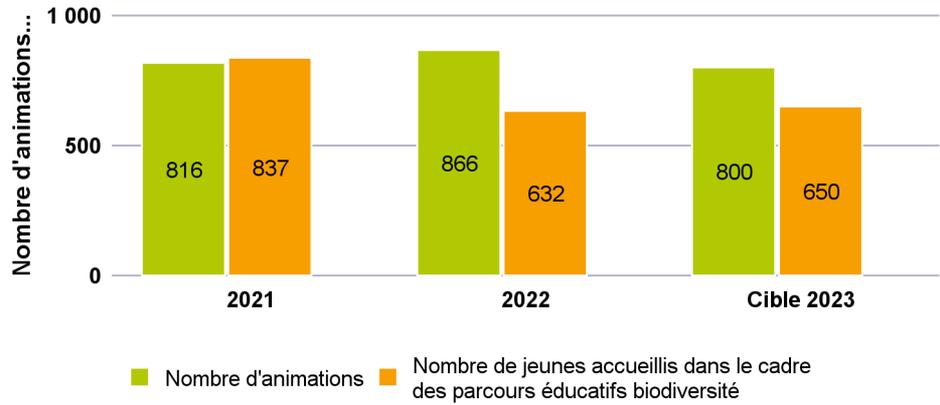
Pour rappel, en 2020 l'ensemble du parc de la Fosse Maussoin qui a été replanté ce qui explique le fort écart avec les années suivantes. En 2022, 1124 arbres ont été plantés dont 234 sont des arbres fruitiers comestibles.

Nombre d'équipements neufs ouverts au public

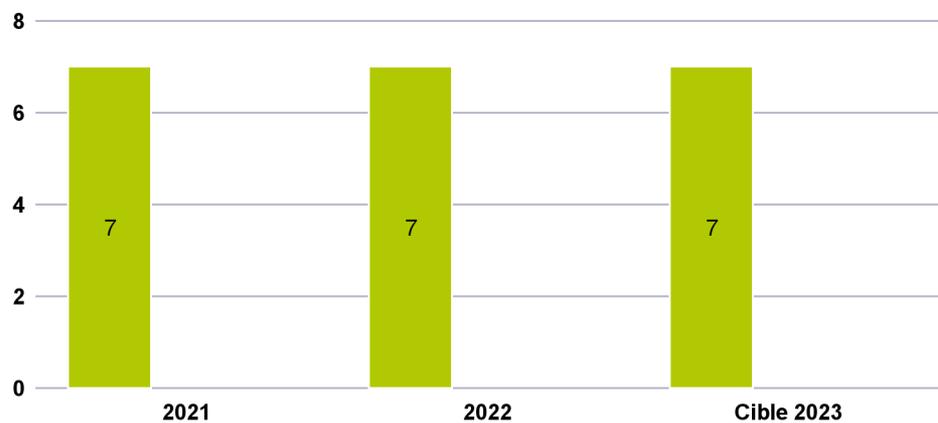


En 2022, une aire de fitness non genrée a été ouverte dans les parcs Jean Moulin Les-Guilands et de la Fosse-Maussoin. Une aire de jeux pour personnels à mobilité réduite a également été installée dans le parc Jean Moulin Les-Guilands.

Animations dans les parcs



Nombre d'hectares de parcs ouverts au public



En 2022, 5 038 925 visiteurs ont été accueillis dans les parcs Georges Valbon, la Poudrerie et le Sausset. En 2023, des éco-compteurs seront déployés sur les parcs Jean-Moulin-Les-Guilands.

Dispositif 1 naissance, 1 arbre



En 2022, il s'agit du nombre d'inscrits cumulés entre 2021 et 2022.

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accueillir toujours plus et mieux dans les parcs départementaux	Dépense	6,066	6,305	6,126
	Recette	0,022	0,454	0,454
Innover et mobiliser les publics autour des sujets Nature, Biodiversité et Paysages	Dépense	0,250	0,249	0,290
Reconquérir la nature en ville	Dépense	1,083	1,256	1,280
	Recette	0,043	0,226	0,189
Total	Dépense	7,399	7,810	7,697
	Recette	0,065	0,680	0,643
	Charge nette	7,334	7,130	7,054

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Accueillir toujours plus et mieux dans les parcs départementaux	Dépense	3,048	6,624	7,887
	Recette	0,000	0,790	3,954
Innover et mobiliser les publics autour des sujets Nature, Biodiversité et Paysages	Dépense	0,156	0,331	0,390
	Recette	0,000	0,000	0,000
Reconquérir la nature en ville	Dépense	3,327	6,321	7,085
	Recette	0,000	0,499	0,451
Total	Dépense	6,531	13,275	15,362
	Recette	0,000	1,289	4,405
	Charge nette	6,531	11,986	10,957

PROGRAMME

Assainissement

Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments, équipements et moyens généraux.

CONTEXTE

L'activité d'assainissement est encadrée par les projets régionaux (Grand Paris Express) et nationaux (JOP 2024), ainsi que par les lois et règlements tant nationaux qu'euro-péens qui portent une attention renforcée à la qualité des rejets des réseaux d'assainissement aux milieux naturels, notamment :

- La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000, qui fixe des objectifs de résultats en matière de qualité des milieux aquatiques, transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 ;
- La directive eaux résiduaires urbaines (DERU) du 21 mai 1991 ;
- L'arrêté d'auto-surveillance du 21 juillet 2015.

La gestion des eaux pluviales est régie de manière spécifique par un cadre complexe, avec différents niveaux d'intervention dont :

- Au niveau européen, la DCE et la directive inondation ;
- À l'échelle du bassin versant Seine-Normandie, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le SDAGE 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin le 23 mars 2022 ;
- Au niveau régional et local, les règlements et dispositions des SDAGE Marne Confluence et Croult-Enghien-Vieille Mer, les zonages pluviaux territoriaux (pour certains approuvés, pour d'autres en cours d'élaboration) et le règlement du service d'assainissement de la Seine-Saint-Denis approuvé en 2014.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Le programme Assainissement, financé par la redevance assainissement, est mis en œuvre au Département par la DEA.

Ses grandes missions sont les suivantes :

- La gestion et l'amélioration du **transport des effluents** jusqu'aux émissaires du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) ou ses stations d'épuration ;
- Assurer la **pérennité du patrimoine d'assainissement**, via la construction de nouveaux ouvrages et l'entretien des ouvrages existants (visites, auscultations, réhabilitations) ;
- La **gestion des eaux pluviales** et la **prévention des inondations** via la gestion et les prévisions hydrauliques et hydrologiques par bassin versant, notamment avec les territoires limitrophes ;
- La lutte contre les pollutions via la **réduction des rejets polluants** au milieu naturel, prioritairement sur le bassin versant de la Marne ;
- La gestion de la politique départementale pour le développement de **créations de branchements** et de **mise en conformité** pour les usagers ;
- Les travaux pour les opérations de **transport** (dévoiements liés aux tracés des lignes de métro et tramways) ;
- Le pilotage d'une stratégie de la place de l'eau dans la ville, qui devrait être présentée en 2023 aux élus ;
- Le développement d'une gestion solidaire de la ressource en eau ;
- L'aménagement de deux **sites de baignade naturelle**, dans les parcs départementaux Georges-Valbon (La Courneuve, Saint-Denis) et la Bergère (Bobigny) ;
- L'amélioration de l'intégration des ouvrages d'assainissement à leur environnement urbain, notamment sur le site de la Molette à la Courneuve et le bassin Pont-Yblon au Blanc-Mesnil.

Ces missions sont présentées dans deux grands documents d'orientation :

- Le **schéma directeur d'assainissement du Département (SDA) « Audace »**, approuvé en 2014 ;

- Le **plan d'investissement Bassins (PIB)**, voté en 2018, qui donne des orientations en matière d'amélioration de la qualité de vie en Seine-Saint-Denis, avec notamment les objectifs de poursuite de la construction de bassins de rétention d'eau, leur insertion urbaine, la baignade naturelle dans les plans d'eau des parcs départementaux, et le retour de la baignade en Marne et en Seine à l'occasion des JOP 2024.

Dans sa prochaine version, Audace III 2024-2033, la Direction proposera la définition d'une nouvelle stratégie relative à l'eau dans la ville, qui visera à rendre davantage visible et valoriser l'eau pluviale et les anciens cours d'eau. C'est dans ce cadre que pour la première année, la DEA s'est inscrite dans l'Appel à projets du In Seine-Saint-Denis et a piloté un appel à contributions avec plusieurs partenaires à l'échelle métropolitaine « Aménagements avec la pluie ».

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Développement du patrimoine d'assainissement

Travaux en vue des JOP 2024

L'activité de développement du patrimoine d'assainissement est largement impactée par l'organisation des JOP 2024, ainsi que par la réglementation européenne et nationale qui fixent des objectifs forts en matière de qualité des eaux rejetées au milieu naturel. Par conséquent, la DEA met en œuvre des **études et travaux majeurs pour améliorer la qualité des rejets**, soit en agissant sur l'existant, soit en construisant des nouveaux ouvrages et équipements. Le territoire prioritaire ciblé est le bassin versant Marne (BVM).

Dans ce cadre, la suppression des mauvais raccordements au réseau est un enjeu majeur. Ainsi, en 2022, la DEA a investi 3,65 M€ pour améliorer la séparativité des branchements des habitants et des bâtiments publics.

Des opérations de **mise en conformité des raccordements domestiques** ont été menées :

- Sous domaine privé, sur les communes de Noisy-le-Grand, Gagny, Rosny-sous-Bois, Montreuil et Neuilly-Plaisance. Des travaux, via maîtrise d'ouvrage publique, ont ainsi pu être menés sur 22 parcelles ;
- Sous domaine public, sur les communes de Gagny et Neuilly-Plaisance avec 46 nouveaux branchements créés.

La DEA a également procédé aux **contrôles de 192 parcelles** à Neuilly-Plaisance pour le compte de l'EPT Grand Paris Grand Est (GPGE) et les mises en conformité associées seront menées en 2023. Les **contrôles des bâtiments départementaux** se sont poursuivis avec 9 bâtiments contrôlés.

Par ailleurs, plusieurs aménagements participeront à l'effort global mené pour atteindre l'objectif de **baignade en Marne et en Seine**, ils sont fléchés travaux prioritaires pour les JOP :

- La construction du bassin « Ru Saint-Baudile » à Gagny (volume de stockage de 30 000 m³) : débuté en avril 2022 (durée de 24 mois), ce bassin permettra une réduction des débordements (16,9 M€ en 2022, total estimé à 44 M€) ;
- La dernière tranche de travaux du bassin Fontaine des Hanots à Montreuil : la réalisation des prises d'eau et des collecteurs a débuté en fin d'année 2022 (14 M€) ;
- La mise en place d'une nouvelle vanne à la station Thomoux, réalisée par la DEA pour le compte du SIAAP, à Neuilly-sur-Marne : l'aménagement permettra de réduire les volumes rejetés en Marne par temps de pluie (montant total 7 M€ HT) ;
- La construction d'un siphon sous la Marne, réalisé par la DEA pour le compte du SIAAP, reliera l'ouvrage XI (Neuilly-sur-Marne) et le collecteur Rive Gauche de Marne (Noisy le Grand). Cela permettra de renvoyer les eaux de pluie non rejetées en Marne vers la station d'épuration Marne Aval (1,7 M€ en 2022, 42,5 M€ HT au total) ;
- La mise en place d'une vanne au bassin Guernica à Montreuil. L'aménagement permettra de forcer le remplissage du bassin pour les petites pluies et de réduire les volumes d'eaux polluées rejetés en Marne. Les études préalables et les approvisionnements de matériaux ont été menés en 2022 pour engager les travaux au premier semestre 2023 ;
- La création de collecteurs d'eaux usées départementaux mais également territoriaux, notamment pour le compte de l'EPT GPGE sur les communes de Gagny (rues Joannès et Carnot) et Neuilly-Plaisance (1,62 M€ en 2022 pour un montant total de 4,25 M€) ;
- La réalisation du maillage « Quesnay » du bassin du Rouailler à Livry-Gargan augmentera sa capacité de captation des eaux pluviales (3,6 M€).

Ainsi, l'année a été marquée par une très importante montée en charge des travaux liés à la fin de réalisation de plusieurs bassins et au lancement de la construction d'autres.

Projets du plan d'investissement Bassins (PIB)

Dans le cadre des projets emblématiques du PIB, à savoir **les baignades écologiques dans les parcs et l'insertion urbaine de bassins**, la DEA a poursuivi :

- Ses campagnes de prélèvements dans le canal de l'Ourcq et dans la nappe au niveau du parc Georges-Valbon pour alimenter les profils de baignade avant l'ouverture des sites dans les parcs Georges-Valbon à la Courneuve et Bergère à Bobigny ;
- La conception de la baignade biologique du parc de la Bergère, avec en parallèle, les demandes d'autorisations pour la baignade du parc Georges-Valbon ;
- La phase de conception du projet de « Redécouverte de la Vieille Mer ». Ce projet, est cofinancé par le SIAAP (6 M€), la région Ile-de-France et la métropole du Grand Paris (MGP à parité avec le Département). Des aides de l'Agence de l'eau sont également attendues. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié fin 2020. L'étude d'avant-projet a été réalisée en 2022. Il est prévu un démarrage des travaux en 2024 ;
- Les études de reconstruction du bassin « Maurice Audin » à Clichy-sous-Bois afin de l'enfourer pour libérer des espaces publics et permettre un aménagement urbain ;
- Les études de reconquête écologique des bassins de Savigny à Aulnay-sous-Bois et de la base de loisirs de Champs-sur-Marne.

Convention avec la Métropole du Grand Paris (MGP)

En 2019, le Département a passé une convention avec la MGP sur les **modalités d'exercice de la GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Dans ce cadre, le Département a lancé, en 2022, les investigations géophysiques des murettes anti-crues dont il est propriétaire. Ces études se poursuivront en 2023. Le Département continue à suivre le projet d'aménagement du vallon du ru du Sausset à Tremblay. Une convention spécifique de financement avec la MGP est en cours d'approbation.

Incubateur de la gestion innovante de l'eau

L'incubateur de la gestion innovante de l'eau permet de financer tout ou partie de projets portés par les directions du Département qui souhaitent apporter de l'innovation en la matière. Ces financements peuvent porter sur :

- Des études visant à définir le niveau et la faisabilité de l'innovation – car jamais réalisées sur le territoire départemental ;
- La mise en œuvre de projets par la prise en charge de tout ou partie des travaux.

Le budget de l'incubateur était de 1,5 M€ (identique à 2021). Certaines actions du PIB, déjà soutenues en 2021, bénéficient d'un soutien pluriannuel. Ainsi, en 2022, l'incubateur a continué de **soutenir les projets suivants** :

- La reconquête innovante des milieux naturels ;
- Le curage et la maîtrise de la pollution du bassin de Savigny ;
- La reconquête de la qualité aquatique via le génie végétal de la base de Champs-sur-Marne.

D'autres actions plus ponctuelles ou expérimentales ont pu être réalisées en cours d'année par les directions porteuses en fonction de leur programmation (études ou travaux). Elles ont pu se baser notamment sur les deux études, « implantation et suivi des dispositifs de gestion des eaux pluviales innovants » et « analyse et propositions sur la gestion des engouffrements des ruissellements dans les projets de voirie » menées en 2021 dans ce cadre.

Activités récurrentes de la DEA

Les activités récurrentes de la DEA se sont poursuivies avec :

- La **construction d'un déversoir** entre 2 collecteurs existants afin de réduire les inondations au niveau du point bas de la rue de la République à Bobigny et d'accompagner des aménagements à réaliser localement par l'EPT Est Ensemble ou la ville de Bobigny (500 k€) ;
- La création des **4 derniers points de mesure réglementaires d'auto-surveillance**.

Plan de communication

La **valorisation des opérations, missions et métiers de l'assainissement** a été poursuivie avec notamment :

- La mise en œuvre de la déclinaison de la charte graphique du Département et du nouveau bloc signature de la DEA afin de valoriser les actions menées sur le territoire, notamment sur ses communications de chantiers ;
- La conception d'une maquette avec la nouvelle déclinaison graphique de la DEA pour le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable ;
- L'inauguration des travaux du bassin du ru Saint Baudile le 30 novembre 2022, avec notamment une maquette 3D ;
- La réalisation d'un film de présentation des travaux de la tranche 3 du bassin de la Fontaine des Hanots ;
- La mise en œuvre des parcours pédagogiques « Au fil de l'eau » et de découverte des métiers « Teknik », qui ont concerné 5 collèges et plus de 120 collégiens.

Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Le maintien en état du réseau d'assainissement est essentiel pour conserver les capacités de transport et de stockage des eaux usées et pluviales. Pour mener à bien cette mission, la DEA doit améliorer sa connaissance du réseau d'assainissement, définir ses besoins, visiter, ausculter et réhabiliter son réseau existant, mais également prévoir des travaux, notamment avant les aménagements de tiers (Société du Grand Paris – SGP) ou en prévision des JOP 2024.

Maîtrise du ruissellement et stratégie « eau dans la ville »

Un manifeste et un plan d'actions ont été rédigés en 2022, visant à **faire de l'eau pluviale une politique à part entière**, et valoriser l'eau comme une ressource pour la ville pour en faire une plus-value dans les projets urbains. En 2023, le Département organisera une concertation des partenaires (EPT, SIAAP, structures d'animation des SAGE, organisations professionnelles, instituts, laboratoires de recherches...) avec l'objectif d'une validation par l'exécutif à la fin du premier semestre 2023.

Visites et auscultations

L'objectif est ici de déterminer l'état des ouvrages pour **orienter et prioriser de manière objective les travaux de réhabilitation et de maintenance**, et ainsi, garantir un bon état patrimonial. En 2022, le Département a **terminé l'état des lieux de ses 32 bassins enterrés** (7 bassins inspectés).

La DEA a mis en place une **nouvelle méthodologie de gestion patrimoniale** pour les canalisations et branchements. Un programme de travaux visant à résorber les défauts structurels « curatifs » a été élaboré. La mise en œuvre de ces travaux nécessitent une coordination très étroite avec les communes concernées.

Le Département poursuivra ses opérations de surveillance des réseaux situés sur le tracé des lignes de transports du Grand Paris Express. Pour 2022, 15 ouvrages d'assainissement départementaux ont été suivis, notamment à cause du passage de tunneliers à proximité.

Définition des besoins en vue de la création de réseaux séparatifs

Le tableau et la cartographie établies en 2021 restent d'actualité. Les EPT Grand Paris Grand Est et Plaine Commune ont lancé respectivement l'étude et l'actualisation de leur schéma directeur d'assainissement (SDA). La participation de la DEA au suivi de ces études permet de travailler à la cohérence des réseaux d'assainissement entre les différents territoires.

Etudes

Plusieurs études ont été menées afin de contribuer à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement, portant notamment sur :

- La mise à jour et calage par temps sec du modèle numérique du bassin du versant unitaire central et le calage temps de pluie du modèle numérique des eaux pluviales du bassin du versant Morée Sausset ;
- Le calage par temps sec du modèle numérique du bassin versant unitaire de la Seine-Saint-Denis ;
- Le fonctionnement du bassin du ru de Montfort à Aubervilliers pour la mise en place du forçage de son alimentation pour les petites pluies ;
- L'évaluation de l'impact de la mise en service du bassin du Rouailler sur les déversements du déversoir d'orage autosurveillé de la Mare au Chanvre (plan d'actions Morée-Sausset-Vieille Mer) ;
- La réduction des apports polluants vers le bassin de Savigny.

Travaux mis en œuvre en 2022

En 2022, les travaux ont concerné en particulier :

- Le **maintien du niveau d'écoulement et limitation des inondations** avec :
 - La consolidation ou reconstruction des égouts (Bagnolet et Bobigny) suite aux sinistres de 2021 ;
 - La poursuite du recensement des « pénétrants » (concessionnaires type EDF, eau potable, branchements sauvages...) pour leur suppression et la remise en état des égouts ;
- Les **réhabilitations de branchements, collecteurs et canalisations** : rue Polissard et voie de la promenade à Bondy et rue Pasteur à Neuilly-Plaisance (1,9 M€) ; bassin de la Molette à La Courneuve (380 k€) ; rue Jules Guesde à Bondy (5,5 M€) ; boulevard Ornano à Saint Denis (1 M€) ; avenue de la Division Leclerc au Bourget (5 k€) ; rue de la Déviation à Bobigny (1,6 M€) ; rue du Pilier à Aubervilliers (500 k€) ; boulevard Pasteur à La Courneuve (1 M€) et allée de la Main Ferme aux Pavillons-sous-Bois (1,2 M€) ; rue des Pâquerettes à Montfermeil (3,5 M€) ; boulevard Schuman à Gagny (300 k€) ; avenue Victor Hugo, avenue Gambetta à Noisy-le-Sec (2 M€) ;

- Le **contrôle et mise en conformité de branchements** : la DEA a mesuré la conformité en secteur séparatif sur tout le département dans le cadre des mutations. Ainsi 165 contrôles, 26 mises en conformité, et 2 créations de branchements ont été effectués ;
- Les **branchements neufs** : 105 nouveaux branchements ont été créés dans le cadre de nouveaux aménagements ;
- Les opérations visant à assurer la **bonne gestion des réseaux d'assainissement et des écoulements** (895 k€) ;
- Le **dévoisement de collecteurs** en lien avec la SGP, notamment concernant la ligne de métro 15 (gares « Pont de Bondy » et « Mairie d'Aubervilliers »).

Gestion automatisée des effluents

Les **outils informatiques** des métiers liés à la gestion des effluents ont été rénovés, en particulier :

- RACINE (logiciel de surveillance et gestion des eaux usées et pluviales en égout) ;
- ASPIR (continuité 24h/24 7j/7 de la gestion des accès aux égouts) ;
- Les outils de terrain pour maintenir les délais de dépannage et la continuité des mesures ;
- L'outil de gestion des planning (SALSHA) ;
- Les points de mesures en réseau.

Bilan des industriels et stations essences

Les actions de lutte contre la pollution ont été poursuivies, concernant notamment :

- Les contrôles des rejets d'eaux d'exhaure : la visite d'une dizaine de chantier démontre la pertinence d'une telle démarche ;
- L'identification et le suivi des activités polluantes avec les EPT.

Réseau de piézomètres

La DEA dispose de 85 piézomètres répartis sur tout le département. Ils sont relevés lors de campagnes trimestrielles qui font l'objet d'un rapport qui donne les variations du niveau des nappes.

Connaissance du patrimoine non visitable

Le patrimoine des branchements fait l'objet d'une attention particulière notamment sur le territoire d'Est d'Ensemble pour lequel existe un plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT). En 2022, les communes de Villeteuse, Pierrefitte-sur-Seine, Epinay-sur-Seine, Romainville, Bagnolet et Pantin ont ainsi été concernées.

Bâtiments, équipements et moyens généraux

Gestion des bâtiments

L'année 2022 a été marquée par la gestion de crise liée à **l'invasion de nuisibles** (puces et cafards) dans les bâtiments G, H et K de la Cité 2 à Bobigny. Cette crise a permis de révéler des besoins urgents pour améliorer les conditions de travail des équipes de terrain. Une cellule de crise a été mise en place avec des rendez-vous hebdomadaires avec les équipes de terrain à la Cité 2 pour le recueil des besoins et le suivi des travaux d'amélioration des conditions de travail et de mise aux normes. Indépendamment de cette crise, des prestations de maintenance et de travaux neufs ont également eu lieu.

Les services de la DEA ont également été mobilisés dans l'accompagnement de la livraison des nouveaux bâtiments de Rosny-sous-Bois. Une interface DEA/DBL a été créée pour rendre les bâtiments opérationnels avant l'emménagement des équipes encore logées à la Cité 2.

Gestion du parc automobile

Le remplacement progressif des véhicules dans le cadre du plan de « Renouvellement 2018-2024 » a été poursuivi afin remplacer les véhicules CRIT'AIR 3, 2 et 1, avec 4 véhicules livrés et 20 commandés.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022, la DEA comptait 278 agents. Malgré les 26 recrutements en 2022, le volume de postes vacants reste important (départs à la retraite, mobilités internes...). Pour augmenter sa visibilité, **la DEA a participé à 2 forums** (un forum de l'emploi et un forum de l'apprentissage) et a impulsé des partenariats avec des lycées professionnels.

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par :

- La préparation du passage aux « 1607h » : des réunions avec les personnels ont été organisées, notamment en vue d'identifier les besoins spécifiques liés au métier d'égoutier et d'adapter, le plus possible, le régime de congés relatif à la pénibilité du travail en milieu confiné ;
- Le plan « Attractivité PADD » de la Direction générale : définition des « task force » ;
- L'audit du label Diversité : la DEA a fait partie des 5 directions auditées dans le cadre du contrôle intermédiaire de l'AFNOR sur la base des 8 critères prioritaires du plan d'actions départemental de lutte contre les discriminations : sexe, handicap, état de santé, âge, religion, origine, orientation sexuelle et grossophobie.

Suite au dernier CT, le bureau CDER a évolué en bureau Formation, Environnement et Prévention, intégrant ainsi les **fonctions sécurité et environnement**. Les 2 préventeurs ont été recrutés, le recrutement du chargé de la fonction Environnement de la DEA a été lancé.

Par ailleurs, le centre départemental d'entraînement en réseau (CDER) a renouvelé son agrément en tant qu'organisme de formation CATEC et son taux d'occupation a été de 85 %. Sa location a généré 65 K€ de recettes. Enfin, le bâtiment abritant le site de formation du CDER a été mis en conformité.

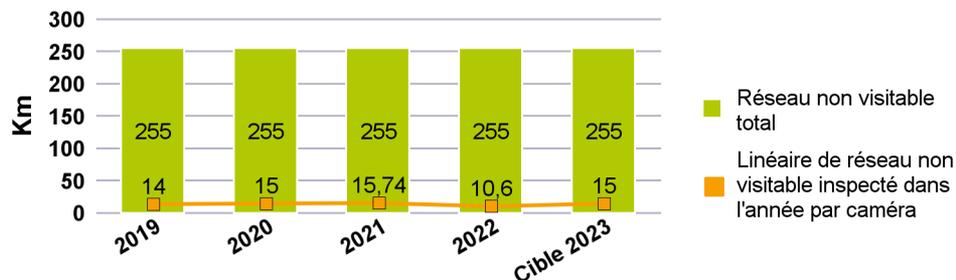
Au niveau des formations et de la sécurité, plusieurs actions d'envergure ont été menées.

En effet, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été intégralement mis à jour.

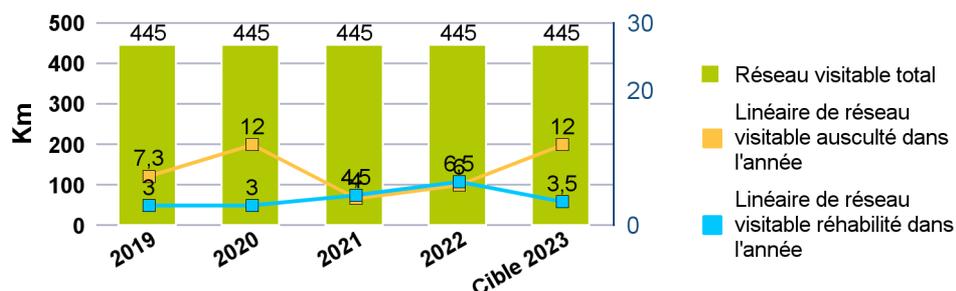
Par ailleurs les actions suivantes ont été réalisées :

- Mise en œuvre d'exercices incendie sur l'ensemble des sites (Rosny-sous-Bois et remises) ;
- « Journées sécurité » (2 sessions par an) : sensibilisation des agents sur les addictions grâce à un parcours ludique réalisé avec des lunettes de simulation, l'une pour l'alcool, l'autre pour le cannabis. Cette action, menée en partenariat avec l'espace départemental d'accueil « Tête à tête » de la MMPCR, devrait être reconduite en 2023 ;
- 83 % des formations obligatoires ont été mises en œuvre ;
- Le plan de formation de développement des compétences a été réalisé à 80 % ;
- Organisation de formations spécifiques :
 - Balisage : pour l'ensemble des agents de terrain ;
 - Gestes et postures : différents niveaux de formation selon les activités des agents. Cette formation s'est adressée à l'ensemble des agents de la DEA.

Entretien du réseau non visitable

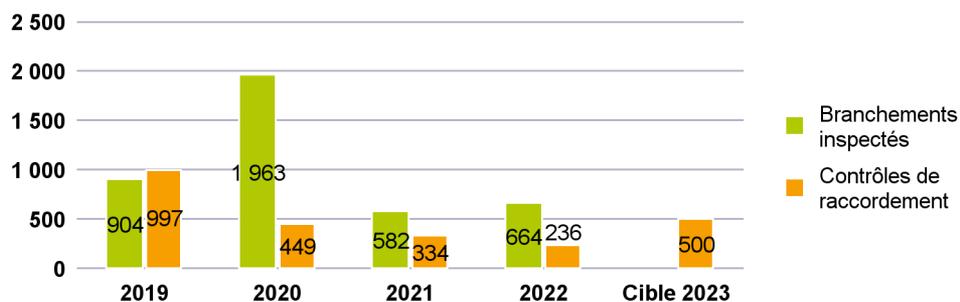


Entretien du réseau visitable



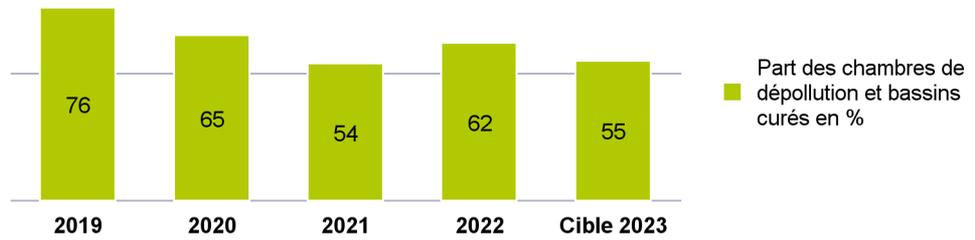
La durée de vie moyenne d'un ouvrage étant de 100 ans, la part du linéaire de réseau visitable réhabilité dans l'année doit être a minima de 1 % par an, soit 4,5 km. L'objectif a donc été dépassé en 2022 (6,5 km soit 1,4 % du réseau visitable).

Contrôle des branchements et raccordements

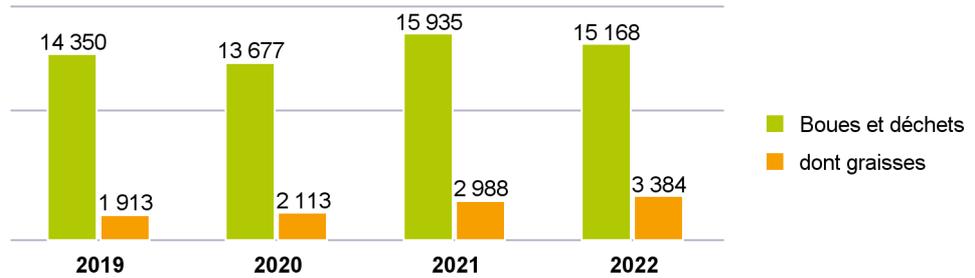


Cet indicateur ne prend en compte que les contrôles menés sur le réseau départemental séparatif sur tout le Département. Il ne prend donc pas en compte les enquêtes menées sur le réseau territorial en 2022 pour le compte de Grand Paris Grand Est. On observe que moins de contrôles ont été effectués en 2022 car la priorité a été donnée aux travaux de mise en conformité des raccordements sur le Bassin versant Marne en vue des JOP 2024.

Curage des réseaux



Tonnage de boues et déchets extraits des réseaux et chambres de dépollution



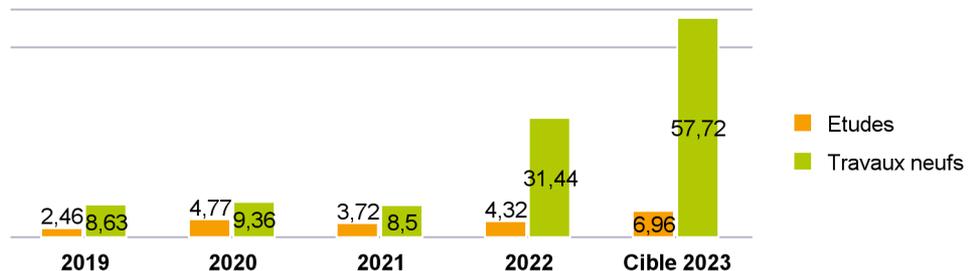
Une hausse régulière de la quantité de graisses dans le réseau est constatée chaque année. Des actions de sensibilisation sont nécessaires.

Montant des travaux liés aux projets de transport du Grand Paris (en millions d'euros)



Des travaux ont été nécessaires notamment pour le T1 à Noisy-le-Sec, pour la ligne 15 au pont de Bondy et à Mairie d'Aubervilliers et enfin pour les opérations à Saint-Denis, au carrefour Pleyel pour le franchissement des voies ferrées.

Budget alloué aux études et aux travaux neufs (en millions d'euros)



Les travaux concernent principalement la construction des bassins du Plan investissement bassins (voté en 2018) et ceux relatifs à la construction de nouveaux réseaux et de branchements sous domaine public et sous domaine privé, permettant d'améliorer la collecte des eaux usées, en vue des JOP 2024 : bassin du Ru Saint Baudile, tranche 3 du bassin de la Fontaine des Hanots, création de collecteur rues Joannes et Carnot à Gagny, création de branchements à Neuilly-Plaisance pour le compte de GPCF, etc.



Tarifs des redevances d'assainissement en Ile-de-France (en centimes par m3)

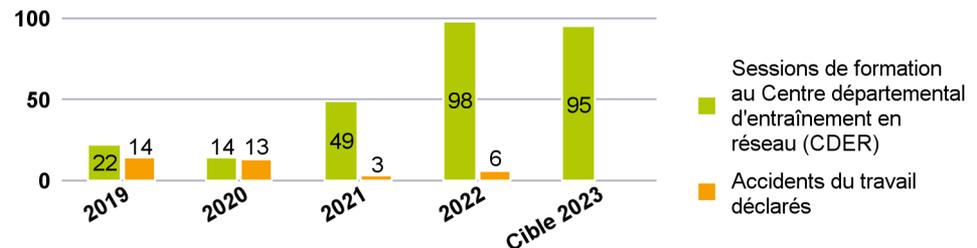


Volume annuel d'eau de pluie stockée en bassin (en hectomètres cubes)



Avec un cumul de pluie de 526 mm, l'année 2022 est une année sèche (décennale sèche). Il a moins plu qu'en 2020 (635 mm) et nettement moins qu'en 2021 (817 mm). Le volume stocké est donc moindre.

Formations au CDER et sécurité des agents



Passée la période de crise sanitaire, le CDER a pu reprendre en 2022 une activité de formation normale, tout au long de l'année. Concernant les accidents du travail, l'arrivée de 2 préventeurs et leur restructuration de la fonction prévention sécurité a permis de consolider de bonnes pratiques pour éviter les accidents.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME



Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépense	1,145	1,120	1,032
	Recette	0,061	0,051	0,071
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépense	9,996	9,558	10,463
	Recette	5,153	5,966	7,244
Total	Dépense	11,141	10,679	11,495
	Recette	5,214	6,017	7,316
	Charge nette	5,927	4,662	4,179

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépense	0,521	1,379	1,844
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépense	14,127	12,214	36,493
	Recette	3,846	3,850	11,457
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépense	32,553	34,806	40,170
	Recette	9,388	8,510	6,436
Total	Dépense	47,202	48,399	78,507
	Recette	13,234	12,360	17,893
	Charge nette	33,968	36,038	60,614

PROGRAMME

Qualité de l'environnement urbain

Ce programme comporte deux actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Lutte contre les nuisances phoniques.

CONTEXTE

Les actions de ce programme sont réduites du fait du transfert des activités relatives à l'écologie urbaine à la DTE. Néanmoins, les activités portées requièrent une démarche transversale pour répondre aux enjeux de transition écologique (énergétique et environnementale).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme concerne principalement le paiement de redevances d'occupation du domaine public fluvial. Une taxe hydraulique est versée aux Voies navigables de France (VNF) pour les stations de crues du Département situées sur la Marne et deux redevances sont acquittées aux canaux de la Ville de Paris.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Du fait de la création de la DTE, le périmètre de cette action se limite à la **gestion des eaux superficielles et souterraines**. Cette action se traduit de façon opérationnelle par la lutte contre les inondations en collaboration avec les partenaires concernés (voir programme « Assainissement »).

Pour les eaux superficielles, l'action du Département consiste au paiement de redevances d'occupation du domaine public fluvial. Une taxe hydraulique est versée

aux Voies navigables de France (VNF) pour les stations de crues du Département situées sur la Marne et deux redevances sont acquittées aux canaux de la ville de Paris.

Depuis 2022, le versement de la contribution du Département à l'établissement public territorial de bassin « Seine-Grands-Lacs » n'est plus porté par l'action Climat, air, déchets, eaux mais par le budget « Assainissement ».

Lutte contre les nuisances phoniques

Un suivi acoustique de deux chantiers bénéficiant d'une dérogation préfectorale pour travaux en 3 x 8 a été réalisé (bassin Saint Baudile à Gagny et bassin de la fontaine des Hanots à Montreuil).

Les crédits mobilisés pour atteindre ces objectifs figurent dans le programme d'aménagement des espaces publics.

INDICATEURS DE RESULTATS

Objectif	Contrôler la qualité de l'eau				
		2020	2021	2022	2023
Nombre de campagnes de prélèvements (contrôle de la qualité des eaux du milieu naturel)	Réalisé	9	13	14	
	<p><u>Commentaire :</u> Les milieux naturels suivis sont aujourd'hui la Morée, le Sausset et les plans d'eau servant de bassin de rétention. Les points de prélèvement ont été optimisés afin, d'une part d'optimiser ces campagnes sur les milieux suivis, et d'autre part de les étendre à la Vieille Mer, en lien notamment avec le projet de sa redécouverte. Par ailleurs (non compté dans ce tableau), depuis 3 ans, la DEA effectue une campagne de prélèvement en période estivale dans la boucle de Seine, en trois points au droit de L'Ile-Saint-Denis (prélèvements hebdomadaires de juin à septembre) afin d'apprécier la baignabilité de la rivière (analyses bactériologiques) pour de futurs potentiels sites de baignades.</p>				

Objectif	Contribution aux structures gestionnaires de l'eau				
		2020	2021	2022	2023
Montant de la contribution financière aux redevances perçues par les Voies vavigables de France	Réalisé	0,005	0,007	0,007	

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépense	1,505	1,390	0,007
Gestion des réseaux pluviaux	Dépense	1,121	1,121	1,120
	Recette	0,697	0,697	0,680
Total	Dépense	2,626	2,511	1,127
	Recette	0,697	0,697	0,680
	Charge nette	1,929	1,815	0,446

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépense	0,630	0,014	0,712
Total	Dépense	0,630	0,014	0,712
	Recette	-	-	-
	Charge nette	0,630	0,014	0,712

Mission Supports internes

PROGRAMME

Bâtiments départementaux

Ce programme comporte quatre actions :

- Constructions et rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et grosses réparations,
- Entretien, maintenance technique et réglementaire,
- Fluides.

CONTEXTE

L'année 2022 a été une année charnière pour le Département. Si d'un côté l'année 2022 a vu la **fin des principales mesures sanitaires** pour faire face au coronavirus, elle a aussi été marquée par un **contexte inflationniste inédit depuis 40 ans**, couplé à une **forte crise de l'énergie par l'approvisionnement de gaz russe**, ces deux aléas s'expliquant tant par la reprise économique post-covid que par le contexte international avec la guerre en Ukraine.

Le programme « Bâtiments départementaux » porte la **maîtrise d'ouvrage d'opérations de construction ambitieuses** qui accompagnent les politiques publiques du Département, tels que le schéma autonomie et inclusion, le PPI dédié à l'accueil des JOP 2024, le plan « A vos parcs », le plan « Savoir Nager », le plan d'action pour la transition écologique, le PPI dédié au déploiement des MDS, ou le PPI dédié aux CSS.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme consiste à assurer la gestion patrimoniale, la gestion des fluides, l'entretien, la maintenance et les travaux sur les bâtiments utilisés par le Département. Ce programme prend en considération les enjeux transversaux suivants :

- La sécurité des personnes et des biens ;
- L'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers, en respectant la réglementation sanitaire et les normes d'accessibilité ;
- Les améliorations fonctionnelles des locaux ;
- L'amélioration du service rendu à l'utilisateur ;
- Les économies d'énergie et l'intégration des enjeux environnementaux, notamment par le biais du plan de sobriété ;
- L'optimisation budgétaire ;
- L'intégration du numérique.

Malgré la hausse relative des coûts de travaux, le Département a su poursuivre sa démarche ambitieuse en matière d'amélioration du patrimoine bâti, tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux, à commencer par la sobriété énergétique. Le budget d'investissement pour les travaux dans les bâtiments a été de 11 M€ en 2022.

En tant que pilote technique du programme de travaux, le service des bâtiments départementaux (SBD) a en charge trois actions importantes concourant aux besoins des services et des usagers : les **travaux de modernisation et grosses réparations (TMGR)**, le **plan** Circonscriptions de service social (CSS) et le **plan de sobriété énergétique**.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Constructions et rénovations lourdes

Cette action se divise en trois axes :

- Les **études et le conseil en ergonomie** (amélioration des conditions de travail des agents et de l'accueil du public, aménagements pour les agents en situation de handicap, assistance dans le cadre de constructions/réhabilitations, conception de référentiels...) ;
- Le développement des **référentiels et programmes types** propre à nourrir les projets de conception des futurs établissements départementaux (crèche, MDS, accueil, PMI, CSS) ;

- La **maîtrise d'ouvrage** (pilotage des grands projets d'investissement et

Etudes et conseil en ergonomie

En 2022, les réalisations en ergonomie ont concerné :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la future **Maison de l'autonomie et des aidants** à Bobigny ;
- La réalisation du programme fonctionnel de la **Maison des solidarités** de Neuilly/Gagny ;
- Les **sites déconcentrés** : PMI du Buisson à Aubervilliers, CSS de Bondy et du Pré-Saint-Gervais, centre de PMI Allende à Villepinte, CSS de L'Île-Saint-Denis, PMI J. de Chambrun à Noisy-le-Sec et reconstruction de la Maison du Parc à L'Île-Saint-Denis ;
- Les sites déconcentrés, pour les Archives départementales, la DVAEP, l'Hôtel du Département (espace d'attente/co-working), l'Inspection générale, le bureau bucco-dentaire du SPAS, la MGC-CORPUS à Picasso, les bureaux du CSP de la DIRFI en lien avec la centralisation de la fonction comptable, et l'emménagement temporaire des missions MIT, MEPD et MEDI au 7^{ème} étage de l'Européen II.

Référentiels et programmes types

Ils ont concerné en 2022 :

- Le **référentiel pour les Maisons des solidarités** (MDS), avec les professionnels de la future MDS de Neuilly/Gagny (circuits usagers et espaces de travail et d'accueil) ;
- Le **référentiel pour l'accueil en circonscription de service social** (CSS), à poursuivre en 2023 avec des représentants de six circonscriptions ;
- Le **référentiel « crèche »**, qui est finalisé mais devrait être développé sous un outil numérique pour une meilleure valorisation et diffusion.

Maîtrise d'ouvrage des grands projets

En 2022, concernant la maîtrise d'ouvrage des grands projets, les réalisations opérationnelles ont concerné :

- Les équipements sportifs, avec la **livraison de la piscine de Pierrefitte**, et l'engagement des chantiers olympiques (**piscine de Marville** et **PRISMe**) ;
- Les études préliminaires pour la réalisation de **Maisons des solidarités** : à Neuilly-sur-Marne en collaboration avec Seine-Saint-Denis Habitat, à Aulnay-sous-Bois pour une implantation provisoire et le projet définitif, à Saint-Ouen pour l'étude de faisabilité sur l'espace social audonien, à Livry-Gargan, à La Courneuve, à Stains et au Pré-Saint-Gervais ;
- Les sites centraux, avec :
 - o Le chantier de la **DEA** et du **garage départemental**, dont la réception a été prononcée en septembre 2022, mais avec environ 2 000 réserves et un macro-lot en liquidation ;
 - o Le projet d'implantation de la **Maison de l'autonomie et des aidants** à Picasso, comprenant également la rénovation lourde des deux bâtiments Satie, mais aussi une dizaine d'études de réorganisation ou déménagement de services ou directions ;
 - o Les études concernant le devenir des bâtiments de la **Cité 2** et leur démolition.
- Les sites culturels, avec :
 - o L'engagement de la rénovation et mise aux normes de la **Maison du livre à Montreuil** ;
 - o Le suivi de l'opération de la **Dynamo Bis** dont le permis de construire a été déposé en fin d'année ;
 - o Les premières études sur la **Maison des Illustres à Montreuil**.
- Les sites sociaux, avec :
 - o Les **crèches Pellat à Pantin et Gaston Roulaud à Drancy**, toutes deux réalisées en VEFA ;
 - o Trois **PMI à Villepinte, Tremblay et Villetaneuse**, relogées dans de nouveaux locaux.

Travaux de modernisation et grosses réparations

L'action vise à :

- Assurer la **pérennité des bâtiments** départementaux et leur bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur (ERP, Code du travail, Code de la construction, décret tertiaire, réglementation thermique...),
- Piloter la réalisation des **travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments**,
- Définir et mettre en œuvre les **programmes pluriannuels de travaux d'investissements** (PPI).

Cette action s'inscrit dans une dynamique de programmation en fléchant les investissements selon les thématiques suivantes :

- Le clos et couvert (façades structures, couverture étanchéité, menuiserie, protections solaires) ;
- Les installations techniques (chauffage, ventilation, climatisation, électricité, ascenseurs, portes et portails automatiques) ;

- La sécurité (incendie, mise en conformité, amiante) ;
- La sûreté (contrôle d'accès, SAS, clôtures) ;
- L'hygiène (cuisine, sanitaire, vestiaires) ;
- La qualité fonctionnelle (adaptations fonctionnelles, peinture, sols, plafond, éclairage) ;
- Les espaces extérieurs (espaces verts, parking).

Ces travaux ont représenté près de 15 M€ d'investissements en 2022 et ont concerné en particulier :

- La **rénovation de l'ancien vestiaire du parc de Marville** à La Courneuve (332 324 €) ;
- La **rénovation complète de la chaufferie de 3 crèches** (Charles Tillon à Aubervilliers, Terechkova à Montreuil et La Convention à La Courneuve) et du service d'accueil de jour (ASE) de Bondy (total de 424 000 €) ;
- La **rénovation complète de la cuisine de la crèche Jacqueline Quatremaire** à Noisy-le-Sec (70 000 €) ;
- La **remise en état de la crèche Les Marnaudes** à Rosny-sous-Bois (231 000 € TTC).

De même a été lancé en 2022 le **plan Circonscriptions de service social** (CSS). Ce plan comporte une enveloppe de 1,05 M€ pour 2022-2023, afin de remettre aux normes ces sites. Sur la seule année 2022, 622 000 € ont été dépensés. Les principales prestations pour l'année 2022 ont concerné la fourniture et pose de luminaires LED, la fourniture et pose d'occultations et le remplacement de matériels de chauffage/climatisation sur les sites de Montfermeil et Clichy-sous-Bois.

Durant cette année 2022 ont aussi été définis les contours du **budget participatif**, dont les travaux seront lancés en 2023. D'un montant budgété de 1,2 M€ en 2023, le service des bâtiments est concerné par 7 projets (sur les 106 retenus), qui auront pour but de répondre aux attentes des différents usagers.

Entretien, maintenance technique et réglementaire

Cette action a vocation à :

- Assurer le bon fonctionnement des bâtiments selon la réglementation en vigueur (ERP, code du travail, code de la construction...) ;
- Organiser des interventions de maintenance préventive et curative sur les équipements techniques (y compris appareils de cuisine et de buanderie, armoires électriques...).

lien avec les futurs contrats de maintenance en préparation.

Les interventions connexes ont concerné notamment le plan de **rehausse des lave-linges dans les crèches**, qui a été prorogé en 2022. A la fin de l'année, 125 rehaussements étaient conformes, ce qui équivaut à **82 % du parc**.

Elle regroupe 2 champs d'actions : les interventions rapides et la maintenance des équipements.

Maintenance des équipements

Interventions rapides (régie interne) et gestion des demandes

Un marché d'AMO a été lancé pour aider à définir les besoins et rédiger les contrats de maintenance à repasser, mais aussi les contrats de fourniture de matériaux nécessaires au bon fonctionnement de la régie.

Cette action est effectuée par la régie interne, qui gère les demandes et effectue des interventions rapides au service des agents départementaux.

L'absence de contrats ou le non renouvellement des contrats de maintenance ont des conséquences immédiates sur le quotidien de l'ensemble des techniciens, qui doivent palier les différents dysfonctionnements des installations en ayant recours à des marchés de travaux. Aussi, les interventions de premier niveau (curatif), levées de réserves des contrats de vérifications périodiques et levées des prescriptions des commissions de sécurité ont été prises en charge en utilisant les outils à disposition (accords cadre, marchés de maintenance...).

La régie gère en moyenne **300 à 400 interventions chaque mois**, dans les domaines de la menuiserie, la plomberie, l'électricité et la serrurerie.

Les interventions en plomberie et en serrurerie nécessitent le plus souvent la présence simultanée de 2 agents. Un travail important est encore en cours sur le périmètre des interventions de la régie technique en

Fluides

Cette action permet de :

- Connaître et suivre les consommations de fluides sur le patrimoine bâti ;
- Optimiser la gestion des contrats d'énergie et contribuer à la diminution des coûts fixes ;
- Optimiser la performance énergétique des bâtiments ;
- Être force de proposition pour développer les énergies renouvelables et les partenariats.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

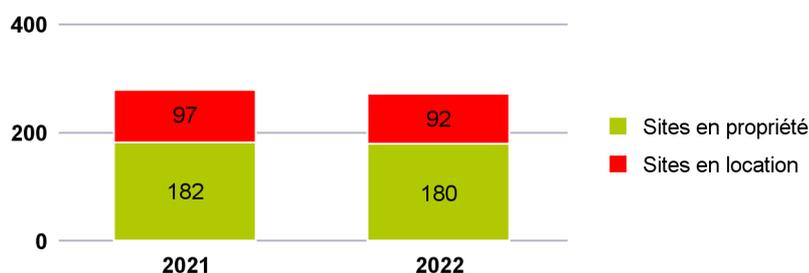
ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE



L'année 2022 a vu l'attribution du marché de fluides et l'**adhésion du Département** contrat de fourniture de gaz pour l'ensemble des sites. Elle a également été marquée par le **plan de sobriété énergétique** départemental, lancé à la fin du mois d'octobre en réponse à la crise énergétique. Ce plan vise à réduire les consommations d'électricité, de chauffage et d'eau des bâtiments administratifs, préalablement sélectionnés, en fermant un bâtiment par semaine. L'objectif du département est une réduction moyenne de l'ordre de 10 % sur chaque type de fluides, en comparant la moyenne des consommations des semaines avec fermeture à celle des semaines avec ouverture totale.



Nombre de bâtiments utilisés par les services départementaux (hors collèges)



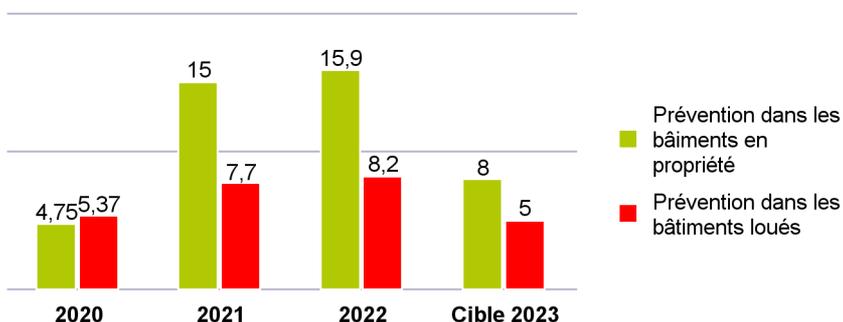
Surface des bâtiments utilisés par les services départementaux (hors collèges)



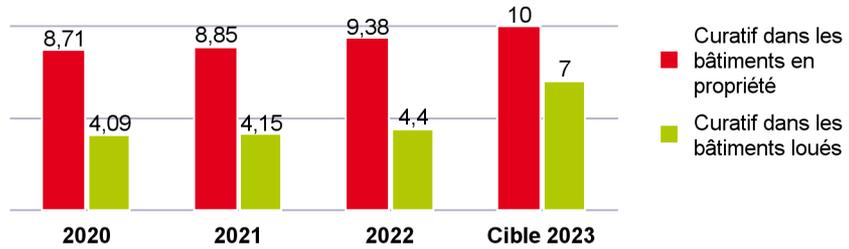
Ces indicateurs sont relativement récents, ils doivent permettre d'examiner, sur le moyen ou long terme, les variations de nombre de sites et de surfaces, lorsque le département est propriétaire ou locataire. Les objectifs de la collectivité dans ce domaine sont les suivants :

- Optimiser les surfaces, en tenant compte du temps réel de présence des agents dans les locaux - et donc, à activité équivalente, tendre vers une réduction,
- Regrouper certains sites déconcentrés, afin de faciliter l'exploitation des bâtiments et d'augmenter la lisibilité de la présence de l'institution sur le territoire,
- Opter prioritairement pour la propriété, sauf lorsque les coûts de location sont significativement inférieurs au marché.

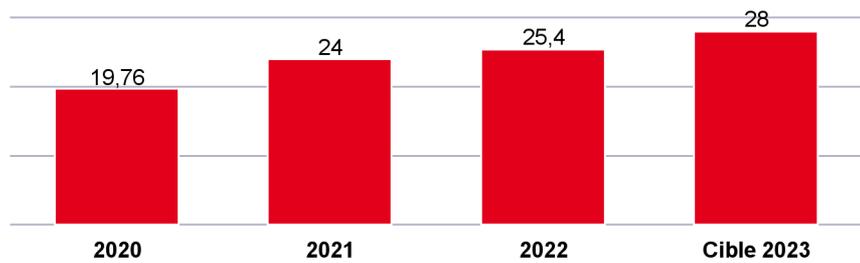
Coût au m² des interventions de prévention



Coût au m² des interventions curatives



Coût des interventions programmées (TMGR)

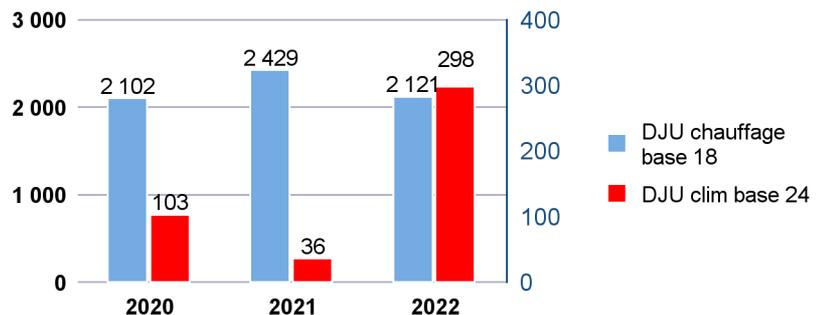


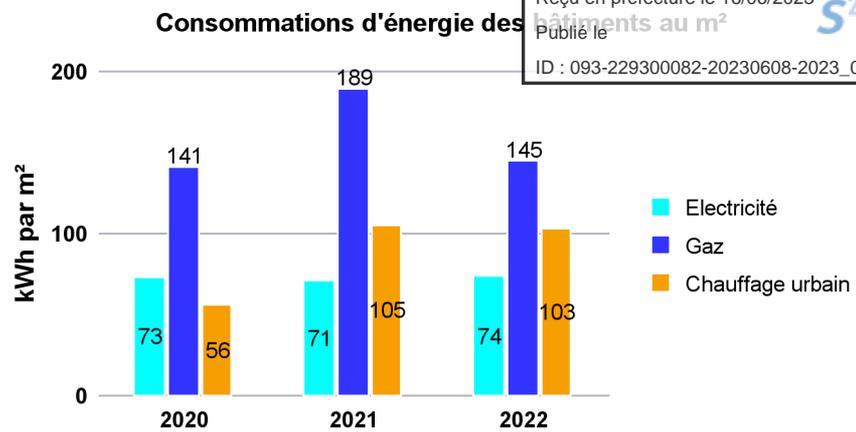
L'objectif est de maintenir le patrimoine départemental en bon état de fonctionnement pour les usagers en limitant les interventions curatives et de le valoriser patrimoniallement. Aussi, il est nécessaire d'augmenter la part des interventions préventives, c'est-à-dire les interventions programmées, afin de réduire à la fois les interventions curatives et les interventions au fil de l'eau.

A noter que les coûts pour les bâtiments en location ne sont pas pleinement supportés par le budget de la DBL. Les charges sont portées par le budget de la DAJIA. Alors que l'inflation n'était que de 1,6 % en 2021, l'inflation a pris une part importante en 2022 avec 6 % et une estimation de 8 % pour 2023 soit 14 points sur deux ans.

Les degrés jours unifiés (DJU) permettent de mesurer la rigueur climatique par rapport aux moyennes saisonnières. Plus le DJU chauffage est élevé, plus l'hiver est rigoureux. Plus le DJU climatisation est élevé, plus l'été est chaud.

DJU - Mesure de la rigueur climatique





RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)		Nature	2020	2021	2022
Entretien, maintenance	Dépense		4,213	4,465	4,329
	Recette		0,830	0,000	
Fluides	Dépense		4,909	5,377	7,071
	Recette		0,076	0,533	0,312
Total	Dépense		9,122	9,842	11,400
	Recette		0,906	0,533	0,312
	Charge nette		8,215	9,310	11,088

Investissement (en M€)		Nature	2020	2021	2022
Construction, rénovations lourdes	Dépense		4,868	5,611	1,671
	Recette		2,944	0,560	1,147
Travaux de modernisation et de grosses réparations	Dépense		7,073	7,328	8,993
	Recette		1,149	0,000	0,000
Total	Dépense		11,942	12,939	10,663
	Recette		4,094	0,560	1,147
	Charge nette		7,848	12,379	9,516

PROGRAMME

Logistique

Ce programme comporte quatre actions :

- Logistique liée aux locaux,
- Logistique liée à l'exercice des missions,
- Véhicules et déplacements,
- Restauration des agents.

CONTEXTE

Dans un contexte de forte évolution de la réglementation automobile, des enjeux environnementaux et de l'instabilité des prix des carburants, il convient d'encadrer ces prestations afin d'anticiper les évolutions réglementaires et réduire les coûts de fonctionnement.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

En tant que Direction support, la DBL soutient les directions qui ont en charge la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des usagers, à travers la mise à disposition de bâtiments et de moyens logistiques. Le programme « Logistique » se construit en prenant en compte les aspects énergétiques, environnementaux, de sécurité, d'accessibilité, d'innovation numérique et de démarche « usagers ».

Géré par la DBL ce programme concerne plusieurs domaines d'activité :

- La logistique liée aux locaux (courrier, régisseurs de bâtiments, accueil physique et téléphonique, fêtes et cérémonies, signalétique, sécurité, hygiène-propreté) ;
- L'exercice des missions (imprimerie départementale, livraisons, tournées des sites, approvisionnement, opérations d'aménagement/déménagement) ;
- La gestion des véhicules et déplacements ;
- La restauration des agents départementaux.

Dans un contexte budgétaire contraint, il convient d'optimiser le rapport qualité-prix de ces prestations.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Logistique liée aux locaux

Cette action comporte plusieurs objectifs :

- Améliorer l'accueil des usagers ;
- Garantir la sécurité et l'hygiène/propreté sur les sites ;
- Veiller à l'emploi de produits respectueux de l'environnement et de la santé pour l'entretien des locaux ;
- Ajuster les prestations de gardiennage au strict besoin ;
- Assurer la mise à disposition des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement et l'entretien des lieux de travail.

Régisseurs

10 régisseurs sont positionnés sur 7 sites centraux comme référents des bâtiments qu'ils occupent. Ils sont principalement en charge de la gestion des dysfonctionnements et des demandes d'interventions techniques sur les bâtiments, de la distribution du courrier et des parapheurs.

En 2022, les deux régisseurs et les deux agentes d'accueil de la Bourse du travail, qui étaient rattachés à la DirCom, ont intégré la DBL et font partie désormais du bureau Accueil et relation usagers depuis juillet 2022. Afin de mieux répondre aux attentes et aux spécificités des directions, une expression des besoins de chaque direction a été réalisée, amenant un réajustement de la fonction régisseur. Ainsi, les régisseurs réalisent maintenant de nouvelles

missions, comme par exemple la numérisation courrier de la DA, la livraison pour les archives de la DRH, etc.

Depuis le début de l'année 2022, dans le cadre de la stratégie « chef d'établissement », les régisseurs sont amenés à participer au suivi technique de premier niveau des équipements de leur bâtiment : suivi de la checklist sécurité, vérification de l'état des blocs d'éclairage, des extincteurs, etc. Ils ont un rôle de soutien et d'alerte auprès des chefs d'établissement, ces derniers étant responsables du bâtiment en matière de sécurité.

Avec la mise en œuvre du tri sélectif au sein de la collectivité, les régisseurs doivent également veiller au bon état des modules qui ont été mis à disposition des collègues et signaler toutes les mauvaises pratiques constatées.

Événementiel, logistique des fêtes et cérémonies et prestations de bouche

En 2022, le nombre de prestations de bouche (cocktails, buffets, accueils café, plateaux repas) a triplé par rapport à 2021, année peu active du fait des restrictions sanitaires encore présentes. En tout, **plus de 400 manifestations** ont été recensées dont :

- 184 événements ayant donné lieu à une prestation de gardiennage et de sécurité,
- 313 événements ayant donné lieu à une prestation de bouche.

Nettoyage des locaux

La prestation de mise en propreté des sites concerne 350 agents d'entretien travaillant 220 jours ouvrés, avec 3 prestataires différents, sur les 270 sites départementaux (hors collèges).

En 2022, une **refonte de l'activité du secteur** et un **renforcement des effectifs** ont été opérés, apportant une amélioration notable du suivi d'activité et des projets à mettre en œuvre :

- Le recrutement de deux coordinatrices, l'une pour le secteur hygiène-3D-propreté, l'autre pour la gestion des déchets ;
- Le renfort de deux contrôleurs qualité, propreté et hygiène et 3D ;
- La mise à disposition de deux agents d'entretien par le prestataire en journée sur les sites centraux, en complément des équipes d'interventions quotidiennes de ménage matin et soir ;
- Le développement des réunions de coordination en interne entre la DBL et les directions sociales pour une réponse mieux coordonnée en direction des usagers ;
- Le renouvellement des marchés de propreté, avec la redéfinition du cahier des charges et des allotissements pour les crèches, les sites déconcentrés et les sites centraux.

Prestations 3D (dératissage, désinfection, désinsectisation)

En 2022, le cadre des offres de marché a été rédigé, avec un ajout du mémoire environnemental à produire pour les candidats. Les actions de prévention ont été accentuées pour les crèches et les sites spécifiques à forte infestation.

Gestion des déchets

L'année 2022 a été marquée par :

- La poursuite du **déploiement du tri 5 flux**, avec une cible fixée à 135 tonnes pour 2023 ;
- La mise en œuvre du **projet Cyclope** (pose de cendriers permettant le recyclage des mégots), pour plusieurs bâtiments centraux. Les phases de repérage et de chiffrage sont terminées en vue du déploiement pour 2023 ;
- L'animation de la **semaine européenne de la réduction des déchets** en novembre avec notamment :
 - o Un atelier de sensibilisation à la réduction des déchets de bureau, avec un quizz ;
 - o Un sondage auprès du personnel ;
- La mise à jour de la procédure de traitement de **destruction des archives** en lien avec la DSA ;
- L'organisation de **visites** avec les équipes sur les sites PAPREC (la Corbeille bleue) à La Courneuve, pour la gestion des papiers/cartons, et TRIVALO au Blanc-Mesnil, pour la gestion des déchets de boissons.

Accueil physique et téléphonique

L'**accueil physique** est en lien direct avec le public et travaille en étroite relation avec de nombreux partenaires et l'ensemble des directions de la collectivité. Cette transversalité permet une expertise en matière de qualité d'accueil dans le cadre de la **stratégie Relation usagers** du Département.

Les missions des agents d'accueil sont d'accueillir, informer, orienter et donner accès aux bâtiments des agents et visiteurs extérieurs. Ils assurent l'accueil du public lors des manifestations organisées par la collectivité, ils délivrent l'information généraliste actualisée aux usagers en participant à la gestion de la documentation et la mise à disposition de formulaires départementaux, la délivrance d'information de premier niveau actualisée spécifique à chaque site. Ils alimentent la connaissance des publics de la collectivité en participant à la production de données

statistiques, à la réalisation d'enquêtes et à la remontée d'informations concernant les participants à la continuité de service de l'accueil départemental.

Les accueils sont répartis sur 6 sites centraux du Département. Parmi eux, deux reçoivent du public pour la plupart en grande précarité (usagers de la MDPH, de l'ASE, de la DPAS...). L'équipe est composée de 20 agents dont 15 issus du reclassement professionnel.

L'année 2022 a été marquée par la création d'une **équipe d'agents volants**, permettant ainsi une meilleure assise des référents de sites habituels et limitant leurs déplacements au sein des bâtiments centraux.

Concernant l'**accueil téléphonique**, l'augmentation du nombre des appels reçus par le **centre de contact de la MDPH** (+21 158) n'a pas pu être absorbée du fait des absences prolongées de certaines agentes. Le taux de décroché a donc baissé de 4 %. Le **standard**, quant à lui, a enregistré moins d'appels cette année (- 22 154). Il est à noter que malgré l'effectif réduit, le taux d'appels aboutis est relativement identique à celui de l'année précédente, soit 54 % (93 861 décrochés contre 99 306 en 2021).

Plateforme d'appels solidaires

La **plateforme d'appels solidaires** a été créée en avril 2020 à destination des usagers allocataires du Département, elle a permis de passer plus de 55 000 appels qui ont donné lieu à 26 000 conversations et 1 600 signalements de personnes en difficulté, grâce à 300 agents volontaires.

A partir de septembre 2020, la démarche a été déployée pour « **aller vers** » les usagers du **pôle Solidarité**, à travers différents types de campagnes :

- La prévention des situations de vulnérabilité et lutte contre l'isolement ;
- L'information et accès aux droits ;
- L'évaluation de politiques publiques et les retours d'expériences des usagers sur les dispositifs départementaux.

L'année 2022 a connu une évolution de la typologie des campagnes, avec un besoin accru en **évaluation des politiques publiques**. En tout ce sont **14 campagnes** ont été menées avec 5 directions impliquées : la DA, la DEF, la DEIAT, la DPAS et la MDPH. Ont été menées notamment des enquêtes sur des dispositifs d'accompagnement au logement (électro-presto, Logement d'abord), les parcours d'insertion d'allocataires du RSA, les bénéficiaires du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), le dispositif d'accueil d'enfants de personnes en insertion (Fais-moi une place – FMUP), une enquête spécifique sur l'enjeu des besoins de place en instituts médicaux éducatifs (IME) et une enquête de satisfaction sur les crèches départementales.

Plus précisément, les campagnes ont concerné :

- 2 campagnes d'information :
 - o Auprès des bénéficiaires de l'APA concernant l'évaluation du dispositif (1615 usagers en février 2022) ;
 - o Concernant le service d'aide à domicile (7115 usagers de septembre à octobre 2022),
- 2 campagnes de prévention des situations de vulnérabilité, l'une auprès de 1 300 usagers repérés lors des interventions des sapeurs-pompiers, et la seconde pour la prévention des expulsions locatives auprès de 1 289 locataires précaires ;
- 7 campagnes d'évaluation de politiques publiques :
 - o Le dispositif FMUP, accueil d'enfants pour des parents en parcours d'insertion professionnelle (153 bénéficiaires, juin 2022) ;
 - o Les parcours d'insertion d'allocataires du RSA (1 902 appels, juin à août 2022) ;
 - o Les bénéficiaires du SPIE (657 usagers, novembre 2022) ;
 - o L'enjeu des besoins de place d'IME (1 775 appels, décembre 2022 à janvier 2023) ;
 - o Une enquête de satisfaction sur les crèches départementales (1 804 appels, juin à août 2022) ;
 - o Le dispositif Banque solidaire de l'équipement (100 bénéficiaires, mai 2022) ;
 - o Le dispositif Logement d'abord (107 bénéficiaires, septembre 2022) ;
- 1 grande campagne de sensibilisation de la population à la vaccination, de janvier à février 2022, auprès de 2 310 bénéficiaires de la carte Améthyste.

Sur le fond, les **retours** des appelantes, usagers contactés et directions utilisatrices ont été **très positifs** sur l'ensemble des campagnes conduites. Le dialogue avec les appelantes favorise la formulation du besoin des usagers. Les campagnes permettent en outre une mise à jour en continu des fichiers des usagers des directions et de repérer des situations de grande difficulté nécessitant l'intervention d'un travailleur social.

Logistique liée à l'exercice des missions

Cette action comporte plusieurs objectifs :

- Internaliser les impressions de documents volumineux et des documents de communication pour les événements ponctuels ;
- Veiller à l'approvisionnement des directions usagères en fournitures courantes en optimisant les moyens ;
- Organiser les livraisons de courriers, plis et cartons dans un court délai (48 à 72 heures maximum) ;
- Fournir du mobilier en s'inscrivant dans une démarche écologique de réemploi (réparation, réemploi via les ESS, réparation mobilière ...)
- Assurer les déménagements et les réaménagements en proposant une coordination des interventions soucieuse de la satisfaction des usagers ;
- Développer l'offre de service de transports des personnes.

Imprimerie départementale

Les ateliers de l'imprimerie départementale ont pour mission de réaliser des travaux d'imprimerie pour les services départementaux, avec un objectif de limiter le recours aux prestations extérieures. Ainsi **5 700 demandes** de travaux ont été prises en charge par les ateliers.

Comme prévu lors de l'élaboration du projet de service, les demandes de création des cartes et maquettes passent depuis fin d'année par l'outil PILOT de manière à mieux assurer leur suivi.

Livraisons, tournées des sites

Près de 6 000 livraisons à la demande (hors tournées) ont pu être assurées par le secteur en 2022, soit un nombre équivalent à 2021. La gestion des demandes particulières de livraisons passe dorénavant par l'outil PILOT, de manière à mieux assurer la traçabilité et la continuité dans leur prise en charge.

Approvisionnement

Malgré un contexte contraint en matière d'approvisionnements (notamment suite à la crise sanitaire, à la situation en Ukraine, à l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie) le service a traité environ **3 550 demandes d'achats**, dont notamment 950 demandes en produits d'hygiène et d'entretien, 730 demandes de fournitures de bureau, 200 demandes de vaisselle et d'électroménager et 500 demandes d'imprimés (carnets de santé, enveloppes, papier à en-tête).

En outre, une grande opération de re-dotation complète des ATTEE et agents des cuisines centrales en **vêtements de travail et EPI** a été menée, parallèlement au lancement des travaux d'actualisation du référentiel de 2017 pour l'ensemble de la collectivité.

Enfin, suite aux travaux menés en fin 2021 concernant la fourniture de mobilier administratif, un **nouveau secteur** a été mis en œuvre dans le cadre de la réorganisation en mai 2022 : le **secteur fourniture de mobilier et magasin**. Ce secteur a repris la gestion des stocks ainsi que la fourniture de mobilier, avec quelques expérimentations menées dont notamment l'**acquisition de mobilier d'occasion** et le **recours aux associations d'insertion pour la transformation de mobilier**.

Coordination et prise en charge des opérations aménagement/déménagement des sites centraux

Les techniciens ont été mobilisés sur une vingtaine de projets, concernant notamment :

- L'incendie de la Maison du parc de L'Île-Saint-Denis, avec l'évacuation des mobiliers restant à la suite de la réorganisation de la DPAS sur Picasso ;
- La DVAEP/DTE/CPS/DTCM ;
- La MTA/MEPD (transfert interne) ;
- La fermeture du centre de vaccination de Papillon et le retour de la DEI ;
- La réorganisation de la DA à Verdi ;
- La MDPH ;
- Les TMGR travaux d'été (crèches-PMI Les Marnaudes à Rosny et Bourdarias à Saint-Ouen) ;
- La MIT (enlèvement du mobilier et livraison du mobilier neuf à l'Européen II) ;
- L'Inspection générale (travaux).

L'équipe de manutention interne a quant à elle instruit presque 800 demandes d'intervention sur l'année 2022 (transferts de mobilier, petites réparations, livraisons de cartons...).

Déplacements de personnes

Le secteur des déplacements de personnes a pour missions de répondre aux demandes de transport avec chauffeurs en interne ou dans le cadre d'une location d'autocar. Son activité, qui avait été fortement impactée par la pandémie de par le protocole sanitaire, a vu une reprise en 2022, avec aussi l'expérimentation de la location de minibus sans chauffeur, au vu de la non-conformité des bus du parc au titre des normes Crit'Air.

Véhicules et déplacements

L'action Véhicules et déplacements recouvre trois champs d'activité :

- La gestion de la flotte automobile ;
- La maintenance des véhicules de service ;
- La gestion des accès et parkings des véhicules de service et véhicules personnels des agents.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Mettre à disposition des agents les moyens matériels de déplacement pour garantir leurs missions ;
- Maintenir les coûts de roulage par l'optimisation de la flotte et la maîtrise des déplacements ;
- Assurer la mise à disposition, la maintenance et le dépannage des vélos dans le cadre du Vélotaf ;
- Assurer la maintenance et le dépannage des véhicules et vélos ;
- Participer au renforcement de l'exemplarité de la collectivité dans ses choix de mobilité des agents ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre du plan renforcé de sensibilisation/prévention aux risques routiers, mettre en œuvre des dispositions pour limiter la sinistralité ;
- Mettre en place les règles d'utilisation des véhicules qui définissent les usages ;
- Assurer la gestion des accès aux parkings et la mise à disposition des moyens d'accès pour les véhicules de service et véhicules personnels des agents.

L'année 2022 a été marquée par les faits suivants :

- La perturbation des activités du service et le **fonctionnement en mode dégradé du garage départemental**, du fait de l'installation précaire des équipes sur le site de la Bergère, en raison du retard de livraison du nouveau garage départemental à Rosny ;
- La poursuite de la mise en œuvre du **dispositif Vélotaf**, avec la modification du contrat de location afin d'assouplir les règles de mise à disposition et l'acquisition de 50 vélos à assistance électrique supplémentaires (200 VAE) ;
- La réception de 81 véhicules et 71 VAE commandés sur le plan pluriannuel d'investissement des véhicules (PPIV) 2021 ;
- La commande de 75 véhicules et 20 vélos dans le cadre du PPIV 2022 ;
- La mise à la réforme de 75 véhicules vendus aux enchères publiques ou envoyés à la déconstruction ;
- La participation à la mise en œuvre des actions du **plan de mobilité employeur** (PDME) adopté en 2022 et le travail pour la labellisation au dispositif Objectif employeur pro-vélo (OEPV) ;
- Les réponses à l'Inspection générale dans le cadre de l'enquête diligentée par l'Agence française anticorruption (AFA) ;
- La formalisation de règles particulières d'utilisation des véhicules (règlement d'utilisation des véhicules de fonction, des véhicules des élus, mise en place de l'autorisation de conduire) ;
- L'attribution de **225 moyens d'accès aux parkings** sur les sites centraux pour les véhicules personnels des agents ;
- La prise en gestion des 70 places de parkings du site Satie II ;
- La résiliation de 3 parkings loués sur la ville de Bobigny (gain 60 K€/an) ;
- La réalisation d'une étude et d'un travail préalable pour l'accès de 300 véhicules de service aux parkings du site central ;
- Le travail avec les services de l'Etat, de la DINSI et DAJIA pour la régularisation des amendes de 2017 ;
- La poursuite du travail avec la DEF et la DPAS pour la mise en place d'un référentiel véhicules pour 2023 ;
- La poursuite du travail avec la DINSI pour la mise en place en 2023 de la télématique embarquée et l'autopartage sur les 400 véhicules affectés sur les sites extérieurs.

Restauration des agents

Cette action comporte plusieurs objectifs :

- Maîtriser la charge nette de la restauration des agents départementaux ;
- Développer l'offre des produits biologiques, de saison, inscrits dans une logique de circuits courts ou issus du commerce équitable ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Offrir aux agents départementaux un repas équilibré, de qualité et dans de bonnes conditions de confort ;
- Poursuivre la politique d'insertion dans le cadre des marchés restauration.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs faits et évolutions.

Concernant la **fréquentation**, on note :

- L'augmentation de la fréquentation des restaurants centraux, depuis l'arrêt des mesures sanitaires, (228 805 repas en 2022, contre 178 383 repas en 2021). Le niveau de fréquentation reste toutefois bien inférieur à celui de 2019 (300 000). Le recours au télétravail a en effet induit une baisse importante du nombre des convives dans les restaurants centraux, avec une répartition du nombre de repas par jour à 24 % le mardi, jour le plus fréquenté contre 14 % le vendredi. Le plan de sobriété énergétique, instauré fin 2022, a eu également une incidence à la baisse sur la fréquentation des restaurants des sites centraux (fermeture par roulement des sites centraux) ;
- La poursuite de la baisse de la fréquentation sur les sites extérieurs hors portage (17 955 repas en 2022 contre 19 103 en 2021) ;
- L'augmentation du nombre de repas portés sur les sites extérieurs (7 665 en 2022 contre 6 441 en 2021).

Concernant le **budget de restauration du Département** et la **situation financière des prestataires**, il est à noter que plusieurs prestataires ont majoré leur coût de prestation pour tenir compte des surcoûts liés à la hausse des denrées et aux mesures de la crise sanitaire. Les dépenses de restauration financées par le Département ont augmenté de 16 % en 2022 pour atteindre 2 M€.

Concernant le **verdissement de l'offre de restauration**, le label Ecocert de niveau 2, ancien référentiel sur les restaurants Picasso et Colombe se pérennise. Le prestataire Elixir, reconduit pour 4 ans en décembre 2020, propose 32 % de produits bio sur ces deux sites.

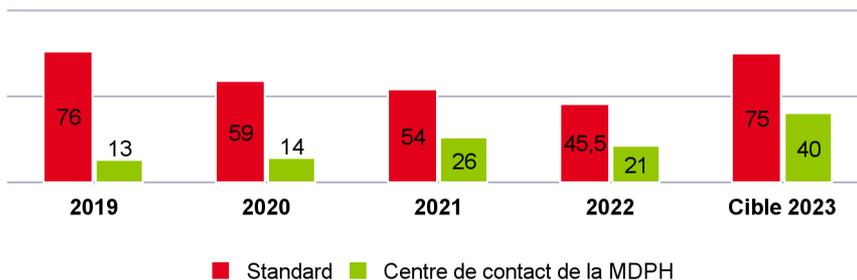
Concernant l'**offre de restauration** :

- La cafétéria de l'Européen II a été rouverte en octobre ;
- L'offre de restauration « Reset » (produits bruts de saison sans dénaturation des produits) a été mise en place sur Picasso et Colombe ;
- Le menu végétarien de manière hebdomadaire et le plat végétarien journalier ont été poursuivis.

Concernant la **logistique**, les pièces de préparations froides sur Colombe et Picasso ont été mises aux normes.



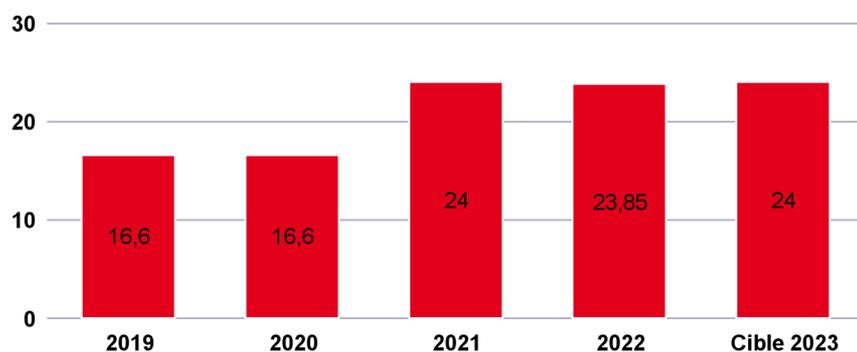
Taux d'appels aboutis en %



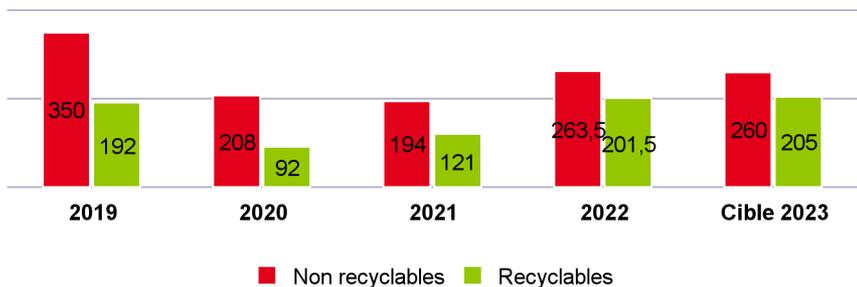
Standard : L'année 2022 enregistre une baisse des appels reçus (-22154). Malgré cela, le taux de réponse au standard n'a pas augmenté par rapport à l'année précédente en raison de sous-effectifs.

Centre de contacts de la MDPH : Il a été constaté en 2022 une augmentation des appels reçus (+ 21 158) qui s'explique par l'actualité du moment (retard dans le traitement des dossiers et prolongation des droits). En parallèle, une baisse des appels servis (- 15 081), due à des absences prolongées dans l'équipe, a été observée.

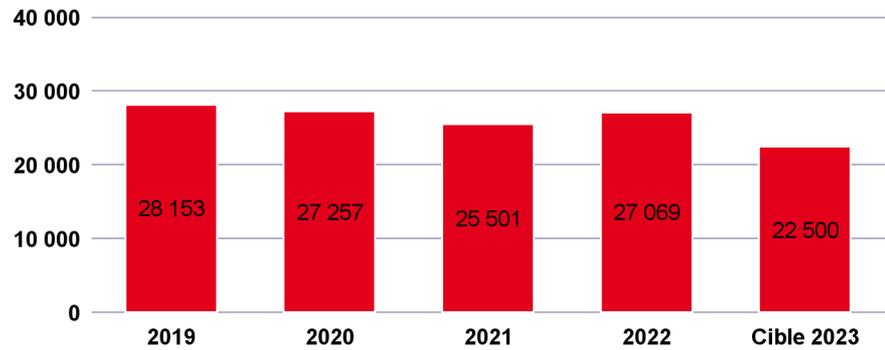
Coût d'entretien ménager (en euros par m² et par an)



Volume des déchets collectés pour les bâtiments centraux (en tonnes)



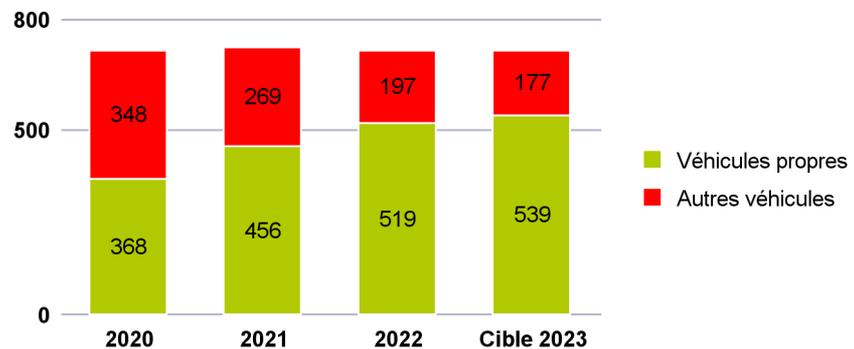
Ramettes de papier livrées aux directions



La consommation de papier 2022 est revenue au niveau de 2019 (période avant covid) et ce malgré un contexte d'approvisionnement perturbé et des hausses de matières premières impactant le volume de nos commandes.

Verdissement du parc de véhicules

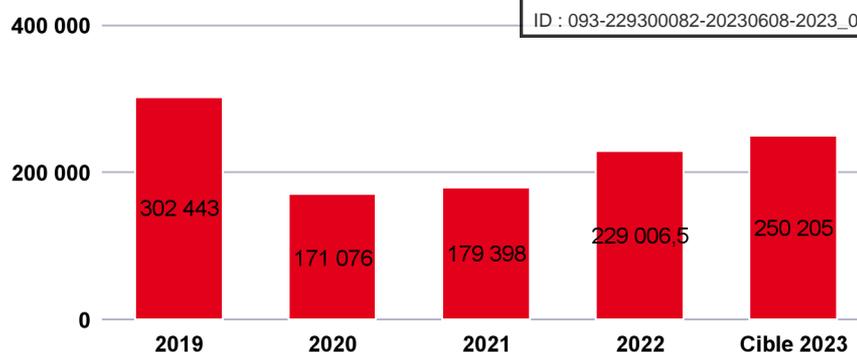
Les véhicules dits "propres" comprennent les véhicules électriques, hybrides, au GNV, au GPL et les vignettes Crit'Air 0 et 1.



Depuis 2013, le Département a fait le choix de s'orienter vers la mobilité électrique en mettant à profit notamment le bonus écologique dégressif consenti par l'Etat pour l'acquisition d'un véhicule électrique (7 000 € en 2013 et 3 000 € en 2022). Suite au plan triennal (2018-2021) qui, dans l'objectif de verdissement de la flotte fixait un taux de 50 % des véhicules de liaison en véhicules propres, la DBL s'est engagée depuis deux ans dans un plan accéléré de renouvellement de la flotte afin de ne pas se trouver pénalisée par les restrictions de circulation imposées par la réglementation de la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) de la métropole du Grand Paris. Ainsi, depuis 2021, ce sont les 238 véhicules les plus anciens qui seront remplacés d'ici 2024, soit un tiers des véhicules de la flotte. Cet objectif ambitieux impose à la direction une prise en compte prioritaire de l'électrification des sites pour le déploiement des bornes de recharge et une augmentation des activités de mise à la réforme des véhicules remplacés.

Enfin, le service gestion des véhicules de la DBL s'est également fixé pour objectif de contenir le nombre des véhicules de la flotte sous le seuil des 700 véhicules (plus de 900 en 2013).

Nombre de repas en site



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Gestion du courrier	Dépense	0,736	0,902	0,907
	Recette	0,119	0,132	0,146
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépense	4,335	1,977	1,433
	Recette	1,234		
Logistique liée aux locaux	Dépense	7,650	7,658	7,605
	Recette		0,224	0,012
Restauration des agents	Dépense	2,217	2,189	2,464
	Recette	0,029	0,027	0,032
Véhicules et déplacements	Dépense	0,840	1,010	1,006
	Recette	0,011	0,058	0,006
Total	Dépense	15,779	13,736	13,415
	Recette	1,392	0,442	0,196
	Charge nette	14,386	13,294	13,220

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Logistique liée aux locaux	Dépense	0,298	0,886	1,071
Véhicules et déplacements	Dépense	0,761	2,393	1,009
	Recette		0,001	0,339
Total	Dépense	1,060	3,279	2,080
	Recette		0,001	0,339
	Charge nette	1,060	3,278	1,741

PROGRAMME

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

CONTEXTE

Le contexte d'intervention de ce programme est marqué par :

- Les opérations d'aménagement et de transport sur le territoire, en lien notamment avec les JOP et les futures gares du Grand Paris express ;
- L'augmentation du télétravail, qui oblige à repenser les surfaces de bureau en central ;
- Les nouvelles organisations géographiques du pôle Solidarité (création de Maisons de santé, centres de ressources en santé sexuelle...), ce qui implique de trouver des locaux adaptés ;
- L'augmentation du tarif des assureurs, suite au covid-19, qui se répercute sur tous les risques.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme concernent trois domaines d'intervention :

- La gestion immobilière de tous les biens en propriété ou en location, utiles à l'activité du Département, ainsi que l'ensemble des démarches liées aux acquisitions et aux cessions immobilières du patrimoine départemental (action 1) ;
- Les assurances (action 2), afin d'assurer les biens et les activités départementaux de façon à défendre aux mieux les intérêts de la collectivité et à préserver ses capacités financières en cas de sinistres ;
- Les conseils juridiques et contentieux (action 3), pour sécuriser les actes et les activités du Département.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Gestion immobilière

Les objectifs de cette action sont de :

- Prendre en location, aux meilleures conditions financières du marché, les locaux nécessaires aux services du Département (reprise en gestion, regroupement, relogement ou nouvelles implantations...) ;
- Systématiser les redevances en cas d'occupation du domaine public ou privé ;
- Rechercher les biens immobiliers répondant aux besoins des services ;
- Négocier et finaliser les liens contractuels permettant l'usage de ces biens ;
- Assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il a la disposition ;
- Acquérir les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets départementaux (collèges, voirie/tramways, espaces verts, assainissement...) ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale ;
- Vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité dans un but de valorisation ou céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique (transports et mobilité, logement...) ;
- Participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier notamment en ce qui concerne la relocalisation ou le regroupement des services sociaux (création de maisons de solidarités, regroupement des centres de protection maternelle et infantile...).

Acquisitions foncières

Les principales opérations d'acquisition foncière de l'année 2022 ont concerné :

- Le **prolongement du tramway T1**, avec un très bon taux de réalisation (96 %) et une majoration de crédits en décision modificative pour les porter à 2,2 M€ ;
- Le règlement des frais de notaire de l'**immeuble Satie II** à Bobigny en vue de la future **Maison de l'autonomie** (l'immeuble ayant été acquis en toute fin d'année 2021) ;
- La renaturation du parc George Valbon et les épreuves de tir des JOP (**terrain des Essences au parc de La Courneuve**) ;
- La réalisation du futur **collège des coquetiers à Bobigny** (reconstruction du collège Pierre Sépard) ;
- La relocalisation de la **crèche Pellat à Pantin**.

Les acquisitions concernant le stade de La Motte, la Maison des solidarités de Neuilly-sur-Marne, la relocalisation des centres de PMI « La pépinière » à Villepinte et « Les aulnes » à Villetaneuse ont été reportées à 2023.

L'acquisition concernant la création d'un centre de PMI dans la ZAC de la Boissière à Montreuil a été abandonnée.

D'autres acquisitions, non prévues initialement au budget 2022 ont été inscrites en cours d'année et réalisées :

- L'acquisition du **bateau péniche « Pierre-Simon Girard »** (0,060 M€) ;
- L'acquisition de **places de parking** en copropriété pour les besoins de la crèche du Bourget (0,0759 M€) ;
- L'acquisition de 2 425 m² de terrain pour **l'aménagement du FRISD et la requalification de la RD1** (0,217 M€) ;
- L'acquisition d'un local en copropriété pour la relocalisation d'un centre de PMI à Tremblay-en-France (0,219 M€).

Cessions foncières

Concernant les cessions, 7 opérations ont été réalisées sur l'exercice budgétaire 2022, cumulant une recette financière totale de 1,760 M€. Comme en matière d'acquisitions, il existe par nature un écart substantiel entre les prévisions et les réalisations de cessions immobilières, du fait d'aléas de nature politique, opérationnelle ou administrative.

Tout d'abord, **7 opérations de cession ont été exécutées**. Ces opérations ont concerné les villes de :

- Montreuil, rue Girard : vente de 135 m² en emprise d'un programme immobilier social neuf par Vilogia pour 0,220 M€ ;
- Montreuil, rue de Rosny et rue de Saint-Antoine : vente réalisée à un prix ajusté à la hausse d'un terrain de 5 104 m² à la RATP pour la réalisation du site de maintenance et de remisage du T1 pour 0,973 M€ ;
- Tremblay-en-France, route de Villepinte : vente réalisée d'une emprise de terrain non bâti en frange et dépendante du domaine public routier désaffectée et déclassée à la société Petit Forestier dans le cadre de l'optimisation de son activité et de son patrimoine pour 0,200M€ ;
- Saint-Denis, 39 avenue Lénine : vente réalisée d'un terrain pour l'implantation d'une station GNV par le SIGEIF pour 0,057 M€ ;
- Drancy, rue Charles Gide : vente d'un pavillon à un particulier après prise en charge des aléas de gestion liée à l'occupation prolongée (résorption d'intrusions récurrentes et nettoyage du bien souillé par les intrusions) pour 0,290 M€ ;
- Montreuil, rue de Rosny : pour le projet T1, rétrocession à la SACOOP d'un terrain en nature d'espaces verts pour 0,020 M€ ;
- Saint-Denis, Saint-Ouen : cession réalisée à l'euro symbolique à, pour la tenue des JOP 2024 : il s'agit de la vente à la Solidéo d'un terrain de 960 m², désaffecté puis déclassé, dans le périmètre du Village olympique en emprise du collège Dora Maar.

Par ailleurs, **5 dossiers de cession ont vu leur conduite d'opération avancer, mais leur finalisation est reportée sur 2023**. Elles concernent les villes suivantes :

- Livry-Gargan, 38 boulevard de la République : vente d'un pavillon pour la réalisation d'un programme immobilier par un promoteur local. En dépit d'un accord de principe de la ville sur le projet, le permis de construire n'a pas été déposé en raison de demandes de modifications constantes du projet (0,261M€) ;
- Rosny-sous-Bois, 2 avenue Jean Mermoz : vente d'un pavillon destiné à une opération de logements tremplin en réinsertion sociale par l'association SNL (0,100M€) ;
- Gournay-sur-Marne, avenue du Maréchal Foch : vente d'une emprise dépendant du domaine public routier après désaffectation et déclassement pour développer l'exploitation d'un opérateur économique local. L'enquête publique préalable à la vente a connu un décalage et s'est finalement tenu en septembre 2022 (0,207M€) ;
- Noisy-le-Sec, 128 rue Emile Zola et 120 rue Anatole France : vente non réalisée d'un terrain délaissé à des particuliers dans le cadre d'une négociation pour l'expropriation d'un terrain contigu du T1. En dépit d'un accord, la ville s'oppose à la réalisation de l'opération immobilière projetée par l'acquéreur (0,358 M€) ;

- Noisy-le-Sec, 5 rue Paul Vaillant Couturier : vente d'un local en copropriété municipale par la ville. La signature de la vente a dû être annulée et reportée en 2023 en raison d'un impayé de charges contracté par le dernier occupant de l'Etat, association relogant les migrants (0,250 M€).

Enfin, **3 opérations ont été retirées en décision modificative et décalées sur 2023** à :

- Montreuil, rue Rapatel : vente non réalisée d'un ensemble immobilier à un promoteur lauréat d'un appel à projets pour la réalisation d'un programme. Malgré la signature d'une promesse de vente, sa réalisation est suspendue en raison d'un recours contre le PC élevé devant le Conseil d'Etat (2,178 M€) ;
- Montreuil : vente différée en 2023 d'un terrain supplémentaire du domaine public routier à la RATP pour l'aménagement du SMR du T1 en raison du délai de création de la parcelle par les services du cadastre (1,727 M€) ;
- Noisy-le-Sec, rue Anatole France : vente différée en 2023 d'un terrain recevant un pavillon de 587 m² à la RATP pour la réalisation d'un poste de redressement pour le tramway T1. En dépit d'un accord de principe, de nouvelles discussions s'ouvrent pour que la vente ne donne pas lieu à un double financement du terrain par IDFM et pour que les coûts de démolition, sécurisation et gestion du terrain par le Département soient intégrés dans les discussions (0,631 M€).

Gestion immobilière

L'activité de gestion immobilière a concerné en 2022 :

- La **mise à disposition de terrains ou bâtiments** pour des chantiers de travaux d'assainissement, la mise en valeur des parcs départementaux (associations de jardinage, d'agriculture urbaine, d'apiculture...) ou le tournage de films ou séries (« En place », « Premier venu ») ;
- La **gestion des baux** et contrats de locations pour les services départementaux (centres de PMI à Gagny et Noisy-le-Sec, circonscription de service social de Livry, circonscription ASE à Pantin, MMPCR et septième étage de l'Européen II) ;
- Les **évaluations immobilières internes**, faites en parallèle de celles des Domaines (77 évaluations réalisées) ;
- La gestion des **occupations illégales**, concernant 11 situations en 2022 ;
- La gestion des **logements de fonction**, en particulier dans les collèges (105 entrées en 2022 sur un parc de 680 logements) ;
- Les projets de **relocalisation des services départementaux** concernant les villes de La Courneuve (services sociaux), le Pré-Saint-Gervais (préfiguration d'une MDS), Sevrans (relocalisation de la PMI des érables), Villepinte (relocalisation de la PMI de la rue de Paris), Noisy-le-Grand (agrandissement de la circonscription ASE), Drancy (agrandissement et regroupement de plusieurs services sociaux, ASE et PMI rue Voltaire), Bobigny (location d'un entrepôt pour la DBL).

Assurances

Cette action poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une couverture optimale des risques au moindre coût ;
- Optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions ;
- Gérer les sinistres et les contentieux.

Concernant l'action Assurances, l'année 2022 a connu plusieurs faits et évolutions :

- Le **renouvellement du marché d'assurance de responsabilité civile** le 1^{er} juillet 2022, avec une augmentation de la prime d'assurance de 39 % et augmentation du montant de la franchise, qui est passée de 1 500 € à 5 000 €. Les conditions financières de ce nouveau contrat sont moins favorables que précédemment tant en raison de la revalorisation globale de leurs tarifs par les assureurs, en répercussion du risque covid, que de la sinistralité dégradée du Département en la matière. Néanmoins, afin de diminuer les coûts de la prime d'assurance, la DAJIA a retenu l'option de franchise la plus élevée ce qui a permis une économie de 50 000 € sur le montant de la prime d'assurance ;
- L'attribution d'un marché ad hoc pour **l'assurance Dommages ouvrage pour le Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain (PRISMe)** ;
- Le renouvellement du marché d'assurance tous risques exposition au 1^{er} janvier 2022 ;
- Le renouvellement du marché d'assurance assistance rapatriement au 1^{er} janvier 2022 ;
- La résiliation du contrat d'assurance des vélos à assistance électrique, au regard de son manque d'efficacité.

Parallèlement à ces renouvellements et résiliations de marché, le bureau des assurances s'est fortement mobilisé en 2022 dans les **actions de sensibilisation et de prévention des risques routiers**, en organisant des sessions de formations en vue de la sensibilisation. 140 agents ont été convoqués pour passer le code de la route en e-learning. 148 agents ayant eu au moins un accident responsable ont été convoqués à la formation à la conduite éco-responsable. Une dizaine d'agents ont été formés et sensibilisés sur la conduite du bus bucco-dentaire. Les actions de sensibilisation/préventions ont été renforcées envers les agents récidivistes qui reçoivent un courrier

signé de la Direction générale à partir de 2 accidents automobiles responsables après une infraction grave au Code de la route. À partir de 2 accidents responsables, ils pourront se voir temporairement retirer l'autorisation de conduire les véhicules de service au profit des vélos de service. Plusieurs notes ont été adressées aux directions afin de les informer de l'éventail des actions de sensibilisation entreprises. Un outil de déclaration post- accident a également été mis en place afin de sensibiliser les conducteurs.

De nouveaux référents « assurances » ont été formés dans les directions à l'utilisation du progiciel DIRAJ/module assurances, pour la déclaration des sinistres « Dommages aux biens », « Dommages ouvrage » et « Tous risques informatique ». Ces sessions de formation permettent parallèlement d'effectuer une sensibilisation de ces mêmes agents à la gestion des sinistres. L'impact de ces sensibilisations est significatif : les procédures sont en effet mieux comprises et mises en œuvre par les directions.

De manière générale, les actions de sensibilisation comprennent aussi une activité de conseils en assurances à travers les notes et les réunions d'information des services.

Conseils juridiques et contentieux

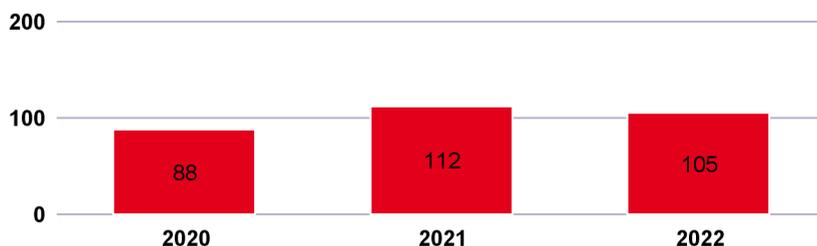
Les objectifs sont ici de :

- Garantir la sécurité juridique des actes et de l'intervention du Département ;
- Défendre au mieux les intérêts du Département, en défense comme en demande, devant les juridictions,
- Sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux ;
- Apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux.

Dans le cadre de l'action Conseils juridiques et contentieux, les évolutions marquantes de l'année 2022 ont été les suivantes :

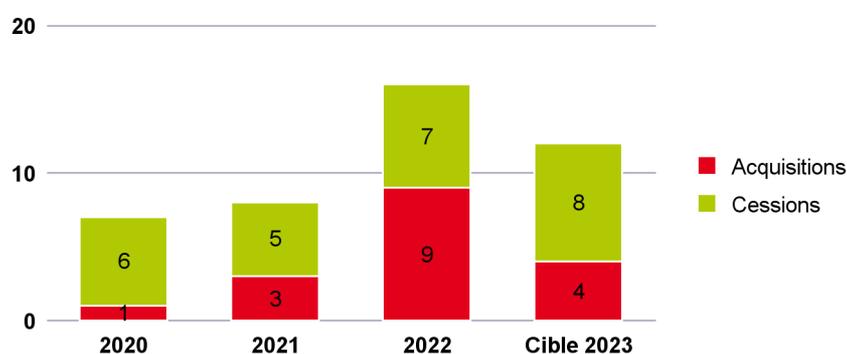
- **L'ouverture de 130 dossiers de contentieux** (contre 158 en 2021 et 171 en 2020). La baisse du nombre de contentieux ouverts en 2022 confirme les chiffres en baisse de 2021 et s'explique par un allongement de la durée de traitement des contentieux par les tribunaux depuis la pandémie. Par ailleurs, le travail de prévention interne (principalement les réponses aux recours préalables en RH) est également un des facteurs de la baisse du nombre des contentieux. Le transfert des contentieux sociaux aux directions sociales constitue enfin une cause explicative de la baisse du nombre des contentieux ouverts et gérés par le Bureau des conseils juridiques et contentieux ;
- **La clôture de 179 dossiers de contentieux**, 86 % de ces dossiers étant traités en interne. Signe également d'une gestion plus « pragmatique » des contentieux par le TA, beaucoup de ces derniers ont fait l'objet d'ordonnances de tris (classement sans suite faute de confirmation du requérant de son intention de maintenir sa requête) et traduisent ainsi un nombre de contentieux terminés plus important en 2022 (179). Ce chiffre s'explique également par un nombre de contentieux de fraudes RSA qui ont pu être clôturés suite à la saisine du Tribunal judiciaire quant à la suite donnée à certains contentieux ouverts depuis plusieurs années ;
- **L'ouverture de 203 dossiers de conseils juridiques**, 97 % étant traités en interne. L'implication du Bureau des conseils juridiques dès le démarrage d'un projet reste un objectif principal afin de formuler des conseils éclairés et opérationnels en ayant une vision prospective du projet. A cet effet, le Bureau est engagé dans de nombreux groupes de travail ou montages juridiques complexes (parfois comptabilisés comme un seul dossier mais donnant lieu à de nombreuses consultations connexes) : Marville, PRISMe, élections professionnelles, Biennale interculturelle... Le délai moyen de traitement est de 31 jours soit un peu plus élevé que le délai constaté en 2021 (26 jours). Suivant la nature et la complexité de la demande ou les modalités de saisine par les directions, le délai moyen précité traduit toutefois assez mal le caractère hétérogène des différents délais de traitement dossier par dossier. Néanmoins, le BCJC consolide le travail général de réduction des délais de réponse entamé en 2019 et ce, malgré une hausse progressive des saisines sur des dossiers de plus en plus complexes ;
- **Le renouvellement du marché de prestations juridiques.**

Logements de fonctions - nouvelles entrées dans les collèges



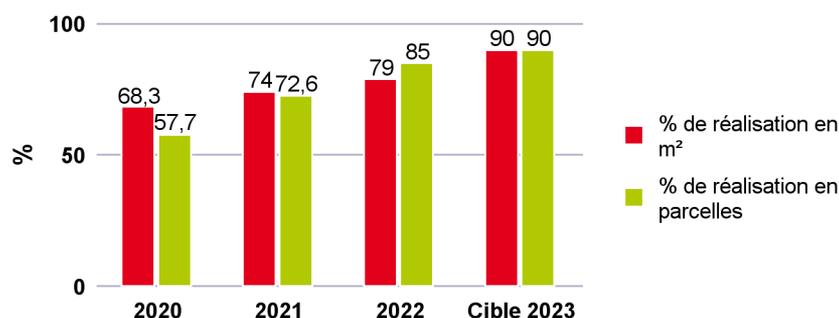
Cet indicateur renseigne sur les nouvelles entrées dans les logements de fonction intervenues sur l'année civile 2022, même si l'édiction des actes administratifs intervient parfois sur l'année n+1.

Réalisation du programme d'acquisitions / cessions diffuses

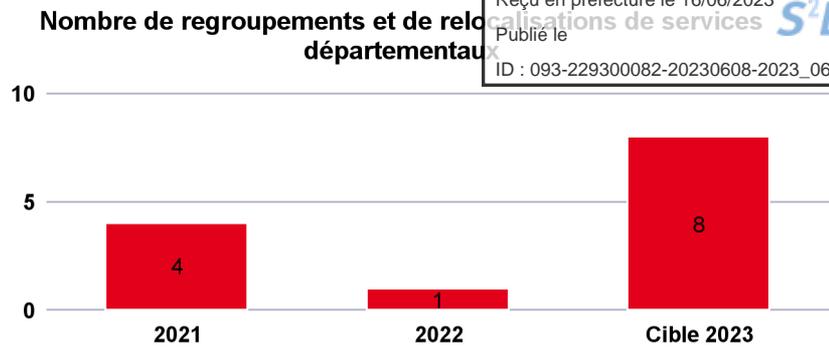


Le nombre d'opérations d'acquisition diffuses réalisées en 2022 comptabilise l'achat de la péniche Pierre-Simon Girard, malgré son caractère de bien mobilier.
 Pour 2023, la cible s'entend hors acquisitions ou cessions réalisées à l'euro symbolique (qui comportent souvent une complexité opérationnelle).

Mise en oeuvre du programme d'acquisitions du tramway T1



Une enveloppe supplémentaire a été obtenue dans le cadre de la décision modificative pour élargir le périmètre d'acquisitions aux biens impactés à Montreuil par le plan Baignade (objectif JOP) : le budget primitif de 515 536 € a ainsi été réévalué à 2 235 536 €.



L'impact budgétaire ne prend pas en compte les extensions de locaux, à ce stade seuls les mouvements (regroupements ou relocalisations) sont pris en compte.

En 2022, la relocalisation concerne la PMI du Londeau à Noisy-le-Sec.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)		Nature	2020	2021	2022
Gestion immobilière	Dépense		18,913	19,445	19,485
	Recette		9,223	8,522	3,209
Total	Dépense		18,913	19,445	19,485
	Recette		9,223	8,522	3,209
	Charge nette		9,690	10,923	16,276

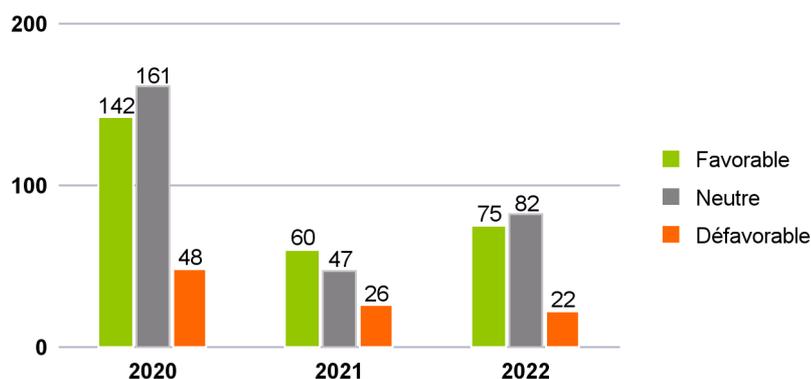
Investissement (en M€)		Nature	2020	2021	2022
Gestion immobilière	Dépense		0,174	8,569	0,896
	Recette		0,060	0,150	0,076
Total	Dépense		0,174	8,569	0,896
	Recette		0,060	0,150	0,076
	Charge nette		0,114	8,418	0,821

INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre de contentieux



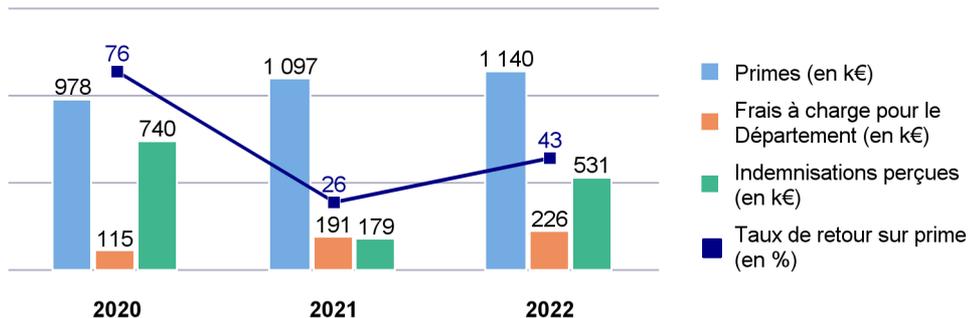
Contentieux - sens des décisions pour le Département



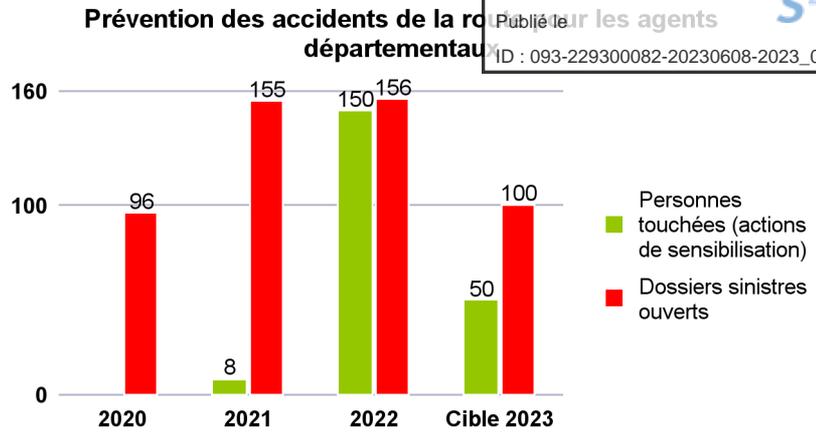
Contentieux - Position du Département



Assurances



Il convient de noter une augmentation de 13 % des dépenses d'assurances entre 2021 et 2022. Cela s'explique principalement par la forte augmentation de la prime d'assurance Responsabilité civile lors du renouvellement du marché le 1er juillet 2022.



Le nombre de personnes sensibilisées en 2022 s'établit autour de 150 personnes. Cela fait suite à l'application du programme volontariste du Département en matière de prévention du risque routier (avec pour objectif une diminution de la sinistralité automobile).

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Assurances	Dépense	0,978	1,098	1,241
	Recette	0,744	0,188	0,440
Conseils juridiques et contentieux	Dépense	0,269	0,255	0,208
	Recette	0,000		
Total	Dépense	1,247	1,353	1,449
	Recette	0,744	0,188	0,440
	Charge nette	0,503	1,164	1,010

PROGRAMME

Secrétariat général

Ce programme comporte deux actions :

- Gestion du courrier,
- Gestion des actes administratifs et délibérations.

CONTEXTE

A la suite de la crise sanitaire et du recours généralisé au télétravail, le service des assemblées (ex-secrétariat général) a poursuivi sa démarche d'accélération et d'achèvement du processus de traitement dématérialisé des actes soumis aux assemblées.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte d'obligation législative concernant la télétransmission des actes au contrôle de légalité, le traitement dématérialisé des factures et de simplification du processus de signature électronique.

Pour rappel, le service des assemblées gère désormais de façon **totale** **dématérialisée** les

délibérations, arrêtés et décisions via la systématisation de l'utilisation de WebDélib par l'ensemble des directions. **Reste désormais à dématérialiser le processus signature des conventions**, ce que permettra d'effectuer la future version d'iParapheur qui sera proposée par le développeur à partir du premier trimestre 2023.

Ce travail s'inscrit plus largement dans le cadre de l'urbanisation en cours du SI-administration générale, en lien avec la DINSI, afin de rendre la future architecture plus simple et plus lisible, et son fonctionnement plus harmonieux et intégré.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Assurer le bon fonctionnement des assemblées ;
- Accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes ;
- Garantir une gestion optimisée du courrier ;
- Optimiser l'utilisation des nouveaux outils numériques dans l'optique de la dématérialisation.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Gestion du courrier

L'action Gestion du courrier a pour objectifs de garantir une gestion optimisée du courrier et de favoriser l'utilisation des nouveaux outils numériques.

Pour l'année 2022, **537 000 plis ont été affranchis** pour un montant de 540 000 € pour le seul courrier du Département (hors courrier MDPH). En 2022, sur un total de 13 000 courriers numérisés dans l'application iCourrier, 1 730 l'ont été en tant que « courriers signalés ». Près de 40 000 courriers ont été reçus au total.

Toutes les directions sont sensibilisées à l'importance de répondre dans les délais impartis aux courriers signalés. La mise en place de la nouvelle version (V2) d'iCourrier et l'évolution de ses fonctionnalités permet de suivre avec plus d'acuité le suivi du courrier ainsi que des réponses.

Gestion des actes administratifs et délibérations

L'action Gestion des actes administratifs et délibérations vise à assurer le bon fonctionnement des assemblées et accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes.

En 2022, ont été adoptées **531 délibérations en commission permanente, 53 délibérations en séance du Conseil et 1074 décisions**.

1 852 conventions ont été conclues sur l'année 2022 (comprenant des conventions issues également de l'année 2020), **soit une hausse de 14 % par rapport à 2021, due principalement aux appels à projets d'Agir « In Seine Saint Denis » et au Bel été solidaire et olympique.**

477 arrêtés ont été édictés, soit une baisse de 42 % par rapport à 2021, qui fut marquée par un nombre plus important de délégations de pouvoir et d'arrêtés de délégation de signature à la suite du renouvellement des instances délibérantes.

INDICATEURS DE RESULTAT

Objectif		Gestion du courrier – Améliorer les réponses aux courriers signalés			
		2020	2021	2022	2023
Taux de réponse aux courriers signalés	Cible	80 %	100 %	100 %	100 %
	Réalisé			En cours	
Délai moyen de réponse aux courriers signalés	Cible	15 jours	15 jours	1 mois	1 mois
	Réalisé			En cours	
<p><u>Commentaire :</u> L'action du médiateur du Département concourt grandement à l'atteinte de cet objectif. Le secrétariat général (SG) était accompagné par la DINSI pour remplir cet objectif, ce qui n'est plus le cas maintenant. Le développement d'indicateurs pertinents, donc celui-ci, fera l'objet d'une demande spécifique auprès de l'éditeur du logiciel.</p>					

Objectif		Gestion des actes et délibérations – Améliorer l'offre de service			
		2020	2021	2022	2023
Nombre de personnes sensibilisées à l'offre de service (sessions de formation, production de guides et d'outils d'aide à la rédaction des actes...)	Cible	50	100	100	100
	Réalisé	10 agents	110	50*	
<p><u>Commentaire :</u> *Il s'agit ici du nombre d'agents qui ont suivi une formation ou une présentation pour la rédaction des actes et la bonne utilisation de WebDélib. Le service des assemblées a entamé en 2022 une réforme des process qui est en cours de validation par la Direction générale, et a attendu que les nouveaux process soient mis en place avant de former de nouveaux agents (ce qui explique que le nombre d'agents formés soit inférieur à celui de 2021).</p>					

Objectif		Gestion des actes et délibérations – Dématérialiser les conventions			
		2020	2021	2022	2023
Taux de dématérialisation des conventions	Cible	20 %	20 %	50 %	50 %
	Réalisé	0 %	Non disponible	Non disponible	
<p><u>Commentaire :</u> Ce projet a été modélisé dans l'expression de son besoin lors de l'année 2021, en lien avec la DINSI. Sa priorisation dans les projets SI de la collectivité doit être sécurisée sur l'exercice 2023 car le gain en temps serait considérable (plus de 1500 conventions annuelles traitées pour mise en signature).</p>					

Objectif		Gestion des actes et délibérations – Réduire les délais de délégation de signature			
		2020	2021	2022	2023
Délai d'obtention des délégations de signature à partir de la prise de fonction effective des agents	Cible	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois
	Réalisé	Non disponible	Non disponible	1 mois	
<p><u>Commentaire :</u> Le processus a été allégé, avec l'absence de note demandée en cas de renouvellement à l'identique de la délégation de signature sollicitée. Pour autant, le délai échappe en grande partie au service des assemblées : ce processus requiert systématiquement les visas du DGA, du DGS, du Cabinet (4 personnes) et la signature du président du Conseil départemental.</p>					

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2019	2020	2021	2022
Gestion du courrier	Dépense	0,894	0,736	0,902	0,907
	Recette	0,131	0,119	0,132	0,145
Total	Dépense	0,894	0,736	0,902	0,907
	Recette	0,131	0,119	0,132	0,145
	Charge nette	0,763	0,617	0,770	0.762

Mission Systèmes d'information et transformation numérique

Systèmes d'information et transformation numérique

PROGRAMME

Transformations numériques

Ce programme comporte trois actions :

- Urbanisation du système d'information,
- Evolution des systèmes d'information métiers,
- Stratégie d'innovation et aménagement numériques.

CONTEXTE

En 2022, la DINSI a négocié avec les directions métiers un plan d'actions pour focaliser les équipes sur **44 projets métiers à livrer en 2022** et 37 projets métiers en étude/cadrage. Ce plan a été rendu nécessaire par un décalage important entre la capacité de production de la DINSI, liée notamment à la vacance de 40 postes, la capacité des équipes à intégrer les

principes méthodologiques et d'organisation déployés par la direction et les attentes importantes des métiers en termes de transformation numérique. Ce plan a également permis de remobiliser les équipes métiers et DINSI autour des projets prioritaires et d'assurer des livraisons qualitatives tout au long de l'année.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Soutenir le développement des usages numériques des agents et des usagers en support des compétences, missions et activités du Département ;
- Assurer les évolutions du système d'information du Département pour répondre aux orientations de la collectivité et aux évolutions légales et réglementaires et garantir son maintien en condition opérationnelle ;
- Rationnaliser les solutions par rapport à leur couverture fonctionnelle ;
- Urbaniser le système d'information (SI) pour améliorer l'interopérabilité des solutions ;
- Industrialiser les processus SI afin d'améliorer la performance, la maintenabilité et la qualité du SI ;
- Modéliser les architectures SI actuelles et cibles (métiers, fonctionnelles, applicatives et techniques) afin de s'assurer de la bonne compréhension des objectifs pour chacun des 4 niveaux, les partager, prioriser les projets SI pour arriver à les mener à bien, et accompagner le changement vers l'adoption des nouveaux usages.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Urbanisation du système d'information

L'action **Urbanisation du système d'information** a pour objectifs de :

- Cartographier et modéliser les processus métier (actuels et cibles) en les standardisant ;
- Recenser les fonctions associées en les rationalisant ;
- Moderniser et industrialiser les solutions et les composants techniques pour une meilleure couverture des métiers et efficacité du système d'information ;
- Mettre en œuvre une stratégie d'urbanisation au travers de la formalisation des 4 couches d'architecture (métier, fonctionnelle, applicative et technique).

L'année 2022 a donné lieu à :

- La **formalisation d'une feuille de route pluriannuelle** d'une centaine de projets et programmes en lien avec la stratégie et les ambitions du pôle Solidarité dans le but d'améliorer l'efficacité des utilisateurs, la simplification pour les usagers, l'amélioration du pilotage et de manière générale la digitalisation de tous les processus du Pôle ;
- Sur le plan SI, **diverses études** ont été menées visant à simplifier, à rationaliser les briques SI et à préparer le futur en termes d'orientations pour soutenir les schémas d'urbanisation métier ;

- **Pour le domaine « Territoire »** : élaboration d'une cartographie, d'une modélisation et d'une feuille de route pour la DEA pour une mise en œuvre de la gouvernance du SI DEA en 2023 ; et modélisation pour les directions DNPB, DTCM, DVD ;
- **Pour le domaine « Finances et RH »** : élaboration d'une cartographie, d'une modélisation et d'une feuille de route (évolution du service fait de la GED vers GDA, évolution des types d'engagement pour rationaliser la commande publique, demande d'achat en étude, mise en œuvre du SI Subvention, cadrage de la montée de version GDA en P3).

Evolution des systèmes d'information métiers

L'action **Evolution des SI métier** permet d'accélérer la transformation digitale des métiers des agents du Département. Les évolutions du SI métier du Département répondent aux orientations de l'exécutif et de la Direction générale, aux évolutions légales et réglementaires et aux enjeux et aux besoins des directions métier. Elle vise à apporter des solutions améliorant l'efficacité (en élargissant et dématérialisant la couverture des activités métier par le SI et en simplifiant les usages). Il s'agit également de garantir le bon fonctionnement du parc de solutions numériques en exploitation en réalisant des interventions de maintenance préventive, adaptative et corrective (réalisées par les équipes internes ou dans le cadre des marchés de maintenance).

Les principales évolutions du SI correspondent aux projets validés dans le cadre du PPNUM.

Pour le pôle Solidarité

Poursuite de la refonte du SI Solidarité avec :

- La mise en œuvre du palier 2.1 du SI harmonisé des MDPH et les travaux préparatoires du projet d'interfaçage entre IODAS et le portail mis à disposition des MDPH par la CNSA ;
- La finalisation du déploiement de NOVA dans les PMI en juin 2022 et les travaux de stabilisation de l'écosystème NOVA sur les aspects réseau, périphériques, facturation et télétransmission des feuilles de soins électroniques ;
- La poursuite et l'accélération des évolutions du SI Insertion : la mise en œuvre du nouvel algorithme d'orientation, la gestion de la bascule des projets insertion emploi (PIE) vers les agences locales d'insertion (ALI), l'évolution de la gestion des candidatures aux actions d'insertion, la réalisation des indicateurs RI-Insertion pour la DRESS ;
- La mise en place de la PSUH à partir de janvier 2022 avec le badgeage des agents et des familles permettant la gestion à l'heure de l'admission des enfants et la mise en place du portail familles crèches intégrant les premiers téléservices pour les crèches ;
- Le lancement du projet opération « zéro cash » à la DEF-ASE visant à basculer le versement des aides de secours d'urgence sur des cartes prépayées ;
- La réalisation d'une étude sur le choix d'un outil de prise de rendez-vous en ligne à l'adresse des PMI ;
- Le lancement de la gestion de la relation usager (GRU) de manière transverse au Département dans le cadre du projet global d'organisation de la démarche usagers avec le choix de Salesforce en tant que SI GRU, et l'ouverture d'un premier téléservice sur le dispositif Améthyste de la DA ;
- La mise en place d'une plateforme de Télégestion Télétransmission (TGTT) pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ;
- La poursuite de la digitalisation des processus de la DPAS avec la finalisation du projet de diagnostic socio-professionnel (DSF) ;
- Le cadrage des premiers indicateurs transverses à la DEIAT et à la DPAS dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Pour le pôle Direction générale

En 2022, la DINSI a réalisé les actions suivantes :

- Le lancement d'un projet d'urbanisation de l'administration générale ;
- La mise en service d'une évolution de l'application Icourrier ;
- Le lancement du projet Gestion de la dette & trésorerie ;
- La poursuite des travaux sur l'intégration des marchés issus de SIS-Marché ;
- La mise en œuvre de la version SaaS de la solution TIGRE ;
- Le démarrage du SI Subvention en septembre 2022 ;
- Le démarrage de la mise en œuvre de la version V360P3 de GDA et la mise en production de la refonte du service fait (service fait dans GDA) en février 2022.

Pour le pôle Ressources humaines et modernisation

En 2022, la DINSI a réalisé les actions suivantes :

- La montée de version du logiciel INSER avec un changement d'architecture ;

- La mise en production de la dématérialisation des actes et envoi au contrôle des actes de la préfecture ;
- La gestion des temps (déploiement des vagues 5 et 6) et préparation du paramétrage des 1607 heures pour une mise en production au 1er janvier 2023 ;
- La montée de version de Pléiades (DSN 9.0) : effective en décembre 2022 pour une mise en production au 1er janvier 2023 ;
- La mise en place du RIFSEEP dans Pléiades, effective en décembre 2022 pour une mise en production au 1er janvier 2023.

Pôle Ressources et moyens des services

En 2022, la DINSI a réalisé les actions suivantes :

- La mise en place de la solution de suivi juridique pour la DAJIA ;
- La poursuite du projet de système d'information patrimoine (SIP) par la validation de l'architecture et de la fonction Achat dans la solution cible Axelor, le développement et la validation de la maquette sur la fonction demande de « fourniture » et « intervention ». La livraison d'une première version des fonctions Gestion des fournitures, des prestations et intervention patrimoine interfacée avec GDA pour la commande et l'engagement est prévue fin 2023.

Pour le pôle Société et citoyenneté

En 2022, la DINSI a réalisé les actions suivantes :

- Le démarrage du portail EPartenaire pour le SI Subvention en septembre 2022 ;
- La finalisation et la validation du POC (preuve de concept) du système d'information archéologique : il s'agit de la première version d'une application gérant les actions du service Archéologique, notamment les fouilles préventives, les vestiges et découvertes archéologiques et leur diffusion. Cette première version validée donnera lieu à la mise en œuvre de la solution définitive ISCHTAR en 2023/2024 ;
- La préparation des marchés autour de la restauration ;
- Le suivi des évolutions de versions autour des applications de la DSA.

Pour le pôle Aménagement et développement durables

En 2022, la DINSI a réalisé les actions suivantes :

- La mise en place de l'architecture transverse du système d'information géographique (SIG) permettant de gérer le référentiel géographique départemental. Il s'agit d'une architecture bâtie autour de la suite logicielle ESRI, mutualisant ainsi le référentiel SIG pour l'ensemble des directions (DEA, DVD, DNPB, DPAS, DEJ, DBL ...). On y retrouvera par exemple les données du cadastre, les plans départementaux, les parcs, les arbres d'alignement, les bâtiments, les orthophotographies du Département (images aériennes ou satellitaires de la surface terrestre rectifiées géométriquement et égalisées radiométriquement qui servent de fonds de carte au SIG), les réseaux routier et d'assainissement, ou bien encore les données de l'INSEE. A terme, cette architecture permettra également de diffuser l'information vers les partenaires et le grand public ;
- La mise en œuvre du téléservices d'assainissement (raccordement et conformité). Ce téléservice permet aux usagers départementaux de déposer leurs demandes de conformité et de raccordement aux réseaux d'assainissement départemental (DEA) en liaison avec l'application SIG de la DEA (Galilée),
- La finalisation de l'étude d'urbanisation de la DEA qui permet la cartographie du système d'information de la DEA et d'avoir une vision stratégique et opérationnelle à moyen et long terme,
- La poursuite du projet SIP (voir pôle Ressources et moyens des services) ;
- La finalisation et la validation du POC du système d'information archéologique (voir pôle Société et citoyenneté).

Stratégie d'innovation et aménagement numériques

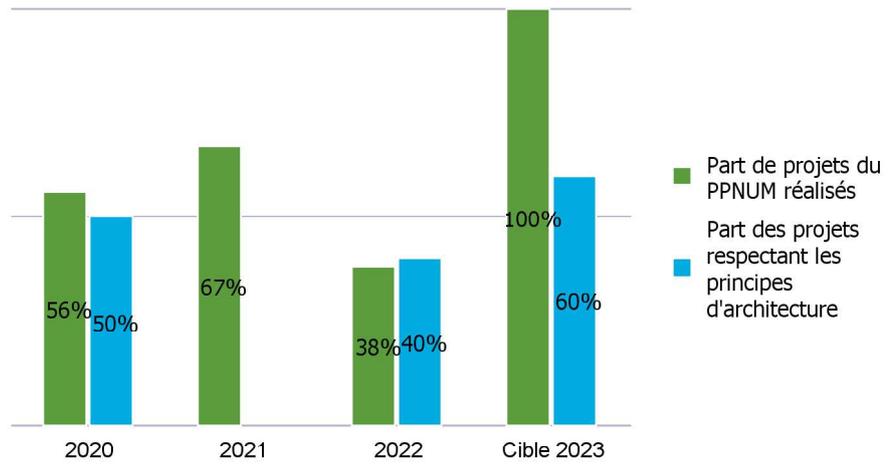
L'action **Stratégie innovation et aménagement numériques** vise à :

- Sensibiliser les directions départementales à la question des usages numériques ;
- Développer des outils numériques pour les usagers en lien avec le PPNUM ;
- Positionner la question des usages et des services numériques dans le cadre de la coopération territoriale avec les communes ;
- Animer et valoriser l'écosystème numérique ;
- Décliner une feuille de route partagée sur les sujets numériques avec les partenaires institutionnels.

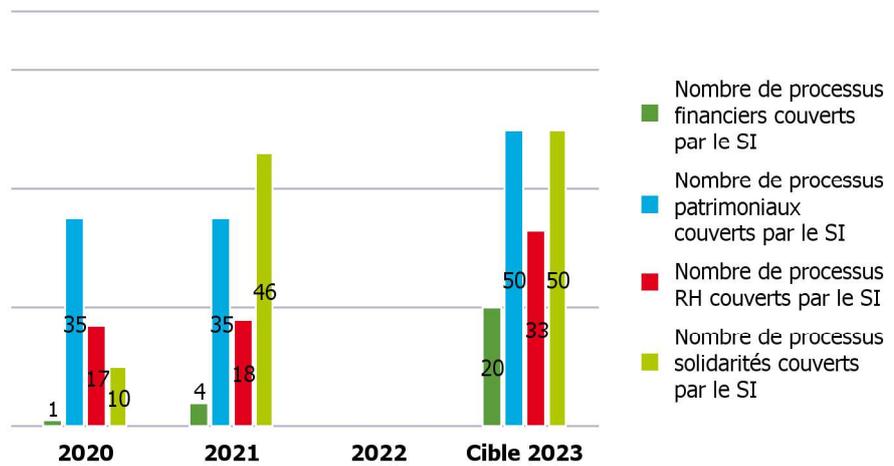
INDICATEURS DE RÉSULTATS

Le Portefeuille de projets numériques (PPNUM) définit de manière pluriannuelle les projets d'évolution des SI métier prioritaires.

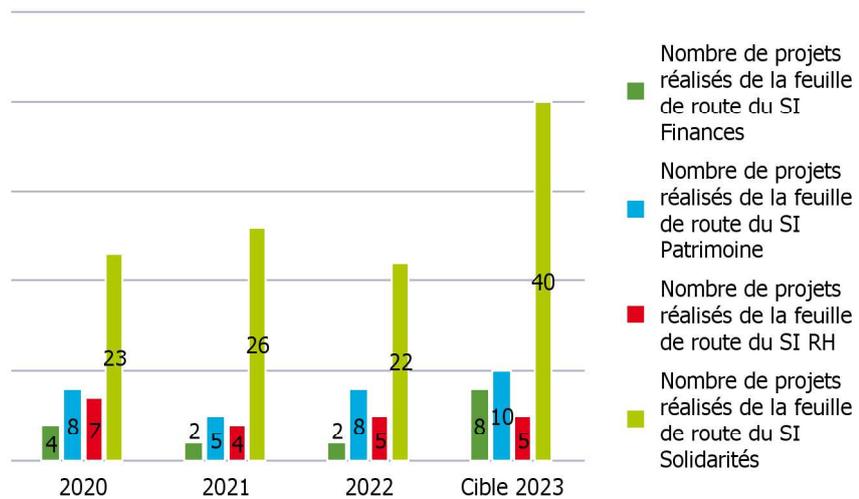
Mise en œuvre du portefeuille de projets numériques (PPNUM)

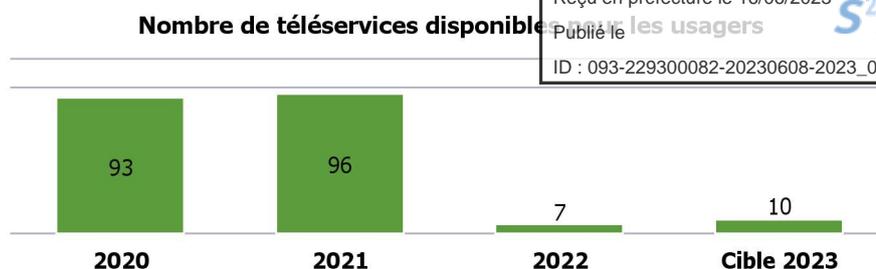


La transformation digitale des processus métiers priorités



Réalisation de la feuille de route départementale





7 téléservices (TS) sur 2022 : AgirIn, ENotaire, Raccordement & Branchement, Subventions (2 processus standardisés pour 2 TS + Appels à projets pédagogiques), télé dépôt Améthyste (dans le cadre du programme GRU).

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Evolutions des systèmes d'information métiers	Dépense	1,327	1,451	1,626
Stratégie innov et aménagement numériques	Dépense	0,023	0,022	0,018
Total	Dépense	1,350	1,472	1,643
	Recette			
	Charge nette	1,350	1,472	1,643

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Evolutions des systèmes d'information métiers	Dépense	4,212	5,764	6,472
Stratégie innov et aménagement numériques	Dépense	0,060	0,210	0,455
Urbanisation du système d'information	Dépense	0,022	0,118	0,743
Total	Dépense	4,294	6,092	7,670
	Recette			
	Charge nette	4,294	6,092	7,670

Systemes d'information et transformation numerique

PROGRAMME

Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur

Ce programme comporte cinq actions :

- Sécurisation du système d'information,
- Réseaux et télécommunications,
- Déploiement du très haut débit,
- Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures,
- Environnement de travail et services à l'utilisateur.

CONTEXTE

La modernisation permanente du système d'information est un enjeu crucial pour accompagner la modernisation de l'administration. Le potentiel d'évolutivité des systèmes et des technologies mis en service doit garantir, avec la meilleure sécurité, que les besoins

métiers soient satisfaits sur le plan des performances et de la fiabilité.

Par ailleurs, le contexte de crise sanitaire a rendu le système d'information (SI) plus vulnérable aux cyberattaques, ce qui suppose de renforcer sa sécurisation.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme consiste à :

- Développer et moderniser les infrastructures de communication (THD, internet et téléphonie) ;
- Piloter le déploiement du très haut débit (THD) dans les 40 communes du Département ;
- Permettre l'accès depuis l'extérieur, en internet sécurisé, aux applications métier du Département ;
- Maintenir en condition opérationnelle le SI ;
- Renouveler les équipements pour éviter leur obsolescence ;
- Mettre en œuvre la stratégie de valorisation de la donnée à travers le système d'information ;
- Définir la politique de protection de la donnée à caractère personnel en conformité avec le règlement général de la protection des données (RGPD) et contrôler le respect des obligations ;
- Apporter une relation de qualité aux usagers et développer les usages numériques ;
- Doter les agents des environnements de travail définis ;
- Gérer le parc des environnements de travail (ordinateurs fixes et portables, téléphones fixes et portables, tablettes, copieurs).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sécurisation du système d'information

La sécurisation du SI doit permettre de :

- Répondre aux nouveaux enjeux nés des évolutions des usages numériques (télétravail, ouverture du système d'information, télé-services dans le cadre d'une gestion de la relation usagers (GRU)) en tenant compte des nouvelles formes de menaces numériques (cyberattaques, rançongiciels, fuite de données) ;
- Réduire les risques cyber liés aux systèmes d'information et à leur utilisation ;
- Renforcer la confiance numérique aux utilisateurs internes et aux usagers dans la manière dont le Département traite les informations et les données les concernant ;
- Renforcer la protection des données.

En 2022, les principales réalisations ont concerné :

- La mise en place d'une **gouvernance de la cybersécurité** avec le DGA ;

- La prise en compte des volets « cybersécurité » et « protection des données » dans la **gestion du portefeuille numérique** ;
- La poursuite des actions de **communication** tout au long de l'année (communiqué, espace collaboratif Alfresco, diffusion d'informations, diaporama de présentation) pour maintenir une vigilance collective sur la menace liée au numérique ;
- Le traitement de **33 incidents** de sécurité ;
- La réalisation de quelques **analyses** de risques cyber ;
- **L'évaluation de la maturité cybersécurité** des offres SAAS ;
- La qualification de **l'authentification forte** pour les accès applicatifs ;
- Le lancement des projets prioritaires identifiés par le projet **Parcours cybersécurité** subventionné par l'ANSSI (dans le cadre de France Relance) ;
- La participation à un **réseau de RSSI** des collectivités territoriales (Club de la sécurité numériques des collectivités (CSNC) et « COTER » du Clusif) ;
- Le démarrage du **projet de détection et réponse sur incident** (EDR/XDR) associé un centre opérationnel de la sécurité (SOC) ;
- La poursuite du projet d'organisation de la **gestion des identités et des accès** en coordination avec la DRH et l'évolution du SI RH.

Réseaux et télécommunications

Cette action a pour objectifs :

- D'assurer la performance, la sécurité des réseaux et infrastructures de communication ;
- De maintenir en condition opérationnelle le cœur de réseau et les infrastructures de communication ;
- De maîtriser les consommations téléphoniques et internet.

Le 7^{ème} étage de l'Européen 2 a été équipé en switches et bornes wifi.

Les équipements Cisco situés en DMZ (zone dématérialisée) ont été remplacés par des Juniper, permettant d'uniformiser la technologie choisie en cœur de réseau.

Un rattrapage a été réalisé en termes de **misés à jour** des versions des systèmes des différents équipements composant la plateforme sécurité (Netscaler, BigIP et Palo Alto notamment).

Enfin, une **nouvelle génération d'antivirus**, appelés EDR, a été déployée, ce qui permet à la fois de détecter un comportement « anormal » d'une application que de faciliter l'isolement rapide du poste de travail ou du serveur concerné. L'EDR est une solution moderne de surveillance et détection des attaques informatiques qui permettra au département d'agir rapidement en cas de cyberattaque.

L'infrastructure a aussi évolué afin d'améliorer les accès vers internet tant au niveau sécurité que performance. La **stratégie WAF** pour empêcher le piratage de nos applications ouvertes sur l'extérieur a été poursuivie : cette solution WAF du Département, bien que très contraignante, empêche les accès malveillants aux applications par injection de code ou utilisation d'une information « imprévue » par l'application. Cela garantit que seules les opérations « normalement prévues » de l'application Web peuvent être exécutés par les utilisateurs.

Quelques chiffres en matière de maintien en condition opérationnelle (MCO) :

- **664 requêtes résolues** sur 707 requêtes arrivées ;
- **112 incidents résolus** sur 121 incidents arrivés.

Déploiement du très haut débit

Cette action permet de raccorder les sites du Département (anciens et nouveaux) au très haut débit.

Des **travaux dans les sites distants** ont été réalisés : les raccordements au THD-SSD de la crèche Edgar Quinet au Bourget, du parc de L'île-Saint-Denis, de la salle Gerfaut, du site Tête à Tête lors de son déménagement, la réparation et le dévoiement suite à la construction du nouveau lycée Cachin à Saint-Denis ainsi que les travaux de génie civil suite au déménagement futur de la DVD à Epinay-sur-Seine.

Les **collèges** suivants ont également été raccordés au THD-SSD : la nouveau collège Jean Lolive à Pantin, le collège Beaumont à Villemomble, reconstruction du raccordement du collège Tillemont à Montreuil ainsi que le raccordement du collège provisoire Sisley à L'île-Saint-Denis. La liaison entre les collèges Pablo Neruda Pierrefitte et Neruda à Stains a été sécurisée.

Enfin, le **projet NETGEO** de cartographie du réseau THD-SSD a été initié.

Côté maintenance et évolution du réseau fibre existant :

- Doublement du raccordement à l'entreprise SCC Pantin (permettant le nouvel hébergement des serveurs centralisés de la DEJ) ;

- Augmentation des capacités réseaux et de la redondance par l'ajout de THD2 ;
- Préparation au déplacement des accès réseaux de l'ancienne salle serveur de la DSI vers la nouvelle salle ;
- Divers sinistres sur le câble THD-SSD (coupure fibre par des travaux d'entreprise dans les rues).

Quelques chiffres en matière de maintien en condition opérationnelle (MCO) :

- **71 requêtes résolues** sur 78 requêtes arrivées,
- **462 incidents résolus** sur 468 incidents arrivés.

Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures

Cette action concerne :

- L'évolution des plateformes de virtualisation et assurer l'hébergement ;
- L'urbanisation du Data Center ;
- L'amélioration de l'automatisation et de la supervision ;
- L'évolution du système de messagerie ;
- L'amélioration de la gouvernance des mises en production (MeP) en industrialisant les déploiements et l'exploitation ;
- La consolidation et la lutte contre l'obsolescence - Lot cœur de réseau et ToIP ;
- La consolidation et la lutte contre l'obsolescence - Lot infrastructures de communication et performances ;
- La maîtrise des consommations téléphoniques et internet.

Afin d'améliorer la prise en charge par le SII des projets inscrits au PPNUM, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- La création d'une **fiche d'initialisation** (projet et analyse SII) en vue d'un partage avec les chefs de projet dans le cadre des ateliers de conception d'architecture et du plan de déploiement associé ;
- L'instauration d'un **suivi mensuel** permettant d'identifier les potentiels problèmes liés à des actions de l'équipe SII, et de mettre en œuvre les actions correctives ;
- Le **suivi rapproché** des projets SIRH, SIG, GTA, NAS DirCom, Web buncher et la mise en place du suivi rapproché des projets autour de GDA et de la GED est en cours ;
- Le **suivi des tickets de demandes et d'incidents** en lien avec les projets du PPNUM ;
- **L'automatisation des déploiements des environnements systèmes** pour réduire les délais de mise en œuvre des futurs serveurs ;
- La réalisation d'une **étude pour l'intégration de solution de virtualisation des applications** améliorant les délais de déploiements et facilitant l'automatisation, l'exploitation et la sécurisation des environnements applicatifs lors des projets.

Un accompagnement au changement des intervenants techniques au bureau de l'ingénierie des systèmes, lié au processus d'automatisation, a été mis en place et des ateliers se tiennent régulièrement.

Sur la dimension virtualisation, les activités de maintien en condition opérationnelle ont eu pour objet d'améliorer les systèmes de stockage, la supervision et la sécurisation des serveurs hébergeant les applications du département. La reprise en gestion des serveurs de la DVD concernant Gerfaut est effective (virtualisation des serveurs de la DVD de gestion des feux tricolores) et a nécessité le concours de plusieurs équipes au sein du SII. Pour faciliter la gestion des serveurs virtualisés, un travail important (plus de 1600 serveurs virtuels) a été réalisé pour structurer et regrouper les serveurs dans les activités d'exploitation et de supervision au quotidien, permettant ainsi de réduire fortement les gestes techniques unitaires.

Le projet Nasuni a permis de migrer l'ensemble des fichiers bureautiques et, ainsi, de sécuriser ce type de service tout en le rendant plus performant.

Une nouvelle plateforme de supervision a été mise en service.

Une cellule de pilotage des activités du SII a été créée pour offrir un point de contact unique aux chefs de projets du SPEDI dans le cadre des projets inscrits au PPNUM. Premiers projets éligibles : SIRH, GDA et GED.

Afin d'améliorer la sécurisation des applications, notamment en termes d'accès par les agents de la collectivité depuis l'extérieur de notre système d'information, nous avons lancé le projet Bastion. Ce dernier viendra à terme rendre l'ouverture vers l'extérieur des applications plus simple et fluide en nécessitant moins d'activité de maintenance et support pour la DINSI.

Quelques chiffres en matière de maintien en condition opérationnelle (MCO) :

- **653 requêtes résolues** sur 659 requêtes arrivées,
- **1 052 incidents résolus** sur 1059 incidents arrivés.

Environnement de travail et services à l'utilisateur

Cette action concerne :

- L'environnement informatique de travail des agents (PC, portables, accès au réseau pour le télétravail et les sites distants, gestion des incidents, environnement logiciel de base) ;
- La gestion des imprimantes et photocopieurs ;
- L'accès en ligne à des prestations pour les usagers.

Le télétravail, la mise à disposition d'outils numériques et les dotations

L'année 2022 a été largement marquée par la poursuite de dotation d'ordinateurs portables pour le télétravail. **Ainsi, plus de 4000 agents peuvent assurer leur mission de télétravail dans un environnement numérique sécurisé, 1200 kits télétravailleurs distribués.** Chaque PC est équipé d'un soft phone (Opentouch) qui est connecté à l'annuaire téléphonique du département et permet de simuler son téléphone fixe de bureau.

500 PC fixes de type familial ont été distribués aux assistantes familiales à destination des enfants et 300 PC fixes ont été remplacés dans les PMI pour améliorer les temps de réponse de l'application NOVA.

L'industrialisation des postes de travail a permis 100 000 télé-distributions (transparent pour les utilisateurs) pour des mises à jour ou installation sur des outils bureautiques (navigateur, logiciels divers...) et des patchs de sécurité antivirus, Windows...).

Quelques chiffres illustrant l'activité :

- Plus de **500 téléphones mobiles distribués** pour nouvelle dotation ou renouvellement ;
- **52 imprimantes installées ou remplacées** avec un nombre total d'impression de 17 240 979 pour un coût total de 145 000 € ;
- 122 certificats et 25 clés de signature électronique ;
- 217 demandes de changements examinées par le comité de changement : ces changements concernent des mises en production d'application, de mises à jour technique ou logicielle ;
- 20 kits visio mobiles et 30 kits visio 65 pouces installés.

L'accompagnement des CSS dans le cadre du plan d'aménagement des CSS et une meilleure qualité de vie au travail

Afin d'identifier les difficultés rencontrées par les agents et les besoins en formation, des visites ont été effectuées sur tous les sites. Suite à ces visites, **39 agents ont été formés sur Avaya, 43 sur Transferpro, 92 sur Opentouch et 102 sur Zimbra.** Un très gros travail de proximité a été fait avec un retour très positif des agents.

Un effort important a été mis sur les **dotations de postes de travail** : 389 PC portables, 120 écrans pour des dotations en double écran (assistantes administratives), l'harmonisation de la suite Office en Office 2016, l'augmentation des quotas de messagerie à 1Go, le changement de 10 copieurs/scanners.

19 CSS sur 27 sont équipées de kit de visioconférences dans les salles de réunions. Ce travail sera poursuivi en 2023. Les conseillers numériques ont été dotés de kit d'une valeur unitaire de 7300 euros comprenant 1 valise à roulette, 5 PC portables, 5 tablettes, 1 pico projecteur. **L'étude pour une amélioration de la couverture Wifi** dans les CSS a été réalisée sur deux CSS et sera finalisée pour les autres CSS en 2023.

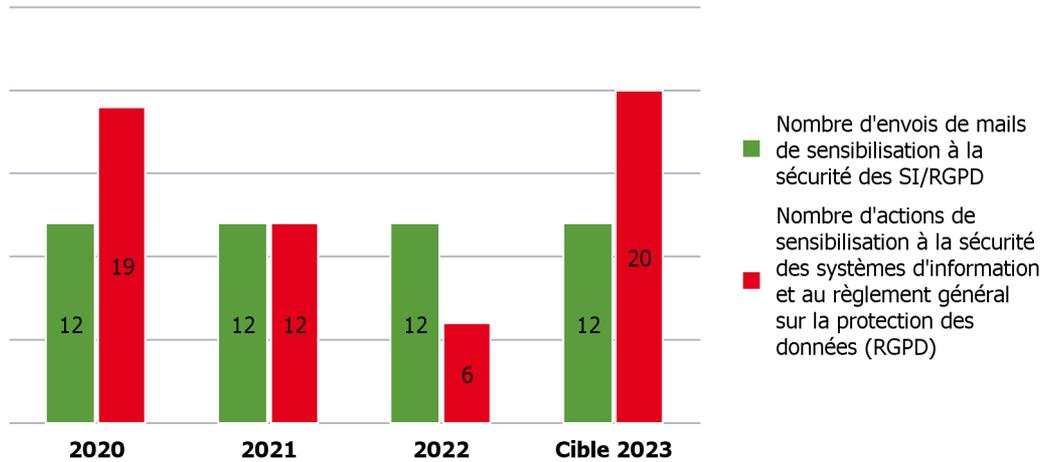
Les groupements d'appels téléphoniques : 20 centres de contact ont été paramétrés et les utilisateurs formés.

Le déploiement d'équipements dans les sites distants a été mis en œuvre

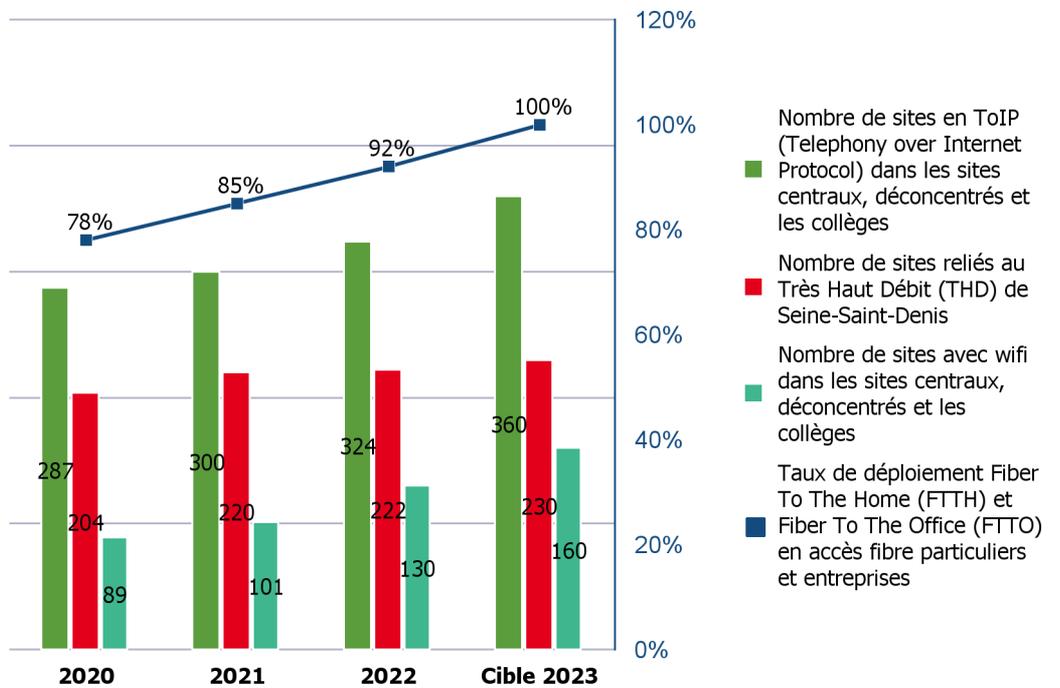
- Le déplacement et le paramétrage des sites distants dans le cadre de la migration vers l'opérateur Linkt ;
- L'installation d'imprimantes dans les cabinets médicaux dans le cadre du projet NOVA.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

La sécurité des systèmes d'information

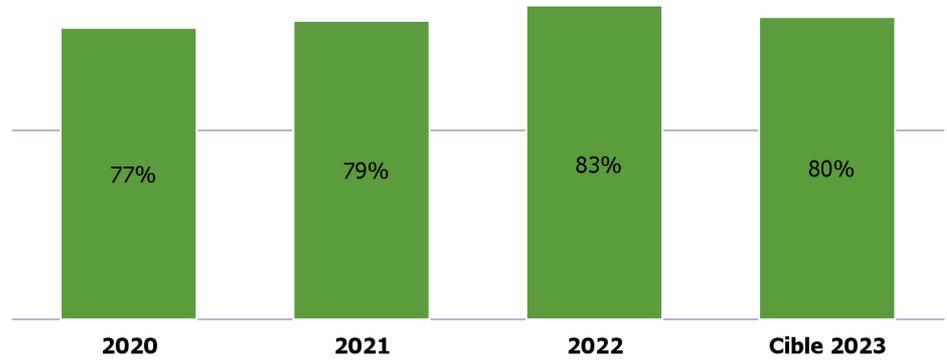


Infrastructures réseaux et télécoms des sites départementaux

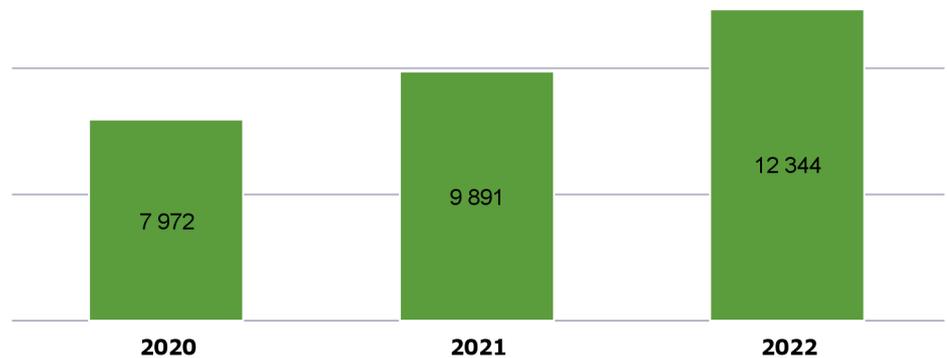


Il s'agit de distinguer les sites reliés à la fibre du Département (THD SSD) des sites reliés à la fibre via un opérateur. L'objectif est que la totalité des sites départementaux et du territoire soit équipée en THD ou fibre en 2022 (et à terme en ToIP et Wifi). Pour rappel, le Département compte 372 sites : 9 centraux, 233 sites distants et 130 collèges.

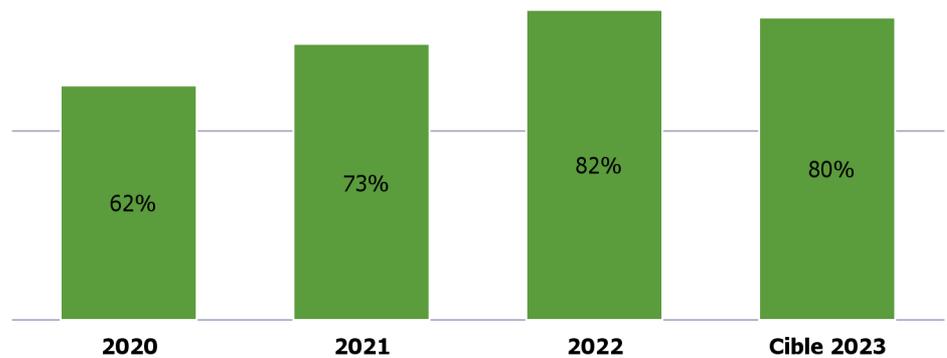
Part des incidents résolus dans les délais



Nombre total de demandes



Taux d'appels décrochés



Les indicateurs de qualité de réponse du support informatique sont en amélioration en 2022 et ce, malgré une augmentation de plus de 11 % des appels reçus (31 082 contre 27 912). On note également la forte augmentation, en 1 an, de plus de 18,5 % du nombre d'incidents (passage de 15 001 à 17 785) et de plus de 24 % des demandes (passage de 7 972 à 9 891). Ces augmentations sont liées d'une part au déploiement massif de kits télétravail et d'autre part à la centralisation de la gestion des tickets par la DINSI avec un positionnement de l'assistance centralisée comme guichet unique (SPOC : Single Point Of Contact).

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Déploiement du très haut débit	Recette	0,300		
Environnement de travail et services à l'utilisateur	Dépense	0,303	0,276	0,685
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures	Dépense	0,381		
Réseaux et télécommunications	Dépense	1,605	1,883	1,772
	Recette	0,076	0,019	0,052
Total	Dépense	2,289	2,159	2,456
	Recette	0,376	0,019	0,052
	Charge nette	1,912	2,140	2,404

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Déploiement du très haut débit	Dépense	0,837	0,530	0,000
	Recette	0,190		0,118
Environnement de travail et services à l'utilisateur	Dépense	2,034	2,069	3,304
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures	Dépense	0,736	0,000	0,000
Réseaux et télécommunications	Dépense	2,044	3,132	2,754
	Recette		0,000	
Total	Dépense	5,651	5,731	6,058
	Recette	0,190	0,000	0,118
	Charge nette	5,460	5,731	5,940

Mission Ressources humaines

PROGRAMME

Politique salariale et gestion des carrières

Ce programme comporte trois actions :

- Pilotage de la masse salariale,
- Engagement professionnel,
- Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement.

CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par plusieurs éléments. Tout d'abord, la poursuite de la mise en application des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 et plus particulièrement la mise en place des **1607 heures** qui s'est appliquée au 1^{er} janvier 2023.

Des **mesures salariales** qui ont eu un impact important telles que la revalorisation du point d'indice de 3,5 %, la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et de catégorie B, le passage des auxiliaires de puériculture en catégorie B, la revalorisation salariale des agents de la filière médicosociale, l'extension du Ségur de la santé aux travailleurs sociaux de l'ensemble du conseil départemental et aux professionnels des PMI.

Mais également, la **refonte du RIFSEEP** et la revalorisation du régime indemnitaire pour certaines catégories qui prend effet au 1^{er} janvier 2023 avec pour objectif la valorisation, l'attractivité des métiers et la

résorption des inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, le Département a eu la volonté d'assouplir les critères des lignes directrices de gestion en matière **d'avancement de grade** pour permettre une progression de carrière pour un plus grand nombre d'agents dans le cadre de la valorisation des parcours au sein du Département et pour tenir compte du contexte inflationniste.

Aussi, le Département a décidé l'adoption de règles de gestion concernant les contractuels avec un triple objectif d'équité de traitement, de transparence et de déprécarisation de ces agents.

Enfin, la DRH a fait le choix du prestataire pour le **changement de logiciel SIRH**. Ce dernier a vocation à accélérer les délais de traitement en matière de carrière et à fiabiliser les données de nature à faciliter les procédures collectives d'avancement de carrière.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Piloter la démarche de sécurisation des procédures de paie et de carrière ;
- Gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle ;
- Mettre en œuvre la politique d'avancement rénovée pour davantage prendre en compte la manière de servir et les fonctions des agents ;
- Poursuivre la mise en œuvre du régime indemnitaire du Département en permettant de reconnaître davantage les fonctions et responsabilités exercées par les agents ;
- Rémunérer les agents en assurant la sécurité juridique, l'équité et une bonne compréhension des éléments de paye dans le cadre de la lutte contre les discriminations ;
- Mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale ;
- Améliorer la réactivité et la qualité des réponses aux agents sur leur carrière ;
- Poursuivre les chantiers liés au SIRH (GTA, dématérialisation, CET, évolution/changement de SI).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Pilotage de la masse salariale

En 2022, la Direction des Ressources Humaines a eu la charge de suivre et piloter la masse salariale du Budget principal et le Budget annexe DEA :

- Budget principal : 343,5 M€ (+1,21%) ;
- Budget annexe : 12,543 M€.

Le suivi de la masse salariale (MS) se fait en lien avec la Direction générale, la Direction des finances et les directions opérationnelles. L'enveloppe du budget principal a été consommée à 96,90%. Le budget annexe a été consommé à hauteur de 87,89%.

L'évolution des dépenses de rémunération s'explique par :

- **Des mesures réglementaires :**
 - Une revalorisation des grilles pour les auxiliaires de puéricultures, les catégories A de la filière médico-sociale, les sages-femmes, les catégories C et B pour un impact 2022 de 3 158 170€ ;
 - Des revalorisations du SMIC en janvier et mai 2022 pour un impact 2022 de 1 220 117€ ;
 - Le dégel du point d'indice à 3,5% pour un coût 2022 de 4 909 769€ ;
- **Des mesures volontaristes :**
 - L'application du décret n°2022-728 qui instaure un complément traitement indiciaire (CTI) facultatif jusqu'au mois de novembre 2022 pour certains agents exerçant au sein de services et établissements sociaux et médico-sociaux pour un coût sur l'année d'exercice de 2 440 306€ ;
 - L'extension de cette prime aux agents intervenant dans le secteur médico-social non concerné par le CTI mais que le conseil départemental a souhaité revaloriser via la refonte du régime indemnitaire en deux temps pour un coût sur 2022 de 796 556€ ;
- **L'expérimentation de la renationalisation du RSA :** L'engagement pris par le Conseil Départemental de doubler à horizon 2026 le nombre de référents dans les parcours sociaux et socio-professionnels se concrétise, pour l'année 2022, par une masse salariale supplémentaire dédiée de 1 650 312€.

L'année 2022 a été également fortement impacté par de nombreux départs dont une part importante de départs en retraite entraînant un effet Noria estimé à 2 365 018€.

Engagement professionnel

Inscrite comme un chantier de la stratégie RH, l'action « engagement professionnel » vise à reconnaître et à valoriser l'engagement professionnel des agents dont les missions ont pour conséquence de prendre des responsabilités particulières et de mobiliser des compétences spécifiques. Cette valorisation de l'engagement professionnel doit se retrouver à la fois dans la politique d'évolution de carrière et dans la politique de rémunération.

Elle doit également être identifiée dans les priorisations de formation et l'accompagnement à la mobilité :

- En plaçant la manière de servir comme premier critère de la politique de promotion interne et d'avancement de grade ;
- En mettant en œuvre un régime indemnitaire prenant en compte les fonctions occupées, en matière de responsabilité (encadrement hiérarchique ou fonctionnel), de conditions d'exercice ou de niveau d'expertise ;
- En priorisant les agents qui s'investissent dans leur carrière (mobilité, formation, concours et examens, prise de responsabilité) ;
- En plaçant l'entretien professionnel annuel (EPA) comme un moment privilégié pour le recensement des besoins (formation, mobilité, manière de servir).

Les politiques d'avancement de carrière et de mobilité sont définies à travers l'engagement professionnel.

En 2022, à titre exceptionnel, l'autorité territoriale a décidé de **proposer à l'avancement tous les agents promouvables qui avaient un avis favorable de leur hiérarchie**. Cette mesure a bénéficié à 257 agents supplémentaires. Au final, 504 agents ont bénéficié d'un avancement au titre de la campagne 2022 dont 161 de catégorie A, 89 de catégorie B et 254 de catégorie C. La proportion femmes/hommes des 504 agents proposés est en parfaite cohérence avec la représentativité femmes/hommes à l'échelle de la collectivité, et illustre le respect de la parité sur lequel s'engage fortement le Département : 121 hommes (soit 24%) et 383 femmes (soit 76%).

La faible représentativité des agents de catégorie B, s'explique par des contraintes statutaires. 123 agents promouvables n'ont pu être proposés pour ces raisons (quota de nomination sur les cadres d'emplois des rédacteurs, techniciens, animateurs, assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, éducateurs des activités physiques et sportives).

La mise en place du plan de contrôle interne a permis d'assurer une fiabilité des données produites dans le cadre de la campagne d'avancement de grade.

Au titre de la campagne d'avancement de grade 2022, la démarche de communication institutionnelle a été poursuivie. En effet, les directions ont été informées, en amont de la communication aux agents, de l'état de l'ensemble de leurs agents promouvables.

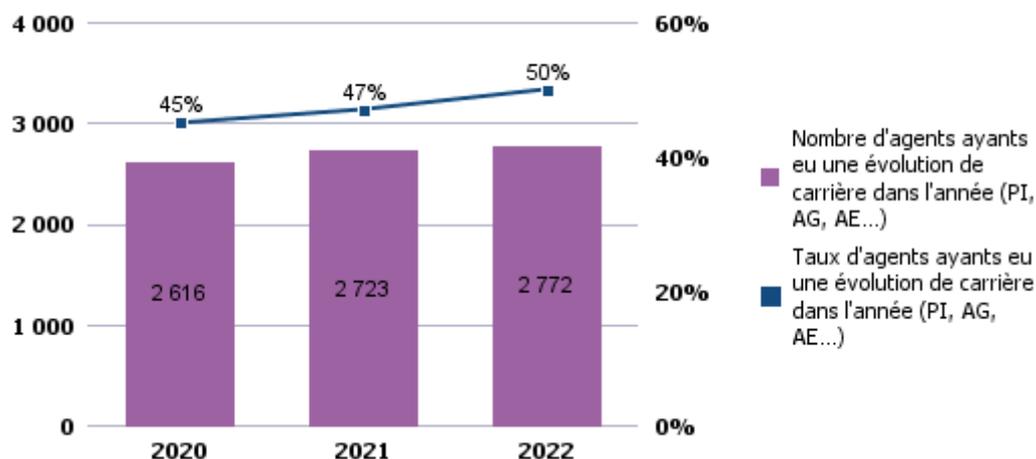
Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement

Intégrée dans les actions 1 et 2.

INDICATEURS DE RESULTATS

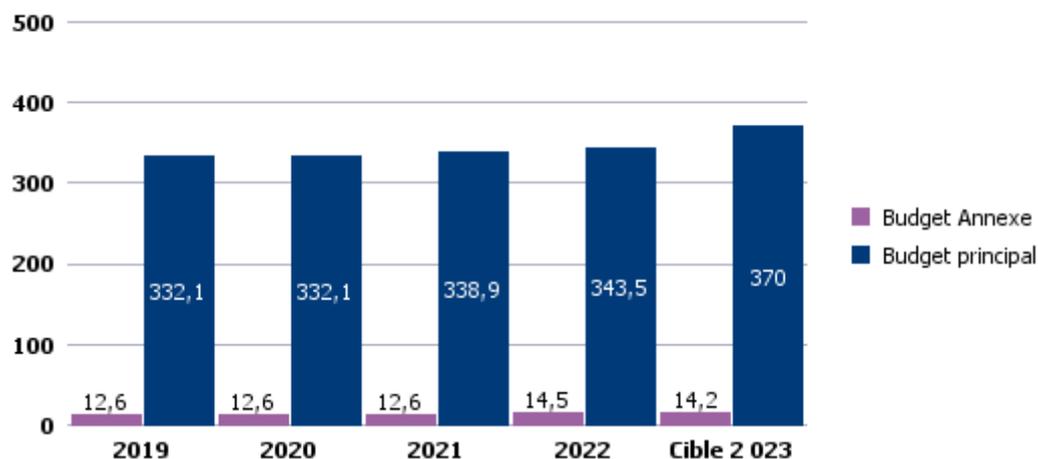
Evolution de carrière dans l'année (PI, AG, AE...)

Les politiques d'avancement de carrière et de mobilité sont définies à travers l'engagement professionnel : promotion interne (PI), avancement de grade (AG), avancement d'échelon (AE)...



Coût annuel de la masse salariale (en M€)

Le coût annuel de la masse salariale est compris dans deux budgets : le budget principal pour tous les agents et le budget annexe concernant uniquement les agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA).



L'augmentation du coût annuel de la masse salariale en 2022 s'explique par des mesures réglementaires telles que la revalorisation des grilles pour certains métiers de la filière médico-sociale, la revalorisation du Smic, le dégel du point d'indice et par des mesures volontaristes telles que le versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale, l'extension de cette prime à travers la refonte du régime indemnitaire.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Pilotage de la masse salariale	Dépense	334,508	341,731	346,819
	Recette	3,972	2,982	3,142
Ressources humaines de la DEA	Dépense	12,598	12,565	12,507
	Recette	0,000	0,003	0,000
Total	Dépense	347,105	354,296	359,326
	Recette	3,972	2,986	3,142
	Charge nette	343,133	351,310	356,184

PROGRAMME

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Ce programme comporte trois actions :

- Prospectives sur les métiers et les effectifs,
- Formation des agents,
- Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle.

CONTEXTE

Au cours de l'année 2022, le sujet de l'attractivité des métiers a été largement relayé par les médias, dans un contexte de baisse du taux de chômage et de constat d'une majorité des employeurs, publics et privés, d'une difficulté à recruter et de pénurie de candidats. Spécifiquement pour la fonction publique territoriale, un rapport de janvier 2022 sur l'attractivité des métiers a mis en valeur les **difficultés de recrutement** partagées par l'ensemble des collectivités locales. Ainsi, alors que les collectivités territoriales ont montré leur rôle pour assurer le lien social dans les dernières années, elles font face à un **manque de ressources pour assurer la continuité du service public**.

L'activité recrutement au Département en 2022 a été marquée par un niveau inédit, ainsi que par la mise en place de processus renouvelés. Au total sur l'année, **1 600 recrutements**, tous types de recrutements confondus, ont été réalisés en 2022, dont 1 262 sur postes permanents et renforts/remplacements, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à 2021.

Ce rythme élevé de recrutements va se poursuivre sur 2023 et 2024 au regard des **prévisions de départs en retraite élevées pour la collectivité**, à hauteur d'environ 300 départs par an.

Cette double dynamique implique de **renforcer les actions RH** qui visent à recruter, fidéliser, former et poursuivre les actions d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT).

L'année 2022 a également été marquée par une **reprise importante des actions de formation** et à la consultation des directions pour la définition d'un nouveau plan de développement des compétences.

A noter, l'entrée en vigueur du décret de juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur **évolution professionnelle**. Cette évolution va conduire pour 2023 à la refonte du dispositif des parcours professionnels.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- **Traduire les orientations stratégiques de la collectivité en actions RH** permettant de faire évoluer les compétences et les métiers ;
- **Répondre au besoin de compétence des directions**, fidéliser les agents et proposer des parcours professionnels adaptés ;
- **Encourager la mobilité interne** à travers, notamment, une meilleure communication sur les métiers du département dans une logique de gestion des emplois et de parcours professionnels (GEPP) ;
- **Contribuer à la dynamique de la fonction RH**, par la poursuite du développement de l'offre de formation ;
- **Accompagner les transformations de la collectivité** en développant le niveau de compétence des organisations.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Prospectives sur les métiers et les effectifs

Les actions suivantes ont été menées en 2022 :

- L'accompagnement et la mise en œuvre des **évolutions d'organisation** des directions suivantes : DAJIA, DBL, DEA, DEIAT, DINSI, DPAS, MDPH ;
- La poursuite des **études prospectives** engagées en 2020 sur l'évolution des métiers et des effectifs ;
- **L'anticipation des départs en retraite** par la mise à disposition des directions de données fiabilisées sur les départs prévisionnels ;
- Le développement du **recours à l'apprentissage** dans une logique de pré-recrutement : 263 apprentis ont été présents au moins un jour dans l'année ;
- Le renforcement de **l'accueil de stagiaires** par une politique visant à encourager les maîtres de stage et d'apprentissage ;
- La **revue des effectifs** pour résorber les anomalies et réduire l'écart entre les données métiers et effectifs ;
- La poursuite du chantier « **bourse des postes vacants** » en lien avec la gestion des emplois ;
- Le **pilotage des entrées et sorties de l'effectif** en lien avec la gestion déconcentrée de la masse salariale.

Enfin les services de la DRH ont préparé tout au long de l'année le **remplacement du SIRH** en travaillant à la définition des besoins, l'analyse fonctionnelle des offres proposées par les prestataires et à la mise au point du projet retenu.

Formation des agents

La politique de formation de la collectivité, par la mise en œuvre du **plan de développement des compétences sur 2 ans** (2021/2022), vise à l'adaptation au poste de travail, au maintien dans l'emploi des agents et au développement des compétences afin à la fois d'améliorer la qualité du service rendu au public, d'accompagner la mise en œuvre des grands chantiers, de permettre l'évolution des métiers de la collectivité, d'accompagner les trajectoires professionnelles des agents et enfin de répondre aux obligations légales et réglementaires liées aux activités.

En 2022 ont été engagés des chantiers importants et structurants pour le **développement de la politique de formation** :

- L'accompagnement à la **transition numérique** au travers la relance des formations au télétravail et en bureautique ;
- La **conduite managériale** par la structuration d'une offre d'accompagnement des encadrants en partenariat avec l'école des cadres ;
- La mise en œuvre des **formations réglementaires** afin de répondre aux obligations liées à l'exercice de certains métiers ;
- L'accompagnement à la mise en place de la **territorialisation** par un plan d'actions « Plan pauvreté » ;
- Le développement de la **démarche usager** par des formations ciblées à destination des agents en contact avec le public ;
- L'accompagnement à la **transition professionnelle** en partenariat avec la Mission Handicap et l'Ecole des transitions professionnelles.

Dans ce cadre, **les agents ont pu accéder à** :

- Des formations collectives ciblées et spécifiques issues des besoins de la direction ;
- Des formations collectives sur des compétences transverses inter-direction (management, remise à niveau, bureautique...) ;
- Des formations individuelles via le CNFPT ou via d'autres organismes de formation ;
- Des formations liées à un souhait d'évolution ou de mobilité professionnelle financées dans le cadre du dispositif « parcours professionnel ».

Ces formations sont proposées sous des modalités pédagogiques variées et adaptées (co-développement, actions de formation en situation de travail, présentiel, distanciel, mixte...) afin de faciliter l'accès à la formation pour tous (ex : la création de l'Espace des partages et des savoir-faire, ateliers de co-développement et coaching via l'Ecole des cadres et la mission d'accompagnement des cadres (MAC)).

Les principales réalisations de 2022 sont les suivantes :

- Poursuite du **conseil aux agents et aux directions** en matière de dispense de formation lors de la préparation des dossiers de promotion interne ;
- Poursuite de l'analyse des **potentialités de l'outil métier INSER** en lien avec le remplacement du logiciel SIRH ;

- Consolidation et fiabilisation de la **donnée formation** par un accord de compétences à la prise en main de l'outil métier INSER par l'équipe du bureau de la formation ;
- Etude et mise en place d'un **plan d'actions de lutte contre l'absentéisme en formation** à court et moyen terme ;
- Renforcement du **pilotage budgétaire du bureau** (99 % du taux d'exécution du budget formation) ;
- Maintien d'un **partenariat exigeant avec le CNFPT** dans le cadre du suivi et de l'octroi des jours de formation ;
- Préparation du renouvellement de l'**accord-cadre formation** pour 2023 ;
- Animation du **réseau des formateurs internes** sur les domaines de la santé/sécurité au travail et en bureautique ;
- **Sensibilisation des agents** aux dispositifs de formation (présence sur les forums, journée d'intégration, séminaire encadrant...) ;
- Lancement du **recueil des besoins** dans le cadre de la préparation du plan de développement des compétences 2023/2024.

Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle

Cette action a pour but **de définir et mettre en œuvre une gestion stratégique des effectifs et compétences adaptée** à l'évolution des métiers visant à :

- Impulser une politique de mobilité interne dans le cadre de parcours professionnels ;
- Préparer l'avenir, gérer les âges et prévenir l'usure professionnelle ;
- Poursuivre la mise en œuvre des préconisations du label Diversité sur tout le champ du recrutement et du pré-recrutement (audit intermédiaire validé en 2022).

Les principales réalisations de 2022 ont permis de :

- Lancer la **marque employeur « Engagé pour la Seine-Saint-Denis »** et la conception de nouveaux outils de communication, campagne bifurquer en Seine-Saint-Denis ;
- Développer des opérations de « **jobdating** » et l'organisation de forum de recrutements pour répondre aux besoins des directions : en 2022, un premier forum de l'apprentissage a été organisé ;
- Lancer la **task force recrutement sur les métiers du social** en septembre 2022 avec pour objectif de simplifier les procédures de recrutement sur des métiers particulièrement en tension ;
- Renforcement de la présence sur les **réseaux sociaux** (plus de 17 000 abonnés à la page LinkedIn) ;
- Poursuite de l'offre de service de l'**Ecole des transitions professionnelles** et des **parcours de mobilité** pour l'accompagnement à la mobilité des agents : entretiens de mobilité, bilans professionnels, parcours de formation adaptés, afin de proposer une stratégie d'accompagnement individualisée.

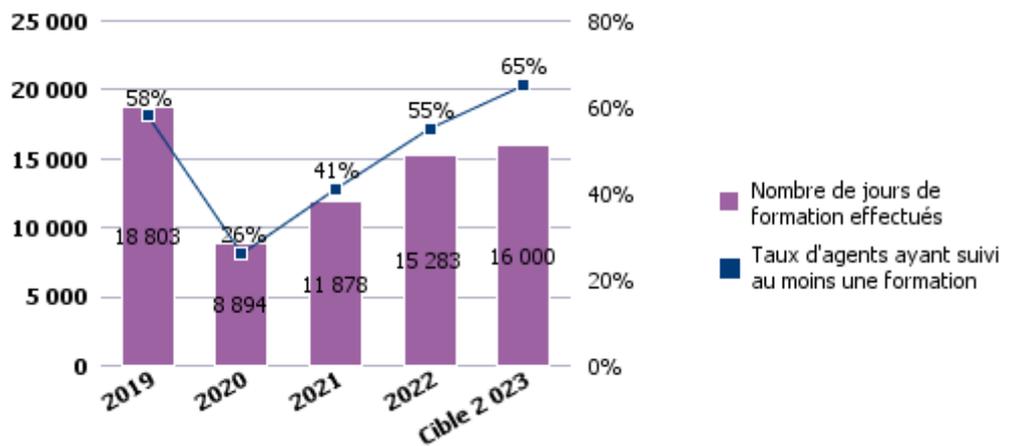
Les principales réalisations de l'Ecole des transitions professionnelles (ETP) et des parcours de mobilité ont été les suivantes :

- Suite à la délibération du conseil départemental relative à la mise en place des périodes préparatoires au reclassement (PPR), **14 conventions ont été signées** avec le CIG et les agents en 2022. Au 31 décembre 2022, **60 agents en reclassement** étaient suivis à l'ETP ;
- En matière de formation, la DRH a poursuivi le développement de **nouvelles actions** (postures professionnelles (ateliers théâtre), e-learning (projet Voltaire, outils bureautique), groupes de parole sur le deuil du métier) ainsi que des **ateliers internes** (culture départementale, prise en mains bureautique et messagerie) afin de densifier la PPR et consolider les compétences des agents ;
- Sur la **mobilité interne**, la DRH a poursuivi le pourvoi des postes de catégorie C en priorité par les agents en PPR (28 agents de l'ETP recrutés), a continué la résorption des situations hors postes par l'affectation sur des emplois permanents, et a généralisé la procédure dématérialisée de recensement des propositions de missions sur e-acteurs.

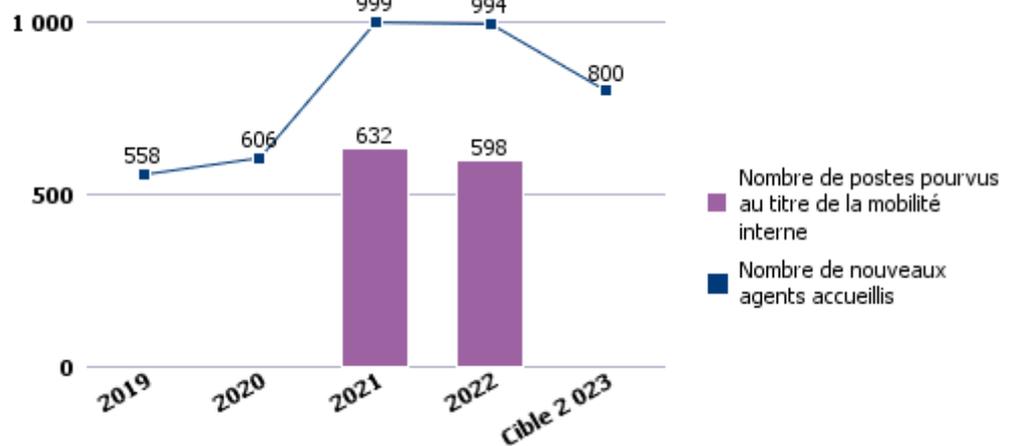
La **mission d'accompagnement des cadres** a été créée en 2021, elle s'adresse aux encadrants et aux agents qui souhaitent accéder aux fonctions d'encadrement. Un consultant en mobilité et une coach interne proposent un conseil, un soutien dans les projets de mobilité et un accompagnement dans l'exercice des fonctions d'encadrement. La démarche des cadres auprès de la mission est volontaire. L'année 2022 a permis de structurer l'offre de la mission d'accompagnement des cadres notamment sur les dispositifs d'accompagnement à la mobilité pour les encadrants.



Contribuer à l'évaluation de la politique de formation



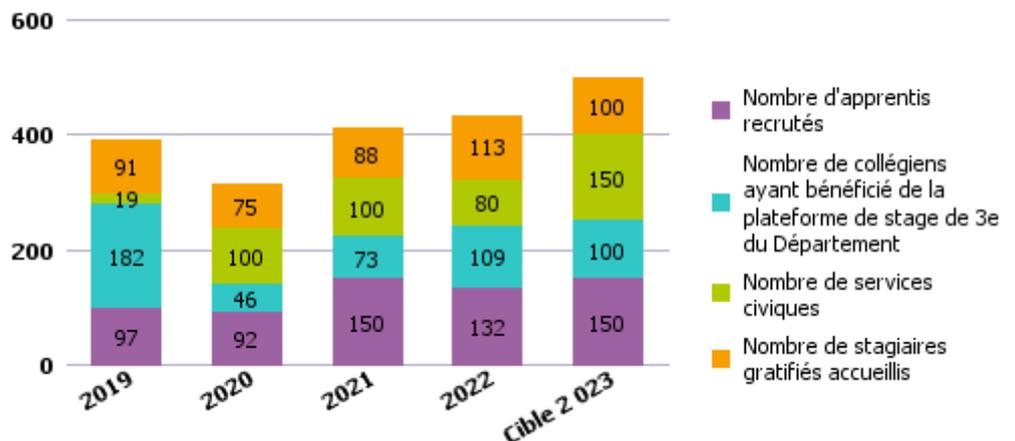
Favoriser les parcours professionnels



Agents toujours présents au 31 décembre.

Dans les nouveaux agents sont comptés tous les agents indiciaires, permanents et non permanents. Environ 1592 recrutements ont été effectués dans l'année, recrutements externes et mobilités internes (tous recrutements confondus).

Nombre d'apprentis, de stagiaires et de service civique recrutés



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Formation des agents	Dépense	0,533	0,867	0,967
	Recette	0,000		
Gestion des compétences et de la mobilité	Dépense	0,959	1,071	1,036
	Recette			0,001
Total	Dépense	1,492	1,939	2,003
	Recette	0,000		0,001
	Charge nette	1,491	1,939	2,001

PROGRAMME

Qualité de vie et des conditions de travail

Ce programme comporte huit actions :

- Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail,
- Organisation du travail,
- Dialogue social,
- Action sociale du personnel,
- Conditions de travail de la direction de l'eau et de l'assainissement,
- Maintien dans l'emploi et politique du handicap,
- Communication interne,
- Déplacements des agents.

CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par l'adaptation des mesures de prévention et de protection aux évolutions réglementaires, la mise en place du nouveau régime du temps de travail votée par le conseil départemental en juillet, les élections professionnelles en fin d'année et la préparation de la mise en place de la réforme des instances du dialogue social en janvier 2023.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- **Protéger les agents et leur santé ;**
- **Améliorer le dialogue et le climat social** notamment à travers les différentes instances et la communication interne ;
- **Accompagner les agents dans leur vie quotidienne** à travers l'action sociale, l'organisation du travail et les déplacements.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail

Le service de la prévention, de la santé et de l'action sociale (SPSAS) de la DRH est chargé de préserver la santé physique et psychique des agents. L'objectif étant d'améliorer la qualité de vie et des conditions de travail et la performance du service public par la réduction des absences liées aux risques professionnels et aux conditions de travail. L'année 2022 a ainsi été marquée par les activités suivantes :

La réalisation d'évaluations des risques

La mission d'**évaluation des risques** et d'**établissement des plans d'actions** en vue d'établir les documents uniques s'est poursuivie tout au long de l'année. : des évaluations des risques en vue d'établir les plans d'actions correctives et préventives ont été réalisées, le plan d'actions du service des crèches (DEF) a été présenté fin 2022 en CHSCT, plusieurs évaluations

des risques ponctuelles ont également été réalisées suite à des demandes des services. Les évaluations des risques psychosociaux déployées pour la DEJ, l'ASE ainsi que les crèches ont été menées à leur terme. Les directions poursuivent la mise en œuvre progressive des plans d'actions selon les critères de priorisation définis lors des diagnostics.

Les dispositifs d'accompagnement et de soutien des agents

- Le dispositif **souffrance au travail** : entretiens individuels anonymes et confidentiels avec un psychologue du travail ;
- Le dispositif de **l'Institut d'accompagnement psychologique et de ressources** (IAPR) : la cellule de gestion des violences externes assure une prise en charge

spécifique en accompagnement post-traumatique ;

- Les dispositifs de **maintien dans l'emploi** : les agents en situation de reclassement, ayant des restrictions médicales ou connaissant une usure professionnelle peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique permettant leur maintien dans l'emploi. En fonction du besoin et sur évaluation des médecins du travail, une évaluation des capacités et compétences professionnelles (ECCP) ou un tutorat psychosocial (soutien médico-psychologique) sont mis en œuvre. Ces dispositifs ont vocation à favoriser l'inclusion professionnelle ;
- **L'accompagnement social** des agents du Département : la prise en compte de l'impact des dimensions sociales sur la sphère professionnelle est au cœur de l'accompagnement prodigué aux agents par les assistantes sociales du travail. Par leur expertise sur le droit statutaire, le suivi des situations complexes et le repérage et l'accompagnement des agents en situation de fragilité sociale et psychique, elles contribuent à la prévention de la désinsertion professionnelle et concourent à la prévention des risques psychosociaux.

La formation des encadrants aux risques psychosociaux

Un programme de formation mensuel visant à permettre aux cadres d'identifier les facteurs de risques psychosociaux et autres signaux d'alerte a été dispensé. Par ailleurs, des actions de sensibilisation sur la thématique du handicap psychique et/ou des comportements inappropriés au travail ont été proposées et dispensées en 2022. Cette action a pour objectif de mieux outiller les encadrants dans l'accompagnement des agents faisant face à des difficultés de santé et plus particulièrement dans le champ de la santé mentale au travail.

L'animation des réseaux de prévention

Le réseau des assistants de prévention (15 agents), a été **réuni 7 fois en 2022**. Les réunions ont porté sur la prévention du risque routier, les AT/MP, la prévention du risque covid-19, l'aménagement des postes de travail, l'accueil sécurité au poste de travail, le plan santé au travail dans la fonction publique, la prévention du risque chimique, le protocole de prévention des addictions au travail, les actualités réglementaires et de la DRH.

Le réseau des formateurs sauveteurs secouristes du travail (SST)

Le Département est désormais de nouveau habilité pour réaliser de la formation SST en interne (juillet 2022). Le travail sur le maintien et l'actualisation des formateurs se poursuit, le réseau des formateurs est coordonné par une conseillère en prévention des risques qui a organisé **3 réunions dans l'année** (actualités, supports,

organisation,...). Les formateurs ont pu redémarrer dès début 2022 (CNFPT). Les formateurs internes sont dédiés à la réalisation de formations initiales.

La poursuite du plan d'actions de prévention amiante et constitution d'un réseau de « correspondants amiante »

- Point sur le plan d'actions amiante présenté pour information au CHSCT en février ;
- Fiches individuelles d'exposition à l'amiante transmises aux agents qui y ont été exposés durant leur carrière pour être versées dans leurs dossiers médicaux et administratifs.

L'expérimentation de matériels dits « innovants »

De nombreux matériels visant à améliorer des conditions de travail ont été testés et évalués avant un déploiement éventuel : vêtements contre le froid ; EPI (gants anti chaleur, sur chaussures antidérapantes HACCP), dispositifs lumineux pour les travailleurs de nuit, sur voirie, pupitres, supports, rehausseurs de PC portables, coussins d'assise pour postes informatiques et postes en télétravail et matériel de prévention risque routier.

La prévention du risque routier

Dans le cadre de l'action pilotée par la DAJIA visant à réduire la sinistralité et les comportements à risque lors de la conduite des véhicules, le Bureau de la prévention des risques physiques (BPRP) a proposé aux agents durant la **semaine de la sécurité routière au travail** (9 au 13 mai 2022) des animations en partenariat avec la GMF : sensibilisation à la prévention des risques routiers, rappels réglementaires (code de la route), parcours Engin de déplacement personnel motorisé (EDPM).

Dans la continuité de cet évènement, le BPRP a intégré le **CoPil « risque routier »** pour engager un travail sur un plan d'actions global et transversal en partenariat avec les directions métiers et supports (DBL sur le volet maintenance et procédures, DVD, DRH sur le volet formation et prévention, DEA, DAJIA, DTE sur le volet environnement et mobilité).

Le conseil et la communication en matière de prévention

L'année 2022 a été marquée par la parution du **livret d'accueil en santé et sécurité au travail** et des 10 fiches métier, à destination de tous les agents du Département. Le SPSAS a également poursuivi sa mission de conseil sur l'aménagement des postes de travail (hors bénéficiaires de l'obligation d'emploi et d'une RQTH).

Enfin, l'année 2022 a été marquée par la **refonte du plan pluriannuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail (PPRACT)** à l'occasion de la présentation en CHSCT. Il a été l'occasion de présenter la version 2022-2024

reprenant les thématiques des années précédentes tout en faisant un focus sur les axes de travail prioritaires

pour les années à venir, les plans de travail présentés depuis 2012 au Département.

Organisation du travail

Concernant le **déploiement du télétravail** dans les services, 2 193 agents étaient en télétravail en décembre 2022 dans le cadre d'une convention. Les dispositions prévues lors de circonstances exceptionnelles permettant de déroger au régime commun du télétravail ont été conservées.

Aussi, la fin de l'année 2022 a été marquée par un travail important de mise au point et d'ajustement de **l'application de gestion du temps de travail**, ainsi que par la poursuite de son déploiement dans les services. Une adaptation du logiciel de gestion des temps et des activités (Chronos - GTA), qui a pour objectif de réunir dans un seul outil la gestion des congés, des absences et le pointage, a été engagée pour intégrer la nouvelle organisation et le nouveau règlement du temps de travail adopté en juillet dernier par le conseil départemental. Un accompagnement important a été mis en place auprès des équipes pour répondre aux interrogations des agents passant sur ce nouvel outil.

Dialogue social

La mission Animation du dialogue social a piloté **l'organisation des élections professionnelles** au dernier trimestre 2022 et préparé la réorganisation et **l'évolution des règlements intérieurs des instances représentatives**.

En application des dispositions de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, à l'issue du renouvellement des instances, au 1^{er} janvier 2023, le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont été fusionnés pour constituer le **comité social territorial (CST)**. Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est créée au sein du CST.

Neuf thématiques de **l'agenda social** ont fait l'objet de concertation avec les organisations syndicales (le retour d'expérience sur la continuité de service, le rapport social unique, la situation des agents contractuels, la modernisation de la gestion du temps de travail, ...).

Aussi, **le comité technique (CT) a été convoqué 8 fois** au cours de l'année et **27 dossiers** ont été présentés : 25 pour avis, 2 pour information. 12 dossiers sur les réorganisations de services ; 3 dossiers relatifs aux orientations en matière d'emplois, d'effectifs, de

compétences ; 2 dossiers relatifs à la formation, à l'insertion, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité professionnelle ; 1 dossier relatif à l'indemnité de télétravail ; 1 dossier relatif au rapport social unique ; 3 dossiers relatifs à l'organisation et fonctionnement des services et 5 approbations de PV, ont été examinés.

Préalablement à la réunion des instances, **34 réunions de concertation** se sont tenues avec les représentants du personnel. 6 réunions d'information ont également eu lieu dans l'année.

Le CHSCT s'est réuni **3 fois**. **12 dossiers** ont été présentés : 10 points pour avis et 2 pour information.

Ont été également organisées :

- 18 réunions de concertation ;
- 3 réunions du groupe de suivi covid ;
- 1 réunion de travail sur le livret accueil-sécurité ;
- 7 visites du CHSCT ;
- 4 Commissions des locaux.

Le CT et le CHSCT se sont réunis 3 fois de manière conjointe.

Action sociale du personnel

Au cours de l'année 2022, plusieurs actions du personnel ont eu lieu :

- **L'hommage aux agents** : 650 agents ont reçu une médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion des promotions de l'année 2022 (488 femmes et 162 hommes) remises par le Président lors de 3 réceptions ;
- La participation départementale à l'épargne des **chèques vacances** et autres frais a été de 68 407 € ;
- La subvention de fonctionnement allouée par le Département au **Comité des œuvres sociales (CDOS)** a représenté près de 1,4 million d'euros (32 000 € ont été versés pour les enfants placés en famille d'accueil) ;
- Une subvention de plus de 81 000 € a été accordée à **l'Association pour la pratique du sport des agents du Département (APSAD 93)** ;
- L'expérimentation **d'actions « Sport Bien être »** a été poursuivie auprès de nouvelles équipes au sein de la MDPH, de la DA, de la DEF (en PMI), et de la DEIAT en lien avec l'APSAD 93. Une action spécifique a été menée en novembre lors de la Journée annuelle de l'encadrement, auprès de l'ensemble des

500 encadrants présents. En parallèle, des sessions régulières de détente

Bopha Kong, athlète de haut niveau, ambassadeur sport bien être auprès des agents de la DRH ;

- Le budget consacré à la **protection sociale complémentaire** (participation en santé et en prévoyance) s'est élevé à 510 000 € ;
- En 2022, la **conseillère en économie sociale et familiale** (CESF) a été sollicitée par 105 agents, 92 agents ont été reçus lors de 107 entretiens physiques et 135 entretiens téléphoniques. La CESF oriente les agents vers des partenaires internes ou externes, apporte une aide à la réalisation des démarches administratives, à l'ouverture de droits, dans les dossiers de surendettement. Sur un total de 16 agents dont la situation relève d'un dossier de surendettement, 5 agents n'ont pas encore fait suite à notre proposition, 11 agents ont entamé des démarches en ce sens : dossier en cours de constitution/traitement ou plan finalisé ;
- La première **Semaine des consomm'acteurs**, dans le cadre de la prévention des difficultés financières et économiques, a pu être organisée du 4 au 8 avril avec les acteurs de la prévention budgétaire, une réunion avec le groupe des agents consomm'acteurs a également été mise en place le 18 octobre 2022 permettant de déterminer le thème et les modalités d'organisation du prochain événement qui aura lieu en 2023 ;
- Parmi les 45 **demandes de prêts sociaux (remboursables)**, seulement 34 ont été présentées pour décision : 29 ont été accordées pour un montant de 78 100 € et 5 refusées ;
- Le Bureau de l'action sociale a instruit, après enregistrement de la demande par le Service social départemental, 26 demandes d'**aides financières** non remboursables dont 20 accords pour un montant moyen de 450 € ;
- L'attribution de **logements sociaux** aux agents départementaux a conduit au relogement de 30 familles. Le contingent de réservation permet de satisfaire principalement les demandes prioritaires (expulsions locatives, surendettement, urgences sociales, situations précaires). 6 logements sont occupés en 2022 dans le cadre des conventions d'occupation précaire (COP) dans les collèges pour des périodes de trois mois renouvelables une fois.

Conditions de travail de la direction de l'eau et de l'assainissement

Intégrée dans les autres actions du programme.

Maintien dans l'emploi et politique du handicap

Le cinquième projet de conventionnement (2022-2024) réaffirme les engagements du Département de la Seine-Saint-Denis vis-à-vis de la solidarité, de l'inclusion des travailleurs en situation de handicap et de la promotion de la diversité. Il s'inscrit dans le prolongement et le renforcement des actions conduites au cours de ces dernières années autour du recrutement et d'une carrière sans discrimination pour toute personne en situation de handicap.

Il propose un programme de **8 actions** orienté autour de l'accès à l'emploi et du développement de parcours professionnels dynamiques, toujours plus inclusifs.

Concernant le **recrutement**, on observe un renforcement des partenariats avec Cap emploi et plus particulièrement avec la cellule appui, recrutement et attractivité (CARA), conjugués à des actions de sensibilisation des acteurs du recrutement et une réorganisation des process dans ce domaine ont permis **d'engager 23 personnes** en situation de handicap en 2022 dont une apprentie à l'issue de sa période de formation, soit une progression de 64 % par rapport à 2019. Sur les 132 apprentis accueillis, 5 se sont déclarés bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

En matière de **maintien dans l'emploi**, dans un esprit de développement de parcours professionnels plus inclusifs, la mission handicap du Département et de la DGAC ont contribué à la finalisation du **projet Indicarr**, piloté par la ville de Paris. L'objectif de ce projet est de mesurer, comprendre et améliorer les carrières des agents en situation de handicap. Les outils, fruits d'ateliers menés en intelligence collective, sont libres de droits et mis à disposition de tous les employeurs publics sur le site Handipacte IDF :

- Un **cahier des solutions** proposées par les agents en situation de handicap et confrontées aux collègues en RH pour améliorer les carrières des agents en situation de handicap dans la fonction publique ;
- Un **tableau des indicateurs** générant des graphiques et un « rapport de situation comparée handicap » qui permet ensuite une analyse des causes des écarts détectés ;
- Un **guide méthodologique** et des **fiches outils** sur la pair-aidance, afin de guider un employeur qui souhaiterait se lancer dans cette démarche.

Par ailleurs, 4 prestations d'appui spécifique ont été déployées pour des agents accompagnés en mobilité et/ou reconversion par des conseillers de l'École des transitions professionnelles.

En 2022 :

- **14 agents ont reçu un avis favorable du comité médical** pour un reclassement professionnel ;
- Au 31 décembre 2022, 32 agents bénéficiaires d'un accompagnement par l'ETPPM ont été recrutés sur un poste vacant à la fin de leur parcours ;
- 20 personnes en reconversion professionnelle pour raison de santé ont suivi **une formation de requalification** d'une durée de 25 jours ;
- 20 agents ont participé à des séances collectives avec des psychologues du travail pour échanger sur « le deuil du métier » ;
- 10 agents ont suivi une **formation personnalisée** à Word/Excel, aux logiciels Dragon, ZoomText et à la lecture labiale ;
- **La médecine préventive et professionnelle** a préconisé **356 aménagements** de situation de travail pour 320 agents, **dont 140 BOE**, les aménagements techniques du poste (107 dont 16 avec étude ergonomique) représentent un tiers des recommandations pour un coût total de 140 000 € ;
- 8 agents ont bénéficié du financement du restant à charge pour des prothèses auditives ;
- 8 agents ont bénéficié d'une prise en charge de leurs transports domicile/travail.
- 316 entretiens dans le cadre des dispositifs d'accompagnement au maintien dans l'emploi ont été réalisés par les psychologues du travail. Par ailleurs, les psychologues du travail ont animé 3 sessions de sensibilisation au handicap psychique et comportements inappropriés.

Dans le cadre de la **politique départementale de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité**, 3 indicateurs de suivi de non-discrimination dans le déroulement de carrière des personnes en situation de handicap ont été définis : promotion, mobilité et mise en retraite pour invalidité. Les résultats des deux premiers (ratio inférieur à 6 %) amènent à prolonger une réflexion sur l'améliorer des parcours des personnes en situation de handicap. Les mises en retraite pour invalidité des personnes en situation de handicap diminuent depuis 2019.

Au 31 décembre 2022, **736 bénéficiaires de l'obligation d'emploi** (BOE) sont recensés, soit un taux de 9,12 %. Au cours des dernières années, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap a été impacté par un nombre important de départs à la retraite et de non renouvellement de la RQTH. Le taux accuse une légère baisse depuis 2020 en raison d'une augmentation des effectifs alors que le nombre de bénéficiaires n'a jamais cessé de progresser depuis 2006.

Communication interne

La DRH contribue directement et activement à la stratégie de communication interne de la collectivité et propose la conception et la mise en œuvre d'actions d'information et de communication dans le domaine des ressources humaines en direction des agents et/ou de publics ciblés. La DRH a occupé une place déterminante dans la diffusion d'informations à destination de l'ensemble des agents, et des encadrants.

En 2022, les principales actions de communication ont été les suivantes :

- Le **magazine Acteurs** a consacré plusieurs rubriques à la réforme du temps de travail et à ses conséquences dans l'organisation du travail à l'échelle du Département et sur les mesures de revalorisation des métiers. Des articles sur la mobilité ou la formation ont été également présentés ;
- Sur **e-acteurs**, la rubrique relative au temps de travail a été régulièrement alimentée pour diffuser les informations clés aux agents et agentes de toutes les directions du Département (ex : articles, FAQ, fiches métiers.).

Des guides explicatifs, des brochures et des flyers ont également été créés à destination des agents (ex : règlement du temps de travail, Livret d'accueil santé sécurité, etc.) et des encadrants (ex : kit RH de l'encadrant).

Par ailleurs de **nombreuses actions de communication** ont permis d'accompagner et de valoriser, au-delà des activités RH récurrentes. Il en va ainsi de la mise en place de nouveaux outils dans le cadre de l'accueil et l'intégration des nouveaux agents, de la communication sur le e-dossier RH (319 771 connexions en 2022), de la campagne d'avancement de grade, de la campagne d'EPA, de la campagne de congés bonifiés, des outils accompagnant le déploiement de GTA Chronos, des élections CNRACL, des élections professionnelles, du plan d'actions de communication portant sur l'Ecole des transitions professionnelles et des parcours de mobilité, du plan de développement des compétences, de l'accompagnement des cadres, des actions de communication DEJ/DRH (ex : lettre « Ensemble » adressée aux agents des collègues), de la stratégie de développement du support vidéo (ex : dans le cadre des actions liées à la qualité de vie au travail; et de la promotion du sport et du bien-être) ou encore des rencontres du réseau RH.

Certaines actions de communication ont participé à la réussite **d'événements internes** :

- La **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2022** et le **DUODAY 2022** pour sensibiliser le personnel départemental aux stéréotypes et préjugés liés au handicap ;
- Le **forum de l'APSAD 93**, les foulées de printemps et d'automne et le tournoi des agents.

D'autres actions de communication ont été menées dans le cadre de l'accompagnement à la diffusion d'information de différents salons de recrutement (ex : le forum de l'apprentissage, Paris pour l'emploi des jeunes) et la création d'un kit communication dédié (kakémono, plaquettes, fonds de stand).

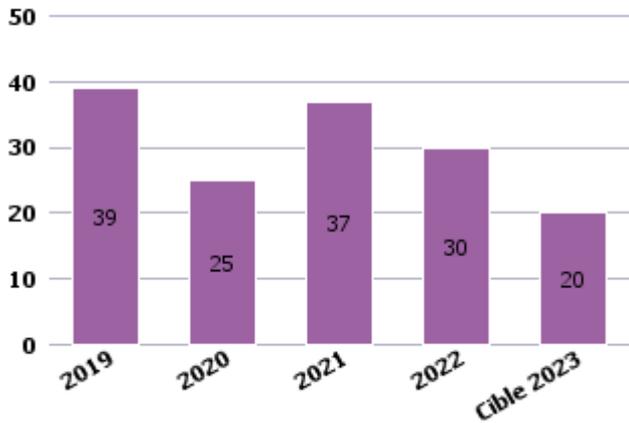
Déplacements des agents

Dans le cadre du **plan de mobilité employeur** adopté en avril 2022, un ensemble de mesures, en partenariat avec la DBL et la DTE vise à promouvoir l'usage des transports en commun et à favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle, notamment les modes actifs comme le « vélotaf » :

- Le dispositif « **vélotaf** » a permis en 2022 à 174 agents de disposer d'un vélo à assistance électrique (VAE) moyennant une participation financière calculée selon leur indice majoré ;
- Au titre de 2022, 663 agents ont bénéficié du **forfait mobilités durables** (FMD) d'un montant de 300 €. Le FMD a été élargi à des modes de déplacement et usages plus divers (vélo ou vélo à assistance électrique, engin personnel de déplacement motorisé électrique (trottinettes, monoroues ...), covoiturage, moyens de transport en location ou en free-floating non thermiques, véhicules à faible émission en autopartage. Le Département a versé une bonification de 100 € pour tous les agents qui entraînent dans le dispositif ;
- **Autorisation d'utilisation du véhicule personnel** (AUVP), poursuite de la rationalisation par rapport aux véhicules de service disponibles, notamment en site central, et de la sensibilisation aux zones à faibles émissions (ZFE) ;
- Remboursement du **forfait Navigo** annuel avec prise en charge complémentaire au-delà des 50 % réglementaires de 60 ou 70 % en fonction de l'indice ;
- Aide financière pour les abonnements aux **parkings de gare** permettant d'utiliser voiture individuelle et les transports en commun pour le trajet domicile-travail ;
- Concernant les **congés bonifiés**, l'anticipation des commandes de billets d'avion permet une meilleure maîtrise de leur coût moyen. Pour la campagne 2022, 324 billets ont été commandés pour un montant de 372 000 €, soit un coût moyen des billets d'environ 1150 € ;
- Pour la **carte multiservices**, dans le cadre de la démarche usagers, un guichet unique a été créé en 2022 à la DRH, afin de simplifier le parcours d'accueil des nouveaux arrivants. 928 premières cartes ont été délivrées en 2022.

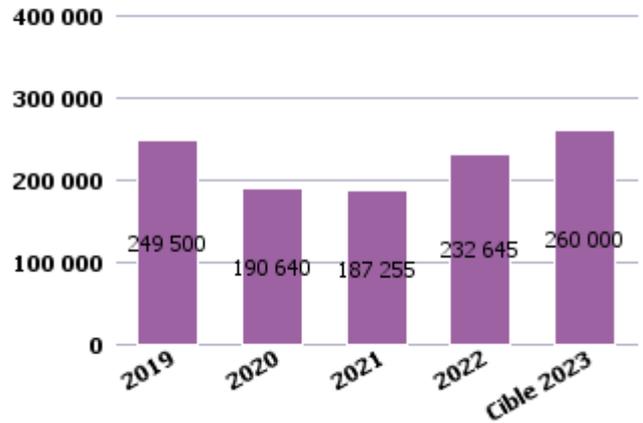
INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre de logements sociaux attribués aux agents dans l'année



30 familles ont été relogées par l'attribution de logements sociaux aux agents départementaux. En 2022, six logements sont occupés dans le cadre des conventions d'occupation précaires (COP) dans les collèges pour des périodes de trois mois renouvelables une fois.

Montant des subventions et allocations versées aux agents



Hausse des montants alloués à ce sujet suite à une baisse en 2020 et 2021 du fait de la pandémie Covid 19. En effet, dans les montants et subventions est compris l'allocation garde d'enfant très impacté par la crise sanitaire. Nous sommes à un retour à la normal.

Nombre d'agents bénéficiant d'une participation du Département au titre de la santé et de la prévoyance



Le budget consacré à la protection sociale complémentaire s'est élevé à 510 619 € en 2022 (517 289 € en 2021).

La DRH occupe une place déterminante dans la diffusion d'informations à destination de l'ensemble des agents, et des encadrants : le magazine *Acteur.rice.s* (organisation du travail, mesures de revalorisations...), *e-acteur.rice.s* (fiches métiers, FAQ, formations...), etc.

Nombre de clics générés par les articles RH sur l'intranet

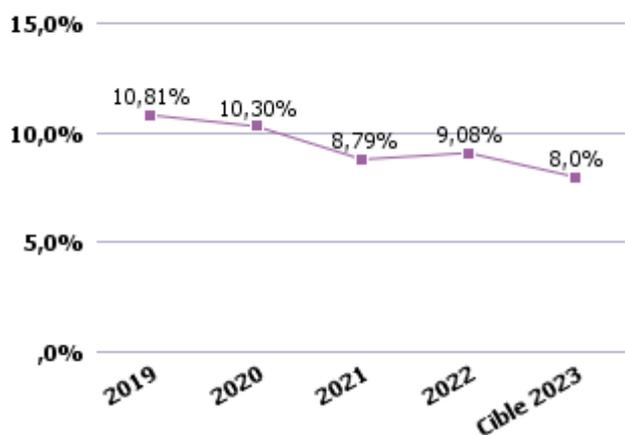


En application des dispositions de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, à l'issue du renouvellement des instances, au 1er janvier 2023, le Comité technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont été fusionnés pour constituer le Comité social territorial (CST). Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est créée au sein du CST.

Nombre de réunion des instances dans l'année



Taux d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi RQTH



Nombre d'aménagements de poste dans l'année



Au 31 décembre 2022, 736 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) sont recensés, soit un taux de 9,12 %. Aux termes de cette année de conventionnement, les dépenses d'inclusion et de maintien dans l'emploi représentent 335 122,87 euros.

Hausse en 2020 et 2021 du nombre d'aménagements de poste car beaucoup d'aménagement lié au Covid 19. Retour à la normale en 2022.

Développer le recrutement de personnes en situation de reclassement			
	2020	2021	2022
Nombre d'agents entrant à l'Ecole des transitions professionnels	17	25	14
Nombre d'agents sortant sur poste	19	26	32

Le dispositif s'applique aux agents déclarés inaptes aux fonctions de leur cadre d'emplois par le comité médical.

Optimiser la gestion des congés bonifiés				
	2020	2021	2022	Cible 2023
Nombre de billets (congés bonifiés)	386	471	324	320
Coût moyen par billet (congés bonifiés)	1 661	1 118	1 147	1 219
Coût total des billets (congés bonifiés)	641 300	526 578	371 599	389 958

Promouvoir l'usage des transports en commun et favoriser le recours aux modes alternatifs (vélo)

	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Montant total des remboursements des titres de transports des agents	1 223 682	1 313 985	1 449 000	1 428 482	1 600 000
Nombre d'agents bénéficiaires de la participation aux frais de transport / trajet domicile - lieu de travail			3 139	3 047	3 150
Nombre d'agents bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo	80	85	91	663	700
Montant de l'IKV	7 024	12 151	17 100	198 900	210 000

Pour le montant total des remboursements des titres de transports des agents, le budget prévisionnel 2023 s'élève à 1 600 000 € (+12%) en raison de l'augmentation du forfait Navigo au 1er janvier 2023.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Action sociale du personnel	Dépense	2,422	2,535	2,597
	Recette	0,365	0,316	0,363
Communication interne	Dépense	0,024	0,037	0,213
Conditions de travail de la DEA	Dépense	0,043	0,053	0,036
	Recette	0,008	0,006	0,007
Déplacement des agent.e.s	Dépense	0,765	0,484	0,464
	Recette		0,044	0,060
Dialogue social	Dépense	0,007	0,013	0,011
Dialogue social et communication	Dépense	0,342	0,342	0,342
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépense	0,105	0,135	0,108
	Recette	0,246	0,189	0,338
Santé, condition de travail et qualité de vie au travail	Dépense	0,513	0,356	0,291
	Recette	0,000	0,000	0,018
Total	Dépense	4,221	3,954	4,063
	Recette	0,619	0,555	0,786
	Charge nette	3,601	3,400	3,276

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Action sociale du personnel	Dépense	0,044	0,058	0,075
	Recette	0,043	0,041	0,040
Déplacement des agent.e.s	Dépense		0,000	0,000
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépense	0,072	0,100	0,074
Santé, condition de travail et qualité de vie au travail	Dépense	0,072	0,039	0,022
Total	Dépense	0,188	0,198	0,172
	Recette	0,043	0,041	0,040
	Charge nette	0,144	0,157	0,132

Mission Egalité et diversité

PROGRAMME

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de la culture de l'égalité femmes-hommes en Seine-Saint-Denis,
- Mobilisation de la collectivité pour l'égalité femmes-hommes.

CONTEXTE

Le Département porte depuis plusieurs années une politique volontariste de **promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**, aussi bien en son sein, pour les agentes et les agents, que sur son territoire, pour les habitantes et les habitants.

En 2022, le Département a adopté deux nouveaux plans d'actions :

- **Le plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2022-2026)** dans les politiques publiques qui définit plus de 60 mesures, mettant l'accent sur 4 grandes priorités : la jeunesse, la santé, la prévention des violences sexistes et sexuelles et l'aménagement des espaces publics.
- **Le plan d'actions égalité professionnelle (2022-2025)** qui définit 48 nouvelles

mesures pour : renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ; créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ; supprimer les situations d'écart de rémunération et de déroulement de carrière ; mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ; renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.

Après un audit de renouvellement en décembre 2022, le Département reste détenteur de **la double labellisation « Diversité » et « Egalité professionnelle » de l'AFNOR.**

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

L'objectif de ce programme est de **déployer les plans d'actions adoptés par le Département pour ses politiques publiques et pour l'égalité professionnelle.**

Le Département a pour ambition d'élaborer et d'évaluer l'ensemble de ses projets et actions au prisme du genre afin de faire progresser l'égalité entre les habitants sur le territoire et entre les agents au sein de la collectivité.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

L'année 2022 a été marquée par le **renouvellement des deux plans d'actions** structurant les politiques publiques d'égalité entre les femmes et les hommes et la politique interne d'égalité professionnelle.

Promotion de la culture de l'égalité femmes-hommes en Seine-Saint-Denis

A la fin de l'année 2022, **97 % des mesures** prévues par le plan d'actions 2019-2022 étaient réalisées ou en cours de réalisation.

Les principales actions réalisées en 2022 sont :

- La DCPSL a poursuivi **l'expérimentation d'un budget sensible au genre** ;
- Le Département a amplifié sa politique de **lutte contre la précarité menstruelle** en équipant de nouveaux établissements de distributeurs de protections périodiques (collèges, circonscriptions de service social) ;

- **L'Observatoire des violences faites aux femmes** a poursuivi ses initiatives à l'international ;
- Dans le cadre du **Projet éducatif départemental**, le Département continue d'accompagner de nombreux collègues dans la mise en œuvre d'actions éducatives de lutte contre le sexisme et de prévention des conduites virilistes ;
- Dans le cadre de **l'Appel à agir In Seine-Saint-Denis**, le Département a financé 24 projets associatifs sur la thématique de la promotion des droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire ;
- Le Département réaffirme ses ambitions en matière de **planification familiale** et de promotion de la santé sexuelle, avec un budget en hausse, la mise en ligne d'un annuaire interactif, la création de nouveaux points d'accès à l'IVG sur le territoire, un plan de recrutement de nouveaux professionnels, etc. ;
- Poursuivant son objectif de **donner le nom d'une femme à 100 bâtiments départementaux** qui jusqu'alors n'avaient pas de nom, le Département a commencé à baptiser des crèches ainsi que le bâtiment des Archives départementales qui a pris le 8 mars 2023 le nom de l'historienne Suzanne Citron ;
- En collaboration avec d'autres collectivités et acteurs du territoire, le Département organise en mars 2023 le **premier forum pour l'emploi des femmes** ;
- La DSA a travaillé en 2022 à la création de l'exposition « Femmes en lutte ! » qui a ouvert ses portes en mars 2023.

Mobilisation de la collectivité pour l'égalité femmes-hommes

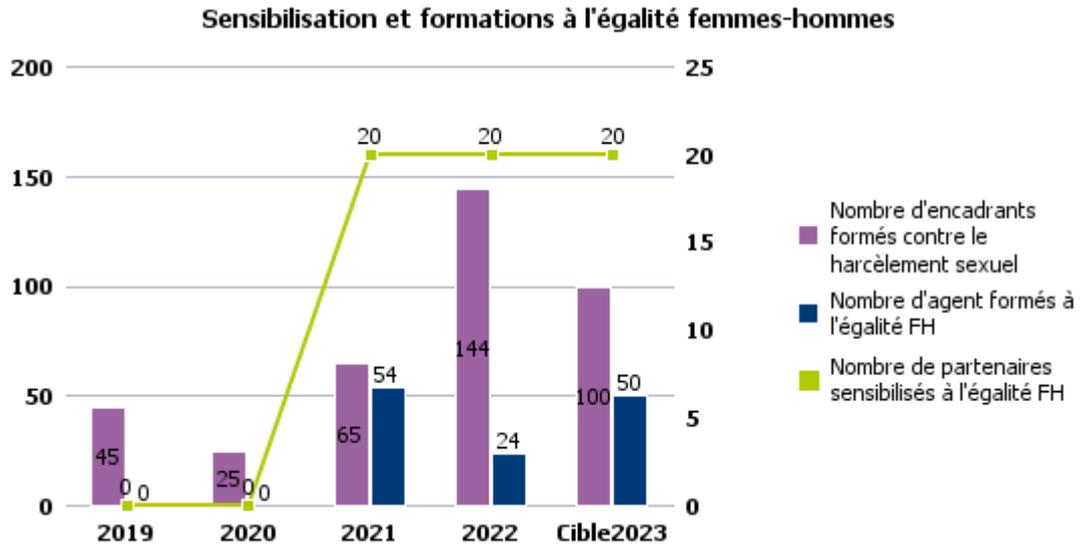
A la fin de l'année 2022, **89 % des actions prévues** par le précédent plan, adopté en 2019, étaient réalisées ou en cours de réalisation.

Principales actions réalisées en 2022 :

- L'AFNOR a confirmé la **labellisation** « Egalité professionnelle » du Département, améliorant encore sa note par rapport au dernier audit ;
- La **lutte contre le harcèlement sexuel** s'est amplifiée avec l'organisation de plus de 20 sessions de formation obligatoires, d'une journée, à destination des encadrants ;
- Le Département a renforcé sa communication et son **programme d'actions autour du 8 mars**, impliquant davantage les directions ;
- Une campagne de **sensibilisation des agents à l'égalité professionnelle** a été lancée : l'ensemble des chefs de services de la collectivité ont été formés par la MEDI, puis chargés de sensibiliser leurs équipes ;
- Le Département a entamé une **étude inédite sur les écarts de salaires** entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

INDICATEURS DE RESULTATS

Depuis 2016, le Département porte une politique volontariste de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des actions de sensibilisation et des formations sont mises en œuvre tous les ans pour lutter contre le harcèlement sexuel, les stéréotypes sexistes et favoriser l'égalité professionnelle.



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)		Nature	2020	2021	2022
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Dépense		0,026	0,145	0,099
	Recette				0,027
Total	Dépense		0,026	0,145	0,099
	Recette				0,027
	Charge nette		0,026	0,145	0,072

Investissement (en M€)		Nature	2020	2021	2022
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Dépense				0,002
Total	Dépense				0,002
	Recette				
	Charge nette				0,002

PROGRAMME

Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis,
- Mobilisation de la collectivité pour la diversité.

CONTEXTE

Le département de Seine-Saint-Denis s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de lutte contre toutes les discriminations : c'est pour cette raison qu'il a été **le premier département de France à obtenir en février 2016 le label « Diversité », puis en 2020 le premier département doublement labellisé « Diversité » et « Egalité professionnelle ».**

Parallèlement, la lutte contre les discriminations au sein de nos politiques publiques doit être renforcée et valorisée. Pour cela, **le Département a créé en 2021 l'Observatoire départemental des discriminations et de l'égalité.**

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Il s'agit de **poursuivre et développer les actions liées aux exigences du label Diversité**, en démontrant l'engagement de la collectivité à tendre vers l'exemplarité en tant qu'employeur. Le label nous permet, en particulier, de revoir nos processus internes afin de nous assurer que les dispositifs et politiques mis en œuvre au sein de la collectivité garantissent l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines.

Avec la **création de l'Observatoire des discriminations et de l'égalité**, le Département fait le choix de confirmer sa politique en faveur de la lutte contre les discriminations, en renforçant ses actions à destination de la population séquanodionisienne et des différents acteurs du territoire. L'objectif est de faire du Département un acteur central de ces thématiques, de connaître et de reconnaître les discriminations auxquelles les habitantes et habitants sont confrontés, et de développer de nouvelles actions de lutte contre ces discriminations.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis

La MEDI, à travers l'Observatoire des discriminations et de l'égalité, a organisé plusieurs **événements de sensibilisation** en 2022, ouverts au grand public, en particulier aux associations partenaires et aux collectivités du territoire. Pour la journée internationale de lutte contre le racisme, la MEDI, a organisé une journée de conférences sur l'impact du racisme sur les enfants. Cet événement a permis de créer du lien avec de nouveaux partenaires, de renforcer les liens avec des partenaires historiques et de sensibiliser le grand public et en particulier le monde de la petite enfance et de l'éducation. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Pour l'édition 2022, La MEDI a renouvelé sa participation au dispositif de l'Appel à agir. Elle disposait d'un budget de 98 000€ pour financer des projets sur la thématique de la lutte contre les discriminations, dont 6000 € en délégations de crédits de la DEJ.

Pour cette seconde édition, **39 dossiers ont été instruits et 20 ont été sélectionnés.** 45% des dossiers retenus sont issus de nouveaux porteurs. On note, ainsi, une constance entre l'année 2021 et 2022 pour le nombre dossiers déposés et le renouvellement des structures partenaires.

En partenariat avec la DVAEP, la MEDI a organisé un cycle de **sensibilisations à destination des associations** subventionnées par le Département. **3 sessions de formations générales** ont été animées par la MEDI permettant de sensibiliser une vingtaine des bénévoles associatifs. Une session de formation spécifique à la lutte contre les LGBTphobies a été animée par SOS Homophobie et a permis de sensibiliser 12 personnes (7 associations).

En 2022, le Département a organisé pour la première fois une « **Caravane contre les discriminations** ». Cette première édition de la caravane contre les discriminations s'est déroulée du 18 juin au 13 juillet 2022, avec une pré-étape lors de la Marche des fiertés des banlieues le 4 juin. La Caravane s'est rendue dans 17 villes du Département. Ce dispositif « d'aller-vers » avait pour objectif de sensibiliser les habitants au droit

de la discrimination et possibles en cas de discrimination.

Le 20 octobre 2022 s'est tenue la deuxième **Rencontre départementale de la lutte contre les discriminations** qui a réuni plus de 90 personnes. La journée s'est articulée autour de 2 tables rondes : « Justice et discriminations : quelles évolutions pour améliorer l'accès aux droits et la reconnaissance du préjudice ? » et « Discriminations environnementales : mieux les connaître pour mieux agir ».

Lors de cette rencontre, plusieurs enquêtes et testing ont pu être présentés, permettant d'objectiver les discriminations sur notre territoire. Un compte-rendu des différentes actions de l'Observatoire des discriminations et de l'égalité a également été fait aux participants.

Mobilisation de la collectivité pour la diversité

Le déploiement de la labellisation Diversité et le respect de ses exigences est l'objectif premier de la mobilisation de la collectivité pour la diversité. Les actions pilotées par la MEDI en interne sont donc structurées autour du cahier des charges du label Diversité et des pistes d'amélioration formulées à l'occasion des différents audits de l'AFNOR. L'année 2022 a particulièrement été marquée par la poursuite de la campagne de sensibilisation des agents, l'audit de surveillance des labels réalisé par l'AFNOR et le lancement des ateliers de sensibilisation « à la carte ».

Le Département organise régulièrement des **campagnes de sensibilisation aux questions de lutte contre les discriminations, de promotion de la diversité et de l'égalité entre les femmes et les hommes**. Lancée en septembre 2021, cette campagne s'est largement poursuivie tout au long de l'année 2022, l'objectif étant de permettre aux agents d'avoir des connaissances essentielles concernant les discriminations, l'égalité professionnelle, les cellules d'écoute et les plans d'actions de la collectivité sur ces sujets. Les chefs de service ont été formés par la MEDI et ont été chargés de la réalisation des ateliers auprès des agents. Les agents des collègues ont, de leur côté, été sensibilisés par deux jeunes en service civique ayant une connaissance pointue des thématiques abordées.

Les **sensibilisations thématiques** sur les sujets de la lutte contre les discriminations ont à nouveau eu lieu cette année et ont poursuivi leur ouverture à l'externe. Le 21 mars (journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale), le 17 mai (journée internationale de la lutte contre l'homophobie et la transphobie) ou encore le 9 décembre (journée nationale de la laïcité) ont permis la sensibilisation de centaines d'agents. Le 17 mai a par exemple donné lieu à une table ronde particulièrement éclairante autour de la thématique « LGBT+ et quartiers populaires : construire une visibilité face à la stigmatisation et au cumul des discriminations ».

En outre, de **nouveaux ateliers de sensibilisation dits « à la carte »** ont été lancés en 2022. L'objectif est d'avoir des ateliers thématiques (par exemple : la lutte contre le racisme au travail) et dont la réalisation pourra être demandée à la MEDI par des directions/services qui estimeraient nécessaire de sensibiliser les agents sur un sujet en particulier. Trois premiers ateliers ont été créés et peuvent dès à présent être réalisés dans les directions : **lutter contre l'homophobie, le racisme et la grossophobie au travail**.

Une **étude sur le processus de recrutement** a été lancée en 2022. Elle vient compléter le contrôle de conformité des recrutements déjà mis en place et a pour objectif d'étudier trois critères : **le genre, l'origine et le lieu de résidence**. Les résultats complets seront connus en 2023 et permettront de compléter le diagnostic du Département sur le risque discriminatoire en son sein.

Enfin, les **actions RH** se sont poursuivies et ont été améliorées sur deux dispositifs principaux :

- **La cellule d'écoute Alerte Discrimination** a poursuivi son travail en 2022 : elle a été saisie par 31 agents (+ 7 par rapport à 2021) et 3 situations sont arrivées en commission de traitement et ont donné lieu à une décision employeur. Les modifications d'organisation du dispositif ont en outre commencé à

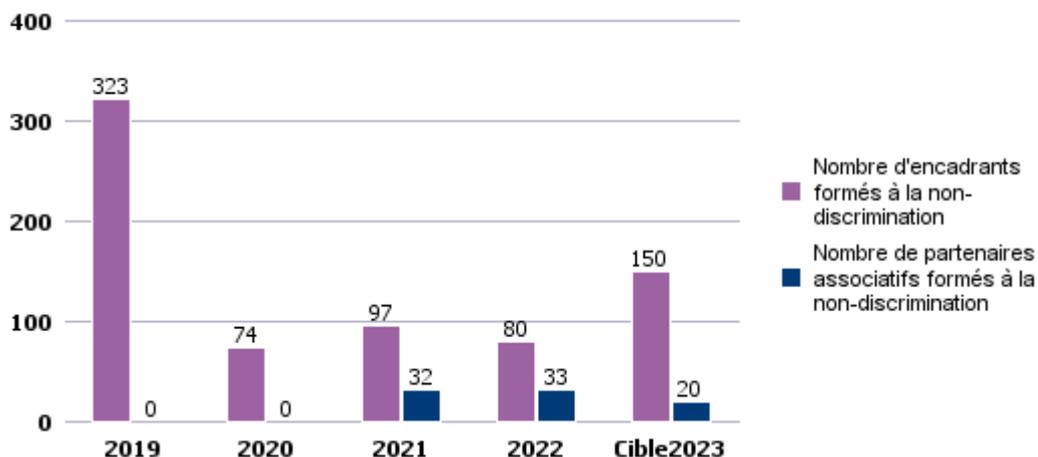
porter leurs fruits, avec une meilleure qualité des courriers envoyés aux agents en rapport de l'emploi de la MEDI lors des commissions de traitement. Enfin, le marché public de la cellule d'écoute, relancé en 2022, est devenu pluriannuel afin de donner davantage de visibilité et de stabilité à l'ensemble des parties ;

- **Le contrôle de la procédure de recrutement** s'est poursuivi cette année et un travail avec l'éditeur du logiciel Gestmax et la DRH a été lancé concernant l'intégration des grilles de présélection et des procès-verbaux. Cette évolution permettrait à la fois une standardisation plus poussée de ces processus, et donc une moindre place à l'arbitraire, mais également une facilitation de la réalisation du contrôle de conformité.

INDICATEURS DE RESULTATS

Sensibilisation et formations à la lutte contre les discriminations

Depuis 2016, le Département est détenteur du label "Diversité". Des actions de sensibilisation et des formations afin de lutter contre les discriminations sont proposées tous les ans aux agents du Département, aux associations partenaires et aux collectivités du territoire.



	2019	2020	2021	2022	2023
Pourcentage des agents sensibilisés/formés à la non discrimination	45%			60%	30%

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	Dépense	0,125	0,189	0,277
Total	Dépense	0,125	0,189	0,277
	Recette			
	Charge nette	0,125	0,189	0,277

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	Dépense		0,004	0,000
Total	Dépense		0,004	0,000
	Recette			
	Charge nette		0,004	0,000

Mission Modernisation de l'administration

PROGRAMME

Gestion des connaissances

Ce programme comporte trois actions :

- Conseil et accompagnement dans les projets et activités,
- Veille, recherche et capitalisation des informations,
- Gouvernance et animation des espaces de travail collaboratifs.

CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par le départ de deux agentes (mobilité et retraite), le recrutement d'une nouvelle chargée de veille et de gestion des connaissances et le lancement des travaux du futur espace de travail partagé « Kiosque » à destination des agents. Ce projet s'inscrit dans la volonté de recherche de transversalité entre les services, de resocialisation des agents et de nouvelles formes de travail plus

inédites et hybridées au Département. Cette année a également été l'occasion de lancer une campagne de communication mensuelle autour de la découverte des ressources du Portail documentaire auprès des directions et dans les bâtiments centraux pour aller au plus près des agents.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

La MGC a pour finalité d'apporter les informations nécessaires à la réalisation des projets et actions des services, de favoriser le travail collaboratif et le partage des savoirs. La veille et la gestion des connaissances contribuent à la compréhension des sujets de fond et à la capitalisation des connaissances. Se documenter et s'informer sont des actions nécessaires et utiles à la prise de décision, au développement des pratiques professionnelles et un levier d'élévation du niveau d'expertise générale de la collectivité. La MGC vient en support aux directions en proposant des ressources, outils, dispositifs, conseils de partage et capitalisation des connaissances pour tous les agents et les élus.

La mission a modifié la lecture de ses axes stratégiques, cette année, en les décomposant comme suit :

L'accès à des ressources informationnelles :

- Proposer un accès aux ressources en ligne à travers le Portail documentaire ;
- Veiller sur tous les domaines de compétences départementales pour ainsi contribuer à développer le niveau d'expertise de la collectivité et appuyer la prise de décision ;
- Capitaliser les documents internes produits par les services à des fins de valorisation et de réutilisation de l'intelligence collective ;
- Mutualiser les achats de documentation et d'informations pour la collectivité : abonnements à des revues, à la presse, ouvrages, bases de données... ;
- Offrir un fonds d'ouvrages, revues, quotidiens de presse et vidéos ouvert au prêt.

L'accompagnement à la gestion des connaissances des projets et actions des services :

- Dispenser une prestation de gestion des connaissances au cœur des projets de politique publique ou d'administration en alimentant les projets en information et en organisant les informations qui y sont produites et échangées ;
- Favoriser le travail collaboratif entre les agents et les partenaires du Département en assurant l'accompagnement nécessaire (création des comptes, des sites et des groupes, formation, assistance) à l'usage des sites collaboratifs Alfresco et du réseau social d'entreprise (RSE) Jamespot93.

L'accueil et la médiation au sein de l'espace de travail partagé :

- Accueillir les agents, les orienter, les conseiller, les accompagner dans l'accès aux ressources ;
- Proposer une programmation liée aux outils, dispositifs, compétences de la MGC ;
- Proposer une programmation d'événements en partenariat avec les Services ;
- Animer le Comité de gouvernance partagée du Kiosque avec les directions parties prenantes.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Conseil et accompagnement dans les projets et activités

Dans le cadre de cette action la direction était en charge de :

- Mettre en œuvre la **formation collective « Méthodologie et outils d'enquête »** : action reportée à 2023 avec un partenariat souhaité avec la MEPD, MEDI et MTA ;
- **Accompagner les services** en termes de recherche d'informations nécessaires à la conduite de projets ou activités et d'organisation des informations pour mieux les partager et les capitaliser.

Veille, recherche et capitalisation des informations

Dans le cadre de cette action la direction était en charge de :

- La **campagne de promotion du Portail documentaire** : une présentation tous les premiers mardis de chaque mois depuis juin 2022, une quinzaine de présentations au total dans les services (dont une en ligne) ou in situ à Picasso, plus de 150 participants présents aux démonstrations sur les 6 derniers mois. Ce dispositif a été suivi d'une campagne de promotion « hors les murs » dans les sites centraux (Bobigny) ;
- La **mise à jour du logiciel supportant le Portail documentaire** et le **nettoyage des données** (notamment celles de la DCPSL) : projet reporté du fait du manque de ressources disponibles à la DINSI ;
- **Partenariat avec la MEPD** : collecte et traitement de leurs études et valorisation leur programmation annuelle, intégration de la MGC au réseau des chargés d'études et présentation du Portail documentaire au réseau des chargés d'études.

Gouvernance et animation des espaces de travail collaboratifs

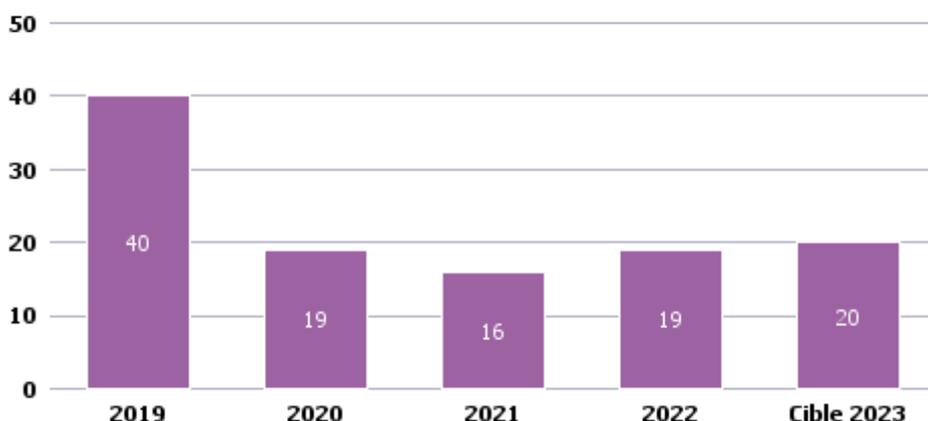
Dans le cadre de cette action la direction était en charge de :

- **Piloter le projet de création de l'espace de travail partagé** (transformation de la bibliothèque) :
 - 4 ateliers avec les utilisateurs et réunions mensuelles du comité de projet dont une pour poser le bilan du mode projet ;
 - Expérimenter, avant travaux, le futur espace de travail partagé : une première expérimentation engagée avec la PMI autour de sessions de présentation du jeu sérieux « Parent veille » (prévention face aux dangers des écrans) aux éducateurs de jeunes enfants (EJE). Une deuxième expérimentation élaborée autour du programme « bien-être au travail » soutenu par le Bureau de l'action sociale de la DRH ;
 - Ouverture, à partir de l'été, de la salle vidéo de la bibliothèque au système de réservation libre « Résa salle » : 147 réservations dont presque la moitié effectuées dans le dernier tiers de l'année ;
 - Suivi des travaux d'aménagement : points hebdomadaires avec la DBL ;
 - Organisation d'un accueil alternatif en bibliothèque, au deuxième étage de Picasso, pendant la durée des travaux ;
 - Validation du scénario de fonctionnement de l'équipe dans le nouvel espace et mise en place de nombreux ateliers préparatoires (charte d'usages, pitch d'accueil, grille d'observation, portail ...) ;
 - Premières ébauches de l'identité visuelle du lieu et de sa signalétique travaillée avec une graphiste et une apprentie de la MIT ;
 - Conception du plan de communication avec la DCOM.
- Préparer la création et **lancement du premier comité de gouvernance de l'espace de travail partagé** avec des agents volontaires issus de différentes directions : appel à participation, lettres de mission, feuille de route pour les membres du comité et contrat de service avec la MIT ;
- Participer à la réflexion autour des **outils de travail collaboratif** (Jamespot, GED, Avaya) et au projet de nouvel intranet, avec la DINSI et la DCOM : projet non engagé ;
- **Réinterroger le sens des comités de projets GED** en collaboration avec les acteurs historiques : DSA, DINSI et MGC : projet non engagé.

INDICATEURS DE RESULTATS

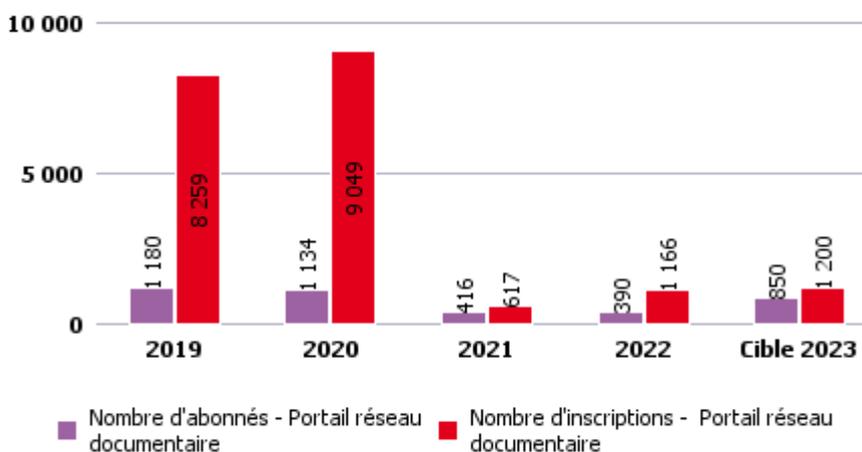
Le nombre de démarches de gestion des connaissances dans les projets concerne les commandes de benchmarks ou les recherches documentaires liées à un projet ou une activité, les commandes de fonds de dossiers, dossiers de presse, synthèses, mise en place de dispositifs de veille ciblée, réorganisation d'arborescences de fichiers et nommage des documents.

Nombre de démarches de gestion des connaissances dans les projets



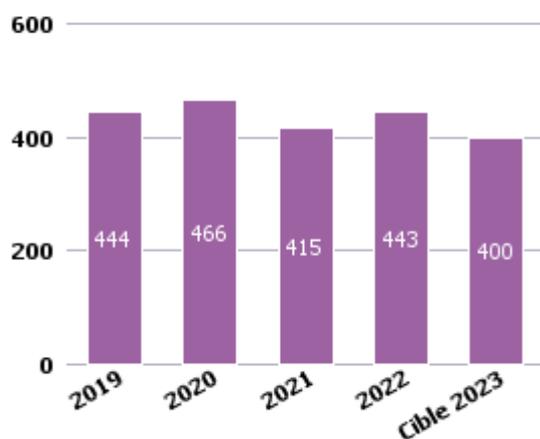
Parmi les projets accompagnés cette année, on citera trois projets de refonte d'arborescence de dossiers (DEJ, DBL, DTE), plusieurs recherches d'informations comparatives (benchmarks) notamment pour l'IG en soutien à la préparation des audits, pour la DCPSL (art et handicap et préparation du rapport PPI culture et patrimoine) et pour la DEF (modes d'accueil petite enfance et parentalité, dangers de l'exposition aux écrans, littératie en santé). Deux dossiers de presse ont été commandés par la DA (projet de vie des personnes en perte d'autonomie) et la Direction générale (Espaces publics et santé). On notera encore une synthèse documentaire sur « Les échecs de l'innovation » produite à l'occasion du mois de l'innovation et de la journée de l'encadrement en novembre et la réalisation d'une fiche pratique « Nettoyage des messageries » dans le cadre de la préparation des « cleaning days » portés dans le plan sobriété du Département.

Evolution des abonnés et inscriptions aux alertes thématiques du Portail réseau documentaire



Portail réseau documentaire : Le nombre d'abonnés correspond au nombre d'agents abonnés à au moins une alerte thématique tandis que les inscriptions correspondent au nombre de thématiques auxquelles chaque agent s'abonne. Ainsi, chaque abonné est en moyenne inscrit à presque 3 alertes thématiques : le taux de fidélisation a doublé par rapport à l'année dernière alors que le nombre d'abonnés a fléchi de 26 points. Les deux thèmes les plus plébiscités sont « Enfance Famille » qui se maintient d'année en année et « Santé » qui apparaît de façon inédite dans son meilleur classement.

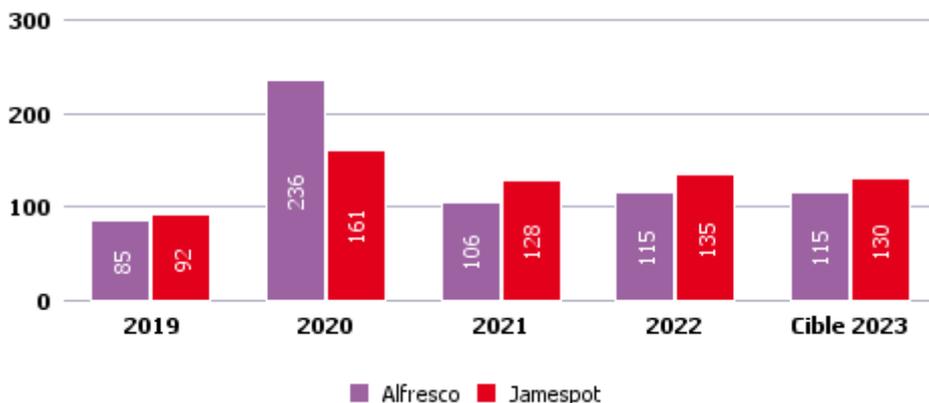
Nombre d'abonnés au panorama de presse SSD



Portail de Presse SSD : Le nombre d'abonnés est dépendant d'un équilibre paradoxal entre la promotion du produit, la limitation des droits de diffusion et le paiement des droits d'auteur. De fait, la cible doit être attentivement surveillée pour ne pas excéder celle inscrite dans le marché. Le nombre d'abonnés remonte timidement (+28) suite à la campagne de communication engagée à partir de juin 2022.

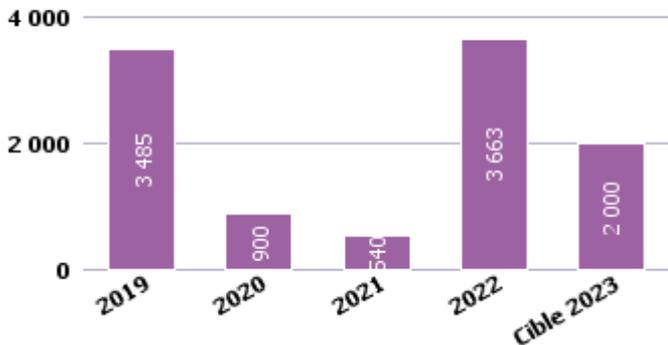
Alfresco et Jamespot sont des espaces de travail collaboratif. Le RSE (réseau social d'entreprise) Jamespot93 n'a vocation qu'à accueillir des groupes projets limités dans le temps alors qu'Alfresco est ouvert aux structures et aux réseaux de métiers réputés plus durables.

Evolution du nombre de sites et groupes collaboratifs



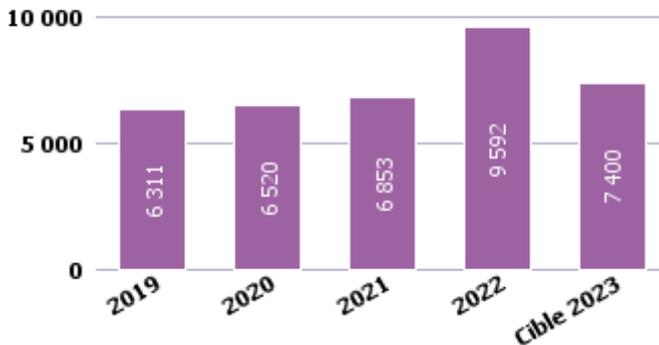
4 sites ont été ouverts sur Alfresco et 9 groupes projet sur Jamespot93 cette année. 20 sites Alfresco ont été archivés tandis que 7 groupes projets se sont terminés. Le nombre de partenaires utilisant ces deux plateformes d'échanges avec les services départementaux s'élève respectivement à 1 676 sur Alfresco et 213 sur Jamespot93. Il est à prévoir une forte hausse des partenaires de la DEIAT tout début 2023 avec la mise en réseau des Agences locales d'insertion, soit 150 partenaires supplémentaires. L'assistance quotidienne apportée aux utilisateurs des outils collaboratifs est significative avec presque 180 interventions, formations à la prise en main comprises.

Evolution du nombre de documents téléchargés dans Eurêka



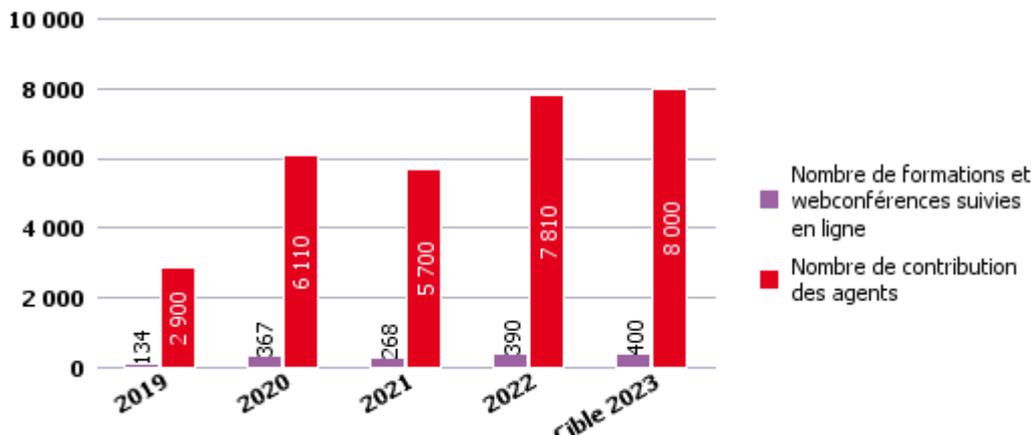
Eurêka : Depuis la mise en ligne du Portail documentaire (printemps 2021), le compte des téléchargements de documents est globalisé à tous les documents (y compris ceux référencés dans Eurêka). C'est une première mesure complète effectuée cette année sur le nouveau Portail. La cible 2023 pourra être réestimée à la hausse. En dehors des produits documentaires de la Mission qui sont les plus cliqués (587) avec « Objectif concours » et les catalogues des nouveaux livres, les documents les plus lus par les agents sont : « Conseil départemental - Vifs débats entre élus autour du temps de travail des agents » (85), « Prolongement des lignes de métro : où en sont les projets d'extension en Île-de-France ? » (72) et « La colère gronde dans les PMI » (65), trois articles parus dans Le Parisien.

Evolution du nombre d'articles consultés sur la plateforme de revue numériques Cairn. info



Cairn.info : Ce bouquet de revues en ligne est essentiellement ouvert au personnel travaillant en circonscriptions (près de 50 % des effectifs du Département). Le taux de lecture des revues de ce bouquet « travail social » a progressé d'1/3 cette année. C'est très exceptionnel. La position de télétravailleur, le fait que la bibliothèque ait été moins facilement accessible cette année (cf. travaux) ou encore les présentations du portail ont sans doute joué un rôle dans cette manière de surconsommer la presse spécialisée en ligne.

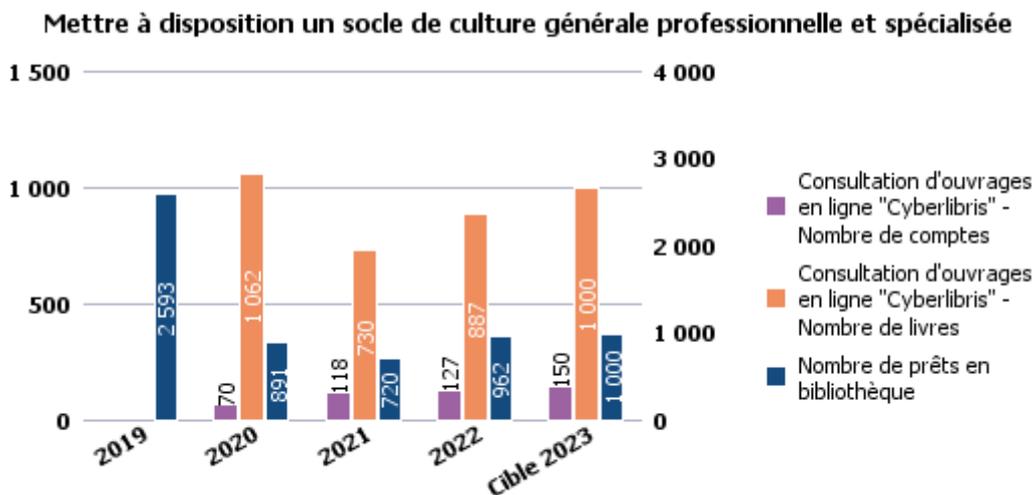
Plateforme Idéal Co



Idéal Co est une plateforme collaborative en ligne dédiée aux acteurs de la sphère publique.

Le nombre des formations suivies et de contributions a bien augmenté cette année pour dépasser l'année exceptionnelle de 2020 qui offrait alors l'accès à toutes les communautés durant le confinement. Parmi les 12 communautés mises à disposition de tous les agents, les plus utilisées sont Aide sociale à l'enfance, Petite enfance et Personnes âgées/Personnes handicapées.

Cyberlibris est une librairie en ligne mise en place depuis 2019 à la DEA et qui a été élargie à tous les agents du Département pendant le confinement.



La progression du nombre de prêts est particulièrement étonnante, alors qu'on aurait pu s'attendre, avec la fermeture de la bibliothèque pour travaux et le déménagement momentané des fonds, à partir de l'automne, à une chute d'intérêt pour les lectures professionnelles. Avoir communiqué sur eacteurs, la relocalisation des fonds, au dernier trimestre, a sans doute donné, paradoxalement, une nouvelle visibilité à la bibliothèque. Concernant la lecture en ligne sur Cyberlibris, la progression semble confirmer l'intérêt d'ouvrir ce type de service avec + 157 livres consultés en ligne par rapport à l'année dernière.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Veille, recherche et capitalisation des informations	Dépense	0,347	0,371	0,374
Total	Dépense	0,347	0,371	0,374
	Recette			
	Charge nette	0,347	0,371	0,374

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Veille, recherche et capitalisation des informations	Dépense	0,007	0,004	0,006
Total	Dépense	0,007	0,004	0,006
	Recette			
	Charge nette	0,007	0,004	0,006

PROGRAMME

Etudes et pilotage de la donnée

Ce programme comporte trois actions :

- Production et valorisation des connaissances,
- Accès aux données, traitements et analyses statistiques,
- Gouvernance des données : cartographie, conformité et mise en qualité.

CONTEXTE

La création de la Mission s'inscrit dans la démarche usagers de la collectivité et répond à deux enjeux :

- **L'amélioration de la fonction de production de connaissances** (études), afin d'en faire un outil plus opérationnel de la décision politique et administrative, au service d'un renforcement de la qualité et de l'efficacité des politiques publiques menées par le Département ;
- **La meilleure maîtrise des données collectées, produites ou importées** par le

Département sur les plans de l'accès, de la fiabilisation, du traitement et de la gouvernance des données de manière générale (organisation, partage interne et externe, dans le respect des objectifs de renforcement de l'ouverture des données (dans le respect des principes de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016) et de respect du règlement général sur la protection des données – RGPD).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont de :

- Donner une **meilleure visibilité à la Direction générale** sur le programme d'études envisagé pour renforcer l'articulation entre elles et leur priorisation dans le programme validé ;
- Améliorer la **qualité des études**, en assurant un socle méthodologique commun minimal et l'interconnexion des équipes études au sein de la collectivité ;
- Améliorer les **capacités d'extraction, de traitement et de visualisation** des données, au service des études et du pilotage (décisionnel et de gestion) ;
- Élaborer une politique globale de **gouvernance des données** ;
- Renover et relancer la **politique de données ouvertes** du Département.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Production et valorisation des connaissances

En 2022, la MEPD a pu consolider la démarche de soutien à la production et à la valorisation de connaissances, par une animation régulière des deux réseaux homologues « fonctions études » et « fonctions données » au sein de la collectivité.

La mise en place d'une **plateforme avancée de gestion de projets** avec les directions et les partenaires externes a permis d'outiller l'élaboration d'une deuxième programmation annuelle, qui a permis de consolider le processus. Il sera encore enrichi en 2023 par une collecte des priorités d'études des différents DGA en amont des remontées de besoin des directions.

La MEPD a réalisé en totalité ou en partie 8 études en appui des besoins des directions.

Pour la programmation 2022-2023, validée en septembre 2022, 15 nouvelles études sont programmées, dont 6 seront appuyées en tout ou partie par la MEPD (cartographie de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis, mobilité des collégiens du Département, plateforme d'appel « aller vers (les usagers) », inclusion numérique des usagers des administrations membres de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS), égalité femmes/hommes dans l'accès à la formation au sein du Département et impact des revalorisation salariales sur l'égalité de rémunération femmes/hommes au sein du Département.

La relance de l'ODDS a été consolidée par le recrutement d'une nouvelle cheffe de projet, la publication du portrait social, ainsi que de nouvelles livraisons d'un baromètre quadrimestriel d'impact de la

covid-19, depuis pérel social et économique de Seine-Saint-Denis », visant à identifier des signaux faibles sur le territoire et des tendances précédemment identifiées.

Accès aux données, traitements et analyses statistiques

En 2022, les travaux d'accès aux données ont concerné :

- L'appui au recettage (1^{er} lot dit « lot 1.A RSA ») et à la spécification (2^{ème} « lot 1.B RSA ») des indicateurs de **l'entrepôt de données**, en appui de la DINSI et de la DEIAT, ayant permis d'amender certaines modalités de calcul d'indicateurs ;
- L'appui de la DINSI dans l'évaluation comparative des **outils de visualisation de données** « Dataviz » et de leurs adhérences avec les autres outils experts des données : plateforme d'ouverture des données « opendata » et de gouvernance/cartographie des données ;
- L'élaboration avec une AMO de scenarii de choix d'outils pour une **refonte de la plateforme opendata et « l'éditorialisation »** (proposition de visualisation de données commentées donnant du sens et valorisant les jeux de données par ailleurs proposés au téléchargement) des données ouvertes.

Concernant le volet « traitements de données et statistiques », une quarantaine de traitements pour la réalisation d'études ont été réalisés pour les besoins des directions et de la Direction générale. Par ailleurs, la mission a également offert un **appui au développement d'une culture des chiffres**. Elle a déployé d'une plateforme commune gratuite autour du logiciel de statistiques « R ». Elle a mis à disposition un espace de ressources et propose un appui au sein du réseau des fonctions « données ».

Gouvernance des données : cartographie, conformité et mise en qualité

En 2022, la mission a piloté l'AMO d'appui au lancement de la **cartographie des données** et d'une démarche plus globale de gouvernance des données, à ce titre un bureau dédié à la « gouvernance des données » a été créé.

des données concernant le processus d'instruction/délivrance de l'aide personnalisée pour l'autonomie, un travail mené en commun avec la DINSI. Par ailleurs, le DGA du pôle Solidarité a validé la stratégie de pilotage des sujets « données » (accès, traitements et gouvernance).

La mission a également conduit une AMO (finalisation en interne) d'un premier cas d'usage de cartographie

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Objectif	Elaboration d'un programme annuel et pluriannuel d'études pour la collectivité				
		2020	2021	2022	2023
Programme d'études validé (oui/non)	Cible		Fin T1 2021	Fin T3 2022	
	Réalisé		OUI : Fin S1 2021	OUI : T3 2022	
<u>Commentaire</u> : Le programme d'étude annuel et pluriannuel validé par la Direction générale. En 2022, la programmation d'études reste sur une dimension annuelle.					

Objectif	Mise en place d'une méthodologie partagée avec les directions pour l'élaboration récurrente du programme d'études annuel et pluriannuel				
		2020	2021	2022	2023
Méthodologie validée pour l'élaboration annuelle du programme d'étude (oui/non)	Cible		Fin S1 2021	Nouvelle cible pour S1 2022	
	Réalisé		Non	OUI : T3 2022	



Objectif		Mise en place d'un réseau des fonctions d'études et de données au sein de la collectivité, animé par la MEPD			
		2020	2021	2022	2023
Réseau Études opérationnel (oui/non)	Cible		Fin S1 2021	3 réunions 2022	
	Réalisé		OUI : Mai 2021	PARTIEL : 2 Réunions	
Réseau Données opérationnel (oui/non)	Cible		Fin S1 2021	3 réunions 2022	
	Réalisé		OUI : Fin S1 2021	OUI : 4 Réunions	
Charte éditoriale des études validée (oui/non)	Cible		Fin d'année 2021	Nouvelle cible : T3 2022	
	Réalisé		NON : en cours,	Non : Nouvelle cible T1 2023	

Commentaire :
 Sur le réseau « études », le travail méthodologique est engagé avec le réseau et un guide « corpus méthodologique » est en cours de finalisation.
 Sur le réseau « données », une alternance régulière est en place entre présentations au réseau et travaux de groupe en autosupport, animé par le chef de bureau. Les réunions des deux réseaux rassemblent en moyenne une vingtaine de participants par séance.

Objectif		Proposer une offre de service sur l'extraction / traitement / visualisation des données			
		2020	2021	2022	2023
Offre de service « Données » validée (oui/non)	Cible	ND	T4 2021	Pas de cible	
	Réalisé	NC	OUI (opérationnelle), mais NON : pas encore formalisée	OUI opérationnelle, mais pas encore formalisée	

Commentaire :
 En 2022, encore, le bureau données s'est consacré d'une part à la production (40 traitements de données pour les directions et la DG à ce jour, ainsi qu'à des automatisations de traitements récurrents. Il a participé activement à l'évaluation comparative d'un nouvel outil de visualisation de données, prenant en compte les adhérences avec les choix d'outils opendata et cartographie/gouvernance des données.

Objectif		Participer/animer la réflexion sur l'évolution du SID			
		2020	2021	2022	2023
Indicateur à définir en fonction de la stabilisation de la mission/feuille de route de la MEPD	Cible		Indicateur non stabilisé	Projet suspendu du fait du départ du Chef projet DINSI	
	Réalisé		Fait	Pas de travaux en 2022	
<p><u>Commentaire</u> : En 2022, l'action conjointe avec la DINSI s'est concentrée sur la relance du développement de l'entrepôt de données, interrompue faute de ressources de développement pendant quelques mois.</p>					

Objectif		Conduire une analyse comparative des stratégies efficaces de collectivités pour mettre en place une gouvernance performante des données			
		2020	2021	2022	2023
Document d'analyse comparative livré à la Direction générale (oui/non)	Cible		Fin T1	T1 2022	
	Réalisé		En cours, depuis fin 2021	En continu, en parallèle d'une AMO Gouvernance des données	
<p><u>Commentaire</u> : A ce jour, peu de collectivités semblent engagées dans une démarche structurée de <i>gouvernance des données</i>, mais plutôt de visualisation et valorisation de leurs données</p>					

Objectif		Élaborer un document cadre sur la gouvernance des données			
		2020	2021	2022	2023
Document cadre « gouvernance des données » validé par la direction générale (oui/non)	Cible		Fin T4 2021	T4 2022	
	Réalisé		Démarré T4 2021	À venir : T2 2023	
<p><u>Commentaire</u> : Une présentation est prévue en réunion des directeurs en 2023, sur la stratégie de pilotage des sujets données au sein du Département.</p> <p>Divers cas d'usage ont été conduits ou sont en cours (cartographie des données du processus APA au sein de la direction de l'autonomie, cartographie des données au sein du Service des déplacements et du patrimoine routier de la DVD).</p>					

Objectif		Mettre en œuvre une démarche projet sur la politique de données ouvertes du Département			
		2020	2021	2022	2023
Démarche de projet opendata opérationnelle (oui/non)	Cible		Fin S1 2021	Repoussé à 2023	
	Réalisé		Non atteint	AMO opendata livrée fin 2022	
<p><u>Commentaire</u> : Une AMO opendata livrée en novembre 2022 a permis de dégager 3 scénarii d'évolution de la plateforme opendata du Département. Une réorganisation de la MEPD a créé en novembre 2022 un poste dédié de Chef de projet opendata (en cours de recrutement).</p>					

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2021	2022
Gouvernance des données	Dépense	0,008	0,085
	Recette	0,028	0,237
Total	Dépense	0,008	0,085
	Recette	0,028	0,237
	Charge nette	0,020	0,152

PROGRAMME

Transformation de l'administration

Ce programme ne comporte pas d'actions.

CONTEXTE

Le Département de la Seine-Saint-Denis a engagé une ambitieuse démarche de **modernisation** de son administration qui place les habitants du territoire au cœur des politiques publiques. Ce qui implique de réinterroger ses pratiques et l'exercice de ses missions en s'appuyant sur l'expertise des agents de terrain.

La mission Transformation de l'administration (MTA) est une structure légère et récente, créée pour appuyer l'ensemble des directions de la collectivité et les agents dans cette ambition en s'appuyant sur une démarche globale visant un service public de qualité et le bien-être au travail de chacun.

Ses missions s'organisent autour de cinq dimensions :

- Le pilotage et l'animation de la transformation de l'administration au travers de la **démarche**

usagers et des grands chantiers transversaux ;

- Le déploiement des **orientations managériales** de la Direction générale et du comité de direction dans l'ensemble de la collectivité ;
- **L'accompagnement des changements** d'organisation, de pratiques professionnelles et de culture managériale à la demande des pôles et des directions opérationnelles ;
- La participation à la mise en place d'un **dialogue social préventif sur les risques socio-organisationnels** dans le cadre du dialogue social piloté par la DRH ;
- L'organisation du fonctionnement courant de la mission Transformation de l'administration.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

La MTA doit structurer le pilotage de la démarche usagers et proposer une animation managériale pour traduire les orientations stratégiques de la Direction générale et ses principes d'actions dans l'organisation et les pratiques de la collectivité.

Pour ce faire, la MTA intervient en mode projet avec une vision transverse des politiques publiques et a ponctuellement recours à des expertises externes, en renfort de moyens, pour accompagner les directions dans leurs projets de transformation.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

La MTA gère un budget dédié à l'animation des deux démarches transverses d'amélioration continue de la qualité du service public et de modernisation de l'administration impulsées par la Direction générale : **le projet managérial et la démarche usager**.

Le rôle des cadres est déterminant dans la réussite de ces projets. Pour les soutenir et réussir les évolutions d'organisation et de management identifiées, une **Ecole des cadres** a été créée en novembre 2022. Pour rappel, son objectif est de proposer un socle commun de formation à tous encadrants de la collectivité (850), du coaching, des événementiels réguliers (séminaires, petits déjeuners, ateliers...) et d'animer et soutenir les communautés de métier.

En ce qui concerne **la gestion de la relation aux usagers** (GRU), le projet vise à structurer le pilotage de la relation aux usagers du Département au travers de la mise en place d'une nouvelle organisation de l'accueil multicanal des usagers et d'un outil numérique unique et intégré de GRU, au bénéfice de tous les usagers (externes et internes).

Dans le cadre du pilotage de la démarche usager, la maîtrise d'ouvrage transversale a été mise en place à compter de fin 2021 à la MTA. La stratégie GRU a été stabilisée fin 2022 et l'outil numérique a été testé sur un périmètre du pôle Solidarité. Il se déploiera dans les services avec une montée en charge progressive au regard des priorités arbitrées par la DG. Un accord cadre passé en 2022 établit les modalités d'accompagnement au changement des projets GRU.

Objectif	Projet managérial et Ecole des cadres					
	2019		2020	2021	2022	2023
Culture managériale formalisée, largement diffusée et partagée Capacités managériales des encadrants renforcées et en développement continue	Cible	ND	Evaluation des besoins et lancement d'un AO	Lancement de la démarche de concertation managériale	Formalisation du projet managérial et création de l'Ecole des cadres	Animation du projet managérial
	Réalisé	NC	oui	oui	oui	

Objectif	Démarche usager					
	2019		2020	2021	2022	2023
Démarche usagers lisible par les usagers, déployée dans toutes les directions et promue par les agents	Cible	ND	Appropriation de l'existant	Relance de la démarche usager par le terrain et expérimentation de l'incubateur DU	Pérennisation de l'incubateur DU Actualisation du recensement des projets DU et structuration du pilotage de la DU	Pilotage de la DU dans le cadre de la stratégie de déploiement actualisée et animation de l'incubateur DU
	Réalisé	NC	oui	oui	oui	

Objectif	GRU					
	2019		2020	2021	2022	2023
Intégration d'une solution GRU pour améliorer et piloter la relation usager sur les principaux canaux d'accueil des usagers et des prestations proposées par le CD93	Cible	ND	ND	Partenariat France Relance et cadrage du projet	Acquisition de la solution GRU sur des projets pilote du périmètre autonomie Recensement exhaustif des besoins et définition d'une stratégie de GRU pluriannuelle à l'échelle de la collectivité	Accompagnement du déploiement de la stratégie GRU de la collectivité sur le volet accompagnement au changement
	Réalisé	NC	NC	oui	oui	

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Transformation de l'administration	Dépense	0,048	0,091	0,162
	Recette			0,200
Total	Dépense	0,048	0,091	0,162
	Recette			0,200
	Charge nette	0,048	0,091	0,038

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Transformation de l'administration	Dépense			0,081
Total	Dépense			0,081
	Recette			
	Charge nette			0,081

PROGRAMME

Innovation territoriale

Ce programme ne comporte pas d'actions.

CONTEXTE

Au sein de cette mission a été créé un « **Laboratoire de l'innovation territoriale** », lieu ouvert aux usagers, partenaires et agents des directions pour faire émerger des idées et propositions nouvelles ou disruptives au service du territoire et développer des outils et méthodes répliquables dont les bénéficiaires seront le territoire et ses habitants.

En tant que fonction ressource des directions et des habitants-usagers des services publics, la MIT répond à un **besoin de visibilité et d'agilité** au service des acteurs du territoire et de l'administration départementale.

Pour ce faire, la mission :

- **S'appuie sur l'expérimentation**, le test et le retour d'expériences,
- Incube avec les services départementaux et les usagers du territoire de **nouveaux projets** et de **nouveaux modes d'intervention** des services publics, invente de nouvelles manières de concevoir, délivre de

nouveaux services publics départementaux (ou les revisite avec les usagers) ;

- **Travaille à fédérer** l'ensemble des parties prenantes et veille à s'ouvrir à une pluralité d'acteurs pour fabriquer les services de demain (rencontre au sein du Laboratoire, coopérations...).

Enfin, la mission a pour enjeux de :

- **Développer de nouveaux modes de conception**, de mise en œuvre et d'évaluation des dispositifs et politiques publiques avec les usagers et acteurs du territoire ;
- **Concevoir l'administration publique de demain** en faisant entrer les usagers et les partenaires dans la fabrique des services publics ;
- **Fédérer les acteurs et les stratégies en cours** (grands projets, plans...) et de favoriser les coopérations à toutes les échelles du territoire.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Imaginer de nouvelles formes d'intervention de l'action publique, en y associant les habitants, usagers et acteurs dans la fabrique des services publics ;
- Rénover ou initier de nouveaux services publics et dispositifs ;
- Développer la culture de l'innovation au sein de la collectivité.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

L'année 2022 est l'année du développement et de la mise en place des expertises opérationnelles des projets de la mission. Elle a permis de prendre en charge de nombreuses sollicitations qui se sont traduites soit par la signature des **contrats de réciprocité** pour les projets incubés dans la Couveuse de la MIT, soit par l'accueil des équipes projets au sein du Laboratoire de l'innovation pour bénéficier de form-actions, de la brigade d'intervention méthodologiques (BIM) et dans une moindre mesure d'agents pour des formations d'acculturation aux méthodes et outils innovants.

La Couveuse : 19 projets incubés

Le nombre de contractualisations de projets incubés dans la couveuse de projets a dépassé la prévision initiale de 2022, portant à 20 le nombre de contrats de réciprocité au lieu des 10/15 prévus.

Les projets incubés dans la Couveuse pour l'accompagnement des projets des directions sont classés en 4 catégories :

- **Design de politiques publiques** (politique départementale de parentalité pour la DEF, jeu de la résilience avec la DTE, ...),

- **Design de services publics** (parcours des bénéficiaires de la PCH, par assistants maternels, ...),
- **Design d'usages et d'espaces publics** (penser le nouvel espace du Tête à Tête, aménagement du parc de la Bergère, îlots convivialité et loisirs, refonte du nouvel intranet, ...),
- **Design participatif** (expérimentation de deux comités usagers en CSS, laboratoire populaire de communication en santé).

D'autres directions ont sollicité la MIT en 2022 : la MEDI pour la caravane des discriminations, la DNPB pour le parc de L'Île-Saint-Denis, la MMPCR pour des outils de médiation... Compte tenu du plan de charge ils seront réalisés en 2023.

Le Laboratoire de l'innovation

La MIT a proposé plusieurs temps collaboratifs ou événements favorisant la coopération et l'acculturation pour l'innovation :

- Un événement dans le cadre du mois de l'innovation publique, « **Les kiosques de l'innovation** » pour partager les pratiques et les expériences vécues avec les équipes projets ;
- Une invitation des services-directions à rejoindre le réseau « **Les complices de l'innovation** » pour co-construire la programmation de l'événement, et favoriser l'entraide ou le recensement de thématiques intéressant les services ;
- La réalisation de **podcasts** valorisant les initiatives innovantes des équipes ;
- La diffusion du **Journal de bord** numérique de la MIT pour informer les agents de l'actualité des projets et des activités à venir avec des liens pour aller plus loin.

Le Laboratoire a accueilli :

- Les équipes projets de la Couveuse via des ateliers collaboratifs et de co-construction, qui visent également à transmettre et déployer de nouvelles pratiques,
- Des formations-actions pour inviter les équipes projets à communiquer efficacement (pitch, facilitation graphique),
- 9 sessions dans le cadre du dispositif BIM (brigades d'intervention méthodologiques).

Le dispositif BIM a accueilli une quarantaine de personnes lors des 9 sessions réalisées en 2022 elles ont concerné entre autres les espaces publics de santé, les arts visuels, la filière numérique, l'accueil de nouveaux arrivants. Ce dispositif léger est mobilisable par les directions qui souhaitent le plus souvent construire un atelier collaboratif ou penser une démarche participative. Les BIM sont des temps de questionnements, de production et de transmission d'outils et de méthodes collaboratives visant à injecter de l'intelligence collective dans les pratiques et les projets départementaux. Les livrables sont généralement des scénarios, des outils de facilitation et d'animation, des RACI de projets ou des cahiers de préconisations avec lesquels les équipes repartent.

Par ailleurs le Laboratoire est un lieu ouvert qui a accueilli tout au long de l'année des directions et services qui souhaitaient organiser des ateliers collaboratifs et participatifs, soit en autonomie soit avec l'appui de l'équipe MIT.

Plus spécifiquement, au cours de cette 3^{ème} année d'activité, la mission a :

- **Présenté l'offre de service** auprès des services, délégations, missions et directions, au fur et à mesure des arrivées,
- **Développé les partenariats externes** (pôle innovation CNFPT, 27^{ème} Région, DITP, écoles et agences de design),
- Poursuivi avec la DirCom interne son **plan de communication** : conception et diffusion de supports pour communiquer (Journal de Bord, Podcasts, kiosques innovation à l'occasion du MIP 2022).

En 2022, un **partenariat a été voté avec l'association Design Actions Publiques (DAP) et l'école design STRATE** en décembre. Le DAP est la première « formation » (formation par l'action) laboratoire de design social en France. Les 6 étudiants du DAP 2023 sont les « acteurs » du développement de projets à impact social et environnemental positifs, ancrés sur le territoire. Un certificat « Concevoir un projet de design d'innovation sociale » sera délivré par Strate Ecole de Design à l'issue de la formation « DAP3 en juin 2023.

Un appel à candidatures internes a permis d'accueillir deux agents de la collectivité pour apprendre à développer des projets sociaux en coordonnant les acteurs impliqués.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Objectif		Actualiser la cartographie des projets d'innovation des directions			
		2020	2021	2022	2023
Taux de réponses obtenues (Entretiens avec les directions/réponses obtenues)	Cible	RAS	RAS	Toutes les directions et délégations	Toutes les directions et délégations
	Réalisé	NC	NC	Oui	
Réalisation du support numérique					
<u>Commentaire</u> : Cet indicateur est renseigné au fur et à mesure des rencontres avec les directions.					

Objectif		Actualiser le portefeuille d'activité (contrats de réciprocité)			
		2020	2021	2022	2023
Nombre de contrats de réciprocité signés	Cible	1	5	10-15	10
	Réalisé	4	9	20	
<u>Commentaire</u> : Une stratégie portant sur l'activité de la MIT a été validée par la DGA PRHM (réunion collectif DG du 12/5/2022). Elle vise à rééquilibrer les activités couveuse (croissance) /laboratoire (diminution) pour arriver en 2023 à un équilibre situé à 50/50% entre ces deux activités. Au regard de problématiques RH, il est convenu de rééquilibrer les activités couveuse/labou. Le nombre contrats « actifs » est fixé désormais à une dizaine maximum en 2023, stratégie à déployer au cours de 2023 au fur et à mesure de l'extinction des contrats 2022.					

Objectif		Communiquer sur l'offre de services aux directions			
		2020	2021	2022	2023
Support réalisé Nombre de présentation réalisée	Cible	1 Support	1 support actualisé 20 présentations aux directions et services	1 support réalisé / 10 présentations aux directions et services	1 support actualisé de l'offre de service Couveruse/Laboratoire Diffusion de podcasts
	Réalisé	1	Oui	Offre présentée aux directions au fur et à mesure 4 séries de 3 podcast réalisés diffusion 2023 1 lettre d'info diffusée	
<u>Commentaire</u> : Le support offre de services a été actualisé fin 2022 et sera diffusé en 2023/ compte tenu du succès de l'offre, et d l'incapacité à faire plus avec les moyens actuels, la DMIT ne promeut pas davantage l'offre.					

Objectif	Communiquer / retours d'expériences et échanges de pratiques				
		2020	2021	2022	2023
Reuves de projets/ livrables /communication interne DGA PRHM DGS	Cible	ND	4	1	Revues de projets DGA PRHM trimestrielle + Revues de projets DG/DGAS
	Réalisé		NC	1	6 revues de projets DG/DGAS 1 événement KIOSQUES de l'innovation 2 podcasts diffusés 1 article eacteur
<p><u>Commentaires</u> : Les livrables « revues de projets » par pôle selon les besoins/étapes des projets + 1 livrable « bilan activités MIT 2022 ». En termes de communication un soutien de la DCOM interne a permis de mieux diffuser.</p>					

Objectif	Initier la création d'un réseau territorial de l'innovation en interne et avec les partenaires et institutions				
		2020	2021	2022	2023
Nombre de participation aux manifestations et événements du réseau national Et nombre d'événements organisés par la MIT Couveuse : ateliers projets, ateliers form-action Labo : BIM, formations, ateliers collaboratifs, communauté des complices, événements etc. AJOUT POUR 2022 Dispositif innovant : partenariat avec l'association design actions publiques (DAP) et Strate	Cible	ND	10	20	20
	Réalisé		NC	15	+100 ateliers réalisés + 9 BIM + 1 REX (labo) + 2 podcasts + 1 article (MIP) + 1 NL 1 convention de partenariat avec l'association design actions publiques et l'école STRATE
<p><u>Commentaire</u> : En 2023 avec l'arrivée du poste d'assistante de direction, la MIT devrait être en capacité de réaliser des bilans quantitatifs du nombre de participation et de livrables.</p>					

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Innovation territoriale	Dépense	0,005	0,007	0,013
Total	Dépense	0,005	0,007	0,013
	Recette			
	Charge nette	0,005	0,007	0,013

Mission Conduite de l'action départementale

PROGRAMME

Animation de la fonction financière

Ce programme comporte quatre actions :

- Formation des agents aux bonnes pratiques financières,
- Organisation d'ateliers et séminaires,
- Systèmes d'information financier et décisionnel,
- Communication financière interne et externe.

CONTEXTE

Le programme « Animation de la fonction financière » est transverse à l'ensemble de l'activité de la DirFi.

Il touche à la formation des agents et à la sensibilisation aux bonnes pratiques via des formations, séminaires et

ateliers, ainsi qu'à la modernisation du système d'information financier (SIF) et décisionnel (SID).

Enfin, il recouvre les actions de communication financière impulsées par la DirFi, en interne et en externe.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

L'objectif d'amélioration du pilotage budgétaire et de la qualité comptable de la collectivité passe notamment par l'acculturation des agents à ces enjeux et par la montée en compétences des équipes. En conséquence, l'organisation des formations sur la culture financière, le cadre réglementaire budgétaire et comptable, les procédures internes du Département et les usages du système d'information financier (SIF) ont continué à fortement mobiliser les équipes de la DirFi en 2022.

Plusieurs modules de formation, ainsi que différents formats d'ateliers/séminaires ont été proposés aux agents de la collectivité exerçant des fonctions budgétaires et comptables et dont le métier a fortement évolué ces dernières années. L'objectif est d'accompagner ces évolutions et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques entre pairs.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Formation des agents aux bonnes pratiques financières

En 2021, la DirFi a repris une offre de formation à destination des agents exerçant des fonctions budgétaires et comptables, en s'appuyant sur un réseau d'une vingtaine de formateurs internes. Cette offre de formation s'est étoffée en 2022. Ainsi au total, ce sont 527 agents qui ont été formés au cours de 64 sessions en 2022.

Ces formations ont porté sur la culture financière, la préparation budgétaire, la gestion des tiers et du patrimoine dans le SIF, l'analyse financière des associations, la construction de requêtes sous Business Objects, la recherche de financements, la mise en place

des nouveaux modules Factures et Service fait, et le SI Subvention.

Un bilan qualitatif sous forme de questionnaire a été envoyé aux agents ayant suivi les formations. Ainsi, **60 % des répondants se sont estimés très satisfaits** par la formation et 38 % satisfaits. En outre, 59 % des agents ont estimé que la formation correspondait tout à fait à leurs attentes et 35 % suffisamment à leurs attentes. La durée de la formation a convenu à 84 % des agents répondant (environ une centaine). Enfin, plus de 40 % des agents ont indiqué avoir pu appliquer ce qu'ils ont appris lors de cette formation.

Organisation d'ateliers et séminaires

La DirFi communique également avec les autres directions à travers des formats plus souples que ceux de la formation professionnelle. Le but est de répondre à des difficultés ponctuelles et d'apporter des outils aux agents. Ainsi un **séminaire sur la fonction comptable** s'est déroulé le 21 octobre 2022 et mobilisé de nombreux agents des directions.

La DirFi a, de plus, régulièrement participé au Réseau des affaires générales et a notamment présenté le 30 mars la veille DirFi / DEI et DTCM sur les recettes, la formation sur la recherche de financement et un point d'étape sur le module Factures Service fait dans GdA. Le 22 juin, a été abordé la demande d'appui au contrôle interne en lien avec l'Inspection générale et la DRH, le 14 septembre, la convention de recettes avec la Paierie départementale et le 12 octobre le calendrier et les points de vigilance relatifs à la clôture budgétaire.

Par ailleurs, des ateliers sur le SI Subvention ont été mis en place pour co-construire les formulaires de dépôt des demandes et le processus d'instruction des demandes de subvention.

Enfin, des ateliers avec la Délégation à la transition écologique ont eu pour objet de former au référentiel I4CE dans le cadre de la mise en place du budget climat 2023.

Systèmes d'information financier et décisionnel

Le SIF accompagne la collectivité dans son projet de **modernisation des fonctions financières**. Depuis le lancement de la dématérialisation des factures, les enjeux liés au SIF vont croissant. Une réadaptation du progiciel financier a été lancée en février 2022, comportant de nouveaux modules de traitement des factures et du service fait intégrés au logiciel financier GdA destinés à fluidifier la chaîne comptable. L'implémentation de ces modules limite les interfaces, les changements d'outils et les actes de gestion. Il permet une traçabilité des données, augmente la capacité à piloter l'activité comptable sur toutes les étapes de la dépense, de l'ordonnateur jusqu'au comptable public et améliore l'information financière.

Ainsi, un **dispositif complet d'accompagnement au changement** a été réalisé auprès des agents utilisateurs sur ces évolutions :

- Ateliers de présentation aux agents ;
- Participation des directions aux ateliers de recettes fonctionnelles informatiques ;
- Vidéos de formation sur l'Espace finances de l'intranet ;
- Formation en présentiel par des formateurs internes de la collectivité ;
- Retours d'expérience post mise en production auprès des utilisateurs.

En 2022, le système d'information décisionnel (SID) a été employé pour la préparation du **budget climat du Département**. Les directions ont été invitées à classer leurs crédits votés selon la grille suivante : très favorables, favorables, neutres, défavorables et indéfinies. Pour cela, les crédits ont été intégrés sur un formulaire du SID pour chaque direction. Par la suite, une extraction des informations saisies a été faite à partir du SID et a permis de compiler les données au niveau départemental.

Communication financière interne et externe

Les enjeux de communication financière sont importants, en interne de la collectivité comme en externe à destination du public.

En interne, l'**Espace finances** a été mis en ligne sur l'intranet le 26 octobre 2021. Il s'agit d'une boîte à outils destinée aux agents départementaux et plus particulièrement aux agents exerçant des fonctions budgétaires et comptables. Il est organisé en 10 rubriques : Mes interlocuteurs / Je m'informe sur le budget départemental et l'activité du Département / Je prépare mon budget / Je recherche des Financements / J'exécute mon budget / Je pilote mon activité / J'instruis une demande et je verse une subvention / Je me forme / Je sollicite la Direction des Finances / Animation de la fonction financière.

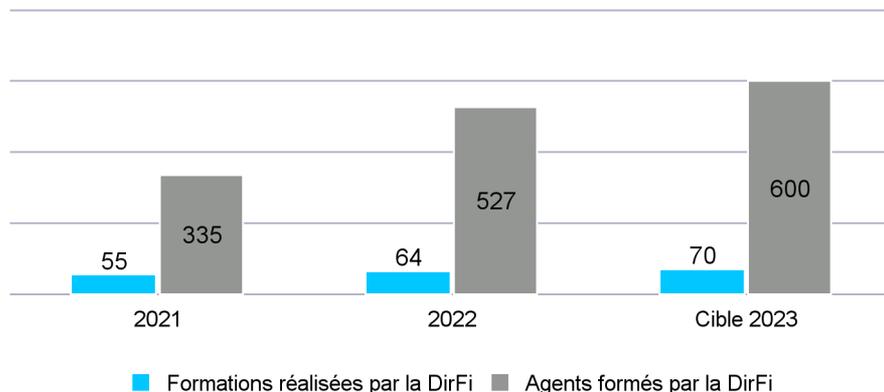
En 2022, deux rubriques ont été ajoutées : Le Budget Climat et la Veille Statistique.

L'espace Finances a été consulté 16 896 fois en 2022. La Rubrique « Je me forme » a notamment été consultée à 4 000 reprises, « J'exécute mon Budget » 1 166 fois, et « Je Recherche des Financements » 850 fois.

Au titre de la communication externe, le Département a produit les documents budgétaires (ROB, BP, BS) et de gestion (Projet d'activité et Bilan d'activité) comme chaque année. Il est à noter que, pour la première année, le rapport d'orientations budgétaires a été illustré. En outre, un **rapport dédié au budget climat**, annexé au rapport au BP 2023, a été produit. Enfin, les **jaunes budgétaires** au titre de l'année 2023 ont été présentés pour la première fois à l'assemblée départementale en février 2023.

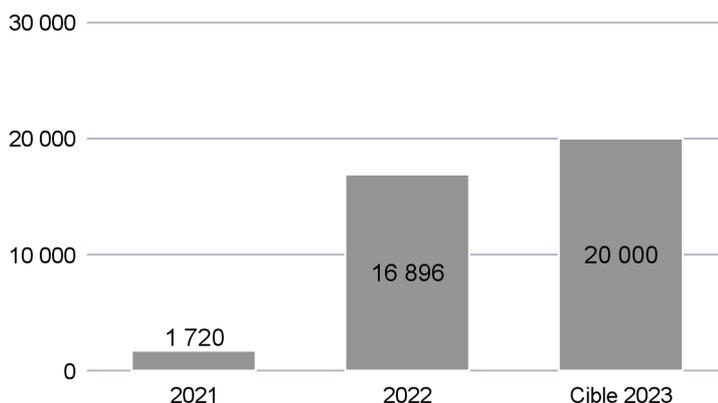


Actions de formation par la DirFi



La forte croissance du nombre d'agents formés en 2022 s'explique notamment par l'important dispositif de formation dédié à l'accompagnement à la transition vers le module Factures de GdA (premier trimestre 2022), ainsi que par les formations au nouveau SI Subvention (dernier trimestre 2022).

Nombre de consultations de l'espace Finances sur l'intranet



L'espace Finances a été mis en service au dernier trimestre 2021. En 2022, les rubriques les plus consultées sont « Je me forme », « J'exécute mon budget » et « Je recherche des financements ».

PROGRAMME

Stratégie budgétaire et financière

Ce programme comporte quatre actions :

- Elaboration et suivi du budget,
- Pilotage et optimisation des recettes,
- Gestion de la dette et de la trésorerie,
- Financement des SSCP et de la BSPP.

CONTEXTE

Ce programme a pour but de mener à bien l'ensemble du cycle budgétaire du Département, du cadrage à l'adoption du compte administratif. Il s'agit aussi bien de conduire un travail sur les dépenses et recettes de fonctionnement que d'investissement, afin d'assurer un équilibre du budget tout en permettant d'assurer la soutenabilité des projets portés par le Département.

Le travail de préparation et de suivi budgétaire, de pilotage des recettes, mais également de gestion de la dette a dû se faire dans une logique de **grande**

prudence. Les années 2022 et 2023 ont en effet été marquée par un contexte économique mouvant, avec une **inflation** qui risque de se maintenir à un niveau élevé, ayant pour effet une **hausse des coûts, mais également des taux bancaires**. A cela, s'ajouteront les possibles mesures gouvernementales pouvant impacter directement le Département (demande de participation à l'effort de réduction de la dette nationale via le rétablissement d'une contrainte sur les dépenses de fonctionnement) ou indirectement (réformes touchant aux ressources des collectivités).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Garantir la solvabilité budgétaire et financière de la collectivité dans un contexte économique (inflation, hausse des taux) et législatif (loi Taquet, Ségur, PLF pour 2023) mouvant ;
- Alimenter la Direction générale sur les évolutions institutionnelles et socio-économiques pouvant impacter à plus ou moins long terme le budget départemental, et de tout autres études sur les sujets d'actualité ;
- Animer le dialogue de gestion avec les directions opérationnelles dans un souci d'optimisation des procédures internes et de bonne allocation des ressources ;
- Mettre en place une culture « recettes » au sein de la collectivité, consistant à accentuer la recherche de financement au sein de chaque direction opérationnelle ;
- Œuvrer pour la fiabilisation et l'amélioration de l'information financière de la collectivité.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Elaboration et suivi du budget

Suivi du budget 2022

Afin d'assurer un suivi du budget au quotidien, l'ensemble des analystes budgétaires travaillent en étroite collaboration avec les directions, réparties par portefeuille. Des réunions sont organisées régulièrement afin de réaliser un suivi du budget, auxquelles s'ajoutent l'ensemble des échanges menés au quotidien avec ces directions sur des sujets divers. Ce dialogue de gestion mobilise l'ensemble des services de la DirFi. Ce travail a porté sur :

- Un suivi infra-annuel ;
- Une actualisation des données financières pluriannuelles ;
- Un suivi particulier des nouveaux dispositifs actés et une montée en charge des dispositifs existants : montée en charge des dépenses d'insertion dans le cadre de la renationalisation du financement du RSA, mise en place du Pass'sport 5^{ème}, mesures découlant du Ségur, mise en place de la télégestion pour les services d'aide à domicile, Bel été solidaire et olympique, etc.

L'année 2022 est la première année de mise en œuvre de la **renationalisation** de l'évolution de l'environnement financier du Département a directement produit des effets sur son budget de fonctionnement.

Elaboration du budget 2023

La DirFi est en charge de la préparation du budget. Cette préparation budgétaire débute dès le 2^{ème} trimestre de l'année n-1, avec un pré-cadrage avant la formalisation d'un cadrage transmis aux directions courant du mois de juin.

Afin d'assurer l'équilibre du budget, rigide du fait de nombreuses dépenses contraintes, le **cadrage budgétaire en fonctionnement pour 2023 est de 0 %**. Cela signifie que l'évolution des dépenses sectorielles dites « compressibles » entre le BP 2022 et le BP 2023 doit être nulle. **En investissement**, le budget 2023 marque la poursuite de la **montée en charge des dépenses d'équipement**. Ainsi, avec 340 millions d'euros votés, le montant inscrit au titre des dépenses d'équipement augmente de 30 millions d'euros au BP 2023 par rapport au BP 2022.

Préparation au passage à la M57

L'année 2022 a été marquée par une première phase de préparation au passage à la M57, prévue pour le 1^{er} janvier 2024, afin d'identifier au mieux les prérequis nécessaires au changement de nomenclature mais aussi les impacts potentiels sur les budgets à venir.

Pilotage et optimisation des recettes

L'année 2022 concrétise pour la DirFi la stratégie du Bureau de l'optimisation et du pilotage des recettes lancées en 2021. En effet, cette stratégie repose sur trois objectifs opérationnels :

- Sécuriser les financements afin de recouvrer les recettes prévues budgétairement ;
- Rechercher des financements afin d'accroître les recettes de la collectivité ;
- L'acculturation des directions opérationnelles aux enjeux liés aux recettes.

A partir des outils créés en 2021, la DirFi s'est appuyée sur cette nouvelle expertise en matière de recettes pour consolider l'analyse et l'accompagnement des directions dans la construction et la réalisation du budget du Département. Cet accompagnement auprès des directions opérationnelles a permis de consolider et sécuriser les recettes d'investissement 2022 qui ont été réalisées à hauteur de 90,6 %.

Afin de répondre à l'objectif d'accompagnement des directions opérationnelles à la recherche de financement, la DirFi (avec la participation de la DEI et de la DTCM) a créé la « **Gazette des recettes** » permettant de diffuser une veille financière aux directions porteuses de projet et de les appuyer dans le dépôt des dossiers de financement. Ainsi, ce sont deux

numéros qui ont été publiés en 2022. Cette veille se poursuivra en 2023.

En matière d'acculturation à la recette, l'année 2022 a été marquée par la **création de la formation « Financement : de la recherche de financement à la récupération de la recette »**. Une formation dédiée à tous les agents départementaux travaillant dans les services des affaires générales mais aussi des chargés de projet. Ainsi, trois sessions ont eu lieu en 2022 pour 25 agents formés.

La DirFi s'est également investie pour analyser les conséquences de la réforme de l'automatisation du **FCTVA**. A l'appui de cette expertise, un travail de sensibilisation des directions aux enjeux de l'exclusion de certaines dépenses au FCTVA a été mené. Les dépenses de « cloud » de la collectivité pourront dorénavant être valorisées au titre du FCTVA.

La DirFi a appuyé directement la DA dans l'analyse d'une possible refonte des compensations par l'Etat des deux dernières allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont l'allocation personnalisée de l'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Ce travail de fonds se poursuivra en 2023.

Gestion de la dette et de la trésorerie

L'année 2022 marque un **tournant fort sur les marchés financiers**, après plus de 7 années de taux d'intérêt très bas, le **contexte inflationniste** a poussé les Banques centrales à adapter leur politique monétaire en **augmentant leurs taux directeurs**.

La Banque centrale européenne, qui menait jusqu'à lors une politique très accommodante visant à garantir des taux d'intérêts très bas, a ainsi peu à peu fait évoluer sa politique au cours de l'année :

- En premier lieu, la BCE a mis un terme en mars 2022 à son Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP), programme de rachat d'actifs mis en place en 2020 afin de limiter l'impact négatif de la pandémie de covid-19 sur l'inflation européenne ;

- Dans un second temps, la présidente du Conseil des gouverneurs a annoncé le lancement de l'Asset Program Purchase (APP), programme de rachat d'actifs initié en 2014 afin de soutenir l'économie européenne à la suite de la dernière crise économique. Ce programme a donc été progressivement ralenti passant d'un rythme de 40 milliards d'euros de rachat d'actifs au mois d'avril, à 30 au mois de mai, pour terminer à 20 milliards au mois de juin ;
- Ce n'est qu'après avoir mis un terme à ses deux programmes de rachat d'actifs que la BCE a initié la hausse de ses taux d'intérêts directeurs pour la première fois depuis 2011. En juillet 2022, elle a procédé à une première hausse de taux de l'ordre de 0,50 % à laquelle ont succédé trois autres hausses (deux de 0,75 % et une de 0,50 %).

Dans ce cadre, le Département de la Seine-Saint-Denis a fait le choix de mobiliser l'intégralité de son besoin de financement du budget principal en une fois, en juillet, en mobilisant uniquement les enveloppes ouvertes auprès des financeurs publics, que sont la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (BDCE). Conformément à la stratégie financière de ne pas augmenter l'encours de la dette, le Département a emprunté 100 millions d'euros, soit le niveau du capital remboursé en 2022. Cette enveloppe de 100 millions a été répartie de la manière suivante :

- 30 millions auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe,
- 70 millions auprès de la Banque européenne d'investissement.

En empruntant 100 millions sur le budget principal, le Département a, de nouveau, rempli son objectif de **stabilité de l'encours de la dette du budget principal pour la quatrième année consécutive**.

S'agissant du budget annexe d'assainissement, compte-tenu de la montée en charge des investissements, une campagne d'emprunts spécifique a été lancée début novembre auprès de trois partenaires bancaires pour un montant de 25 millions. Les trois banques ont répondu à l'intégralité du besoin de financement. Le Département a contractualisé les 25 millions auprès de la Banque postale. Il s'agit là d'un financement qui revêt un caractère « vert » divisé en trois enveloppes, une de 5 millions et deux de 10 millions. En intégrant ces 25 millions, l'encours de dette du budget assainissement est ainsi passé de 42,6 millions fin 2021 à 71,5 millions fin 2022, soit une hausse de près de 68 %. Autre fait marquant sur le budget annexe pour l'année 2022, c'est la poursuite du partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce partenariat a permis au Département de la Seine-Saint-Denis, de pouvoir bénéficier de ligne de financement pour un montant total de 7,4 M€. Rappelons que cette collaboration avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, permet à la collectivité de pouvoir obtenir en plus des subventions, un financement à un taux préférentiel (taux à 0 %).

En matière de trésorerie, si en 2021 une ligne de trésorerie avait été signée afin de prémunir la collectivité contre un éventuel défaut de paiement, cette option n'a pas été retenue sur l'année 2022 en l'absence de besoin d'un tel instrument financier.

Financement des SCPP et de la BSPP

La préfecture de police de Paris dispose notamment, pour l'exercice de ses missions, des services dits « communs » ou « interdépartementaux » placés sous son autorité fonctionnelle, mais qui interviennent sur le territoire des départements de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. Ces services sont :

- La brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), unité de statut militaire détachée de l'arme du Génie, unité interdépartementale ;
- Les services communs de la préfecture de police (SCPP), qui sont le laboratoire central de la préfecture de police (dont seules les activités de déminage et d'explosif sont à la charge de l'Etat), l'institut médico-légal, le service des objets trouvés et le laboratoire central des services vétérinaires.

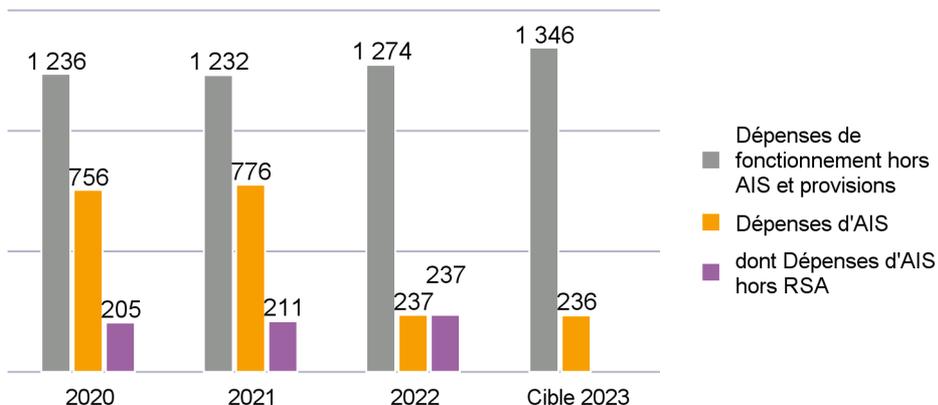
Les dépenses de fonctionnement de la BSPP et de la SCPP ont connu une progression entre 2021 et 2022 de + 3,7 % pour les dépenses de la BSPP et + 2,5 % pour les dépenses de la SCPP. Cette augmentation s'explique notamment par deux postes de dépenses que sont les dépenses relatives aux personnels et les dépenses de fonctionnement courant.

Les dépenses d'investissement de la BSPP, ont quant à elles, connu une baisse significative, passant de 4,5 millions d'euros en 2021 à 3,4 millions d'euros en 2022 (soit une baisse de 23,8 %). Cette baisse est la résultante de la fin des chantiers des centres de secours de Montmartre, de Neuilly-sur-Marne, Rungis et de Rueil-Malmaison.

Le financement des sapeurs-pompiers et des services centraux, individualisé budgétairement dans l'unité « Budget spécial de la préfecture de police », est voté par le seul Conseil de Paris, qui détermine les contributions respectives de la ville de Paris et de chacune des collectivités de la petite couronne (conseils départementaux et communes). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

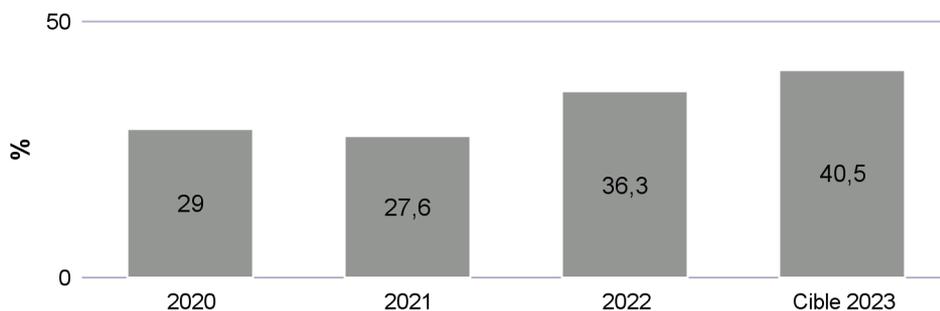


Evolution des dépenses contraintes (en millions d'euros)



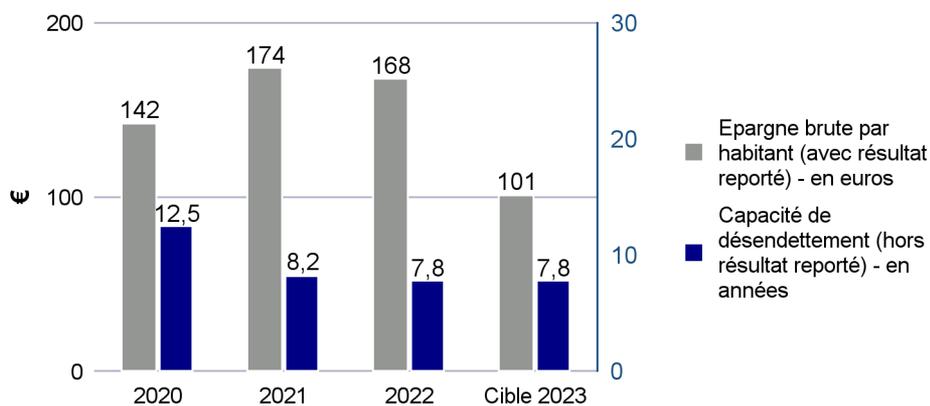
La forte baisse des dépenses d'AIS en 2022 est corrélative à la renationalisation du financement du RSA, qui exclut donc cette AIS du périmètre.

Part des dépenses compressibles (en %)

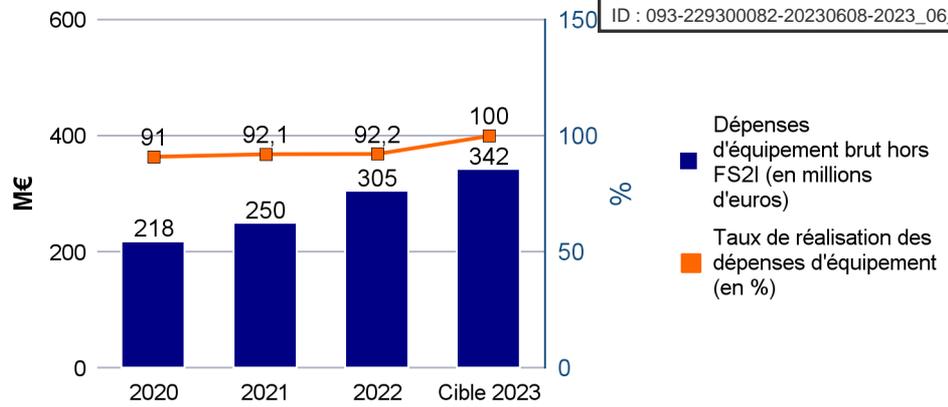


Les hauts pourcentages pour la cible 2023 et pour le réalisé 2022 s'expliquent par la renationalisation du financement du RSA, qui exclut donc le RSA du volume des dépenses de fonctionnement, augmentant donc mathématiquement la part des dépenses de fonctionnement dites « compressibles » sur le total.

Epargne et capacité de désendettement



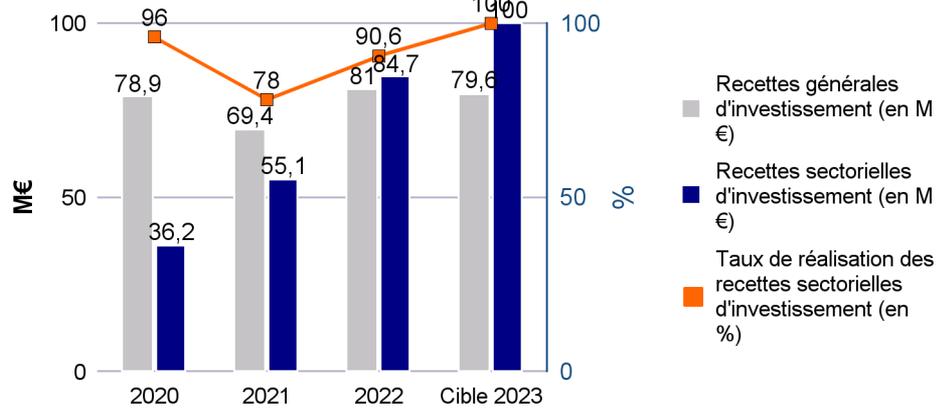
Dépenses d'équipement

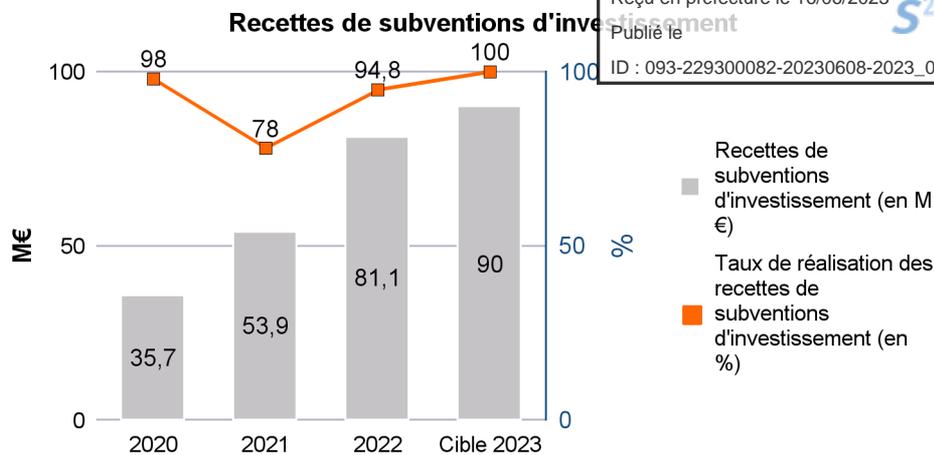


Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement

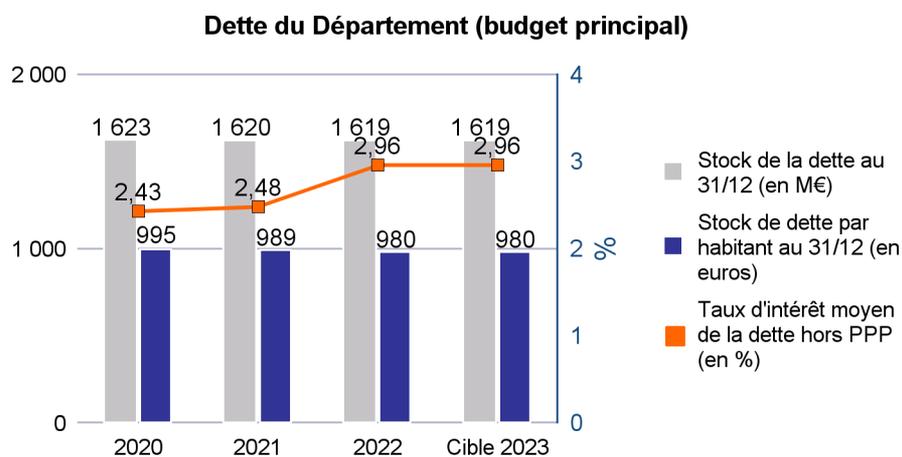




Les recettes générales comprennent les produits fiscaux, les dotations de l'Etat et les ressources financières tirées de la péréquation horizontale. Les recettes générales d'investissement comprennent la DSID, le FS2I, les redevances radars et la récupération du FCTVA, la dotation exceptionnelle de l'Etat dans le cadre de l'accord RSA.

Les recettes sectorielles comprennent toutes les recettes non titrées par la Direction des finances. Par conséquent, sont exclues en fonctionnement, le résultat de fonctionnement reporté ainsi que les produits financiers et les recettes générales (à l'exception des produits des cessions). En investissement, le solde d'exécution de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement capitalisé ainsi que l'emprunt et les financements directement pilotés par la Direction des finances (FS2I, DSID, FCTVA, etc.).

Sont exclues des subventions d'investissement, les subventions perçues par la Direction des finances (FS2I, DSID et les redevances radars).



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230608-2023_06_012-DE

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Elaboration et suivi du budget	Dépense	31,005	60,052	120,042
	Recette	15,000	31,000	40,000
Financement SCPP BSPP	Dépense	42,027	43,699	44,933
	Recette	0,052	0,006	
Gestion de la dette et de la trésorerie	Dépense	41,035	38,528	35,520
	Recette	7,327	6,014	3,909
Pilotage et optimisation des recettes	Dépense	19,870	19,138	21,391
	Recette	1934,228	2004,658	1499,133
Total	Dépense	133,936	161,417	221,885
	Recette	1956,607	2041,678	1543,042
	Charge nette	1822,671	1880,261	1321,157

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Elaboration et suivi du budget	Dépense	0,000	0,000	0,000
	Recette	63,911	68,043	94,400
Financement SCPP BSPP	Dépense	2,364	4,555	3,472
Gestion de la dette et de la trésorerie	Dépense	83,648	83,646	85,556
	Recette	83,700	87,000	100,000
Pilotage et optimisation des recettes	Dépense	13,091	13,458	14,456
	Recette	78,931	69,376	77,916
Total	Dépense	99,103	101,659	103,484
	Recette	226,542	224,419	272,316
	Charge nette	127,440	122,760	168,832

PROGRAMME

Qualité comptable

Ce programme comporte trois actions :

- Opérations patrimoniales,
- Relations avec la paierie départementale et les tiers,
- Pilotage des activités comptables.

CONTEXTE

Ce programme a pour objectif de fiabiliser le patrimoine de la collectivité, de piloter ses activités comptables et de faire vivre le partenariat avec la paierie départementale afin d'augmenter la qualité comptable de la collectivité.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a ouvert la voie à l'**expérimentation de la certification des comptes** pour 25 collectivités. Dans son rapport final publié le 5 janvier 2023, la Cour des comptes estime nécessaire que la certification soit rendue obligatoire pour les collectivités territoriales les plus importantes. Comptant parmi ces collectivités, le Département sera très certainement dans l'obligation de faire certifier ses comptes à moyen terme même si, à ce stade, l'échéance n'est pas encore définie.

Dans cette perspective et sans attendre l'évaluation de cette expérimentation, le Département a engagé depuis 2019 la **modernisation de sa fonction comptable** :

- En centralisant l'étape de la liquidation comptable via un centre de services partagés ;
- En créant les trois lignes de maîtrise nécessaires à un contrôle interne comptable et financier de qualité (CICF), avec un service du pilotage de la qualité comptable, situé au niveau 2 des processus de contrôle ;
- En structurant l'organisation autour de la qualité comptable et de l'urbanisation du système d'information financier (bureaux du système d'information financier, de la normalisation, et du patrimoine) ;
- En formant ses agents afin de faciliter l'intégration et la reproduction des bonnes pratiques comptables.

Dans le même temps, en partenariat avec l'Inspection générale du Département, la fiabilisation des processus comptables et la consolidation de la démarche de maîtrise des risques ont été initiées via la **construction d'un référentiel de contrôle interne comptable et financier (RCICF)**, réalisé avec les directions supports et les directions opérationnelles. En aval des processus d'exécution comptable, un partenariat renforcé avec la paierie départementale a permis, en outre, de développer les travaux d'ajustement de l'inventaire comptable avec l'actif du Département, tenu par le comptable public.

L'année 2023 constitue le point de départ d'une série de transformations de grande ampleur pour le secteur public local : inscription du budget 2024 dans la **nomenclature budgétaire et comptable M57 adoptée au 1^{er} janvier 2024, préparation d'un compte financier unique (CFU)** doté d'états financiers rénovés au printemps 2025, entrée dans un des dispositifs de fiabilisation des comptes, qui seront sans doute définis par le législateur dans la continuité de l'expérimentation de la certification des comptes.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques consistent à :

- Garantir aux élus et aux usagers une connaissance fiabilisée des données comptables de la collectivité ;
- Construire un contrôle interne comptable et financier s'appuyant sur des pilotes de processus et des référents dans les directions opérationnelles ;
- Développer l'urbanisation du système d'information financier ;
- Poser les bases qui permettront de conduire le Département de la Seine-Saint-Denis à la certification des comptes.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Opérations patrimoniales

L'action « Opérations patrimoniales » vise à :

- Avoir une vision exhaustive du patrimoine comptable : gestion de l'inventaire (entrées - sorties) ;
- Prévoir budgétairement les opérations d'ordre patrimonial : amortissements, neutralisation, intégration des immobilisations en cours, transfert des frais d'études ;
- Fiabiliser l'exécution des écritures comptables d'ordre patrimonial (réel et ordre) ;
- Apporter aux directions des conseils en matière de suivi du patrimoine.

Le Bureau de l'inventaire a fiabilisé tout au long de l'année les **entrées au patrimoine départemental** en effectuant a posteriori les contrôles de second niveau. C'est ainsi qu'environ 9 000 liquidations ont été contrôlées et rattachées sur 973 fiches inventaire créées et fiabilisées en 2022. Par ailleurs, trois dossiers d'acquisition à l'euro symbolique ont été traités en lien avec la DAJIA, qui instruit les dossiers pour les directions opérationnelles.

En ce qui concerne les **sorties du patrimoine**, le Bureau a traité 6 cessions à titre onéreux pour un total de 1,76 M€. L'échange de parcelles sans soulte avec l'aéroport de Paris courant 2021 a été également régularisé, suite à la transmission des pièces par la DAJIA. L'année 2022 a ainsi donné l'occasion d'éprouver les procédures organisationnelles rédigées en 2021 et guider les agents nouvellement arrivés dans la collectivité. Par ailleurs, un travail sur l'ajustement de l'inventaire comptable des véhicules a été poursuivi avec la sortie de 72 voitures réformées. Une table de correspondance a été conçue pour faciliter le rapprochement avec les fiches de l'actif départemental.

Le dernier trimestre a été consacré à l'intégration des immobilisations du syndicat interdépartemental des parcs de sport (SIPS) affectés au Département. Des écritures d'amortissement et de neutralisation supplémentaires ont été réalisées en décembre et sur la journée complémentaire pour amortir les biens sur l'exercice même de l'affectation.

Par ailleurs, les travaux de rapprochement de l'inventaire comptable et de l'actif se sont poursuivis tout au long de l'année à travers des échanges et des comités techniques avec la paierie départementale. Ce chantier sera poursuivi, car il nécessite un long travail d'analyse et d'ajustement tant coté ordonnateur, que comptable. Suite à ces échanges, deux délibérations ont été votées courant 2022.

La première a permis de :

- Corriger l'anomalie du compte 2121 « Plantations d'arbres et d'arbustes » en transférant les valeurs au compte 2128 « Autres agencements et aménagements » correspondant à la nature des dépenses effectuées par le Département ;
- Ajuster les règles de gestion de l'inventaire comptable et la possibilité de sortie des biens meubles ;
- Actualiser le tableau des comptes amortissables.

La seconde délibération a permis de régulariser le déséquilibre des comptes 4551 et 4552 « Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement » en l'apurant en prévision du passage en M57.

Enfin, un **travail de conseil et d'accompagnement** a été mené tout au long de l'année auprès des directions opérationnelles, le centre de services partagés, ainsi que la DEA pour le suivi de son inventaire. L'objectif étant de sensibiliser l'ensemble des agents sur les actes budgétaires ou comptables ayant un impact sur le patrimoine départemental. Ainsi, sept sessions de formation ont été organisées, ainsi que des réunions avec la DBL, la DVD, la DEJ et la DAJIA. Par ailleurs, une note sur les modalités de paiement et de récupération des avances a été rédigée, en collaboration avec le Bureau de la conformité réglementaire, et diffusée en 2022.

Relations avec la paierie départementale et les tiers

Cette action vise à :

- Contrôler et fiabiliser la base de tiers du Département pour assurer le recouvrement ou le paiement des opérations comptables et lutter contre la fraude ;
- Piloter la régularisation des flux financiers en dépenses et en recettes situés sur les comptes d'attente de la paierie et à faciliter le dénouement d'opérations anciennes, en lien avec la paierie ou la préfecture ;
- Accompagner les directions opérationnelles dans le traitement et le suivi d'opérations spécifiques telles que l'enregistrement des rejets et des annulations, la correction d'anomalies générées par le dépôt des avis de sommes à payer (ASAP) sur Chorus Portail Pro ;
- Faciliter le contrôle de corroboration annuel du compte administratif avec le compte de gestion, par le rapprochement des balances mensuelles Hélios avec le progiciel financier Grand Angle.

Ces différentes actions construites en partenariat avec la paierie départementale contribuent à fluidifier les processus de travail de la chaîne de la dépense et de la chaîne de la recette. Des objectifs partagés avec la Paierie départementale et les directions opérationnelles assurent, quant à eux, un meilleur recouvrement des créances, et une meilleure maîtrise du risque financier lié aux créances douteuses et irrécouvrables.

Sur l'année 2022, le Bureau a soutenu les directions opérationnelles dans l'exécution comptable des opérations spécifiques demandées par la paierie départementale (ex : l'apurement de demandes d'annulations de titre). Il a également accompagné les directions opérationnelles en pilotant l'animation de réunions de suivi, en organisant des formations et des ateliers sur des sujets très pratico/pratique. Ces différentes actions ont permis d'une part de créer une dynamique d'échanges entre la DirFi et les directions opérationnelles et ont sécurisé d'autre part les procédures préconisées par le service. Ces actions ont notamment porté sur :

- L'accompagnement des directions dans la régularisation des comptes d'imputation provisoire en dépenses et en recette ;
- Le renforcement des contrôles des tiers afin de fiabiliser la base existante ;
- Le soutien auprès des directions sur les problématiques spécifiques liées aux régies (nomination, modification des régies...) ;
- La transmission, le suivi des rejets et leur re-mandatement, particulièrement durant la période de clôture ;
- L'année à venir sera marquée par une restructuration des moyens de communication avec les directions opérationnelles, une consolidation des contrôles de second niveau sur les tiers et une sécurisation des données avec la mise en place de L'API SIRENE pour la base de fournisseurs.

Pilotage des activités comptables

Depuis 2019, le Département suit la stratégie de modernisation comptable impulsée par le décret GBCP du 7 novembre 2012. Pour répondre à une exigence forte de qualité comptable, une nouvelle organisation comptable instaurant les trois niveaux de contrôle nécessaires à un contrôle interne de qualité, a été mise en place (contrôle opérationnel de 1er niveau, contrôle interne de 2^e niveau, et contrôle de l'audit de 3^e niveau).

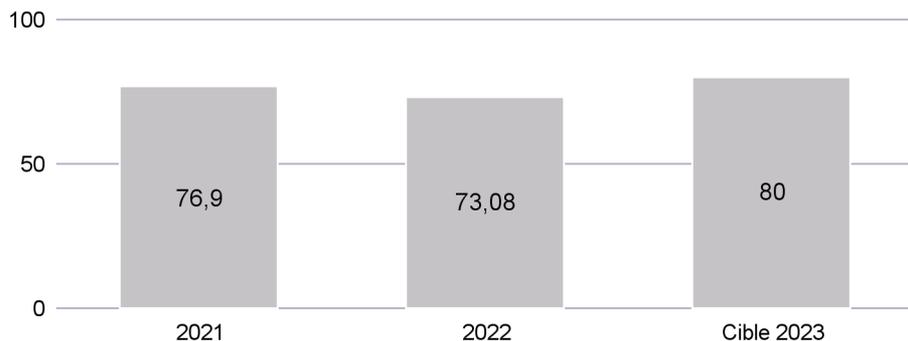
L'action « Pilotage des activités comptables » vise à accompagner l'organisation dans sa démarche de fiabilisation des comptes afin de répondre à moyen terme aux critères de certification des comptes introduite par la loi NOTRé du 7 août 2015.

Ainsi, une **cartographie de l'ensemble des procédures** sur le périmètre des activités transférées au centre de services partagés généraliste (CSPG) à la DirFi, a été réalisée. Cette démarche, conçue en mode projet, a donné lieu à un livrable formalisant 43 procédures de travail qui ont dorénavant gagné en clarté pour l'ensemble des acteurs de la chaîne

comptable. Dans sa dernière version, le guide répond à la majorité des besoins des directions.

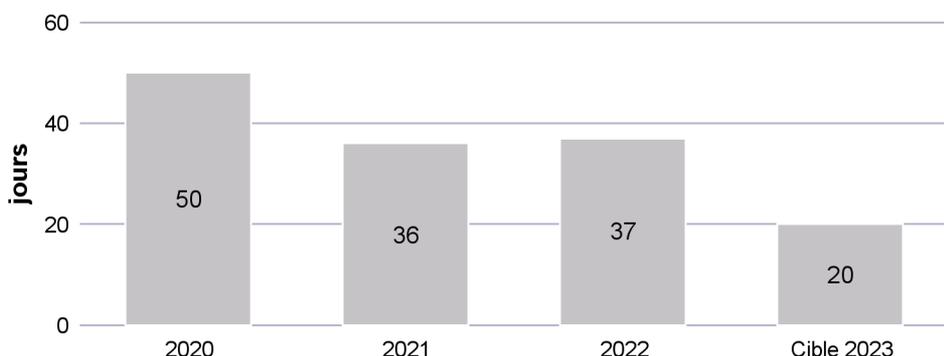
Afin de compléter ce travail de clarification des responsabilités, le service a également lancé une démarche de **maîtrise des risques**, au regard des bonnes pratiques et préconisations règlementaires. Des ateliers collaboratifs avec les directions ont été lancés sur le premier semestre 2022, sur un premier périmètre de 16 procédures à sécuriser prioritairement et doit aboutir à la construction d'un **référentiel de contrôle interne des activités comptables et financières**. Le travail de construction d'un référentiel de contrôle interne comptable et financier (RCIF) est un travail qui prendra encore plusieurs mois. Il conviendra à terme, de déployer un dispositif de maîtrise des risques sur l'intégralité de l'activité comptable et financière de la collectivité. Ce passage en revue de tous les processus comptables et financiers de la collectivité concourra à rendre possible la certification de ses comptes si celle-ci devenait obligatoire.

Indicateur de pilotage comptable (IPC)



L'indicateur de qualité des comptes locaux (IQCL) est remplacé depuis 2020 par l'indicateur de pilotage comptable (IPC), produit à partir de l'IQCL et dont le nouveau mode de calcul modifie le score final, notamment du fait de la prise en compte plus importante des comptes de régularisation. Les indicateurs 2020 et 2021 ne sont donc pas comparables car leurs périmètres divergent. Dans le cadre de la période de transformation liée à la modernisation de fonction comptable, l'objectif est de regagner progressivement un score de 80/100 en travaillant sur le contrôle des immobilisations, des provisions et dépréciations et des comptes de tiers.

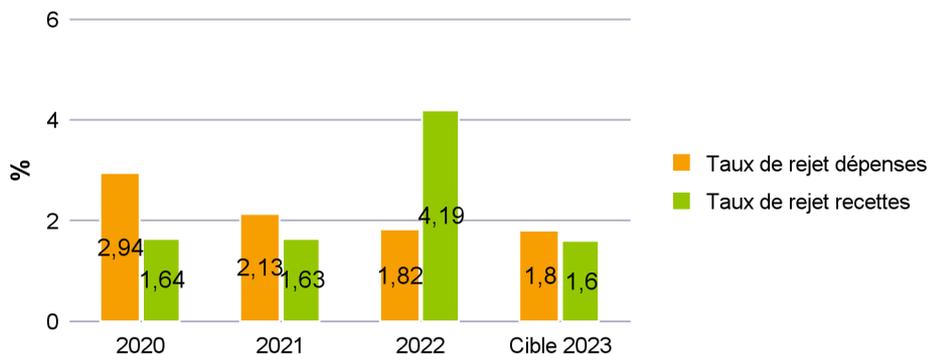
Délai de mandatement



Le délai de mandatement était de 37 jours en 2022. Il reste supérieur à la norme règlementaire de 20 jours.

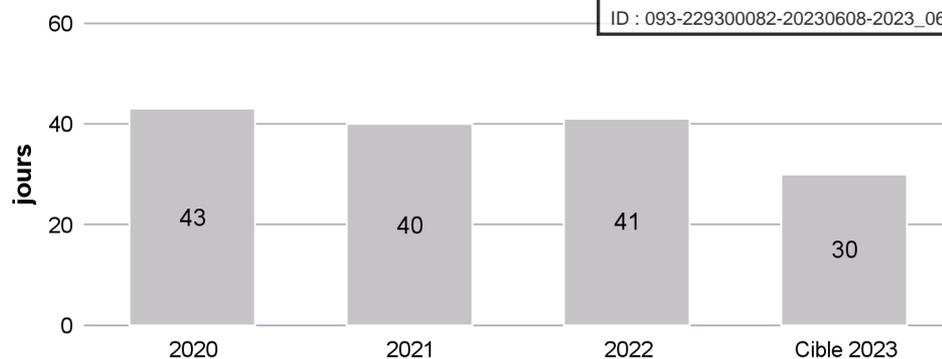
L'investissement par le Département dans le système d'information financier (SIF) depuis 2022 a permis de fiabiliser les dates de réception des factures arrivant de Chorus Portail Pro et de tracer le cycle de vie de la facture dans son intégralité. On note dans le circuit de la chaîne de traitement de la facture un délai trop important au niveau de la constatation et de la certification du service fait. Le Département doit améliorer son délai de mandatement en explorant de nouvelles pistes et favoriser le recours à la constatation du service fait préalablement à la réception de la facture.

Taux de rejet



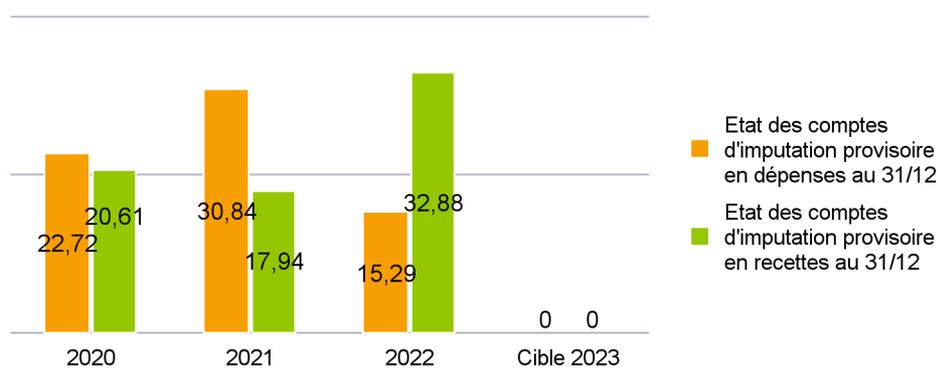
La dégradation du taux de rejet en recettes s'explique par une erreur sur les chaînes de procédure des obligés alimentaires.

Délai global de paiement



Notons que depuis 2021, le délai global de paiement issu de l'application Hélios ne comptabilise pas le délai sur toutes les opérations réelles du Département. Il ne prend que les opérations relevant du champ de la commande publique, et ne retient donc pas certaines opérations comme l'aide sociale ou les subventions.

Comptes d'imputation provisoire (en millions d'euros)



En recettes, plus de 21 millions ont été enregistrés sur décembre 2022 sur le compte d'imputation provisoire (correspondant à 6 subventions). Il restait donc en stock près de 11,8 millions ce qui permet de se rapprocher de la cible définie.

En dépenses, il restait 24 862 € sur les dépenses à régulariser au 31/12/2022 et 15,27 millions d'euros correspondant aux indemnités de renégociation de la dette.

L'objectif est que ces comptes d'imputation provisoire tendent vers zéro.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Relations avec la paerie et les tiers	Dépense	1,692	1,574	2,476
	Recette	7,924	6,999	18,403
Total	Dépense	1,692	1,574	2,476
	Recette	7,924	6,999	18,403
	Charge nette	6,232	5,425	15,927

PROGRAMME

Exécution des dépenses et des recettes

Ce programme comporte trois actions :

- Pilotage de l'activité d'exécution des dépenses et des recettes,
- Fiabilisation des écritures comptables,
- Accompagnement des agents comptables et développement de leurs compétences comptables.

CONTEXTE

Le programme exécution des dépenses et recettes consiste à constater comptablement l'exécution du budget du Département tout en veillant à fournir une information comptable fiable et conforme à la réglementation en vigueur.

Le Département a engagé, depuis 2019, une **recentralisation de ces missions d'exécution des dépenses et des recettes** (hors aide sociale, payes ou situations soumises à instruction de droits) **au sein d'un service dédié : le centre de services partagés généraliste (CSPG) rattaché à la DirFi.**

Cette recentralisation a concerné en 2019 l'ensemble des actes comptables des directions rattachées au pôle Ressources moyens des services (RMS). **En 2022, le périmètre de cette recentralisation a été élargi** aux directions et missions rattachées à la Direction générale, à la DPAS, ainsi qu'aux services de PMI et crèches de la DEF.

En 2023, les dernières directions concernées seront celles du pôle Aménagement et développement durable, du pôle Société et citoyenneté, du pôle Ressources humaines et modernisation, ainsi que la DEIAT, et la DA.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme doit répondre à des objectifs :

- De **qualité des écritures comptables réglementaires** (respect de la nomenclature M52) ;
- De **qualité de l'information financière** nécessaire au suivi budgétaire et aux évaluations des actions menées par le Département ;
- Fixés dans la **convention avec la paierie départementale** (taux de rejets, complétude des pièces transmises, respect du délai global de paiement).

Il participe à la qualité de l'information inscrite dans les comptes du département, le compte administratif et le compte de gestion et préfigure la capacité du Département à fournir des comptes conformes aux exigences en matière de certification des comptes.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Pilotage de l'activité d'exécution des dépenses et des recettes

Ce pilotage vise à **améliorer le traitement des dépenses et des recettes** en connaissant le volume des actes à traiter à leurs différents stades de prise en charge pour gérer les délais de paiement. En outre, il repose sur un suivi des indicateurs d'activité pour accompagner les agents comptables au quotidien et assurer une proximité avec les directions opérationnelles en termes d'informations et de conseils sur leurs secteurs respectifs.

En 2022, l'évolution de Grand Angle et la mise en œuvre de ces deux nouveaux modules a permis de mettre en œuvre un pilotage plus fin des factures reçues au département afin de repérer les problématiques de prise en charge aux différents stades de traitement. Par ailleurs, les motifs de refus ou de mise en attente anormale de factures peuvent être dorénavant suivis.

Ce pilotage doit maintenant être fiabilisé avec le suivi hebdomadaire des liquidations de dépenses et de recettes. L'accompagnement des équipes pour se les approprier et veiller à alimenter dans GDA les informations nécessaires.

Fiabilisation des écritures comptables

Un contrôle interne est réalisé quotidiennement pour veiller au **respect de la nomenclature comptable** en exécution et reste à développer pour être plus performant.

En 2022, afin d'augmenter la qualité du contrôle des liquidations de dépenses, des **requêtes BO** ont été développées pour effectuer notamment des contrôles de cohérence sur les montants liquidés et ceux des factures, sur les tiers et les RIB pour les fournisseurs récurrents et sur les « axes analytiques sites » à

renseigner dans le logiciel financier (comptabilité analytique).

Un **contrôle** plus approfondi est aussi effectué systématiquement sur les liquidations à forts enjeux financiers et/ou stratégiques pour la collectivité.

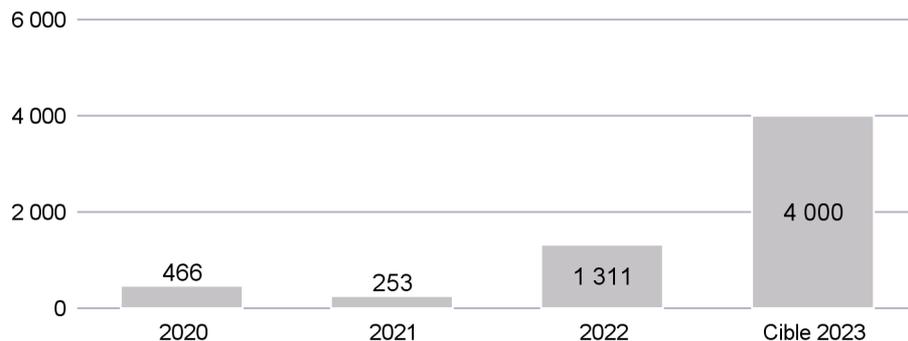
Les **rejets** du payeur et internes à la collectivité constituent des indicateurs d'alerte permettant aussi de repérer les écritures sensibles nécessitant un contrôle exhaustif.

Accompagnement des agents comptables et développement de leurs compétences comptables

Des démarches individuelles et collectives sont menées auprès des agents pour sécuriser leurs missions et apporter des connaissances thématiques. Un **parcours de formation** mis en place en 2021 vise aussi à acquérir des connaissances de base et/ou une maîtrise de la culture financière, de la comptabilité et du progiciel Grand Angle.

Cet accompagnement est renforcé en 2023 grâce à la **cellule d'appui et de pilotage** chargée d'apporter un appui technique sur le logiciel financier auprès des gestionnaires chargés de l'exécution des dépenses et des recettes. Cet appui pourra être individualisé selon la demande du gestionnaire comptable ou collectif en atelier thématique (nomenclature comptable et natures analytiques, lecture et compréhension d'un marché public : pièces justificatives, révisions de prix, avances, acomptes, retenues de garantie...).

Factures du CSP en stock à la clôture (non mandatées)

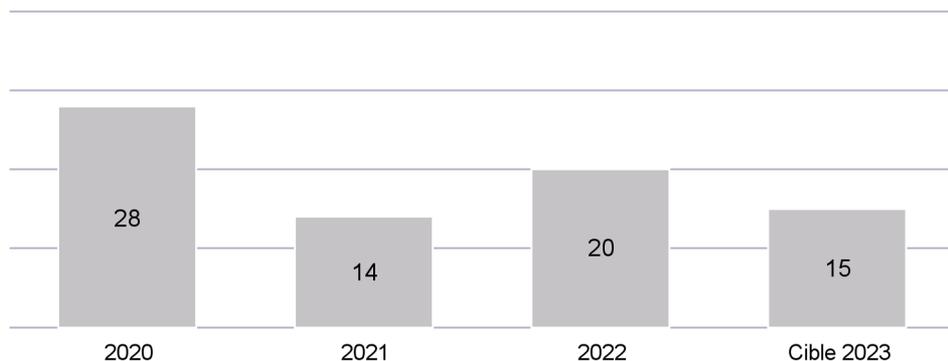


La cible consiste à avoir en stock à la clôture un nombre de factures correspondant à la période pendant laquelle les opérations de mandatement et de tirage sont stoppées, soit 30 jours (arrêt des liquidations entre le 16 décembre et 15 janvier). Les indicateurs ont été calculés à partir des factures en 2022 jusqu'au 31 décembre.

A noter que le périmètre d'intervention du Centre de services partagés (CSP) a été élargi en 2022, avec l'intégration de nouvelles directions, et le sera à nouveau en 2023, ce qui explique l'augmentation du stock.

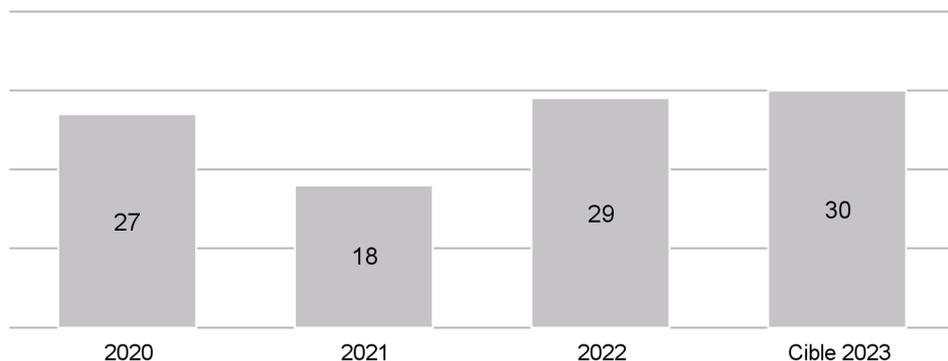
Le taux de factures en attente à la clôture (dites « figées ») représente le nombre de factures au statut en attente rapporté au stock factures au 31/12 (le statut en attente indique qu'une facture vérifiée ne peut être liquidée car en attente de crédits ou de pièce justificative).

Taux de factures du CSP en attente (figées) en %



En 2022, la mise en place des modules Factures et Service fait modifier la prise en charge des factures par rapport à leur traitement dans la GED Alfresco en 2021. Aussi, pour un stock de factures « en attente CDR » (avant attestation et liquidation) ayant reçu un premier contrôle par le CSPG, ce sont 20 % qui sont à l'état figé au 31 décembre 2022 (cet état est dû essentiellement à un manque de crédits sur l'engagement qui ne permet pas d'adresser la facture en service fait).

Délai moyen de liquidation du CSP (en jours)





Les indicateurs sont reportés pour les directions du pôle Ressources et moyens des services jusqu'en 2021, périmètre élargi à compter de 2022. Compte tenu de l'élargissement du périmètre en 2022 et 2023 et la prise en compte de mandats de traitement dégradés, un délai de 30 jours serait une cible à atteindre bien que supérieure à l'indicateur actuel retenu pour le périmètre du CSPG en 2021. Il convient de noter que l'exercice 2022 a connu la mise en place de deux nouveaux modules de Grand Angle avec des conséquences sur les délais de traitement, du fait d'une date de réception de la facture non modifiable et d'un temps d'appropriation de ces nouveaux outils pour les stades de prise en charge de la facture et de la constatation du service fait.

Le taux de rejets correspond au nombre de rejets rapporté au nombre de mandats. Il concerne le pôle Ressources et moyens des services jusqu'en 2021, périmètre élargi à compter de 2022.

Taux de rejet global du CSP (fonctionnement et investissement) en %



PROGRAMME

Conseil et contrôle de gestion

Ce programme comporte trois actions :

- Dialogue de gestion,
- Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts (contrôle de gestion interne),
- Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers (contrôle de gestion externe).

CONTEXTE

Le programme « Conseil et contrôle de gestion » participe à l'optimisation financière des actions menées par la collectivité et prend la forme d'un accompagnement des directions dans leur démarche de gestion et d'études sur des sujets spécifiques.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- De contribuer à l'efficacité des politiques publiques, dans un objectif de d'optimisation financière ;
- D'accompagner les directions dans le pilotage de leurs ressources et de leurs partenariats financiers ;
- De diffuser une culture de gestion au sein de la collectivité.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Dialogue de gestion

Le Bureau de l'analyse de gestion a participé à l'ensemble du processus budgétaire 2021-2022. A ce titre, il a accompagné les directions dans la rédaction de leur **Projet** puis de leur **Bilan d'activité**, dont les synthèses ont été présentées à l'assemblée délibérante en même temps que le BP et le CA. Il a également participé aux réunions d'arbitrages budgétaires avec les directions opérationnelles et les élus. Et il a été chargé du pilotage du **Rapport d'orientation budgétaire** dont la présentation a été repensée en 2021 pour lui conférer une vision plus stratégique faisant le lien entre les objectifs de politique publique et les ressources (financières et RH) mises à disposition.

Les activités du Bureau décorrélées du cycle budgétaire ont également continué. La réalisation des **reportings d'activité** s'est poursuivie dans le courant de l'année 2022 et devrait s'achever au premier semestre 2023, ce qui amènera à proposer une évolution pour la rentrée de septembre. Les **jaunes budgétaires** ont pu être réalisés fin 2022-début 2023 sur la base du BP 2023 grâce au travail d'identification des lignes fait en cours d'année. Et les **tableaux de bord financiers** ont continué à être envoyés mensuellement aux directions.

Deux nouveaux projets ont mobilisé le bureau tout au long de l'année 2022 :

- D'abord, la participation à la rédaction d'une **veille portant sur les statistiques économiques et sociales** de Seine-Saint-Denis. Ce document, produit trimestriellement par un agent statisticien de la direction de finances, est structuré en 4 parties : une présentation de la conjoncture économique à la date de publication, un portrait statistique d'un EPT du Département, un « zoom sectoriel » sur une politique départementale, et quelques chiffres clefs de Seine-Saint-Denis actualisés. Trois numéros de la veille ont déjà été publiés et ont été consacrés (partie « zoom sectoriel ») à l'emploi/insertion, au logement et au vieillissement/autonomie. Le Bureau de l'analyse de gestion est chargé de présenter les actions entreprises par le Département dans le champ sectoriel du numéro ;
- Ensuite, le co-pilotage avec la DTE du **premier budget climat** de la collectivité. Sans détailler l'ensemble du projet, on notera que le rôle du Bureau a été de participer aux arbitrages sur le périmètre retenu, d'extraire les données budgétaires à analyser et de les injecter dans le SID, de participer à l'analyse des lignes avec la DTE et le cabinet accompagnant la collectivité, de compiler les résultats et de rédiger une partie du rapport final.

Pour mener ces différents projets en partenariat avec les directions opérationnelles, **chargés de gestion**. Celui-ci se réunit deux à trois fois par an.

Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts (contrôle de gestion interne)

L'accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts a pour dessein :

- D'analyser les dispositifs de politique publique de la collectivité dans un objectif d'optimisation financière mais également d'optimisation des processus,
- D'apporter des éléments de compréhension et d'analyse budgétaire,
- D'accompagner l'évolution des systèmes d'information sectoriels en assurant une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En 2022, l'équipe du contrôle de gestion interne a menés plusieurs travaux ou a accompagné les autres services de la DirFi sur plusieurs projets. Parmi les réalisations de 2021, on note :

- La généralisation des **axes analytiques « sites »** à toutes les directions de la collectivité pour améliorer la reconstitution optimisée des coûts des locaux ;
- La participation à la **modernisation du SI financier** avec la mise en place des modules « Service fait » et « Factures » et la réalisation de formations aux utilisateurs ;
- Des analyses de postes de dépenses du pôle Solidarité et des propositions d'économies ;
- L'accompagnement au contrôle comptable de la collectivité et à la centralisation de la fonction comptable ;
- L'accompagnement à la professionnalisation des agents de la collectivité via la participation au **plan de développement des compétences** de la DirFi ;
- Un accompagnement de la DEF sur le **projet « zéro cash »** ;
- La construction de **requêtes Business Objects** pour le pilotage de l'activité de la collectivité (budgétaire, comptable, etc.) et pour la réalisation des jaunes budgétaires par le Bureau de l'analyse de gestion ;
- Un travail sur le **référentiel patrimonial** (SIP).

Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers (contrôle de gestion externe)

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- Maîtriser les risques financiers sous-jacents au financement de tiers par le département,
- Contribuer à la sécurité financière des partenariats départementaux (associations subventionnées, sociétés d'économie mixte, structures médico-sociales tarifées, OPH...),
- Accompagner les directions opérationnelles dans leur dialogue de gestion avec leurs partenaires et identifier les situations à risques,
- Apporter à la direction générale des outils de pilotage et d'aide à la décision en matière de financement des partenaires.

En 2022, les principaux projets réalisés par le contrôle de gestion externe ont été :

- La participation à la mise en production du **SI Subvention** et la formation des agents instructeurs ;
- L'analyse financière et le **scoring des bailleurs sociaux** ;
- **L'élargissement de la cartographie** aux tiers subventionnés à plus de 75 000 € en fonctionnement et en investissement et non plus seulement en fonctionnement ;
- La rédaction de plusieurs **analyses flash et analyses approfondies** de partenaires subventionnés ;
- L'accompagnement à la professionnalisation des agents de la collectivité via la participation au **plan de développement des compétences de la DirFi**.

INDICATEURS DE RESULTATS

Objectif		Réaliser des missions d'études, analyser des dispositifs et processus			
		2020	2021	2022	2023
Nombre d'analyses flash réalisées	Cible	ND	ND	10	10
	Réalisé	15	9	4	
Nombre d'analyses approfondies réalisées	Cible	4	3	5	5
	Réalisé	4 + 10 CGE	3 + 5 CGE	3	
<p><u>Commentaire :</u> En 2022, le contrôle de gestion externe (CGE) a été fortement mobilisé sur la mise en œuvre du SI Subvention et des différents contrôles (AFA, CRC, etc.) ainsi que sur la récupération des comptes des partenaires subventionnés, ce qui a conduit à une diminution du nombre d'analyses réalisées.</p>					

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Dialogue de gestion	Dépense	0,001	0,001	0,001
Total	Dépense	0,001	0,001	0,001
	Recette			
	Charge nette	0,001	0,001	0,001

PROGRAMME

Commande publique

Ce programme comporte quatre actions :

- Développement d'une commande publique durable,
- Performance de l'achat public,
- Se faire connaître, développer les mises en concurrence et attirer de nouveaux fournisseurs,
- Aider les prescripteurs dans leur gestion de l'exécution des marchés publics.

CONTEXTE

En 2022, la DCAP a été impactée :

- Sur le plan **économique** : une hausse du prix des matières premières et difficultés sur les approvisionnements, conséquences de la guerre en Ukraine et de la covid-19 ;
- Sur le plan **juridique** : une hausse des dossiers stratégiques et complexes : MGP, DSP... ;
- Sur le plan de la **gouvernance** : un changement de directeur de la commande et de l'achat public et des cheffes du service commande publique.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

La DCAP est constituée de deux services dont le service de la commande publique et le service des achats publics :

- **Le service de la commande publique** accompagne les directions dans la passation de leurs consultations et de leurs marchés complexes. Il aide les services à définir leurs besoins à déterminer la procédure et le type de contrat adéquat, à rédiger les DCE, à réceptionner et ouvrir les plis, analyser les candidatures et les offres et notifier les marchés ;
- **Le service de l'achat public** œuvre pour obtenir un meilleur rapport qualité/prix sur les marchés passés par le Département. Lorsqu'une direction ne dispose pas des moyens nécessaires à la passation d'une consultation ou qu'un marché demande des compétences spécifiques ou transversales, elle peut solliciter le service de l'achat public, qui les accompagne pour définir leur besoin, rechercher des fournisseurs (sourcing), mener les consultations et négocier.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Développement d'une commande publique durable

Les directions ont été accompagnées pour la prise en compte des enjeux de développement durable dans les marchés publics. Cela concerne les **enjeux d'insertion** dans les marchés publics menés avec la DEIAT et les différents acteurs de l'insertion. Un travail de communication et d'écoute a été diligenté auprès des acteurs de l'insertion afin de permettre une commande publique adaptée aux enjeux du Département.

Les critères sociaux et environnementaux ont été renforcées dans le cadre des marchés publics afin que ceux-ci concernent de véritables enjeux en rapport avec l'exécution des marchés. De plus, certaines directions comme la DNPB ont commencé à introduire dans les marchés publics des notes éliminatoires en rapport avec les critères sociaux et environnementaux.

Performance de l'achat public

Une **rencontre Fournisseurs** a été organisée en avril 2022 concernant les travaux du Département pour l'année 2022. Cette rencontre a été faite en vue de présenter nos opérations et de faire connaître le Département : 200 entreprises y étaient présentes. Une seconde rencontre Fournisseurs a été réalisée avec le concours de la CCI 93 pour rencontrer les entreprises du territoire. 31 entreprises étaient présentes.

Se faire connaître, développer les mises en concurrence et attirer de nouveaux fournisseurs

En 2022 il a été décidé la création d'un nouveau service à destination des entreprises : **HAPROS**. Il a pour but de faire connaître mieux les achats du Département, d'inciter les entreprises nouvelles à répondre aux consultations et à les aider en cas de questions concernant la commande publique. La DCAP a par exemple participé à la convention d'affaires organisée par Est Ensemble afin de rencontrer de nouveaux fournisseurs innovants.

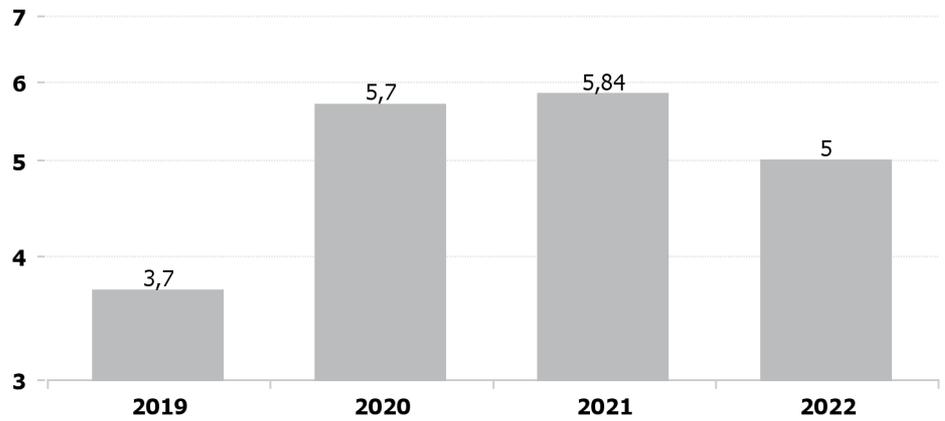
Aider les prescripteurs dans leur gestion de l'exécution des marchés publics

Il a été décidé la création d'un **bureau de l'exécution, de l'évaluation et du contrôle interne**. L'année 2022 a été un temps de préfiguration de ce nouveau bureau intégré au service de l'achat public. Son objectif est triple :

- Accompagner les directions en cas de difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution de leurs marchés vis-à-vis de demandes des titulaires ou pour les accompagner sur des problématiques d'exécution ;
- Assurer une évaluation des fournisseurs stratégiques ou des fournisseurs à risque chaque année pouvant déboucher sur des plans de progrès ;
- Donner une assurance minimum sur certains points de contrôle nécessaires quant à l'exécution des marchés publics.

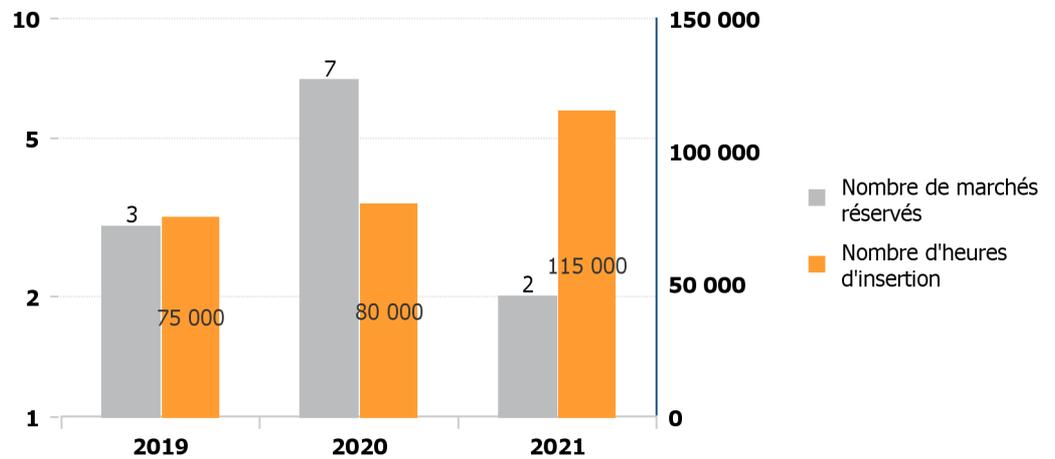


Nombre de dépôts par consultation

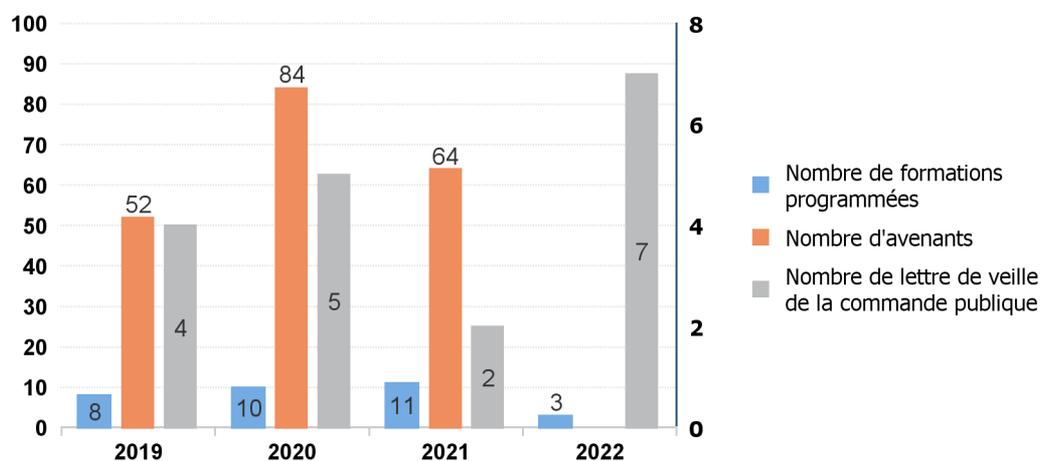


Mettre en oeuvre les principes de la commande publique durable

Les marchés réservés sont des marchés publics qui se distinguent par des clauses à deux catégories, bénéficiant d'entreprises; d'un côté des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs en situation de handicap, de l'autre les entreprises de l'économie sociale et solidaire.



Sécuriser les marchés



RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Annonces légales	Dépense	0,179	0,175	0,105
Plateforme de dématérialisation des marchés	Dépense	0,002	0,002	0,010
Total	Dépense	0,181	0,176	0,114
	Recette			
	Charge nette	0,181	0,176	0,114

PROGRAMME

Information et communication

Ce programme comporte deux actions :

- Information générale et communication sectorielle,
- Communication interne.

CONTEXTE

La DirCom contribue à la valorisation des actions départementales mais aussi à la diffusion de son actualité en utilisant des outils d'information adaptés à sa population et à ses agents. Depuis la crise sanitaire d'une part et au regard de l'évolution des circuits

d'information d'autre part, la DirCom fait évoluer ses modes de communication pour être très réactive et proposer des supports attrayants (plus de vidéos et d'images entre autres) pour garantir une plus grande efficacité dans la diffusion des contenus.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme concernent :

- **L'information générale et communication sectorielle :**
 - Informer sur les réalisations, les projets et les choix de gestion de l'exécutif ;
 - Apporter des informations pratiques ou distancielles sur les services aux bénéficiaires de nos dispositifs, à nos usagers ;
 - Faire connaître la collectivité et la promouvoir ;
 - Favoriser la participation des citoyens à la vie démocratique ;
 - Contribuer à faire évoluer les comportements.
- **La communication interne :**
 - Informer sur les enjeux du Département et les dispositifs qui sont mis en place, décidés par l'exécutif ;
 - Valoriser les dispositifs à travers les compétences et les missions des agents, incarner les politiques publiques, les rendre accessibles à travers le personnel et leur engagement ;
 - Favoriser la participation des agents à la vie de la collectivité ;
 - Accompagner l'évolution et la mise en place des politiques managériales du Département.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Information générale et communication sectorielle

Cette action vise à faire connaître le Département et promouvoir le territoire, à permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils pourraient prétendre, à faire participer les citoyens et à valoriser les initiatives.

Pour ce faire nous disposons de différents canaux d'information que nous mettons en cohérence pour amplifier l'impact de nos productions. Les projets portés par le Département font donc l'objet d'un traitement adapté en fonction du thème, de la cible et du degré d'urgence de l'information à transmettre.

L'information est traitée grâce l'ensemble de nos outils, l'exercice étant de la mettre en forme et de l'adapter en fonction des publics cibles. Nous pouvons catégoriser ces outils de communication en 3 familles. Ce qu'on appelle communément le « print » (documents imprimés) : magazine de la Seine-Saint-Denis ; affiches, flyers, dépliants, courriers, signalétique, matériel d'exposition... Ces outils disposent d'une audience plus ou moins large selon le type de diffusion. La deuxième famille compte l'ensemble des dispositifs de communication digitale ; à savoir les newsletters, les sites, les réseaux sociaux. En dernier lieu, la direction de la communication accompagne certains dossiers par le biais de l'évènementiel en présentiel ou en distanciel.

Les nouveaux indicateurs mis en place depuis 2021 nous permettent de confirmer la communication digitale et le pouvoir de l'image, sans encore pour autant remplacer les supports imprimés. En effet l'objectif est d'informer le plus grand nombre en utilisant tous les canaux à notre disposition.

Le print en 2022

Le nombre de demandes traitées a augmenté. Suite à la pandémie, des actions et des événements qui avaient été repoussés ont vu le jour. En 2022, la DirCom a travaillé à une nouvelle formule du magazine de la Seine-Saint-Denis, au regard de l'étude de lectorat menée en 2021. La ligne éditoriale se recentre sur le Département et ses actions et sur le plan graphique, nous avons voulu une refonte et une meilleure valorisation des rubriques, l'agrandissement du format ; une maquette plus aérée.

Le digital en 2022

Le Département – déjà présent sur LinkedIn, Facebook, Twitter et Instagram – est maintenant également présent sur tiktok. Deux postes de journaliste vidéaste permettent de faire vivre le Département en images par le biais des réseaux sociaux, des newsletters et de l'e mag. Cela permet de proposer l'information à de nouveaux publics et de rendre les outils digitaux plus attractifs. D'autre part les newsletters fixent 2 rendez-vous hebdomadaires avec les lecteurs abonnés (en 2021, il s'agissait de 2 newsletters généralistes et depuis l'année dernière 2022 une newsletter généraliste et une deuxième plus ciblée JOP sont proposées). Les sites ont également évolué comme la page consacrée aux JOP par exemple.

L'événementiel en 2022

L'évolution des pratiques événementielles en distanciel liée à la pandémie perdure et les événements sont régulièrement organisés en hybride : une partie en présentiel, une partie en distanciel avec possibilité d'interagir à distance ce qui permet d'élargir le public. Cependant les indicateurs événementiels de l'année 2022 sont en très forte augmentation compte tenu qu'une grande partie des événements ont été repoussés post pandémie. La séance du conseil départemental est maintenant un rendez-vous accessible via le site mais également sur les réseaux.

Outre le Bel été solidaire et olympique qui reste le grand rendez-vous événementiel de l'été et les traditionnels événementiels de la programmation de la DCPSL et de la DNP, la DirCom a accompagné fortement cette année la mise en place du premier budget participatif de la collectivité (réunion de présentation, accompagnement dans la définition des projets, vote et annonce des projets lauréats).

Si les outils ont évolué, les métiers et l'organisation de la DirCom aussi, notamment en matière de journalisme, de traitement de l'image et de production graphique. Les priorités d'organisation suivantes ont été mises en œuvre en 2022 :

- Mise en place de la newsroom et recrutement sur de nouveaux métiers de la communication ;
- Suivi de l'activité de la DirCom hebdomadaire ;
- Évaluation des outils de communication digitaux hebdomadaire ;
- Planning de la newsroom hebdomadaire ;
- Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions de communication mis à jour trimestriellement.

Les principaux projets portés par la DirCom en 2022 sont les suivants :

- Principaux dossiers transversaux :
 - Budget participatif ;
 - JOP 2024 ;
 - Marque employeur / attractivité professionnelle du territoire ;
 - Démarche usagers ;
 - Aller vers (Caravane des discriminations...) ;
- Principaux dossiers thématiques :
 - Jeunesse (Plan éco collège ; chèque réussite ; chèque sport) ;
 - Culture (résidences d'artistes ; archéosite ; projets collaboratifs patrimoine ; expositions) ;
 - Enfance (guides pratiques, règlements ; journées professionnelles) ;
 - Emploi (conventions ; handicap ; alternance ; CDD département ; formations, forums) ;
 - Espaces verts et écologie (plan canopée ; plan alimentaire territorial, événements parcs ; mobilité ; transition écologique, salon de l'agriculture) ;
 - Technique (aménagement voiries ; projets assainissement ; chantiers transports publics ; circulation douce) ;
 - Santé et solidarité (journées de l'observatoire contre les violences envers les femmes ; Observatoire international ; Académie populaire pour la santé ; Ado académie nutrition) ;
 - Seniors (IKARIA ; autonomie ; soutien aux aidants ; semaine bleue ; guichet unique intégré) ;
 - Égalité et diversité (journées d'information ; expositions ; bilans ; guides ; jeunes contre le sexisme ; jeunes contre le racisme ; caravane des discriminations ; audit AFNOR) ;
 - Marque territoire (Agir in ; Go in ; Co in)

Communication interne

Cette action a pour objectif de proposer une information de proximité et utile à l'agent.

Pour ce faire, le Département dispose d'un site intranet, d'un magazine interne, de newsletters internes (numériques et print), d'un réseau d'affichage interne et de différents supports pratiques (livrets, guides ; procédures...).

En 2022, l'audience du site intranet, du magazine et des newsletters sont très fortes puisque les agents sont le plus souvent géographiquement éloignés de leur direction, du fait de la généralisation du télétravail dans certaines directions (au maximum 2 jours par semaine). La DirCom a accompagné des grands projets (tri, évolution de la fonction comptable, newsletters spécifiques, 1607 heures, codes de bonne conduite, marque employeur, recrutement métiers en tension, séminaire des encadrants, charte managériale...) et dispositifs d'accompagnement initiés par la Direction générale et la DRH.

Les priorités d'organisation suivantes ont été mises en œuvre en 2022 :

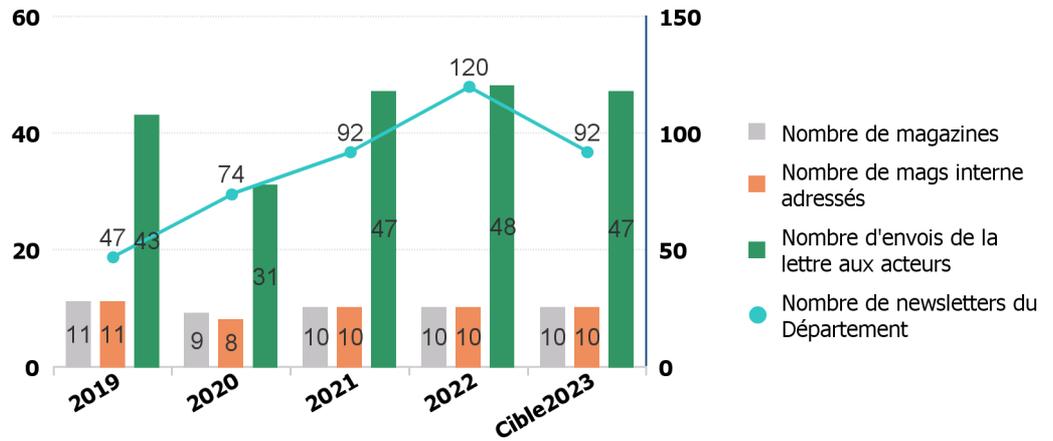
- Suivi de l'activité de la direction de la communication hebdomadaire ;
- Planning de la newsroom hebdomadaire.

Les principaux projets portés par la DirCom en 2022 sont les suivants :

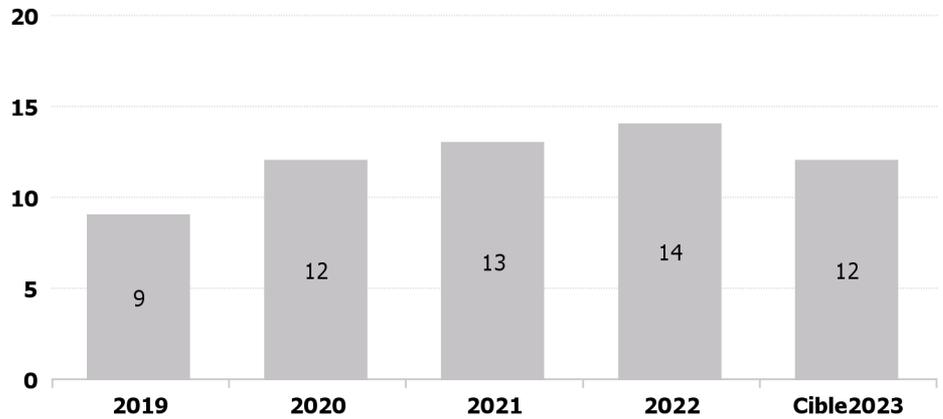
- Principaux dossiers transversaux :
 - Réforme du temps de travail ;
 - Accompagnement de la fonction encadrement avec l'élaboration d'une charte managériale et une Ecole des cadres ;
 - Travail sur le développement d'un nouveau site intranet (ateliers collaboratifs, réunions avec les DGA) ;
 - Plan de sobriété ;
- Principaux dossiers thématiques :
 - Ressources humaines (prévention, télétravail, informations statutaires, santé, organisation, accompagnement, recrutement, apprentissage, journée de l'agent, APSAD...) ;
 - Finances (collection procédures comptables) ;
 - Inspection générale (guides) ;
 - Jeunesse (ATTEE) ;
 - DBL (tri, signalétique) ;
 - DTE (vélos).



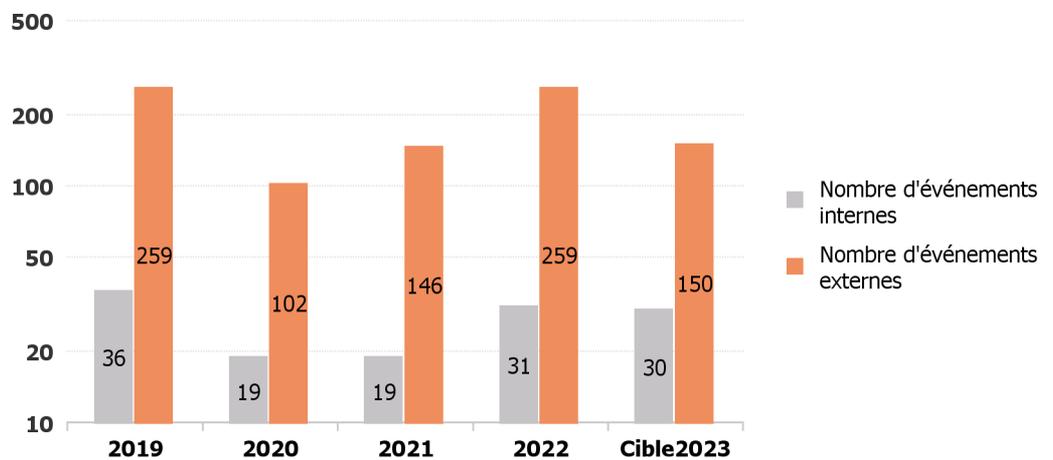
Mesurer l'impact des publications



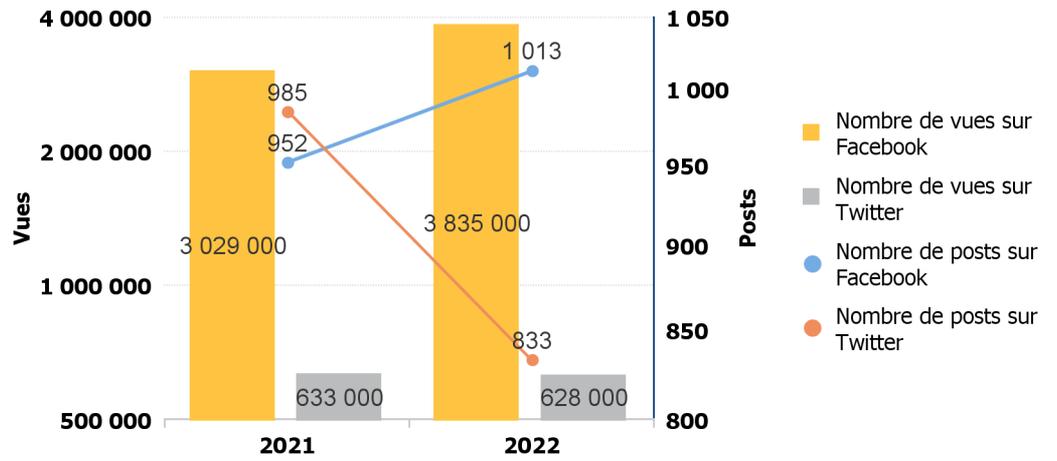
Nombre de campagnes d'affichage



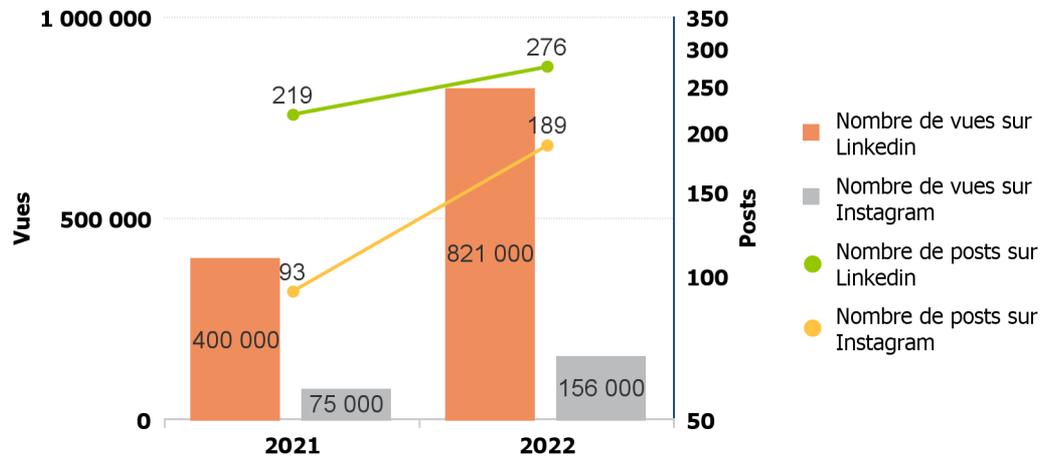
Organiser des événements internes et externes



Communiquer sur les réseaux sociaux



Communiquer sur les réseaux sociaux



RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Communication sectorielle	Dépense	0,368	0,196	0,303
Information générale	Dépense	2,271	2,217	2,696
	Recette			0,005
Total	Dépense	2,639	2,413	2,999
	Recette			0,005
	Charge nette	2,639	2,413	2,994

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Information générale	Dépense	0,043	0,026	0,042
Total	Dépense	0,043	0,026	0,042
	Recette			
	Charge nette	0,043	0,026	0,042

PROGRAMME

Inspection générale

Ce programme comporte cinq actions :

- Mise en œuvre du plan d'audit annuel,
- Contrôle interne et accompagnement à la maîtrise des risques,
- Conduite d'inspections,
- Evaluation des politiques publiques,
- Démarche de prévention du risque d'atteinte à la probité.

CONTEXTE

Les missions de l'Inspection générale (IG) poursuivent leur évolution depuis janvier 2020 avec comme objectif de **sécuriser l'institution, les agents, les élus et les services rendus aux usagers**. La démarche de maîtrise des risques est associée à la mise en œuvre des projets et des politiques publiques. Pour cela, la direction réalise des audits, des contrôles de conformité, des inspections et des évaluations. Des actions d'accompagnement sont aussi conduites auprès des directions sur les volets de contrôle interne et déontologie.

Cela s'inscrit également dans le cadre d'exigences renforcées dans la prise en charge de **nouveaux risques éthiques et financiers** du fait de l'évolution de la réglementation (loi Sapin II) mais aussi en raison des priorités que s'est fixée la collectivité.

Les enjeux pour 2022 étaient les suivants :

- **Améliorer l'articulation de la maîtrise des risques opérationnels et celle des risques stratégiques** afin de contribuer plus efficacement à maîtriser le risque de ne pas répondre aux attentes du territoire et de la population ;
- **Renforcer la capacité d'accompagnement des directions** pour les aider à ajuster la maîtrise des activités et projets, notamment, des conclusions des audits réalisés, des contrôles conformités conduits et des enquêtes administratives ainsi que des priorités retenues dans le cadre de l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. Déployer un dispositif de formation

adapté auprès des agents sur le contrôle interne.

- **Poursuivre l'organisation et la coordination des moyens de prévention de la corruption** en mettant en œuvre, les nouvelles dispositions liées à la loi Sapin II qui répondent aux engagements pris par le Département dans le cadre de la convention d'adhésion au forum des collectivités de l'ONG Transparency International signée par le Président en septembre 2019. L'IG accompagne dans l'application des codes de conduite à destination des agents et des élus, anime un dispositif de formation et déploie la démarche de cartographies de corruption et d'analyse des tiers. Elle porte aussi le dispositif de lanceur d'alerte et animera la commission de déontologie du Département qui a été mise en place en janvier 2023. Elle a coordonné les réponses apportées à l'AFA lors de son contrôle qui s'est tenu de juillet 2021 à mars 2022 et assurera le suivi de la mise œuvre des recommandations qui en sont issues.
- **Poursuivre les missions d'inspection des établissements d'hébergement des enfants confiés à l'ASE et les étendre aux établissements accueillants des personnes âgées (Ehpad) et des personnes en situation de handicap** (foyer de vie et foyer d'hébergement). Elargir le périmètre couvert par la direction aux structures gestionnaires de ces établissements, aux services d'aide à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

La démarche de maîtrise des risques est associée à la mise en œuvre des projets et des politiques portés par la collectivité et se traduit par la réalisation d'audits, de contrôles de conformité, d'inspections et d'évaluations de politiques publiques.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- La sensibilisation et l'accompagnement des directions afin qu'elles s'approprient une démarche de contrôle interne ;

- L'analyse des risques opérationnels (audit interne, contrôles de conformité, politiques publiques) ou éthiques (prévention des risques de corruption et d'atteinte à la déontologie) ;
- La mise en œuvre des recommandations de maîtrise des risques ;
- Le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques et le traitement des incidents par la conduite de missions d'inspections.

L'objectif global est de concourir à la consolidation du contrôle interne et son appropriation systématique par les directions, dans leurs activités quotidiennes et à sécuriser les projets et les activités de la collectivité.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Mise en œuvre du plan d'audit annuel

En 2022, **6 audits** ont été menés dont 5 finalisés en 2022. 4 figuraient dans le plan d'audit 2021/2022, (signé en mai 2021), et un hors plan :

- Audit sur le processus d'attribution de la PCH au regard du nouveau système d'information harmonisé ;
- Audit sur la gestion du personnel ATTEE par la DEJ ;
- Audit du pilotage opérationnel, financier et RH du transfert de Marville par les services départementaux ;
- Audit de suivi des effectifs et de la cohérence de ces informations avec le système de suivi budgétaire ;
- Audit portant sur l'organisation entre maîtrise d'œuvre et d'ouvrage sur les projets portés par la DVD et la DNPB,
- Audit de suivi sur la gestion des salles serveurs.

Les **principales zones de risques** traitées dans le cadre de ces audits ont porté sur :

- La prévision et l'exécution des dépenses et recettes ;
- Le contrôle interne face au risque de fraude sur les paiements aux tiers et de défaillances dans l'instruction des dossiers et de non-respect des délais ;
- Le risque lié à une défaillance de la communication interne qui mènerait à une ignorance ou méconnaissance du sens de l'action départementale par les agents ;
- Le respect des engagements pris en termes de délais et d'objectifs de réalisation concernant les projets d'investissement notamment ceux portant sur la modification de l'espace public et les politiques transversales ;
- La maîtrise de la masse salariale en articulation avec la gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- La sécurité informatique et la sécurisation des données.

Depuis mai 2022, **la démarche de suivi des plans d'actions des recommandations a évolué** fixant à quatre ans le délai de suivi de mise en œuvre d'un plan d'action avec un bilan à réaliser dont les conclusions sont formalisées via une note et présentées via des reportings communiqués tous les trimestres à chaque DGA pour leur pôle présentant l'état d'avancement de tous les plans d'actions en cours. Un reporting est également assuré auprès de la Direction générale et du comité d'audit. Pour les audits antérieurs à 2018, le suivi de tous les plans d'action a été clôturé, en accord avec les directions concernées.

Ainsi, **557 recommandations provenant de 33 audits sont en cours de suivis** par l'IG et font l'objet de bilan d'étape avec des contrôles sur pièces et sur site avec des éléments de preuve.

En septembre 2022, le comité de certification de **l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI)** a donné sa décision favorable d'accorder la **certification professionnelle aux activités d'audit interne de l'IG** suite à un audit de renouvellement. La démarche professionnelle de l'équipe d'audit est soulignée et son positionnement est satisfaisant. Les principales voies d'amélioration portent sur la nécessité de structurer la coordination avec les fonctions d'assurance et de disposer d'une vision d'ensemble des risques et des objets auditables au regard du développement des autres fonctions de contrôle. L'univers d'audit doit être décrit dans une approche processus et la stratégie d'audit doit être adaptée.

Contrôle interne et accompagnement à la maîtrise des risques

L'IG doit organiser la prise en compte et le déploiement d'un véritable accompagnement en matière de contrôle interne des directions qui peu à peu constituent des relais, via leur SAG.

Pour assurer cette mission, le pôle Accompagnement à la maîtrise des risques (AMR) a réalisé plusieurs actions :

- Les contrôles de conformité sur l'octroi et la mise en paiement des prestations sociales ont été poursuivis. Des contrôles sur la paie et Chronos ont également été réalisés. **Un appui aux directions se développe pour qu'elles puissent mettre en place ou consolider leurs propres dispositifs.**

- Une **campagne de sensibilisation et d'accompagnement au contrôle interne** en collaboration avec le bureau de la formation (DRH) et la DirFi avec les actions suivantes :
 - La tenue des premières sessions de formation et de sensibilisation des cadres encadrants et des équipes opérationnelles ;
 - L'identification des enjeux, de transfert de la méthode de contrôle de conformité, d'évaluation de l'efficacité des contrôles mis en place ;
 - L'animation d'un groupe de travail avec les SAG et les services métiers pour la définition d'exercices d'autoévaluation permettant de promouvoir un cadre de contrôle commun ;
 - L'accompagnement des directions ;
 - L'illustration du contrôle interne avec des exemples comptables et financiers ;
 - L'introduction de la notion de contrôle interne sur l'ensemble des profils de poste des cadres encadrants et des agents en respectant un ordre de priorité défini préalablement ainsi que dans les EPA.
- La **collaboration avec des directions ressources** s'est poursuivie en 2022 notamment avec la DirFi par la mise en place d'une démarche commune de renforcement du contrôle comptable et budgétaire et pour apporter un appui au contrôle interne ;
- **L'actualisation de la cartographie des risques** en 2022 a connu une évolution. Cette mission se fait dorénavant en 2 parties (avec les référents risques pour faire la pré-évaluation des risques et ensuite avec les directeurs pour la finalisation de l'actualisation de la cartographie des risques).

Toutes les directions ont à présent la possibilité de faire leur propre évaluation des risques via l'**outil TIGRe** avant la rencontre annuelle avec l'IG dans l'année. Le pôle AMR anime depuis début 2023, suite au renouvellement du marché de TIGRe, des formations sur l'utilisation de cet outil. L'actualisation de la cartographie des risques donnera lieu à une priorisation des risques à maîtriser par les DGA et DGS. Elle permettra ainsi au pôle AMR d'avoir connaissance des risques majeurs et prioritaires des directions et qui auraient besoin d'un accompagnement plus avancé.

Un **appui à la gestion des risques concernant les opérations olympiques** pour lesquelles le Département est maître d'ouvrage a été apporté sur le terrain des essences, le FRISD et la piscine Marville.

Conduite d'inspections

Il s'agit d'analyser les causes de la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée et de l'imputation des responsabilités le cas échéant. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne.

Les enquêtes administratives

Depuis janvier 2020, l'IG a la responsabilité de mener des enquêtes administratives, qui sont des investigations ponctuelles sur certaines zones de risque potentielles ou avérées.

S'agissant des enquêtes sur des **faits d'agression à caractère sexuel**, un protocole particulier a été mis en place. Un marché a été signé avec un cabinet d'avocats spécialisé sur ce sujet pour mener les activités de collecte et de qualification des faits.

12 enquêtes administratives ont été menées en 2022 dont la moitié concernait des faits possibles d'harcèlement sexuels, 5 pour manquement grave aux obligations et 1 pour harcèlement moral.

Les missions de l'agent en charge des fonctions d'inspection (l'ACFI)

Pour l'année 2022, **le programme d'inspection de l'ACFI a été réalisé à plus de 90 %**. Les 19 sites inspectés ont été les suivants : les centres techniques de la DVD à Bondy et Neuilly-sur-Marne, la régie et le service d'un parc à La Courneuve, quatre collèges à Montreuil, Rosny-Sous-Bois et Vaujours, deux centres

de PMI à Aulnay-Sous-Bois et Livry-Gargan, deux crèches à Drancy, deux circonscriptions ASE à Aubervilliers et Clichy-sous-Bois, une circonscription de service social à Drancy, une Maison des solidarités au Bourget, le stade de la Motte à Bobigny, le parc de Marville à La Courneuve et le centre de prévention santé de Saint-Denis.

21 visites de suivi se sont également déroulées au cours de l'année. Elles ont concerné notamment des crèches, des circonscriptions de service social et des centres techniques.

La démarche mise en place sur le suivi des recommandations émises lors des inspections de l'ACFI s'est poursuivie avec la tenue de réunions régulières avec les directions support, principalement la DBL et la DRH et les chefs d'établissements concernés après chaque inspection permettant de commenter et de formaliser l'avancement des recommandations. Des **reportings trimestriels** avec les DGA des deux pôles concernés (pôle Ressources et moyens des services et pôle Ressources humaines et modernisation) se sont également tenus avec pour objectif de présenter un point d'étape sur l'ensemble des inspections et de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre d'actions transversales. Ce dispositif est à renforcer car on observe un taux faible de remontées d'informations.

Les inspections des établissements d'hébergement des enfants confiés à l'ASE et des établissements accueillant des PA et PH

13 missions d'inspection dans des établissements de l'ASE ont pu être menées en 2022 et 3 inspections de suivi. Un processus de coordination IG-ASE est actuellement en cours de réalisation et fera l'objet d'une note transmise au DGS. La réalisation et le suivi des plans d'action sont entièrement assurés par l'ASE. Ce dispositif d'inspection aide à sécuriser l'atteinte de l'objectif d'amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants et à renforcer l'organisation déployée à cet effet.

Ces inspections se sont étendues, au 2^{ème} semestre 2022, aux établissements accueillants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ainsi **3 missions d'inspections** ont été menées dont 2 en EHPAD et 1 en foyer de vie. Un travail conjoint de structuration des inspections a été réalisé avec la DA.

Un troisième agent a rejoint le pôle inspection ESMS en février 2023. Le quatrième poste est en cours de recrutement. Ces quatre postes vont permettre de satisfaire à l'élargissement du périmètre des inspections aux établissements relevant de la DA (Ehpad, foyer de vie et foyer d'hébergement). Ils s'appuieront sur le plan d'inspection élaboré conjointement avec l'ASE et la DA :

- Un travail est à engager par l'ASE et la DA sur la structuration de leur propre suivi de la mise

en œuvre de ces inspections dans les établissements. L'IG assurera le cadencement du suivi des plans d'action et la réalisation d'inspections de suivi ;

- Des missions d'inspection se tiendront également auprès des structures gestionnaires de ces établissements et s'étendra aux opérateurs de services à la personne (PA-PH) et des résidences autonomie pour les personnes âgées.

Le traitement des signalements en matière de déontologie

La formalisation d'un processus pour contrôler et actualiser les situations de **cumuls d'activité** et d'éventuels **conflits d'intérêts** pour les personnels entrants ou sortants du Département est en cours de finalisation pour une effectivité au 1^{er} trimestre 2023.

Par ailleurs, le **dispositif de lanceur d'alerte** a été actualisé au regard du décret du 3 octobre 2022 issue de la loi Wasserman promulguée le 21 mars 2022 renforçant la protection des lanceurs d'alerte. Ce dispositif a été d'ailleurs inscrit dans les pièces de marchés et des documents de demandes de subventions avec les codes de conduite agent et élu. **Deux alertes ont été reçues en 2022 et traitées.**

Evaluation des politiques publiques

En 2022, les travaux engagés de restructuration et de consolidation du pôle Evaluation ont été poursuivis avec l'arrivée de deux nouveaux agents.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme annuel d'évaluation, deux missions ont été finalisées, restituées et mises à profit en 2022 :

- L'évaluation du dispositif **forfait autonomie des résidences autonomie**, menée en collaboration avec la Direction de l'autonomie,
- L'évaluation des **situations et des parcours d'accompagnement social**, en collaboration avec la DEF.

D'autres évaluations ont été initiées (évaluation du dispositif Canicule pour les établissements accueillants des personnes âgées et handicapés et service d'aide à domicile et évaluation de l'insertion par l'activité économique) pour une finalisation prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

Démarche de prévention du risque d'atteinte à la probité

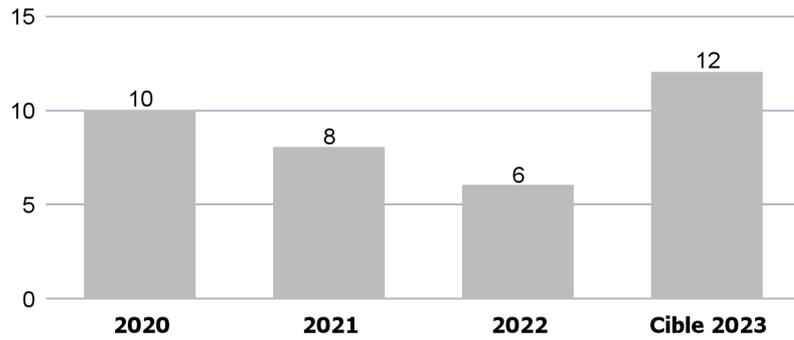
Le contrôle dont la collectivité a fait l'objet, par **l'Agence française anticorruption**, du 9 juillet 2021 au 17 mai 2022, s'est inscrit dans la continuité des travaux conduits en matière de gestion des risques d'atteinte à la probité. Les recommandations issues du rapport de ce contrôle seront intégrées dans le plan d'action global relatif au dispositif anticorruption en cours de déploiement.

En matière de déontologie, **un référent déontologue a été nommé en interne** afin de répondre aux sollicitations des agents et de les éclairer sur les situations à risque auxquelles ils peuvent faire face. **Une commission de déontologie, composée d'un magistrat et de personnalités qualifiées, a été constituée** pour appuyer le Département dans la diffusion d'une culture éthique et l'évaluation permanente de la pertinence et de l'efficacité des

actions conduites. Des **registres de déclaration dématérialisés** ont été déployés à destination des élus et des agents, conformément aux procédures relatives à la politique de gestion des cadeaux et des conflits d'intérêts potentiels.

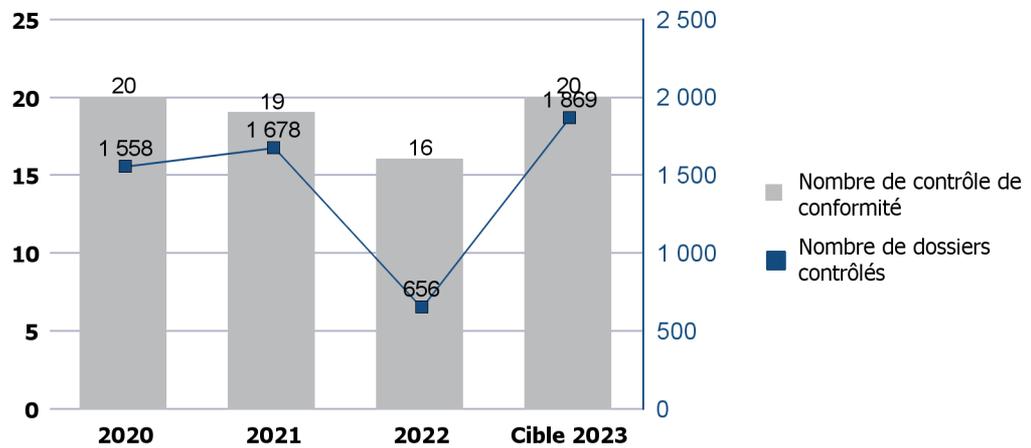
En collaboration avec la DirCom, l'IG déploie actuellement un **plan de communication interne** relatif à la déontologie qui permet de répondre à la nécessité d'information des élus et des agents au regard des dispositifs existants ainsi qu'un plan de formation, en lien avec la DRH, permettant de les sensibiliser et de les former aux risques auxquels ils sont exposés et qu'ils doivent maîtriser. Des **sessions de formation** seront déployées à partir de février 2023, à destination des cadres et des agents les plus exposés à ces risques.

Nombre d'audits réalisés



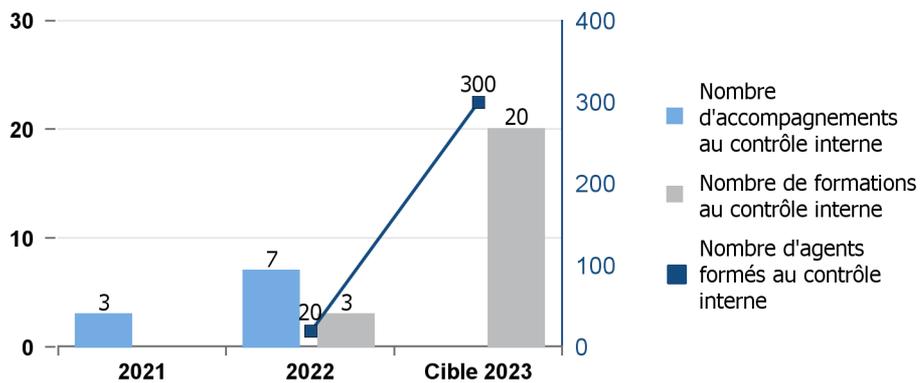
2021 : effectif de 3.6 ETP sur 5 théoriques.
 2022 : effectif réel de 3.0 ETP sur 5 théoriques.

Accompagnement des risques



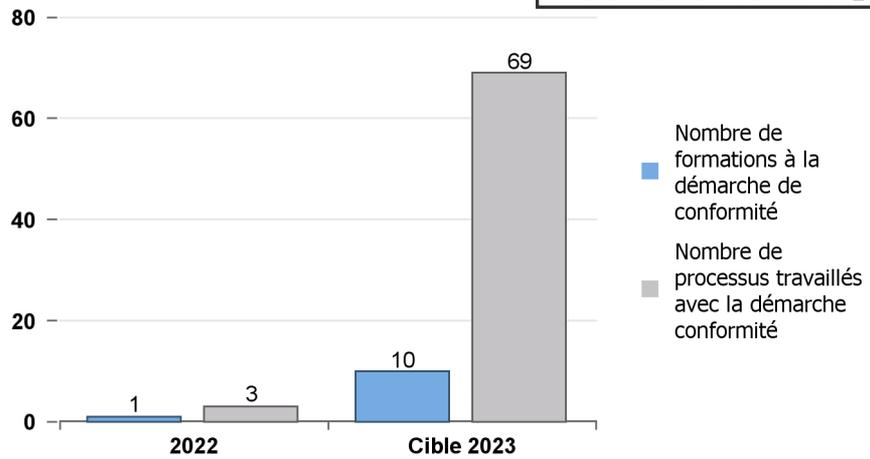
En 2022 le pôle a accueilli un nouveau responsable de pôle et une nouvelle contrôleuse interne (suite au départ de deux contrôleurs interne en 2022). Le Pôle AMR a fait le choix de réduire le nombre de contrôles de conformité et l'échantillon de dossiers à contrôler au regard des problématiques RH.

Développer le contrôle interne



Cette mission s'est mise en place à partir d'avril 2020 avec le recrutement du responsable du pôle AMR.
 Un objectif de 8 dispositifs de contrôle interne par accompagnement était fixé. Ce chantier a été repoussé au deuxième semestre 2023, le temps de recruter un animateur de contrôle interne.
 Les données cibles en 2023 sont en cours d'estimation dans le cadre de la démarche d'actualisation de la cartographie des risques lancée en août 2022.

Développer la démarche de

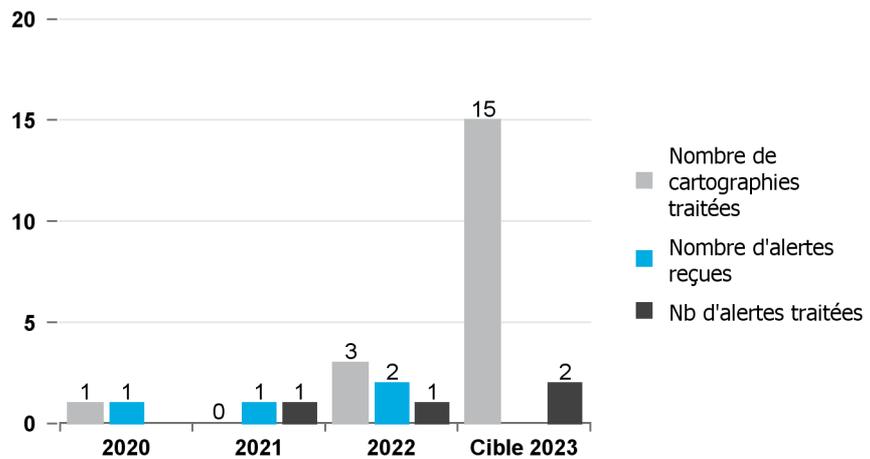


L'animateur démarche conformité recruté en mai 2021 pilote toute la démarche de conformité et a été d'un appui important pendant le contrôle AFA 2022 et a commencé de manière anticipée les différents accompagnements des élus et des agents par le biais de :

- Formations à la démarche conformité ;
- Mise en place de la cartographie des risques ;
- De sensibilisation au code de conduite des agents et des élus ;
- De suivi d'évaluation des tiers, de sensibilisation à la complétude de registre cadeaux et invitations, de formulaires et de déclaration d'intérêts ainsi que de la gestion d'alertes via nos moyens de communication de déontologie.

A minima, 10 sessions de formations seront organisées dans le cadre de formations aux nouveaux arrivants en lien avec la DRH. Des sessions de formations destinées aux agents déjà en poste vont être organisées en présentiel ou en e-learning. Par ailleurs, le nombre de processus à traiter dans la cadre de la mise en place de la cartographie des risques de corruption, soit une moyenne de 3 processus par direction.

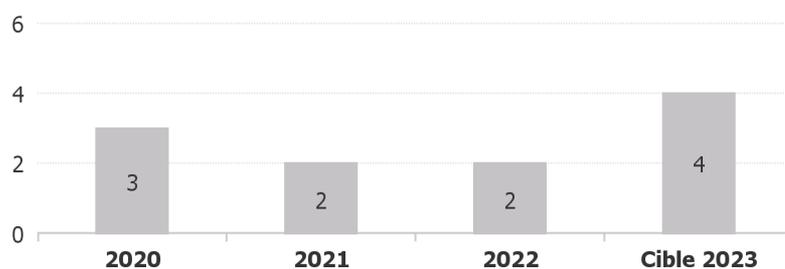
Prévenir le risque de corruption



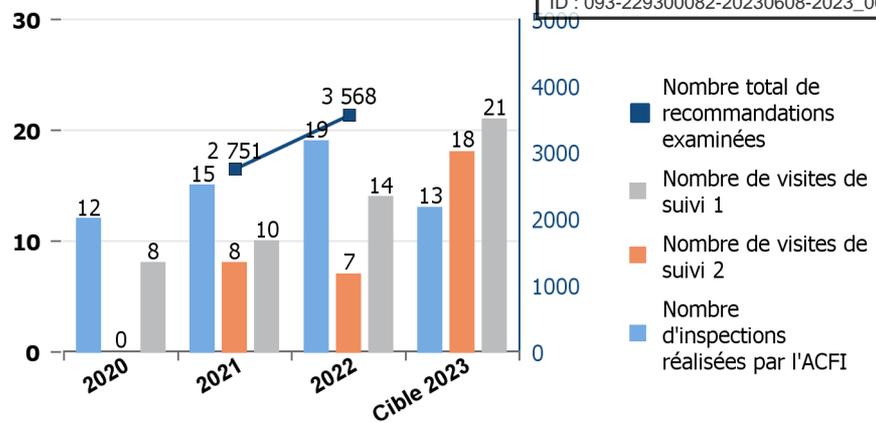
Cible Cartographies 2023 : cartographies des subventions et marchés de travaux, cartographie des tiers et cartographie des risques de corruption ou d'atteinte à la probité. Le calendrier du plan d'action est en cours de discussion.

L'évaluation des politiques publiques permet de mesurer les effets d'une politique publique afin d'éclairer la décision.

Nombre d'évaluations réalisées

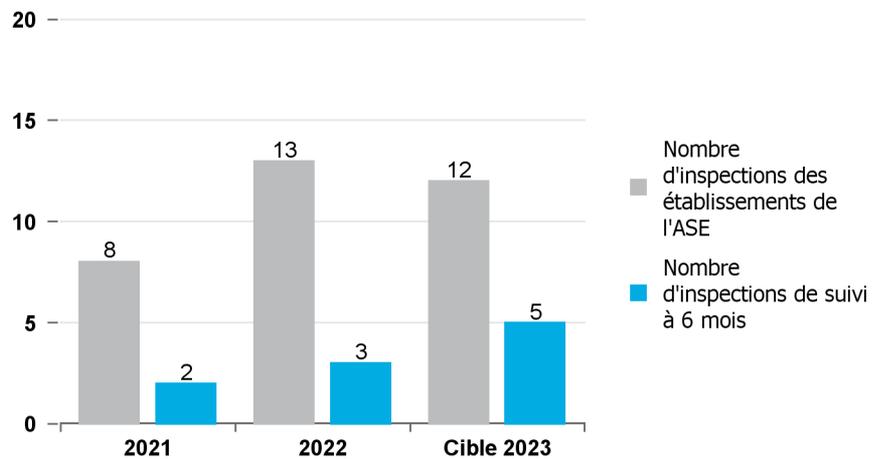


Réaliser le programme d'inspections de fonctions d'inspecteur



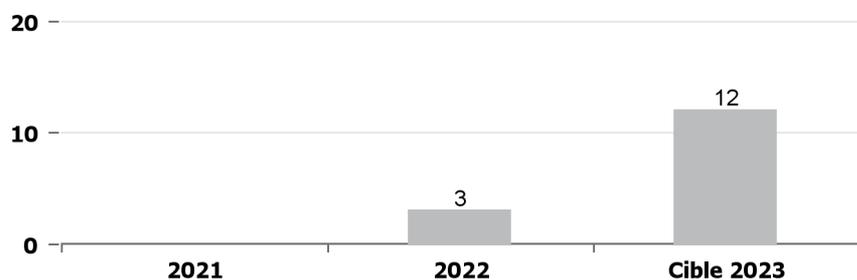
En 2022, il est à noter qu'en complément des inspections réalisées dans les sites du Département, l'ACFI réalise des inspections dans les établissements de l'ASE et depuis avril 2022 dans les EHPAD et des foyers de vie en établissements. La baisse des inspections cibles entre 2022 et 2023 s'explique par l'augmentation des visites de suivi 1 et 2.

Réaliser les inspections des établissements de l'ASE

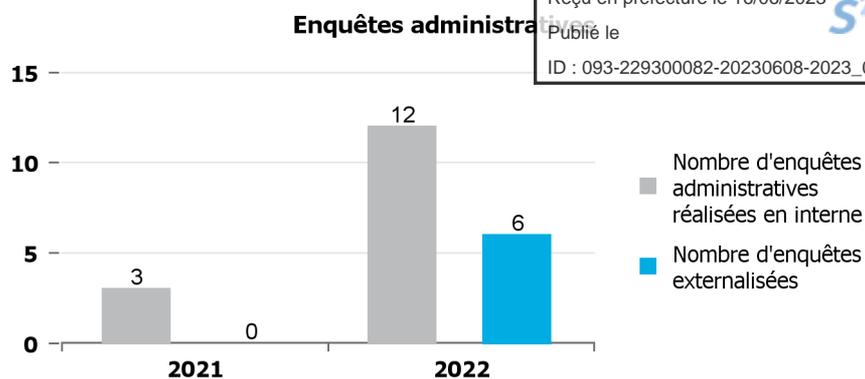


La mission a démarré en septembre 2020 suite au recrutement du premier inspecteur ASE. En 2021 deux inspecteurs ont été recrutés. En 2022, 13 inspections ont été réalisées dont une flash suite à une alerte. L'année s'est caractérisée par le départ de deux inspecteurs en août. Deux recrutements ont été réalisés en septembre et novembre 2022. Un troisième inspecteur a été recruté en février 2023. Une recherche est en cours pour le recrutement du quatrième agent.

Nombre d'inspections des établissements PA-PH



Les premières inspections PA-PH du pôle ESMS ont eu lieu au cours du deuxième semestre 2022. Deux EHPAD et un foyer de vie ont été inspectés. L'année s'est caractérisée par le départ de deux inspecteurs en août. Deux recrutements ont été réalisés en septembre et novembre 2022. Un troisième inspecteur a été recruté en février 2023.



RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Evaluation des politiques publiques	Dépense	0,018		0,000
Mise en oeuvre du plan d'audit annuel	Dépense	0,031	0,046	0,047
Total	Dépense	0,049	0,046	0,047
	Recette			
	Charge nette	0,049	0,046	0,047

PROGRAMME

Marketing territorial et mécénat

Ce programme comporte deux actions :

- Marketing territorial,
- Mécénat.

CONTEXTE

Ce programme a pour objectif de **développer au sein de notre collectivité de nouvelles formes de partenariat**. Ainsi, le marketing territorial comme le mécénat constituent deux nouveaux piliers dans les relations avec les acteurs engagés du territoire. Au cœur de ce dispositif, la marque de territoire In Seine-Saint-

Denis et son réseau d'ambassadeurs. Sa reconnaissance comme catalyseur territorial permet également le développement des relations avec l'écosystème des fondations.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Installer une **stratégie de marketing territorial** en activant des leviers tels que la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis » ou des opérations ciblées de positionnement territorial comme les concours d'émergence de talents ou les appels à projets. Cela inclut également, à présent, l'animation de la communauté des lauréats des différents appels à projets ou plan de rebond pour la création de filières d'avenir.
- Développer la **stratégie de mécénat** en impliquant les directions départementales et le tissu associatif ainsi qu'en construisant des dynamiques avec les acteurs de l'écosystème de la générosité.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Marketing territorial

Les principales réalisations de l'année 2022 sont les suivantes :

- La poursuite de la **promotion du « Made » In Seine-Saint-Denis, de l'écoresponsabilité et des filières d'avenir** en faisant reconnaître le Département comme territoire de création, de fabrication, de production notamment par l'organisation de concours d'émergence de talents, la participation au salon international de l'agriculture ou la création de plateforme digitale à l'instar de co.inseinesaintdenis.fr ;
- Le développement de la notoriété de la **marque de territoire In Seine-Saint-Denis**, assurer le développement du réseau d'ambassadeurs et valoriser les rencontres d'acteurs notamment par la réalisation de médias digitaux, ou l'animation des réseaux identifiés ou par la participation à des événements partenariaux ;
- La démarche de marketing territorial **d'identification des atouts territoriaux** et le développement des piliers de positionnement du territoire irriguent l'ensemble des actions et des relations partenariales. Cette dernière prend un essor indispensable dans le cadre de l'organisation sur notre territoire d'événements internationaux en 2023 et 2024.

Mécénat

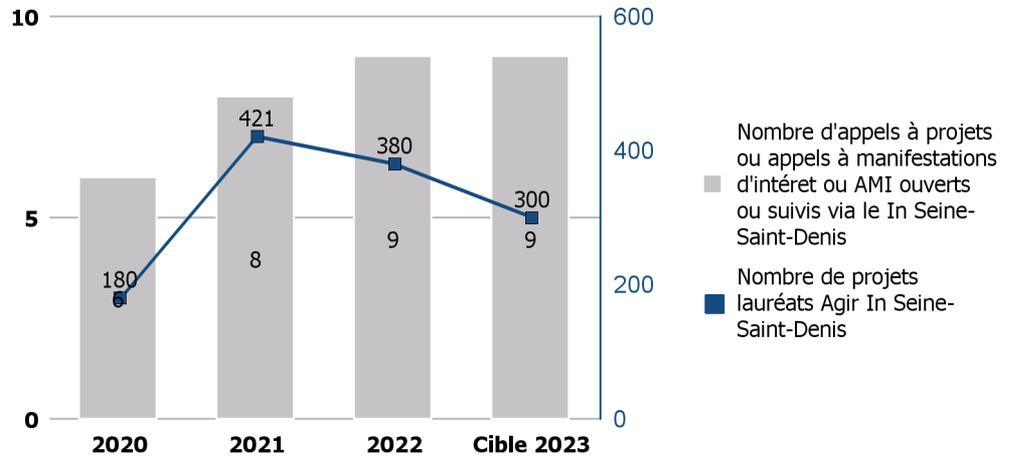
Les principales réalisations de l'année 2022 sont les suivantes :

- La poursuite de **l'identification des projets** susceptibles de donner lieu à des financements dans le cadre du mécénat ;
- La **recherche des financements** auprès des fondations ;
- L'ouverture de la recherche des fonds aux **entreprises** en direct ou via la RSE ;
- Le suivi des **conventions** ;

- La **constitution d'un pôle de ressources**, pour les directions départementales en matière de mécénat, à travers des activités de veille et de formation ;
- La recherche de financements par le dépôt de dossiers aux **appels à projets des fondations** ;
- Le **mécénat indirect** pour élargir le champ des dépôts de dossiers ;
- Le développement des **relations avec les entreprises** et repérer de nouveaux partenaires pour concevoir des chartes adaptées aux problématiques départementales ;
- L'émergence de partenariats dans le cadre des relations avec les partenaires des **JOP 2024**. Ce nouvel axe nécessite une compréhension du cadre partenarial imposé et une analyse des opportunités éventuelles.

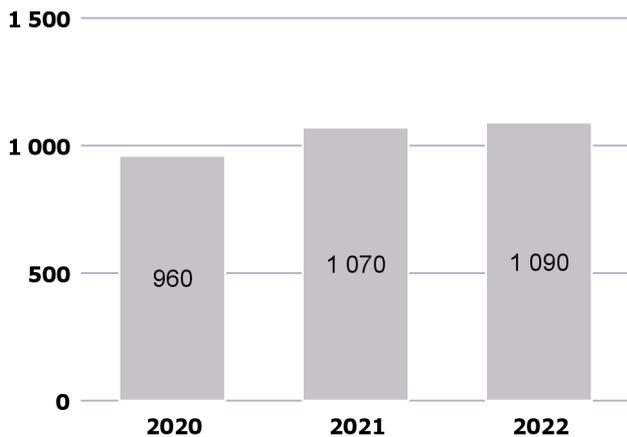


Promouvoir la marque In SSD

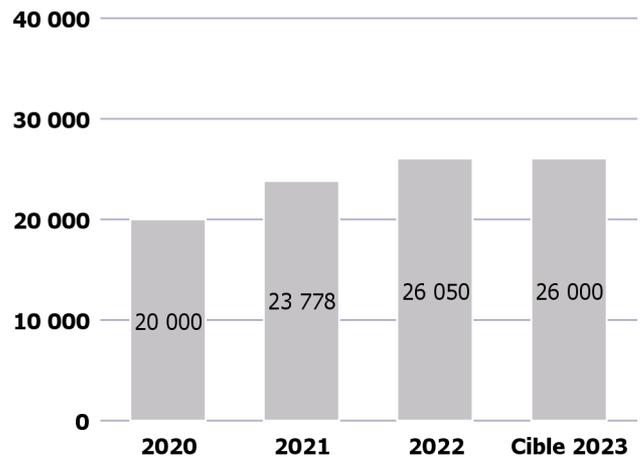


Concernant les appels à projets et AMI, les données fluctuent selon l'enveloppe financière accordée aux appels à projets du Département, et de la pertinence des projets lauréats comme leviers de territoire ou de soutien au dynamisme de la Seine-Saint-Denis. L'intégration d'une nouvelle thématique de mise en filière à l'Appel à Agir IN Seine-Saint-Denis, et l'augmentation de l'enveloppe budgétaire dédiée, impactera ainsi le nombre de lauréats pour 2023. De plus, au 4e trimestre 2022, une nouvelle base de données a été cartographiée mettant en lumière la dynamique de la filière mode engagée avec près de 70 structures pour ce premier état de lieu sur notre territoire.

Nombre d'ambassadeurs de la marque In Seine-Saint-Denis

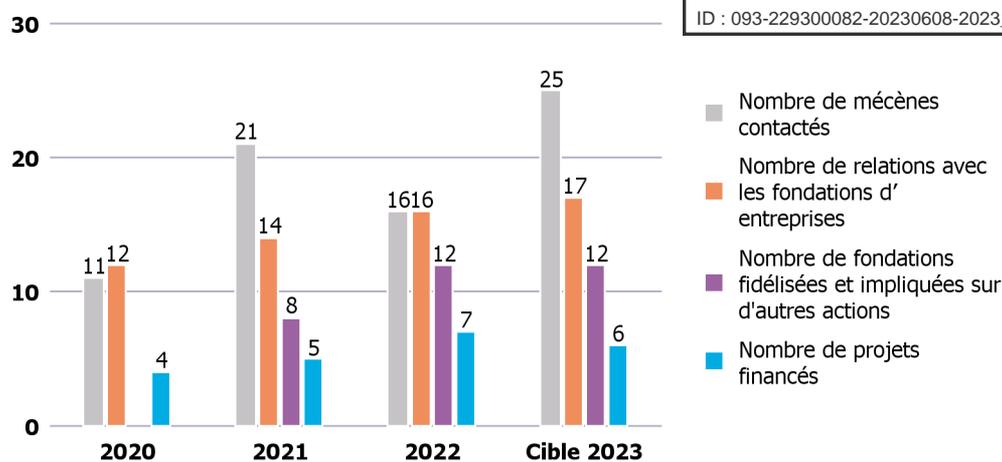


Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux



En constante évolution depuis la création du In Seine-Saint-Denis, les données relatives à l'animation de communautés poursuivent cette dynamique pour 2023.

Développer le mécénat



RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Promotion et valorisation territoriale - IN Seine-saint-denis	Dépense	0,463	0,642	0,342
Stratégie et développement du mécénat	Dépense	0,003	0,003	0,000
	Recette	0,074	0,015	
Total	Dépense	0,465	0,644	0,342
	Recette	0,074	0,015	
	Charge nette	0,391	0,629	0,342

Investissement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Promotion et valorisation territoriale - IN Seine-saint-denis	Dépense	0,830	0,235	0,098
Total	Dépense	0,830	0,235	0,098
	Recette			
	Charge nette	0,830	0,235	0,098

PROGRAMME

Jeux olympiques et paralympiques

Ce programme comporte trois actions :

- Plan de mobilisation,
- « La Fabrique » des Jeux olympiques et paralympiques,
- Coordination des opérations d'investissement.

CONTEXTE

A deux ans des Jeux, le Département et l'ensemble des parties prenantes sont rentrés dans une phase plus opérationnelle du projet olympique. Paris 2024 a précisé ses orientations et choix stratégiques dans un certain nombre de domaines : la célébration, les cérémonies, les sites de compétitions, mais aussi de manière plus opérationnelle en matière de soutien aux projets d'héritage.

La Solidéo a garanti en lien avec les cofinanceurs, après la survenue de la crise sanitaire, la viabilité de sa programmation opérationnelle et financière. La maquette financière a été ajustée en CA du 17 octobre 2022 et la majorité des travaux sont dans une phase de finalisation.

En termes d'investissements, le Département a quant à lui poursuivi la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale. S'agissant de son ambition en termes d'héritage et de participation des habitants, le Département, en lien avec l'avancement global du projet de Paris 2024 et ses opportunités pour le territoire et les habitants, a maintenu son engagement dans le déploiement de l'ensemble des actions du plan de mobilisation.

Le programme Jeux olympiques et paralympiques retrace l'ensemble des engagements pris par le Département sur l'accompagnement et l'héritage du projet en Seine-Saint-Denis.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- **Assurer la livraison des équipements et les aménagements olympiques sous maîtrise d'ouvrage départementale :**
Il s'agit premièrement de coordonner et suivre les projets d'investissement dont le Département a la maîtrise d'ouvrage. De le faire de manière transversale au sein des directions opérationnelles et supports et d'assurer la remontée rapide des alertes et risques à la Direction générale et aux élus. Il s'agit deuxièmement de piloter en lien avec la Direction générale les liens conventionnels et financiers avec la Solidéo ;
- **Représenter la collectivité, le territoire et ses habitants au sein des instances de Paris 2024 et auprès de ses partenaires publics et privés :**
Il s'agit de garantir les intérêts du département au sein des différentes instances de coordination de l'organisation des Jeux. Notamment en accompagnant les élus départementaux lorsqu'ils participent aux instances du COJO et de la SOLIDEO, et lors des rencontres avec les autres acteurs publics et privés engagés dans le projet Paris 2024. La DéJOP assure également une coopération étroite avec les EPT et villes dans le cadre de l'atelier de la Fabrique des villes ;
- **Construire, animer et suivre la mobilisation de la collectivité dans l'ensemble de ses champs de politique publique :**
La DéJOP coordonne, en lien avec la Direction générale, la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan de mobilisation en matière d'héritage et assure le suivi de leur avancement. Elle pilote directement certains projets, et vient en appui des autres directions. Les actions sont réalisées de manière transversale, en recherchant les synergies avec les parties prenantes de Paris 2024, ou les opportunités de financement et de partenariat ;
- **Mobiliser, associer et faire participer les acteurs et les habitants du territoire au projet olympique et paralympique :**
La Fabrique des Jeux vise à la mobilisation et à la participation des acteurs du territoire autour des retombées et des opportunités du projet JOP. La DéJOP a animé plusieurs ateliers thématiques pour permettre aux acteurs et réseaux départementaux d'identifier les opportunités, mais également de se fédérer, de s'organiser et le cas échéant de porter des projets.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Plan de mobilisation

L'axe 1 du plan de mobilisation (« Des Jeux pour tout-e-s les acteur-ric-e-s et habitant-e-s de la Seine-Saint-Denis ») a connu une accélération liée à l'approche des Jeux couplée au renforcement et à la structuration de l'événementiel estival autour du **Bel été solidaire et olympique** (BESO). Pour la troisième année consécutive, le Département a déployé une programmation riche tout au long de l'été autour des valeurs de l'olympisme, de la solidarité et de l'écoresponsabilité. Plus précisément :

- Les directions (DNPB, DCPSL, DéJOP) et l'opérateur Seine-Saint-Denis Tourisme ont garanti un foisonnement d'activités artistiques, culturelles et sportives au sein des parcs, sur les voies d'eau et dans l'espace public. La DéJOP a dans ce cadre directement piloté un événementiel renforcé avec trois « Weekend nouveaux sports » organisés sur le territoire ;
- Par le biais de la DMTM, le Département a expérimenté avec succès le nouveau concept de « Stations du Bel été » visant à ancrer territorialement le BESO et assurer la diffusion de l'esprit olympique sur tout le territoire ;
- Une attention particulière a été portée aux publics les plus fragiles, au travers de l'organisation de croisières solidaires sur les canaux, de départs d'enfants suivis par les services sociaux en colos apprenantes et surtout au moyen d'un appel à projet solidaire ayant permis de soutenir 62 projets estivaux dédiés à ces publics.

Au global, plus de 90 000 personnes ont pu profiter des 640 activités portées par le Département dans le cadre de l'édition 2022 du BESO.

Par ailleurs la DéJOP a participé à l'organisation de l'événement phare national de la **Journée olympique 2022** aux abords du Stade de France et a co-financé avec la DCPSL l'olympiade culturelle.

Enfin, le Département a engagé un vaste **plan de mobilisation et d'engagement de bénévoles** pour l'accueil des Jeux, à travers 2 dispositifs :

- Programme de mobilisation des habitants par le biais du volontariat « **Toutes et tous volontaires** » : 1897 candidatures à Paris 2024 ont été retenues, 400 volontaires ont été formés au premier secours, à l'accueil touristique lors d'événements sportifs mais aussi à la découverte du paralympisme et une centaine de volontaires ont été mobilisés sur des événements sportifs et olympiques. Une cérémonie de fin de programme a été proposée aux volontaires afin de les remercier pour leurs candidatures et leur implication durant l'année 2022 ;
- Programme de mobilisation « volontaires » des agents du Département, **les relayeurs** : A l'été 2022, la DéJOP a lancé une campagne de recrutement de relayeurs parmi les agents du Département ayant envie de se mobiliser sur leur temps de travail sur des missions sur les JOP, afin de les intégrer à ce projet et impliquer un maximum d'agents dans la réussite des Jeux. Une première promotion de 35 relayeurs a bénéficié de temps d'information, de temps de formation et de découverte sur les JOP.

L'axe 2 du plan de mobilisation (« Des Jeux pour renforcer l'impact du sport dans la vie des habitant-e-s ») a continué à se déployer, avec la montée en puissance de plusieurs dispositifs d'héritage, dont certains lauréats d'Impact 2024 : « 24 sites pour 2024 » (passage de 45 animations en 2021 à 59 en 2022, avec la participation d'une vingtaine de villes, d'une centaine d'associations, et plus de 8 000 bénéficiaires directs), « 130 pays dans 130 collèges » (lancement du dispositif lors de la SOP de janvier 2022 pour 35 collèges labellisés en fin d'année 2022), « Savoir nager » et les « Jeux des petits ».

L'actualisation de 2021 du plan de mobilisation a permis **d'intégrer la stratégie paralympique départementale**, feuille de route pour l'accueil et l'héritage des Jeux paralympiques en Seine-Saint-Denis. L'année 2022 a permis de stabiliser une stratégie paralympique autour de cinq axes, avec plusieurs actions phare :

- **Développer l'offre de parasport et structurer un réseau sport handicap pérenne** (deux sessions de formation du programme clubs inclusifs pour une dizaine de clubs formés ; 4 villes ont déployé une section sport adapté au sein de leur école municipale des sports ; la DéJOP a contribué au financement (20 000 €) des projets lauréats de l'appel à agir dans le cadre de la fiche sport handicap) ;
- Développer le parasport et des actions de sensibilisation **au sein des collèges** ;
- La Seine-Saint-Denis, terre d'accueil d'événements parasportifs ;
- Encourager la participation des personnes en situation de handicap aux JOP 2024 (3 % des personnes inscrites au programme « Toutes et tous volontaires » sont en situation de handicap. Dans le cadre de la billetterie, 4300 billets seront proposés aux ESMS du territoire) ;
- Les Jeux au service de la mise en accessibilité du territoire.

La stratégie paralympique sera déployée au cours de l'année 2023, en collaboration avec les directions concernées (DA, DCPSL).

L'axe 3 du plan de mobilisation (« Saisir toutes les opportunités des Jeux pour la réussite des habitant-e-s ») a été poursuivi : sourcing des publics éloignés de l'emploi, actions de mobilisation du tissu économique pour saisir les opportunités de marché des Jeux, rencontres entre donneurs d'ordres et entreprises du territoire... Le Département a également lancé le dispositif « Inser'Sport » en fin d'année 2022, pour remobiliser vers l'emploi grâce au sport et aux Jeux (20 lauréats, 320 000 €).

« La Fabrique » des Jeux olympiques et paralympiques

La Fabrique des Jeux a poursuivi la programmation de ses ateliers thématiques afin de maintenir la dynamique engagée avec les acteurs du territoire tout en s'adaptant aux besoins et au calendrier des Jeux :

- **Atelier Mouvement sportif** : un atelier s'est tenu en début d'année pour permettre aux acteurs et actrices du monde du sport d'inscrire les JOP comme un véritable accélérateur de la pratique sportive pour tous les publics et notamment les publics qui en sont éloignés (femmes, personnes en situation de handicap, personne en situation d'isolement social...) et sous toutes ses formes : en clubs, hors des stades, dans l'espace public... ;
- **Atelier des villes** : un atelier a été organisé à destination des villes du territoire. Il s'est déroulé en juin et a porté sur les thématiques « Olympiade culturelle ». L'objectif était de faire émerger des projets et identifier tous les autres projets éligibles et partageables à l'échelle du territoire ;
- **Atelier Retombées économiques** : le partenariat entre acteurs spécialisés sur des secteurs d'activités complémentaires (CCI 93, Inser'éco 93, ESS 2024 et la CMA 93) a permis de proposer aux acteurs du territoire une offre de service qualifiée et complète pour les aider à répondre aux marchés des JOP. La phase de territorialisation des ateliers s'est également engagée avec la participation de La Fabrique à des événements locaux comme ce fût le cas le 15 novembre à l'EPT de Plaine Commune. Par ailleurs la programmation et le contenu des ateliers ont été adaptés aux besoins et aux attentes soulevés par les acteurs du territoire. Ainsi un triptyque d'ateliers a été élaboré autour de la commande publique et de la mise en groupement dans le but de les outiller pour qu'ils se positionnent et remportent des marchés olympiques. Enfin des webinaires d'informations sur les marchés en cours ont lieu tous les deuxièmes mardis du mois ;
- **Jeux de la participation** : l'expérimentation avec Démocratie ouverte sur l'accompagnement des trois MECS s'est achevée en septembre. Une des structures pourra mettre en place son projet, celui-ci étant plus structuré et finalisé.

Coordination des opérations d'investissement

La DéJOP a coordonné en 2022, en lien avec la Direction générale, la DirFi et les directions opérationnelles, une **deuxième révision de la maquette financière de Solidéo** qui a conduit à porter la participation financière de la collectivité départementale à hauteur de 85 millions d'euros (actualisation financière dû à la forte inflation dans un contexte de crise internationale).

De manière plus large, la DéJOP a continué en 2022 d'accompagner la Direction générale et les directions opérationnelles et supports dans le suivi des opérations relatives aux JOP. En complément de ce travail de coordination interne, elle assure avec la DGA concernée l'interface avec la Direction générale de Solidéo, et la remontée des alertes et sujets stratégiques dans les cadres de gouvernance. Elle a également pris en charge l'organisation et la préparation des représentations du Département dans les instances de coordination par site.

L'année 2022 a également été marquée par une **forte montée en charge des sujets de livraison des Jeux**. La DéJOP a participé aux cadres de travail et de coordination de l'ensemble des acteurs pilotés par la préfecture, un travail autour du conventionnement à établir avec Paris 2024 sur l'ensemble des engagements départementaux relatifs aux JOP a été initié en 2022. Le Département est particulièrement engagé sur de nouvelles interventions rendues nécessaires sur son domaine public routier (voies réservée, réseau cyclable et épreuves sur route), pour lesquelles il a initié en 2022 de nouvelles études et pour lesquels il recherche des prises en charge par l'Etat.

Concernant l'avancement des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale :

- Au sein et aux abords de la ZAC du cluster des médias :
 - **Requalification des RD 932** (travaux débutés en mai 2022), **RD 30** (travaux achevés en septembre 2022) **et RD 50** (travaux à venir en 2023). Ces travaux permettront d'offrir une continuité cyclable et de favoriser les différents usages de l'espace public départemental en cœur de ville ;
 - **Dépollution et renaturation du terrain des essences** : les travaux de dépollution se sont terminés en 2022, le terrain sera transformé en un parc de 13 hectares, ouvert au grand public à l'été 2025 (pas d'usage particulier pour les JOP) ;
 - **Construction de la piscine de Marville**, utilisée comme équipement d'entraînement pour le waterpolo pendant les JOP (phase de fin des travaux de gros œuvre) ;

- **Terrains de rugby de la plaine des sports de Marville** : de quatre terrains de rugby, le marché de maîtrise d'œuvre est notifié, l'avant-projet (AVP) a été finalisé à la fin de l'année 2022 ;
 - **Création de cheminements piétons sur la RD 901 entre le carrefour des Six Routes et le parc de Marville** : le démarrage des travaux est intervenu en avril 2022, l'objectif est d'offrir des cheminements piétons apaisés et de qualité.
- Au sein de la ZAC du Village des athlètes :
- **Construction du franchissement de L'Île-Saint-Denis et réaménagement de la RD 1 bis et des berges du grand bras** : la pose du tablier a été réalisée à la fin du mois d'octobre 2022, son dévérinage s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année avant sa pose sur ses appuis définitifs ;
 - **Construction du PRISMe** : la phase de travaux a débuté en juin 2022. La date de livraison de l'équipement est fixée au 31 mars 2024. En parallèle du chantier bâtimentaire, un assistant à maîtrise d'usage a été mandaté pour élaborer le projet d'établissement et le modèle de gestion de l'équipement.

La mission d'assistance à maîtrise d'usage a permis de **stabiliser le concept d'usage du PRISMe autour de 3 pôles** : un centre sportif loisir et haut-niveau, un pôle ressources et formation et un centre médical et de recherche.

Sur le plan de l'exploitation, la mission a préconisé le recours à une **régie intéressée**. Il s'agit d'un contrat par lequel une personne publique confie à un opérateur privé la gestion opérationnelle du service public et qui prévoit que la rémunération du régisseur prend en considération sa performance, la personne publique conserve toutefois la direction du service public.

Avec ce modèle, l'opérateur assure l'exploitation de l'équipement contre une rémunération fixée dans le cadre du marché (part fixe), avec un intéressement sur le résultat (part variable) dégagé via les activités qui permettent de réaliser des recettes (restauration, évènements, créneaux de pratique libre...). Ainsi, le régisseur exploite l'ouvrage construit par le Département mais il n'en assume pas les risques financiers. En contrepartie, le Département fixe à sa convenance les orientations stratégiques de l'équipement (politiques tarifaires, types d'activités proposées...) et conserve ainsi une maîtrise importante sur l'exploitation de l'équipement afin de garantir que l'usage de l'équipement répond aux enjeux de service public du Département.

Exécution des crédits de fonctionnement et d'investissement inscrits au BP de la DÉJOP (en M€)



La DeJOP a coordonné en 2022, en lien avec la Direction générale, la Direction des finances et les directions opérationnelles, une deuxième révision de la maquette financière de SOLIDEO qui a conduit à porter la participation financière de la collectivité départementale à hauteur de 85 millions d'euros (nouveau montant devant faire l'objet d'un avenant à sa convention financière en 2023). Cette hausse s'inscrit dans une actualisation financière de SOLIDEO et des maîtres d'ouvrage afin d'ajuster les coûts d'objectifs des opérations à l'évolution des prix constatée depuis la précédente actualisation et notamment la forte inflation dans le contexte de crise internationale.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)		Nature	2020	2021	2022
Plan de mobilisation	Dépense		0,666	0,981	1,391
	Recette				0,044
Total	Dépense		0,666	0,981	1,391
	Recette				0,044
	Charge nette		0,666	0,981	1,346

Investissement (en M€)		Nature	2020	2021	2022
Plan de mobilisation	Dépense		8,424	8,424	15,979
Total	Dépense		8,424	8,424	15,979
	Recette				
	Charge nette		8,424	8,424	15,979

PROGRAMME

Transition écologique

Ce programme comporte trois actions :

- Innovation écologique,
- Soutien aux projets associatifs et aux acteurs locaux,
- Animations et sensibilisations.

CONTEXTE

L'augmentation du coût des denrées alimentaires comme des matières premières, la sécheresse et les vagues successives de chaleur de l'été 2022 sont annonciatrices de conséquences sociales (augmentation de la précarité, vulnérabilité des personnes isolées...), budgétaires et économiques pour la collectivité. Pour maîtriser les conséquences de cette inflation sur son budget de fonctionnement, le conseil départemental a engagé un plan de sobriété, décliné dans une version spécifique pour les collèges. A l'instar de ce plan, ces évolutions situent la transition écologique comme une priorité : **il est désormais question de vivre avec les conséquences de pollutions et de nuisances** qui, si nous travaillons à les réduire, ont aussi **des effets durables et structurels sur la qualité de vie, sur le modèle de développement du territoire et sur sa cohésion sociale.**

En juillet 2022, le lancement des travaux de planification écologique et de sobriété énergétique, portés par la Première Ministre avec un groupe de travail dédié aux collectivités territoriales, va par ailleurs conduire le gouvernement à proposer le renforcement de réglementations et de financements (fonds vert) liés aux évolutions législatives récentes : l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience, définitivement adoptée en juillet 2021, se poursuit en 2022. Aussi, la mise en place, reportée à juillet 2024, de la deuxième étape de la zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine, qui implique des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre de l'A86, pose des enjeux d'accompagnement social et de développement des infrastructures de mobilité douce.

En 2022, le programme Transition écologique a permis d'engager des politiques publiques directement liées aux engagements du mandat, à l'instar du plan alimentaire territorial (PAT).

Ce programme a désormais pour but de faire émerger, de soutenir et de développer des projets de transition

écologique. Il s'inscrit dans les **Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique**, document cadre voté en février 2019 à l'unanimité de la commission permanente, et qui comprend **4 axes** :

- Améliorer la santé environnementale et protéger les Séquanais-Dionysiens des nuisances et des pollutions ;
- Adapter le territoire aux crises écologiques ;
- Mobiliser la population de Seine-Saint-Denis autour des enjeux de la transition écologique ;
- Accélérer la transition énergétique et carbone de l'administration départementale.

En novembre 2020, un second document cadre, spécifiquement consacré à l'exemplarité interne de la collectivité a été adopté à l'unanimité de l'assemblée : la **stratégie carbone** vise à réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre du conseil départemental d'ici 2030 par rapport au bilan carbone 2019.

La mise en œuvre du programme Transition écologique se traduit par l'animation de démarches participatives visant à élaborer des plans d'actions, par le soutien opérationnel et financiers aux directions, par l'élaboration de partenariats permettant aux directions de mettre en œuvre leurs objectifs opérationnels, par la coordination des réponses aux appels à projets pour obtenir des financements.

Le rôle de la DTE consiste également à soutenir les projets portés par les acteurs locaux qui répondent aux priorités de la politique départementale de transition écologique, notamment lorsqu'il s'agit de créer de nouveaux lieux écologiques, favorisant la biodiversité en ville, l'adaptation au changement climatique ou l'accompagnement des nouvelles pratiques écologiques telles que le réemploi ou les mobilités actives.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de la DTE sont les suivants :

- **Conforter les coopérations autour de la transition écologique et renforcer le positionnement stratégique de la DTE :**

- Conforter les coopérations avec les établissements publics territoriaux du Département, relatifs à la transition écologique (résilience territoriale, alimentation, précarité énergétique, planification énergétique) ;
- Consolider le budget climat de la collectivité (aide à la décision) 2022 ;
- Renforcer la capacité de la DTE à être associée aux décisions (place de la DTE dans les circuits de passation de marchés publics et dans les processus de production des délibérations) pour identifier les projets qui contribuent à la transition écologique et les contradictions à résorber.
- **Renforcer les capacités d'agir des directions et consolider le suivi d'activité :**
 - Consolider l'offre de service et organiser son appropriation et son déploiement ;
 - Conforter et conforter le réseau interne des « complices » de la transition écologique, organiser la mise en récit de nos actions et de nos résultats collectifs ;
 - Développer des outils de sensibilisation et d'auto-questionnement des projets ;
 - Systématiser la prise en compte des enjeux d'économie circulaire dans les projets de construction et de réhabilitation.
- **Atténuation et adaptation : renforcer la prise en compte de la transition écologique dans nos compétences clés et par nos usagers :**
 - Renforcer l'éco responsabilité de l'institution ;
 - Objectiver les vulnérabilités du territoire, des habitants et de l'institution face aux défis climatiques et écologiques, par la production de connaissances ;
 - Développer des compétences adaptées aux gestions de crises pour l'encadrement, dans le cadre de l'école des cadres ;
 - Consolider les relations de la DTE avec le pôle Solidarité, autour des enjeux de déplacements professionnels, de nutrition et, prioritairement, de lutte contre la précarité énergétique ;
 - Soutenir l'émergence de filières dédiées à la transition écologique.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Innovation écologique

L'innovation écologique se concrétise par le développement de solutions innovantes dans le cadre des projets portés par les directions, l'impulsion de nouveaux projets et l'accompagnement de projets transversaux.

Plusieurs projets stratégiques ont été consolidés en 2022 :

- **Diagnostic de vulnérabilité et orientations stratégiques pour la résilience territoriale :**
 - Lancement d'une étude avec l'APUR sur les liens entre résilience territoriale et les solidarités de proximité ;
 - Réalisation d'un projet collectif avec 4 élèves INET pour définir les axes prioritaires, l'objectif étant de répondre aux besoins de la population séquano-dyonisienne en situation de crises successives (canicules, sécheresses, inondations, retrait gonflement des argiles...) ;
 - Lancement du partenariat avec le CEREMA pour évaluer la vulnérabilité de nos bâtiments départementaux aux changements climatique.

Les enseignements de ces projets, associés à de nombreux entretiens avec d'autres collectivités investies sur ces questions, aboutissent à de premières recommandations stratégiques et à un prototype d'outils en ligne pour cartographier les vulnérabilités territoriales.

- **Jeu sérieux sur la résilience territoriale :** Développement, en partenariat avec la MIT, d'un jeu sérieux dédié à la Seine-Saint-Denis, l'objectif étant de faciliter la montée en compétences des agents sur ces questions (test du jeu sur différents acteurs).
- **Projet éducatif départemental (PED) :** Le conseil départemental a voté en 2022 le renouvellement du PED pour la période 2022-2027. La DTE a impulsé une expérimentation pour installer une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) solidaire dans des collèges. La DTE est aussi impliquée sur le projet « sobriété collège » qui prévoit par exemple des actions de sensibilisation pour développer la frugalité énergétique dans les établissements scolaires, mais également auprès des familles.
- **Projet alimentaire territorial (PAT) :**
 - Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribuée en 2022 pour accompagner le déploiement opérationnel du PAT, autour de chantiers et d'expérimentations (mise en place d'une gouvernance partagée, cartographie et mobilisation des parties prenantes, identification des axes prioritaires, ateliers pour préparer la mise en place du chèque alimentation durable, partenariat avec l'IRD sur l'accompagnement à l'émergence des projets locaux). Le PAT a fait l'objet d'un bilan d'étape présenté au CA fin 2022 ;
 - La DTE a obtenu des financements et accompagné le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'étude et sur la transformation des chaînes d'approvisionnement de la restauration scolaire, l'objectif étant de favoriser le recours aux circuits courts. Des rencontres de fournisseurs, ont permis de renforcer l'attractivité de la consultation ;

- La DTE a aussi soutenu le projet « Cuisine de Campagne », labellisé comme modèle de la restauration collective en finançant les formations proposées par Cuisines végétales auprès des agents du SARDEC (retour du fait maison par exemple) ;
- La DTE a contribué à l'animation du stand organisé par le Département lors du Salon de l'agriculture en 2022, en organisant une journée de tables-rondes et ateliers, avec les partenaires associatifs et institutionnels du Département ;
- Enfin, la DTE a contribué à la candidature du Département dans le cadre du projet investissement d'avenir de la Banque des territoires, autour de deux projets (recherche autour des potentiels de logistique alimentaire sur les canaux, porté avec la ville de Paris, et une expérimentation avec l'IRI autour d'une « Carte de vie » pour réduire l'empreinte carbone des habitants à horizon 2030).
- Poursuite de la mise en œuvre du **plan de mobilité employeur (PDME)** adopté en 2021 : développement de Vélotaf, implantation de nouveaux stationnements vélo dans les bâtiments administratifs et aux abords des collèges, lancement du forfait Mobilités durables. 1 000 places de stationnement pour vélos ont été réalisées en 2022 dans 27 collèges, dans les parcs départementaux et dans le cadre des projets de requalification de voirie du Département.
- **Construction durable, économie circulaire et réemploi :**
 - **Construction durable** : des sessions de formations ont été organisées pour répondre à l'entrée en vigueur de nouvelles règlementations environnementales (RE2020) et sur les matériaux biosourcés dans la construction. La DTE continue également son accompagnement des directions pour la prise en compte de critères de performance environnementale dans leurs projets de construction et de réhabilitation ;
 - **Economie circulaire** : des partenariats structurants ont été ouverts en 2022 sur ce sujet (réalisation d'une étude transversale des flux de matières liés à l'ensemble des opérations de bâtiments et d'aménagement avec l'entreprise Neo-Eco, convention avec la Société du Grand Paris a également été votée pour valoriser les déblais issus des chantiers du Grand Paris Express dans les projets d'aménagements du Département, adhésion à l'association Ekopolis en charge d'accompagner les collectivités à travers les démarches Bâtiment et Quartier durables) ;
 - **Réemploi** : prise en compte de la loi PEMD par le financement des diagnostics en vue du curage des bâtiments Satie 1 et 2 (reprise de tous les matériaux de second œuvre réemployables, en lien avec l'entreprise d'insertion Réavie).
- **Stratégie carbone :**
 - **Plan de sobriété** : le Département a adopté un plan de sobriété le 29 septembre 2022 (réduction des dépenses en matière de chauffage et de consommation électrique, mesures liées au gaspillage alimentaire, mesure sur la gestion du papier, du mobilier et du numérique). Les agents du Département ont pu participer à des ateliers de travail dans un objectif d'appropriation de ce plan de sobriété énergétique.
 - **Développement de la production photovoltaïque** : inauguration de la toiture solaire du collège Jean Zay de Bondy et poursuite des études de faisabilité sur le centre équestre du parc Georges Valbon, autour d'un projet dit « d'autoconsommation collective », l'objectif de ce projet est de couvrir au moins 25% des besoins électriques du site ;
 - **Raccordement aux réseaux de chaleur** : des études de raccordement à des réseaux de chaleur sont engagées avec le soutien de la DTE pour 6 collèges, 20 collèges départementaux sont déjà reliés à des réseaux de chaleur ;
 - **Budget climat** : le Département s'est engagé pour la première fois cette année, dans l'expérimentation d'un budget climat. L'analyse de l'impact, en termes d'atténuation du changement climatique, des dépenses inscrites au budget prévisionnel 2023 a été coordonnée par la DirFi et la DTE et réalisée à partir du référentiel de l'Institute for Climate Economics. A l'issue de ce premier exercice, un tiers des dépenses d'investissement du Département apparaît favorable au climat.
- **Espaces publics et parcs départementaux :**
 - La DTE a accompagné la définition du volet dédié à la résilience, pour la stratégie de transformation et d'embellissement de l'espace public adoptée en 2022, 7 axes opérationnels et de plusieurs chantiers clés y sont définis ;
 - La DTE participe également au projet de réaménagement du vallon du Sausset à Tremblay-en-France, pour la reprise en gestion du ru par la DNPB, comme milieu écologique ouvert, en facilitant les échanges avec Paris Terres d'Envol, pour préserver la qualité agricole des terres environnantes ;
 - Les coopérations engagées par la Ferme du Sausset et l'ASE ont produits des résultats satisfaisants pour toutes les parties : la DTE s'engage dans le cofinancement de ce partenariat pour contribuer à l'équilibre économique de la Ferme, notamment.

Soutien aux projets associatifs et aux acteurs locaux

Ce soutien passe par la mise en œuvre d'actions partenariales et l'impulsion de dynamiques collectives sur :

- La consolidation des actions et du fonctionnement via l'accompagnement et l'animation de filières dédiées ;

- Le soutien à la création de nouveaux lieux et espaces écologiques et solidaires ;
- L'encouragement vers des investissements écologiques portés par l'épargne citoyenne ;
- Le développement des pratiques écologiques (biodiversité, réemploi, mobilités durables...) ;
- La consolidation des partenariats institutionnels de la lutte contre la pollution et de la transition énergétique.

Plusieurs actions prioritaires ont été menées en 2022 :

- **Appel à agir In Seine-Saint-Denis** : 125 500 € de subventions ont été accordées par la DTE aux associations, 50% de ces projets sont en lien avec la production et les filières de réemploi et de valorisation. Par ailleurs, 159 000 € de subventions ont été attribués aux associations œuvrant dans le champ de l'alimentation ;
- **Adoption des orientations prioritaires pour la lutte contre la précarité énergétique** : Le conseil départemental a voté en septembre 2022 de nouvelles orientations pour le renouvellement de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique (relance de l'alliance départementale). Le Département, en collaboration avec Cap digital, participe au développement d'une plateforme digitale et collaborative visant à assurer un suivi efficace des accompagnements engagés au titre de la lutte contre la précarité énergétique et de ses effets ;
- **Agriculture urbaine** : En complément du programme des cours Oasis, le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêt « Cours jardinées » en 2022 (projets d'agriculture urbaine dans les espaces verts des collèges du Département, et ouverture de leurs espaces extérieurs au public). De nombreux autres projets d'agriculture urbaine sur le territoire sont suivis et impulsés par le Département, notamment via l'Appel à agir In Seine-Saint-Denis et le dispositif Parisculteurs.

Animations et sensibilisations

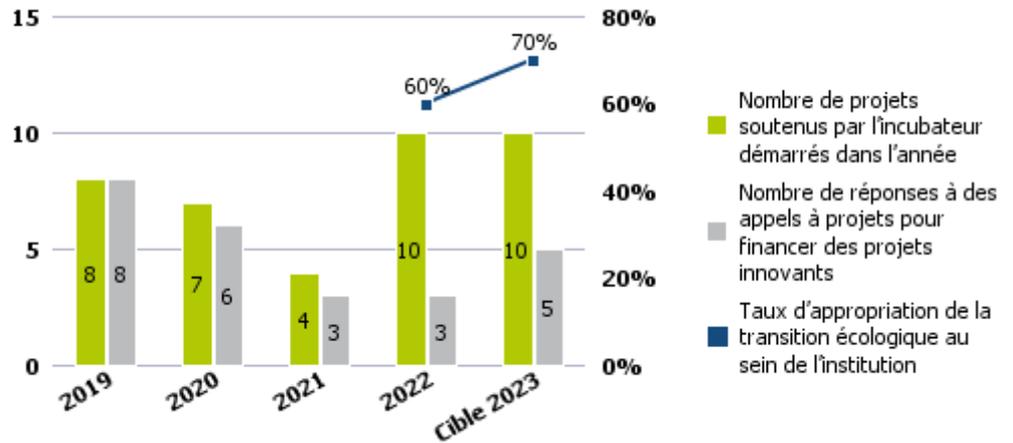
En 2022, les actions menées ont permis :

- De consolider la **logique partenariale** pour participer à des événements d'ampleur organisés par des collectivités de Seine-Saint-Denis sur la transition écologique, autour de la semaine de la mobilité en particulier (opérations « ma ville respire » à Pantin, Saint-Denis, Les Lilas, parcours à vélos proposés aux habitants pour découvrir le patrimoine de Seine-Saint-Denis) ;
- De monter en puissance en matière d'**écocoresponsabilité événementielle**, en prévision des JOP 2024 : gestion du volet « écoresponsabilité » du Bel été solidaire et olympique et des « life site » : les financements alloués aux 700 activités estivales et culturelles ont été accompagnés de critères d'écoresponsabilité, en particulier notamment dans les parcs départementaux où un accompagnement spécifique est mis en place pour le tri sélectif des déchets et la formation des animateurs. 4 stations d'été ont pour la première fois accompagnées cette programmation dans les tiers-lieux du territoire, en intégrant à leurs actions la promotion de nos engagements en matière d'écoresponsabilité ;
- De contribuer à sensibilisation ciblée sur les **acteurs relais** : comités de filière et réseaux d'acteurs thématiques (solidarité internationale par exemple) pour mettre en débat des perspectives de travail sur la transition écologique : il a été intégré à la convention avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Île-de-France l'objectif d'organiser un hackathon pour favoriser la coopération économique au sein du comité de filières de la construction durable, et de faciliter l'accès aux marchés publics départementaux ;
- L'animation de **communautés internes d'usagers**, partant de leurs pratiques et de leur appréhension de la transition écologique (communauté vélo...) a été renforcée avec l'émergence d'une communauté d'agents écoresponsables.

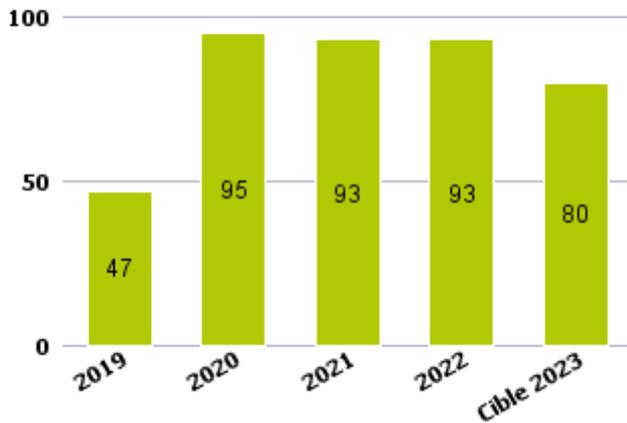
Le travail autour du **suivi des actions menées** et de la mise en récit de leurs résultats, publiés sur les réseaux sociaux du Département notamment, s'est aussi grandement consolidé autour du plan de sobriété du Département et de la poursuite de l'éditorialisation du rapport développement durable du Département, désormais doté d'une « synthèse aux décideurs » et largement diffusé.

INDICATEURS DE RESULTATS

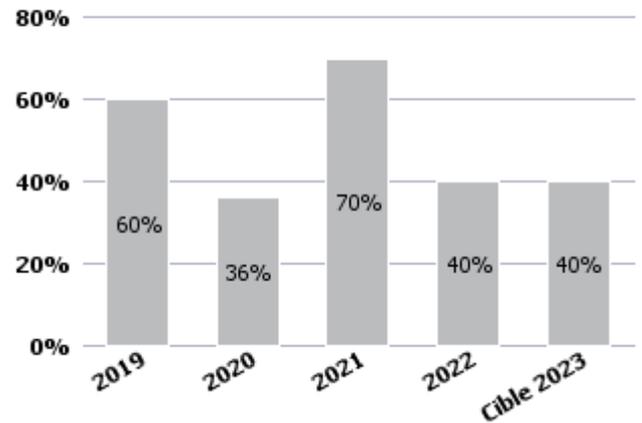
Favoriser l'innovation écologique dans les directions



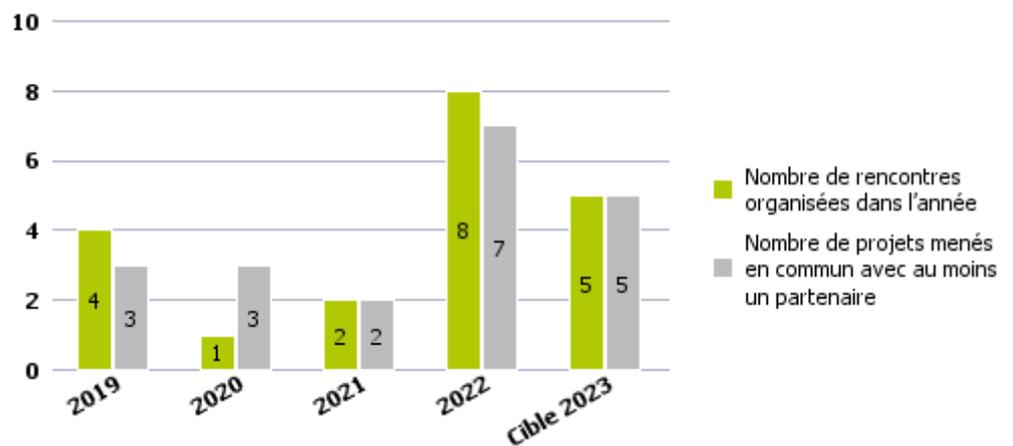
Nombre de projets accompagnés - Agir In Seine-Saint-Denis



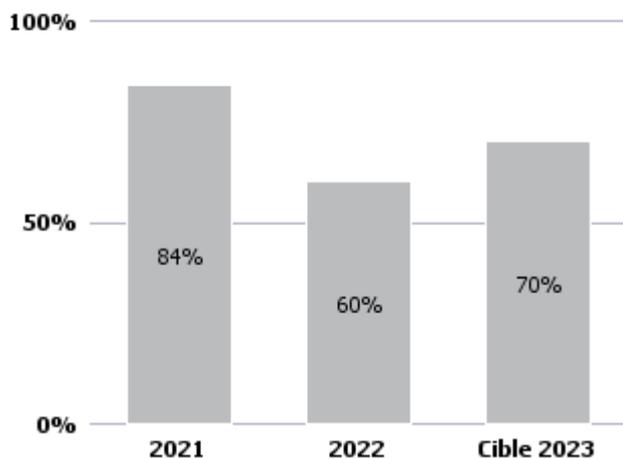
Part des lauréats qui n'ont jamais été accompagnés par le Département - Agir In Seine-Saint-Denis



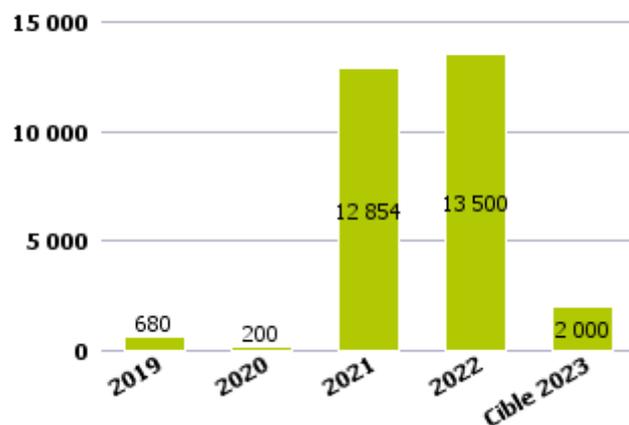
Co-construire la transition écologique avec les acteurs du territoire



Part des rencontres écoresponsables dans le Bel été



Nombre de personnes sensibilisées lors de la semaine de la mobilité et du Bel été



RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)		Nature	2020	2021	2022
Innovation écologique	Dépense		0,390	0,491	0,317
	Recette				0,000
Total	Dépense		0,390	0,491	0,317
	Recette				0,000
	Charge nette		0,390	0,491	0,317

Investissement (en M€)		Nature	2020	2021	2022
Innovation écologique	Dépense		0,979	0,305	0,279
Total	Dépense		0,979	0,305	0,279
	Recette				
	Charge nette		0,979	0,305	0,279

Mission Orientation des politiques départementales

PROGRAMME

Assemblée départementale

Ce programme comporte deux actions :

- Assemblée départementale,
- Fonctionnement des assemblées.

CONTEXTE

A la suite de la crise sanitaire et du recours généralisé au télétravail, le service des assemblées (ex-secrétariat général) a poursuivi sa **démarche d'accélération et d'achèvement du processus de traitement dématérialisé des actes soumis aux assemblées.**

contrôle de légalité, le traitement dématérialisé des factures et de simplification du processus de signature électronique.

Pour rappel, l'assemblée départementale a été renouvelée en juillet 2021.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte d'obligation législative concernant la télétransmission des actes au

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme réunit les moyens nécessaires au travail de l'assemblée départementale.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Assurer le secrétariat des Assemblées (le conseil départemental et sa commission permanente) ;
- Dresser les ordres du jour et établir les procès-verbaux ;
- Assurer le secrétariat des commissions de travail de l'assemblée et de la conférence des présidents ;
- Gérer les désignations des conseillers départementaux dans les organismes extérieurs ;
- Établir les arrêtés de délégation de signature ;
- Procéder au dernier examen puis au suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions ;
- Publier les actes administratifs et les archiver ;
- Assurer la gestion des situations individuelles des conseillers départementaux et la gestion des moyens des groupes d'élus.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Assemblée départementale	Dépense	2,322	2,584	2,425
Fonctionnement des assemblées	Dépense	0,006	0,014	0,016
Total	Dépense	2,328	2,598	2,441
	Recette	-	-	-
	Charge nette	2,328	2,598	2,441

PROGRAMME

Moyens des groupes politiques

Ce programme comporte une action :

- Groupes d'élus.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus et les moyens mis à leur disposition.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2020	2021	2022
Groupes d'élus	Dépense	0,404	0,358	0,393
Total	Dépense	0,404	0,358	0,393
	Recette	-	-	-
	Charge nette	0,404	0,358	0,393

Glossaire

Directions du Département de Seine-Saint-Denis

DADJ	Direction des affaires domaniales et juridiques
DBL	Direction des bâtiments et de la logistique
DCAP	Direction de la commande et de l'achat public
DCOM	Délégation marketing territorial et mécénat
DCPSL	Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs
DEF	Direction de l'enfance et de la famille
DEIAT	Direction de l'emploi, insertion et attractivité territoriale
DEA	Direction de l'eau et de l'assainissement
DEI	Direction europe international
DEJ	Direction de l'éducation et de la jeunesse
DEJOP	Délégation aux jeux olympiques et paralympiques
DINSI	Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information
DIRFI	Direction des finances
DMTM	Délégation marketing territorial et mécénat
DNPB	Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité
DPAPH	Direction de la population âgée et des personnes handicapées
DPAS	Direction de la prévention et de l'action sociale
DRH	Direction des ressources humaines
DSA	Direction des services d'archives
DTE	Délégation à la transition écologique
DTCM	Direction des territoires, de la coopération et des mobilités
DVAEP	Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire
DVD	Direction de la voirie et des déplacements
IG	Inspection générale
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MEDI	Direction de la mission égalité et diversité
MEP	Mission espace public
MEPD	Mission études et pilotage de la donnée
MGC	Mission gestion des connaissances
MMPCR	Direction de la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques
MIT	Mission innovation territoriale
MTA	Mission transformation de l'administration
SG	Secrétariat général

Pôles du Département de Seine-Saint-Denis

PADD	Pôle Aménagement et Développement Durable
PRMS	Pôle ressources et moyens des services
PSC	Pôle société citoyenneté
PSOL	Pôle Solidarité
PRHM	Pôle ressources humaines et modernisation

A

AAH	Allocation adulte handicapée
AAP	Appel à projet
ACTP	Allocation compensatrice tierce personne
ADAJE	Allocation départementale d'accueil du jeune enfant
ADDAI	Agence départementale de développement de l'accueil individuel
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Association départementale d'information sur le logement
ADPA	Allocation départementale personnalisée d'autonomie
AED	Action éducative à domicile

AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AESN	Agence de l'eau Seine Normandie
AFCCRE	Association française du conseil des communes et région d'Europe
AFSSET	Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail
AHH	
AIS	Allocation individuelle de solidarité
ALEC	Agences locales de l'énergie et du Climat
AM	Aide-ménagère
AMOA	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
AP	Autorisation de programme
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APL	Allocation pour le logement
APRE	Allocation personnalisée de retour à l'emploi
APRAD	Association pour la pratique du sport pour les agents du Département
APUR	Atelier parisien d'urbanisme
AQUEx	Aide à la qualité d'exploitation des systèmes d'assainissement
ARS	Agence régionale de santé
ARSA	Allocataire du RSA
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASF	Allocation soutien familial
ASH	Aide sociale à l'hébergement
ASLL	Accompagnement social lié au logement
ASS	Allocation spécifique de solidarité
ASV	Allocation supplémentaire vieillesse ou Atelier santé ville
ATTEE	Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement

B

BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
BHNS	Bus à haut niveau de service
BP	Budget primitif
BRSA	Bénéficiaires du RSA

C

CA	Compte administratif
CAARUD	Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues
CAC	Culture et art au collège
CAF	Caisse d'allocation familiale
CAMA	Commission d'admission à un mode d'accueil
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CASO	Centre d'accueil, de soins et d'orientation
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCAPEX	Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives
CCAS	Centre communal d'action sociale
CD 93	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
CDDI	Contrat à durée déterminée d'insertion
CDDPS	Centre départemental de dépistage et de prévention sanitaire
CDEF	Centre départemental enfance et famille
CDOS	Comité départemental des œuvres sociales
CDT	Comité départemental du tourisme ou Contrat de développement territorial
CeGIDD	Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic
CER	Contrat d'engagement réciproque
CESU	Chèque emploi service universel
CGL	Confédération générale du logement
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIDAG	Centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit
CIO	Centre d'information et d'orientation
CISP	Conseiller en insertion sociale et professionnelle
CLCV	Association consommation logement et cadre de vie

CLI	Commission local d'insertion
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CLIL	Commissions locales d'impayés de loyer
CLS	Contrat local de santé
CMS	Centre municipal de santé
CNAF	Caisse nationale d'allocation familiale
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNL	Confédération nationale du logement
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CODES	Comité départemental d'éducation pour la santé
CP	Commission permanente (du Conseil général) ou Crédit de paiement
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPER	Contrat de projets Etat - Région
CPLJ	Centre de promotion du livre de jeunesse
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
CRIP	Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes
CSS	Circonscription de service social
CTP	Comité technique paritaire
CUI	Contrat unique d'insertion
CVAE	Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

D

DALO	Droit au logement opposable
DASRI	Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DCPSL	Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDE	Direction départementale de l'équipement
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DEF	Direction de l'enfance et de la famille
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
DEJ	Direction de l'éducation et de la jeunesse
DGD	Dotation générale de décentralisation
DGI	Direction générale des impôts
DGS	Direction générale des services
DIRECCTE	Directions régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DM	Décision modificative
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRIEA	Direction régionale et interdépartementales de l'équipement et de l'aménagement
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRILH	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DRTE	Direction régionale du travail et de l'emploi
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DSF	Diagnosics sociaux financiers
DSP	Délégation de service public

E

EAC	Education artistique et culturelle
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EEPD	Espaces extérieurs des propriétés départementales
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENT	Espaces numériques de travail
EP	Equipes pluridisciplinaires
EPFIF	Etablissement public foncier d'Ile-de-France
EPL	Etablissement public d'enseignement local
EPN	Espace public numérique
EPT	Etablissement public territorial

ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
ESH	Entreprise sociale de l'habitat
ESS	Economie sociale et solidaire
ESSMS	établissements et services sociaux et médico-sociaux
ETL	Equipe technique locale
ETP	Equivalent temps plein

F

FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FAG	Fonds d'aides généraliste
FAJ	Fonds d'aide aux jeunes
FCTVA	Fonds de compensation pour la TVA
FDAJ	Fonds départemental d'aide aux jeunes
FDIF	Fonds départemental pour l'insertion et la formation
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEPEM	Fédération des particuliers employeurs de France
FFB	Fédération française du bâtiment
FIQ	Fonds d'intervention de quartier
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FMDI	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FNGIR	Fond national de garantie individuelle de ressources
FODDAC	Fonds départemental de développement de l'accueil collectif public
FSE	Fonds social européen ou Fonds solidarité énergie
FSL	Fonds de solidarité logement
FTTH	Fiber to the home (fibre chez l'habitant)

G

GDA	Grand Angle (logiciel financier du Département)
GIP	Groupement d'intérêt public
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
GIR	Groupe iso-ressources
GNV	Gaz Naturel pour Véhicules
GPE	Grand Paris express
GPL	Gaz de pétrole liquéfié

H

HQE	Haute qualité environnementale
-----	--------------------------------

I

IAE	Insertion par l'activité économique
IAU	Institut d'aménagement et d'urbanisme
IEP	Interventions éducatives de proximité
IEPEL	Instance d'enquête pour la prévention des expulsions locatives
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
INCA	Institut national du cancer
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventives
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
InVS	Institut national de veille sanitaire
IP	Information préoccupante (dans le cadre de la protection de l'enfance)
IRDS	Institut régional de développement du sport
IST	Infection sexuellement transmissible
ITL	Infection tuberculeuse latente
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
IVG	Interruption volontaire de grossesse

J

JOP Jeux olympiques et paralympiques

M

MAM Maison d'assistants maternels
 MAPA Marché passé selon la procédure adaptée
 MAS Maison d'accueil spécialisé
 MC 93 Maison de la culture du 93
 MDPH Maison départementale des personnes handicapées
 MIE Mineurs étrangers isolés
 MIEL Maison d'initiative économique locale
 MILDT Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie
 MNA Mineurs non accompagnés
 MSA Mutualité sociale agricole

O

ODBU Observatoire départemental de la biodiversité urbaine
 ODDS Observatoire départemental des données sociales
 ODES Observatoire des équipements sportifs
 OPCA Organisme paritaire colecteur agréé
 OPH Office public de l'habitat
 ORS Observatoire régional de la santé

P

PAEJ Point accueil et écoute jeunes
 PAM Pour aider à la mobilité (Service de transports spécialisé pour les personnes handicapées)
 PAT Projet alimentaire territorial
 PCH Prestation de compensation du handicap
 PDALPD Plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées
 PDAM Projet départemental d'aménagement métropolitain
 PDI Programme départemental d'insertion
 PDMe Plan de Mobilité Employeur
 PDU Plan de déplacement urbain
 PED Plan éducatif départemental
 PEI Plan exceptionnel d'investissement
 PF Planification familiale
 PI Protection infantile
 PLAI Prêt locatif aidé d'intégration
 PLS Prêt locatif social
 PLUS Prêt locatif à usage social
 PM Protection maternelle
 PMI Protection maternelle et infantile
 PPBE Plan de prévention du bruit dans l'environnement
 PPNUM Portefeuille de projets numériques
 PPI Programme pluriannuel d'investissements
 PPP Partenariat public privé
 PREDIF Plan régional de réduction des déchets d'Ile-de-France
 PRIAC Programme régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
 PRU Programme de renouvellement urbain
 PSUH Prestation de service unique horaire
 PSRR Plan stratégique régional de santé
 PUU Projet universitaire et urbain

R

RAM Relais d'assistants maternels
 RD Route départementale
 RDR Réduction des risques
 REAAP Réseau d'écoute, d'appui et d'aide aux parents

RESAD	Réunion d'évaluation des situations d'adultes en difficulté
RESPAD	Réseau des établissements de santé pour la prévention des addictions
RFF	Réseau ferré de France
RGP	Recensement générale de la population
RH	Ressources humaines
RMI	Revenu minimum d'insertion
RN	Route nationale
RPP	Réunion pluri-professionnelle (dans le cadre de la protection de l'enfance)
RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
RSA	Revenu de solidarité active

S

SAAD	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAJ	Service d'accueil de jour
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SCOTES	Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs
SDAASP	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
SDAVS	Schéma directeur de l'animation de la vie sociale
SDRIF	Schéma directeur de la région Ile-de-France
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SEM	Société d'économie mixte
SEVES	Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis
SF	Sage-femme
SFMAD	Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement
SGP	Société du Grand Paris
SI	Système d'information
SIAAP	Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SIGPS	Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs et sports
SIRH	Système d'information ressources humaines
SITOM	Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères
SPIE	Le service public de l'insertion et de l'emploi
SROMS	Schéma régional d'organisation médico-sociale
SSD	Service social départemental
SSIAD	Service de soin infirmier à domicile
STIF	Syndicat des transports d'Ile de France

T

TAT	Tête à tête
TCSP	Transport en commun en site propre
TDC	Tiers digne de confiance
TDCAUE	Taxe départementale pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TGR	Travaux de grosses réparations
TH	Taxe d'habitation
THD	Très haut débit
TICE	Technologie de l'information et de la communication pour l'éducation
TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TISF	Technicienne de l'intervention sociale et familiale
TMGR	Travaux de modernisation et de grosses réparations
TMS	Troubles musculo-squelettiques
TPE	Très petite entreprise
TCSP	Transport en commun en site propre
TSCA	Taxe spéciale sur les conventions (ou contrats) d'assurances

U

UD	Union départemental
UDCCAS	Union départementale des centres communaux d'action sociale
UDOTSI	Union départemental des offices de tourisme et syndicats d'initiatives

UFR Utilisateur à fauteuil roulant
UNIRH Union pour l'insertion et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées
USLD Unité de soins longue durée

V

VAD Visite à domicile
VIH Virus de l'immunodéficience humaine
VP Vice-président

Z

ZAC Zone d'aménagement concerté
ZAPA Zone d'action prioritaire pour l'air